D'É

COURS

D'ÉTUDES HISTORIQUES.

Paris. — Typographie de Firmin Didot Frères, rue Jacob, 56.

COURS
D'ÉTUDES HISTORIQUES

PAR

P. C. F. DAUNOU,

PAIR DE FRANCE,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES,
GARDE GÉNÉRAL DES ARCHIVES DU ROYAUME,
ANCIEN PROFESSEUR D'HISTOIRE
AU COLLÉGE ROYAL DE FRANCE, ETC. ETC. ETC.

TOME TREIZIÈME.



PARIS,
CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,
RUE JACOB, 56.

1846.

COURS

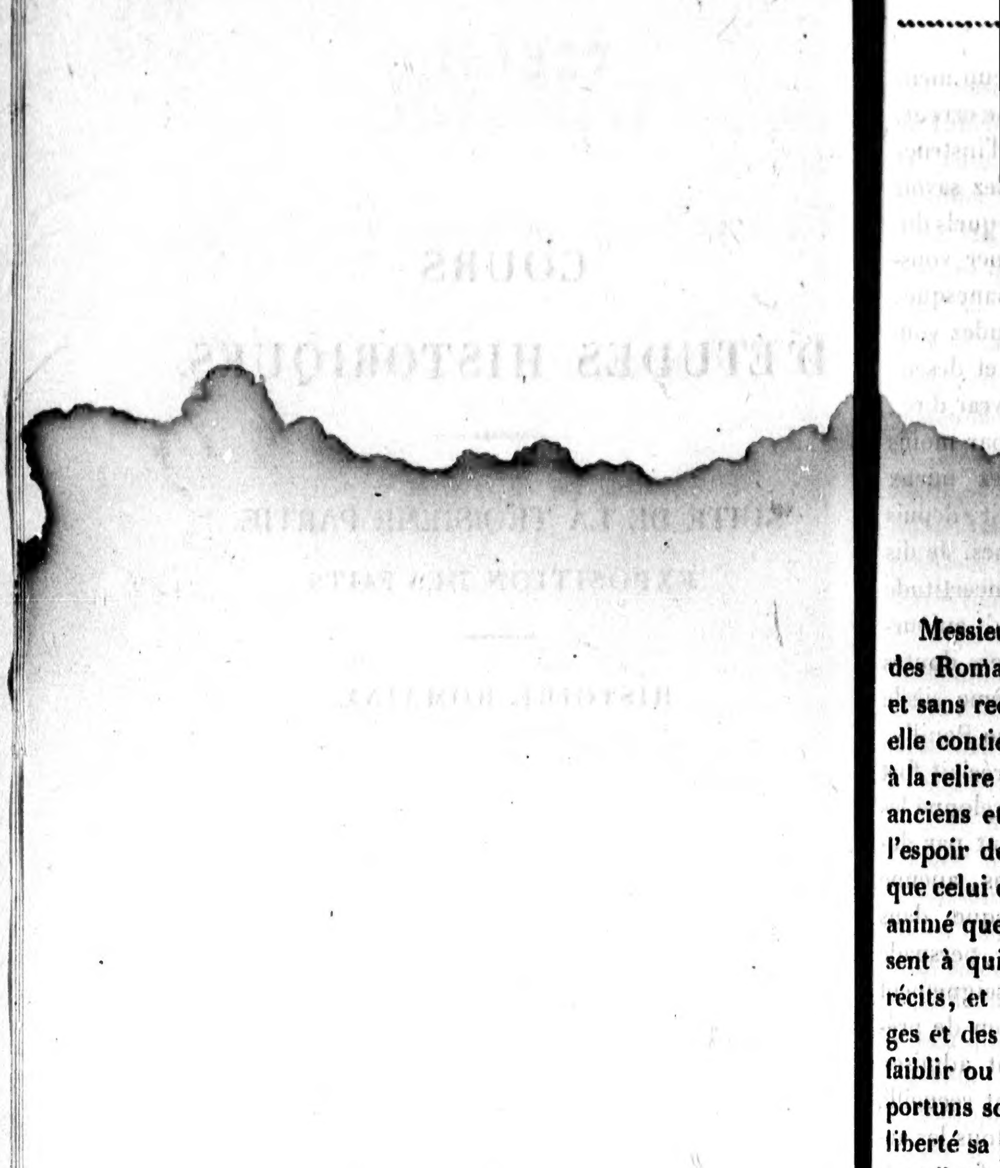
D'ÉTUDES HISTORIQUES.

SUITE DE LA TROISIÈME PARTIE.

EXPOSITION DES FAITS.

HISTOIRE ROMAINE.

I.



Messieu
des Roma
et sans rec
elle contie
à la relire
anciens et
l'espoir de
que celui c
animé que
sent à qui
récits, et
ges et des
faiblir ou
portuns sc
liberté sa
que l'ense
ainsi à de

XII

ÉTUDES HISTORIQUES.

HISTOIRE ROMAINE.

PREMIÈRE LEÇON.

DISCOURS D'OUVERTURE.

Messieurs, s'il ne fallait que vous raconter l'histoire des Romains, sans discuter les faits qui la composent, et sans recueillir les leçons politiques et morales dont elle contient les germes, il vaudrait mieux vous inviter à la relire telle que l'ont écrite les plus habiles écrivains anciens et modernes; car je n'aurais assurément pas l'espoir de vous offrir un corps d'annales plus riche que celui de Tite-Live, ni un abrégé plus brillant, plus animé que le tableau tracé par Vertot. Ces livres suffisent à qui veut s'abandonner au cours entraînant des récits, et aux émotions qu'excite le spectacle des orages et des catastrophes : la critique n'y vient point affaiblir ou rompre le charme des narrations par d'importuns scrupules; l'art de raconter y exerce en pleine liberté sa puissance; et peut-être convient-il, en effet, que l'enseignement élémentaire de l'histoire se réduise ainsi à de simples résultats, dégagés de tout examen.

Seulement il importerait de n'y accréditer aucun mensonge, de n'y maintenir, s'il se pouvait, aucune erreur.

Mais ce n'est point là, Messieurs, le genre d'instruction que vous venez chercher ici. Vous voulez savoir à quelles sources on a puisé tant de récits, sur quels documents ils se fondent. Vous aspirez à discerner vous-mêmes le vrai du faux, le probable du romanesque; et c'est à une étude profonde que vous entendez vous livrer, dût-elle quelquefois devenir austère, et désenchanter à vos yeux d'antiques histoires. A vrai dire, il est fort à craindre que vous ne finissiez par moins croire et moins admirer ce que vous aurez mieux connu. Tel est, du moins, l'effet qu'a produit, depuis longtemps, la discussion des annales romaines. Je dis depuis longtemps, car il s'en faut que leur incertitude soit une découverte aussi récente qu'on se plaît aujourd'hui à nous l'assurer. Sans parler des premiers doutes déjà conçus par quelques savants du seizième siècle et du dix-septième, il y a plus de cent ans que Pouilly, au sein de l'académie des Inscriptions, appréciait fort judicieusement ces annales. Beaufort a développé les idées de Pouilly; et la critique, s'enhardissant par degrés, a fini par n'épargner, chez les Romains, aucune tradition et presque aucune gloire. Lévesque, dans la chaire même que j'ai l'honneur d'occuper, persuadé qu'elle était consacrée au plus véridique enseignement de l'histoire, n'a pas craint de flétrir du nom de préjugés beaucoup de notions communément admises. Ce sont surtout des écrivains français qui ont recueilli, dans Polybe, dans Diodore de Sicile, dans tous les auteurs grecs, dans les lois de Rome, dans les fragments que Festus, Nonius et d'autres grammairiens nous

ont conservés des écrits historiques de Fabius Pictor, de Cincius Alimentus, de Cœlius Antipater, de Caton le Censeur, tout ce qui pouvait servir à réfuter ou à modifier les récits de Denys d'Halicarnasse et de Tite-Live. En exceptant quelques débris, qui n'ont été retrouvés que depuis peu, et qui ne jettent pas un grand jour sur cette matière, nous avons droit d'affirmer qu'aucune recherche propre à l'éclaircir n'a été négligée en France, et qu'on y a su, mieux qu'ailleurs, rassembler et comparer tous les documents positifs qui tiennent à ses antiquités. Au delà de ce travail méthodique, de cette érudition véritable, il ne restait que des inductions hasardées, des conjectures vagues, des hypothèses et, comme on l'avoue en propres termes, des divinations.

Il est vrai pourtant que Sallier, Larcher et d'autres académiciens ont combattu pour les anciennes traditions romaines, et qu'elles se sont perpétuées chez nous dans les écoles, dans les compilations et même en des livres fort estimables, depuis ceux de Rollin jusqu'à ce jour. Mais, outre qu'il n'est pas inutile à la science que les croyances continuent d'être exposées et soutenues avec franchise, tant que des esprits éclairés en demeurent imbus, je ne sais trop s'il vaut beaucoup mieux deviner que croire, et s'il y a plus de sagesse à s'élancer sans guide et sans fil dans des espaces fantastiques, qu'à suivre d'anciens errements, ou, si l'on veut, d'anciennes ornières. Ce n'est guère la peine de désapprendre de vieux romans, s'il faut en imaginer ou en accueillir de nouveaux : quand on nous aura dit que les annales du peuple romain sont un tissu d'aventures fabuleuses extraites d'un poëme ou de plu-

sieurs poëmes, sans nous donner aucune preuve immédiate ou même indirecte de cette opinion, en serons-nous plus avancés? Et, lorsqu'on prétendra découvrir la véritable histoire de ce peuple dans un petit nombre de textes incohérents ou mutilés, dans quelques lignes d'un livre de grammaire ou de jurisprudence, pourrons-nous avoir une grande confiance dans la solidité de l'édifice qui reposera sur de si frêles fondements? Quoi qu'on en puisse dire, les faits ne se devinent point, les témoignages doivent s'apprécier par des méthodes rigoureuses.

Il est toutefois des écrivains qui, sans s'inquiéter de la vérité des faits ou de leur invraisemblance, se contentent de les faire servir de texte à des observations politiques, tantôt relatives à certains détails, comme dans les discours de Machiavel sur Tite-Live, tantôt générales et embrassant toutes les destinées du peuple romain, comme dans les ouvrages de Bossuet et de Montesquieu. Ce sujet est sans doute inépuisable, puisqu'après avoir été traité avec tant d'éclat par de si grands maîtres, il a continué de suggérer beaucoup d'idées justes et fécondes, surtout depuis qu'on n'a plus séparé les réflexions philosophiques, de la vérification matérielle des faits, qui seule peut les éclairer et les garantir. Vous voyez, Messieurs, qu'en nous livrant à la fois à ces deux genres d'études, nous n'allons pas nous engager dans des routes inconnues : alors même que nous nous écarterons des plus fréquentées, nous suivrons encore d'excellents guides. S'il y a de la témérité dans le travail que nous entreprenons, c'est bien plutôt parce que l'habileté de ceux qui nous ont ouvert cette carrière nous laisse peu d'espoir d'y rien rencon-

trer qu'ils n'aient aperçu et rendu sensible. La principale difficulté d'une telle matière consiste dans sa beauté même et dans sa grandeur. Tant de talents ont contribué, depuis vingt siècles, à porter au plus haut terme, et à exagérer peut-être, l'intérêt de l'histoire romaine, qu'il ne serait pas raisonnable d'aspirer à lui donner plus d'importance ou plus de charmes. Mais un cours public est principalement destiné à présenter la science dans l'état où elle est parvenue, à mettre en évidence, et pour ainsi dire en valeur, tous les progrès qu'elle a faits; à préparer plutôt qu'à devancer ceux qui lui resteraient à faire; à la placer enfin ou à la maintenir dans la route qui peut la conduire aux plus vrais et aux plus utiles résultats. Or tel est le but de la méthode que nous tâchons de suivre depuis sept années. Nous ne composons pas l'histoire, nous la laissons se composer elle-même. Nous recueillons les éléments qui la constituent, à mesure qu'ils se présentent dans les traditions, dans les monuments, dans les livres; nous la puisons à ses sources mêmes, lorsqu'elles nous sont accessibles; et, quand nous n'avons pas cet avantage qui va nous manquer en effet à l'égard du premier âge de Rome, nous étudions, à défaut de relations réellement originales, celles qui peuvent le moins mal en tenir lieu, c'est-à-dire celles qui, bien que fort postérieures aux faits qu'elles retracent, en sont les plus voisines dont il nous soit possible de faire usage. Nous les examinons en elles-mêmes; nous les comparons entre elles, toutes les fois que nous en rencontrons plusieurs qui concernent les mêmes événements; et nous apprécions ainsi le degré de certitude, de probabilité ou d'invraisemblance de chaque fait et de chaque incident, qui

demandent à se placer dans l'histoire. Une analyse immédiate, indépendante de tout système préétabli, nous conduit lentement, il est vrai, mais avec plus de sûreté, à des notions exactes, profitables et complètes, puisqu'elles embrassent jusqu'aux articles que nous écartons comme faux ou douteux, et qu'il n'est pas plus permis d'ignorer, qu'il n'est raisonnable de les croire.

Denys d'Halicarnasse et Tite-Live sont les deux auteurs qui nous fourniront d'abord le plus de matériaux. Nous n'accepterons pas tous leurs récits; mais tous seront écoutés, confrontés, soumis aux épreuves de la critique; et nous y rattacherons, selon qu'il y aura lieu, les narrations de Plutarque, celles de divers autres écrivains classiques, grecs et latins, le petit nombre d'indications qu'on peut obtenir des monuments, et les observations des auteurs modernes, tant de ceux qui ont rédigé des histoires générales de Rome, que de ceux qui ont spécialement examiné certains faits ou certains détails, ou surtout les institutions civiles, militaires et religieuses de ce grand peuple.

Lorsque Tite-Live, après le désastre de Rome occupée par les Gaulois, parvient à l'année 388 avant notre ère, il s'arrête pour considérer l'espace qu'il vient de parcourir, et pour le distinguer de celui où il va s'engager. J'ai exposé, en cinq livres, dit-il, ce qui s'est passé depuis la fondation de la ville jusqu'au moment où les Gaulois l'ont prise, les guerres extérieures et les dissensions intestines qui ont éclaté sous les rois d'abord, puis sous les consuls, les dictateurs, les décemvirs et les tribuns militaires; détails que leur extrême ancienneté rend obscurs, et qu'on aperçoit à peine de si loin, parce que l'art d'écrire, le seul gardien

fidèle des souvenirs, était bien rare en ces temps-là, et que, d'ailleurs, si quelques récits avaient été consignés dès lors dans les registres des pontifes ou en d'autres monuments privés ou publics, ces livres ont tous péri dans l'incendie de la cité. L'historien se promet, pour la suite de son travail, des faits mieux connus, plus certains, une Rome nouvelle, qui va renaître plus féconde ou plus visible; et, dans les cinq livres suivants, il décrit les événements arrivés entre 388 et 292 jusqu'au triomphe de Papirius Cursor, vainqueur des Samnites. A peine, Messieurs, pourrons-nous atteindre ce terme avant la fin du premier semestre de cette année, puisqu'il nous aura fallu, d'une part, examiner un grand nombre de faits incertains, de l'autre, recueillir l'instruction morale et politique que les plus probables pourront offrir. Je vais aujourd'hui, Messieurs, vous entretenir de ces deux genres d'études, non plus pour en exposer la théorie générale, mais pour examiner de quelle manière elle s'appliquera spécialement aux parties de l'histoire romaine antérieures à l'an 292 avant l'ère vulgaire.

Un pyrrhonisme obstiné, qui n'écoute aucun témoignage, qui méprise toutes les preuves, qui prétend, parce qu'il y a des fables, qu'il n'existe point d'histoire, n'est qu'un genre particulier d'ignorance, ou même de crédulité. Tout nier et tout croire sont deux manières de ne rien connaître. Le bienfait de la critique est de nous guérir à la fois de ces deux travers également pernicieux. Plus elle est exigeante, plus elle imprime de certitude et d'éclat aux faits qui triomphent de toutes les épreuves. Loin d'abolir la mémoire des choses passées, c'est elle qui répand des lumières sur l'histoire,

et qui la crée, pour ainsi dire, en la retirant du chaos, en la dégageant des nuages et des ténèbres qui l'enveloppaient. La critique sépare des actions traditionnelles les récits véritablement historiques, ceux qui ont le caractère de fidèles témoignages. Quand Thucydide raconte la guerre du Péloponnèse, à laquelle il a pris part, et dont il a lui-même observé ou recherché immédiatement tous les détails, elle s'empresse d'accueillir une déposition si authentique, n'en retranche que les harangues qui s'y entremêlent, et n'élève de doutes que sur un bien petit nombre d'articles, qui, par hasard, semblent manquer de clarté ou de cohérence. Elle se défie davantage de l'imagination romanesque de Xénophon : il a fait la *Cyropédie*. Cependant, lorsqu'il décrit une expédition où il a servi, et quelquefois commandé, lorsqu'il trace le tableau des lieux et des temps où il a vécu, lorsqu'il nous entretient de Socrate son maître, d'Agésilas son contemporain, les paroles d'un témoin si grave méritent sans doute, sinon une confiance aveugle, du moins de grands égards et la plus sérieuse attention. Moins éloquent, et beaucoup plus exact, Polybe, en écrivant l'histoire de son propre siècle et d'une partie du précédent, se prescrit à lui-même des recherches si scrupuleuses, qu'il ne laisse presque rien à vérifier. César aussi nous rend compte de ses propres campagnes. Salluste et Tacite nous peignent ce qu'ils ont vu, ou nous transmettent des souvenirs qui étaient bien récents encore au moment où il les ont rassemblés. Voilà quelle est, Messieurs, l'histoire originale et proprement dite : s'il y reste des détails imparfaits, le fond en est réel, solide, inébranlable, surtout quand les grands faits qu'elle ex-

pose se retrouvent établis, empreints dans tout ce qui subsiste de monuments matériels et littéraires des mêmes âges. Reléguer parmi les fictions la guerre du Péloponnèse, la retraite des Dix mille, les guerres puniques, celles de Jugurtha, les exploits de Jules-César, les crimes de Tibère et de ses successeurs, ce n'est plus exercer sa raison, c'est la pervertir et substituer, à des connaissances acquises, un vide imaginaire. Mais, quand Denys d'Halicarnasse et Tite-Live se présentent vers l'ouverture de notre ère vulgaire, pour vous raconter ce qui s'est passé aux siècles des Tarquins, de Romulus ou même d'Énée, il vous est, Messieurs, bien permis de vous alarmer du long intervalle qui existe entre ces auteurs et les événements dont ils vous entretiennent, et de leur demander par quels intermédiaires ils le comblent. S'ils nomment un Fabius Pictor et après lui quelques autres vieux auteurs dont les livres sont perdus ainsi que les siens, vous exigerez qu'on vous dise quand vivaient ces personnages; et, si vous apprenez qu'ils n'ont guère précédé que de deux siècles ceux qui les citent, vous trouverez que la distance est énorme encore des faits aux prétendus témoins. En vain l'on répliquerait qu'auparavant, Rome avait possédé d'antiques annales, des registres publics, des mémoires de famille, et que, de plus, il subsistait des statues, des édifices, des cérémonies, des usages, qui retraçaient et attestaient la plupart des événements célèbres; de si vaines allégations ne vous sembleraient pas dignes de tenir lieu de relations originales et positives. Vous savez trop que des pratiques populaires, des usages indécis et variables, susceptibles d'explications diverses, n'équivalent qu'à des traditions vagues, incertaines ou fa-

buleuses : c'étaient précisément les plus absurdes contes, les fictions les plus grossières que l'on s'efforçait, à Rome, d'accréditer et de perpétuer par des institutions de cette espèce. Vous n'ignorez pas non plus que des monuments énigmatiques, des statues mutilées, d'informes débris d'antiquités, prenaient tous les noms que leur imposaient la crédulité, l'imposture ou la fausse érudition des exégètes. Et, quant à ces registres publics, où la primitive histoire des Romains était, dit-on, consignée, Tite-Live ne vient-il pas d'avouer lui-même que l'art de tracer des caractères s'essayait à peine en ces anciens temps, et que ses premiers produits, particulièrement les livres d'annales, avaient été détruits par les Gaulois, bien avant l'époque de Fabius Pictor ? Tout avait péri, selon Tite-Live, tout jusqu'aux monuments privés, c'est-à-dire aux mémoriaux domestiques, en sorte que nous devons regarder, comme rédigés seulement après cette catastrophe, ceux dont parle Cicéron, et qu'il dépeint d'ailleurs comme des recueils de mensonges, destinés à nourrir la vanité ou à servir l'ambition des familles.

L'illusion que produisent les livres modernes consacrés à l'histoire ancienne est de nous la représenter comme homogène. Tant de récits étroitement enchaînés, qui, sans distinction et sans lacune, se développent à nos yeux d'un seul fil, nous semblent couler d'une même source. Nous croyons savoir de la même manière les entreprises de Porsenna et les exploits d'Annibal, les attentats des décemvirs et la conjuration de Catilina, les circonstances du détrônement de Tarquin et celles de l'avénement de Tibère. Une même lumière, un égal jour règne en apparence sur tous ces faits : il

st du moins assez rare qu'on nous avertisse des différences à observer entre eux, des degrés à établir entre es notions, selon la diversité de leurs origines et de eurs caractères. Indiquer et apprécier les auteurs qui, es premiers, ont introduit dans l'histoire chacun des léments qui la composent, est un soin pénible, dont our l'ordinaire on se dispense ou qu'on regarde comme ccidentel et secondaire, quand on ne le juge pas tout fait superflu. Sous prétexte de ne pas ralentir la ra- idité des récits, de n'en pas affaiblir l'intérêt par es citations et des discussions incommodes, on a ini par donner à l'histoire toutes les formes des narrations romanesques ou poétiques : elle en a emprunté es charmes, mais aussi la frivolité; et, perdant le ang honorable qu'elle devait occuper parmi les sciences, elle en a pris un plus brillant parmi les produits des arts. L'instruction publique n'a rien gagné à cet échange.

Pour nous, Messieurs, qui étudions l'histoire comme une science, et qui la voulons aussi exacte qu'il est possible, notre premier soin doit toujours être de recueillir ce qu'on peut savoir de la vie de chaque historien, de l'époque où il vivait, de la distance qui le séparait des faits exposés dans son ouvrage, des moyens qu'il avait de les connaître, de ses relations, de ses habitudes et de son caractère moral. Ce ne sont point là des recherches accessoires et de pure curiosité, mais des conditions nécessaires pour reconnaître la certitude ou la fausseté des récits, ou pour en mesurer avec plus ou moins de précision la probabilité. Il n'en est pas des livres d'histoire comme de ceux qui exposent des

théories, les éléments ou les développements d'une science physique ou mathématique. Pour lire avec fruit de pareils traités, on n'a pas même besoin de savoir les noms de ceux qui les ont composés, parce que la vérité de ce que ces auteurs enseignent tient à des observations, à des expériences, à des calculs, que l'on doit refaire après eux, et point du tout à leurs qualités personnelles ou aux circonstances particulières de leur vie. Les historiens, au contraire, sont ou représentent des témoins, et, par conséquent, la confiance due à leurs relations se confond avec celle qu'inspirent leur position, leurs lumières, leur discernement et leur bonne foi. Aussi, Messieurs, avant d'ouvrir les livres de Denys d'Halicarnasse et de Tite-Live, nous arrêterons-nous à rassembler toutes les notions relatives soit à la personne et aux travaux de ces deux écrivains, soit aussi à la manière dont leurs livres ont été conservés, publiés, jugés dans le cours des siècles. Vous verrez que ces historiens des rois et des plus anciens consuls de Rome écrivaient l'un et l'autre sous le règne d'Auguste; que Plutarque est d'environ cent ans encore plus éloigné qu'eux des temps de Romulus, de Numa, de Valérius Publicola, de Coriolan, dont il a écrit les vies; que Florus, Aurélius Victor, Eutrope, et les autres abréviateurs de ces annales antiques, sont presque tous postérieurs à Plutarque. Indépendamment de toute autre considération, les dates seules des travaux de ces auteurs, comparées à celles des faits qu'ils retracent, offrent un premier motif de soumettre leurs livres à un rigoureux examen.

Les doutes de la critique ne seront que trop provo-

qués ensuite par la multitude des variantes, ou même les contradictions, par le caractère merveilleux des récits, et par l'incertitude ou la confusion des indications chronologiques.

Tant que les variations n'affectent qu'un petit nombre d'incidents, on peut se persuader qu'elles laissent encore de la consistance aux parties essentielles des récits. Ce sont des points obscurs sur un fond vivement éclairé, et non pas des nuages qui interceptent toute lumière. Toutefois on aimerait encore mieux une parfaite uniformité ; car il y a toujours, dans ces désaccords, quelque légers qu'ils soient, un commencement d'erreur ou quelque indice de mensonges : la vérité est une, et c'est son revers qui a, comme dit Montaigne, cent mille faces. Mais fort souvent l'incertitude portera sur des circonstances assez graves pour modifier les faits, en leur donnant plus ou moins d'étendue ou d'éclat. Si l'un affirme, par exemple, qu'Horace, resté seul de trois guerriers romains, n'avait plus que deux adversaires à combattre, et l'autre, qu'il en a terrassé trois, comment croire à l'exactitude de deux relations, entre lesquelles il faut de nécessité, ou que l'une dise trop, ou que l'autre ne dise point assez? Laquelle choisir? Et qu'y trouver qu'une tradition indécise, que chacun brodait à sa guise, et que personne ne voulait ni ne pouvait éclaircir? Que sera-ce, quand il y aura contradiction expresse sur le fond même des choses ; quand Servius Tullius parviendra au trône sans élection populaire et par la seule volonté des patriciens, selon Tite-Live, malgré le sénat et en vertu des suffrages ou des acclamations du peuple, selon Denys d'Halicarnasse? D'après l'une ou l'autre de ces hypothè-

ses, tout le règne de ce prince s'offrira sous deux aspects divers; et, pour discerner le véritable, s'il en est un qui mérite ce nom, pour accorder les détails, s'ils sont en effet conciliables, nous serons abandonnés à nos propres conjectures. Ne nous abusons point sur la nature des annales que nous entreprenons d'étudier; non, Messieurs, nous n'y ferons presque aucun pas sans être arrêtés par les plus importunes diversités dans les noms, dans les nombres, dans les accidents et dans les choses mêmes. L'obligation que je contracte avec vous, de ne dissimuler aucune de ces discordances, devra jeter beaucoup d'aridité sur les narrations que j'aurai à reproduire, diminuer toujours, et quelquefois éteindre le vif éclat qu'elles empruntent du talent de Tite-Live, de l'héroïsme prétendu des personnages, et du caractère miraculeux des événements. Que dis-je, Messieurs! Ces teintes si merveilleuses que prendront tant de récits ne contribueront peut-être qu'à vous les rendre plus suspects. Vous penserez qu'il n'y a qu'une autorité surnaturelle qui puisse commander, établir de pareilles croyances : et qu'en une matière purement profane, dans les fastes d'un peuple païen, tout ce qui excède les forces ou contrarie l'ordre constant de la nature, offense aussi les lois de l'histoire, et en dépasse les limites. Voilà malheureusement un nouveau motif de resserrer, d'amincir de plus en plus le corps des annales romaines; et je ne sais trop même si l'intraitable critique, après avoir retranché les prodiges, les oracles, les apparitions et disparitions surnaturelles, tous les produits enfin d'une imagination superstitieuse, n'étendra pas ses doutes à beaucoup d'autres faits, qui, bien que possibles en eux-mêmes, et

ompatibles avec les lois du monde physique, s'écar-nt si fort du cours ordinaire des choses morales, u'ils auraient besoin, pour être crus, de se fonder sur es témoignages immédiats, authentiques et uniformes, u'on ne nous offrira point. Si le malheur veut que les ctions les plus admirables soient justement celles à égard desquelles se multiplient les contradictions ou s variantes, je ne suis pas sûr que tant de faits hé-oïques soient épargnés en considération de leur éclat t de leur sublimité. Que va-t-il donc rester de cette aste et magnifique histoire, quand tout ce qu'elle ren-ermait d'impossible, d'invraisemblable, de faux ou l'exagéré, d'indécis ou de mal attesté, aura successive-nent disparu? Toujours pourtant sera-t-il indispensable le connaître ces traditions si peu croyables, puis-qu'après tout elles se sont introduites dans les littératu-es classiques, et qu'elles ont pris dans l'instruction commune une place qu'elles ne pourront plus jamais perdre. J'espère aussi, Messieurs, que vous aurez pour 'antique crédulité l'indulgence que Tite-Live réclame expressément pour elle; car ce grand historien, si lé-gèrement taxé de superstition, se borne à vous deman-ler grâce pour ce mystérieux mélange des choses di-vines et humaines, par lequel chaque nation, dit-il, a voulu ennoblir et consacrer ses origines. Il sait, aussi bien que vous, porter sur tous les prodiges les regards d'une raison éclairée et pénétrante : ce serait bien mal le comprendre, que de le soupçonner d'avoir pu croire ce qu'il ne lui était pas permis d'omettre. Combien il s'en faut que Denys d'Halicarnasse se mon-tre aussi judicieux! Il est vrai que, deux ou trois fois, sur des articles d'une mince importance, il s'est armé,

je ne sais pourquoi, d'une critique austère dont il pouvait trouver de bien meilleures occasions de faire usage. On lui a su tant de gré de ce petit nombre d'observations raisonnables, qu'on lui a fait et qu'il a conservé longtemps une assez haute réputation d'exactitude et de sagacité. On était même convenu de le préférer, sous ce rapport, à l'historien latin, tant la fortune, ou, en d'autres termes, l'irréflexion des lecteurs et surtout des savants a d'influence sur les jugements littéraires. Denys, dans le cours entier de ses *Antiquités romaines*, partage ou feint de partager les croyances populaires qu'il avait à retracer. Non-seulement il n'exprime aucun doute, mais il n'en veut pas permettre; il s'irrite sérieusement contre ceux qui en conçoivent; soit qu'une intime et incurable persuasion l'entraîne à cette puérile intolérance, soit qu'il sache qu'en débitant de pareils contes, il est à propos d'en interdire, le plus qu'on peut, l'examen. Peut-être néanmoins en fait-il sentir, mieux qu'un autre, toute l'absurdité, par cela même qu'il ne prend aucun soin de la déguiser ou de l'atténuer : il les soumet à la plus redoutable épreuve, en les exposant, avec tant de naïveté, au grand jour, sans leur laisser rien perdre de leur invraisemblance.

Pour achever la vérification des faits de l'histoire romaine, un dernier examen sera celui de leur succession chronologique. Un fait n'est déterminé, il n'est complétement connu, que par l'indication précise et des personnes auxquelles il se rapporte, et du lieu où il s'est accompli, et du point qu'il a occupé dans l'espace des temps. Lorsqu'il reste quelque erreur ou quelque hésitation sur l'un de ces articles, on ne possède qu'une

notion défectueuse, si elle n'est pleinement fausse. Mais c'est surtout l'absence ou l'indécision des époques et des dates qui retient les souvenirs dans un vague où ils se confondent, s'altèrent et se décomposent. La chronologie est la géométrie de l'histoire, et peut seule lui imprimer le caractère d'une science. Or nous sommes forcés d'avouer que plusieurs causes ont retardé, chez les Romains, l'exacte connaissance des temps. Leur calendrier est resté jusqu'à Jules César dans un état d'imperfection qui ne permet guère d'établir des rapports certains entre leur année vulgaire et l'année naturelle ou astronomique. Leurs pontifes ne suivaient aucune règle constante dans l'usage et la longueur du mois intercalaire. Durant trois siècles et demi, plus de douze points différents de l'année civile ont servi d'époque à l'installation des consuls. Les fastes ou tableaux qui représentent la succession de ces magistrats n'ont été rédigés que fort tard; et cette nomenclature était si mal établie, à l'égard des temps antérieurs à la création des censeurs, que Denys et Tite-Live ne la composent pas toujours l'un comme l'autre, et qu'ils ne comptent pas tous deux un égal nombre de consulats. Il y a aussi matière à discussion sur les premières dictatures, sur la durée de la domination décemvirale, sur les dates des recensements et sur celles des jeux séculaires. Enfin la fondation de Rome, qui devait servir de point de départ à tous les calculs, et régler toutes les expressions numériques de cette chronologie, n'était pas un terme fixe, invariable, uniformément reconnu : à cet égard, on s'est partagé surtout entre les deux systèmes de Caton et de Varron, qui différaient d'environ deux années, et desquels on

peut distinguer encore les opinions particulières de Fabius Pictor, de Polybe et de Verrius Flaccus. Tant d'embarras et de nuages ont rendu fort difficile le travail des savants modernes qui ont tenté ou de trouver la coïncidence des dates romaines avec celles des autres anciens peuples, ou de mesurer exactement la distance de chaque fait des annales de Rome à l'ouverture de notre ère vulgaire. Je m'abstiendrai, cette année, de m'engager avec vous, Messieurs, dans ces recherches épineuses, qui occuperaient une grande partie de nos séances, et dont la sécheresse ne serait point assez compensée par la valeur des résultats qu'on en peut attendre. Cependant je ne négligerai point de vous exposer les principales difficultés chronologiques, et vous en remarquerez plusieurs qui seront heureusement résolues par le rapprochement des indications diverses que les historiens fournissent. J'énoncerai partout assez de dates pour qu'un fil chronologique, continu et toujours visible, dirige notre marche à travers les siècles que nous aurons à parcourir. Je sais qu'on a des préventions contre ce genre d'études; mais il assure la solidité des connaissances historiques; et je le crois digne, à tous égards, d'exercer les meilleurs esprits, pourvu qu'il se contienne dans les limites que la raison lui assigne, c'est-à-dire qu'il tende à éclairer l'histoire, et non pas à la surcharger d'inutilités pédantesques.

Je viens de vous indiquer, Messieurs, quatre moyens principaux de vérifier les annales des premiers siècles de Rome: d'abord remonter aux sources des récits; mesurer la distance entre chaque fait et les plus anciens auteurs qui nous le rapportent; et rechercher s'il y a des monuments ou des documents qui puissent combler cet

intervalle : en second lieu, confronter les relations ; en observer les variations, le désaccord ou l'uniformité : troisièmement, les examiner en elles-mêmes, afin d'en retrancher ce qu'elles contiendraient d'impossible ou d'invraisemblable : essayer enfin d'en fixer l'ordre chronologique, de les attacher, autant qu'il se peut, à des points déterminés de la durée. Sans doute le résultat de ces épreuves est d'écarter beaucoup de narrations brillantes ; mais celles qui auront pu y résister en seront mieux affermies dans l'histoire, et nous offriront encore les germes d'une instruction morale et politique assez étendue.

On prétend quelquefois que cette instruction découle aussi riche et aussi pure d'une histoire traditionnelle et mal vérifiée que de la plus exacte. On soutient que des récits incertains, et fabuleux même, peuvent aussi bien, et mieux peut-être que les véritables, dévoiler les secrets des passions humaines, montrer les effets des bonnes et des mauvaises habitudes, recommander la vertu, flétrir le vice, et mettre enfin, comme on dit, la morale en action ; qu'ainsi tant de recherches pour parvenir à la plus sévère exactitude sont inutiles, nuisibles même au but essentiel de l'histoire ; que, réels ou supposés, les exemples qui éclairent sont toujours bons ; et qu'il importe assez peu de rencontrer ou non ce qu'il y a de plus vrai, si l'on trouve ce qu'il y a de plus instructif. Vous voyez que ce système tient à celui qui refuse à l'histoire toute certitude : pour nous disposer à penser qu'elle n'en peut avoir aucune, on s'efforce de nous prouver qu'elle n'en a jamais besoin. Consentirons-nous à la confondre ainsi avec les romans ou les poëmes, à ne voir en elle qu'un vaste recueil de contes moraux et d'apologues ? Non, Messieurs, elle

doit être aussi, comme le veut Cicéron, le témoin des temps, le tableau fidèle des choses passées; et l'autorité de ses leçons morales se fonde sur la vérité positive de ses récits. On invente des fables; on les arrange tout exprès pour aboutir à des conséquences prévues, pour établir de sages maximes et quelquefois de vains préjugés. Dans tous les cas ces fictions n'ont de valeur qu'autant qu'elles réfléchissent quelque aspect réel des choses humaines, qu'autant qu'elles empruntent de l'expérience et de l'histoire même les couleurs dont elles revêtent des actions et des personnages imaginaires. Loin qu'elles prouvent en effet quelque chose, on juge de leur vérité poétique par la vérité naturelle de leurs mouvements et de leurs résultats; et leur unique service, leur seul mérite, est de rendre sensibles et brillantes des notions acquises déjà par une étude immédiate de la nature et de la société. L'histoire, au contraire, est cette étude même; elle en est du moins une partie considérable; elle n'a, dans ses recherches impartiales et scrupuleuses, d'autre but que de rassembler des expériences, et d'en constater la réalité, quelles qu'en puissent être les conséquences. D'elle-même, elle ne tend à aucun système philosophique, à aucune théorie prédéterminée; et, si elle éclaire néanmoins, si elle enrichit les sciences morales, c'est précisément parce qu'elle a rencontré et non inventé, vérifié et non composé, la série de faits et de phénomènes dont elle vient leur apporter le tribut. Ainsi, quoique Machiavel et d'autres écrivains, en puisant dans l'histoire de Rome des réflexions sur les mœurs privées et publiques, sur les devoirs des citoyens et des gouvernements, aient presque indifféremment employé à cet usage les

narrations vraies ou fausses, constantes ou douteuses, nous suivrons une méthode plus sévère : les faits reconnus pour certains ou probables nous paraîtront les seuls dignes de servir d'exemples; ils nous fourniront seuls, non pas l'occasion ou le prétexte, mais le sujet, les données, les éléments de nos observations morales et politiques.

A ce mot de politique, on s'alarmait autrefois; on supposait que l'histoire allait menacer des intérêts, troubler des possessions, soulever des questions hardies, s'engager dans une carrière orageuse; mais, en y réfléchissant, on a reconnu d'abord que, par leur nature même, les annales des peuples sont, comme l'a remarqué Bossuet, principalement composées des actions des princes, et destinées à découvrir ce que peuvent les passions et les intérêts, les temps et les conjonctures, les bons et les mauvais conseils. Il est si vrai que l'histoire est essentiellement politique, que ceux qui lui ont reproché d'avoir pris ce caractère, le lui ont donné eux-mêmes. Car, en se plaignant des conséquences déduites de ses récits, à leur tour ils y attachaient, en un sens contraire, des réflexions du même genre. De quelque manière qu'on lise et qu'on explique l'histoire, elle aboutit, de nécessité, à des maximes de gouvernement et d'ordre social. Il faut ou lui imposer silence, ou lui permettre de traiter sa propre matière et de parler sa propre langue. En vain l'on s'efforcerait de changer la direction naturelle de ses recherches, en les resserrant dans un cercle étroit d'oiseuses questions de chronologie et d'antiquités : du moment où les études de cette espèce se détacheraient en effet de tous les intérêts moraux et politiques, elles deviendraient

étrangères à l'instruction commune, et ne serviraient plus qu'à occuper, sans fruit pour la société, les loisirs d'un fort petit nombre d'hommes.

Mais est-il bien vrai, Messieurs, que les récits historiques et les réflexions qui en dérivent puissent porter aux États quelque dommage? Cicéron, Bossuet, Rollin, n'hésiteraient point à le nier: en partageant leur confiance, j'avouerai pourtant que, lorsque des auteurs modernes ont écrit l'histoire ancienne, avec l'intention expresse d'en tirer des conséquences immédiatement applicables aux affaires de leurs propres temps, ils ont pris une route au moins fausse, et qui devait immanquablement les égarer. Ces prétendus rapprochements des choses passées et des choses présentes supposent ordinairement peu de connaissance des unes et des autres. Presque jamais on ne parvient à établir ces ressemblances si parfaites, qu'en altérant ce qu'on raconte, et en observant mal ce qu'on voit. La véritable histoire évite et dédaigne ces applications, non-seulement comme inconvenantes, mais surtout comme inexactes ou erronées. Elle se plonge tout entière dans les siècles qu'elle décrit; elle y concentre ses regards, ses pensées, ses affections même; et, pour être plus sûre de bien connaître ce qui a été, elle ne cherche aucunement à le retrouver dans ce qui existe. Si des idées morales se rencontrent, comme il est infaillible, sur son passage, elle ne craint pas de les recueillir et de les exprimer, mais en les laissant dans toute leur généralité, et sans leur donner le caractère d'un éloge ou d'une censure des choses non encore tombées dans son domaine. Elle est trop jalouse des droits et de l'influence inoffensive et salutaire qui lui

appartiennent, pour les compromettre elle-même, en les étendant au delà de leurs limites. Elle n'a et ne veut avoir de juridiction que sur ce qui n'est plus.

Ces règles, qui se confondent avec celles de la saine critique, nous seront bien faciles à suivre en traitant des premiers siècles de Rome; car il n'est guère, dans l'histoire ancienne, de partie qui offre aussi peu de points de contact avec l'état de l'Europe moderne. Que sont, en effet, les Romains avant leurs guerres contre Pyrrhus et contre Carthage? Un peuple inculte, chez qui les arts et les lettres n'ont point encore pénétré, qui ne connaît d'autre industrie que le labourage et les armes, qui tire de sa pauvreté même son indomptable énergie, de son désintéressement et de ses habitudes austères sa fierté, son courage et sa puissance; qui, resserré sur les bords d'un fleuve et presque dans l'enceinte d'une seule ville, repousse ou attaque sans cesse des peuplades voisines, moins intrépides que lui quoique aussi grossières; qui, dans l'intérieur de sa cité, ne sait jamais garantir, par des lois précises et constantes, la liberté dont il est avide; qui, réduit à la défendre et à la recouvrer par des combats, prend aisément pour elle la turbulence des séditions et des discordes; qui, n'ayant aucune idée ni de la division des pouvoirs ni de l'exercice régulier des droits politiques par des corps de représentants, demeure livré à tous les orages de la démocratie immédiate, et n'oppose que des mouvements tumultueux aux manœuvres d'une aristocratie ambitieuse; qui, par une fausse idée de sa dignité, abandonne aux esclaves la plupart des arts industriels, qui sont les véritables sources de toute indépendance comme de toute prospérité; qui se dit libre enfin et se

montre souvent digne de l'être, mais qui se laisse retenir dans les liens de l'ignorance et des superstitions, dans les habitudes de fainéantise domestique et de brigandage militaire, qui ramènent infailliblement à la servitude. Qu'ont de commun avec un tel peuple, avec sa longue et orageuse adolescence, des nations parvenues au moins à leur âge mûr, qui, puissantes à la fois par l'étendue de leurs populations et de leurs territoires, par les progrès de leur civilisation, par l'activité de leur industrie et la riche variété de ses produits, ont su exercer, développer en tous sens leurs facultés, polir leurs vices, combiner ou compliquer leurs lois, perfectionner tous les arts bienfaisants ou destructeurs, et se rendre capables des plus vastes entreprises politiques, commerciales et militaires? Sans doute, entre ces deux systèmes, où tout diffère, et le culte et les mœurs, et la paix et la guerre, et l'exercice du pouvoir et l'idée même de la liberté, il serait possible d'apercevoir encore des similitudes, parce qu'il s'en trouve toujours lorsqu'il y a, de part et d'autre, des hommes et des passions humaines; mais l'opposition ou plutôt la dissemblance est telle, que l'étude dont je vais vous occuper, vous semblerait indifférente et fastidieuse, si, n'attachant de prix qu'à ce qui se rapproche de la politique moderne, vous ne consentiez point à considérer sous des aspects plus généraux et plus lointains les éléments, les formes et les destinées des sociétés.

Les annales romaines conserveraient bien moins d'intérêt encore dans le système adopté et développé par Lévesque. Car cet écrivain refuse aux citoyens de Rome toute vertu réelle et toute véritable gloire. Il ne voit dans leur amour de la liberté et dans leur amour de la patrie

que deux fanatismes qui les entraînaient aux plus monstrueux désordres et aux injustices les plus révoltantes. Les sentiments d'estime et de vénération que leur mémoire est en possession d'exciter ne sont, à ses yeux, que des préjugés invétérés, qu'il s'est proposé de détruire, ainsi qu'il l'annonce expressément dans le titre même de son ouvrage. Pour nous, Messieurs, nous ne nous proposerons ni ce but ni aucun autre, persuadés que l'histoire ne doit tendre qu'à l'exacte et impartiale vérité, et qu'elle s'expose à beaucoup d'erreurs, quand elle fixe d'avance les conclusions et les théories où elle prétend parvenir. Les faits rigoureusement examinés nous apprendront seuls à juger ce peuple, dont le nom retentit avec tant d'éclat dans l'histoire et semble devenu l'expression du plus haut degré d'énergie et de grandeur que puisse atteindre l'espèce humaine. Si c'est un préjugé, c'est celui de vingt siècles : né dans l'antiquité, il a traversé le moyen âge, sous l'empire des idées et des institutions les plus propres à l'abolir; la renaissance des lettres n'a fait que l'accréditer et l'étendre; et il s'est si peu affaibli depuis la publication de l'ouvrage de Lévesque, que, dans l'un des plus récents tableaux des annales de Rome, il est dit encore que le peuple romain, dès ses premiers pas, nous frappe par un caractère de force, de gravité, de grandeur, que nulle part ailleurs on ne rencontre, et que son enfance ressemble à celle d'Hercule, dont les jeunes mains étouffaient des serpents.

Bossuet, qui a professé la même opinion, ne craignait pas, quand il s'agissait de louer Rome, d'accumuler les épithètes superlatives. « De tous les peuples du monde, « disait-il, le plus fier et le plus hardi, mais tout ensemble le

« plus réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses « maximes, le plus avisé, le plus laborieux et enfin le plus « patient, a été le peuple de Rome. De tout cela s'est « formée la meilleure milice et la politique la plus pré- « voyante, la plus ferme et la plus suivie qui fût ja- « mais. » Pour justifier tant d'admiration, Bossuet citait un texte sacré, où la république romaine reçoit, en effet, les éloges dus à la prudence qui avait assuré le succès de ses entreprises et qui maintenait sa vaste puissance. Mais ce texte se rapporte à l'époque de Judas Machabée, environ cent soixante ans avant l'ère chrétienne; il ne s'applique pas, au moins directement, aux siècles plus anciens que parcourt Tite-Live dans sa première décade, qui se termine à l'an 292. Pourquoi cependant, même avant ce terme, l'histoire des Romains inspire-t-elle un intérêt profond? Je crois, Messieurs, qu'on en peut distinguer quatre causes expresses : leur liberté, leur ardeur guerrière, leurs révolutions intérieures, et le talent de leurs historiens.

« Le fond d'un Romain, dit encore Bossuet, était « l'amour de sa liberté et de sa patrie : une de ces « choses lui faisait aimer l'autre; car parce qu'il aimait « sa liberté, il aimait aussi sa patrie comme une mère « qui le nourrissait dans des sentiments généreux et « libres. » Tous ces sentiments se confondent, en effet, Messieurs; et ce n'est pas à vous qu'il faut dire combien ils ennoblissent les mœurs, fortifient les caractères, à quel degré d'héroïsme ils élèvent le dévouement des citoyens et le courage des guerriers. Ces bienfaits de la liberté, la nature les révèlerait à tous les cœurs, si l'expérience ne les exposait à tous les yeux. Il est impossible de les méconnaître, et si difficile de ne pas

les aimer, que ceux mêmes qui jadis se résignaient à n'en pas jouir se plaisaient encore à en retrouver le tableau dans l'histoire. Ce n'est pourtant pas que cette liberté, si chère à toutes les âmes pures et généreuses, n'ait aussi ses égarements et ses périls, quand elle n'a pas su s'en préserver par des institutions fortes et sages, ou bien lorsque, impatiente de vaincre des obstacles ou de briser des entraves, elle s'élance hors de ses limites et se blesse de ses propres armes. Elle n'existe qu'à condition de rester équitable, modérée et bienfaisante; et telle est à son égard la rigueur des lois morales et des destinées humaines, que pas un acte injuste ne lui est pardonné, et qu'elle subit longtemps la peine de chacune de ses erreurs. Les Romains ne nous offriront que trop d'exemples de ces égarements déplorables, toujours si cruellement expiés. Mais leur histoire, en se remplissant de leurs fautes et de leurs malheurs, en deviendra par cela même plus instructive. Oui, s'il est quelque chose capable d'inspirer l'horreur de la licence, de l'anarchie et des factions, sans cesser pourtant de recommander et de consacrer le patriotisme et la liberté, c'est l'étude que nous allons entreprendre.

Nous ne l'étendrons pas, cette année, jusqu'aux temps où les Romains, portant leurs armes dans les trois parts de la terre, acquéraient par des triomphes cette domination universelle qui les accabla eux-mêmes. Nous n'aurons à suivre encore leurs légions qu'à peu de distance de leurs murs : nous ne les verrons aux prises qu'avec les Véiens et d'autres Étrusques, avec des Sabins, des Volsques, des Èques, peuples obscurs, qui n'ont pas d'autre histoire que celle des revers qu'ils

ont essuyés en se mesurant avec Rome. La plus longue guerre sera celle des Samnites, au quatrième siècle avant notre ère : toutes les autres ne seront, pour ainsi dire, que des hostilités, interrompues par des pacifications illusoires, et renouvelées sans cesse par des infidélités. Vous n'y pourrez admirer ni l'étendue des plans de campagne, ni l'habileté des manœuvres militaires : cet art redoutable restera longtemps, en Italie, dans cet état d'imperfection ou de simplicité qui laisse tout l'avantage au courage encore plus qu'au nombre; et les Romains vous paraîtront dignes de leurs succès, parce qu'ils seront constamment, du moins dans les récits de leurs historiens, les plus infatigables et les plus intrépides. Mais, quelque peu mémorables que soient en elles-mêmes ces expéditions éphémères, votre attention, Messieurs, se fixera sur leurs causes et sur leurs effets. Les plus anciennes ont été provoquées par l'absence de toute autre industrie, par les besoins mêmes de la vie auxquels ne satisfaisait pas une agriculture inhabile et peu active. On s'exerçait à piller, parce qu'on ne savait pas produire; c'est le principe où remontent toutes les conquêtes. Dans la suite, les guerres furent la ressource du sénat contre les réclamations ou les séditions des plébéiens; car on avait organisé la cité de telle sorte, qu'elle ne pouvait maintenir ou rétablir la paix dans son enceinte, qu'en prenant les armes contre ses voisins : elle était condamnée à l'alternative ou de se déchirer elle-même ou de tourmenter les malheureux peuples qui l'environnaient. Je ne sais pas d'exemple qui prouve plus immédiatement que l'état social ne se constitue que par le concours de tous les travaux et de tous les intérêts. Entraînés par de fatales

nécessités hors de leurs foyers et des étroites limites de leur territoire, les Romains n'ont plus mis de terme à leurs conquêtes. Dès qu'ils n'eurent plus d'ennemis autour d'eux, il leur fallut en chercher au loin. Vaincre, dévaster et subjuguer étaient leurs seuls arts, la seule manière d'être possible à leur république; et les vices de leurs institutions devaient coûter bien cher au monde, avant de consommer la ruine de leur liberté, et d'amener la décadence de leur empire. Tant qu'ils se sont crus libres, leur ardeur guerrière a conservé un caractère civique, qui la rendait invincible. Ils portaient au milieu des camps et des batailles ce feu sacré du patriotisme, à qui la victoire et la gloire appartiennent. Ils redonnaient, après les Grecs vainqueurs des Perses, l'exemple du véritable héroïsme, de ce courage pur et magnanime qu'on pourrait appeler classique, pour le distinguer du chevaleresque, de celui qui ne tiendrait à aucun sentiment généreux et national.

Toute l'histoire romaine peut se partager en deux ordres de faits : d'une part, les guerres extérieures, de l'autre les dissensions intestines. Le mélange de ces deux genres d'événements, leur influence réciproque, les vicissitudes qu'ils amènent, la variété des aspects sous lesquels ils présentent les patriciens, les plébéiens et la nation entière, animent tout le cours de ces annales, et leur donnent un intérêt que ne sauraient avoir celles des peuples moins agités, moins énergiques et moins malheureux. C'est aux dépens, non de sa gloire, mais de son bonheur, que Rome se fait et nous laisse une histoire si attachante. Chaque génération y a déposé le tribut de ses anxiétés et de ses souffrances. La destinée ordinaire des Romains a été

de vivre en des temps de révolutions, chance assurément la plus fatale pour toute vie humaine. Chez eux, le conflit des intérêts et la violence des ressentiments, d'anciennes querelles et de soudaines agitations, tenaient tous les éléments et tous les ressorts du corps social dans une perpétuelle mobilité : leur histoire n'est qu'un long enchaînement de métamorphoses politiques : abolition de la monarchie, institution du consulat, apparition fréquente de la dictature, création des tribuns du peuple et des édiles, installation et renversement des décemvirs, établissement des censeurs; les deux consuls plus d'une fois remplacés par un nombre variable de tribuns militaires; les comices changeant de forme et de nature même, prenant des résolutions diverses selon qu'ils se tiennent par curies, par centuries ou par tribus; quelques essais de législation générale, et une multitude de lois ou de propositions accidentelles, qui déplacent en tous sens les limites des droits et des pouvoirs. Tout semble se combiner et se mouvoir, comme sur la scène, pour le plus grand péril des personnages, pour le plus vif amusement et la facile instruction des spectateurs. En un mot, cette histoire est si fertile en situations critiques, en intrigues, en conspirations, en catastrophes, qu'elle a peut-être l'inconvénient d'inspirer trop de goût pour celles où les jeux cruels des passions et de la fortune sont moins diversifiés et moins fréquents. Si l'on venait, après que nous aurons lu Tite-Live, nous offrir les annales d'un peuple de quelque autre monde, constamment fidèle à ses lois et satisfait de ses institutions, juste et généreux envers ses voisins, ne prenant les armes que pour se défendre, et religieux observateur

des traités; d'un peuple au sein duquel on n'abuserait jamais de la liberté ni du pouvoir, chez qui les hommes publics seraient les plus zélés défenseurs des droits privés, et les simples citoyens les plus fermes appuis de l'autorité publique; d'un peuple qui, livré à tous les genres de travaux utiles, jouirait, sans troubles et sans faste, de tout le bonheur domestique et social compatible avec les accidents de la nature et avec les faiblesses de l'humanité : je crois que nous redouterions un peu la monotonie d'une prospérité si calme, l'aridité d'une histoire si paisible et si régulière. Nous pourrions être néanmoins tentés de la lire, parce qu'elle aurait, au plus haut degré possible, l'intérêt de la nouveauté; et peut-être y trouverions-nous encore, dans les mouvements de l'industrie et de toutes les émulations honorables, dans le rapide et vaste progrès des lumières, dans l'inépuisable fécondité des talents et des vertus, les sujets des plus intéressants récits et des plus ravissantes peintures. Qui de nous peut savoir de quels charmes et de combien de nuances serait susceptible ce tableau des produits de la raison publique et des bienfaits de la véritable liberté? Mais, puisque nous sommes accoutumés à d'autres spectacles, puisque, jusqu'ici, dans l'histoire comme dans les poëmes, l'image du malheur s'est toujours montrée plus vive et plus brillante que celle de la félicité, nous pouvons ouvrir avec confiance les annales du peuple romain, nous ne risquons pas du tout de le trouver heureux et tranquille.

Il ne suffit pourtant pas que les faits aient en eux-mêmes de la variété, du mouvement, de l'importance : si les témoins immédiats les ont mal observés, et si les premiers écrivains qui les ont rassemblés n'ont pas su

les enchaîner et les peindre, ils pourront bien attirer encore l'attention des hommes studieux, pour qui toute instruction a de l'attrait, mais ils ne brilleront jamais assez pour fixer les regards d'un grand nombre de lecteurs, et pour se graver dans les souvenirs publics. C'est ainsi que plusieurs parties des annales du moyen âge, décolorées dès leur origine par la grossière inhabileté des chroniqueurs, n'ont jamais pu servir de matière à des narrations animées et pittoresques. Les meilleurs écrivains modernes n'ont guère réussi qu'à les présenter sous des aspects généraux : ils ont désespéré de rendre de l'éclat aux détails. Tout au contraire, ce sont les détails qui frappent dans les annales dont la composition primitive a été moins malheureuse. Si toutes les vicissitudes qu'a traversées le peuple romain depuis ses premiers progrès jusqu'à sa décadence occupent encore tant de place dans la mémoire des hommes, il en est surtout redevable aux talents éminents des historiens qui, aux deux grands siècles de sa littérature, celui de Cicéron et celui de Pline, ont raconté, dans sa langue, ses anciennes et ses nouvelles destinées. Je n'ai point à vous parler en ce moment de Salluste, de César, de Tacite, puisque nous n'atteindrons point, durant cette année, les époques auxquelles sont consacrés leurs livres. Mais Tite-Live a créé l'histoire romaine tout entière : il a su l'extraire des chroniques informes et obscures qui l'auraient ensevelie; il a versé sur elle la plus vive lumière, une splendeur immortelle. Les Grecs mêmes, s'il est permis de le dire, n'avaient peut-être pas donné à l'histoire tant de grâce et de richesses, de douceur et de magnificence. Ceux de leurs ouvrages qui subsistent n'offrent pas au même degré, ou

du moins en une aussi longue suite de récits, l'inaltérable modèle de cette clarté parfaite qui ne laisse rien de vague aux idées, rien de pénible à l'attention; de cette exquise et simple élégance qui achève la correction, qui embellit l'exactitude, qui, par la convenance et la variété des tours, ajoute aux grâces de la pensée, à l'éclat des images, à la vivacité des sentiments; et de cette harmonie douce et pénétrante qui répand sur l'histoire tous les charmes du langage humain, et avec une juste mesure ceux même du langage poétique. Le grand art de Tite-Live est de rendre les faits sensibles par leurs circonstances, de conserver aux détails l'intérêt qu'ils avaient quand ils étaient des spectacles, de nous transporter au milieu de toutes les scènes historiques ou fabuleuses, de prendre en quelque sorte les événements dans le vif, sans leur laisser rien perdre de leurs mouvements ni de leurs couleurs. Il représente tout ce qu'il raconte, mais avec tant de goût et de justesse, qu'on ne remarque jamais d'exagération ni d'artifice dans ses peintures, et que ses expressions les plus figurées sont réellement les plus simples, les plus propres, et semblent avoir été inévitables. Son talent est pur, parce qu'il tient à une sensibilité profonde. Tite-Live est un Romain qui aime tendrement son pays, ardemment la liberté, passionnément la vertu, qui ressent tous les biens et tous les maux qui adviennent à sa patrie, qui craint, espère, succombe et triomphe avec elle, qui vit en chaque siècle dont il fait l'histoire, qui devient successivement le contemporain de chaque génération romaine. Oui, ses idées, ses affections, ses alarmes, son orgueil, sont toujours à l'époque où ses narrations parviennent. Aussi ne jouit-

ou pleinement des tableaux qu'il trace, qu'en partageant ses sentiments et ses illusions mêmes : c'est peu d'entendre son admirable langue, il faut comprendre comme lui la cité, les droits qu'elle donne et les devoirs qu'elle impose, sortir des siècles vulgaires, se déprendre des habitudes modernes, et habiter avec lui la ville éternelle.

Pour nous associer ainsi aux pensées et aux affections de Tite-Live, nous aurons besoin, Messieurs, de bien connaître les institutions civiles et religieuses des Romains. C'est une étude difficile, parce qu'on ne la peut faire immédiatement tout entière dans aucun livre antique, et qu'on est réduit à suivre des méthodes ou peu commodes ou peu rigoureuses. Attendre que la succession des faits établisse les usages est bien le parti le plus sûr, le seul moyen d'acquérir des connaissances parfaitement exactes. Mais il est pénible pourtant de lire les premières parties d'une longue histoire, sans attacher encore d'idées précises à des expressions qui sans cesse y reviennent, que l'historien n'a point assez expliquées pour nous, parce qu'elles étaient familières à ses contemporains; d'entendre parler à chaque instant du sénat, des consuls, des tribuns, des questeurs, des pontifes et des augures, sans que les caractères et les limites de ces différentes fonctions soient rigoureusement déterminés. De toutes les ignorances, la plus insupportable aux esprits justes est celle qui consiste en idées vagues et incomplètes. Mais, d'un autre côté, si l'on se presse de tracer le tableau de ces institutions, de les définir et de les expliquer, on s'expose à beaucoup d'erreurs, dont la plus grave serait de leur attribuer plus de constance et d'uniformité qu'elles n'en

ont eu. Sans changer de noms, elles ont été en effet fort variables : on les connaît mal, si on ne les envisage qu'à leur origine ou à une seule époque de leur durée; elles ont aussi leur histoire. Ou bien donc il faudra rectifier à plusieurs reprises des notions prématurément admises, ou courir le risque de prendre les plus fausses idées des faits subséquents. S'il est quelque moyen d'échapper à ces inconvénients divers, c'est peut-être en distribuant les notions de cette nature dans tout le cours des annales romaines, et en les attachant aux points où elles peuvent recevoir et réfléchir le plus de lumières. J'essayerai, Messieurs, cette méthode : à mesure que nous aurons recueilli assez de faits pour y puiser une connaissance suffisante de certaines institutions, j'interromprai les récits par l'exposé des usages. Je rencontrerai ainsi et je saisirai les occasions de vous entretenir spécialement du système religieux des Romains; de la division tant de leur territoire que de leur population; de leurs maximes ou coutumes relatives à la condition des personnes et à la distinction des classes; de leur économie domestique et publique; de leurs comices; de leur lois; de leurs mœurs, et de leurs magistrats enfin supérieurs ou inférieurs; études importantes qui doivent compléter celle des faits, et fournir les principales données des observations politiques et morales.

Dans ces recherches et dans toutes celles dont je vous rendrai compte, je n'aurai d'autre but que de trouver la vérité et de vous la dire. Je ne me flatte pas de la discerner toujours au milieu des nuages et des prestiges que l'ignorance et la fausse science ont accumulés autour d'elle. Mais je ne la déguiserai jamais,

quand je l'aurai reconnue; et, lorsqu'il y aura lieu d'hésiter entre plusieurs opinions, je vous exposerai avec franchise les motifs que j'aurai de préférer l'une et de rejeter les autres. Ce qui résulte le plus constamment de l'histoire et de toute expérience des choses humaines, c'est qu'il n'y a d'utile et de beau que ce qui est vrai; on serait impardonnable, après avoir traversé tant d'illusions, après en avoir ressenti les effets toujours tristes et souvent cruels, de ne pas connaître tout le prix de la vérité. Il y a bien peu de mérite à la chérir au déclin de la vie, quand ce sentiment est le seul qui puisse conserver à la pensée quelque reste d'activité, et à l'étude ses derniers charmes. Dans la jeunesse, il est plus désintéressé, et semble avoir aussi plus d'ardeur, du moins tant que des passions aveugles, une vaine ambition, de faux intérêts n'entraînent point dans la route des séductions et des mensonges. Mais l'une des illusions de cet âge est de concevoir pour des doctrines décisives, pour des théories sommaires, pour quelques idées générales, un enthousiasme dont elles sont rarement dignes, et de leur adresser les hommages qu'on croit rendre à la vérité. La vraie science n'est pas si vague, si absolue, si romantique : on ne l'acquiert point à si peu de frais par des pressentiments et par des divinations; on ne la possède qu'après avoir distinctement aperçu, saisi chacun des éléments qui la composent. Plus les résultats s'agrandissent, plus il a fallu, pour les établir ou les reconnaître, d'observations particulières étroitement enchaînées. En tout genre d'étude, et spécialement en histoire, la vérité ne s'obtient que par des recherches laborieuses, que par l'examen attentif d'une multitude, quelquefois confuse, de

faits et de circonstances, par la confrontation pénible des textes, des monuments et des témoignages de toute espèce. Au premier coup d'œil, on se figure que l'instruction purement philosophique qui doit s'associer aux récits des historiens sera d'un plus facile accès; mais je crois que, tout au contraire, elle exige des analyses encore plus délicates, parce que la langue des sciences morales et politiques n'ayant point toute la précision désirable, les notions exactes ne se distinguent des fausses que par des nuances bien peu sensibles. Gardons-nous, Messieurs, des connaissances superficielles : elles ne valent pas même la peine si modique qu'il faut prendre pour les acquérir; elles égarent bien plus qu'elles n'éclairent, et leur effet ordinaire est de donner aux esprits une légèreté qui se communique aisément aux caractères et aux mœurs. Ce sont les études austères et profondes qui étendent les lumières, développent les jeunes talents, fortifient les âmes, entretiennent les habitudes honorables, et forment au sein d'un grand peuple des générations dignes de la liberté.

Dans la prochaine séance je commencerai l'exposé des sources de l'histoire romaine.

DEUXIÈME LEÇON.

SOURCES DE L'HISTOIRE ROMAINE : — DENYS D'HALICARNASSE.

Messieurs, toute notion historique qui n'est pas fournie par des monuments ou par des récits originaux, faits à l'époque même où se passaient les événements, n'est qu'une croyance traditionnelle; et malheureusement nous serons forcés de reconnaître que tel est le caractère de presque tous les éléments des annales de Rome jusqu'à l'an 292 avant notre ère. Il ne subsiste, en effet, que bien peu de monuments matériels propres à nous retracer des souvenirs si antiques. On cite quelques débris d'égouts ou aqueducs souterrains construits sous les rois, quelques portions de voies publiques entreprises dans le cours des deux siècles qui ont suivi l'expulsion des Tarquins. Mais ces restes, quoique fameux, et malgré l'admiration qu'ils peuvent exciter encore, sont en trop petit nombre pour être fort instructifs; et d'ailleurs on s'abuserait beaucoup si l'on supposait que, dans leur état actuel, ils appartiennent en totalité à l'âge qui les a vus naître. Caylus avoue que les cloaques ont été souvent réparées, et que, peut-être, il n'y a plus rien aujourd'hui de leur première bâtisse. Ce n'est pas non plus par des suites de médailles ou monnaies qu'on pourrait établir l'histoire ou la chronologie des premiers siècles romains. Le grammairien Festus dit, en se fondant sur d'anciens documents, que, sous Romulus et ses successeurs, on se servait de mon-

naies étrangères, *nummis ultramarinis;* il est vrai qu'un autre grammairien, Charisius, cite un passage de Varron, où il est dit que Servius Tullius fit frapper une monnaie d'argent; mais, outre que ce fait pourrait être contesté, nous savons mieux que, sous la république, l'or et l'argent furent interdits, et qu'on ne laissa en circulation que des monnaies de cuivre. Les payements considérables se faisaient en *æs grave*, c'est-à-dire en lingots, qui se pesaient, n'étant point frappés et marqués. Je m'abstiens aujourd'hui d'entrer plus avant dans cette matière, que le défaut de monuments et de renseignements doit rendre fort obscure et fort litigieuse. A mesure que l'ordre des temps amènera sous nos yeux quelques débris matériels d'antiquités, j'aurai soin de vous les faire connaître, ainsi que plusieurs autres monuments qui ont disparu, mais que des auteurs classiques nous décrivent. Nous tâcherons de recueillir ce qu'ils peuvent offrir ou recéler d'instruction véritablement historique. Il nous suffit, en ce moment, d'être avertis de leur existence, d'en avoir pris une idée générale, et de prévoir qu'ils seront rares, mutilés, et, à tous égards, insuffisants pour fournir ou pour éclairer un corps entier d'annales.

Il est un autre genre de monuments qu'on peut distinguer par le nom de littéraires : ce sont les fragments qui nous ont été conservés, par voie de citation, des poésies, des lois et des écrits quelconques antérieurs à la guerre contre Pyrrhus. Nous rencontrerons ainsi quelques mentions ou quelques restes des vers saliens, des lois curiates ou royales ou du code papirien, surtout du code décemviral ou des Douze Tables, plus tard du droit flavien, des vers fescennins. Comme

cette littérature antique n'est pas considérable, je pourrai mettre sous vos yeux presque tous les textes qui en subsistent, et vous apprécierez quel degré de lumière ils jettent, sinon sur les faits proprement dits, du moins sur le tableau des institutions, des opinions et des mœurs.

Les savants se persuadent que, dès l'origine de Rome, les magistrats et les pontifes ont tenu des registres publics, et rédigé périodiquement des journaux ou mémoires qui ont servi de premier fonds aux historiens que nous n'avons plus et à ceux dont nous possédons les livres. Cicéron dit, en effet, qu'afin de conserver le souvenir des choses importantes, le grand pontife, depuis le commencement de Rome jusqu'à Publius Mucius, grand pontife lui-même au septième siècle de cette cité, écrivait ce qui se passait dans le cours de l'année, et ne manquait pas d'exposer ensuite ces registres aux yeux du peuple. Voilà, continue Cicéron, ce qu'on nomme encore aujourd'hui les très-grandes annales : *Hique etiam nunc annales maximi nominantur*. Faut-il conclure de ces paroles qu'au temps de Cicéron, toute la série des annales romaines à partir de Romulus ou de Brutus subsistait intacte? Les savants se plaisent à tirer cette conséquence; mais elle est tout à fait inconciliable avec ce que nous disent Tite-Live et Plutarque, soit de la destruction de ces annales quand Rome fut envahie et incendiée par les Gaulois, soit plus généralement de l'obscurité profonde des anciens temps et des difficultés qu'on éprouve à composer, avec si peu de débris, avec de si faibles renseignements, une histoire complète de la république. D'ailleurs les fragments qui nous ont été conservés

de ces annales pontificales, ou d'une des copies qu'on en avait faites (car il paraît qu'il s'en était répandu des copies très-diverses), ces fragments, dis-je, ne nous donneraient pas une bien haute idée des lumières ou de la bonne foi des rédacteurs. Nous lirions que les statues des dieux, transportées de Lavinium à Albe et gardées à vue par les Albains, trompaient la vigilance des sentinelles, et retournaient à Lavinium ; que Romulus était fils d'Énée et frère d'Ascagne ; qu'il bâtit quatre villes appelées Rome, Anchise, Énée et Capoue. Les fastes ou livres des magistrats, recueil distinct, à ce qu'il semble, des annales pontificales, n'étaient pas moins suspects aux yeux de Tite-Live, qui pourtant ne se piquait pas d'une rigueur excessive en cette matière. On parle aussi de livres de lin ou de toile, de tables de marbre, de tables d'ivoire, d'actes du sénat, d'actes du peuple ; mais assigner le temps où l'on avait commencé de tenir ces sortes de registres, s'assurer de l'authenticité des faibles débris qui en restent, savoir enfin quelle instruction pouvaient offrir de tels recueils, quelle confiance ils devaient inspirer, ce sont là des points que nous n'avons aucun moyen d'éclaircir. Le plus sûr parti est de nous en rapporter à Tite-Live, selon lequel l'usage de l'écriture était si rare chez les anciens Romains, qu'ils attachaient des clous au mur d'un temple pour marquer le nombre des années. Le même écrivain nous déclare qu'à travers les ténèbres qui couvrent l'histoire de l'ancienne Rome, on ne peut aucunement s'assurer ni du nom des consuls, ni des événements de chaque année : *Tanti errores implicant temporum, aliter apud alios ordinatis magistratibus, ut, nec qui consules secundum quosdam, nec quid*

quoque anno actum sit, in tanta vetustate non rerum modo, sed etiam auctorum, digerere possis. Il ajoute que les honneurs funèbres, les faux titres, les images mensongères, ont rempli de confusion toutes les annales et qu'il n'est aucun historien contemporain au témoignage duquel il y ait lieu de se confier : *Vitiatam memoriam funebribus laudibus reor, falsisque imaginum titulis, dum familia ad se quæque famam rerum actarum honorumque, fallente mendacio, trahit : inde certe et singulorum gesta et publica monumenta rerum confusa; nec quisquam æqualis temporibus illis scriptor exstat, quo satis certo auctore stetur.* Plutarque exprime plus nettement encore les mêmes doutes; et, avant eux, Cicéron s'était plaint aussi des impostures que l'intérêt et la vaine gloire des familles avaient accumulées dans les annales de l'État et dans les mémoires privés.

Une nuit impénétrable couvrirait, à nos yeux, tous ces temps antiques, sans le soin qu'ont pris les historiens, non pas, je crois, de compulser des registres, mais de mettre en ordre et de fixer enfin, autant qu'il était possible, des traditions éparses, confuses et fugitives. Parmi ces premiers historiens on pourrait compter le poëte Quintus Ennius; car il a mis en vers les annales romaines : c'était son plus grand ouvrage; il y avait dix-huit chants, et les cinq premiers concernaient les temps qui ont précédé la guerre de Pyrrhus, ainsi qu'on le voit par les deux cent quarante-trois vers qui en restent entiers ou défectueux. Après avoir annoncé son sujet :

Horrida Romuleum certamina pango duellum;

après avoir supplié les Muses, Ennius évoquait l'ombre d'Homère :

> ...Visus Homerus adesse poeta.
> Hei mihi qualis erat! quantum mutatus ab illo!

Vous savez, Messieurs, que ce dernier trait se retrouve dans Virgile, qui a daigné faire à ce vieux poëte plusieurs autres emprunts. Ensuite Ennius parlait d'Anchise, d'Énée, d'Amulius, de Romulus, du combat des Horaces, d'Ancus Marcius, de Tarquin, d'Horatius Coclès. Mais de si modiques fragments, qui n'ajoutent aucun fait, aucun détail, à ce que nous apprenons ailleurs, montrent seulement que les traditions attachées aux noms que je viens de rappeler étaient établies déjà chez les Romains au troisième siècle avant l'ère vulgaire. Né en Calabre vers l'an 232 avant cette ère, Ennius servit dans la seconde guerre punique, y fut distingué par Scipion l'Africain, vint à Rome, y plut aux grands, et s'y vit entouré de disciples. Savant dans les trois langues, la grecque, l'osque et la latine, il enseigna la première, fit oublier la deuxième et enrichit la troisième. On dit qu'il aimait à boire, et qu'il mourut goutteux à l'âge de soixante-dix ans. Il avait joui de toute sa gloire, et elle lui a survécu. Quintilien veut qu'on révère Ennius comme un vieux chêne des bois sacrés.

Le premier prosateur latin dont le nom nous soit bien connu est Quintus Fabius Pictor, l'un des membres illustres d'une famille puissante. Il vivait aussi durant la seconde guerre punique. Il a composé des livres de droit pontifical et surtout d'histoire; mais les fragments qui en ont été recueillis dans Cicéron, dans Aulu-Gelle et ailleurs, se réduisent à cinq ou six pages,

même en y comprenant des articles douteux. Il suit de là que c'est fort à l'aventure que des auteurs modernes prennent la défense de Fabius contre Polybe qui l'accuse de partialité, contre Denys d'Halicarnasse qui le trouve inexact, et contre Tite-Live qui le mésestime quoiqu'il le cite. Nous ne savons pas même si les fragments latins qui portent son nom offrent un texte original ou une simple traduction, et s'il faut le distinguer d'un Numérius Fabius Pictor qui a écrit en grec. Ce qui est bien reconnu, c'est qu'il n'est point l'auteur des livres qu'Annius de Viterbe lui a voulu attribuer, et qui traitent du siècle d'or, de l'origine de Rome, et de la langue des Romains.

Il reste pareillement, en lignes ou phrases détachées, environ six pages de Cincius Alimentus qu'Annibal fit prisonnier. Ce Cincius avait composé en prose des annales, des fastes ou un livre sur les fastes, des traités sur les comices, sur le consulat, sur la jurisprudence, sur la milice, sur la grammaire, et une vie du rhéteur Gorgias. On croit que le texte de cette vie n'a existé qu'en latin; mais les autres ouvrages de Cincius ont été peut-être composés en grec, et traduits ensuite en langue latine, soit par l'auteur lui-même, soit par quelques autres. Les écrivains qui nous en fournissent des fragments sont Tite-Live, Aulu-Gelle, Tertullien, Arnobe, Fulgence, et principalement Festus.

Le second siècle avant J. C. a produit chez les Romains un assez grand nombre d'historiens : Claudius Fannius, dont les annales furent abrégées par Brutus, l'un des meurtriers de César; Vennonius Libon, Posthumius Albinus, Calpurnius Piso Frugi, Lutatius, Cn. Gellius, Cœlius Antipater, Œlius Tubero, Rutilius Lu-

pus, Sempronius Asellio, Clodius Licinius, Hostius, Fabius Maximus Servilianus, Cnéus Aufidius, Cassius Hémina. Peu après parurent Licinius Macer, Claudius Quadrigarius, Valérius Antias et Sisenna. Mais les débris réunis des livres de tous ces écrivains remplissent à peine trente pages; et, à ce qu'il semble, quelques-uns de leurs livres n'embrassaient que certains détails des annales romaines, et ne remontaient point aux premiers âges.

Marcus Porcius Caton, né à Tusculum, termina, l'an 147 avant J. C., une longue et laborieuse carrière. On a coutume de le surnommer l'Ancien pour le distinguer de son arrière-petit-fils, Caton d'Utique, ou bien le Censeur pour rappeler une fonction publique remplie par lui avec beaucoup de rigueur et de gloire. Il ne s'est pas moins distingué dans les camps : à peine avait-il atteint sa vingtième année lorsqu'on admirait, pendant la seconde guerre punique, son habileté et sa bravoure. Plus tard il commanda et vainquit en Espagne. A Rome, il se récria fort âprement contre des philosophes étrangers qui apportaient dans cette ville les opinions et les mœurs de la Grèce; mais il en voulait surtout aux médecins, et sollicitait leur bannissement et la destruction de Carthage avec une égale opiniâtreté. Le dernier de ces deux conseils n'était pas le moins dangereux : Rome pouvait se passer de médecins plus impunément que de rivale. Cette austérité du vieux Caton se conciliait avec un goût très-vif pour les travaux littéraires. Agé de près de cinquante ans, il entreprit avec succès l'étude de la langue grecque. On dit qu'il se repentait de trois choses, d'avoir voyagé par eau pouvant aller par terre, d'avoir dit son secret à

sa femme, et d'avoir passé un jour sans rien apprendre. Il paraît qu'il en passa fort peu sans écrire durant les trente dernières années de sa vie; car la liste des ouvrages qu'il avait composés n'est pas courte, quoiqu'on n'y comprenne plus quinze livres sur le droit civil, qui étaient de son fils Marcus Caton, préteur, ni des vers chagrins de Valérius Caton, souvent publiés à la suite des œuvres de Virgile, ni des distiques moraux qui sont d'un Denys Caton, beaucoup moins ancien. Le seul traité complet qui nous reste de Caton le Censeur concerne l'agriculture et l'économie rurale. On a perdu, sauf quarante pages d'extraits, ses sept livres des *Origines* ou *Antiquités romaines*, et tous ses autres écrits. Cicéron, qui les avait tous lus, en parle avec estime: « Donnez à Caton, dit-il, du nombre, de l'élégance « et de la cohérence, nul écrivain ne lui sera préférable. » L'éloge est grand, mais les restrictions sont fortes.

On doit regretter davantage les savants ouvrages de Marcus Térentius Varron sur les antiquités divines et humaines, ses annales, ses traités de l'origine, des progrès et des mœurs du peuple romain. Saint Augustin, Macrobe et des grammairiens nous en ont conservé des extraits qui équivalent ensemble à cinquante pages. Tout le surplus a péri; et Varron ne nous serait connu que par les hommages qu'il a reçus de Cicéron et de plusieurs autres anciens, si le temps n'avait un peu plus épargné ses livres sur la langue latine et sur l'agriculture. Il était né l'an 118 avant notre ère; il a vécu quatre-vingt-huit ans. C'était lui qui, à défaut d'historiens originaux, aurait pu le mieux nous enseigner l'histoire des premiers siècles de sa nation.

Nous avons recouvré depuis peu quelques morceaux

'une esquisse de cette histoire dans le second livre e la *République* de Cicéron, morceaux que je rapprorerai tous des récits de Denys d'Halicarnasse et de 'ite-Live auxquels ils correspondront. Mais vous voyez ue ces deux auteurs sont les premiers qui viennent ous offrir un corps d'annales romaines. Car, Messieurs, n réunissant tout ce que pourraient nous apprendre, vant eux, Cicéron, Varron, Caton, les fragments 'Ennius, de Fabius Pictor et des autres annalistes du euxième et du troisième siècle avant notre ère, les déris d'anciennes lois et d'anciens poëmes, et les restes e quelques monuments matériels, les notions à puiser ans toutes ces sources sur les cinq cent soixante-deux remières années de Rome n'équivaudraient pas à la ixième partie de ce que Denys et Tite-Live nous en content. Il nous importe donc extrêmement de saoir quels sont ces deux auteurs, comment, à tant de istance des époques dont ils nous entretiennent, ils t pu acquérir les connaissances qu'ils prétendent ous transmettre, et quelle confiance enfin peuvent ériter les recueils historiques qu'ils ont composés.

Ce que nous savons de la vie de Denys d'Halicarasse se réduit à peu près à ce qu'il nous en apprend i-même dans la préface de son ouvrage. « Je suis, dit-il, Denys, fils d'Alexandre, et natif d'Halicarnasse. Εἰμὶ ιονύσιος Ἀλεξάνδρου, Ἀλικαρνασσεύς. J'abordai en Italie vers le milieu de la cent quatre-vingt-septième olymiade, quand César Auguste terminait la guerre civile. Depuis ce temps jusqu'aujourd'hui, j'ai demeuré vingtdeux ans à Rome, où j'ai appris la langue latine, étudié a littérature des Romains, recherché avec exactitude t persévérance tous les monuments de leur histoire,

« tout ce qui pouvait contribuer à la perfection de mon « ouvrage. Je me suis lié d'amitié avec les plus savants « personnages : leurs entretiens m'ont instruit, et j'ai « appris le surplus dans les livres des anciens historiens « de Rome, tels que Porcius Caton, Fabius Maximus, « Valérius Antias, Licinius Macer, les Élius, les Gellius, « les Calpurnius, et plusieurs autres écrivains estimés, « qui ont laissé des commentaires semblables aux chro« nographies des Grecs : après avoir puisé dans leurs li« vres, je me suis mis à écrire. Voilà ce que j'avais à dire « de moi-même. Ταῦτα μὲν ὑπὲρ ἐμαυτοῦ διείλεγμαι. »

Ainsi Halicarnasse en Carie, cette ville qui avait donné naissance à Hérodote, et qui jadis avait porté le nom de Zéphyrie, était la patrie de Denys. Alexandre, père de cet historien, n'est connu d'aucune autre manière. Denys vint à Rome l'an 31 ou 30 avant notre ère, y demeura jusqu'en l'an 8, occupé à recueillir les matériaux de son ouvrage, dont la composition peut se rapporter par conséquent aux années 7 et 6. Mais quand cet auteur est-il né? quand est-il mort? c'est ce qu'on ne sait pas d'une manière précise. Dodwell et Bellenger ont assez bien prouvé qu'on ne peut placer sa naissance ni avant l'an 73, ni après l'an 54. En effet, d'une part, Denys dit que le temple de Jupiter Capitolin, incendié en 76, fut rebâti au temps de ses pères : κατὰ τοὺς πατέρας ἡμῶν, c'est-à-dire sans doute avant son propre temps : or la restauration de ce temple est de l'an 73. D'un autre côté, en parlant de la première dictature de Jules César, qui ne dura que onze jours, en l'an 49, il emploie l'expression *de mon temps*, τῆς κατ' ἐμὲ γενεᾶς ; et, lorsqu'il rappelle la malheureuse expédition de Crassus contre les Parthes, en 54, il s'e

prime encore à peu près dans les mêmes termes : κατὰ τὴν ἐμὴν ἡλικίαν. 73 et 54 sont donc les limites hors desquelles on ne doit point chercher la date de la naissance de Denys. Dans cet espace de dix-neuf ans, l'unique moyen de choisir une époque moins indéterminée est de supposer, comme le fait Dodwell, que Denys devait être âgé de vingt-cinq à trente ans, lorsqu'il vint entreprendre à Rome des études et des recherches laborieuses. On en conclurait qu'il était né dans le cours de la cent quatre-vingtième olympiade, années de 60 à 57 avant J. C. A l'égard de sa mort, nous avons moins de données : cependant Strabon dit que, de son propre temps, καθ' ἡμᾶς, Denys illustra la ville d'Halicarnasse, autrefois Zéphyrie, qui avait déjà produit Hérodote et le poëte Héraclite. Or Strabon a vécu sous Auguste; il écrivait sous Tibère. Il serait donc permis de supposer que Denys est mort de l'an 1er à l'an 14 de l'ère vulgaire, ou même un peu plus tard, à l'âge de soixante à quatre-vingts ans. Il aurait prolongé bien plus loin sa carrière, s'il était vrai qu'il eût écrit contre Plutarque, ainsi que le dit Keckermann, dans un traité d'ailleurs savant sur l'histoire. Plutarque vivait sous Trajan, Denys était mort sous Tibère, peut-être sous Auguste. Cette étrange méprise de Keckermann est un exemple des distractions auxquelles sont exposés les hommes les plus érudits, quand ils ne prennent pas le soin de revoir et de vérifier chacun des détails qu'ils accumulent dans leurs livres.

Quelques autres erreurs sont venues de ce qu'on a confondu l'historien Denys avec certains personnages qui ont porté le même nom, et dont deux ou trois pouvaient être aussi d'Halicarnasse. L'un, auteur de livres

sur la musique, écrivait sous l'empereur Adrien. Ce même Denys le musicien, ou peut-être un autre Denys, qu'on a surnommé l'Atticiste, a composé un lexique grec. Était-il un descendant de l'auteur des *Antiquités romaines?* Quelques savants le supposent. Nous n'avons aujourd'hui aucun intérêt à éclaircir cette question, ni celles qui peuvent s'élever sur un plus grand nombre de personnages appelés Denys : il nous suffit de bien distinguer celui qui va nous occuper. Selon Meursius et Vossius, il en avait existé un plus ancien, contemporain de Polybe; mais c'est encore une inadvertance; car le texte qu'on cite ici sous le nom de Polybe n'est réellement que le texte de Strabon que j'ai déjà rapporté; en sorte qu'il ne s'agit, en effet, que du Denys d'Halicarnasse qui a écrit l'histoire de Rome. D'autres érudits, ne se souvenant plus que Denys atteste luimême qu'il n'est venu à Rome qu'au milieu de la cent quatre-vingt-septième olympiade, douze ans après la mort de Cicéron, lui ont appliqué les lignes que cet orateur a écrites sur un Denys, son bibliothécaire et précepteur de ses enfants, sorti de sa maison pour avoir dérobé des livres : *Dionysius, servus meus, qui meam bibliothecam multorum nummorum tractavit, quum multos libros subripuisset, nec se impune laturum putaret, aufugit... Dionysium dimisi a me, ut magistrum Ciceronum non libenter, ut hominem ingratum non invitus.*

Une des causes qui ont fait confondre avec un précepteur l'historien Denys d'Halicarnasse, c'est qu'avant de composer ses *Antiquités romaines*, il s'était fort occupé de grammaire et de rhétorique. Il a laissé sur ces matières plusieurs petits traités dont neuf subsis-

tent. Le premier intitulé Περὶ συνθέσεως ὀνομάτων, de l'Arrangement des mots, a été traduit en français par Batteux : c'est un recueil d'observations grammaticales et littéraires qui peuvent quelquefois sembler minutieuses, mais qui tiennent du moins à la structure et à l'histoire de la langue grecque, et qui ne sont pas toujours étrangères à la théorie générale de l'art d'écrire. Le second traité, qui a pour titre Τέχνη, l'Art, est une sorte de rhétorique contenant d'abord des préceptes sur différentes espèces de productions oratoires, panégyriques, oraisons nuptiales, oraisons généthliaques ou sur les naissances, éloges funèbres, exhortations politiques et militaires; ensuite des notions un peu vagues sur le discours figuré; enfin des jugements sur divers auteurs. Mais cet examen des écrivains est le sujet particulier d'un troisième opuscule, intitulé Τῶν ἀρχαίων κρίσις, ou bien Τῶν παλαιῶν χαρακτῆρες, Critique ou caractères des anciens. Là sont jugés souverainement et en style laconique les poëtes depuis Homère jusqu'à Euripide; les historiens Hérodote, Thucydide, Philiste, Xénophon et Théopompe; les philosophes Platon et Aristote; les orateurs Lysias, Isocrate, Lycurgue, Démosthène, Eschine et Hypéride. Isocrate et Lysias comparaissent de nouveau, avec Isée et Dinarque, dans un quatrième traité, qui contient plus de développements, et surtout d'assez importants détails d'histoire littéraire : son titre est Περὶ τῶν ἀρχαίων ῥητόρων ὑπομνηματισμοί, Commentaires sur les anciens rhéteurs ou plutôt orateurs. Démosthène n'y est pas compris; mais c'est de lui principalement qu'il est question dans une première lettre de Denys à Ammæus : elle a pour but de prouver que Démosthène n'a point appris d'Aristote

l'art oratoire, et que ce n'est pas en étudiant la rhétorique de ce philosophe qu'il est devenu le plus éloquent des Athéniens. Une seconde lettre au même Ammæus concerne Thucydide, et se borne à des remarques critiques sur la diction de cet historien. Thucydide est censuré plus au long et bien plus rigoureusement dans une épître à Ælius Tubéron : c'est proprement un livre, un traité de la manière d'écrire l'histoire, le plus ancien que nous ayons sur ce sujet, et même l'un des plus utiles, malgré l'amertume, l'injustice extrême et le caractère souvent minutieux des critiques littéraires qu'y essuie l'un des chefs-d'œuvre de l'art historique. Denys a écrit une quatrième lettre, qui se divise en deux parties, l'une sur le style de Platon, l'autre sur les principaux historiens, savoir, Hérodote, Thucydide, Xénophon, Polybe et Théopompe. Aux huit traités que je viens d'indiquer, Messieurs, il en faut ajouter un sur l'éloquence de Démosthène, dissertation prolixe et néanmoins incomplète, dont les premières parties manquent, et qui se termine par l'annonce d'une continuation que l'on n'a point. On a perdu, en effet, plusieurs autres morceaux de littérature didactique composés par Denys, et qu'il indique lui-même dans ceux qui subsistent : un traité de l'imitation, des commentaires sur Lysias, Hypéride et Eschine, un livre sur le choix des mots, Περὶ τῆς ἐκλογῆς ὀνομάτων, une apologie de la philosophie politique. C'était peut-être ce dernier livre qui renfermait une apologie d'Épicure, attribuée à Denys par Diogène Laërte. Thomas Gale l'a déclaré l'auteur d'une vie d'Homère, qui, selon toute apparence, n'a été fabriquée qu'après le second siècle de l'ère vulgaire. Je croirais plutôt que le traité *de l'Élocution* qui

porte le nom de Démétrius de Phalère appartient à Denys d'Halicarnasse : c'est l'opinion d'Ange Politien, d'Alde Manuce, de Henri Valois, d'Isaac Vossius, de Ménage et de la Monnoie. Ce livre, en effet, ne saurait être de Démétrius, puisqu'il y est parlé du peintre Nicias et d'un auteur nommé Artémon qui n'ont vécu que longtemps après le Phalérien. Un scholiaste d'Aristophane cite Denys en rapportant un extrait de cet opuscule. Je ne dis pas que cette citation soit décisive, quoique Henri Valois l'ait jugée telle; mais c'est du moins un commencement de preuve; et, si l'on ajoute que le traité de l'Élocution ressemble en plusieurs points à ceux de Denys, qu'il se termine par des jugements sur les mêmes auteurs que Denys a tant loués ou critiqués, qu'il contient plusieurs notions du genre de celles qui remplissent les livres sur lesquels nous venons de jeter les yeux, la conjecture de Henri Valois pourra sembler fort plausible. Il est vrai que Vossius et Gibert prétendent remarquer ici des différences de méthode et même de style. Ce qui est plus certain, c'est que le traité de l'Élocution offre un système qui ne se retrouve pas dans les autres écrits de Denys, mais qui n'y est pourtant contredit nulle part : ce système consiste dans l'énumération de quatre styles, le grand, le simple, le poli et le grave ou le fort. L'auteur assure que chacun de ces styles est caractérisé par des pensées, des expressions et des nombres ou cadences qui lui sont propres : cette théorie peut bien être imaginaire, mais elle n'est point inconciliable avec les notions trop peu précises qui composent la littérature didactique de Denys d'Halicarnasse.

Ces divers traités, Messieurs, ne tiennent point assez à

l'étude que nous avons entreprise pour qu'il y ait lieu de vous les faire connaître par de longues analyses, par une notice détaillée de leurs éditions, des traductions, des commentaires et des dissertations dont ils ont fourni les textes. Les articles d'histoire civile et surtout d'histoire littéraire, qu'on y rencontre en assez grand nombre, ne concernent que la Grèce, et demeurent tout à fait étrangers aux annales romaines. Mais Denys, par ses autres travaux, a eu sur la composition de ces annales une telle influence, qu'il n'est pas hors de propos de chercher, même dans ses livres de littérature, le caractère de son esprit et de ses idées, la mesure de ses connaissances et de sa sagacité. Aussi, en le voulant apprécier comme historien, la Mothe le Vayer ne croit-il pas pouvoir se dispenser de le considérer comme rhéteur et comme critique. Sous ces rapports il le trouve trop sévère, ou plutôt, dit-il, trop exact; et il le place au premier rang de ceux qui se sont plu à cette sorte d'études. Nous ne décernerons point à ces traités un si grand éloge, quoiqu'ils aient été encore plus vantés par les jésuites Rapin et Vavasseur et par le rhéteur Gibert. Henri Estienne en avait parlé avec beaucoup plus de réserve, et, à mon avis, d'équité. De nos jours la Harpe les a jugés; et cette fois c'est en parfaite connaissance de cause qu'il prononce. La sentence pourra vous sembler un peu dure; mais je ne la crois pas du tout injuste. Plus tard, je vous citerai quelques lignes de la Harpe sur l'ouvrage historique de Denys, et peut-être les trouverez-vous bien légères; en ce moment il ne s'agit que du jugement qu'il porte sur les traités dont je viens de vous entretenir. « Denys n'a « guère été, dit-il, que ce que les anciens appelaient

« un grammairien... Si Quintilien n'est pour nous que « le premier des rhéteurs,... Denys est à une si grande « distance de Quintilien, et encore plus de Cicéron, que « ceux-ci semblent avoir écrit pour les gens de goût de « tous les temps, et celui-là pour des écoliers. Ce n'est « pas qu'en général ses préceptes ne soient bons... « Mais sans parler... de ces éternelles redites,... il pa- « raît n'avoir guère considéré dans l'éloquence qu'une « seule partie (celle que les Grecs appelaient σύνθεσις) et « qui comprenait tous les éléments de la diction, la « construction, les tours de phrase, l'arrangement des « mots, soit pour le sens, soit pour l'oreille. Il en ré- « sulte... un travail tellement propre à son idiome, que « nous ne pouvons pas toujours savoir si les reproches « qu'il fait aux grands écrivains dont il épluche les « phrases mot à mot sont aussi fondés que le ton en « est affirmatif. Il est difficile de ne pas voir dans ce « genre de censure, qui tient chez lui une si grande « place, une sorte de pédantisme, surtout quand il s'a- « git d'écrivains de la première classe, et dont il semble « reconnaître plutôt la renommée que sentir le mé- « rite.... C'était là précisément l'office du grammairien, « qui enseignait aux jeunes gens à lire les poëtes et les « orateurs, de façon à reconnaître les procédés de la « langue et du style, les effets du nombre et du choix « des mots. Denys ne va guère au delà de ces ob- « jets, et paraît aller fort au delà de leur importance... « Homère et Démosthène sont seuls à l'abri de sa « férule, mais il maltraite fort Thucydide et Platon, « et revient sans cesse sur le premier avec une sorte « d'acharnement.... Toute cette mauvaise humeur est « fort étrange, dans un homme qui, d'ailleurs, paraît na-

« turellement judicieux. Il avoue et répète en plu-
« sieurs endroits que Platon et Thucydide sont re-
« gardés comme des modèles à suivre, l'un parmi les
« philosophes, l'autre parmi les historiens; et il croit
« réfuter cette opinion, en opposant les défauts de leur
« diction à la perfection de Démosthène. Mais d'abord
« le mérite propre de l'historien et du philosophe,
« même dans le style, n'est pas celui de l'orateur; et
« c'est ce que Denys paraît avoir oublié... Il n'a pas les
« conceptions assez nettes... Le défaut de netteté dans
« les vues générales se manifeste (chez lui) par le
« vague des divisions et classifications,... et dans ce
« qu'il appelle ses résumés, qui ne sont que de longues
« et fastidieuses répétitions... Comme écrivain, Denys,
« dans les ouvrages didactiques, est lâche, traînant,
« diffus, sans agrément, sans variété, sans élévation. »

En adoptant, Messieurs, ces réflexions de la Harpe, en reconnaissant que cette partie des œuvres de Denys d'Halicarnasse manque de profondeur dans la théorie, de finesse dans la critique, d'impartialité dans les jugements, et d'éclat dans les formes, je crois pourtant qu'on doit encore des hommages aux connaissances de cet ancien rhéteur, et à son zèle pour le progrès de la saine littérature. Trop inférieur à Aristote et surtout à Cicéron qui l'avaient devancé dans ce genre didactique, il y a été surpassé depuis par Quintilien, même par Hermogène et Longin. Mais il occupe, immédiatement après ces derniers, une place encore honorable entre les anciens littérateurs; et il n'est pas indigne de servir quelquefois de guide aux modernes. Du reste, c'est à ses ouvrages historiques que sa réputation est attachée.

Outre vingt livres d'*Antiquités romaines*, il avait composé en cinq livres un abrégé de ce grand ouvrage. Photius a lu cet épitome ἀνεγνώσθη τοῦ αὐτοῦ σύνοψις... ἐν πέντε βιβλίοις. Il en loue la concision, le style imposant, quoique bien austère et un peu dur. Denys annonce lui-même dans le premier livre de ses Antiquités, qu'il a rédigé une concordance de la chronologie des Grecs et de celle des Romains : saint Clément d'Alexandrie et Suidas ont cité ce traité sous le titre de *Chroniques*; mais Boivin l'aîné croit que ce livre des temps n'était pas distinct de l'abrégé en cinq livres. Nous n'avons aucun moyen d'éclaircir cette question, puisqu'à l'exception de quelques lignes citées par saint Clément et par Eusèbe, nous n'avons plus rien de cet ouvrage ou de ces deux ouvrages. Nous ne possédons même qu'un peu plus de la moitié des *Antiquités romaines*, savoir, les onze premiers livres, qui ne conduisent l'histoire de Rome que jusqu'à l'an 442 avant Jésus-Christ. Les neuf suivants, qui la continuaient jusqu'en 264, sont irréparablement perdus, sauf les faibles extraits qu'on en trouve dans des recueils de Constantin Porphyrogénète, et ceux que M. Mai a découverts en 1816.

Denys d'Halicarnasse n'est point nommé par Quintilien ni par Pline; ce qui donnerait lieu de soupçonner que son ouvrage était peu connu ou peu renommé au premier siècle de l'ère vulgaire. Toutefois nous avons déjà vu Strabon, qui vivait en ce siècle, inscrire le nom de Denys à la suite de ceux d'Hérodote et du poëte Héraclite, comme l'un des titres de gloire de la ville d'Halicarnasse. Plutarque a cité Denys deux ou trois fois, mais sans éloge comme sans critique. Eusèbe, après l'avoir pris à témoin de la puissance

des démons, le déclare un homme recommandable par l'exactitude avec laquelle il a écrit l'histoire universelle des Romains. Saint Cyrille d'Alexandrie lui rend le même hommage, en le citant à propos des temples érigés par Numa. Évagre le désigne comme l'auteur du plus grand corps d'annales romaines depuis les Aborigènes jusqu'au temps de Pyrrhus. Ses livres II, III, IV, V, VIII, IX, XVI, XVII, XVIII et XIX, sont cités en divers articles du dictionnaire géographique d'Étienne de Byzance. Photius, au neuvième siècle, connaît et apprécie les vingt livres. Il en estime la diction et le style, quoiqu'il n'y retrouve plus la pureté du goût antique. Il y sentirait quelque aspérité, si la naïveté des détails et l'intérêt des digressions ne tempéraient pas les défauts qu'on pourrait quelquefois reprendre dans les formes. Au dixième siècle, les vingt livres de Denys sont du nombre des anciens ouvrages dont Constantin Porphyrogénète fait compiler des extraits, dans son recueil des *Ambassades* et dans celui des *Exemples de vertus et de vices*. Au douzième siècle enfin, Suidas a encore connaissance des *Antiquités romaines* de Denys d'Halicarnasse, mais il n'a plus d'idée exacte de l'époque des travaux de cet historien, puisqu'il le fait vivre sous Claude.

Les chroniqueurs occidentaux du moyen âge n'ont pas plus étudié Denys qu'ils ne lisaient les autres livres classiques d'histoire ancienne : les abrégés et les chronographies ecclésiastiques leur en tenaient lieu; c'est par un hasard très-heureux qu'on s'est avisé, au milieu des ténèbres de cet âge, de transcrire, fort incomplètement à la vérité et avec beaucoup de négligence, quelques-uns des grands monuments de l'ancienne lit-

érature. Entre les manuscrits des livres de Denys, voici, Messieurs, les plus recommandables : ils ne seront pas nombreux, car j'écarterai tous ceux qui ne contiennent que ses traités de rhétorique, et ceux qui ne présentent que de simples extraits de ses Antiquités. Le plus précieux est celui de la bibliothèque Chiggi à Rome; Montfaucon le croit du dixième siècle, et le plus ancien de tous; il en a tiré un portrait de Denys qu'il a fait graver dans sa *Paléographie grecque*, et qui a été reproduit en regard du frontispice de l'édition de Reiske en 1774. Reiske a consulté aussi, comme l'avait fait avant lui Hudson, un autre manuscrit conservé à Rome dans la bibliothèque du Vatican, et qui, plus correct que celui de Chiggi, paraît ne lui être guère postérieur que d'un ou deux siècles. Un troisième, provenant de la bibliothèque de Coislin, à Paris, a servi depuis l'an 1100, de modèle à beaucoup d'autres, et, dans la suite, à plusieurs éditions. Ce sont là les trois plus importants; néanmoins il en existe deux autres à Rome, sur l'un desquels Lapo Birago a fait, au quinzième siècle, la première version latine qui ait été publiée. On en connaît trois de Venise; l'un a fourni beaucoup de leçons à l'édition donnée par Sylburge, en 1586. Un second, qui ne contient que les dix premiers livres, a été décrit par Theupolo, qui le croit du quatorzième siècle. Un troisième comprend le onzième livre, mais mutilé et n'est que du siècle suivant. On en conserve à Paris de moins âgés encore, qui sont datés des années 1535 et 1540. Peut-être en existe-t-il beaucoup d'autres, d'un plus grand prix, dans les diverses bibliothèques de l'Europe; mais ils n'ont point été décrits; et les bibliographes, Montfaucon lui-même, les ont indi-

qués d'une manière si vague qu'on ne sait pas quel usage on en pourrait faire. Reiske s'est plaint avec raison de cette négligence. L'un des moyens de diriger et de perfectionner aujourd'hui les études classiques serait de publier des catalogues précis et des descriptions exactes de tous les manuscrits des auteurs grecs et latins, d'en établir l'âge, de faire connaître les formes des plus anciens par quelques *fac-simile*, de les comparer à l'édition la plus accréditée de chaque livre, et d'indiquer les variantes essentielles qu'il présente. On parviendrait ainsi à fixer l'état des textes, et le public jouirait pleinement de l'ancienne littérature.

Il s'en faut que les éditeurs, les traducteurs, les commentateurs et tous les hommes studieux qui, depuis le commencement du quinzième siècle, ont travaillé sur Denys d'Halicarnasse, aient pu s'éclairer de tant de renseignements et de lumières. C'était à l'aide d'un ou deux manuscrits du Vatican, très-fautifs, à ce qu'il semble, que Lapo Birago entreprit de traduire en latin les *Antiquités romaines;* il dédia cette version au pape Paul II, qui, si nous en croyons Platina, fut l'un des plus cruels ennemis des hommes des lettres. Elle ne fut imprimée que neuf ans après la mort de ce pontife. La première édition est de 1480 à Trevise, la seconde de 1498 à Reggio. L'une et l'autre comprennent les onze livres, sauf quelques pages de moins dans le onzième. Jusqu'en 1500, on ne connut Denys d'Halicarnasse que par cette traduction, dont l'inexactitude est devenue depuis si sensible, qu'on y a relevé plus de six mille fautes. Elle reparut néanmoins en 1529, à Paris, chez Galliot du Pré, avec une épître dédicatoire au chancelier Duprat, aussi pleine de flatteries ser-

viles et mensongères que l'était celle de Lapo à Paul II. Henri de Glaritz corrigea cette version, et la réimprima plus tolérable, et suivie d'un tableau chronologique, à Bâle, chez Froben, en 1532. Sur ce latin fut composée la traduction italienne de Venturi, publiée en 1545, et depuis enrichie de notes par Tommaso Porcacchi; on y peut joindre aussi le traité italien de la milice romaine puisé par Francesco Patrizzi dans les livres de Polybe, de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse. Cependant le texte grec de ce dernier n'avait point encore vu le jour en 1545. Il sortit, l'année suivante, des presses de Robert Estienne, lesquelles étaient, à cette époque, les presses royales de France. Cette édition se recommande comme la première et comme un chef-d'œuvre typographique; elle ne contient que dix livres; le onzième ne se trouvait pas dans les manuscrits dont Robert Estienne avait pu faire usage. Il y joignit, en 1547, un volume qui renfermait à peu près la moitié des traités de rhétorique de Denys; il n'avait pu découvrir les autres. Henri Estienne, fils de Robert, donna, en 1554 et 1556, une collection moins incomplète de ces opuscules. Cependant la version latine de Lapo, même corrigée par Henri de Glaritz, se décréditait de plus en plus : Sigismond Gelen ou Gelenius en fit une nouvelle, qui parut à Bâle en 1549, puis à Lyon en 1555 et 1565; on la trouva bien imparfaite encore, et l'on ne prit pas une très-haute idée de l'érudition du traducteur, lorsqu'on vit qu'il supposait que Denys était mort après avoir composé les onze premiers livres de son ouvrage, et n'avait pas même commencé le douzième, hypothèse démentie par tous les témoignages et tous les monuments qui viennent

d'être mis sous vos yeux. Sylburg, en 1586, fit imprimer à Francfort toutes les œuvres de Denys d'Halicarnasse en grec et en latin ; il avait recueilli des variantes fournies par l'un des manuscrits de Rome, et surtout par ceux de Venise ; il rétablissait le livre onzième ; il ajoutait des fragments tirés du livre des *Ambassades* de Constantin Porphyrogénète publié par Fulvio Orsini ; il rassemblait les notes diverses de Vettori, de Muret, de Brodeau, de Henri Estienne, de Xylander et les siennes propres, outre des tableaux et des tables d'un usage très-commode ; mais il avait surtout retouché et presque entièrement refait la version latine. Émile Porto en publia une nouvelle dans la même langue et sans le texte grec, à Genève, en 1588. Voilà quels ont été jusqu'en 1600 les plus utiles travaux sur Denys d'Halicarnasse ; nous pourrions faire mention encore de deux traductions françaises indiquées dans les bibliothèques de Duverdier et de la Croix du Maine : l'une était de Pierre Meyssonier, médecin de Lyon, et l'autre de Claude Tessérent, gentilhomme parisien ; mais on ne retrouve nulle part ces deux versions ni imprimées ni manuscrites.

Connu par ces versions et ces éditions diverses, l'ouvrage de Denys devenait l'objet des éloges ou des critiques des hommes de lettres. La plupart en recommandaient la lecture. Panvini appelait Denys le plus grave et le mieux instruit des historiens de Rome. Paul Manuce louait son exactitude, sa richesse, sa véracité. Personne, selon Sigonius, n'avait porté, dans les recherches historiques, plus de précision, plus de méthode, une meilleure logique. Muret ne le plaçait point au niveau d'Hérodote, de Thucydide et de Xénophon,

nais il lui décernait, ainsi qu'à Diodore, le premier rang après ces trois grands historiens. Bodin rendait hommage à la sagesse du style de Denys, à l'atticisme de sa diction, et le préférait, en ce qui concerne Rome, tous les auteurs grecs et latins : *Præter moderatum dicendi genus, et atticam puritatem... Antiquitates romanas... tanta diligentia conscripsit ut Græcos omnes et Latinos superasse videatur.* En énonçant a même opinion en des termes encore plus généraux, Ottavio Ferrari la donnait pour celle de plusieurs savants : *In (historici) munere ita se gessit, ut, quomodo (quidam) docti homines arbitrantur, tum superiores, tum æquales, rerum dispositione, orationis elegantia, explicatione illustri, sine controversia ulla vicerit.* Aux yeux de Joseph Scaliger, il était de tous les écrivains de l'antiquité, celui qui avait porté le plus de lumières dans la chronologie: *Omnium diligentissimo Dionysio Halicarnassensi.* Henri Estienne, Gelenius et Sylburge, éditeurs ou traducteurs de Denys, lui ont prodigué bien plus de louanges; mais tenons-nous-en aux témoignages désintéressés, écartons les panégyriques.

Les travaux du dix-septième siècle sur Denys d'Halicarnasse se réduisent à peu près à une nouvelle édition de la version latine de Porto en 1603, à deux volumes latins publiés en 1615, et contenant toutes les œuvres de notre auteur traduites par divers savants, et à une réimpression très-incorrecte qu'on fit à Leipzig, en 1691, de l'édition grecque latine de Sylburg; cette réimpression ne contient aucune addition, rien de nouveau, sinon beaucoup de fautes. Cependant Henri Valois avait publié, en 1634, le recueil d'*Exemples de*

vertus et de vices de Constantin Porphyrogénète, où se trouvaient des articles extraits des *Antiquités romaines* de Denys. C'est en ce point seul que la collection des œuvres de cet écrivain grec s'est enrichie entre les années 1600 et 1700; on ne les a, dans cet intervalle, traduites en aucune langue; elles ont échappé même à du Ryer et à d'Ablancourt. Toutefois il paraît qu'on n'a pas discontinué de les lire, puisqu'on en portait encore divers jugements. A la vérité, on ne faisait le plus souvent que répéter, transcrire ce qui en avait été dit dans le siècle précédent; c'est ainsi qu'en use le jésuite Possevin : il copie Bodin. Dempster se contente d'attacher au nom de Denys les épithètes, *clarissimus*, *eloquentissimus*, *veracissimus*, *utilissimus*, *antiquitatis studiosissimus*. On n'a recours à de tels superlatifs que lorsqu'on n'a rien de précis à dire. Paul Beni, dans son traité *Sur la manière d'écrire l'histoire*, juge plus réellement Denys : il le préfère à Tite-Live; il tâche de fonder cette opinion sur l'étendue, l'importance et la vérité des détails que les onze livres des Antiquités renferment. *Nihil absolutius... aut illustrius, ne Livio quidem excepto... Historia... rerum copia, ordine... et quod caput est, veritate, sine ulla dubitatione livianæ superior.* Balthazar Bonifacio professe la même opinion dans son livre *De Romanæ historiæ scriptoribus*. Mais Vossius n'a rempli que de notions biographiques le chapitre qu'il a consacré à notre historien; il s'est abstenu de l'apprécier. La Mothe le Vayer a pris ce soin : il a fait l'apologie des digressions de Denys, et même des harangues qu'il prodigue, mais non pas des contes qu'il répète avec trop d'assurance et de crédulité, au sujet de l'augure

Accius Navius, de l'héroïne Clélie, de l'apparition des Dioscures, des paroles prononcées par une statue de la Fortune... « Je ne veux pas oublier, ajoute la Mothe « le Vayer, que, du consentement d'autant qu'il y a d'hom- « mes savants, Denys d'Halicarnasse explique beaucoup « mieux les antiquités romaines qu'aucun historien « latin n'a fait. Car tant s'en faut que sa condition « d'étranger lui ait été préjudiciable, qu'il s'est efforcé « là-dessus d'observer, pour son instruction, une infinité « de choses très-curieuses de l'état des Romains, qu'on « lit dans ses livres et que nous n'apprenons point dans « leurs propres auteurs, soit à cause qu'ils ont negligé « d'écrire ce qu'ils croyoient que tout le monde savoit « aussi bien qu'eux, soit parce que ce Grec s'est rendu « plus curieux et plus diligent qu'ils n'ont été à re- « chercher tout ce qui pouvoit servir à la connoissance « de leurs affaires. Ce lui est une grande gloire de les « avoir tous passés en des choses où il sembloit qu'ils « dussent avoir de si grands avantages sur lui. »

Voilà, Messieurs, un véritable jugement, où ne sont dissimulés ni les mérites ni les défauts. Le père Rapin, au contraire, se dispense de motiver la décision qu'il exprime en ces termes : « Denys d'Halicarnasse fait « paroître, dans son livre des *Antiquités romaines*, une « profondeur de sens, de science et de raisonnement « qui n'est pas commune : il est exact, diligent, judi- « cieux, plus véritable que Tite-Live, et d'un grand « poids; mais, dans le fond, c'est un fort ennuyeux « harangueur. »

Tels ont été, jusqu'en 1700, les travaux et les jugements des hommes de lettres sur Denys d'Halicarnasse. Vous voyez qu'en se plaignant de la sécheresse de son

style, du verbiage de ses harangues, et même de l'invraisemblance de quelques-uns des contes qu'il débite, on lui accordait néanmoins une très-grande autorité; on vantait sa profondeur et l'exactitude de ses recherches; on le trouvait plus instructif que Tite-Live, surtout en ce qui concerne le gouvernement, les lois et les mœurs des Romains. Depuis 1700, il a été plus sérieusement étudié : on a mieux reconnu, mieux interprété son texte, et soumis à un examen plus rigide le fond de son ouvrage. C'est, Messieurs, une question très-importante que celle de savoir quelle confiance cet historien mérite; car de là dépend l'opinion que l'on prendra de la consistance ou de l'incertitude des antiques annales romaines. Notre premier soin devait donc être de rassembler les notions relatives à l'époque où il a rédigé ses onze livres, aux sources où il en a puisé la matière, à la méthode qu'il a suivie en les composant, à la manière dont ils ont été conservés, transcrits, publiés et jugés, enfin à l'autorité dont ils ont joui ou qui leur a été contestée. A vrai dire, leur discrédit n'est guère devenu sensible qu'après 1700; et j'aurai à vous entretenir, au commencement de notre prochaine séance, des circonstances et des causes qui l'ont amené, malgré les soins et peut-être par les soins mêmes des éditeurs Hudson et Reiske, des traducteurs le Jay et Bellenger. Nous recueillerons les observations critiques de quelques autres écrivains; et nous tâcherons ensuite de nous former une idée générale du caractère et de la valeur des traditions que Denys d'Halicarnasse a propagées.

TROISIÈME LEÇON.

SOURCES DE L'HISTOIRE ROMAINE : — DENYS D'HALICARNASSE.

Messieurs, Denys d'Halicarnasse était probablement âgé de vingt-cinq à trente ans, lorsqu'il vint à Rome, l'an 31 ou 30 avant notre ère. Il y demeura vingt-deux ans, occupé des études et des recherches qu'exigeait la composition d'une histoire romaine. Il acheva ce grand ouvrage vers l'an 7 ou 6. On ignore combien de temps il a vécu après cette époque : il est mort sous le règne d'Auguste, ou peut-être au commencement de celui de Tibère. Avant d'écrire l'histoire, il avait composé plusieurs traités de littérature didactique ou critique; il en subsiste neuf, dont je vous ai indiqué les sujets particuliers. Ce ne sont pas des chefs-d'œuvre, mais ils contiennent quelques notions assez précieuses d'histoire littéraire, qui concernent surtout les orateurs grecs. Après les livres de rhétorique de Cicéron, de Quintilien, d'Hermogène et de Longin, ceux de Denys d'Halicarnasse, au nombre desquels on peut comprendre celui qui porte le nom de Démétrius de Phalère, figurent encore aujourd'hui parmi les traités antiques qui enseignent la théorie de l'art d'écrire. Outre ses vingt livres d'*Antiquités romaines,* dont nous n'avons conservé que les onze premiers, il avait composé, en cinq livres, un abrégé de cette histoire et un traité de chronologie : peut-être néanmoins ces deux titres appartenaient-ils à une seule et même composition; c'est

ce que nous n'avons aucun moyen d'éclaircir, puisqu'il nous en reste à peine quelques lignes. Ni Quintilien ni Pline n'ont parlé de Denys d'Halicarnasse; mais il est cité, recommandé par Strabon, par Plutarque, par Eusèbe, saint Cyrille, Évagre, Étienne de Byzance et Photius. Il a fourni des morceaux aux recueils composés au dixième siècle sous Constantin Porphyrogénète; et, deux cents ans après, il est encore nommé par Suidas. Quoiqu'on ait, dans le moyen âge, fort négligé la lecture de ses livres, on en faisait néanmoins des copies, dont quelques-unes nous sont parvenues. La plus ancienne, et la plus précieuse ,est celle de la bibliothèque Chiggi à Rome : j'en ai désigné quelques autres, conservées soit au Vatican, soit à Venise, soit à Paris. Sur un ou deux de ces manuscrits, Lapo Birago composa, au quinzième siècle, une première version latine des onze livres, qui fut imprimée deux fois avant l'année 1500. Henri de Glaritz la corrigea en 1532, et Venturi la traduisit en italien. Le texte grec ne vit le jour qu'en 1546 : il sortit des presses de Robert Estienne, à Paris. Dès lors on s'aperçut de l'extrême imperfection de la version latine de Lapo et de Henri de Glaritz. Gelenius, Sylburg, Émile Porto en rédigèrent de meilleures. Sylburg, en 1586, joignit la sienne au texte grec et à un grand nombre de variantes, de fragments, de notes et autres accessoires. Ces divers travaux ayant répandu la connaissance de toutes les œuvres non perdues de Denys d'Halicarnasse, la plupart des savants du seizième siècle conçurent pour lui beaucoup d'estime. Vous avez entendu Panvini, Paul Manuce, Sigonius, Bodin, Joseph Scaliger, lui rendre de très-grands hommages. Dans le cours du dix-septième siècle, on s'est

beaucoup moins occupé de cet historien : on s'est borné à un fort petit nombre de réimpressions peu soignées de son texte et des versions latines. Seulement Henri Valois, en publiant le recueil d'*Exemples des vertus et des vices* de Constantin Porphyrogénète, a fait connaître quelques nouveaux fragments des *Antiquités romaines*. La Mothe le Vayer, après une étude assez sérieuse de cet ouvrage, a essayé de l'apprécier; il a commencé de mêler aux éloges quelques observations critiques. Il nous reste, Messieurs, à prendre connaissance des travaux littéraires du dix-huitième siècle qui ont eu le même objet.

En 1704, Hudson fit paraître à Oxford, en deux volumes in-folio, la plus belle et l'une des meilleures éditions qui existent de toutes les œuvres de Denys. Le texte grec n'y est, en général, que celui de Sylburg, mais avec des corrections et des variantes prises de divers manuscrits, et spécialement de celui de Rome, qui passe pour le plus ancien. Entre les versions latines des Antiquités, Hudson a préféré, avec raison, celle d'Émile Porto; mais il l'a retouchée avec soin; il l'a rendue souvent plus fidèle, quelquefois plus élégante. Tous les fragments des livres perdus après le onzième siècle ont été recueillis dans cette édition, tels que les fournissaient les deux recueils de Constantin Porphyrogénète. Des notes d'Isaac Casaubon, de Henri Valois et de quelques autres savants, sont ajoutées à toutes celles que Sylburg avait rassemblées dans l'édition de 1586, laquelle, depuis 1704, n'a conservé presque aucune utilité. Cependant celle de Hudson n'est point restée à l'abri de toute critique. On y a remarqué des leçons vicieuses dans le texte, quelques erreurs dans la

version latine, des omissions graves dans les notes, et plusieurs fautes d'impression. Tant il est difficile d'assurer à de pareils travaux une parfaite exactitude!

Un travail considérable du chronologiste Dodwell enrichit cette édition de 1704. Elle renferme, outre des tables chronologiques, outre des dates successivement appliquées à tous les articles de l'ouvrage, une concise et savante dissertation, où Dodwell éclaircit, d'une part, ce qui concerne la vie de Denys d'Halicarnasse et le temps où il a vécu; de l'autre, tout le système chronologique suivi par cet historien. J'ai extrait de cette excellente dissertation ce que je vous ai dit, Messieurs, dans notre dernière séance, des époques présumées de la naissance, des travaux et de la mort de Denys. J'ai déjà eu aussi occasion de vous parler des deux systèmes, l'un de Caton, l'autre de Varron, sur la date de la fondation de Rome : c'est la seconde année de la septième olympiade, selon Caton; c'est l'an 4 de l'olympiade sixième, selon Varron. Dans le premier de ces calculs, Rome est fondée l'an 751 avant J. C.; dans le second, l'an 753; en sorte que l'an 1er de notre ère vulgaire devient l'an de Rome 752 ou 754; la différence est de deux ans, comme le prouve Dodwell, et non pas d'une seule année, comme le supposaient Scaliger et Pétau. Denys d'Halicarnasse suit l'hypothèse de Caton, qui est aujourd'hui abandonnée; et il s'ensuit qu'on a besoin de faire de légères rectifications dans la chronologie des onze livres d'Antiquités, pour la mettre en accord avec celle qui est maintenant reçue. Un autre embarras provient d'un compte par générations que Denys a employé : Dodwell montre que ces générations ne sont point des quantités invariables d'un tiers

de siècle, comme dans Hérodote, ou de vingt-sept ans, comme l'imagine fort gratuitement Xylander. Ces suppositions sont inconciliables avec la suite des faits et des dates que Denys indique. Chez lui, les générations ne semblent correspondre qu'à des règnes : il en compte sept pour les sept rois de Rome; elles sont donc inégales entre elles pour les temps postérieurs à la fondation de cette ville, et par conséquent aussi pour les temps antérieurs, car il n'aurait pas donné à une même expression deux sens si différents. Ce n'est là qu'une division extrêmement vague.

Tandis que Dodwell se livrait à ces utiles recherches, Boivin l'aîné dissertait, au sein de l'académie des Inscriptions, sur la chronologie de Denys d'Halicarnasse. Il s'efforçait de retrouver, dans les onze livres d'Antiquités, les éléments du tableau chronologique que cet auteur avait, comme nous l'avons vu, rédigé. On possédait, depuis 1532, un travail à peu près semblable de Henri de Glaritz; mais Boivin croyait avoir fait de bien autres découvertes. « J'ai déterré, disait-il, dans « les *Antiquités romaines*, une suite de vingt-deux générations grecques avant la prise de Troie. Jamais « personne n'avait soupçonné qu'on pût trouver dans « Denys une suite de vingt-deux générations depuis « Inaque jusqu'à la prise de Troie; voilà du moins ce « que ma dissertation a de particulier. » Au fond, Messieurs, tout se réduit à vingt-deux noms dont les deux premiers sont Inachus et Phoronée, les deux derniers, Anchise et Énée; tous, en effet, indiqués par Denys, hors un pourtant (celui de Larissa) qui n'est fourni que par Pausanias. Il faut noter que Denys n'établit immédiatement, dans cette nomenclature, au-

cune date précise; qu'il ne détermine aucun synchronisme; mais Boivin se charge d'y suppléer; et, pour continuer cette série d'époques, il donne la liste de dix-sept ou dix-huit rois Énéades, ou descendants d'Énée, à partir d'Ascagne et de Sylvius Posthumus, jusqu'à Romulus et Rémus, nés d'Ilia, fille de Numitor. A Romulus succèdent les six autres rois de Rome; et Boivin ajoute une vingtaine d'époques prises dans l'histoire romaine, depuis le consulat de Brutus jusqu'à l'abdication des premiers tribuns militaires, terme où finit le onzième livre de Denys d'Halicarnasse. Ce tableau de Boivin, et les réflexions et digressions qui l'accompagnent sont aujourd'hui d'autant moins utiles, que cet académicien n'avait pas une idée exacte du système de Caton et de Denys : il supposait qu'ils avaient fixé la fondation de Rome à l'an 753 (au lieu de 751) avant notre ère. Boivin a lu cette dissertation après 1704, et l'on voit cependant qu'il n'avait aucune connaissance du travail beaucoup plus méthodique et plus savant de Dodwell.

Le jésuite le Jay, en 1722, et Bellenger, en 1723, firent paraître chacun une traduction française des *Antiquités romaines* : ce sont les deux seules qui existent en notre langue. On convient que celle de Bellenger est plus fidèle; mais on prétend que celle de le Jay est moins mal écrite. Cela peut bien être; toutefois la différence n'est pas assez grande pour ne point préférer la version où le fond est plus pur. Le Jay, dans sa préface, fait remarquer l'attention qu'il a eue de conserver la terminaison latine des noms romains, à l'exception pourtant de ceux dont l'usage a, dit-il, consacré la terminaison, comme Horace, Tarquin, Coriolan, Caton;

encore, à l'égard de ces noms-là mêmes, a-t-il eu soin de rétablir la terminaison primitive, quand ils étaient accompagnés de prénoms : il dit Sextus Tarquinius, Marcius Coriolanus, Porcius Cato, et non pas Sextus Tarquin, Marcius Coriolan, Porcius Caton. Fénelon s'était prescrit la même règle, qui semble en effet raisonnable; mais c'est peut-être là le seul point à louer sans rectriction dans la traduction de le Jay. Sa préface est courte, et n'en est pas plus substantielle; ses notes sont empruntées, et le plus souvent mal choisies. Quant à la version, les fautes nombreuses qu'on y a relevées sont de telle nature, qu'il y a tout lieu de croire que le traducteur a travaillé, non sur le texte grec, mais sur le latin de Porto, quelquefois sans le comprendre, sans s'apercevoir ni des contre-sens ni même des fautes d'impression. En voici trois ou quatre exemples. Dans le P. le Jay, Denys d'Halicarnasse parle d'une espèce de divertissement où l'on voyait de jeunes citoyens vêtus de riches habits, le casque en tête et des *palmes* à la main. Le mot grec qui correspond à ces palmes est πάρμας, que Porto et Gelenius avaient dû traduire par le mot latin *parmas ;* mais on a imprimé *palmas,* et de là sont venues, dans le français de le Jay, des palmes au lieu de petits boucliers. Le Jay dit ailleurs : « Pour le temple où tout le monde venait « honorer la déesse (Vesta), il n'est point *d'auteurs* « qui ne le placent dans le plus bel endroit *de Rome*, « et personne ne le met hors des murs. » La version latine de Porto, *omnes locare solent*, serait susceptible de ce sens; mais le texte grec, expliqué par les phrases précédentes, signifie évidemment que tous les fondateurs qui bâtissent une ville, et non pas les auteurs

qui en parlent, y placent le temple de Vesta dans le plus bel endroit de cette ville quelconque, et non pas de Rome particulièrement. Ailleurs les Pélasges viennent, dit le P. le Jay, *par la Méditerranée,* chercher un asile chez les Dodonéens leurs parents. La Méditerranée correspond ici aux mots latins *loca mediterranea*, expression qui, ainsi que le grec μεσόγεω, indique le milieu des terres et non pas la mer Méditerranée. Cette étrange méprise se répète toutes les fois que Porto emploie l'adjectif *mediterraneus* pour indiquer une route à travers un pays. Marcus Claudius, le ravisseur de Virginie, dit dans le P. le Jay : « J'ai une « esclave chez moi, qui était autrefois à mon père, et « qui me sert depuis plusieurs années : elle eut l'avan« tage de lui plaire, et, par le commerce qu'elle eut avec « lui, elle en devint enceinte. La femme de Virginius « qui n'avait point d'enfants, fit promettre à cette es« clave de lui donner celui dont elle accoucherait. » Ni le texte ni la version même de Porto ne disait rien de semblable : *Est mihi* paterna *serva, quæ, per multos annos, mihi servivit. Huic gravidæ, quod* ipsi *esset familiaris, et quum ipsa consuetudinem haberet, persuasit Virginii uxor ut, si peperisset infantem, sibi traderet.* « J'ai une esclave qui me vient de la « maison paternelle, et qui me sert depuis longtemps. « Pendant que cette esclave était enceinte, la femme de « Virginius chez qui elle allait souvent, et dont elle était « l'amie, la pressa de lui donner son enfant dès qu'elle « l'aurait mis au monde. » Dans le latin de Porto, et surtout dans le grec de Denys, il ne s'agit évidemment que d'une liaison entre l'esclave et l'épouse de Virginius. Qu'imagine le P. le Jay ? Il ne voit que les mots

latins *quod ipsi esset familiaris*; et il les interprète avec une telle inattention, qu'il rapporte *ipsi* à *pater*, quoique le mot *pater* ne se trouve aucunement dans ce qui précède, et qu'il n'y ait que l'adjectif *paternelle*, *serva paterna*, comme πατρικὴ dans le grec; il sous-entend aussi *pater* avant *consuetudinem haberet*; et il trouve ainsi, au lieu d'une relation tout ordinaire entre deux femmes, un commerce clandestin entre le père de Claudius et l'esclave. S'il avait jeté les yeux sur le texte qu'il prétendait rendre, il n'aurait pas introduit un mensonge et un scandale de plus dans le discours du ravisseur; et il eût épargné une erreur à ceux qui, depuis 1722, en composant des histoires du décemvirat, ont cru emprunter à Denys d'Halicarnasse un détail qui n'est fourni que par la version française. Voilà de quelle manière les distractions des interprètes ajoutent de nouvelles fictions à des histoires qui, de leur propre fond, en sont déjà bien assez remplies. La traduction que déshonorent ces contre-sens et plus de trente autres de la même espèce, n'en a pas moins été célébrée dans le journal de Trévoux, que rédigeaient des jésuites. On a de ce père le Jay une *Bibliotheca rhetorum*, recueil indigeste de préceptes et d'exemples, qui a longtemps contribué à donner, dans les écoles, aux élèves et aux maîtres, les plus fausses idées de l'art de parler et d'écrire.

La traduction de Bellenger, qui a paru peu de mois après celle de le Jay, n'est assurément pas recommandable par l'élégance du style; mais elle est fidèle, faite sur le Grec, précédée d'une préface instructive et accompagnée de notes géographiques, chronologiques, historiques et critiques, qui ne sont pas sans utilité. A ces

divers titres, elle est fort estimée des savants. Denys d'Halicarnasse a été traduit en d'autres langues modernes, dans le cours du dix-huitième siècle : en italien par Romanzini, en 1738; en anglais par Spelman, en 1759; en allemand par Benzler, en 1771. Le texte, préconisé avec excès par le Jay, qui, selon toute apparence, ne l'avait jamais lu, et par Bellenger, qui en avait fait l'objet d'un long travail, était apprécié avec plus d'équité par la plupart des hommes de lettres du même temps. Ils le lisaient avec fruit, sans en trop admirer le fond, et sans excuser les fables puériles qui s'y trouvent mêlées à d'importants détails et à des notions sérieuses. Rollin avait, à cet égard, répandu des idées très-justes. Il trouvait la diction de Denys fort prolixe, son style faible et languissant : il se gardait bien de le préférer à Tite-Live, l'un des plus grands écrivains de l'antiquité; mais il recommandait la lecture des onze livres d'Antiquités à tous ceux qui voulaient acquérir une connaissance approfondie des premiers siècles de Rome.

Beaufort, en des dissertations sur l'histoire romaine, publiées en 1750, et dans un ouvrage plus étendu sur le gouvernement de Rome, imprimé en 1766, relégua ces onze livres au nombre des plus indigestes recueils de fictions et de mensonges. Aux yeux de Beaufort, Denys n'est qu'un rhéteur ou un charlatan, qui se pare d'une fausse érudition, qui affecte une exactitude qu'il n'a point, qui n'a même fait aucune des recherches dont il se vante. Ce jugement sévère ne pouvait rester sans influence, à une époque où l'on ne professait point pour les anciens une admiration excessive. Cependant un libraire de Leipzig entreprit, à ses risques et périls, en 1773, une réimpression de l'édition d'Oxford de

toutes les œuvres de Denys d'Halicarnasse. Informé que Hudson y avait laissé des fautes, ce libraire pria Reiske de les corriger, et de prendre tous les soins nécessaires pour rendre la nouvelle édition plus exacte et plus complète. Reiske était un des savants les plus laborieux de l'Europe, celui qui, en ce temps, avait le plus contribué, par des éditions d'auteurs classiques, les orateurs grecs par exemple, aux progrès de la philologie. Quoique occupé de littérature orientale, de l'enseignement de la langue arabe et d'une édition de Plutarque, il se chargea de celle de Denys. Il compulsa et fit compulser des manuscrits, particulièrement ceux de Rome, revit en peu de mois tout le texte, y rétablit les meilleures leçons, ajouta de nouvelles notes à celles qui existaient déjà et qu'il allait toutes reproduire. Le premier tome in-octavo parut, en 1774, sous le titre, *Dionysii Halicarnassæi opera omnia græce et latine, cum annotationibus Henrici Stephani, Friderici Sylburgii, Francisci Porti, Isaaci Casauboni, Fulvii Ursini, Henrici Valesii, Joannis Hudsoni et Joannis Jacobi Reiske.* Ce volume est orné, comme je l'ai déjà dit, du portrait de Denys d'Halicarnasse, copié sur le manuscrit Chiggi; portrait inventé au moyen âge, et sur la fidélité duquel on ne peut jamais être tenté de compter. Une dédicace à Villoison, une préface de Reiske, celle de Hudson, la série des jugements portés sur l'auteur grec depuis Strabon jusqu'à la fin du dix-septième siècle, et la dissertation de Dodwell *De ætate Dionysii*, sont suivis des livres, I, II et III des *Antiquités romaines;* et le texte grec est, en chaque page, accompagné tant de la version latine d'Émile Porto que des notes de tous les commentateurs

nommés dans le titre, à l'exception de Reiske lui-même, dont les remarques, purement philologiques, sont rejetées à la fin du volume. Le tome II, publié aussi en 1774, contient de la même manière les livres IV, V et VI. Reiske mourut en cette même année, âgé de cinquante-huit ans; mais il avait préparé presque tout le reste de l'édition, en sorte que les mêmes dispositions continuent dans le tome III, qui renferme les livres VII, VIII et IX, et dans le tome IV, où sont les livres X et XI, puis les extraits fournis par les deux recueils de Constantin Porphyrogénète, et les grandes tables chronologiques de Dodwell, intitulées, *Chronologia græco-romana, in hypothesibus Dionysii Halicarnassæi*, avec des notes sur ces tables. Le tome V, qui parut, comme les deux précédents, en 1775, est consacré aux traités de rhétorique, et terminé encore par les remarques de Reiske. Dans le sixième et dernier volume, publié en 1777, se trouve, avec les mêmes accessoires, le surplus des traités de rhétorique : ils sont suivis de quelques notes de Capperonnier et de Villoison, communiquées à la veuve de Reiske, d'extraits des notes de Toup sur Suidas, et enfin de trois tables, l'une des mots et des locutions grecques les plus remarquables dans Denys d'Halicarnasse, l'autre des matières traitées dans ses livres, et la troisième des auteurs qui y sont cités. Cette édition n'est pas la plus belle; mais elle est la plus correcte, la plus ample et la plus utile; elle peut suffire, avec la traduction française de Bellenger, à une étude approfondie des *Antiquités romaines* de Denys. Toutefois Harlès est obligé d'avouer que Reiske a travaillé un peu vite, et qu'il a laissé beaucoup d'imperfections

dans ces volumes. Il s'en faut même que Harlès les ait toutes indiquées; et je crois à propos de remarquer que Reiske a surtout négligé de revoir la version latine, et qu'il y a maintenu, même dans les parties imprimées avant sa mort, des fautes assez graves, par exemple celle de *palmas* au lieu de *parmas*, dont j'ai déjà parlé. Reiske a dédaigné, fort mal à propos, de profiter des notes de Bellenger, dont il connaît si peu la traduction, qu'il la confond avec celle de le Jay : il croit qu'il n'en existe qu'une seule en langue française. Il n'a fait non plus aucun usage ni de plusieurs remarques judicieuses publiées dans les journaux littéraires de France, à l'occasion soit de l'édition de Hudson, soit des deux traductions françaises, ni de certaines observations critiques répandues dans les Mémoires de l'académie des Inscriptions, et qui concernent divers détails du grand ouvrage de Denys d'Halicarnasse. On pourrait donc entreprendre une meilleure édition de cet auteur; et cela serait surtout possible en France, si l'on y prenait le goût de ce genre de travaux; car ce pays est encore celui où la critique est restée plus saine, où l'érudition se montre moins pédantesque, et où la littérature classique est plus judicieusement cultivée. Je ne sais pas pourquoi, en un tel genre, nous persévérons à payer aux étrangers des services que nous pourrions beaucoup mieux leur rendre. Quoi qu'il en soit, il convient de joindre à l'édition de Reiske deux volumes imprimés aussi à Leipzig, l'un en 1786, l'autre en 1790, et un troisième qui a paru en 1816, à Milan. Le premier est un précis fort méthodique et fort instructif de l'archéologie romaine de Denys, par M. David Grimm ; le second est une expli-

cation des huit premiers chapitres du livre X, par M. Jean Samuel Horstig : le texte grec de ces chapitres y est accompagné d'une nouvelle traduction latine et d'un commentaire. Le troisième est un in-4° contenant, en grec et en latin, des fragments retrouvés par M. Mai en des manuscrits de la bibliothèque Ambrosienne. Plusieurs, à la vérité, se trouvaient déjà compris dans les deux recueils d'extraits de Constantin Porphyrogénète publiés par Fulvio Orsini et par Henri Valois; mais il y en a réellement de nouveaux qui rempliraient seulement environ vingt pages. Ils n'enrichissent l'histoire romaine d'aucun fait non encore connu; et ce qu'ils peuvent offrir d'instruction soit géographique, soit politique, soit littéraire, n'est pas considérable. Les lignes les plus dignes d'être remarquées seraient celles où il est dit que les Grecs regardaient la porte de chaque maison comme une limite qui ne devait jamais être franchie, et en dedans de laquelle la vie privée des citoyens demeurait tout à fait libre, tandis que, chez les Romains, l'intérieur des habitations était livré à l'inspection des censeurs. Il nous est, Messieurs, permis de croire qu'à ce point, les Grecs étaient plus raisonnables que les Romains, quoique ce ne soit pas l'opinion de Denys. Mais enfin ces fragments, malgré leur incohérence, malgré les inexactitudes qu'on peut reprocher à l'édition et à l'interprétation qui en ont été données, sont toujours de quelque valeur comme débris de livres antiques.

Il est trop vrai qu'en France, depuis quarante ans, on a fort peu lu les *Antiquités romaines* de Denys. Je vous ai rapporté le jugement de la Harpe sur les traités de rhétorique de cet auteur grec; et j'ai annoncé que je citerais aussi sa sentence plus sommaire pro-

noncée sur les livres d'histoire. Voici en quels termes elle est conçue : « Je ne dirai qu'un mot des historiens « qui n'ont pas été éloquents. Denys nous a laissé son « recueil d'Antiquités, le livre où l'on trouve le « plus de ces détails de mœurs et de coutumes dont « nous sommes devenus avides, et qui, paraissant aux « historiens latins un objet d'érudition plus que de ta- « lent (Qu'est-ce qu'un objet de talent ?), tiennent beau- « coup moins de place chez eux que chez les écrivains « grecs, pour qui c'était un objet de recherche et de « curiosité. » Ces paroles sont les seules qui, dans le *Cours de littérature ancienne et moderne*, ou du moins dans le chapitre consacré aux historiens grecs et latins, concernent Denys d'Halicarnasse. Elles tendent à faire croire que les Romains avaient négligé les recherches relatives à leurs propres institutions et à leurs usages : ce serait une erreur grave; car ce sont leurs historiens, ceux dont les livres sont perdus, qui fournissent à Denys la plupart des détails de cette nature. Mais je dois ajouter que, dans le chapitre où la Harpe apprécie les traités de rhétorique de cet écrivain, il revient sur les Antiquités, et qu'il en parle accidentellement, occasionnellement, beaucoup plus au long qu'il n'avait fait lorsqu'elles étaient l'objet immédiat et direct de ses réflexions. Écoutons, Messieurs, ce nouveau jugement : « Médiocre dans le « style et dans la narration, il a, dans ses *Antiquités ro-* « *maines*, un mérite particulier qui fait regretter ce « qu'on en a perdu : c'est d'être, de tous les anciens, « celui qui a répandu le plus de lumières sur les pre- « miers siècles de Rome, et travaillé avec le plus de suc- « cès à concilier les diverses traditions, et à éclaircir l'un

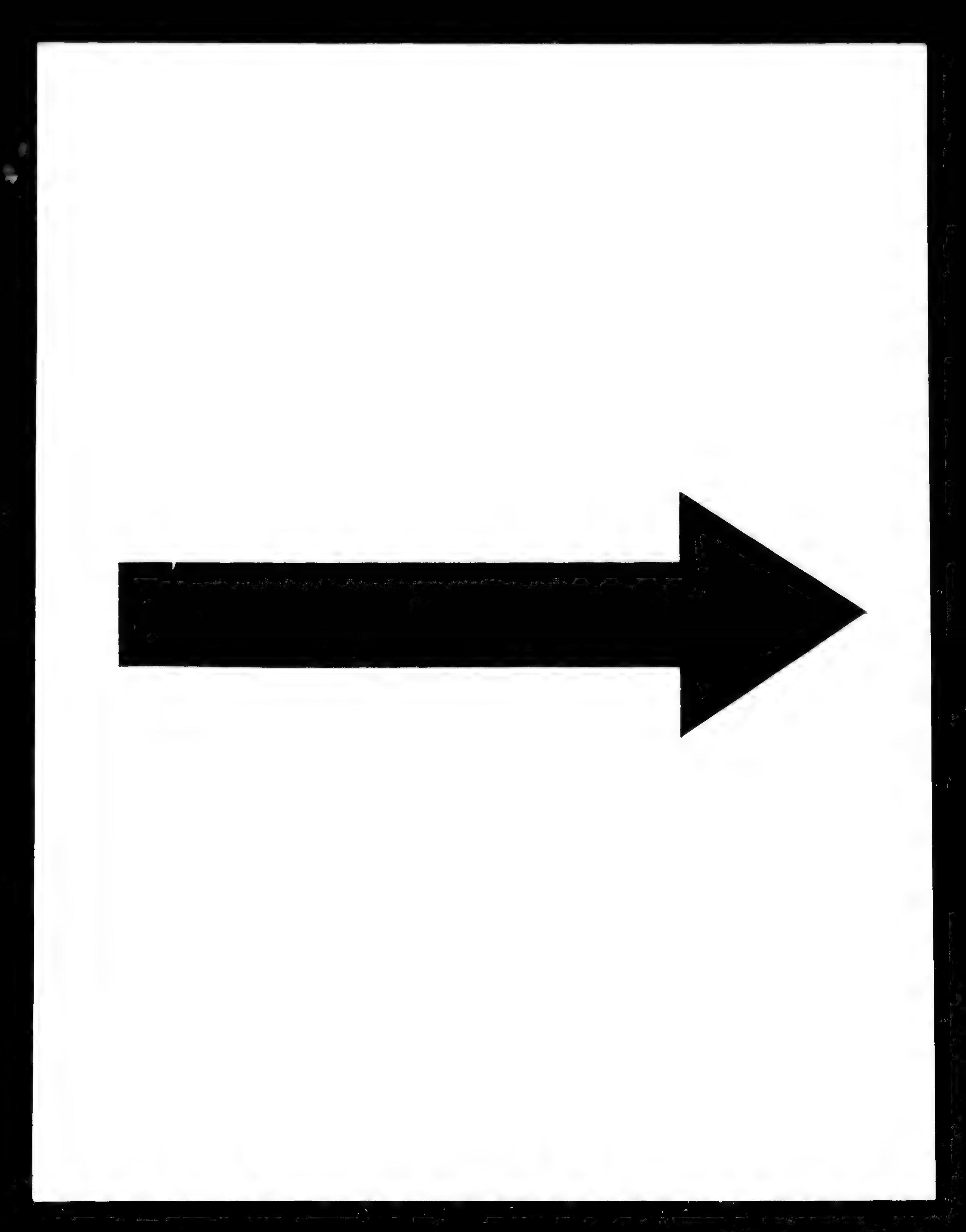
« par l'autre les premiers annalistes qu'elle ait eus, de « manière à fonder la certitude historique. » (Vous savez, Messieurs, qu'à l'égard des premiers siècles romains, il n'y a pas lieu d'aspirer à la certitude.) « Il « avait passé vingt ans à Rome du temps d'Auguste, « et avait été à portée d'y amasser les matériaux de son « ouvrage, et de recueillir des instructions et des au- « torités. Il suit, comme Tite-Live, les quatre auteurs « les plus accrédités pour l'histoire des premiers âges de « Rome, Fabius Pictor, Cincius, Caton le censeur et « Valérius Antias. » (Vous avez pu observer, Messieurs, que Denys, dans sa préface, ne nomme point Cincius parmi les auteurs qu'il a pris pour guides; il est vrai seulement que, dans le cours de son ouvrage, il le cite quelquefois.) « Mais, continue la Harpe, « il a plus de critique que Tite-Live, et n'adopte rien « qu'avec examen. Aussi a-t-il écarté plus d'une fois « le merveilleux que l'orgueil national ou la crédulité « superstitieuse avait mêlé aux origines romaines, aux « événements les plus remarquables de cette époque, « et que Tite-Live, au contraire, paraît avoir pris plai- « sir à orner d'un coloris dramatique. » Il est certain, Messieurs, que Denys n'a point de coloris; vous verrez s'il ne lui reste pas autant ou bien plus de crédulité qu'à Tite-Live. La Harpe cite en exemple le trait fameux de Mutius approchant la main d'un brasier; il loue Denys de n'en pas dire un mot, et de raconter le fait de manière que Mutius est ferme et intrépide sans férocité et sans fureur. Quand nous en serons, Messieurs, aux histoires de Mutius Scœvola, d'Horatius et de Clélie, je vous citerai les récits de Denys d'Halicarnasse, et vous reconnaîtrez qu'ils ne sont pas moins

remplis de fictions que ceux de Tite-Live, avec cette différence néanmoins, que Tite-Live vous aura prévenus qu'il n'entend point affirmer ce qu'il raconte d'après des traditions vulgaires, et que l'historien grec s'abstiendra de vous prémunir contre les mensonges qu'il compile. « Mais, poursuit la Harpe, pour ce qui « concerne le gouvernement intérieur dans toutes ses « parties, la religion, le culte, les cérémonies publi« ques, les jeux, les triomphes, la distribution du « peuple en différentes classes, le cens, les revenus « publics, les comices, l'autorité du sénat et du peuple, « c'est chez lui qu'il faut en chercher la connaissance « la plus parfaite : c'est là ce qu'il traite avec le plus « de détail, comme étant son objet principal. Il est ar« rivé de là, il est vrai, que l'intérêt de la narration est « chez lui fort négligé, parce qu'à tout moment les « recherches et les discussions coupent le fil des faits, « au point qu'il a étendu en treize livres ce qui n'en « tient que trois dans Tite-Live. » D'abord, Messieurs, au lieu de treize, il fallait dire onze. Le onzième et dernier livre de Denys aboutit à peu près à l'an 442 avant J. C., terme où Tite-Live arrive dans le huitième chapitre de son livre IV. Ensuite il n'y a pas plus d'exactitude à conclure, comme le fait la Harpe dans les lignes suivantes, que « nous avons à Denys l'obligation « de savoir ce que les historiens latins ne se sont pas « souciés de nous apprendre, uniquement occupés de « leurs concitoyens et fort peu du reste du monde et de « la postérité; » car, outre que Denys avait puisé ces détails dans les anciens historiens romains, ainsi qu'il l'avoue lui-même, Tite-Live ne les a pas autant négligés qu'on a coutume de le croire. D'ailleurs c'est donner

une bien fausse idée des onze livres de Denys, que de les représenter comme essentiellement composés de considérations générales, ou comme interrompus, *à tout moment*, par des discussions. Il est fort rare que cet historien discute; la plupart de ses livres ne sont remplis que de récits proprement dits; et l'exposé de quelques institutions ne s'y mêle que lorsque le cours naturel des événements l'exige. Ce qui fait illusion sur ce point, c'est le titre d'*Antiquités romaines*, appliqué au premier livre: Ῥωμαϊκῆς Ἀρχαιολογίας βιβλίον πρῶτον. Des savants ont soutenu que ce titre ne devait point appartenir à tout l'ouvrage; qu'il n'avait été imposé qu'au livre premier, publié d'abord par l'auteur en forme d'essai. Ces conjectures ne sont pas sans vraisemblance; mais, alors même qu'on étendrait à l'ouvrage entier le nom d'Antiquités, il conviendrait d'observer que ce nom a été donné plus d'une fois à des compositions purement historiques, anciennes et modernes. La Harpe, en se dispensant sur ce sujet, comme sur bien d'autres, de tout examen rigoureux, n'a fait que reproduire et accréditer des aperçus vagues et inexacts.

En effet, Messieurs, Denys d'Halicarnasse, à partir du commencement de son second livre, raconte des faits, des actions, des aventures vraies ou fausses, beaucoup plus qu'il ne décrit des monuments, et qu'il n'explique des institutions ou des usages. Chez lui l'histoire du pays ou du peuple romain se divise en quatre parties. La plus antique finit à la prise de Troie, ou, plus exactement, à l'époque où l'on fait arriver Énée au Latium. La seconde correspond aux quatre cent trente-deux années durant lesquelles on suppose qu'ont régné les Énéades ou descendants d'Énée. Ces deux premières parties, qui four-

nissent, il est vrai, moins d'événements que de détails archéologiques, sont comprises dans le livre premier qui aboutit à la fondation de la ville de Rome par Romulus, l'an 751 avant notre ère, suivant l'hypothèse de Caton et de Denys d'Halicarnasse. La troisième partie contient les annales des sept rois de Rome : savoir, Romulus, Numa, Tullus Hostilius, Ancus Martius, Tarquin l'Ancien, Servius Tullius, Tarquin le Superbe détrôné en 509 : c'est la matière des livres II, III et IV, qui se composent essentiellement de [illegible] Les soixante années écoulées entre l'expulsion [illegible] et la chute des décemvirs, en 449, forment l[illegible] partie, dont le caractère devient de plus en p[illegible]rique, et qui remplit les livres V, VI, VII, VIII, IX, X et XI. Ce dernier livre descend même, dans ses dernières pages, jusqu'à l'an 442. Si nous avions conservé les neuf livres suivants que Denys avait laissés, il y aurait une cinquième partie, qui aboutirait, non pas seulement, comme le dernier des fragments qu'on a pu recueillir, à l'année 475, mais au commencement de la première guerre punique, en 264, et qui par conséquent embrasserait un espace de près de trois siècles. C'est donc une histoire proprement dite que Denys d'Halicarnasse a écrite. Aucun auteur ancien n'a plus amplement rassemblé et détaillé les narrations traditionnelles relatives aux sept règnes, aux soixante premiers consulats, aux trois premières dictatures, et au décemvirat. Sans doute il entremêle au récit des événements l'exposé des institutions, des lois, des mœurs, des coutumes ; mais, comme nous l'avons assez dit, ce sont là aussi des faits, et même les plus importants de tous. Denys, lorsqu'il est attentif à les recueillir, n'en



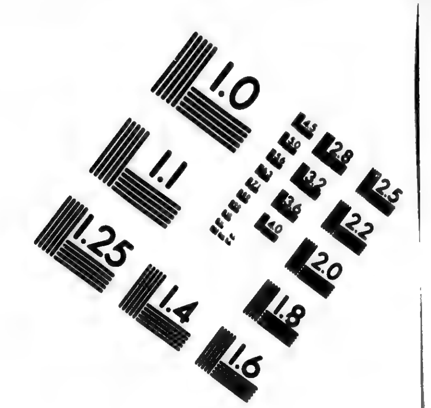
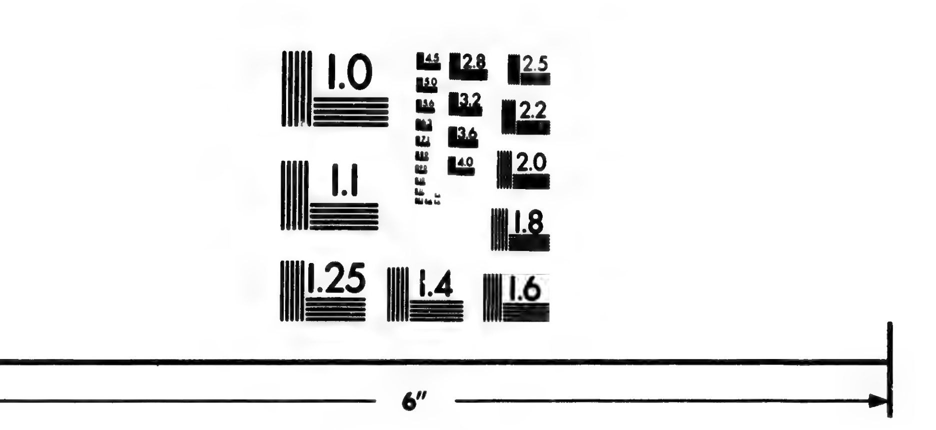


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



mérite que mieux le nom d'historien; et l'on devrait plutôt se plaindre de beaucoup d'omissions encore dans cette partie de son travail.

Tous les éléments de ses exposés et de ses récits, il les trouve dans les anciens historiens de Rome, principalement dans Fabius Pictor, Porcius Caton, Licinius Macer, et Valérius Antias. Si nous en croyons Beaufort, Denys, pour se parer d'une fausse exactitude, entre souvent dans un vain détail de circonstances, qui ne paraissent que le fruit de son imagination, et dont il est impossible qu'il fût bien informé. Ce reproche est, à mon avis, fort injuste. A la vérité, les informations que reçoit Denys ne sont pas toujours très-sûres, mais les auteurs que je viens de nommer les lui fournissent en effet; le tort qu'il a est de les accepter avec beaucoup trop de complaisance. S'il examine peu, il invente encore moins; il s'en faut assurément qu'il ait une imagination féconde. La preuve en est dans les harangues mêmes qu'en sa qualité de rhéteur il ajoute à ses narrations. En ce point il suit un usage établi, et l'exemple de la plupart des historiens ses prédécesseurs. Voilà son unique artifice; et, malgré leur accablante prolixité, ces vains discours sont d'une sécheresse extrême: ils expriment fort peu d'idées, et n'introduisent aucun détail nouveau dans l'histoire. En un mot, il n'a ni le talent de mentir, ni l'art de démêler, dans les récits d'autrui, ce qui est exact ou fabuleux, invraisemblable ou avéré. Il nous tient lieu des auteurs dans lesquels il puise ses matériaux; et il nous laisse presque toujours le soin d'apprécier les traditions qu'ils lui ont transmises; car ces historiens ne sont pas originaux : ils ne sont eux-mêmes que des compilateurs,

qui écrivent plusieurs siècles après les événements que Denys raconte sur la foi de leurs livres. Quand il cite des monuments ou des annales sacrées, il emploie des termes si ambigus, qu'on ne sait trop s'il rapporte le résultat de ses propres et immédiates lectures, ou s'il emprunte ces citations mêmes à ses devanciers. Cette seconde hypothèse est de beaucoup la plus probable; il ne nous fait remonter réellement qu'à Porcius Caton, à Fabius Pictor; et nous avons tout lieu de croire que ces historiens n'avaient pas vu tous les registres et monuments publics qu'ils indiquaient; qu'ils n'en parlaient déjà plus que par tradition, puisque le plus grand nombre de ces antiquités avait péri dans les désastres survenus depuis l'an 442 avant notre ère. Il y avait donc lieu, sur ces notions traditionnelles, à un examen critique, que les prédécesseurs de Denys n'ont point entrepris, et dont, en général, il s'est dispensé comme eux. Deux ou trois fois cependant il semble entrer dans la discussion de certains faits, et y porter quelque lumière ou quelque sagacité; mais, outre que les objets de cette recherche ne sont pas d'une très-haute importance, il n'est entraîné à s'y livrer que par les contradictions qu'il rencontre entre les écrivains qu'il consulte. Quand il les trouve d'accord, il ne regarde à rien après eux; il transcrit avec la plus aveugle docilité leurs récits ou leurs contes. Beaufort, en exposant les méthodes à suivre pour faire une description exacte du gouvernement de Rome, dit que deux ou trois endroits où Denys d'Halicarnasse paraît examiner les faits en bon critique, ont ébloui ses lecteurs, qui, sur la foi de ces exemples, ont cru qu'il n'avait admis aucun fait sans l'avoir vérifié avec la

même sévérité, mais qu'au fond tout n'est qu'ostentation dans son ouvrage, et que, voulant paraître fort instruit, il donne les notions les plus fausses. Je crois, Messieurs, qu'en effet deux ou trois discussions judicieuses sont loin de suffire pour garantir la vérité de tout le reste, et qu'on s'exposerait à beaucoup d'erreurs, si l'on n'apportait point à l'étude de ces annales plus d'attention et de circonspection que ne s'en est prescrit Denys d'Halicarnasse. Je ne pense pas néanmoins qu'il mérite le reproche d'ostentation qu'on vient de lui adresser : entre les anciens livres, les siens me sembleraient du nombre de ceux où, en ce qui concerne le gouvernement de Rome, on puiserait encore les notions les plus étendues et les plus justes. Je le répète, son ouvrage est à considérer comme un recueil où nous ont été conservées les traditions antiques, que, deux siècles auparavant, Fabius Pictor et d'autres historiens avaient consignés en des livres qui n'existent plus. Il les a traduits et composés en grec, en y ajoutant quelques remarques et beaucoup de harangues de sa façon.

Reconnaissons pourtant deux causes qui disposaient Denys d'Halicarnasse, l'une à maintenir dans l'histoire des erreurs grossières, l'autre à y introduire quelquefois des hypothèses chimériques ou hasardées. D'une part, il était superstitieux, ou s'était prescrit de le paraître; de l'autre, il voulait plaire aux Romains, chez lesquels il vivait, et intéresser les Grecs, ses compatriotes, à la gloire de Rome, en confondant, le plus qu'il était possible, les origines et les institutions de ces deux peuples. Sa superstition est celle d'un esprit timide bien plus que d'une imagination vive. Elle n'est point affectueuse comme celle de Xénophon, mais do-

cile et crédule autant et plus même que celle de Diodore de Sicile. Hors un très-petit nombre d'occasions où il s'arme, on ne sait pourquoi, d'un rigoureux scepticisme, il est enclin à préférer, entre les traditions, les plus merveilleuses. Apparemment il ne croit pas qu'une longue histoire puisse se passer de prodiges. Quant à l'intention de flatter les Romains, il la dissimule fort peu; il s'efforce de leur attirer les hommages des Grecs, dont ils sont devenus les maîtres; c'est pour concilier, sinon les intérêts, du moins les prétentions des uns et des autres, qu'il leur attribue des ancêtres communs. Qu'effectivement d'anciennes colonies grecques se soient établies au sud des marais Pontins, au nord du Tibre dans l'Étrurie et dans l'Ombrie, et à l'est de l'Apennin sur les côtes de l'Adriatique; nous n'en pouvons guère douter. La chose est beaucoup moins claire à l'égard des cantons appelés Latium et Campagne de Rome, pays auquel la nature avait moins prodigué de faveurs et de trésors. Il est probable qu'il est resté plus longtemps inculte, et habité par des indigènes barbares. Quand la fortune en eut fait le centre d'une vaste puissance, on lui chercha des origines illustres; on supposa qu'il avait été civilisé par l'Arcadien Évandre; qu'Hercule y avait laissé des traces de son passage; qu'Énée enfin était venu y fonder un illustre empire. Ces fictions et surtout la dernière étaient fort à la mode sous le règne d'Auguste, comme nous le voyons assez par l'immortel poëme de Virgile. Denys n'a pas manqué d'introduire ces fables dans l'histoire, afin de rattacher les destinées de Rome à celles des héros et des dieux. Les orgueilleux Romains n'auraient plus consenti à commencer leurs annales par

l'arrivée bien plus tardive d'un seigneur ou lucumon toscan, leur apportant, vers l'an 600 avant notre ère, les premiers essais de leurs institutions politiques. Ils n'ont admis ce personnage dans leurs livres, qu'en le comptant pour le cinquième de leurs rois, et qu'en le faisant naître, contre toute vraisemblance, du Corinthien Démarate. En aucune manière il ne pouvait convenir à Denys d'Halicarnasse de ne rien trouver d'authentique ou de probable dans les traditions romaines avant l'époque de Tarquin l'Ancien. Ce Tyrrhénien, dont Rome avait détrôné le petit-fils, ou le fils selon quelques-uns, ne devait point passer pour le fondateur de la cité souveraine du monde. C'était peu de remonter à Romulus en 751 ou 753, il fallait atteindra Énée en 1183, et retrouver encore, dans le siècle précédent, Hercule et Évandre. Du reste, ce n'est point Denys qui invente ces fables; elles lui sont fournies par ses prédécesseurs, ainsi que toutes celles qu'il distribue dans la suite de ses livres, jusqu'au temps des décemvirs.

A l'exception des articles qui sont à écarter, les uns à raison même des dates antiques qu'on leur assigne, les autres à cause des circonstances miraculeuses ou extraordinaires qui les décréditent, le surplus des récits de Denys d'Halicarnasse mérite la confiance qu'on doit, à défaut de monuments et de relations originales, à des annales traditionnelles; et, si l'on veut qu'il y ait une histoire romaine depuis l'an 600 jusqu'en 442, il la faut prendre, sauf les prodiges, telle à peu près que cet historien nous l'a offerte. Aucun autre ne l'a plus complétement recueillie, ni disposée avec plus de méthode. Il a recherché scrupuleusement la succession des con-

sulats, leur a constamment assigné, ainsi qu'aux dictatures, leurs véritables dates, et y a rattaché avec beaucoup d'exactitude les événements intérieurs et extérieurs, politiques et militaires de chaque année. Rien n'est à reprendre dans cette partie du travail de notre historien, sinon les expressions numériques qui, le plus souvent, manquent de justesse, d'abord parce qu'il a préféré le système de Caton, selon lequel la première année de notre ère vulgaire serait l'an de Rome 752 au lieu de 754; en second lieu parce qu'il a négligé de donner à ses lecteurs, et d'acquérir lui-même des notions précises de l'année romaine. Lui qu'on suppose si habile et si instructif en ce qui concerne les institutions et les usages, il ne nous apprend point comment les Romains, aux différentes époques de leur histoire, ont conçu, composé, calculé leur année civile, quel genre d'intercalation ils employaient pour la ramener à l'année tropique, quelles irrégularités se sont introduites dans l'usage de leur mois embolismique de mercédonius, et quelles variations l'époque de l'installation des consuls a successivement éprouvées : il a l'air de prendre l'année romaine pour une mesure constante et uniforme, tandis que réellement elle varie sans cesse. Aussi ne pourrai-je, en vous indiquant des dates prises dans le cours de ses onze livres, les conserver telles qu'il les énonce : pour les rendre précises, il faudra les traduire en dates d'années juliennes proleptiques avant J. C. Par exemple, ce qu'il nomme troisième année de la soixante-neuvième olympiade, an de Rome 250, nous l'appellerons an de Rome 252 et an 502 avant notre ère. Nous y fixerons l'installation des consuls au 8 septembre, quoique ce jour-là ait passé, aux

yeux des Romains, pour le 1er octobre. De même, en 444, les trois tribuns militaires entrèrent en charge le 18 octobre, bien que les Romains ne comptassent encore que le 9 septembre, et qu'il y ait dans Denys d'Halicarnasse indication de la troisième année de l'olympiade quatre-vingt-quatre, année qui correspondrait à 442 avant J. C. J'ai fixé enfin au 9 janvier 442 le commencement du dernier consulat dont parle le onzième livre, quoique l'historien indique les ides de décembre de la quatrième année de la même olympiade, c'est-à-dire le 13 décembre 441. Tel a été le dérangement du calendrier romain, que, depuis l'an 480 jusqu'à 463 avant notre ère, la même expression du 1er août s'est appliquée à des jours qui ont été astronomiquement dans l'année julienne, le 19, le 21, le 29 juin; le 1er, le 3 et le 16 juillet; le 10, le 12, le 22, et le 24 août; le 6 et le 8 septembre; le 1er, le 3, le 13 et le 15 octobre; pas une seule fois le véritable 1er août, c'est-à-dire le deux cent treizième ou deux cent quatorzième jour de l'année julienne. C'est donc ne rien dire de précis, que d'emprunter au calendrier usuel des anciens Romains des expressions numériques; et ce genre d'inexactitude règne d'un bout à l'autre dans l'ouvrage de Denys d'Halicarnasse. Mais, encore une fois, les faits y sont situés dans l'ordre où ils se sont succédé; ils y sont séparés par de justes intervalles; en sorte qu'on a dû principalement aux récits de cet auteur les moyens de rectifier sa propre nomenclature chronologique, et de mesurer, au moins très-approximativement, la durée réelle qu'a eue chacune des soixante-sept années vulgaires des Romains depuis 509 jusqu'en 442.

Ainsi la disposition qu'il donne aux matériaux de ses

onze livres mérite en général des éloges, d'autant plus qu'il s'abstient, quoi qu'on en ait dit, de s'engager dans des digressions proprement dites. Car vous ne donnerez sans doute pas ce nom aux explications qu'il fait des lois et des usages politiques; ce sont là des parties essentielles de l'histoire. Mais nous remarquerons dans le neuvième livre une divagation tout à fait inexcusable; savoir, un long et inutile récit des aventures d'Aristodème, tyran de Cumes. Heureusement c'est l'unique fois qu'il abandonne si longtemps son sujet. Il est sobre de réflexions, et cependant on lui saurait gré de l'être encore davantage; car les observations qui lui sont propres n'ont rien de neuf ni de profond. Ses idées sont fort communes; et il n'a point le talent de les relever ni de les rajeunir par l'originalité de l'expression. Il ne jette point des regards pénétrants sur les choses ni sur les hommes. Il ne peint aucun personnage, ne saisit jamais les nuances des caractères; et la seule espèce d'embellissements qu'il prétende ajouter à ses narrations consiste dans les harangues interminables qu'il y entremêle. Je vous parlais, il y a peu d'instants, de l'insignifiance de ces oraisons. Rapin a trop raison, quand il appelle Denys un fort ennuyeux harangueur. On réduirait son ouvrage de plus d'un cinquième, on en supprimerait la valeur d'environ trois livres sur onze, si l'on retranchait ces discours; et, loin qu'il y eût à cela le moindre dommage, ce serait peut-être le plus grand service à rendre aux lecteurs et à l'auteur. Du moins quand Hérodote, Thucydide, Xénophon, Tite-Live interrompent leurs récits par des harangues imaginaires, si l'on se plaint d'être distrait mal à propos d'une étude sé-

rieuse, on en est dédommagé, autant qu'il est possible, par l'éclat ou la gravité des pensées, par l'élévation ou la vivacité des sentiments, par la richesse ou la beauté naturelle des formes. On retrouve même encore des faits au milieu de ces paroles, des notions historiques dans ces modèles d'éloquence. Mais Denys n'instruit pas plus qu'il n'intéresse, lorsqu'il fait discourir ses personnages. Il les métamorphose en déclamateurs, et les transporte de la sphère politique au sein d'une école ou d'une académie. Jamais il ne leur prête ni une grande pensée, ni l'expression énergique d'aucun sentiment, parce qu'il n'est lui-même ni homme d'État, ni citoyen. Ayant vécu étranger aux affaires de son siècle, il ne s'est point exercé, par l'observation immédiate des choses présentes, à comprendre et à juger les choses passées. Un auteur qui ne sait ni penser, ni sentir, ni peindre, ne pouvait avoir un style qui lui fût propre. Le plus grand éloge à faire du travail de Denys est d'avouer que les faits et les notions y sont recueillis avec méthode, enchaînés avec facilité; que le cours en est continu, flexible et naturel. On doit reconnaître aussi que sa diction est correcte, claire et quelquefois élégante, telle, en un mot, qu'on pouvait l'attendre d'un Grec fort lettré, qui s'était longtemps occupé de grammaire et de rhétorique. Sous cet unique rapport, on a droit de le préférer à Diodore de Sicile, qui a plus de connaissances et un esprit plus étendu. Polybe est supérieur à l'un et à l'autre, sinon comme écrivain, du moins comme observateur des mouvements politiques et militaires. Denys n'a de commun avec Xénophon que des préjugés superstitieux, rien du tout avec Thucydide, qu'il a pédantesquement dénigré, et pas

autre chose avec Hérodote, que d'être né à Halicarnasse.

C'est à Tite-Live qu'on s'est plu particulièrement à comparer Denys, parce qu'ils ont traité la même matière. Dans les livres modernes de littérature critique, la conclusion la plus commune de ce parallèle est de trouver Denys plus exact et plus instructif. Je ne saurais, Messieurs, adopter ce jugement; non qu'à l'égard de certains détails, les traditions suivies par l'historien grec ne puissent par hasard sembler plus plausibles que celles que l'auteur latin nous a transmises, mais pour l'ordinaire et sauf un très-petit nombre d'exceptions, Tite-Live a l'avantage de mieux apprécier la probabilité des faits, aussi bien que celui de les animer et de les peindre. Vous verrez qu'il est, quoi qu'on en ait dit, beaucoup moins superstitieux et moins crédule; et d'ailleurs cette supériorité de raison pourrait se conclure immédiatement de celle du style : car le style proprement dit, ce mouvement et cette couleur du discours qu'il ne faut jamais confondre avec la simple diction, est la mesure la plus sensible et à la fois la plus juste de toutes les facultés intellectuelles des écrivains. Tite-Live est au premier rang des historiens savants dans l'art d'écrire, et par conséquent dans l'art de penser; et, vouloir établir un parallèle entre lui et un compilateur, c'est déjà lui faire une si grande injure, qu'on n'y ajoute pas beaucoup en lui préférant un concurrent d'une telle espèce. Ce qui entretient ce préjugé, ce qui conserve à Denys l'honneur de cette comparaison ou même de cette préférence, c'est qu'on lit extrêmement peu ses onze livres, où l'on puiserait pourtant

une instruction profitable. Denys est dans la littérature un de ces dieux inconnus dont le culte est garanti par le respect avec lequel on s'éloigne de leurs autels. On leur rend volontiers les hommages qu'ils sont en possession de recevoir, excepté le seul qui aurait quelque valeur et quelque utilité, et qui serait d'étudier leurs ouvrages.

Dans nos prochaines séances, je vous entretiendrai de Tite-Live.

QUATRIÈME LEÇON.

SOURCES DE L'HISTOIRE ROMAINE : — TITE-LIVE.

Messieurs, la vie de Tite-Live se réduit à un très-petit nombre de faits, entre lesquels encore il y en a de contestés. Premièrement on ne s'accorde point sur le lieu de sa naissance. Un vers de Martial,

Censetur Apona Livio suo tellus...

a donné lieu de soutenir qu'il était d'Aponus ou Abano, lieu voisin de Padoue, et que la qualification de Padouan, *Patavinus*, ne lui convenait qu'en un sens étendu, comme celle de Mantouan à Virgile qui était d'Andes. Cette opinion, adoptée par Sigonius, a conservé des partisans, malgré le zèle avec lequel l'a combattue Philippo Tommasini, citoyen de Padoue, auteur d'une très-longue dissertation biographique sur Tite-Live. Tommasini prétend qu'au siècle de cet historien et même au temps de Martial, le nom d'Aponus ne désignait point encore une ville ni un village, mais seulement une source d'eaux vives à deux lieues de Padoue, et que la célébrité de ces eaux suffisait pour autoriser un poëte à donner au territoire padouan, y compris la ville, le nom d'*Apona tellus*. Mais, afin de prouver directement que Tite-Live était de Padoue, on allègue le reproche de patavinité que lui adressait Asinius Pollio. Cet argument n'est pourtant pas décisif; car, né à deux lieues de cette cité, l'historien n'en aurait pas été moins Padouan, ni moins exposé à contracter, dans sa diction, le défaut, quel qu'il fût, qu'A-

sinius attribuait aux habitants de ce pays. On peut dire de même que la qualité de *scriptor patavinus* que lui donne Symmaque lui aurait toujours convenu, et que celle de *patavina volumina** appliquée à ses livres par Sidoine Apollinaire serait également juste. Cette question, que Tiraboschi a dédaigné d'aborder, n'a point, en effet, l'importance qu'y attachent les Padouans modernes. Tite-Live leur appartiendrait encore, quand il serait né à si peu de distance de leurs murs, au lieu aujourd'hui nommé Abano; ce qui d'ailleurs est loin d'être rigoureusement prouvé par le vers de Martial.

Selon la chronique d'Eusèbe, Tite-Live et Messala Corvinus sont nés en la même année, qui est la seconde de l'olympiade 180, an 59 avant J. C., sous le consulat de Pison et de Gabinius. On suppose que la famille de notre historien tenait un rang distingué. Elle n'était pourtant, selon Panvini, que plébéienne; mais c'est un point dont ne veut pas convenir Sertorio Orsato, noble Padouan, qui a écrit l'histoire et expliqué les monuments de sa patrie. Il soutient que Tite-Live appartenait à la maison Livia, qui a donné à Rome d'illustres consuls, Livius Denter, Livius Salinator, Livius Drusus. On ne manque pas d'ajouter qu'une excellente éducation, au sein d'une si noble famille, développa les dispositions naturelles du jeune Tite-Live : il apprit à Padoue les langues, la philosophie, la jurisprudence, la politique. Nous n'avons, il est vrai, aucune preuve testimoniale de ses progrès en de telles études; mais son ouvrage suffit, dit-on, pour les attester. Quand il vint à Rome, sous le règne d'Auguste, il avait déjà composé des dialogues philosophiques, dont on croit

qu'il fit hommage à cet empereur. Son séjour à Rome, en l'an 24 avant notre ère, a semblé prouvé par ce passage du livre Ier de son histoire : *Bis deinde post Numæ regnum* (Janus) *clausus fuit, semel Tito Manlio consule, post punicum primum bellum; iterum, quod nostræ ætati dii dederunt ut videremus, post bellum actiacum, ab imperatore Cæsare Augusto, pace terra marique parta.* « Depuis le règne de Numa, « le temple de Janus a été fermé deux fois; l'une sous « le consulat de Titus Manlius à la fin de la première « guerre punique, l'autre de nos jours, lorsque, par un « bienfait des dieux, *nous avons vu* l'empereur César « Auguste établir, après la bataille d'Actium, la paix sur « terre et sur mer. » Cette dernière clôture du temple de Janus étant faite sous le dixième consulat d'Auguste, l'an de Rome 730, vingt-quatre ans avant J. C., l'arrivée de Tite-Live à Rome a dû être, dit-on, antérieure à cette époque, puisqu'il y a été lui-même témoin oculaire de ce spectacle. Mais peut-être, Messieurs, trouverez-vous que c'est prendre bien à la lettre l'expression *ut videremus*. L'auteur ne parle point d'une faveur personnelle que les dieux lui aient faite, mais d'une grâce qu'ils ont accordée au siècle, à l'âge où il a vécu : *Quod ætati nostræ dii dederunt ut videremus*. Ne disons-nous pas de même que *nous avons vu* naître un prince, tomber un tyran, signer un traité, proclamer une paix générale, lors même que ces événements ne se sont point passés immédiatement sous nos yeux? Je vous prie de remarquer ici un exemple de la logique des érudits et de l'extrême légèreté avec laquelle ils établissent des points de chronologie et d'histoire. Toujours est-il certain qu'en une année quelconque du règne

d'Auguste, Tite-Live vint à Rome, et y sut gagner les bonnes grâces de ce prince, qui lui pardonnait de se montrer Pompéien. C'est ce que nous apprend, dans Tacite, Crémutius Cordus, qui, accusé d'avoir loué Brutus et Cassius, répond en ces termes: *Titus Livius, eloquentiæ ac fidei præclarus imprimis, Cneum Pompeium tantis laudibus tulit, ut Pompeianum eum Augustus appellaret; neque id amicitiæ eorum offecit. Scipionem, Afranium, hunc ipsum Cassium, hunc Brutum, nusquam latrones et parricidas, quæ nunc vocabula imponuntur, sæpe ut insignes viros nominat.* « Tite-Live, qui, par son éloquence et sa fidélité, brille au « premier rang des historiens, a comblé Pompée de tant « de louanges, qu'Auguste l'appelait Pompéien, sans lui « témoigner pourtant moins d'amitié. Scipion, Afranius « et ce Cassius même, et ce Brutus enfin, aujourd'hui « qualifiés brigands et parricides, n'ont jamais de tels « noms dans Tite-Live; mais il les célèbre souvent comme « des citoyens illustres. » Malgré ses sentiments républicains, Tite-Live eut tant de succès à la cour impériale, qu'il fut employé, dit-on, à l'éducation de Claude: voilà du moins ce qu'ont répété, après Tommasini, plusieurs biographes, en citant Suétone. Mais nous lisons seulement dans Suétone que le jeune Claude, d'après les exhortations de Tite-Live et avec l'aide de Sulpicius Flavius, *hortante Tito Livio, Sulpitio vero Flavio adjuvante*, avait entrepris d'écrire l'histoire à partir de la catastrophe de Jules-César. N'est-il donc pas possible que Tite-Live ait conseillé ce travail au jeune prince, sans être pour cela l'un de ses précepteurs en titre? Les auteurs modernes ont toujours beaucoup de peine à se renfermer dans les limites des textes antiques; et

ils transforment volontiers en autant de faits positifs des inductions conjecturales. On a lieu de croire que l'historien avait lu des parties de son ouvrage à Auguste et à Mécène; cependant lorsque Rapin et d'autres modernes citent pour établir ce fait le quarante et unième chapitre de la vie de Claude par Suétone, c'est de leur part une distraction assez étrange; car il n'est parlé dans ce chapitre que des lectures faites par Claude lui-même de ses propres essais historiques. Du reste, la vaste renommée dont Tite-Live a joui de son vivant nous est certifiée par Pline le Jeune, qui rapporte qu'un habitant de Cadix vint à Rome des extrémités de la terre, tout exprès pour voir ce grand historien, et repartit dès qu'il l'eut vu : *Gaditanum quemdam, Titi Livii gloria nomineque commotum, ad visendum eum ab extremo terrarum orbe venisse, statimque, ut viderat, abiisse.* Au lieu d'un seul curieux, saint Jérôme trouve ici plusieurs nobles espagnols et gaulois, qui accourent pour contempler non pas une cité, mais un homme, et pour chercher dans Rome une plus grande merveille qu'elle-même : *Ad Titum Livium, lacteo eloquentiæ fonte manantem, de ultimis Hispaniæ Galliarumque finibus quosdam venisse nobiles legimus; et quos ad contemplationem sui Roma non traxerat, unius hominis fama perduxit... ut tantam urbem ingressi, aliud extra urbem quærerent.*

On lit dans le discours préliminaire de la dernière traduction française de Tite-Live, « qu'il se partageait « entre Rome, où il passa une grande partie de sa vie, « et Naples, où l'appelaient la beauté du climat et le dé- « sir de se livrer à sa grande entreprise loin du tumulte

« et des distractions de la cour. » Rollin et Crévier s'étaient abstenus de parler de ces séjours de l'historien à Naples, quoiqu'il en eût été déjà fait mention dans quelques notices, conformément à ce qu'en avait dit Tommasini : *Historiam partim Romæ contexuit, partim Neapoli, ubi animi recreandi gratia morabatur interdum.* Mais, au lieu de chercher dans les anciens écrivains antérieurs au sixième siècle quelque trace de cette particularité, Tommasini ne cite qu'Étienne Vinand Pighius, littérateur du seizième siècle, qui, dans la relation d'un voyage d'Italie, nomme Tite-Live au milieu d'une liste de Romains illustres qui se retiraient quelquefois à Naples. Je ne prétends pas nier le fait; mais il me semble que, pour l'affirmer, pour l'introduire expressément dans une notice biographique, il faudrait y être autorisé au moins par quelque ancienne tradition.

Le même discours préliminaire dit qu'un fils et une fille partagèrent les soins et la tendresse de Tite-Live. Nous allons voir qu'en effet il eut un fils et une fille; et, quoique nul ancien texte ne fasse mention de la tendresse avec laquelle il les élevait, on risque peu à supposer qu'ayant des enfants, il avait les sentiments et remplissait les devoirs d'un père. Nous savons même par Quintilien qu'il écrivit à son fils une lettre qui contenait des préceptes ou des conseils littéraires, et sur laquelle je reviendrai. Sénèque le père nous apprend que Tite-Live avait une fille dont l'époux, Magius, était un rhéteur ou déclamateur qu'on allait entendre pour rendre honneur au beau-père, et non par estime pour le talent du gendre : *Pertinere ad rem non puto quomodo Lucius Magius, gener Titi Livii, declamaverit, quamvis aliquo tempore suum populum habuit,*

cum illum homines, non in ipsius honorem laudarent, sed in soceri. Mais les Padouans sont parvenus, au moyen d'inscriptions dont je parlerai bientôt, à donner à notre historien une famille plus nombreuse. Si l'on ajoutait foi à ces monuments, il aurait eu deux épouses successives, dont la première s'appelait Cassia, deux fils, Titus Livius Priscus, Flavius Titus Livius Longus, et quatre filles, dont la dernière se nommait Livie. Du reste, on croit qu'après la mort d'Auguste, c'est-à-dire après l'an 14 de notre ère, il revint à Padoue, sa patrie : Eusèbe et saint Jérôme disent qu'il y est mort. Quant à ce qu'ajoutent les auteurs padouans de l'empressement avec lequel tous les habitants de cette ville accoururent à la rencontre de celui qui l'avait tant illustrée, des honneurs dont ils le comblèrent, des jours paisibles et fortunés qu'il passa au milieu d'eux, ce sont là de purs embellissements biographiques que les témoignages de l'antiquité ne fournissaient pas. Les chronographes ecclésiastiques placent la mort de Tite-Live, comme celle d'Ovide, au 1er janvier de la quatrième année du règne de Tibère, an 18 de l'ère chrétienne, et non pas au 20, quoique plusieurs notices énoncent cette dernière date. Né, comme nous l'avons dit, l'an 59 avant J. C., il a vécu soixante-seize ans.

En 1346, on découvrit dans le monastère de Sainte-Justine à Padoue une pierre sépulcrale, où se lisait le nom d'un Titus Livius. A cette époque, dit Tiraboschi, on interprétait fort précipitamment les inscriptions ; on y attachait le premier sens qui venait à l'esprit, particulièrement celui qu'on trouvait le plus agréable. On crut donc sans hésiter que c'était là le tombeau de Tite-Live. Toutefois, pour le moment, on ne poussa pas

plus loin les recherches; mais, en 1413, en creusant le terrain, à l'occasion d'une construction nouvelle, on retira une caisse de plomb qui renfermait des ossements humains. C'étaient, personne n'en pouvait douter, ceux de l'historien. Secco Polentone, dans une lettre qu'il adresse, en 1414, à un Florentin, décrit l'allégresse publique que cette découverte inspirait aux Padouans, et la pompe des fêtes qu'ils célébrèrent. Tommasini nomme tous les grands personnages qui eurent l'honneur de porter cette précieuse caisse sur leurs épaules, du monastère de Sainte-Justine à l'hôtel de ville. On distingue entre eux ce même Secco Polentone et le noble vénitien André Dandolo. La caisse s'était trouvée dans un mausolée carré, dont l'une des faces présentait une inscription surmontée d'un buste et environnée de figures allégoriques; le buste a servi de modèle aux portraits de Tite-Live. L'inscription porte *V. F.* (c'est-à-dire *Vivens fecit*) *Titus Livius T* (initiale de *Titi*) *filiæ quartæ L* (pour *Lucii* à ce qu'on suppose) *Halys concordialis Patavi sibi et suis omnibus;* ce qui signifie, selon les Padouans, que Tite-Live a fait de son vivant, à Padoue, ce monument pour Livie sa quatrième fille, épouse de Lucius Halys, prêtre du temple de la Concorde, pour lui-même Tite-Live et pour tous les siens. Cette inscription n'est pas la seule où l'on ait cru retrouver l'historien de Rome; une autre se lit sur un marbre antique conservé dans un palais de Venise, et elle est conçue en ces termes : *Titus Livius consulto fecit sibi et suis, Tito Livio Titi filio Prisco, Flavio Tito Livio Titi filio Longo, et Cassiæ, Sexti filiæ, primæ uxori.* « Monument élevé à dessein par Tite-« Live pour lui et les siens, pour ses fils Titus Livius

« Priscus et Flavius Titus Livius Longus, et pour sa pre-« mière femme, Cassia, fille de Sextus. » On a ainsi, comme je vous l'ai annoncé, Messieurs, beaucoup de renseignements sur la famille de Tite-Live : le voilà époux successivement de deux femmes, père de deux fils et de quatre filles.

Avant d'examiner jusqu'à quel point sont fondées les conséquences que les Padouans tirent de ces monuments, je dois dire qu'au quinzième siècle, on hésitait si peu à les appliquer à l'historien Tite-Live, qu'Alphonse, roi d'Aragon et des Deux-Siciles, envoya, en 1451, Antoine de Palerme en ambassade à Padoue, pour demander un bras de l'immortel auteur. Il l'obtint; mais diverses circonstances l'empêchèrent, jusqu'en 1458, époque de sa mort, d'ériger à Naples le monument où ce bras devait être placé. Plusieurs années après, un homme de lettres, Jovianus Pontanus, se chargea de ce soin. Je ne vous rapporterai pas, Messieurs, les inscriptions modernes que les Padouans ont consacrées à leur illustre compatriote, en différents lieux de leur ville. Il a aussi des épitaphes à Abano, à cause du vers de Martial; et même encore à Titulo, village voisin, qui, à raison de la ressemblance des syllabes Titulo et Tito Livio, se prétend la véritable patrie de l'historien. Ces vanités locales sont bien puériles sans doute, mais elles tiennent pourtant à un sentiment honorable.

Le premier doute qui s'élève sur le sens des deux inscriptions antiques naît de leur rapprochement même. On a quelque peine à concevoir, quoique cela soit pourtant possible, comment Tite-Live érige deux tombeaux différents pour lui et les siens, en nommant sur l'un ses deux fils et sa première épouse, sur l'autre sa qua-

trième fille et son gendre. Vers le milieu du dix-septième siècle, Marquard Gude ou Gudius, antiquaire très-habile, visita Padoue; et Sertorio Orsato lui montra l'inscription qu'on y conservait, et qu'on expliquait comme je viens de le dire. Gudius remarqua d'abord que rien n'énonçait qu'*Halys concordialis* fût l'époux de Livia : il prétendit que la lettre L, entre *quartæ* et *Halys*, indiquait plutôt le mot *libertus* que *Lucii*, et que la construction deviendrait beaucoup plus claire et plus naturelle en lisant au nominatif *libertus Halys concordialis*; puisqu'alors on aurait : *Titus Livius Halys concordialis, Patavi, libertus Liviæ quartæ filiæ Titi, vivens fecit sibi et omnibus suis.* « Titus « Livius Halys, prêtre de la Concorde à Padoue, affranchi de Livia, quatrième fille de Titus, a fait de son vivant le monument pour lui-même et pour tous les siens. » Halys, en effet, n'est pas un nom romain; c'est bien plutôt celui d'un esclave, qui, affranchi par Livia, fille de Titus, aura pris, selon l'usage, les prénoms de Titus Livius. Il était surtout peu raisonnable d'identifier, comme Orsato le faisait pourtant, cet Halys avec le rhéteur Lucius Magius, gendre de Tite-Live, indiqué par Sénèque le père. Gudius cita une inscription où est nommé un *Thyrsus Halys Tiberii Claudii Cæsaris Augusti servus*. Il prouva par d'autres exemples qu'un affranchi pouvait fort bien obtenir des dignités égales ou supérieures à celle de prêtre concordial; et, dans Padoue même, on trouva, par de nouvelles fouilles, les tombeaux de deux autres affranchis qui avaient été attachés comme sacrificateurs au service de ce même temple. En conséquence Orsato se vit obligé d'avouer que l'inscription n'était pas immédiatement applicable

à Tite-Live; mais il soutint toujours que Livia, dont Halys devenait, sinon l'époux, du moins l'affranchi, avait été une des filles de l'historien, qui, étant mort lui-même à Padoue, devait avoir immanquablement son tombeau dans l'enceinte du monastère moderne de Sainte-Justine. L'inscription ne concernerait plus directement qu'Halys; mais la caisse de plomb aurait toujours contenu les ossements de l'auteur des annales romaines. L'expert Gudius réfuta encore cette conjecture, et la controverse se prolongea. Jean Leclerc, qui en rend compte dans sa *Bibliothèque universelle,* remarque avec raison qu'une caisse de plomb n'était pas d'un si haut prix qu'elle ne pût renfermer les restes d'un affranchi honoré d'un sacerdoce. Orsato se rejetait sur l'autre inscription conservée dans un palais de Venise, et sans doute, disait-il, apportée là de Padoue. Elle ôtait à la vérité trois filles à Tite-Live, mais elle lui laissait deux épouses et deux fils, outre la fille dont Sénèque le père fait mention. Elle assurait à la ville de Padoue l'honneur d'avoir donné la sépulture comme la naissance au grand historien; il était seulement fâcheux qu'on n'eût pas retrouvé ses véritables ossements, et qu'on n'eût envoyé au roi Alphonse que le bras d'un affranchi. Mais Gudius trouvait encore dans l'inscription de Venise beaucoup de difficultés. Selon lui, les mots *Cassiæ, Sexti filiæ, primæ uxori*, ne disaient pas nécessairement que Cassia fût la première femme de Titus Livius; *primæ* pouvait se rapporter plus naturellement à *filiæ*, et ne faire de Cassia que la première fille de Sextus : à ce compte, Tite-Live perdait encore une épouse. Ce n'est pas tout : nous verrons qu'une des manières d'entendre la patavinité reprochée par Asinius

Pollio à cet auteur est de la faire consister dans une prononciation ou une orthographe particulière : par exemple *sibe* au lieu de *sibi*, comme *quase* au lieu de *quasi*. Si les Padouans écrivaient et parlaient ainsi sous le règne d'Auguste, les inscriptions où se lit le mot *sibi* seront d'une époque moins ancienne, et concerneront quelque autre Titus Livius. De ces observations et de quelques autres, Leclerc conclut que, tout bien examiné, la ville de Padoue ferait peut-être mieux de ne se pas vanter d'avoir le sépulcre et les reliques de Tite-Live; comme il est indubitable, ajoute-t-il, « que « l'on ferait beaucoup mieux de ne pas se vanter en « tant d'endroits d'avoir les tombeaux et les os d'une « infinité de saints et de martyrs, dont quelques-uns « n'ont jamais existé. Il est fâcheux de se dépouiller « tout d'un coup de ses richesses ou sacrées ou pro- « fanes ; mais il vaudrait mieux le faire de soi-même « que d'attendre que d'autres fassent voir que ce ne « sont que des richesses chimériques. »

Fabricius a cru à propos de joindre à sa notice sur Tite-Live une liste des personnages qui ont porté le nom de Livius, et qu'on ne risque pourtant pas de confondre avec lui. Tels sont Livius Andronicus, poëte latin du troisième siècle avant l'ère vulgaire; un Livius, greffier d'Auguste, nommé dans une inscription; un autre Livius, qualifié historiographe, *gravem historiographum*, dans une lettre de Valérius à Rufin, comprise parmi les appendices des œuvres de saint Jérôme; mais ce Livius est désigné comme Carthaginois et contemporain de Martial. On connaît un Livius, poëte chrétien du cinquième siècle, et plusieurs autres d'époques encore moins anciennes; aucun de ceux que je viens de

rappeler n'a le prénom de Titus ni Padoue pour patrie. Ils sont donc tous étrangers à Tite-Live; mais il se peut que le fils de l'historien ait composé quelque ouvrage; car Pline le naturaliste dit avoir fait usage des écrits de Tite-Live le fils, à moins pourtant que les copistes n'aient ajouté par inadvertance, ainsi que le père Hardouin le conjecture, le mot *filii* après *Livii*. Ce qui est certain, c'est que l'auteur des livres d'histoire avait adressé à son fils une épître qui était, à ce qu'il semble, une sorte de rhétorique ou de traité des études. Quintilien dit que la lecture de Démosthène et de Cicéron y est particulièrement recommandée; et c'est sans doute de ce livre qu'il extrait un passage où Tite-Live parlait d'un maître d'éloquence qui n'était content des compositions de ses élèves que lorsqu'ils avaient su les rendre inintelligibles à force de raffinements : *qui discipulos obscurare quæ dicerent juberet*. Bien cela, disait-il, car je n'y ai rien compris : *Tanto melior! ne ego quidem intellexi*. J'ai fait mention, Messieurs, des dialogues de Tite-Live; Sénèque le fils dit qu'ils concernaient l'histoire autant que la philosophie, et il les distingue de quelques livres du même auteur consacrés à la philosophie d'nne manière plus expresse: *Scripsit* (Livius) *dialogos quos non magis philosophiæ annumerare possit quam historiæ, et ex professo philosophiam continentes libros*. Tous ces écrits sont perdus; et, ce qui est bien plus regrettable, sur cent quarante-deux livres d'annales romaines, cent sept ont péri : il n'en reste que trente-cinq, savoir, les dix premiers, le vingt et unième et les vingt-quatre suivants. Le nombre de cent quarante-deux livres nous est attesté; et les matières nous en sont indiquées par de très-anciens

sommaires qu'on a longtemps attribués mal à propos à Florus, et dont il convient de prendre dès cet instant une idée.

On n'est point d'accord sur la patrie de Lucius Annæus Florus, ni sur le temps où il a vécu, ni sur le nombre de ses ouvrages. Il est Espagnol dans la *Bibliotheca hispana vetus* d'Antonio; il est Gaulois dans l'*Histoire littéraire de la France* des bénédictins. D'un côté, son nom d'Annæus donne lieu de présumer qu'il était de la famille des Sénèques; il parle, à plusieurs reprises et avec un vif intérêt, de l'Espagne; et l'enflure ou les formes poétiques de son style semblent déceler un écrivain élevé dans cette contrée. D'une autre part, on remarque plusieurs Florus au sein de la Gaule, au premier et au deuxième siècle de l'ère vulgaire; et l'auteur dont il s'agit paraît avoir une connaissance particulière de ce pays. Il annonce qu'il écrit environ deux cents ans après Auguste : *A Cæsare Augusto ad sæculum nostrum haud multo minus anni ducenti.* Cependant il se déclare le contemporain et le sujet de Trajan, dont le règne finit à l'an de J. C. 117; cent quarante-sept ans seulement après la bataille d'Actium, cent trois et non pas deux cents après la mort d'Auguste, ce qui autoriserait à soupçonner quelque erreur dans le nombre *ducenti.* Des copistes auront mis deux C (200) au lieu d'un seul, ou bien au lieu d'un C et d'une L (150). Quelques savants ont même pensé que Florus était déjà fort âgé à la fin du premier siècle de notre ère; qu'il avait commencé sa carrière sous Tibère ou sous Néron. Ils ont observé que certains manuscrits le nommaient Julius Florus et non pas Annæus, et, en conséquence, ils l'ont identifié, soit

avec un Julius Florus, dont parlent Sénèque le père et Quintilien, et qui, au temps de Tibère, était renommé dans la Gaule pour son éloquence, soit avec celui qui est placé sous le règne de Néron par Arrien. D'autres érudits prétendent que les quatre livres d'Abrégé d'histoire romaine, livres fort distincts des sommaires de ceux de Tite-Live, ne sont pas de Florus, mais de Sénèque; et ils se fondent sur ce que Lactance cite Sénèque en rapportant plus ou moins exactement ce qui se lit dans le prologue de cet ouvrage sur les quatre âges de Rome. D'ordinaire, on s'en tient au témoignage des manuscrits qui portent l'intitulé : *Lucii Annæi* (ou *Julii*) *Flori epitome rerum romanarum;* et la plupart des biographes font vivre l'auteur, c'est-à-dire Florus, sous l'empereur Adrien, de 117 à 138. Spartien, dans la vie de ce prince, cite des vers qui lui furent adressés par un poëte appelé Florus :

> Ego nolo Cæsar esse,
> Ambulare per Britannos,
> Scythicas pati pruinas.

« Je ne veux pas être César, voyager chez les Bretons, « endurer les frimas de la Scythie; » vers auxquels l'empereur répondit par ceux-ci :

> Ego nolo Florus esse,
> Ambulare per tabernas,
> Latitare per popinas,
> Culices pati rotundos.

L'historien ou l'abréviateur Florus est-il le même personnage que le poëte représenté par Adrien comme un habitué des cabarets, et une victime des insectes? Ce point serait difficile à éclaircir. Toutefois, on a quelquefois compté au nombre des productions poétiques de l'historien Florus, la tragédie d'*Octavie* attribuée

ailleurs à Sénèque, et le *Pervigilium Veneris*. Son principal ouvrage, et le seul bien authentique, est l'*Epitome rerum romanarum*, jadis confondu avec les cent quarante-deux sommaires de Tite-Live qui sont intitulés aussi *Epitome*. L'histoire abrégée de Rome depuis Romulus jusqu'à la première guerre punique, puis jusqu'à Jugurtha, ensuite jusqu'à Catilina, enfin jusqu'au règne d'Auguste : telle est la matière des quatre livres de Florus, abrégé fort rapide, qui remplit à peine cent cinquante pages, mais dont le style serait fort élégant, s'il n'était souvent emphatique. M. Camille Paganel en a donné une très-bonne traduction française en 1823. Mais, en ce moment, nous n'avons à nous occuper de ces quatre livres que pour les distinguer des sommaires auxquels ils ne ressemblent ni par le plan ni par les formes. En général, on ne croit plus que ces sommaires soient de Florus; et l'on a cessé depuis un siècle de les comprendre dans les éditions de cet auteur. On les attache à celles de Tite-Live, bien qu'on ne pense pas que cet historien les ait rédigés lui-même; hypothèse soutenue pourtant par Denys Godefroy et par un petit nombre d'autres savants. Il y a, dans cette espèce de table, des inexactitudes que l'auteur de l'ouvrage n'y aurait pas laissées. Quoi qu'il en soit, on ne peut guère douter de l'antiquité de ce précis : il remonte, par l'âge des manuscrits qui le contiennent, au dixième siècle de l'ère vulgaire, et, par la diction, à l'un des trois ou quatre premiers. Il prouve donc que l'histoire romaine de Tite-Live se composait de cent quarante-deux livres : c'était le fait que nous avions à établir. A la vérité, ces sommaires n'énoncent immédiatement que cent quarante livres; mais Sigonius a remarqué

après le cent trente-cinquième une lacune indiquée par un espace vide dans un ancien manuscrit, et par une interruption d'environ dix ans dans la série des faits, savoir de l'an 25 à l'an 15 avant l'ère chrétienne. L'un des faits omis dans la table est la célébration des jeux séculaires, en l'an 17, solennité dont parle Censorin, en citant expressément le livre CXXXVI de Tite-Live. Censorin, auteur d'un très-utile traité sur divers points de chronologie, vivait au troisième siècle, en même temps que Sérénus Sammonicus, médecin, poëte, qui cite, à propos d'un antidote, le cent troisième livre de notre historien :

> Tertia namque tibi simul et centesima Livi
> Charta docet.

Symmaque et Sidoine Apollinaire, sans indiquer de livres, invoquent, sur les exploits de Jules César, le témoignage du *patavini scriptoris*. Le grammairien Priscien cite nommément les livres CVII, CXII et CXIII; et Acron, commentateur d'Horace, le livre CXXVII. Au douzième siècle, Guillaume de Malmesbury avait encore sous les yeux les dernières parties de l'ouvrage. Il y lisait que Jules César commença la guerre civile avec cinq cohortes; et il en transcrivait littéralement les mots, *cum quibus orbem terrarum adorsus est*. Au quatorzième siècle, Pétrarque savait qu'il avait existé précisément cent quarante-deux livres de Tite-Live : *Omnem historiam ab urbe condita ad Cæsarem Augustum centum quadraginta duobus voluminibus scripsit*. Mais il déplorait la perte de la plus grande partie d'un si riche corps d'histoire; il n'en restait plus que la première, la troisième et la quatrième décade :

Non nisi tres decades supersunt: prima scilicet, tertia et quarta.

C'est, Messieurs, un problème difficile que d'assigner l'époque et la cause de la destruction de ces cent sept livres. On accuse d'abord Caligula; et Suétone nous apprend, en effet, que peu s'en fallut que ce tyran n'arrachât de toutes les bibliothèques les images et les écrits de Virgile et de Tite-Live, appelant le premier un poëte ignorant, et le second un verbeux chroniqueur: *Sed et Virgilii et Titi-Livii scripta et imagines parum abfuit quin ex omnibus bibliothecis amoverit; quorum alterum ut nullius ingenii minimæque doctrinæ, alterum ut verbosum in historia negligentemque carpebat.* Mais enfin les cent quarante-deux livres ont échappé aux fureurs de Caligula, puisque, deux cents ans après lui, Sérénus Sammonicus et Censorin citaient le cent troisième et le cent trente-sixième. L'auteur de la notice qui précède la traduction française de M. Dureau de la Malle dit que « Tite-« Live ne rencontra pas un ennemi moins funeste à « sa gloire dans le pape Grégoire le Grand; que ce « pontife fit brûler tous les exemplaires de cette histoire « qu'il lui fut possible de trouver, parce que les « prodiges que raconte l'historien pouvaient pa-« raître favorables à la cause du paganisme. » A cette imputation, souvent répétée dans le cours du dernier siècle, et développée surtout par Brucker, Tiraboschi n'a guère opposé qu'une simple dénégation ou du moins que le silence des auteurs contemporains de Grégoire Ier, la prétendue invraisemblance du fait et l'opinion de dom Liron qui le nie. Tiraboschi pouvait ajouter que Bayle aussi l'avait déclaré incertain. Mais

ce qui est remarquable, c'est que Bayle et dom Liron semblent ne le contester que pour avoir occasion d'en exposer les preuves ou les indices : savoir, l'autorité de saint Antonin, un édit de Louis XI, un passage de Jean de Salisbury, et une lettre de Grégoire Ier à Didier, évêque de Vienne en Dauphiné. Saint Antonin loue saint Grégoire de son zèle à brûler les livres de Tite-Live, monuments des superstitions et des pratiques sacrées de l'ancienne Rome : *Mirificus fuit zelus sancti Gregorii qui Livium propterea combussit quod in superstitionibus et sacris Romanorum perpetuo versetur.* Louis XI, en proscrivant par un édit de l'an 1473 les livres des Nominaux, s'autorise, dans le préambule, de l'exemple du pape Grégoire le Grand, supprimant ceux qui, par les grâces de leur style, captivaient la jeunesse et la détournaient des études sacrées. Tout ce qu'on peut inférer de cet étrange motif de l'ordonnance de Louis XI et des paroles de son contemporain saint Antonin, c'est qu'au quinzième siècle, on croyait généralement que Grégoire Ier avait détruit plusieurs chefs-d'œuvre de la littérature classique. Il convient néanmoins de noter qu'en ce même temps, Platina, l'historien des papes et non leur panégyriste, n'admettait point cette accusation, qu'au contraire, il la déclarait calomnieuse. Toujours voit-on, par le texte même de Platina, qu'elle était alors fort accréditée. En remontant à trois siècles plus haut, nous la retrouvons dans le livre de Jean de Salisbury *De nugis curialium.* Il y est dit : *Doctor sanctissimus ille Gregorius... ut traditur a majoribus* (c'était une ancienne tradition), *incendio dedit probatæ lectionis*

Scripta Palatinus quæcumque tenebat Apollo.

Ces cinq derniers mots sont un vers d'Horace où seulement Jean de Salisbury substitue *tenebat* à *recepit*. Il affirme donc que saint Grégoire incendia tous les livres que contenait la bibliothèque établie par Auguste dans le temple d'Apollon sur le mont Palatin. Mais enfin, Messieurs, ce fait n'est raconté par aucun auteur du sixième et du septième siècle; et l'on ne saurait dire qu'il soit assez indiqué par l'épître de Grégoire à Didier. Si le pontife y déconseille, y interdit toute étude, toute lecture des livres profanes, ce n'est pourtant point là une preuve directe qu'il les ait tous brûlés; et si d'un autre côté, au temps même de Jean de Salisbury, Guillaume de Malmesbury a réellement lu dans Tite-Live les paroles qu'il en extrait sur Jules César, il en faut conclure ou que saint Grégoire le Grand n'avait pas livré aux flammes l'historien des Romains, ou qu'il n'avait point réussi à détruire tous les exemplaires complets de l'ouvrage.

Quoi qu'il en soit, on n'avait, jusqu'en 1517, publié que les trois décades première, troisième et quatrième; encore le livre XXXIII manquait-il tout entier, et le quarantième en partie. Un manuscrit de Mayence a fourni, en 1518, la fin du livre XL, et le livre XXXIII à partir du chapitre XVII. En 1531, Simon Grynæus retrouva dans un monastère de Suisse les livres XLI, XLII, XLIII, XLIV et XLV, sauf pourtant quelques lacunes. Le livre XXXIII resta mutilé, manquant des seize premiers chapitres, jusqu'en 1616, époque où ce livre tout entier fut trouvé dans un manuscrit de la cathédrale de Bamberg par Gaspard Lusignan, plutôt que par le jésuite Horrion, à qui néanmoins Crevier et l'auteur de la notice mise, en 1810, à la

tête de la traduction de Dureau de la Malle, attribuent cette découverte. L'édition que le père Horrion donna de ce trente-troisième livre, à Paderborn, en 1617, avait été précédée, en 1616, d'éditions publiées à Venise et à Rome. La notice de 1810 indique, au lieu du livre XXXIII, les livres III et XXX, erreur qui provient apparemment d'une fausse interprétation de l'expression latine de Crevier, *libri tertii et trigesimi*. C'est une méprise à tous égards fort étrange : jamais ni le livre III ni le livre XXX n'ont manqué ; ils sont dans les manuscrits et dans toutes les éditions du quinzième siècle. Depuis 1616 jusqu'en 1731, aucun nouveau livre, aucun autre fragment de Tite-Live n'a été mis au jour ; mais, en 1732, Schœpflin trouva dans les papiers de Klock, mort cent ans auparavant, une feuille écrite de la main de ce savant, avec une note portant que c'était un morceau du seizième livre de Tite-Live extrait d'un manuscrit de l'abbaye de Salmanweiler en Souabe. Ce morceau, qui contient quelques détails de la troisième guerre punique, et dans lequel Schœpflin croyait reconnaître parfaitement le style de notre historien, a été inséré dans les mémoires de l'académie des Inscriptions et belles-lettres, où il occupe environ deux pages. Cependant cette compagnie ne l'a pas jugé authentique : à ses yeux, ce n'était là ni la diction de l'auteur latin, ni le caractère de ses pensées. Elle fondait ce jugement, d'une part sur quelques lignes d'une latinité barbare, telles que *præfectus qui ejus culpa arcem amisisset*, « le préfet « qui par sa faute avait perdu la citadelle, » de l'autre, sur celle où il est dit que les étrangers redoutaient beaucoup plus qu'il ne convenait la valeur des Romains, *virtutem romanam plus æquo formidanti-*

bus, aveu que n'a jamais pu faire un admirateur aussi passionné que Tite-Live de la puissance invincible de Rome. L'abbé Souchay fit valoir ces considérations et quelques autres du même genre. Schœpflin répondit à cette critique, et défendit de son mieux sa prétendue découverte. L'académie persista dans sa décision qui a été depuis universellement adoptée. D'ailleurs il eût fallu recourir au manuscrit de Salmanweiler; et c'est ce qu'on n'a point fait.

Mais, en 1772, Bruns et Giovenazzi, en examinant un manuscrit du Vatican, démêlèrent, sous le texte des livres de Tobie, Judith, Esther et Job, une plus ancienne écriture en lettres onciales. Des restes de l'inscription *Titi Livii*, visibles à la tête d'une page, fixèrent leur attention; et, après plusieurs jours de travail, ils parvinrent à transcrire, non pas toutefois sans lacunes, un fragment du quatre-vingt-onzième livre. Ce fragment, imprimé, en 1773, à Leipzig et à Rome, en 1775 à Paris, est devenu, par de nouveaux soins, un peu moins défectueux. Il se réduit pourtant à quatre pages, où le texte est souvent interrompu par des vides. Vous savez, Messieurs, qu'on donne le nom de palimpsestes (réeffacés, raclés, récrits) à des manuscrits du moyen âge qui présentent, sur les débris d'un ancien texte, la copie nouvelle d'un autre. L'une des habitudes des moines de ce temps était de gratter les manuscrits des livres classiques, afin d'en employer le parchemin à la transcription de livres d'église, de contes dévots, de légendes miraculeuses. On ne peut douter que cette déplorable pratique n'ait contribué à nous priver d'une partie considérable de la littérature antique; et, quoiqu'on se plaise à dire que ces moines nous ont rendu

tant de services littéraires, qu'il leur faut pardonner les pertes qu'ils nous ont fait essuyer, il est pourtant vrai que des copistes plus éclairés et aussi laborieux nous auraient beaucoup mieux transmis ce riche héritage. Depuis quelques années, M. Maï, bibliothécaire de Milan, puis du Vatican, s'est occupé avec fruit de l'examen de plusieurs palimpsestes, et a publié, comme résultats de ce travail, divers morceaux classiques jusqu'alors perdus. Malheureusement ces débris sont et doivent toujours être fort mutilés; et, pour revenir à celui du quatre-vingt-onzième livre de Tite-Live, nous sommes forcé d'avouer que, dans l'état où l'on a pu le mettre au jour, il n'est pas d'un très-grand prix. Que faire, en effet, de *tione inita qu... di... culo effici possit. Itaque omnes simul insta... m... tur neque*, etc.?

On a plusieurs fois, dans le cours des deux derniers siècles, offert au public l'espoir de retrouver le Tite-Live entier. Paul Jove, dans sa description des Hébrides, assurait qu'Iona, l'une de ces îles, possédait ce trésor; qu'il y avait été apporté par un petit roi écossais qui revenait de saccager Rome, en qualité d'allié d'Alaric, au commencement du cinquième siècle. Mais, lorsqu'au seizième siècle, François Ier demanda ces livres, les Écossais les lui promirent et ne lui en firent passer aucun fragment, aucune copie. Depuis, il n'en a plus été question. En 1521, mourut un chanoine de Brême, qui possédait, disait-on, toutes les décades perdues. Elles lui venaient d'une bibliothèque de Drontheim en Norwége, et il devait les envoyer à Rome. Philippe Béroalde, bibliothécaire du Vatican, les lui avait demandées au nom du pape; et cette affaire se traitait, lorsque la mort du chanoine mit ces livres entre les mains de ses héritiers,

qui, n'en connaissant pas le prix, ne surent pas les conserver. Sur quoi Tiraboschi remarque avec raison que le Béroalde dont il s'agit était mort en 1518, et que, par conséquent, il n'a point négocié, en 1521, l'achat de ces manuscrits. Quand on eut renoncé à retrouver Tite-Live dans le nord de l'Europe, on le chercha en Orient. Erpenius affirma que les Arabes en possédaient une version complète. D'autres annoncèrent qu'il existait des exemplaires de cette traduction à Scio, à la Goulette, et même à la bibliothèque de l'Escurial : jamais il n'en a été produit la moindre parcelle. En 1615, le voyageur Pietro della Valle écrivait de Constantinople qu'on y conservait un Tite-Live complet, où il ne manquait rien du tout, *intero con tutte le deche*; que, plusieurs années auparavant le grand-duc de Toscane en avait offert vingt mille piastres, mais que l'inhabileté de ses agents avait empêché cette emplette; que, plus récemment, l'ambassadeur de France, Achille de Harlay, venait d'offrir sous main dix mille écus au gardien de ce manuscrit, s'il le voulait livrer, mais que le malheur de Tite-Live voulut encore que cet ignorant gardien ne put jamais le retrouver : *Mala sorte di Tito-Livio vuole che questo barbagianni di custode non lo ritrovò*. Une autre histoire est racontée, en 1668, par Chapelain, l'auteur de la Pucelle, à Colomiès, rédacteur d'une Bibliothèque choisie : Chapelain tient du marquis de Rouville que l'apothicaire des religieuses de Fontevrault trouva, dans une chambre de ce monastère, une pile de volumes qu'il reconnut pour l'ouvrage de Tite-Live, et qu'il les demanda tout aussitôt à madame l'abbesse, comme vieux parchemins inutiles à la communauté, et qu'il emploierait à couvrir des

pots, à envelopper des drogues. L'abbesse lui en fit présent ; mais le pharmacien, qui avait besoin d'argent, les vendit à un marchand de la ville de Saumur, qui en fit des raquettes ou des battoirs pour jouer à la longue paume. Le marquis de Rouville attestait qu'il avait acheté, pour son usage, plusieurs de ces battoirs, où se lisaient encore des mots et des phrases de diverses décades. Colomiès et Bourdelot, dans son livre de l'*Utilité des voyages*, parlent de certains Grecs, qui, vers 1682, se vantèrent en France de pouvoir procurer un Tite-Live tout entier sauvé de l'incendie des livres de Constantinople, et soigneusement conservé en Grèce. Ils traitèrent avec le duc d'Aumont et avec Colbert. On leur promit soixante mille livres, même cinquante mille écus. Louis XIV devait faire imprimer à ses frais ce grand ouvrage, qu'on aurait vendu au prix le plus modéré, afin qu'aucun homme de lettres n'en restât privé ; mais on n'entendit plus parler de ces Grecs ni de leur Tite-Live. Ainsi, Messieurs, depuis l'année 1500, où l'on avait déjà la première décade, la troisième et la quatrième, moins le livre XXXIII et moins la fin du livre XL, tout s'est réduit à retrouver, en 1518, à Mayence, cette fin du quarantième livre et une grande partie du trente-troisième; en 1531, à Lorsh en Suisse, les livres XLI à XLV; en 1616, à Bamberg, les seize premiers chapitres du livre XXXIII ; en 1772, à Rome, un informe fragment du livre XCI. Nous sommes condamnés, à ce qu'il semble, à n'en posséder jamais plus. Ce n'est pas tout à fait le quart de l'ouvrage.

Si nous avions besoin de motifs pour regretter les cent sept livres perdus, il suffirait de rappeler les

hommages rendus à ce grand historien par les hommes les plus dignes de l'apprécier, depuis l'époque de sa mort. Je vous ai déjà rapporté quelques-uns des textes qui le concernent dans les écrits des deux Sénèques. Le père dit de plus que Tite-Live a su louer avec autant de mesure que de sincérité, qu'il a rendu justice à Cicéron, mais qu'il a été moins équitable envers Salluste, auquel il préférait Thucydide; ne redoutant pas la concurrence de cet historien grec, et se tenant assuré que, si Thucydide était préféré à Salluste, celui-ci deviendrait plus facile à vaincre : *Iniquus Sallustio fuit... Laudat quem non timet; et facilius putat posse a se Sallustium vinci, si antea a Thucydide vincatur.* Sénèque le fils le qualifie *vir disertissimus;* et, pour complimenter Lucilius sur un livre que celui-ci vient de composer, il dit qu'il l'a pris d'abord pour une des plus gracieuses productions de Tite-Live ou d'Épicure. Velléius Paterculus, dans une énumération des hommes de génie contemporains d'Auguste, nomme, après Virgile et Rabirius, Tite-Live, qui a suivi, dit-il, et atteint Salluste : *Inter quæ* (ingenia) *maxime nostri ævi eminent Virgilius Rabiriusque, et consecutus Sallustium Livius.* Quintilien nous apprend qu'Asinius Pollio reprenait dans l'éloquent Tite-Live une certaine patavinité : *In Tito Livio, miræ facundiæ viro, putat inesse Pollio Asinius quamdam patavinitatem;* reproche qu'il nous faudra, Messieurs, plus particulièrement observer dans notre prochaine séance. En son propre nom, Quintilien remarque une moitié de vers hexamètre dans les premiers mots de la préface de l'histoire romaine,

Facturusne operæ pretium sim.....,

une construction oblique dans ces paroles, *urbes quoque, ut cætera, ex infimo nasci*, en une autre phrase une sorte de macrologie ou de redondance; il oppose à la brièveté de Salluste, à son immortelle rapidité, *immortalem illam Sallustii velocitatem*, la richesse et la fécondité de Tite-Live; il répète, après Servilius Nonianus, que ces deux historiens sont plutôt égaux que semblables. Ailleurs Quintilien dit que Tite-Live convient mieux à un enfant que Salluste, auteur d'une plus grande histoire, et tel que, pour l'entendre, on a besoin d'avoir déjà fait des progrès : *Livium a pueris magis quam Sallustium; et hic majoris historiæ auctor est; ad quem intelligendum jam profectu opus est;* ce passage n'est pas très-clair : quelques interprètes, ne voulant pas que l'histoire de Salluste ait été déclarée plus grande que celle de Tite-Live, qui la surpasse au moins en étendue, s'efforcent de rapporter le pronom *hic* à Tite-Live, ce qui me paraît peu naturel, soit à cause de la position de ce pronom, soit parce que le relatif *ad quem* qui s'y rattache ne peut désigner que Salluste, puisqu'il vient d'être dit que Tite-Live est plus à la portée des enfants. Il s'ensuit que, sous certains aspects, que nous ne saurions pourtant déterminer, Tite-Live semblait avoir moins de grandeur que Salluste. Toutefois Quintilien, après avoir opposé Salluste à Thucydide, égale Tite-Live à Hérodote, « Tite-Live, dit-il, si clair et si entraînant dans ses « récits, si éloquent dans ses harangues, si habile à « conserver à toutes les choses, à toutes les personnes, « leurs véritables caractères, et qui, dans l'art d'émou- « voir, d'inspirer des affections douces, a surpassé tous « les historiens. » Pline le naturaliste parle de lui comme

d'un auteur très-célèbre; vous avez vu comment Pline le Jeune étend sa renommée jusqu'à Cadix, et comment Tacite le fait louer par Crémutius Cordus. Martial, qui lui a donné Aponus pour patrie, dit ailleurs qu'il a une partie des livres de ce grand historien dans sa bibliothèque :

> Pellibus exiguis arctatur Livius ingens,
> Quem mea non totum bibliotheca capit.

Stace l'a célébré comme l'un des modèles du genre historique. Suétone, outre les textes que j'ai déjà eu occasion de citer, fait encore mention de lui, et particulièrement de ses harangues dans la vie de Domitien. Ces harangues pourtant, surtout les directes, avaient déplu à Trogue Pompée, ainsi que nous l'apprenons de Justin. Vous connaissez déjà, au moins en grande partie, les témoignages de Censorin, de Sérénus Sammonicus, des auteurs de l'Histoire Auguste, d'Ausone, de Sidoine Apollinaire, d'Eusèbe et de saint Jérôme, témoignages qui prouvent que la réputation de Tite-Live s'est maintenue brillante jusqu'au cinquième siècle. Cassiodore, au sixième, le place sur la même ligne que Virgile et Horace. Ses écrits ont continué d'être, sinon appréciés, du moins lus et vantés dans tout le cours du moyen âge, même par des chroniqueurs occidentaux, comme par des historiens byzantins. Il n'a nul besoin des louanges de tant d'écrivains obscurs; mais les hommages de Pétrarque, au quatorzième siècle, ne sont pas indignes de lui être offerts. Après avoir énoncé le nombre de cent quarante-deux livres, Pétrarque ajoute : « Ouvrage étonnant par son étendue « même, plus admirable par la perfection des détails : « là point d'ébauches grossières, point d'idées confuses

« comme dans ces auteurs qui écrivent toutes les pa- « roles qui leur viennent sur les lèvres : partout « l'éclat majestueux des pensées, et la juste mesure de « l'expression, élève l'histoire à la hauteur de l'élo- « quence » : *Opus ipsa mole stupendum, mirabileque præsertim, quod in eo nihil raptim et tumultuario, ut aiunt, stylo, quod quidam solent, qui omne verbum labiis oblatum scriptis mandant, sed tanta majestate sententiarum, tantaque verborum modestia, complevit omnia, ut ab arte eloquentiæ non multum abesse videantur*. Pétrarque, à la sollicitation du roi de Sicile, Robert, avait recherché laborieusement les livres perdus de Tite-Live : tant de soins ayant été inutiles, il craint bien que cette perte ne soit irréparable, et désire pourtant d'être un faux prophète : *Atque utinam falsus vaticinator inveniar!* il porte envie à l'heureux siècle où, dit-il, vivaient ensemble, *uno tempore*, tant d'hommes de génie, Varron, Cicéron, Salluste et Tite-Live, qui tous se sont vus ou ont pu se voir. Ceci n'est pas chronologiquement très-exact; car Tite-Live avait à peine seize ans, et habitait encore Padoue, quand Cicéron mourut; il n'a pu voir bien longtemps ni Salluste ni Varron; mais il avait quarante ans au moment de la mort de Virgile. La restriction que Pétrarque ajoute, *suis licet vivendi gradibus distantes*, rectifie ce qu'il vient de dire, et montre qu'il n'entend point établir un synchronisme rigoureux. Mais Cicéron et Tite-Live ne peuvent être considérés comme contemporains; ils appartiennent à deux générations fort distinctes; et il importe de ne pas confondre les divers âges de la littérature classique. Celui qui a précédé le règne d'Auguste revendique Cicéron

ainsi que Jules César, Salluste et Varron, Lucrèce et Catulle. On commet une erreur grave en les comprenant dans la période indéterminée qu'on appelle siècle d'Auguste, et à laquelle suffisent bien Virgile, Horace, Ovide, Tite-Live et quelques autres. Un âge suivant, bien remarquable encore par le progrès des connaissance et par l'étendue des travaux, et qui s'étend depuis les premières années de Tibère jusqu'aux dernières de Trajan, réclame les deux Sénèques, les deux Plines, Tacite, Quintilien, les poëtes Lucain, Perse, Juvénal, Stace, Silius Italicus, et Martial.

Pétrarque, bien qu'il emploie le terme de décades pour indiquer les trois grandes parties de l'ouvrage de Tite-Live, bien qu'il dise que ces trois décades subsistent seules de quatorze, ne croit cependant pas que l'historien ait lui-même établi cette division par dizaines de livres. Depuis, elle a été considérée par Cœlius Rhodiginus ou Celio de Rovigo comme indiquée dans l'ouvrage même par les préfaces qui ouvrent les livres I, XXI et XXXI, et sur lesquelles j'appellerai votre attention, Messieurs, quand nous étudierons les faits racontés dans ces livres. Le quarante et unième n'était pas retrouvé au temps de Celio, qui mourut en 1525; et, depuis qu'on l'a découvert, en 1531, il n'a pu servir à éclaircir cette question; car les premières pages y manquent; et l'on ne peut savoir s'il avait ou non un exorde comme chacun de ceux qui commencent la première, la troisième et la quatrième décade. Ange Politien, Sigonius, Doujat, la Mothe le Vayer, Crevier et plusieurs autres sont persuadés, comme Pétrarque, que cette distribution artificielle ne remonte qu'au moyen âge, et la première raison qu'ils en donnent est que

Censorin, Acron, Priscien, citent les livres par des nombres pris dans la série générale de un à cent trente-six, et non par décades. En second lieu, les sommaires attribués à Florus correspondent, si l'on y tient compte de l'omission des livres XXXVI et XXXVII, à un total non de cent quarante, mais de cent quarante-deux, nombre qui écarte l'idée d'un partage par dizaines. Enfin, la conséquence que l'on tire des préambules ne semble pas très-bien établie; d'abord, parce qu'il n'y a réellement pas d'autres préfaces que celle de tout l'ouvrage, à la tête du premier livre, et qu'on ne distingue à l'entrée du vingt et unième et du trente et unième qu'un assez petit nombre de lignes préliminaires, ensuite parce que les premières phrases du livre VI pourraient passer tout aussi bien pour un exorde. En effet, l'auteur s'y arrête pour retracer en peu de mots la carrière qu'il vient de parcourir, et pour caractériser à grands traits celle dans laquelle il va s'engager. N'est-ce pas là aussi, à la tête d'un livre qui n'est point le premier d'une décade, une préface tout aussi véritable que les phrases préliminaires qui ouvrent les livres XXI et XXXI, et qu'on veut prendre pour les signes certains d'un repos périodique de dix en dix livres? Telles sont, Messieurs, les raisons de ne point regarder cette division comme originellement inhérente à l'ouvrage; mais elle est d'un usage commode, et nous l'emploierons toutes les fois qu'elle nous dispensera de recourir à des indications moins succinctes ou moins claires.

J'ai exposé ce qu'on sait de la vie de Tite-Live, en séparant, des notions positives fournies par d'anciens textes, les additions que les modernes y ont faites, à force de conjectures et d'après des monuments aventu-

reusement expliqués. Ensuite, j'ai tracé l'histoire de ses livres conservés, retrouvés ou perdus sans retour, en fixant leur nombre total à cent quarante-deux, conformément aux très-anciens sommaires qu'on a longtemps mal à propos attribués à Florus, et aux citations précises qu'en ont faites divers auteurs des premiers siècles de l'ère vulgaire. En troisième et dernier lieu, j'ai recueilli les principaux témoignages rendus à ses talents et à ses travaux par des écrivains recommandables depuis les deux Sénèques jusqu'à Pétrarque; et vous l'avez entendu louer par beaucoup d'hommes qui ont mérité eux-mêmes des éloges. Maintenant il nous resterait à prendre connaissance des manuscrits de son histoire, des éditions qui en ont été publiées, des traductions qu'on a essayé d'en faire dans les langues modernes, des observations philologiques, historiques et politiques dont ils ont été l'objet; enfin des préventions favorables ou défavorables qui en ont été conçues. Mais, ayant déjà rassemblé dans cette séance un grand nombre de détails, je crois à propos de renvoyer les autres à la suivante, et de terminer celle-ci par des considérations générales sur l'utilité de ces notions préliminaires.

Vous le savez, Messieurs, Bacon se plaignait amèrement de ce qu'avant lui, on n'avait point encore songé à recueillir les annales des travaux littéraires, et il comparait l'histoire, privée d'une partie si précieuse, à une statue de Polyphème ayant perdu son œil. En effet, dans tous les siècles qui ont précédé le nôtre, les plus grands faits, ceux qu'il nous importe le plus de connaître, sont ceux où se dévoilent immédiatement les progrès ou les écarts de l'esprit humain; car c'est de là,

n'en doutez point, que proviennent en dernière analyse, tous les biens et tous les maux que les sociétés éprouvent. Les passions font beaucoup sans doute; mais elles sont toujours ou dirigées par les lumières publiques, ou aveuglées par l'ignorance, ou égarées par des erreurs : l'influence des passions sur les destinées des peuples dépend, à chaque époque, de l'état de l'instruction commune; leur puissance, ou salutaire ou funeste, leur est communiquée et garantie tantôt par les triomphes du génie et de la science, tantôt par l'ascendant des préjugés, par la durée, les restes ou le retour de la barbarie universelle. Voilà, je crois, le point de vue le plus général et le plus vrai sous lequel on puisse considérer toute l'histoire ancienne et moderne. Or, Messieurs, s'il en est ainsi, c'est donc aux produits de la pensée, aux compositions littéraires, à la manière dont elles ont été conçues, achevées, accueillies, répandues que nous devons l'attention la plus profonde. Ce sont là, j'ose le dire, les principaux traits des annales humaines; les autres événements, quel qu'en soit l'éclat ou le fracas, n'ont pas d'aussi graves et d'aussi lointaines conséquences, comme ils n'ont pas non plus un si pur et si doux intérêt. Aussi voyons-nous qu'à mesure que les âges s'écoulent, les noms des Cicéron, des Virgile, des Tite-Live, deviennent et demeurent bien plus illustres que ceux des César, plus chers au genre humain, plus honorables à leur siècle et à leur nation.

Un avantage particulier dont on jouit en étudiant l'histoire littéraire, est d'y pouvoir appliquer, en pleine liberté, les règles de la critique. On y est beaucoup moins gêné par les directions que la politique imprime, le plus qu'elle peut, à l'histoire, par les entraves dont

elle environne les recherches. Rien n'empêche, pour l'ordinaire, quand il ne s'agit que de la vie des auteurs et du cours de leurs écrits, de discuter les traditions, de peser les témoignages, d'écarter les fables, de démêler le certain ou le probable; et l'habitude qu'on prend ainsi, de se livrer à un examen sérieux des faits, s'étend bientôt d'elle-même à l'étude des annales civiles. Il est arrivé de là que, depuis qu'on s'est occupé de l'histoire des écrivains et des livres, celle des potentats et des empires a pris sensiblement une marche plus raisonnable, un caractère plus rigoureux, une disposition à l'exactitude.

Mais, quand les annales littéraires, généralement considérées, n'auraient point à tant d'égards une si haute importance, on s'abuserait extrêmement, si l'on croyait pouvoir étudier utilement l'histoire politique, sans bien connaître les personnages qui l'ont écrite. Il n'en est point de cette science comme de plusieurs autres, dans lesquelles on pourrait faire des progrès réels et solides, sans aucunement s'enquérir de ce qui tient au caractère personnel, aux talents, aux mœurs, à la vie privée de ceux qui les ont créées ou perfectionnées. Nul doute qu'il serait possible de posséder parfaitement toutes les connaissances mathématiques sans savoir même les noms d'Euclide, d'Archimède, de Viète, de Fermat, de Descartes, de Newton, d'Euler et de la Grange; parce qu'il ne s'agit là ni d'autorités ni de témoignages, et que tout consiste dans l'évidence et l'étroit enchaînement des propositions. Il en est à peu près de même des sciences physiques, où les faits sont immédiatement donnés par la nature, aperçus par l'observation, découverts par l'expérience et par l'analyse. Mais l'his-

toire ne se compose que de longues séries de souvenirs, que de traditions, de dépositions, de relations, dont il serait insensé de prétendre apprécier la valeur et recueillir les vrais résultats, si l'on ne commençait par demander comment et par qui elles nous ont été laissées et transmises. Ce qui a retardé le progrès des études historiques, ce qui les a retenues si fort au-dessous de plusieurs autres branches d'instruction, c'est précisément l'habitude de lire tant de récits, sans prendre la peine d'en démêler les origines, et de charger sa mémoire d'une foule innombrable de prétendus faits, sans savoir quels en sont les témoins ou les narrateurs. Il est impossible de reconnaître et d'apprécier les sources et les dépôts de l'histoire, et par conséquent de rien établir d'exact et de réel dans les annales humaines, si l'on ne commence par acquérir des notions précises sur la personne, l'époque, la position sociale, les qualités morales et intellectuelles de l'historien qu'on va lire; sur l'objet, les formes et l'authenticité de son ouvrage; sur l'état défectueux ou intact des copies manuscrites ou imprimées qui en subsistent. Ce n'est donc point sans utilité, sans nécessité, que nous continuerons, dans la prochaine séance, l'histoire des livres de Tite-Live.

CINQUIÈME LEÇON.

SOURCES DE L'HISTOIRE ROMAINE : — MANUSCRITS, ÉDITIONS ET TRADUCTIONS DE L'HISTOIRE ROMAINE DE TITE-LIVE.

Messieurs, en écartant les détails imaginaires ou hasardés que les littérateurs modernes, et surtout les Padouans, ont ajoutés à la vie de Tite-Live, et en la réduisant à ce que nous en apprennent d'anciens textes antérieurs au sixième siècle de l'ère vulgaire, nous ne l'avons composée que d'un petit nombre de faits certains ou probables. Ce grand historien est né, vers l'an 59 avant J. C., à Padoue ou près de Padoue. Il est venu habiter Rome vers l'an 24. Quoiqu'il révérât la mémoire de Brutus et de Cassius, il obtint les bonnes grâces d'Auguste, qui l'appelait Pompéien, et ne lui en témoignait pas moins d'estime et de bienveillance; ce qui leur fait infiniment d'honneur à l'un et à l'autre. Claude, dans sa jeunesse, reçut de Tite-Live des conseils littéraires; et l'on dit que, la renommée de l'historien ayant retenti jusque dans les Espagnes, un habitant de Cadix vint à Rome exprès pour le voir. Il eut une fille, qu'il maria au rhéteur Magius, et un fils, auquel il adressa une sorte de traité de littérature. Après le règne d'Auguste, il retourna dans sa patrie, où il mourut au commencement de l'an 18 de l'ère chrétienne, âgé de soixante-seize ans.

Ni son traité destiné à son fils, ni ses dialogues philosophiques et historiques, ni ses livres de philoso-

phie ne subsistent : ces écrits ne nous sont connus que par les mentions que Sénèque et Quintilien en ont faites. Il nous reste trente-cinq livres de son *Histoire romaine*, sur cent quarante-deux qu'elle comprenait. Ce nombre de cent quarante-deux nous est attesté par l'épitome ou la suite de sommaires qui les accompagne, et dont l'ancienneté ne semble pas douteuse, quoique ni Tite-Live lui même, ni Florus, écrivain du second siècle, n'en puissent être crus les auteurs. Si ces sommaires paraissent ne correspondre qu'à cent quarante livres, c'est qu'ils sont interrompus par une lacune qui répond aux livres CXXXVI et CXXXVII. Le cent trente-sixième et plusieurs autres postérieurs au centième sont expressément cités par d'anciens grammairiens, en sorte qu'aucun doute raisonnable ne peut s'élever sur la grande étendue qu'avait cet ouvrage. Guillaume de Malmesbury, au douzième siècle, s'exprime comme s'il en possédait encore les derniers livres; mais, au quatorzième, Pétrarque n'a plus que trois décades; il cherche en vain tout le reste. Si Guillaume de Malmesbury est véridique dans sa citation de ce que Tite-Live avait écrit sur Jules César, il en faut conclure que le pape Grégoire Ier n'avait pas mieux réussi que l'empereur Caligula à détruire les diverses parties de ce corps d'annales. Les trois décades première, troisième et quatrième étaient seules connues en 1517, et n'étaient pas même complètes. On ne retrouva qu'en 1518 la fin du livre XL et une partie du trente-troisième, lequel avait jusqu'alors manqué tout entier; qu'en 1531, les livres XLI, XLII, XLIII, XLIV, et XLV; qu'en 1616, les seize premiers chapitres du livre XXXIII : ce sont là, avec un fragment découvert en 1772 sur un manuscrit

palimpseste, les seules parties qui subsistent. Toutes les annonces ou de copies complètes, ou de traductions arabes des cent quarante-deux livres, retrouvées dans le nord de l'Europe, ou en Afrique, ou en Asie, ou en Grèce, ou à l'Escurial ou à Fontevrault ; toutes ces annonces, dis-je, renouvelées à différentes époques depuis l'an 1500, sont demeurées sans effet, et l'on conserve infiniment peu d'espoir de recouvrer jamais les cent sept livres perdus. Les trente-cinq que l'on possède, et dont les cinq derniers ne sont pas sans lacune, avaient-ils été distribués par l'auteur même en décades ou dizaines? On ne le pense pas ; d'abord parce que le nombre de cent quarante-deux livres écarte l'idée d'une pareille division, ensuite parce que Censorin et les anciens grammairiens ne citent jamais par décades, mais par les numéros affectés à chaque livre dans une série générale; enfin parce que, le livre VI s'ouvrant aussi bien que le vingt et unième et le trente et unième par des phrases préliminaires, on ne peut guère considérer ces courts préambules comme des lignes d'un partage primitif en dizaines de livres.

Outre les preuves de ces divers résultats concernant, soit la vie de Tite-Live, soit l'état et le nombre de ses livres conservés ou perdus, j'ai mis aussi sous vos yeux, dans la dernière séance, les témoignages rendus à son talent et au mérite de son *Histoire romaine*, par les deux Sénèques, par Velléius Paterculus, Quintilien, les deux Plines, Tacite, Martial, Stace, Suétone, par divers auteurs profanes et ecclésiastiques des troisième, quatrième, cinquième et sixième siècles, jusqu'à Cassiodore. Encore au quatorzième siècle, un digne et mémorable hommage lui a été rendu par Pétrarque. Au mi-

lieu de ces éloges de Tite-Live, nous n'avons jusqu'ici aperçu que trois observations critiques : Asinius Pollio a blâmé en lui un défaut dont nous recherchons peut-être bien vainement la nature, savoir sa patavinité; Sénèque le père lui a reproché on ne sait trop non plus quelle injustice à l'égard de Salluste; et Trogue Pompée, son goût pour les harangues fictives en forme directe. Nous aurons à examiner non-seulement ces trois reproches, mais quelques autres que les littérateurs modernes lui ont adressés. Auparavant, nous devons prendre une idée des manuscrits, des éditions et des traductions de ses livres.

Quoique les manuscrits des ouvrages classiques aient paru perdre une partie de leur utilité et par conséquent de leur valeur, à mesure qu'ils ont servi à multiplier les éditions correctes de ces ouvrages, ils conservent néanmoins l'avantage de nous placer plus près de l'origine des chefs-d'œuvre antiques, et de combler une partie de l'intervalle qui nous sépare de l'époque où vivaient les auteurs. A la vérité, il reste encore une distance de sept ou huit siècles entre Tite-Live, par exemple, et les plus anciennes copies manuscrites de ses livres; mais on est disposé à croire qu'elles représentent celles qui les avaient précédées, et qui remontaient par degré jusqu'à l'auteur même. D'ailleurs, il s'en faut que ces manuscrits aient tous été compulsés, vérifiés, collationnés avec un tel soin, qu'il ne reste à y puiser aucune lumière nouvelle, et qu'ils ne puissent plus aider personne à remplir des lacunes, à rectifier de fausses leçons, à éclaircir des endroits obscurs. Ce n'est donc pas un vain préjugé, que d'attacher une haute importance à la conservation et à l'étude de ces

monuments littéraires; et c'est, au contraire, une négligence funeste aux progrès de l'instruction classique, que de ne faire aucun effort pour en acquérir et pour en répandre la connaissance. Il manque encore à la littérature latine, plus même qu'à la littérature grecque, une description générale et méthodique de tous les manuscrits de ses chefs-d'œuvre. Un tel recueil, contenu dans les limites où l'utilité finit et où le pédantisme commence, serait un service éminent rendu à la république des lettres, un service qui, pour être modeste et presque obscur, n'en serait que plus estimable. En attendant ce travail, nous n'avons d'autres ressources que d'en chercher les éléments incomplets et plus ou moins défectueux, d'une part dans les catalogues que l'on a publiés de certaines bibliothèques riches en manuscrits, de l'autre dans les préfaces de quelques éditeurs, qui ont eu l'attention, sinon de décrire, au moins d'indiquer certains manuscrits dont ils ont fait usage. En recourant à ces deux espèces de sources nous compterions plus de soixante manuscrits de Tite-Live. Il en existe certainement davantage; car Tite-Live n'a presque pas cessé d'être lu, et par conséquent copié, durant les moyens siècles, depuis Cassiodore jusqu'à Pétrarque: dans cet intervalle, il est cité par Isidore de Séville, par des contemporains de Charlemagne, par Jean Malala, auteur byzantin, par Guillaume de Malmesbury, comme nous l'avons vu, et par d'autres occidentaux. Je ne vais point vous présenter, Messieurs, la liste des soixante manuscrits dont je viens de parler, non que je pense que de pareilles notices soient sans intérêt, mais parce qu'elles auraient besoin pour se fixer dans la mémoire, d'être lues plutôt qu'écoutées.

Je me bornerai au très-petit nombre de ceux auxquels il est facile d'attacher immédiatement des souvenirs instructifs.

Le plus ancien se conserve à Paris, à la Bibliothèque du roi; on l'a souvent désigné par le nom de *Puteanus*, parce qu'il provient de la bibliothèque des frères Dupuis. Il pourrait être antérieur au règne de Charlemagne. Jean-Frédéric Gronovius l'a recommandé par une note que Crevier et d'autres ont répétée : *Quo nihil de Tito Livio nec antiquius nec sanctius Europa custodit*. Après ce précieux manuscrit, on cite comme le plus âgé, tantôt celui de Médicis à Florence, tantôt celui de Mayence, qui a fourni des parties du livre XXXIII et du livre XL. Ce manuscrit de Mayence semble être du neuvième siècle; mais il ne passe point pour le plus correct : le copiste y a laissé des traces de son ignorance. Lambecius, dans sa description des manuscrits de Vienne, fait remonter aussi au temps de Charlemagne, ou peut-être plus haut encore, le Tite-Live tranféré dans cette ville, après avoir appartenu au monastère de Lorsh (*monasterium laurisheimense*) en Helvétie. Ce précieux volume était encore à Lorsh en 1531, quand Simon Grynæus y trouva les cinq premiers livres de la cinquième décade. Érasme a célébré cette découverte, et remarqué à cette occasion l'ancienneté du monastère de Lorsh, fondé par Charlemagne, et dès lors enrichi d'un grand nombre de livres. En Angleterre, on possède un Tite-Live de la bibliothèque Harléienne, copié, dit-on, au dixième ou au onzième siècle; et le même âge à peu près est assigné tant à un manuscrit de Leyde, d'ailleurs inexact, qu'à celui de Bamberg, dans lequel ont été retrouvés, comme je l'ai dit, les seize premiers chapitres

du trente-troisième livre. D'autres copies, qui ne paraissent point antérieures au douzième siècle, sont estimées pour leur correction : tel est le Tite-Live de la Bibliothèque du roi à Paris, que Crevier désigne par les mots *codex regius optimus*, et qui diffère de ceux qui se conservent dans le même dépôt, sous les noms de *Thuanus* et de *Tellerianus*, parce qu'ils proviennent des bibliothèques de de Thou et de le Tellier. Les éditeurs de notre historien ont aussi consulté avec fruit des manuscrits de Cambridge, d'Oxford, de Berlin, qui ne sont pas d'ailleurs très-anciens, non plus que ceux qu'ont possédés Vossius en Hollande, le médecin Mead, et le baron Lovel en Angleterre. Il est à remarquer que ni Padoue, ni Venise, ni généralement les villes d'Italie, excepté Florence, n'ont conservé aucun manuscrit très-précieux de Tite-Live; on n'en cite guère que deux de Modène; encore ne sont-ils très-recommandables ni par l'ancienneté ni par aucune autre circonstance.

Si je ne vous présente, Messieurs, aucune indication de plus de quarante autres manuscrits de Tite-Live, bien moins encore entreprendrai-je de vous offrir une liste complète des éditions. Il serait même impossible d'en assigner le nombre, si l'on entendait y comprendre toutes celles qui ont été publiées pour l'usage des écoles publiques. On en compterait plus de cent soixante autres, en se bornant à celles qui ont été annoncées ou distinguées en des catalogues ou en des recueils bibliographiques, et qui sont en effet presque toutes recommandables, soit par leur ancienneté, soit par le travail des éditeurs, soit par l'exécution typographique, soit par quelque autre circonstance particulière. Je n'entrerai point, à beaucoup près, dans de si longs détails, quoi-

que je sois loin de les croire inutiles ou étrangers aux études qui nous occupent. La bibliographie complète l'histoire littéraire, qui, ainsi que nous le disions dans la dernière séance, est la plus précieuse partie, et, selon l'expression de Bacon, l'œil de l'histoire universelle. La vraie et profitable érudition n'embrasse pas seulement la connaissance des langues et celle des faits; elle s'étend à celle des livres, pour les considérer depuis leur origine jusqu'à leur état actuel, et sous toutes les formes qu'ils ont successivement prises. Le service que rend la bibliographie à tous les autres genres d'études, a été longtemps méconnu : on commence à mieux sentir qu'en devenant elle-même méthodique et philosophique, elle doit contribuer à diriger, à éclairer toutes les recherches. Les sciences qui ont le plus prospéré depuis un siècle, celles qui ont le mieux entendu leurs intérêts, ont recueilli, avec leur exactitude ordinaire et naturelle, des catalogues systématiques et chronologiques de tous les livres qui les concernaient spécialement : en même temps que par des observations et des analyses elles étendaient et rectifiaient leurs théories, elles étudiaient leur propre histoire, et voulaient savoir les époques et les dates précises de tous les travaux et de toutes les publications qui avaient, de siècle en siècle, préparé, retardé ou accéléré leurs progrès. C'est ainsi que nous avons vu l'astronomie et toutes les sciences mathématiques, l'histoire naturelle et chacune de ses branches, la chimie, la médecine, l'agriculture, se composer à elles-mêmes, bien moins pour leur gloire que pour leur usage, des annales littéraires et bibliographiques, où elles n'ont pas craint de multiplier les détails; elles n'ont appréhendé que d'y laisser

des lacunes. Par quel étrange aveuglement l'histoire qui, à quelques monuments près, n'existe que dans les livres et par les livres; l'histoire qui, à elle seule, occupe dans nos bibliothèques plus de place que beaucoup d'autres sciences ensemble, négligerait-elle de reconnaître et de classer cette multitude d'ouvrages imprimés ou manuscrits, qui sont ses propres et véritables éléments? Cependant, de toutes les bibliographies spéciales, celle de l'histoire est l'une des moins avancées, du moins si l'on excepte l'excellent recueil commencé sous le titre de *Bibliothèque de la France* par le père le Long, et continué jusqu'en 1778 par Fréret, Fontette et Barbeau de la Bruyère. Sur les autres parties d'annales soit modernes, soit surtout anciennes, il n'existe guère encore que des catalogues incomplets, ou des compilations mal ordonnées, souvent fautives; et c'est là sans doute une des causes pour lesquelles les études historiques manquent encore d'une bonne direction.

La première édition de Tite-Live (décades une, trois et quatre), moins tout le livre XXXIII et moins la fin du quarantième, parut à Rome chez les premiers imprimeurs établis en cette ville, Sweynheym et Pannartz. Presque en même temps, et dans la même ville, il en sortait une autre des presses d'Ulric Gall ou Udalricus Gallus; ni l'une ni l'autre de ces éditions n'est datée; mais, à la tête de la première, l'épître dédicatoire de l'éditeur Jean André, évêque d'Alérie, au pape Paul II, et, à la tête de la deuxième, celle de Campanus au cardinal de Pavie, contiennent des renseignements, qui indiquent l'année 1469. Du reste, ces deux éditeurs ne font pas connaître les manuscrits où ils ont puisé le texte. Cette indication est pareillement omise dans la troisième édi-

tion, publiée à Venise, chez Vindelin de Spire, avec la date 1470 : l'épître de Jean André y est transcrite; tout le volume, qui, à raison de sa grosseur, se partage en deux, n'est qu'une simple mais très-belle copie de la première édition de Rome. Il est à observer que chacune de ces trois éditions renferme l'épitome ou les sommaires des quatorze décades. Toutes trois existent à la bibliothèque royale de Paris; et la Bibliothèque de Sainte-Geneviève possède de magnifiques exemplaires des deux premières. Depuis 1470 jusqu'en 1500, dix-sept autres éditions de Tite-Live ont été publiées à Rome, à Venise, à Milan, à Trévise et à Paris : aucune à Padoue, où cependant l'art typographique s'est établi dès 1472.

Parmi les trente éditions que fournissent les trente-six premières années du seizième siècle, je ne distinguerai que celle de Mayence en 1518, laquelle offrait, pour la première fois, une partie du trente-troisième livre et la fin du quarantième; celle d'Alde, en cinq volumes in-octavo, publiés de 1518 à 1521, et devenus aujourd'hui fort rares ou difficiles à rassembler; celle de Bâle, en 1531, qui est la première à l'égard des livres XLI à XLV; celle de 1535, à Bâle encore, avec des indications chronologiques et de nouvelles leçons recueillies en divers manuscrits. Entre 1536 et 1600, il s'en rencontre au moins quarante. L'une des plus remarquables parut à Francfort, en 1588, par les soins de François Modius, qui avait collationné divers manuscrits d'Allemagne. Le texte de Tite-Live y est accompagné de plusieurs accessoires, de notes et de dissertations chronologiques, historiques et littéraires, dont les auteurs sont Érasme, Simon Grynæus, Gruter, Sigonius,

François Robortel; c'est la première qui puisse mériter pleinement le nom d'édition critique. Le dix-septième siècle en fournit plusieurs de Francfort, dont l'une, celle de 1608, présente, pour la première fois, la division des livres en chapitres : ce travail est dû à Gruter, qui a dirigé aussi les éditions de 1612 et 1628, où s'accroît le nombre des notes, et s'allonge de plus en plus la liste des annotateurs. Jean-Frédéric Gronovius disposa celle que les Elzévirs donnèrent à Leyde en 1645, en quatre volumes in-douze : le quatrième contient les notes de Gronovius, que les Elzévirs ne joignirent point aux réimpressions en trois volumes exécutées par eux en 1654 et 1661 ; mais, en 1665, ils firent paraître, à Amsterdam, un Tite-Live en trois volumes in-octavo, *cum perpetuis Gronovii et Sigonii, variorumque notis;* et, en 1679, ils reproduisirent ces trois volumes, avec des corrections et des additions importantes : c'est, de tous les Tites-Lives du dix-septième siècle, celui qui a conservé le plus de valeur; sans excepter l'édition en quatre volumes in-quarto donnée à Paris, de 1679 à 1682, par Jean Doujat, professeur au Collége royal de France, et qui fait partie de la collection *ad usum Delphini*. Les éditeurs qui sont venus après Doujat, en profitant de son travail, l'ont déprécié selon l'usage. Ils ont trouvé sa latinité peu élégante et relevé des erreurs, assez graves en effet, dans ses notes et dans les compléments qu'il a joints aux suppléments de Freinshemius; je reviendrai sur ces suppléments, qui avaient commencé de paraître en 1649, et pris plus d'étendue en 1674, mais qui ont été pour la première fois réunis au texte de Tite-Live dans l'édition-Dauphin de Doujat. Enfin, en 1694, notre historien fut imprimé

au sein de sa patrie, à Padoue : c'était bien tard; mais les catalogues n'indiquent pas d'édition padouane plus ancienne.

Depuis 1700 jusqu'en 1825, il n'y a pas moins de cinquante éditions de Tite-Live, qui auraient quelques titres de recommandation. Je ne ferai mention que des plus utiles. Celle d'Oxford en 1708, due aux soins de Thomas Hearne, joignait au texte de Gronovius, des variantes prises de manuscrits d'Angleterre non encore compulsés. On ne remarqua rien de nouveau dans celle de Jean Leclerc, à Amsterdam, chez Westein, en 1710, sinon le dixième volume consacré à l'éclaircissement de la géographie de l'historien. Crevier entreprit à Paris en 1735, et termina en 1740, une édition en six volumes in-quarto, qui semblait effacer toutes les précédentes, réunir tous leurs avantages, et y ajouter, dans les préliminaires, dans les notes et les autres accessoires, le mérite d'une bien plus pure et plus élégante latinité, mais qui fut pourtant éclipsée par celle de Drakenborch, publiée à Amsterdam et à Leyde, de 1738 à 1746 en sept volumes in-quarto. Un nouvel examen de plusieurs manuscrits, un savant recueil de notes, de dissertations et de suppléments donnent à cette édition de Drakenborch une très-haute importance. On y pourrait désirer un peu moins de philologie et plus d'éclaircissements historiques. Mais c'est l'édition la plus classique, celle qui peut le mieux tenir lieu de toutes les autres, et la seule où l'historien latin puisse être profondément étudié. Elle a servi à préparer les éditions moins volumineuses et moins instructives qui ont été publiées à Édimbourg en 1752, à Padoue en 1759, à Leipzig en 1765, à Paris chez Barbou en 1775, aux

Deux-Ponts en 1784, à Londres en 1794, à Oxford et à Leipzig de 1801 à 1804, à Gottingue de 1807 à 1809. Cette dernière, qui est due aux soins de M. George-Alexandre Ruperti, est recommandable par la précision des préliminaires, par la correction du texte, le bon choix des notes et la commodité des tables. Elle a été reproduite avec des additions, depuis 1822, dans la collection des classiques latins de M. Lemaire.

Ce qui résulte, Messieurs, de cet aperçu général, où j'ai tâché de ne comprendre que les plus importantes éditions, c'est que les hommes de lettres qui ont le plus contribué à nous faire jouir du texte de Tite-Live, à le vérifier, à le corriger, à l'éclaircir, ont été, au quinzième siècle, Jean André, évêque d'Alérie, et Campanus, qui l'ont les premiers mis en lumière; au seizième, Simon Grynæus, Sigonius, Gruter et François Modius; au dix-septième, Jean-Frédéric Gronovius et Doujat; au dix-huitième, Thomas Crevier et Drakenborch; au dix-neuvième, M. Ruperti et Thomas Hearne. Le service que rendent les traducteurs est plus équivoque, plus périlleux. Leur travail serait même nuisible, s'il contribuait à faire négliger les ouvrages originaux; mais on ne saurait dire que, depuis trois cents ans, les versions de Tite-Live en langues modernes aient en général produit cet effet : elles ont été probablement moins lues que le texte, qu'elles ne représentaient point assez aux yeux de ceux qui pouvaient le comprendre, et dont elles ne laissaient pas soupçonner le profond intérêt à ceux qui ne le lisaient point. Leur principale et peut-être unique utilité était d'en faciliter l'intelligence à quelques étudiants. Ruggerio Ferrari a offert aux Italiens, dès 1476, un *Tito Livio volgarizzato* qui a été imprimé huit

fois avant 1500, à Rome, à Venise et à Florence. La traduction de Nardi, qui parut à Venise en 1540, est estimée en Italie, et presque mise au même rang que le Tacite de Davanzati. Elle a eu plusieurs éditions; on la reproduisait encore en 1799. Il en a paru une nouvelle à Brescia en 1805. Chez les Espagnols, don Pedro Lopez de Ayala, grand chancelier de Castille, publia, dès 1497, à Salamanque, *las decadas de Tito Livio romanzadas.* Un religieux, Pedro de la Vega, mit au jour, en 1520, à Saragosse, une autre version, dont le titre annonce les quatorze décades; mais il est expliqué ensuite qu'il n'y en a que trois, et que les onze autres n'y sont que selon l'abrégé de Lucius Florus, *y las otras onze segun la abreviacion de Lucio Floro.* Les Allemands possèdent au moins cinq traductions de cet historien : ils ne connaissent pas l'auteur de la première, qui fut imprimée à Mayence, en 1505, avec des figures qui font rechercher cette édition. Leurs autres traducteurs de Tite-Live sont Zacharie Munster en 1568, Wagner en 1776, Adler en 1777, Ébérard en 1779. Notre historien n'a été traduit pour la première fois en anglais qu'en 1600 par Philémon Holland; et cette version n'a été remplacée qu'au dix-huitième siècle par celles de Hayes, de Gordon, enfin de George Baker, en 1797. Nous comptons en France sept traducteurs de Tite-Live, ou même onze en y comprenant ceux qui ont achevé le travail entrepris par d'autres. Le plus ancien est Pierre Bercheure ou Berchoire, sous le règne du roi Jean, au quatorzième siècle : une première édition de sa version, en 1486, ne comprenait que la première décade; les trois parurent en français, sous le nom du même traducteur, en 1514. Quatre livres seulement

ont été traduits par Jacques Gohorry, et imprimés en français, à Lyon, vers le milieu du seizième siècle. Blaise Vigénère publia, en 1579, le commencement d'une troisième version, qu'Amelin et de la Faye continuèrent. Vient ensuite un traducteur fort illustre, car c'est Malherbe : mais il n'a mis en français que le trente-troisième livre, dont on venait de retrouver le commencement en 1616. « C'est, dit-il dans sa dédicace, un « livre que la bonne fortune des lettres vient de tirer d'en-« tre la poudre et les araignées d'une bibliothèque d'Al-« lemagne. » Cette dédicace est adressée au duc de Luynes, en qui Malherbe espère obtenir pour sa traduction un protecteur aussi puissant et aussi zélé que le cardinal Borghesius (Borghèse) l'a été pour l'exemplaire latin. « Votre courtoisie, ajoute-t-il, n'est pas de ces pesantes « machines qui ne vont qu'avec un nombre infini de con-« tre-poids et de roues. Elle se meut d'elle-même. » De Luynes était, en effet, un personnage très-actif; on le vit souverain maître en France depuis 1617 jusqu'à sa mort en 1621. Quant à la version de Malherbe, je vous en citerai quelques morceaux, quand nous en serons aux matières traitées dans ce trente-troisième livre; nous la comparerons et au texte, et à quelques-unes des traductions moins anciennes; et nous la trouverons peut-être digne d'être comptée au nombre des essais honorables de la prose française. Du Ryer la conserva tout entière; et c'était bien ce qu'il pouvait faire de mieux de son Tite-Live, qui a eu, dans le cours du dix-septième siècle, jusqu'en 1700, plusieurs éditions. Nous ne compterons point parmi les traducteurs français de notre historien Corbinelli, qui, en 1694, donna un volume de pensées extraites des décades :

c'était le premier tome d'un recueil intitulé *Les anciens historiens latins réduits en maximes*. Ce travail de Corbinelli et des extraits du même genre rassemblés en latin par Crevier à la fin de son édition prouvent que Tite-Live, sans prodiguer les sentences, ne croyait pourtant pas qu'un historien dût s'interdire les observations morales. Le dix-huitième siècle ne fournit qu'une seule version française de cet auteur, savoir celle de Guérin; et voici l'un des jugements qu'on en a portés : « Elle a joui de quelque réputation; et M. Rollin, dont « M. Guérin était l'élève, lui a fait l'honneur de la « copier dans son *Histoire romaine*. Malgré l'éclat d'un « pareil suffrage, elle était peu connue, lorsque « M. Cosson entreprit de la rajeunir et parvint à lui « rendre une sorte de vie. Cependant elle laissait en- « core à désirer, et ne présentait pas une perfection « assez complète pour désespérer ceux qui viendraient « après lui. » C'est, Messieurs, dans le discours préliminaire de la traduction de M. Dureau de la Malle, publiée en 1810, que celle de Guérin est ainsi appréciée. A l'égard de cette version même de M. Dureau de la Malle, revue et terminée par M. Noël, elle n'est pas seulement la meilleure, mais elle est la seule qui donne une idée du style de l'ouvrage. Le texte qui l'accompagne, et dont elle soutient honorablement l'aspect, est correctement imprimé; les notes sont choisies et instructives, en sorte qu'elle mériterait aussi d'être considérée comme une bonne édition, suffisante à beaucoup de lecteurs.

Une traduction peut, Messieurs, être envisagée ou comme une simple explication des idées de l'auteur, ou comme une vive image de son style. Pour atteindre le

premier but, il suffit de bien saisir le sens du texte, et de l'exprimer purement dans une autre langue; travail aisé, mais utile encore à ceux qui étudient ce texte même, puisqu'il en facilite l'intelligence. Disons mieux : il y a d'anciens historiens qui n'exigent rien de plus de celui qui les veut traduire; parce qu'ayant donné peu de couleurs aux faits, peu de nuances aux détails, peu de mouvements aux récits, ils n'ont réellement rien écrit qui ne puisse être exprimé tout aussi bien dans un autre idiome tant soit peu cultivé. Tels sont, par exemple, Denys d'Halicarnasse et le plus souvent Diodore de Sicile. Là, l'interprétation pure et simple, pourvu qu'elle soit correcte et qu'elle ait quelque élégance, est immédiatement traduction; il n'y faut ni plus de talent, ni plus d'art. Mais, s'il s'agit d'un grand écrivain qui se soit peint dans ses livres, qui partout y ait laissé l'empreinte de sa sensibilité, de ses conceptions, de son génie, et dont le style original n'ait pu être imité même par ses contemporains dans sa propre langue, comment sera-t-il reconnaissable, quand, vingt siècles après le sien, des hommes étrangers à ses idées, à ses affections, à ses mœurs, lui feront parler un moderne idiome, fondé peut-être sur un tout autre système d'habitudes intellectuelles et morales? Je ne dis rien des poëtes : il est assez reconnu qu'il faut des poëtes pour les traduire, et qu'encore il est difficile, même à leurs plus dignes émules, de n'être ni moins ni plus que leurs interprètes. Je ne dis rien des orateurs, de Démosthène par exemple et de Cicéron, dont l'éloquence est restée en quelque sorte inhérente à celle de leurs langues antiques, de ces admirables langues qu'ils avaient eux-mêmes rendues plus riches et plus flexibles,

afin d'y trouver toujours l'expression la plus belle et la plus forte de leurs pensées et de leurs sentiments. Je n'envisage que les historiens, et, dans leur classe, que ceux dont le style est caractérisé, soit par l'originalité ou la profondeur des idées, soit par la douceur ou l'énergie des affections morales, soit par le vif éclat des images. Si ce sont les pensées qui dominent, un traducteur français peut espérer encore d'en représenter la délicatesse ou d'en atteindre la hauteur; car il n'est point de langue, ni ancienne ni moderne, qui ait exprimé un aussi grand nombre d'idées générales que la nôtre; on a droit de présumer qu'elle ne manquera d'aucun moyen de reproduire des aperçus ingénieux, des observations précises, de grands et lumineux résultats; et, sous ce rapport, ni Salluste ni Tacite peut-être ne seraient décourageants. Il n'en est pas tout à fait de même à l'égard des mouvements affectueux ou passionnés, non que notre langue en refuse toujours l'expression, mais parce que le plus souvent elle y mêle des teintes modernes qui altèrent ou travestissent plus ou moins les sentiments antiques. Il y a, je le sais, des exceptions mémorables, et justement admirées par cela même qu'elles sont rares. Mais, pour ne considérer ici que Tite-Live, si vous le voulez traduire, il vous faut chérir autant que lui et de la même manière la liberté des Romains, leurs vertus, leur patrie, à chaque époque de leur histoire. Qu'importe qu'il écrive sous le règne d'Auguste; il ne s'en souvient presque jamais; il vit dans chacun des âges qu'il retrace, et ses affections suivent le cours de tous ses récits. Après la bataille de Cannes, quand Rome se croit perdue sans ressources, il demeure accablé lui-même sous le poids de son

travail : *Itaque succumbam operi*, dit-il; il n'ose décrire la désolation publique, tant il la partage! Sa propre tristesse va rester empreinte sur tous les détails qu'il lui faudra parcourir, jusqu'à ce que l'espérance renaisse au cœur des Romains et au sien. Que parlez-vous de bien entendre sa langue, et de bien écrire la vôtre? Aurez-vous ses désirs, ses craintes, les préventions et les passions nationales qui agitent son âme et avec lesquelles se confondent tous les mouvements de son style?

Mais cette exquise et constante sensibilité n'est pas encore le caractère qui peut le plus décourager un traducteur. Ce n'est pas assez de ressentir ces affections douces, *affectus dulciores*, qu'admirait en lui Quintilien. Un bonheur plus inespéré serait de retrouver ses pinceaux. Songez qu'il peint tout ce qu'il raconte; que, chez lui, tous les incidents demeurent visibles, et chaque fait palpable dans les éléments qui le constituent. Voyez, par exemple, comme il suit, comme il représente Annibal qui s'élance de l'Afrique; qui traverse l'Espagne, les Pyrénées, le cours rapide du Rhône bordé d'ennemis; qui s'ouvre le premier un chemin dans les défilés et les précipices des Alpes; qui dispute chaque pas qu'il fait aux neiges, aux glaces, aux pluies, aux torrents et aux peuples postés en embuscade; qui défie la foudre et les orages si fréquents sur ces montagnes; qui fait la guerre au ciel, à la terre, aux hommes et à la nature; qui traîne après lui cent mille soldats de nations diverses, tous mécontents d'un général dont ils ne partagent ni les intérêts, ni le courage obstiné. L'effroi est dans leurs âmes, il est dans celle de l'historien; il n'y a de tranquille qu'Annibal, qui conduit, sans

émotion, à travers les périls, une armée fatiguée et turbulente. Nulle part, et peut-être même sans en excepter la poésie, la puissance pittoresque du langage ne s'est manifestée avec tant d'éclat. On avait fait aux Carthaginois d'effrayantes descriptions des Alpes : l'aspect en fut plus horrible; et Tite-Live ne s'en épargne aucun détail. Il expose à vos regards ces sommets escarpés, ces neiges confondues avec un ciel nébuleux, des toits informes suspendus aux rochers, des hommes hideux et sauvages, des troupeaux brûlés de froid, *torrida frigore*, la gelée roidissant les êtres animés autant que ceux qui ne le sont pas. Après avoir erré dans des routes sans issue, où l'on se laissait engager par la fraude des guides ou par la témérité des conjectures, on parvient donc, le neuvième jour, à un sommet qu'à l'instant même un monceau de neige ensevelit. On a déjà découvert l'Italie, aperçu les campagnes baignées par le Pô; mais il faut descendre avec bien plus de périls qu'on n'est monté; il ne se présente que des sentiers étroits, rapides et glissants, où il suffit de chanceler pour tomber, et de tomber pour entraîner dans sa chute précipitée tout ce qu'on rencontre. L'historien retrace tous les mouvements des hommes et des animaux, à travers ces neiges qui recouvrent une glace unie, où aucun pas ne peut se fixer. Les efforts des genoux, des mains, des ongles, n'aboutissent qu'à comprimer et fondre la neige, qu'à mettre à nu des glaces épaisses, et qu'à y ouvrir des fentes, où l'on demeure pris comme dans des piéges. Est-ce donc aux mots de notre langue, n'est-ce pas plutôt aux traits d'un pinceau hardi qu'il faut demander la traduction d'un tel morceau? L'effet du style pittoresque y est si complet,

qu'en le lisant, on ne songe point aux paroles, on n'aperçoit immédiatement que des images, et l'on n'en cherche pas d'autre expression. Or, Messieurs, bien que ce tableau soit, dans Tite-Live, l'un des plus vastes et des plus frappants, c'est ainsi qu'en tous ses livres, il anime et colore chaque récit, quel qu'en soit l'objet, mais avec tant de mesure et de justesse, qu'on n'y remarque jamais d'exagération ni d'artifice, et que ses expressions figurées sont toujours les plus propres, les plus simples et les plus précises qu'on puisse trouver et dans sa langue et dans toute autre. On peut bien avoir autant d'imagination que lui, mais il est permis de douter que notre langue fournisse autant d'images que la sienne.

Je n'ai pas encore exposé, Messieurs, la plus grande difficulté pour l'entreprise d'un traducteur de Tite-Live. Il faudra qu'il reproduise ce parfait enchaînement d'innombrables détails, ce style entraînant, cette douce et riche fluidité que Quintilien caractérisait par les deux mots, *lactea ubertas*. On a bien souvent répété cette expression de Quintilien; et les interprètes français de Tite-Live l'ont transcrite, sans oser la traduire. Or, je le demande, quand nous manquons du moyen de nommer, dans notre langue, le caractère particulier qui distingue cet historien, comment espérer qu'on imprimera ce caractère même à une traduction entière? Comment s'y prendre pour qu'elle ressemble aux doux épanchements d'un lait nourrissant? Que signifie cette expression figurée? Quelles notions précises devons-nous rechercher sous cette image? Probablement il s'agit tout à la fois et de ces liens naturels, étroits et flexibles, qui unissent sans effort et sans confusion toutes les

parties de ce grand ouvrage, tous les développements de chaque récit, tous les détails de chaque période; de cet arrangement heureux, de cette disposition si savante de tous les mots, qu'il est impossible d'en déplacer un seul sans nuire à leur liaison, sans altérer leurs rapports; de cette clarté constante qui ne laisse rien de vague aux idées, rien de pénible à l'attention; et de cette exquise et simple élégance, qui, par la convenance et la variété des tours, rend sensibles les nuances de la pensée, l'éclat des images, l'énergie des sentiments. Telle est, Messieurs, l'abondance de Tite-Live : voilà sa grâce et sa richesse, sa douceur et sa magnificence. Comment les transporter de sa langue énergique et sonore, majestueuse et flexible, dans une langue moderne, précise il est vrai, correcte, élégante, et devenue, à plusieurs titres, aussi classique que la sienne dont elle est en partie dérivée; mais établie, malgré les ressemblances des vocabulaires, sur un tout autre système de syntaxe, sur d'autres théories ou pratiques grammaticales; surchargée d'articles, d'auxiliaires, de prépositions équivoques, de syllabes muettes, de finales sourdes; condamnée à suivre, dans la construction des phrases, dans l'arrangement des mots, je ne sais quel ordre synthétique, que l'habitude nous fait prendre pour naturel, et qui n'est réellement qu'un reste des procédés serviles de la fausse dialectique, qu'un legs des écoles du moyen âge? Comment traduire en un tel idiome un auteur qui s'abandonne en pleine liberté au cours de ses idées, aux mouvements de ses affections; qui se presse, se ralentit, s'interrompt comme il lui plaît; qui représente à son gré, par l'inégale mesure de ses phrases, par la disposition de tou-

tes les parties et de tous les mots de ses périodes, l'ordre immédiat dans lequel s'offrent, en effet, à sa pensée, ou plutôt à ses yeux, les faits, les détails, les choses et les personnes; qui n'est jamais forcé de commencer par le sujet d'une proposition, si c'est l'attribut ou l'un des éléments d'un attribut complexe qui se présente d'abord à son esprit ou à ses regards; qui nomme indifféremment, ou plutôt selon les rangs positifs que le spectacle de la nature ou des faits détermine en chaque rencontre, soit l'agent, soit l'action elle-même, soit l'une de ses circonstances, soit l'objet sur lequel elle s'exerce et le terme où elle aboutit; qui trouve enfin, pour ne jamais intervertir la marche naturelle du discours, pour maintenir entre les idées la liaison la plus intime et la plus sensible; qui trouve, dis-je, dans sa langue, deux ressources, dont l'une manque tout à fait, et l'autre fort souvent à la nôtre, c'est-à-dire, d'une part, la faculté d'exprimer les rapports par les inflexions désinentielles des noms, de l'autre, une riche variété de conjonctions délicates et de particules explétives?

La conséquence des réflexions diverses que je viens, Messieurs, de vous soumettre a été exprimée par l'un des derniers et des plus habiles traducteurs de Tite-Live, M. Noël, qui l'a déclaré *l'historien le moins traduisible de toute l'antiquité latine.* Exposer ces difficultés, c'est rendre hommage aux efforts honorables, et souvent heureux, qui ont été tentés pour les vaincre; et si, en ouvrant ces versions, nous y rencontrons presque partout, au lieu de quatre mots, dix; pour des images, des commentaires; pour un trait rapide, une périphrase; si nous n'y retrouvons ni les richesses, ni les grâces, ni l'harmonie de l'ouvrage, c'est

un résultat nécessaire, inévitable, de l'extrême différence qui existe entre les deux langues, et un motif d'étudier immédiatement le texte latin. Je viens, Messieurs, de l'envisager sous le rapport du style. Vous verrez que le fond en est aussi d'un grand prix; mais, pour compléter les notions préliminaires qui peuvent nous en faciliter la lecture, je dois vous parler encore de quelques travaux modernes dont il a été l'objet. Je vous ai indiqué les principaux manuscrits, les éditions les plus utiles, et les diverses traductions. Je dois ajouter qu'outre ses éditeurs et ses traducteurs, Tite-Live a eu d'autres commentateurs encore qu'on peut diviser en deux classes, selon qu'ils ont fait, ou seulement des notes philologiques et historiques sur son texte, ou bien des observations morales et politiques sur ses récits.

La première de ces classes est nombreuse : elle comprend surtout les savants dont les remarques sur Tite-Live ont été recueillies dans l'édition de Drakenborch. Laurent Valla, un des littérateurs les plus distingués en Italie au quinzième siècle, a expliqué, dans le quatrième livre de ses récriminations contre Faccio et contre Antoine de Palerme, plusieurs passages de notre historien; et il a laissé en outre une dissertation sur la question de savoir si Aruns et Lucius Tarquinius étaient les fils ou les petits-fils de Tarquin l'Ancien. On a de Marcantonio Sabellico, autre Italien laborieux, qui mourut en 1506, deux séries de notes sur Tite-Live; les unes fort courtes et au nombre de plus de deux cents; les autres plus étendues et jointes à un travail qui concerne principalement Pline le naturaliste. Les éditions de Tite-Live données au seizième siècle, particulièrement celles de Bâle et de Francfort, trop nombreuses

les unes et les autres pour que j'aie pu vous les indiquer toutes, contiennent les résultats des études, des recherches, des divers travaux de plusieurs érudits de cet âge. Quand Simon Grynæus eut retrouvé les cinq premiers livres de la cinquième décade, Béatus Rhénanus et Gelenius se partagèrent entre eux le travail d'une révision entière des quarante-cinq livres, sur tous les manuscrits dont ils purent disposer. Henri Lorit de Glaritz et Joachim Grellius s'appliquèrent à éclaircir et à fixer la chronologie de l'historien. Les notes de Pierre Nanni d'Alcmaer sur les trois premiers livres n'ont été publiées que fort longtemps après sa mort, arrivée en 1559. Mais ces éditions du seizième siècles renferment celles de deux Italiens renommés par leur savoir, Robortel et Sigonius. Ce fut entre ces deux érudits l'occasion d'une longue et violente controverse. Robortel accuse Sigonius d'avoir altéré Tite-Live en plus de seize cents endroits. Il s'agissait surtout des noms propres. « Sigonio répondit; et, malgré « sa douceur naturelle, dit Ginguené, il passa les me« sures dont on ne devrait jamais sortir. Le cardinal « Seripando, se trouvant à Bologne en 1561, récon« cilia les deux ennemis; mais, s'étant retrouvés l'an« née suivante à Padoue, la guerre recommença entre « eux plus envenimée qu'auparavant. Les écrits, les « placards, les épigrammes, tout y fut employé avec « une violence égale des deux parts; enfin Sigonio, « rassemblant toutes ses forces, lança contre son ad« versaire une philippique si terrible, que le magistrat « de Padoue se crut obligé d'intervenir. Il supprima la « philippique et l'écrit de Robortel qui l'avait provo« quée, et imposa silence aux deux parties qui avaient

« également abusé de la parole. Muratori, dans sa vie « de Sigonio, donne tous les torts à Robortel. Livati, « dans son ouvrage sur les littérateurs du Frioul, le dis- « culpe et rejette sur Sigonio tout l'odieux de la que- « relle. Tiraboschi éclaircit fort au long la question, « avec son bon esprit et son impartialité ordinaires; « et, sans approuver tout dans Sigonio, il prouve au « moins que Robortel eut les torts les plus graves et « surtout celui d'une attaque et d'une provocation gra- « tuite. Il y a un autre parti à prendre sur toutes les « guerres de ce genre, et que le public prend toujours, « ajoute Ginguené, c'est celui de l'indifférence et de « l'oubli. »

Ce ne sont point là, Messieurs, tous les commentateurs de Tite-Live que le seizième siècle a produits. Je vous ai parlé de Modius, qui rassembla, en 1588, la plupart des notes déjà publiées : il y joignit, comme de raison, les siennes propres. C'était un honnête et paisible Flamand, qui n'est fameux par aucune querelle, s'il n'est célèbre par aucun succès. En Italie, Fulvio Orsini, en publiant des fragments d'anciens historiens, y ajouta quelques notes sur Tite-Live, qui se recommandent par beaucoup de sagacité. Orsini avait examiné un ancien manuscrit de cet auteur; il avait aussi rapproché ses récits de ceux des écrivains grecs sur les mêmes sujets. En Espagne, François Sanchez ou Sanchius, auteur de l'excellent traité de la langue latine intitulé *Minerva*, a répandu, dans cet ouvrage même et en d'autres, des observations philologiques sur plusieurs passages des quatre décades. Le premier livre de la première a été revu et enrichi de leçons diverses par Juste Lipse, qui s'était proposé de continuer le

même travail sur tout le reste; mais, occupé de beaucoup d'autres recherches, il a fini, en 1606, sa carrière laborieuse, sans avoir publié ce commentaire. Gruter a été pendant vingt ans occupé de Tite-Live : j'ai indiqué les éditions qu'il en a données depuis 1608 jusqu'en 1627, époque de sa mort; elles sont accompagnées de notes grammaticales et même politiques; et, comme je vous l'ai dit, les livres y ont été sous-divisés en chapitres.

Gebhard, qui mourut en 1632, laissait un travail du même genre, qui n'a vu le jour que cent six ans après, dans l'édition de Drakenborch. Deux savants auteurs du dix-septième siècle, Tannegui Lefebvre et Henri Valois, ont aussi contribué à éclaircir certains passages. Quant aux travaux plus étendus de Jean-Frédéric Gronovius et de Jean Doujat, j'en ai fait mention dans le tableau sommaire des éditions principales. Le fils de Gronovius, celui que distingue le prénom de Jacques, et à qui l'on doit le *Thesaurus antiquitatum græcarum*, est encore à nommer parmi les commentateurs de Tite-Live; car il a joint dans l'édition de 1679 ses propres remarques à celles de son père, et à celles que Lefebvre et Valois lui avaient adressées. Il en existe enfin de Jacques Périzonius, écrites par lui sur les marges d'un exemplaire de Tite-Live, et imprimées depuis par Drakenborch. Je crois superflu de rappeler celles de Drakenborch lui-même et des autres éditeurs postérieurs à l'an 1700, Thomas Hearne, Jean le Clerc, Crevier, George-Alexandre Ruperti et M. Lemaire.

Tels ont été, Messieurs, depuis le milieu du quinzième siècle jusqu'à nos jours, les principaux commentateurs ou annotateurs de ce grand ouvrage; mais il serait trop injuste d'omettre le nom de Freinshemius,

qui, au lieu de commenter ou de disserter, a consacré bien plus laborieusement ses veilles à remplir de vastes lacunes. On a jugé ces suppléments avec beaucoup de rigueur : c'est le sort de toutes les continuations; et il faut convenir qu'il y avait, de la part d'un littérateur moderne, une hardiesse extrême à prendre ainsi les pinceaux et presque le nom de l'un des plus illustres écrivains, de l'un des grands peintres de l'antiquité. Comme on lit fort peu Freinshemius, sa réputation n'est pas brillante, quoique son ouvrage occupe un grand espace dans les éditions de Tite-Live où il a été compris, par exemple dans celles de Doujat, de Crevier, de Drakenborch, et des Deux-Ponts. La première partie de ces suppléments forme une décade, qui, destinée à remplacer la seconde de Tite-Live, parut à part, en 1649, à Stockholm, dédiée à la reine de Suède, Christine. Ces dix livres furent, en 1662, deux ans après la mort de Freinshemius, réimprimés à Strasbourg avec cinquante autres, qui, à la suite du quarante-cinquième, le dernier qu'on ait conservé de Tite-Live, allaient jusqu'au quatre-vingt-quinzième inclusivement, et continuaient ainsi les annales romaines de l'an 166 avant J. C. à l'an 72. Depuis, on retrouva les derniers livres du continuateur, savoir jusqu'au cent quarantième de l'ouvrage; et Doujat les publia dans l'édition *ad usum Delphini*, après les avoir retouchés. Ce travail de Doujat, fort critiqué par le Clerc, a été depuis corrigé par Crevier : l'histoire de Rome y descend jusqu'à l'an 6 avant l'ère vulgaire. Comme Tite-Live, tel que nous l'avons, finit à l'année 166, je ne vous entretiendrai aucunement des quatre-vingt-quinze livres de Freinshemius, qui concernent des époques posté-

rieures à celle-là. Peut-être, au lieu de les composer si rapidement, dans un espace de dix à douze ans, aurait-il mieux fait de perfectionner les livres XI à XX; il serait parvenu probablement à en rendre la lecture aussi agréable qu'utile à quiconque étudie sérieusement Tite-Live, et à les incorporer ainsi en quelque sorte dans un ouvrage classique. Freinshemius était tout à fait digne de ce succès par ses talents, par son savoir, par le caractère honorable de ses mœurs littéraires. Il resta fidèle à son ami Descartes, quand ce grand homme outragé, persécuté par des fanatiques, avait peu de défenseurs zélés : *Unus*, dit Crevier, *qui magno illi Cartesio ex animo faverit, et inter obtrectantum summo philosopho et viro invidos tumultus, ipse fidelem ei amicitiam et plena benevolentiæ officia exhibuerit.* Freinshemius était né à Ulm en 1608 : après un voyage en France, et un assez long séjour en Suède, où il fut professeur d'éloquence et de politique, puis bibliothécaire et historiographe de la reine Christine, il revint en Allemagne, en 1651, après la mort de Descartes, et mourut en 1660 à Heidelberg.

Il me reste à vous parler, Messieurs, d'une classe particulière de commentateurs, de ceux qui, comme Machiavel, ont trouvé dans Tite-Live les sujets de plusieurs observations politiques; je suis forcé de renvoyer ce sujet à notre séance prochaine, où, après avoir achevé par quelques autres observations l'histoire de l'auteur latin, je mettrai sous vos yeux un tableau général des sources ou des dépôts où se puise la connaissance des annales romaines.

SIXIÈME LEÇON.

JUGEMENTS SUR L'OUVRAGE DE TITE-LIVE, ET TABLEAU GÉNÉRAL DES SOURCES OU L'ON PEUT PUISER LA CONNAISSANCE DES ANNALES ROMAINES.

Messieurs, je vous ai entretenus des travaux d'un grand nombre d'hommes de lettres, qui, depuis le moyen âge, ont transcrit, publié, traduit, continué, expliqué diverses parties de l'ouvrage de Tite-Live. Il est cependant une classe de commentateurs dont je n'ai pu vous parler encore. « Depuis que les historiens la- « tins avaient été rendus à la lumière, dit Ginguené, « les érudits en épuraient le texte, en surveillaient les « copies et les éditions; les philologues y étudiaient les « propriétés et les beautés du langage; les savants y « cherchaient des dates et des concordances chronologi- « ques; le commun des lecteurs y trouvait le plaisir que « procurent le récit des faits et la variété des événe- « ments : personne encore n'avait songé à y puiser des « leçons de politique et de conduite pour les peuples « et pour les gouvernements. Machiavel eut le premier « cette grande idée. » En effet, Messieurs, Machiavel a écrit trois livres de discours sur la première décade; et, quoiqu'en ouvrant cette carrière nouvelle, il l'eût rendue fort difficile, quelques auteurs du seizième et du dix-septième siècle ont osé l'y suivre. Les discours politiques de Paruta roulent en grande partie sur l'histoire romaine et sur les récits de l'historien latin autant que sur ceux de Denys d'Halicarnasse. Un autre

Italien du seizième siècle, Ceccarelli da Foligno est auteur de quarante-six discours dont Tite-Live fournit immédiatement tous les sujets, et qui n'ont guère acquis de célébrité. On en peut dire autant d'un volume latin de Reiffenberg publié en 1629, sous le titre de *Monita, exempla, consilia politica seu dissertationes ad Livium*, et même de la *Politica liviana* de Gaspard Facius, quoiqu'elle ait eu plusieurs éditions dans le cours du dix-septième siècle. Ces livres ne consistent qu'en simples extraits ou qu'en réflexions fort communes: aucune question politique n'y est approfondie, et l'on n'y rencontre que de ces idées vulgaires, que l'on croit générales parce qu'elles sont vagues, et qui semblent claires parce qu'elles sont énoncées en termes familiers. Mais les discours de Machiavel forment réellement un ouvrage, et le meilleur de cet écrivain après son *Histoire de Florence*. En les comparant au *Traité du Prince*, Ginguené dit qu'ils prouvent bien plus de force de tête, et qu'ils sont plus d'accord avec la saine politique, et par conséquent avec la morale universelle. « Ce n'est plus sur les violentes usurpations de quel« ques tyrans modernes que l'auteur fixe ses regards « pour apprendre à d'autres usurpateurs à les dépos« séder et à s'affermir à leur place, mais sur les maî« tres de l'Italie ancienne, qui devinrent les maîtres « du monde. » C'est là, Messieurs, le plus savant et le plus utile commentaire des dix premiers livres de Tite-Live; et nous y aurons souvent recours. On a peine à comprendre par quelle étrange disposition d'esprit Crevier, Drakenborch et les autres éditeurs, si empressés à recueillir de toutes parts des notes grammaticales et chronologiques, écartent comme étrangères à leur

sujet et à leur plan (*nostri instituti non est*) ces observations qui n'intéressent que l'état social, qui ne tiennent qu'à la substance même de l'histoire. Sans doute, il ne faut pas dédaigner les notes qui peuvent éclaircir ou rectifier le texte, en fixer le sens, en rétablir la pureté : nous profiterons de ces travaux scholastiques, tout minutieux qu'ils sont quelquefois, quoique annoncés presque toujours avec la plus vaine emphase; mais n'oublions jamais que l'histoire après tout n'existe que pour l'instruction des peuples et de ceux qui les gouvernent; qu'elle n'a pas d'autre utilité réelle, pas d'autre but raisonnable; et que, par conséquent, si la grammaire, la chronologie, l'érudition peuvent la recueillir, et en quelque sorte la reconnaître, c'est à la philosophie seule qu'il appartient de la comprendre et de l'expliquer. S'il fallait n'interroger qu'un seul des commentateurs de Tite-Live, ce devrait être Machiavel; on recevrait de lui seul plus de lumières que de tous les interprètes réunis sous le titre de *Variorum*.

Dans son premier livre, Machiavel examine les institutions et la conduite politique des Romains en ce qui concerne l'état et les affaires intérieures de leur république; dans le second, ce qu'ils ont fait au dehors pour l'accroissement de leur empire; dans le troisième, les actions particulières de certains personnages illustres. Ainsi l'ordre du commentaire n'est pas précisément celui des livres et des chapitres de Tite-Live; mais le commentateur est toujours sur quelqu'une des traces de l'historien; et partout, même sans en avertir, il revient au texte, pour y puiser ou pour y répandre des lumières. Le plus souvent, la morale de ces discours est fort pure; l'opprobre y est versé de très-haut

sur les imposteurs et sur les tyrans; Jules César y est comparé à Catilina, et il est trouvé plus coupable, plus détestable, parce qu'il a fait le mal que l'autre avait seulement tenté de faire : *è tanto e piu detestabile, quanto piu è da biasimare quello che a fatto che quello che a voluto fare il male*. Cependant il arrive quelquefois qu'entraîné par le système politique de son temps, Machiavel n'envisage dans les actions que le succès, dans les événements que les effets heureux ou malheureux qu'ils ont produits. C'est ainsi que, par de fausses considérations de bien public, Romulus est presque loué d'avoir immolé Rémus son frère, et consenti à l'assassinat de Tatius. On est encore plus révolté du conseil que donne Machiavel de faire commettre un grave attentat au prince ou au peuple qu'on veut engager dans une entreprise ou détourner d'un accommodement. L'auteur de ces discours est poursuivi sans cesse par l'idée de la méchanceté naturelle des hommes : il fonde toute sa politique sur cette hypothèse, et considère les lois comme de simples transactions avec un ennemi qu'on ne peut pas désarmer. Il est ainsi retenu dans ce cercle vicieux, où de mauvaises institutions perpétuent les mauvaises mœurs, auxquelles il a fallu, dit-on, les adapter. Il semble oublier que, pour l'ordinaire, les mœurs publiques ne sont améliorées que par des lois plus sages qu'elles, et que, s'il arrive à un peuple de faire par d'autres causes, des progrès que ses institutions ne font point, il en résulte de longs troubles et de violentes catastrophes. Ce n'est donc pas sans précaution et sans examen que nous recueillerons les réflexions de cet écrivain; mais nous sommes sûrs qu'il nous élèvera toujours à la hau-

teur des grandes questions politiques posées ou résolues par l'histoire. C'est un maître qui entend profondément sa matière, et qui aperçoit les plus chers intérêts de l'espèce humaine, où l'érudition ne découvre que des noms, des dates, des particularités grammaticales ou d'antiques curiosités.

J'ai exposé, dans nos dernières séances, les jugements portés sur Tite-Live par d'anciens auteurs jusqu'à l'année 600 de notre ère, et j'y ai joint celui de Pétrarque, le seul digne d'attention dans tout le cours du moyen âge. Les observations favorables ou défavorables à notre historien se sont fort multipliées depuis quatre cents ans; et, s'il les fallait recueillir toutes, ce détail serait interminable; car Tite-Live a été loué, critiqué, apprécié, jugé non-seulement par ses biographes, ses éditeurs, commentateurs et traducteurs, mais encore par les auteurs qui ont composé ou des traités particuliers sur l'art d'écrire l'histoire, ou des traités généraux de littérature didactique; par les rédacteurs d'annales littéraires; par la plupart de ceux qui ont travaillé sur l'histoire romaine; et plus accidentellement dans une multitude d'ouvrages et de dissertations sur divers sujets. Entre ces innombrables jugements je ne m'arrêterai qu'aux plus catégoriques et aux plus motivés.

A la fin du quinzième siècle, Annius ou Nanni de Viterbe, fameux par des paradoxes et par la fabrication de plusieurs livres qu'il donnait pour antiques, dénonça Tite-Live comme un conteur de mauvaise foi, envieux de la gloire d'autrui, et surtout de celle des Toscans. Annius se fondait d'abord sur l'autorité de Caligula, qui, dans Suétone, le qualifie *verbosum negligen-*

temque; puis sur ces mots de l'Itinéraire d'Antonin, *fano Vulturnæ cujus gestis invidit Livius*; enfin sur ce que, tandis que Varron parle honorablement des Lucériens, Tite-Live dit que l'origine de ce nom et de cette race est incertaine : *Lucerum nominis et originis caussa incerta est.* Ce dernier article n'est, Messieurs, qu'une question d'étymologie : il s'agit de savoir si le mot *Luceres* diffère de *Lucii*, s'il vient de *lucus* ou de *luceo*, etc. : il est trop absurde de faire un crime à Tite-Live d'avoir trouvé là de l'incertitude. Quant au passage assez obscur de l'Itinéraire d'Antonin, je m'étais abstenu de le citer avec les textes antiques relatifs à notre historien, parce qu'il s'en faut que l'authenticité de cet Itinéraire soit parfaitement établie : c'est une feuille de route, sinon fabriquée, du moins modifiée et surchargée d'additions successives après la mort de l'empereur dont elle porte le nom. Reste donc, pour unique appui à la sentence de Nanni, celle de l'insensé Caligula. Philippe de Comines, l'un des plus illustres contemporains d'Annius, appelait, au contraire, Tite-Live le Polybe des Latins, et recommandait à tous les hommes d'État de le lire.

Au seizième siècle, Bodin s'est plaint l'un des premiers de la multitude des prodiges racontés dans la première décade, de la crédulité de l'auteur, de son penchant aux idées superstitieuses. Du reste, loin de l'accuser d'avoir rabaissé la gloire des villes ou des personnes, il le trouve un peu trop louangeur : il voudrait plus de mesure dans la distribution des éloges. Mais il admire la riche variété de ses récits, l'extrême habileté avec laquelle il se montre ou concis ou abondant, selon que les sujets l'exigent. Vers le même temps

Sébastien Macci accumulait, pour louer Tite-Live, les expressions les plus emphatiques : *Et aureum ac pene dixerim cœleste et divinum profudit eloquentiæ flumen. Verissimus hic ille est et profundissimus latinæ locutionis Oceanus, mare doctrinarum, immensissimum ac inexhaustum eruditionis omnis et scientiæ pelagus... Splendorem Cæsaris, Hortensii candorem, gravitatem Bruti, elegantiam Lælii, majestatem Virgilii, amplitudinem, spiritum et gratiam Ciceronis perfectissimam ad vivum expressit... Princeps orationis, pater historiæ, splendor veritatis... tenebris lucem, locutioni virtutem, sermoni puritatem, verbis granditatem, rebus sublimitatem attulit.* Voilà, Messieurs, quelques traits seulement de l'une de ces amplifications oiseuses, dont le goût passait des écoles dans les livres, et retardait à la fois les progrès du savoir, de la critique et de l'éloquence. Il faut que la gloire de Tite-Live soit bien pure, pour n'avoir pu être flétrie par de pareils hommages.

Elle a couru moins de risques lorsqu'elle a été violemment attaquée au commencement du dix-septième siècle par Paul Beni, auteur d'un livre sur la manière d'écrire l'histoire. De tous les historiens antiques, Tite-Live est celui qui subit dans ce traité le plus de censures : Beni le rabaisse fort au-dessous de Salluste, de César et de Quinte-Curce. Il prétend qu'on ne peut se fier à ses récits, et que son style est un très-dangereux modèle. Il reproduit contre lui l'ancien reproche de patavinité, et lui fait d'ailleurs un très-grand crime des vers ou demi-vers qui se glissent dans sa prose. Un savant de Padoue, Lorenzo Pignoria, s'est appliqué à réfuter ce jugement. Il faut noter, Messieurs, que

Beni, né à Gubbio en Ombrie, avait été attiré à Padoue, et y remplissait une chaire d'éloquence. C'était au sein de la patrie de Tite-Live qu'il osait flétrir la gloire de cet écrivain et renverser ses statues. On avait néanmoins écouté en silence tant de blasphèmes, et sans intenter d'action en injures, ainsi qu'on aurait dû le faire, selon Pignoria : *Actionem injuriarum intendere debuerant.* Au surplus, ajoute l'apologiste de Tite-Live, puisque Beni n'a pas mieux traité Dante et Pétrarque, on ne doit point s'étonner de son injustice à l'égard d'un historien qui a parlé des Ombriens avec une équitable et véridique sévérité, au chapitre XLI de son neuvième livre. Il s'agit, en effet, dans ce chapitre, d'une honteuse défection des Ombriens, et l'expédition entreprise pour réduire un peuple si lâche est représentée comme un très-léger incident de la guerre qu'on faisait aux Toscans, *exiguum appendicem etrusci belli*. Les Ombriens donc ayant été encore plus mal traités, dit Pignoria, par les paroles de Tite-Live que par les armes des Romains, *male habitos Umbros Livii magis stylo quam Romanorum armis*, Beni a voulu venger leur injure. Il est trop vrai, Messieurs, que beaucoup de jugements littéraires ont été dictés par des ressentiments nationaux de cette espèce. Pignoria met Tite-Live en parallèle avec Denys d'Halicarnasse, qui a cru et raconté bien plus de merveilles, ramassé de plus minces détails, composé de plus longues harangues.

Vossius a répondu aux observations critiques, non de Beni, mais seulement d'Annius de Viterbe. Cependant, vers le milieu du dix-septième siècle, l'historien latin trouva un nouveau censeur dans Mascardi, auteur

d'un traité italien longtemps fameux sous le titre *dell' arte istorica*. La qualification odieuse *mendaciorum loquacissimum*, appliquée par Tertullien à Tacite, est étendue à Tite-Live par Mascardi, qui lui reproche, comme à la plupart des historiens de l'antiquité, d'adopter aveuglément des traditions fausses, s'il n'invente pas exprès des mensonges. Il appartenait, ce semble, au Padouan Tommasini d'entreprendre une réfutation de toutes ces censures; mais il se borne aux détails biographiques, et ne joint aucune observation qui lui soit propre aux éloges en prose et en vers qu'il recueille de toutes parts : il n'a fait qu'un long panégyrique. La plupart des éditeurs et des commentateurs en ont usé de même. On sait qu'ils ont l'habitude de rédiger au long de point en point ce qu'on pensa, mais qu'ils ne pensent point. Ils préconisent l'auteur qu'ils impriment ou qu'ils expliquent, sans le juger et surtout sans le critiquer. Henri Lorit de Glaritz, qui avait eu cette audace au seizième siècle, n'a pas eu d'imitateurs au dix-septième : les Gronovius eux-mêmes n'ont jamais, dans leurs préfaces, abordé ces questions difficiles. Ils n'examinent pas s'il est vrai que Tite-Live néglige le tableau des institutions, accumule les fables, reproduise celles des Grecs sous des noms romains, confonde quelquefois les faits ou y laisse des lacunes, et, par excès d'amour et d'admiration pour sa patrie, traite avec injustice et même avec malveillance les peuples qu'elle a combattus, par exemple les Espagnols, les Germains et surtout les Gaulois. Tous ces reproches néanmoins, bien ou mal fondés, ont été renouvelés depuis 1530 jusqu'en 1600; mais les louanges demeuraient beaucoup plus bruyantes. La Mothe le Vayer a, l'un des premiers, rendu en langue fran-

çaise un digne hommage aux décades latines, non sans avouer toutefois qu'elles sont remplies d'une infinité de prodiges incroyables. « Tantôt un bœuf a « parlé, tantôt une mule a engendré, tantôt les hom« mes et les femmes, les coqs et les poules ont changé de « sexe. Ce ne sont, poursuit le Vayer, que pluies de « cailloux, de chair, de craie, de sang et de lait. Les « statues des dieux ont parlé, ont pleuré, ont sué le « sang tout pur. Combien de spectres apparus, d'armées « prêtes à se choquer au ciel, de lacs et de fleuves de « sang! En vérité, jamais historien n'a tant rapporté « de ces vaines créances du peuple qu'on en voit en celui« ci. » La Mothe le Vayer ne dissimule pas non plus les torts de Tite-Live à l'égard des nations étrangères; mais il l'excuse en observant qu'alors tous les autres historiens romains répétaient ces mêmes contes, et commettaient cette même injustice, soit pour flatter Rome, soit aussi par ignorance; car ils n'écrivaient que sur les mémoires des victorieux qui avaient supprimé tout ce que portaient les relations des peuples vaincus. Le même critique reproche à Tite-Live quelques digressions, surtout celle qui concerne Alexandre le Grand.

Le P. Rapin le déclare le plus accompli des historiens; il lui attribue une imagination riche, un sens droit, un style noble, une éloquence admirable. Ces idées que Rapin énonce à la fin de ses réflexions sur l'histoire, il les a développées fort au long dans une dissertation particulière intitulée *Comparaison de Thucydide et de Tite-Live* : là se trouvent une vie de l'historien latin, un tableau analytique de ses livres, un panégyrique de ses talents, avec un examen des défauts

qui lui ont été imputés, et dont l'énumération ne laisse pas d'être assez longue : passages obscurs, digressions inutiles, harangues imaginaires, récits fabuleux, expressions emphatiques; une élocution vive, mais diffuse; un reste de négligence ou d'affectation provinciale dans la diction; des omissions graves dans les exposés; jamais d'impartialité entre Rome et Carthage, entre l'Italie et les autres pays de l'Europe. Mais Rapin ne passe point condamnation sur tous ces articles : il avoue seulement que les narrations de Tite-Live ne sont pas toujours vraisemblables, ni ses recherches assez profondes, ni ses jugements dégagés de préventions nationales. Thucydide lui paraît plus droit et plus simple; mais, dit-il en finissant, s'il faut rendre la vérité aimable en lui donnant des grâces, Tite-Live l'emporte.

Au commencement du dix-huitième siècle, un livre de l'Irlandais Jean Toland, intitulé *Adeisidæmon, sive Titus-Livius a superstitione vindicatus*, excita beaucoup de rumeur dans le monde littéraire. C'est une dissertation assez ingénieuse, qui tend à prouver que Tite-Live ne croyait point aux fables et aux miracles qu'il rapporte; qu'il n'a point cherché à les accréditer; qu'il les consignait dans ses annales comme de simples traditions vulgaires; qu'il n'est donc ni crédule ni menteur, ainsi que l'ont été depuis tant de chroniqueurs du moyen âge. A certains égards, ce *Livius vindicatus* a quelque ressemblance avec l'Apologie pour Hérodote, par Henri Estienne. Mais Toland ne se renfermait point dans les bornes de la critique historique : il y entremêlait une question de philosophie ou de théologie. Non content de dire avec Cicéron qu'on doit apporter

autant de soin à extirper la superstition qu'à propager la religion véritable, *ut religio propaganda quæ est juncta cum cognitione naturæ, sic superstitionis stirpes omnes ejiciendæ;* il prétendait que le pur athéisme était moins nuisible aux États que les croyances superstitieuses. Toland est fameux par des productions encore plus hardies; mais celle-ci provoqua tant de réfutations et d'anathèmes, qu'elle acquit et conserva longtemps dans le commerce des livres une valeur qu'elle a perdue, depuis qu'on recherche une instruction plus solide et plus profonde.

Les pages que Rollin a consacrées à Tite-Live sont remarquables par une judicieuse critique : la partialité de l'historien romain n'y est pas dissimulée; mais de justes hommages y sont rendus à un style qui se soutient toujours admirable en se variant sans cesse, et à une histoire où tout inspire l'amour de la patrie et de la vertu. Crevier a placé à la tête de son édition de cet auteur une très-élégante apologie de l'ouvrage, même des contes et des harangues qu'il renferme, sans excuser pourtant les erreurs, les exagérations, ou les omissions causées, tantôt par l'enthousiasme patriotique, tantôt par la précipitation du travail, par l'imperfection des souvenirs, par l'ignorance du sens précis de quelques textes et surtout de ceux de Polybe. Pour Drakenborch, il s'est religieusement abstenu de faire en son propre nom aucune critique littéraire et même aucun panégyrique de l'écrivain classique dont il a donné la plus ample et la plus utile édition qui existe. Il lui a suffi d'y rassembler une très-grande partie des dissertations imprimées sur ce sujet avant 1746. Je suis étonné qu'il ait omis celle que Funccius avait déjà pu-

bliée dans le traité *De virili ætate latinæ linguæ*, l'un des volumes d'une histoire complète et savante de la langue latine, histoire qui, par les monuments et les détails qu'elle rassemble, éclaire aussi les annales civiles du peuple romain. On y trouve des observations particulières sur la diction et les idiotismes de Tite-Live, par exemple, sur le mot *servitudo*, employé une fois au lieu de *servitus*, et introduit peut-être par quelque copiste; sur la construction *jubere ut*, bien moins fréquente chez les autres classiques latins que la construction avec l'infinitif; sur un sens neutre ou plutôt passif donné à certains verbes actifs, comme *nondum memoria cladis aboleverat*, pour dire « la mémoire des désas« tres n'était pas encore abolie. » Funccius prétend aussi que l'expression *classibus pugnatum*, « on combattit « sur des flottes, » n'est pas très-pure; que *classis* ne signifie flotte qu'au singulier; que *classes* au pluriel désigne des escadrons de cavalerie. Tanneguï Lefebvre avait déjà fait cette remarque; je doute qu'elle soit fondée : du moins voyons-nous que Tacite se sert de ce pluriel dans le sens de flotte, *Suiones classibus valent* : il est extrêmement hasardeux à des latinistes modernes de critiquer la diction d'un écrivain tel que Tite-Live.

Funccius ou Funch était un très-docte Allemand, qui mourut en 1778, époque où Briegleb publiait en Allemagne une dissertation *de Livio ejusque virtutibus*. Ces vertus ou qualités éminentes de l'historien latin sont une méthode lumineuse, un excellent style, la grave et sage éloquence qui convenait à la majesté de la république romaine; qualités que Voltaire a expressément reconnues et proclamées dans les mêmes ter-

mes, tout en se plaignant des prodiges dont Tite-Live a gâté son ouvrage. Mably l'a loué avec bien plus d'abandon et sans aucune réserve : il trouve en lui tous les grands et bons exemples d'après lesquels doit s'établir la théorie de l'art d'écrire l'histoire. Les premiers volumes des Annales de la littérature italienne par Tiraboschi ne concernent que les auteurs latins; et Tite-Live y a un article principalement composé de notices biographiques et bibliographiques, exactes mais incomplètes. Les défauts qu'on lui reproche y sont aussi envisagés, les uns comme chimériques, les autres comme réels. Ces derniers consistent en erreurs accidentelles, en préjugés nationaux et en une sorte d'ingratitude envers Polybe, qu'il a beaucoup plus copié que loué. A l'égard de la crédulité, du penchant à la superstition, Tiraboschi rappelle le livre de Toland, où l'historien de Rome est représenté, au contraire, comme un athée; apologie pire que l'inculpation, *discolpa peggior dell' accusa.* Il n'est pourtant pas exact de dire que Toland eût soupçonné Tite-Live d'athéisme; il le supposait seulement trop éclairé pour révérer les idoles devant lesquelles se prosternait le vulgaire des Romains; philosophie qui n'a rien de commun avec l'athéisme, quoiqu'on se soit plu à la confondre avec lui. Les deux derniers auteurs dont je rappellerai les jugements seront Marmontel et la Harpe. Selon Marmontel, Tite-Live applique l'éloquence à l'histoire, et l'y déploie avec autant de magnificence que Thucydide et Xénophon, mais, comme eux, avec la réserve convenable au témoin des temps. Dans ses récits, comme dans ses harangues, il est toujours près des limites qui doivent séparer l'historien de l'orateur et du poëte, mais il ne les passe

jamais; et, pour le charme et la dignité du style de l'histoire, pour le degré d'élévation et de couleur qui lui convient, l'ampleur, la pompe et l'harmonie dont il est susceptible, il n'y a pas de modèle plus accompli. Voilà, Messieurs, pour le style : quant au fond, Marmontel pense que Tite-Live n'a que trop respecté les opinions populaires de son temps sur les augures, sur les présages, sur une infinité de vieux contes.

Quintilien a comparé Tite-Live à Hérodote, et Salluste à Thucydide. La Harpe est tenté de croire que l'admiration des Romains pour la littérature grecque et ce vieux respect que l'on conserve pour ses maîtres ont mis un peu de préjugé dans ces doctrines de Quintilien. La Harpe décide que les historiens grecs sont fort inférieurs aux latins; c'est une question que compliquent extrêmement les différences de sujets, de langues, de mœurs et de théories littéraires. Il y a bien peu de conteurs plus attachants et plus instructifs qu'Hérodote, bien peu d'écrivains plus sages et plus habiles que Thucydide. Du reste, l'auteur du *Cours de littérature* accepte et développe le jugement de Quintilien sur l'historien de Rome; et, pour excuser les fictions traditionnelles consignées dans la première décade, il observe qu'il n'y avait pas moyen de les omettre en un pays et en un siècle où tout était encore auspice et présage, où l'on ne faisait pas une démarche importante sans observer l'heure du jour et l'état du ciel. Ajoutons, Messieurs, que la politique des Césars entretenait ces superstitions, dont elle savait faire un moyen de gouvernement, puisqu'elle tenait à sa disposition ces devins et ces aruspices, qui, au temps de Cicéron, se moquaient en secret de leurs propres artifices, et ne pou-

vaient s'entre-regarder sans rire. Mais, relativement à l'enthousiame de l'historien pour l'ancienne Rome, la Harpe s'exprime en ces termes : « Desfontaines lui a « reproché de s'être laissé trop éblouir par la grandeur « de Rome, et d'avoir parlé de cette ville naissante comme « de la capitale du monde : je ne crois pas ce reproche « fondé; Rome n'eut jamais plus de véritable grandeur « que dans ses premiers siècles, qui furent ceux de la « vertu. » D'abord, Messieurs, il est assez étrange que Desfontaines soit cité comme l'auteur de cette critique, que l'on avait faite, ainsi que vous l'avez vu, bien avant lui, et qu'il répétait sans lui donner plus de force ni assurément plus de crédit. En second lieu, je suis persuadé qu'en aucun sens la ville et l'État de Rome n'avaient, durant ses quatre premiers siècles, la grandeur qu'on s'est accoutumé à leur attribuer. C'est une illusion que Tite-Live avait reçue de son éducation, et qu'il a communiquée, propagée avec toute la puissance de son talent. Vous verrez qu'au moins jusqu'au temps des décemvirs, Rome était à peine connue aux deux extrémités de l'Italie; qu'elle ne se distinguait encore par aucun éclat, par aucun progrès, ni même, puisqu'il faut le dire, par l'éminence ou la constance des vertus publiques; c'était une petite cité fort obscure et presque barbare, dont on n'eût point parlé dans le monde, si, devenue depuis, par le cours des événements, la dominatrice des rois et des peuples, elle n'eût songé à se créer, à force de fables, une histoire ancienne.

Nous venons d'être avertis, Messieurs, de tous les défauts qui ont été reprochés à Tite-Live. On lui attribue d'abord une superstitieuse crédulité; mais je crois que tout, au contraire, il nous prémunira bien assez lui-

même contre ses propres récits. Je n'entends, nous dira-t-il, ni affirmer ni contester des traditions plus embellies par la fiction que consacrées par des monuments : *Quæ poeticis magis decora fabulis, quam incorruptis rerum gestarum monumentis, traduntur, ea nec affirmare nec refellere in animo est.* Il faut bien pardonner à l'antiquité d'avoir agrandi par l'intervention des dieux l'origine des cités. Qu'on dédaigne ou qu'on prise ces récits, je n'y mets, en vérité, pas grand intérêt : *Utcumque animadversa aut existimata erunt, haud in magno equidem ponam discrimine.* Quand il nous parlera de Romulus enlevé au ciel, et invoqué comme un dieu par la multitude, il aura soin d'ajouter qu'on soupçonna que les patriciens l'avaient mis en pièces, et que si ce bruit demeura obscur, si l'autre tradition prévalut, c'est que l'admiration et la crainte l'avaient accréditée : *Illam alteram famam admiratio viri et præsens pavor nobilitavit.* S'il nous entretient des communications de Numa avec la nymphe Égérie, il nous apprendra que c'était un artifice de ce monarque, *simulat congressus nocturnos*, afin que la croyance d'un miracle fît descendre plus avant la crainte des dieux dans les âmes d'une multitude ignorante, *multitudini imperitæ... deorum metum injiciendum, qui... descendere ad animos sine aliquo commento miraculi non posset.* Ailleurs, il nous dira qu'en un hiver il advint plusieurs prodiges, ou plutôt qu'on les crut, ainsi qu'il arrive lorsqu'une fois ce mouvement est imprimé aux esprits, *aut quod evenire solet, motis semel in religionem animis, multa nunciata et temere credita sunt.* En l'une des années suivantes, les miracles deviennent d'autant plus fré-

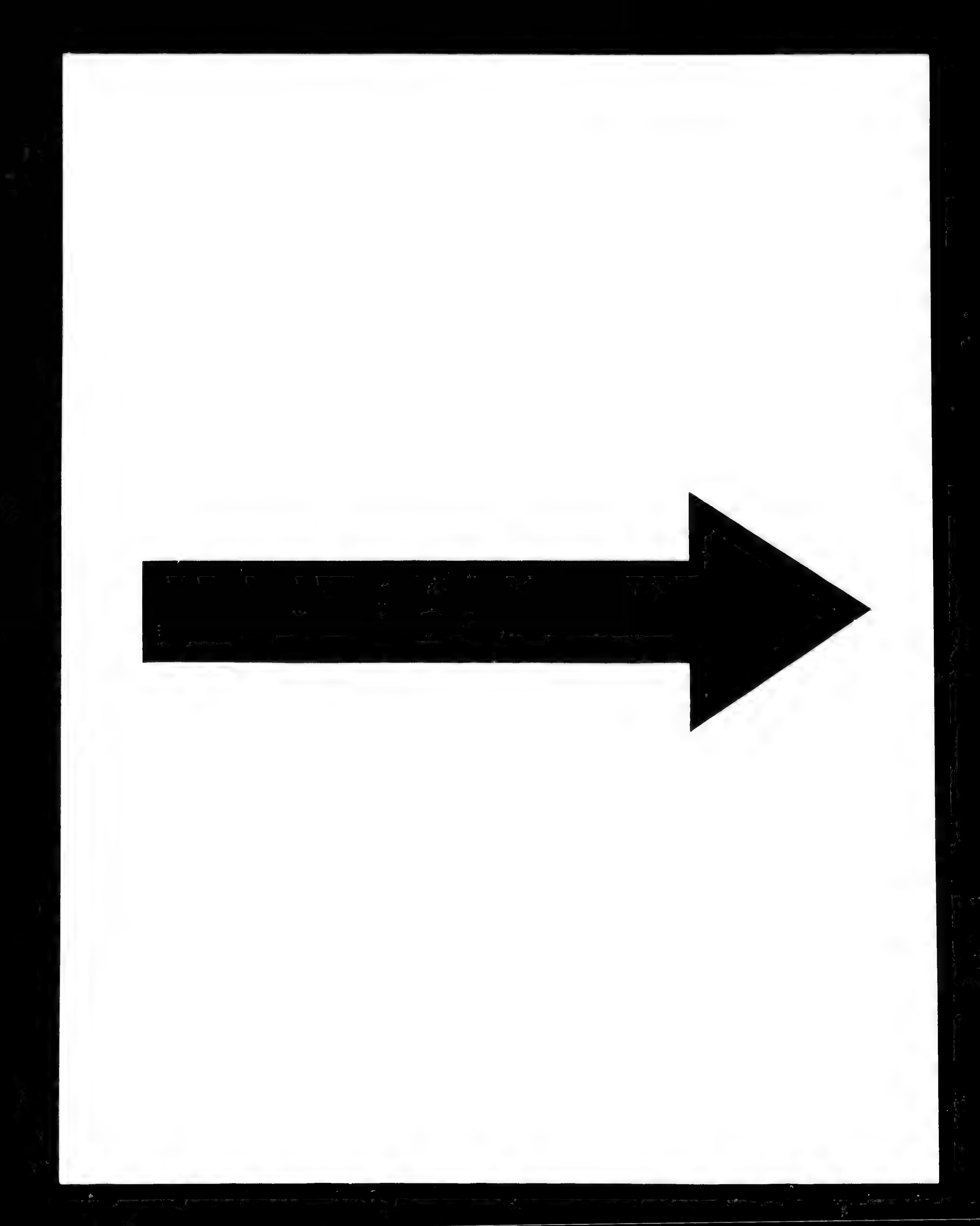
quents, qu'on les croit avec plus de simplicité, *prodigia... quo magis credebant simplices homines, eo plura nunciabantur.* On réalisait tous les prestiges qui trompaient les oreilles ou les yeux, *ludibria oculorum auriumque credita pro veris.* Il y avait des personnages intéressés à nourrir ces erreurs : c'était leur profession, leur gain, *sacrificuli ac vates ceperant hominum mentes.... quæstus* (illis erat) *ex alieno errore facilis, quem velut ex concessæ artis usu exercebant.* Lorsque des souris ou un essaim d'abeilles produiront à leur tour de miraculeux effets, voilà, s'écriera-t-il, comment la superstition sait introduire des dieux jusque dans les plus petites choses, *adeo minimis etiam rebus prava religio inserit deos.* Si, à propos d'un prodige, on en débite plusieurs autres, il observera que cela arrive ordinairement et comme de soi-même, *sub unius prodigii, ut fit, mentionem, alia quoque nunciata.* Je vous le demande, Messieurs, est-ce là le langage d'un historien superstitieux, et sera-ce sa faute, si nous attachons aux merveilles dont il se croira obligé de faire mention, plus de valeur qu'il ne leur en accorde ?

J'ignore s'il nous sera toujours aussi facile d'excuser quelquefois ses erreurs, ses oublis, ses négligences. Il en commet de si étranges, qu'on a voulu en conclure qu'il n'a écrit son histoire qu'à un âge très-avancé, quand sa mémoire était fort affaiblie. Mais cette conséquence, un peu forcée en elle-même, ne s'accorde ni avec l'éclat de l'ouvrage, ni avec plusieurs circonstances de la vie de l'auteur. Auguste est mort en l'an 14, et il avait conservé de la bienveillance pour Tite-Live, longtemps après l'avoir trouvé Pompéien dans ses li-

vres. Asinius Pollio, qui croyait y avoir remarqué des vestiges de patavinité, n'a vécu que jusqu'à l'an 4. Quelques Padouans modernes ont imaginé, pour la plus grande gloire de leur ville, qu'il y avait terminé ses livres, après la mort d'Auguste, durant les années 15, 16 et 17, hypothèse pareillement inconciliable avec la vaste renommée qu'il avait, selon ces mêmes Padouans, déjà acquise, et qui, nous a dit Pline le Jeune, attirait à Rome des habitants de Cadix, curieux de v[illegible]n si habile écrivain. Quoi qu'il en soit, vous re[illegible]ez, Messieurs, plusieurs inadvertances dans [illegible] Après avoir exposé deux traditions sur la m[illegible]minius, et préféré l'une, vous le verrez, dans un livre suivant, adopter l'autre sans faire mention de la première. Il vous fera deux fois, et presque dans les mêmes termes, le récit du triomphe de Fulvius Nobilior. Chez lui, un légat romain viendra trouver les Étoliens aux Thermopyles, tandis que les mots de Polybe, ἐπὶ τὴν τῶν Θερμικῶν σύνοδον, indiquent la ville de Thermes en Étolie. Il traduira bien plus mal encore un traité avec les Macédoniens exactement rapporté par Polybe. En général, il indiquera négligemment les sources dans lesquelles il a puisé : il altérera plusieurs dates, et nous aurons enfin des occasions assez fréquentes de relever les méprises. Mais vous songerez, Messieurs, qu'il a composé cent quarante-deux livres, et vous vous souviendrez du vers d'Horace :

Verum opere in longo fas est obrepere somnum.

On lui reproche d'avoir conçu pour sa patrie un tel enthousiasme, qu'il représenta déjà Rome comme la ville éternelle, la capitale du monde, le centre du plus



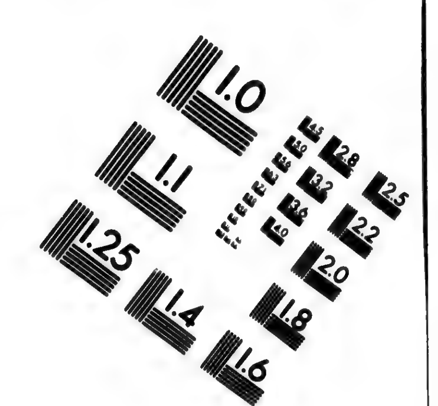
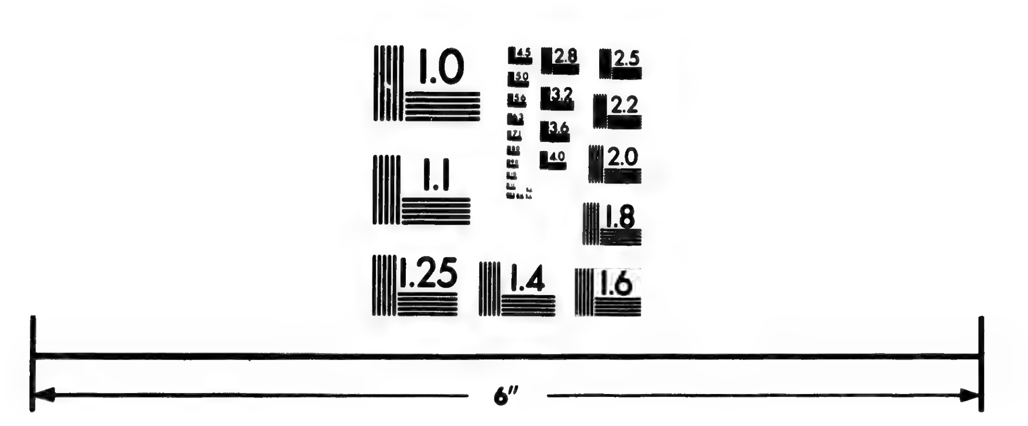


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



vaste et du plus resplendissant empire, *urbem in æternum conditam et in immensum crescentem, orbis terrarum caput, fulgore nominis romani*, à des époques où la république s'étendait à peine jusqu'à la vingtième pierre milliaire à partir des portes de Rome, et où le nom romain n'était pas plus connu en Asie, en Grèce, en Italie même, que celui d'Ardée, de Gabie ou de Cures. Respectons, Messieurs, cette illusion du patriotisme; elle a le caractère sacré du sentiment qui l'inspire; et, pourvu qu'elle n'entraîne point à d'injustes préventions contre les autres peuples, elle mérite encore les hommages de ceux qui, nés en d'autres lieux et en d'autres temps, ne peuvent ni ne doivent la partager. Nous n'élèverons donc pas d'autres questions que celle de savoir si Tite-Live n'a point calomnié, ou beaucoup trop déprécié les Carthaginois, les Gaulois, et les divers ennemis de Rome. Il faudra, je l'avoue, nous tenir en garde contre ses préjugés, n'accepter qu'avec circonspection ses jugements et même ses récits. Est-il bien vrai pourtant qu'il soit injuste à l'égard des Gaulois? Il célèbre leurs vertus guerrières, et, s'il ajoute qu'après avoir été plus que des hommes au commencement des campagnes et des batailles, ils sont moins que des femmes à la fin : *Prima erant prælia plus quam virorum, postrema minus quam fœminarum*; Polybe et César n'en ont-ils pas dit à peu près autant? Faut-il récuser tant de témoignages, et devons-nous juger des Gaulois barbares de ce temps-là, par ces guerriers français, qui, de nos jours n'ont jamais su se montrer qu'intrépides, plus indomptables et plus terribles dans leurs revers que dans le long cours de leurs innombrables triomphes?

Tite-Live est particulièrement accusé d'injustice envers Polybe et Salluste. Il qualifie Polybe *haudquaquam spernendus auctor, non incertus auctor*, écrivain qui n'est pas à mépriser, ni sans autorité. On a trouvé que c'était louer bien sobrement un historien qui fournissait, sans être presque jamais cité, le fond et les détails d'une grande partie de la troisième décade : mais peut-être Tite-Live lui avait-il rendu plus d'hommages dans l'un des livres de la seconde; et, d'ailleurs, il serait permis de penser que ce sont là des expressions figurées, qui disent moins pour faire entendre plus : Casaubon les tient pour équivalentes à *auctor admirabilis*, *certissimus*, *gravissimus*, etc., et Crevier les croit susceptibles de cette interprétation. Quant à Salluste, le texte où Tite-Live aurait mal parlé de lui ne s'est pas conservé, et ne nous est connu que par la dénonciation qu'en fait Sénèque le père, qui, en un autre endroit, loue, au contraire, l'auteur des décades d'avoir apprécié avec une parfaite candeur tous les esprits éminents.

On s'est fort récrié contre les harangues de Tite-Live; mais vous savez, Messieurs, qu'en ce point, il suivait les exemples de ses devanciers. Sans doute il eût mieux valu n'introduire dans l'histoire que des discours réellement prononcés par les personnages. Les oraisons que l'historien fabrique sont des fictions trop peu dignes d'un genre consacré à l'auguste et pure vérité. Cependant celles de l'historien de Rome sont si éloquentes que, tout en les censurant, on regretterait qu'il ne les eût pas faites. C'est une réflexion de la Harpe, qui le trouve meilleur orateur que Thucydide même. Je crois bien qu'en effet les harangues de l'historien latin sont plus dramatiques : elles le sont à tel point,

qu'on a pu en transporter immédiatement quelques-unes sur nos théâtres, ainsi que l'ont fait Corneille et la Harpe lui-même ; j'ignore seulement si celles de Thucydide ne tiennent point à une politique plus profonde, et ne représentent pas plus fidèlement les discussions solennelles qui s'élevaient au sein des assemblées antiques.

De tous les reproches adressés à Tite-Live, le moins fondé, à mon avis, est celui qui concerne les digressions qu'il s'est permises; car elles sont rares; presque toutes ont peu d'étendue, et touchent de si près au sujet, que ce nom de digressions leur convient à peine. S'il s'engage dans quelques détails sur la vie de Masinissa, sur les entreprises des Étoliens, il prie ses lecteurs de considérer que le prince numide a rendu à la république romaine d'importants services; que les Étoliens l'ont armée contre Antiochus, et qu'en ces temps-là, les affaires de la Grèce étaient mêlées à celles de Rome. Vous voyez là un historien sage, et même un peu timide, qui craint de franchir les bornes de sa matière. Sa digression la plus fameuse est celle où il examine ce qui serait arrivé aux Romains, s'ils avaient eu à se mesurer avec Alexandre dit le Grand. Les uns trouvent qu'il a trop rabaissé le conquérant macédonien; je croirais plutôt qu'il ne l'a point assez rigoureusement jugé : les autres disent que cette tirade oratoire et patriotique, terminée par une exhortation à la concorde, est tout à fait déplacée dans un livre d'histoire. L'auteur a été le premier à se la reprocher; et il se la pardonne, parce que c'est, dit-il, la première fois qu'il tombe en une telle faute : depuis le commencement de son ouvrage, il n'a jamais employé ce moyen d'y jeter

de la variété, jamais cherché à distraire ses lecteurs ou à se ménager du repos à lui-même : *Nihil minus quæsitum a principio hujus operis, quam ut plus æquo ab rerum ordine declinarem, varietatibusque distinguendo opere, et legentibus diverticula quædam, et requiem animo meo quærerem.* Mais puisque le nom d'un si grand roi lui est échappé, il va s'y arrêter quelques instants : *Tamen tanti regis... mentio... evocat.* Ce morceau est magnifique; il a dû flatter l'orgueil des maîtres du monde; ils n'ont pu manquer de le distinguer au milieu de tant d'autres adulatious.

Il ne reste plus, Messieurs, que cette patavinité dont nous a parlé Quintilien, d'après Asinius Pollio; énigme inexplicable qui a tourmenté beaucoup de savants modernes, particulièrement Beni, Morhof, le président Bouhier et Facciolati, l'un des plus habiles latinistes du dernier siècle. Beni a imaginé qu'il s'agissait de l'attachement de Tite-Live et de ses compatriotes au parti de Pompée. Asinius, en sa qualité de Césarien déterminé, censurait ce pompéianisme padouan. D'autres ont conjecturé que la censure de Pollion devait tomber sur les éloges que l'historien prodiguait à la ville de Padoue, dans ses livres perdus; car, dans ceux qui restent, il l'a si peu célébrée, qu'on lui a quelquefois fait un crime de cette négligence. Il est évident, Messieurs, que les savants qui ont inventé ces deux premiers systèmes ne se souvenaient plus du tout des deux textes de Quintilien qui donnent lieu à cette discussion. C'est en parlant, non des opinions politiques, mais des vices du langage, que Quintilien, au chapitre V de son premier livre, cite Lucilius et Pollion, reprenant l'un dans Vectius des locutions prénestines, l'autre de la patavinité

dans Tite-Live. Au huitième livre, chapitre Ier du traité de l'Élocution, après avoir rappelé le trait de cette vieille athénienne qui reconnut Théophraste pour un étranger à une expression affectée et parce qu'il parlait trop attiquement, *quod nimium attice loqueretur*, Quintilien ajoute *et in Tito Livio miræ facundiæ viro putat inesse Pollio Asinius quamdam patavinitatem*; d'où il conclut qu'il faut avoir le langage d'un Romain nourri dans Rome, et non d'un provincial, qui vient d'acquérir les droits et l'idiome de la cité : *verba omnia et vox hujus alumnos urbis oleant, ut oratio romana videatur, non civitate donata*. Si l'on ne savait à quel point l'érudition a coutume d'être irréfléchie, on ne concevrait pas comment elle a pu voir dans ces deux textes autre chose qu'un défaut purement grammatical ou oratoire : ils excluent si positivement l'idée d'un parti politique, qu'il serait superflu de nous arrêter, avec Morhof et Facciolati, à prouver que Padoue n'était pas la seule cité pompéienne, ni la plus active à défendre une cause qui était réellement celle de la liberté générale de l'Italie. En ne cherchant donc que dans l'élocution de Tite-Live l'objet de l'observation critique d'Asinius, plusieurs ont soupçonné qu'il s'agissait de quelque rigidité ou sécheresse du style, ce qui me semble encore inconciliable avec le caractère que Quintilien attribue à cet historien, *lactea ubertas*. Aussi d'autres ont-ils prétendu, au contraire, que c'était une sorte de luxe ou de mollesse asiatique. C'est l'opinion de Bouhier, qui la fonde sur le jugement porté par Caligula, *verbosum negligentemque*, et sur le terme de macrologie (prolixité, redondance), *longior quam oportet oratio*, employé, comme nous l'avons vu, par

Quintilien, pour indiquer un défaut du style de Tite-Live, sensible surtout en cette phrase : *Legati, non impetrata pace, retro domum, unde venerant, abierunt.* « Les députés n'ayant pas obtenu la paix, revinrent sur « leurs pas dans leurs foyers d'où ils étaient venus. » En effet, il y a là des mots superflus ; mais, outre que de telles négligences sont rares dans les décades, Quintilien ne dit aucunement que ce soit là cette patavinité dont se plaignait Pollion ; et, puisqu'il ne rapproche point ces deux critiques, on a droit de présumer qu'elles sont distinctes. C'est pourquoi Morhof est persuadé qu'il s'agit de quelque vice de diction, plus caché, plus difficile à reconnaître. Il suppose (et le Padouan Pignoria en était à peu près convenu) que l'historien, né loin de Rome, élevé au fond d'une province, n'avait point acquis ce goût délicat, cette politesse exquise, qui ne se communique pas aussi facilement que le droit de bourgeoisie. Mais en vérité, Messieurs, nous qui sommes bien plus étrangers encore à ces finesses si secrètes d'un langage antique, comment discernerons-nous, dans une latinité à nos yeux si élégante et si riche, les mots, les locutions, les tours qui pouvaient avoir conservé des teintes provinciales? Tannegui Lefebvre et Doujat l'ont tenté : imitons Crevier, qui a eu la sagesse d'y renoncer et qui, malgré la modération ordinaire de ses réflexions, a déclaré pourtant que Doujat n'était point un latiniste assez expert pour s'ingérer de critiquer la diction d'un Tite-Live : *Dujatius, homo non ita latinitate instructus ut Livianæ orationis censuram ageret.* Morhof a réfuté d'une manière péremptoire toutes les conjectures que je viens d'exposer ; et, à cette occasion, il a rassemblé de très-utiles docu-

ments relatifs soit à la vie et aux écrits de Tite-Live, soit à l'histoire de la langue latine et même de toutes les langues. Mais, lorsqu'il essaie à son tour de deviner l'énigme de Pollion, je doute qu'il soit plus heureux qu'un autre. Il ne sait pas mieux que nous si la patavinité consistait en une sorte de purisme, ainsi que l'indiquerait assez Quintilien en rappelant à ce propos l'aventure de Théophraste; si c'était cette excessive affectation d'exactitude et de beau langage, par laquelle en effet les provinciaux se font quelquefois reconnaître; ou si, au contraire, la critique portait sur des expressions impropres, demi-rustiques, réprouvées par la délicate urbanité de la capitale. Il y a bien un autre système : c'est de réduire le padouanisme à certains accidents de prononciation et d'orthographe, comme *sibe* pour *sibi*, *quase* pour *quasi*, *intellego* pour *intelligo*, *inormis* pour *enormis*, *navebus* pour *navibus*. Mais ceci n'est pas non plus sans difficulté; car il est prouvé par plusieurs monuments que ces manières d'articuler et d'écrire étaient usitées en divers lieux, et n'appartenaient point en propre au territoire de Padoue. Tantôt elles se rencontrent, et tantôt elles disparaissent dans les manuscrits de Tite-Live, comme dans ceux de plusieurs autres classiques latins, selon le pays, le siècle, les caprices ou les habitudes des copistes. La solution que je préférerais à toutes les autres serait de déclarer qu'Asinius Pollio n'a dit qu'une sottise, dénuée de tout fondement; on sait qu'il en a débité beaucoup d'autres. Ici pourtant nous devons être un peu retenus par l'autorité de Quintilien, qui rapporte cette critique sans l'écarter ni la blâmer. Il ne l'adopte pas non plus bien expressément; car, dans son second texte,

il ne la donne que pour une opinion personnelle de Pollion, *putat Pollio Asinius.*

Nous avons dû, Messieurs, commencer par prendre connaissance des livres de Denys d'Halicarnasse et de Tite-Live, parce que ces deux historiens vont nous fournir, eux seuls, presque tous les matériaux dont se composeront les annales romaines jusqu'à l'an 292 avant notre ère. Je vous ai indiqué ce qui subsiste de monuments soit matériels, soit littéraires, antérieurs à leurs ouvrages; et vous avez vu que de si faibles restes ne pouvaient suffire à notre instruction. Depuis cette même année 292 jusqu'au temps de Denys et de Tite-Live, beaucoup de livres d'histoire romaine avaient été composés par divers écrivains, dont quelques-uns, tels que le poëte Ennius, Fabius Pictor, Caton le Censeur, Varron et Cicéron, seraient assurément fort recommandables : tout a péri, à l'exception d'un très-petit nombre de fragments décousus et quelquefois obscurs. A l'égard des auteurs latins ou grecs qui ont traité la même matière après nos deux grands historiens, ils ne nous offriront pas, de leur propre fonds, assez de notions particulières, pour qu'il y ait lieu de nous arrêter à des recherches ou à des observations préliminaires sur leurs personnes et sur leurs livres. Les Latins ne sont que des abréviateurs; Florus, par exemple, dont je vous ai déjà entretenus, et Messala Corvinus, Velléius Paterculus, Aurélius Victor, Sextus Rufus, Publius Victor, Eutrope, Orose. Je dirai seulement que Messala Corvinus, patricien, qui mourut l'an 10 de notre ère, avait en effet composé un ouvrage sur les familles romaines, mais qu'il n'en reste rien du tout, et qu'il n'est point l'auteur d'une vingtaine de pages qui

portent son nom, et qui, adressées à Auguste, retracent d'une manière fort inexacte ou fort vague les différentes révolutions du gouvernement romain. Velléius Paterculus périt en l'année 31, enveloppé dans la disgrâce de Séjan. Le temps a détruit la plus grande partie de son premier livre, qui traitait des siècles antiques; le second subsiste, et présente un abrégé de l'histoire de Rome depuis les Scipions et les Gracques jusqu'à la mort de Livie. Velléius écrit avec énergie, avec rapidité; et, comme l'a dit Thomas, il peint à grands traits les grands hommes. De tous ces abrégés c'est le seul qui soit une production littéraire vraiment distinguée. On voudrait n'avoir aucun reproche à faire à un si bon écrivain, surtout lorsqu'on le voit immolé par Tibère; mais il a encensé la tyrannie, dont il devait être la victime; il a presque mérité un si triste sort à force d'adulations; et d'ailleurs son ouvrage, dans l'état où nous l'avons, tient trop peu aux études qui vont nous occuper durant le premier semestre de cette année. Sextus Aurélius Victor a laissé un livre sur les hommes illustres de Rome, un autre sur les Césars depuis Auguste jusqu'à Constantin. A ces deux opuscules on a coutume d'en joindre un qui concerne l'origine des Romains, et dont Aurélius Victor n'est probablement pas l'auteur non plus, de celui où la liste des empereurs est conduite jusqu'à Théodose. Né en Afrique, il se fit distinguer dans Rome, et parvint à des emplois honorables: on ne peut louer son style, on estime son discernement. Sextus Rufus et Publius Victor sont deux rédacteurs de notices topographiques de l'ancienne Rome. Rufus a fait de plus un bien aride abrégé d'histoire romaine jusqu'à l'an 363 de J. C.; c'est donc un

auteur du quatrième siècle; et Publius Victor a pu vivre, ou, comme on dit, fleurir vers le même temps, ainsi que Flavius Eutropius, qui a dédié à l'empereur Valens un résumé en dix livres des annales de Rome jusqu'à la mort de cet empereur. Ce précis est assez mal écrit, quoiqu'on le mette quelquefois entre les mains de la jeunesse, mais il ne manque pas toujours d'exactitude. Plus de faits y sont retracés que dans les épitomes précédents. Les uns disent que l'auteur était Italien, les autres le font naître dans l'Aquitaine; c'est un point difficile à éclaircir, plusieurs personnages ayant porté le nom d'Eutrope. Orose, au siècle suivant, a fait un abrégé d'histoire universelle, où figurent particulièrement les Romains, et qui n'est d'ailleurs qu'un tissu de traditions vulgaires, rassemblées sans critique et disposées sans méthode.

En général, nous aurons moins d'instruction à recueillir dans ces abrégés que dans les passages où des auteurs latins plus classiques, poëtes, orateurs, philosophes, rappellent par des allusions ou par des mentions expresses quelques traits des annales romaines. J'aurai soin de mettre également sous vos yeux tout ce qui, dans les livres des historiens grecs, pourra jeter de la lumière sur les mêmes sujets. Diodore de Sicile, contemporain de Denys d'Halicarnasse, devait comprendre les Romains au nombre des peuples dont il écrivait l'histoire universelle; mais ils apparaissent assez rarement dans ce qui nous reste de cet ouvrage. Les vies de Romulus, de Numa, de Valérius Publicola, de Coriolan et de Camille par Plutarque nous seront d'un plus grand secours; et nous aurons à profiter de quelques autres opuscules de cet écrivain, qui brille d'un

si pur éclat à la fin du premier siècle de notre ère et au commencement du second. Appien, sous Adrien et les Antonins, a composé une histoire de Rome, qui ne s'est pas conservée, à beaucoup près, tout entière: les temps antérieurs aux guerres puniques occupent trop peu d'espace dans ce qui en reste; nous ne négligerons pourtant pas d'en faire usage. Dion Cassius, au troisième siècle, avait rédigé ces mêmes annales en quatre-vingts livres; mais les trente-cinq premiers étant perdus sauf quelques fragments, et l'abrégé qu'en fit Xiphilin, au onzième siècle, manquant aussi de cette première partie, nous ne pourrons recourir, pour les âges qui y correspondent, qu'à un autre compilateur, Zonaras, qui vécut au douzième siècle, et qui n'est pas très-digne de confiance.

Voilà, Messieurs, je ne dis pas les sources, car ce serait trop mal appliquer un tel nom, mais les plus anciens dépôts où il nous faudra puiser la connaissance des faits dont on a composé l'histoire des cinq premiers siècles de Rome. Je ne vous dis rien en ce moment des ouvrages modernes où elle a été soit reproduite, soit discutée; je me réserve de vous les faire connaître par les citations ou les critiques que j'aurai occasion d'en faire. Mais il y a deux conséquences à déduire, dès ce moment, du tableau que je vous ai présenté des anciens monuments, documents ou recueils relatifs à cette histoire : l'une que le défaut de sources proprement dites l'a réduit à n'être plus pour nous qu'un amas de traditions ou fabuleuses ou incertaines; l'autre que cette incertitude a été soupçonnée ou reconnue, dès le seizième siècle et dans le cours du dix-septième, par les savants qui se sont plaints des

négligences ou de la crédulité de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse; que par conséquent l'appréciation des éléments de ces annales n'est point une découverte récente due à des Allemands de l'époque actuelle. Il est difficile, même en littérature et en métaphysique, d'inventer des théories réellement nouvelles; et leur bizarrerie même n'est point un signe assuré de leur originalité. Mais, en histoire, où tout dépend de l'examen de livres et de monuments étudiés avec tant de soin depuis le renouvellement des lettres, les découvertes sont bien plus rares, et les véritables progrès ne peuvent consister désormais que dans une exactitude plus sévère des recherches et des méthodes.

Dans notre séance prochaine, nous commencerons l'étude de l'histoire romaine par des observations sur l'état du Latium et même de l'Italie entière dans les temps les plus reculés, c'est-à-dire avant la prétendue descente du fils d'Anchise.

SEPTIÈME LEÇON.

ANCIENS HABITANTS DE L'ITALIE.

Messieurs, je me propose de mettre aujourd'hui sous vos yeux le tableau qu'on a essayé de tracer de l'état du Latium, ou même de l'Italie entière, dans les temps les plus reculés, c'est-à-dire avant la prétendue descente du fils d'Anchise. Vous prévoyez assez que, sur une telle matière, ce ne sont pas des résultats précis et constants que je vais vous offrir, mais un simple recueil de traditions énoncées par quelques anciens auteurs, et d'hypothèses proposées par plusieurs savants modernes. Si nous voulons bien comprendre l'histoire des Romains, il ne nous est pas permis d'ignorer ce qu'on a dit de leurs origines; et, si nous aspirons à nous en former des idées plus saines, il ne faut pas craindre de rassembler un grand nombre de données. Des détails ne semblent plus arides, lorsqu'on les veut employer à s'instruire et à s'éclairer.

Entre les noms qu'ont portés les antiques habitants du territoire romain, Denys d'Halicarnasse s'est particulièrement arrêté à celui d'Aborigènes qui était resté le plus générique jusqu'au temps où s'introduisit celui de Latins. La plupart des anciens donnaient à ce nom d'Aborigènes le même sens qu'aux mots grecs πρωτογόνοι, γενάρχαι : c'était la race primitive, celle qui se trouvait là *ab origine*. D'autres pourtant écrivaient *Aberrigenæ*, Aberrigènes, terme qui correspondrait au grec πλανῆται ou λέλεγες, et qui indiquerait un peuple er-

rant, des races vagabondes. Quelques-uns les prenaient pour une colonie de Liguriens, voisins de l'Ombrie; mais, à toutes ces hypothèses, Denys préfère celle de Caton, qui attribuait une origine grecque aux peuples qu'Énée trouva établis dans le Latium. Les plus anciens avaient été conduits en Italie par Œnotrus, dix-sept générations, c'est-à-dire environ six siècles, avant le siége de Troie. De là le nom d'Œnotrie appliqué alors au pays auparavant appelé Ausonie, et depuis Italie ou Latium. Cette succession des trois noms d'Ausonie, Œnotrie, Italie, est indiquée par Virgile; mais Denys, à l'appui de ce qu'il vient de dire de la colonie amenée par OEnotrus, cite des vers de Sophocle, des lignes de Phérécyde et de l'historien Antiochus de Sicile, où cette tradition est assez clairement exprimée. Ces Aborigènes-OEnotriens habitaient autour de Réaté, et non loin de l'Apennin, les villes ou bourgades de Tribula, Vesbola, Suna, Mephyla, Cursula, Batia, Tiora ou Matiéra, Cutilia, Orvinium, Maruvium, et Lista qui est qualifiée métropole. Ils avaient, comme plusieurs autres peuples grecs et barbares, l'usage de consacrer à un dieu un certain nombre de leurs jeunes gens, de les armer et de les bannir. C'était un moyen de prévenir un trop rapide accroissement de la population. Ces jeunes aventuriers, qui allaient chercher fortune et fonder çà et là des colonies, sont appelés, dans Denys d'Halicarnasse, jeunesse sacrée; dans Tite-Live et ailleurs, printemps sacré, *ver sacrum*.

Après l'époque d'OEnotrus, des Pélasges descendirent en Italie. Ils étaient originaires du Péloponnèse; et l'on dit qu'après avoir successivement habité l'Achaïe et l'Hémonie, depuis appelée Thessalie, ils pénétrèrent

chez les Ombriens, puis chez les Aborigènes, avec lesquels ils contractèrent une alliance. Ils enlevèrent plusieurs villes aux Ombriens, et chassèrent les Sicules, qui se réfugièrent en Sicile. Cette île était alors habitée par les Sicaniens, nation espagnole, qui, expulsée de ses foyers par les Liguriens, avait cherché un asile dans la Trinacrie. Ce nom, qui indique une forme triangulaire, est le plus ancien qu'ait porté l'île nommée depuis Sicanie, et enfin Sicile, quand les Sicules y descendirent; on trouve la même tradition dans Thucydide. L'émigration des Sicules passe pour antérieure d'environ un siècle à la guerre de Troie; mais, selon Philiste de Syracuse, ce sont des Liguriens qui émigrent en Sicanie, et qui, ayant Siculus pour chef, prennent de lui le nom de Sicules.

C'était principalement dans l'Italie occidentale que les Pélasges avaient fixé leur séjour. Aussi les voit-on quelquefois désignés par le nom de Tyrrhéniens. Ils ne prospérèrent pas longtemps, ils essuyèrent des calamités, dont le récit prend, sous la plume de Denys d'Halicarnasse, une teinte extrêmement superstitieuse. Les dieux consultés répondirent qu'on n'avait point rempli le vœu d'offrir la dîme des productions de chaque année. On crut satisfaire à cette obligation par l'offrande annuelle de tous les fruits et de tous les bestiaux; mais les fléaux duraient toujours, parce qu'il fallait de plus le dixième des hommes, ainsi qu'on l'apprit d'un nouvel oracle. Cet ordre excita des rumeurs et des séditions. Toutefois il paraît qu'on ne fit pas de sacrifices humains; mais on prit le parti, comme chez les Aborigènes, de bannir, chaque année, un dixième de la génération nouvelle; et, par ce moyen, la popu-

lation pélasge s'est affaiblie en Tyrrhénie et dispersée en différentes contrées. Denys est persuadé qu'avant les Pélasges, l'Italie occidentale avait eu des habitants primitifs et naturels, savoir, les Tyrrhéniens proprement dits, que les Romains nomment tantôt Étrusques, tantôt Tusciens ou Toscans, et rejette l'opinion de ceux qui font venir les Tyrrhéniens de la Méonie, sous la conduite du Lydien Tyrrhène. Ce Tyrrhène descendait, dit-on, de Jupiter au cinquième degré. Jupiter et la Terre avaient eu pour fils Manès. De Manès et de Calliroé, fille de l'Océan, était né Cotys, qui, ayant épousé Halie, fille de la déesse Tellus, en eut deux enfants, Adie et Atys. Atys épousa Callisthène, et devint père de Lydus, premier roi de Lydie, et de Tyrrhène, qui s'empara de l'Italie occidentale. Hérodote change un peu cette généalogie; mais il fait aussi arriver Tyrrhène de Méonie en Italie. D'autres font de Tyrrhène un fils d'Hercule et d'Omphale et ne l'amènent en Ausonie qu'après les Pélasges, qu'il en chasse. Ce sont là, suivant Denys, des erreurs grossières. Il ne veut pas que les Tyrrhéniens soient une colonie lydienne. Il assure qu'ils différaient des Pélasges par le langage, par la religion et par les mœurs. Il les croit enfin une nation très-ancienne, en possession de cette contrée avant l'arrivée de toute colonie. Il est, en effet, Messieurs, assez vraisemblable que les Pélasges ont trouvé là des habitants primitifs appelés Tyrrhéniens ou de quelque autre nom; mais, comme nous le verrons dans cette séance même, il est difficile d'expliquer, autrement que par l'introduction et le mélange des races pélasgiques, l'état où se trouvaient la langue, les arts et les institutions de l'Étrurie antique.

13.

Denys continue son exposé en disant que, peu après la dispersion des Pélasges, environ soixante ans avant la guerre de Troie, des Grecs sortis de Palantium, ville d'Arcadie, abordèrent en Italie sous la conduite d'Évandre, fils de Mercure et de Thémis ou, comme disaient les Romains, de Carmenta, nom qui équivalait à Thespiode, prophétesse ou poétesse; car les vers que les Grecs appellent odes, les Romains les nomment *carmina;* c'est Denys qui fait cette observation. Faunus, descendant de Mars, était alors roi des Aborigènes : il accueillit les Arcadiens, et leur permit de bâtir un bourg sur le mont Palatin. Ce dernier nom n'est, selon Denys, qu'une altération de Palantium. Les Arcadiens apportaient en Italie les lettres grecques, des instruments de musique et des lois. Ils dédièrent sur leur colline un temple à Pan Lycéen, à l'endroit que les Romains appellent Lupercal, et que les Grecs nomment Lycée. Là se sont célébrés des sacrifices annuels, en février, après le solstice d'hiver. D'autres temples furent consacrés à la Victoire et à Neptune Hippien ou Cavalier, en l'honneur duquel on institua les fêtes Hippocratées, ou Consuales. Pendant cette solennité, les chevaux et les mulets étaient couronnés de fleurs et dispensés de tout travail.

Cinquante-trois ans avant la prise d'Ilion, l'Italie vit aborder une autre colonie grecque. Elle avait un chef redoutable : c'était Hercule. Il venait de subjuguer l'Espagne. Il laissa quelques-uns de ses compagnons sur le mont Saturnien ou Cronien, depuis Capitolin. Avant leur arrivée, ce lieu était déjà consacré à Saturne; et dès longtemps l'Italie avait eu le nom de Saturnie : Virgile a dit *Saturnia tellus*. Le nom d'Italie

paraît venir de celui d'un prince puissant qui s'appelait Italus :

Italiam... ducis de nomine...

dit encore Virgile. Cependant Hellanicus de Lesbos tirait ce mot de *Vitulus*, veau; et nous avons remarqué cette même étymologie dans Diodore de Sicile. On conte qu'Hercule, ayant perdu un jeune taureau, comprit par les réponses de ceux qu'il interrogeait pour le retrouver qu'en leur langue cet animal s'appelait *Vitulus*, *Itulus*, *Italus*, et qu'il en prit occasion de donner à toutes ces contrées le nom de *Vitalia*, ou *Italia*. Hercule admira ce pays, où Saturne avait régné pendant l'âge d'or : on n'en connaissait point de meilleur ni de plus beau. L'Égypte, la Libye, la Babylonie se suffisaient moins à elles-mêmes; leurs productions ne satisfaisaient point aussi complétement à tous les besoins de la vie. Riche en terres labourables, en plantations et en pâturages, l'Italie était le plus délicieux séjour de la terre. La Campanie fournissait trois récoltes par an; les cantons des Messapiens, des Dauniens et des Sabins étaient couverts d'oliviers. Quel pays possédait des vignobles préférables à ceux de la Tyrrhénie, d'Albe et de Falerne? D'épaisses forêts sur les collines offraient d'inépuisables ressources pour la construction des vaisseaux, pour les arts, pour tous les usages domestiques. Que dire des métaux que la terre recèle, des animaux qu'elle nourrit, des poissons que la mer apporte, et de ce ciel si pur et si doux, de ce climat si tempéré, sous lequel aucune saison n'est rigoureuse ni incommode? Non, s'il fallait dédier une contrée à Saturne, nulle autre ne convenait mieux à un règne

si prospère. Nulle part, le dieu Pan n'aurait trouvé des monts et des bois plus sacrés; les nymphes, des prairies plus verdoyantes; les divinités maritimes, de plus florissants rivages ni des îles plus fortunées. Cependant tout ce qui restait de cet antique empire de Saturne était l'horrible usage de lui immoler des victimes humaines, ainsi que l'ont pratiqué les Carthaginois et les Celtes. Le plus grand bienfait d'Hercule fut d'abolir cette coutume barbare : il persuada aux grossiers habitants des rives du Tibre de précipiter dans ce fleuve, au lieu d'hommes, des mannequins dont le sacrifice apaiserait à moins de frais le courroux des dieux. Cette cérémonie s'accomplissait aux ides de mai, quand la lune était pleine : on suppose ici que le mot ides venait du grec εἶδος, image. Les ides tombaient à peu près au milieu du mois lunaire, quand la lune présentait tout son disque éclairé, sa figure entière. Aux ides de mai donc, le peuple, les grands et les prêtres se rendaient solennellement au pont sacré, d'où ils jetaient dans le Tibre trente simulacres d'hommes qu'ils appelaient Argées.

On ne pouvait manquer de mêler des détails fabuleux au récit du séjour d'Hercule en Italie. Cacus enlève des vaches au héros, qui les retrouve dans l'antre du brigand, l'assomme à coups de massue, et se hâte d'ériger un autel à Jupiter Inventeur, ou qui fait trouver les choses perdues. Le roi Évandre n'hésite point à rendre à Hercule, encore vivant, des honneurs divins. Par reconnaissance pour un si magnifique accueil, le fils d'Alcmène donne au peuple des festins, et au prince une bonne partie du pays des Liguriens. Voilà ce que dit la fable; et c'est l'histoire, selon Denys,

qui nous apprend qu'après s'être illustré chez les Grecs et chez les Barbares, Hercule vint en Italie, non en conduisant des vaches, mais à la tête d'une armée considérable; qu'il y fit un assez long séjour, en attendant sa flotte retenue par le mauvais temps; que les Liguriens opposèrent à son passage une résistance attestée par Eschyle, qui la fait prédire par Prométhée en ces termes :

> Et des Liguriens les bataillons t'attendent.
> Tu te promets sur eux un triomphe certain :
> Les traits vont te manquer, c'est l'arrêt du destin;

que le héros les vainquit pourtant; que, secondé par Faunus et par Évandre, il défit le roi Cacus, le tua et rasa ses forteresses. Ainsi d'éclatants exploits ont immortalisé le nom d'Hercule en Italie; il y laissa une ville de son nom (Herculanum) et des soldats qui se constituèrent en républiques particulières, et qui depuis se confondirent avec les habitants du mont Saturnien. Il y laissa aussi deux fils, Palante et Latinus : il avait eu le premier de Lavinia ou Lavina, fille d'Évandre, et le second d'une jeune hyperboréenne, sa captive, qu'il maria, lorsqu'il la vit enceinte, au roi Faunus; ce qui a donné lieu de croire que Faunus était père de Latinus. Voilà, Messieurs, ce qui, dans le séjour d'Hercule en Italie, paraissait historique à Denys d'Halicarnasse. Vous serez probablement plus difficiles.

Mais enfin cet historien est celui qui nous a transmis le plus de traditions sur l'Italie antique. Selon lui donc, Saturne y a régné durant l'âge d'or. Œnotrus vint de la Grèce en Ausonie, vers l'an 1780 avant notre ère; les descendants des Grecs qu'il établit dans le Latium, y ont pris le nom d'Aborigènes ou d'Aberrigènes, et ont fondé çà et là, par des émigrations an-

nuelles, différentes colonies. Ils sont à distinguer des Pélasges, autres Grecs, qui plus tard pénétrèrent chez les Ombriens, s'allièrent aux Aborigènes, chassèrent les Sicules, et les forcèrent de se réfugier dans l'île de Sicile, avant eux appelée Sicanie, et plus anciennement Trinacrie. Les Pélasges occupèrent aussi des cantons de la Tyrrhénie; mais les Tyrrhéniens primitifs ne sont ni Grecs, ni Lydiens; ils sont les antiques et naturels habitants de l'Italie occidentale. Après que des émigrations eurent affaibli ou dispersé les Pélasges, Évandre, au treizième siècle avant J. C., partit de Palantium, ville d'Arcadie, aborda les rives du Tibre, et fonda une colonie sur le mont Palatin, pendant que Faunus régnait sur les Aborigènes du Latium. Hercule arriva dans cette contrée vers l'an 1237 avant l'ère chrétienne. Il laissa des institutions, des soldats et deux fils, dont l'un se nommait Latinus et passait pour le fils de Faunus. Tels seraient, Messieurs, selon Denys, les principales époques de l'histoire antéiliaque de l'Italie, et les faits les plus mémorables qui auraient précédé la descente d'Énée.

Tite-Live s'est abstenu de remonter à ces ténébreuses antiquités : mais, chez lui, lorsque après la ruine d'Ilion, Anténor vient s'établir dans l'Italie septentrionale, et Énée aux bords du Tibre, ce dernier territoire est occupé par les Aborigènes, et gouverné par le roi Latinus, qui avait promis sa fille, Lavinie, à Turnus, roi des Rutules. Salluste associe, aux Troyens qui fondèrent l'empire romain, les Aborigènes, peuplade sauvage, qui jusqu'alors était restée là sans lois, sans gouvernement, sans lien social. *Urbem Romam... condidere Trojani... cumque his aborigines, genus*

hominum agreste, sine legibus, sine imperio, liberum atque solutum. Les Aborigènes ne sont point nommés, mais il est question des rois Évandre, Latinus et Turnus, dans un opuscule qu'on a publié sous le nom de Messala Corvinus, contemporain de Tite-Live : je ne dois point m'arrêter à ce livret apocryphe, que je vous ai désigné comme une production du moyen âge, tout à fait indigne d'un auteur dont les deux Sénèques, Quintilien et Tacite ont loué les écrits, tous aujourd'hui perdus. Nous devons un peu plus d'attention à un précis sur l'origine des Romains, attribué à Aurélius Victor, non qu'il appartienne en effet à cet écrivain; mais son antiquité n'est pas douteuse. Aurélius Victor n'a vécu qu'au quatrième siècle de notre ère ; le livre *De origine gentis romanæ* paraît être du premier : on peut l'attribuer ou à Asconius Pédianus ou à un auteur écrivant peu après la mort de Tite-Live. Il s'agit en ce moment d'y recueillir ce qui concerne l'état du Latium avant Énée. On y cite d'abord Virgile disant que Saturne vint *le premier* en Italie, et qu'il y tomba du ciel :

> Primus ab æterno venit Saturnus Olympo,
> Arma Jovis fugiens et regnis exul ademptis.

Sur quoi l'auteur de l'opuscule fait deux réflexions : l'une que la simplicité des hommes antiques allait jusqu'à prendre pour des fils du Ciel ou de la Terre tous les étrangers qui les surpassaient en civilisation et en intelligence, l'autre que Virgile employait avec une extrême légèreté la qualification de premier, *primus : primusque Machaon*, quoique, avant Machaon, on vît sortir du cheval de bois Thersandre, Sthénélus, Ulysse et autres;

> Æneas Trojæ qui primus ab oris
> Italiam.. venit...

quoique Anténor eût pénétré en Italie, avant le pieux fils d'Anchise. De même *primus venit Saturnus*, comme si Saturne n'avait pas été reçu en Italie par Janus qui était auparavant venu s'y établir. Fils d'Apollon et de Créuse, fille du roi d'Athènes Érechthée, Janus, après avoir reçu à Delphes une éducation brillante, conçut l'idée d'aller fonder un royaume hors de la Grèce. Une flotte le conduisit en Italie; et la montagne sur laquelle il se fixa, prit de lui le nom de Janicule. Il régnait là sur des indigènes grossiers et incultes, *indigenas rudes incultosque*, lorsque Saturne, chassé de ses États, arriva aux bords du Tibre. Janus l'accueillit, lui donna l'hospitalité, favorisa son établissement, non loin du Janicule, sur le mont qu'on a nommé Saturnien. Là Saturne enseigna aux hommes l'agriculture, la chasse, la morale et l'usage de la monnaie. Il frappa des pièces qui présentaient sur l'un des côtés sa tête, sur l'autre le navire qui l'avait amené. De là la formule *tête ou nef*, *caput aut navem*, ou par corruption *naviam*, qu'employaient jadis les joueurs, et à laquelle, Messieurs, on a substitué *croix ou pile*, quand les monnaies ont porté d'un côté une croix, et de l'autre un navire encore; car il paraît que *pile* signifiait vaisseau : il en reste un indice dans le mot *pilote*. Saturne construisit sur sa montagne appelée depuis Capitoline un hôtel des monnaies qui est devenu dans la suite un temple. Il civilisa son peuple, fit des lois, et donna au pays le nom de Latium parce qu'il s'y était caché :

> Is genus indocile, ac dispersum montibus altis,
> Composuit, legesque dedit, Latiumque vocari
> Maluit, his quoniam latuisset tutus in oris,

dit Virgile. Vous remarquerez, Messieurs, que ces traditions ne font commencer l'histoire de l'Italie qu'au quinzième ou quatorzième siècle avant notre ère; car c'est là le temps d'Erechthée, de son petit-fils Janus, et de Saturne réfugié au Latium. Œnotrus, dont Denys d'Halicarnasse nous a parlé, est plus ancien d'environ trois cents ans. Mais le traité *De origine gentis romanæ* rapporte une autre tradition encore, *quidam autem tradunt* : c'est qu'après le déluge, quelques-uns des hommes qui s'étaient sauvés sur les sommets des plus hautes montagnes, furent, en cherchant un asile, conduits en Italie, et y prirent le nom d'Aborigènes, c'est-à-dire montagnards, du mot grec ὄρη, montagnes; à moins pourtant qu'il ne faille écrire Aberrigènes, du mot latin *errare : quod errantes venerint*. Picus accueillit ces fugitifs, et leur permit de vivre à leur guise. Ce roi Picus était fils de Saturne, et père de Faunus, que l'on identifie quelquefois avec le dieu Silvain, ou avec le dieu Pan, et sous le règne duquel l'Arcadien Évandre aborda l'Italie. Évandre arrivait accompagné de sa mère la nymphe Carmentis, ou Carmenta, qui l'avait eu de Mercure, et qui composait des vers prophétiques. On ne sait si le mot *carmen* vient de Carmenta, ou Carmenta de *carmen*. Quoi qu'il en soit, la nymphe avait parfaitement élevé son fils Évandre, lui avait appris à lire et à écrire; en sorte qu'il se trouva en état d'enseigner l'alphabet aux Italiens en même temps que l'agriculture, ce qui lui valut les bonnes grâces du roi Faunus, duquel il obtint pour lui-même et pour ses compagnons le territoire nommé depuis mont Palatin. Ainsi ce n'est plus Saturne, mais Évandre, qui, soixante ans seulement avant

la descente d'Énée, *ante annos circiter sexaginta quam Æneas in Italiam deferretur*, commence l'instruction des habitants du Latium : *Primus omnium Evander Italicos homines legere et scribere docuit... serendique usum terræque excolendæ.* Survient Récaranus, autre Grec, qu'à raison de sa taille et de sa force, on surnomma Hercule. Il avait de riches troupeaux qu'il menait paître sur les bords du fleuve Albula : Cacus, l'un des serviteurs d'Évandre, enleva les vaches de Récaranus, et pour ne pas laisser de traces de ce vol, les tira par la queue et à reculons jusqu'à sa caverne. Désespéré de cette perte, Récaranus songeait à s'éloigner d'un pays si peu sûr, mais Évandre retrouva les vaches, les restitua et punit le voleur. Dans le transport de sa joie et de sa reconnaissance, Récaranus dédia, sur le mont Aventin, un autel au dieu qui trouve, *Inventori*, et offrit la dixième partie de son troupeau; de là vient que la dîme s'appelle part d'Hercule, *pars Herculanea*. Récaranus avait invité la reine mère Carmentis à son sacrifice; elle n'y vint pas; il en fut piqué, et régla qu'à l'avenir aucune femme n'aurait part à rien de ce qui serait consacré sur cet autel. L'auteur avertit qu'il a extrait ce récit du livre I[er] de Cassius Hémina; mais, ajoute-t-il, les livres des pontifes disent qu'il s'agit du véritable Hercule, fils de Jupiter et d'Alcmène; que ce héros, se fiant à la probité publique, avait laissé errer son troupeau dans la vallée où est maintenant le grand cirque; que le brigand Cacus lui vola les vaches; qu'Hercule les retrouva, parce qu'elles se mirent à mugir, un jour qu'il passait avec le reste de son troupeau devant la caverne où elles étaient renfermées; qu'il

tua Cacus, institua des sacrifices, et en confia l'administration à Pétilius et Pinarius, dont les familles ont continué d'en être chargées. A Faunus succéda son fils Latinus, sous le règne duquel Énée descendit au Latium.

A cet exposé, Messieurs, et à celui de Denys d'Halicarnasse, nous aurons à joindre plusieurs textes isolés, qui se rencontrent çà et là dans les auteurs grecs et latins. Ils se distribueront, dans l'énumération que nous allons essayer de faire premièrement des différentes colonies successivement arrivées en Italie avant l'époque de la prise de Troie, secondement des divers peuples établis en ces temps-là sur les territoires compris entre le détroit de Sicile et les Alpes.

Denys d'Halicarnasse a fait remonter Œnotrus à dix-sept générations avant la ruine d'Ilion, c'est-à-dire, selon les calculs ordinaires, au dix-huitième siècle avant J. C. Cette antiquité a paru trop haute à plusieurs savants, et surtout à M. Clavier, selon lequel Œnotrus et son père Lycaon sont contemporains de Deucalion, dont le déluge se rapporte au seizième siècle, suivant l'opinion la plus commune. Ce sont les ravages de ce déluge, qui, dans le système de M. Clavier, ont donné lieu à l'émigration d'Œnotrus et de son frère Peucétius. Ils abandonnèrent leur héritage en Arcadie à Nyctimus, autre fils de Lycaon; et, avec l'argent que leur donna ce Nyctimus, ils vinrent fonder chacun une colonie dans l'Italie méridionale, Peucétius plus près de la Sicile, Œnotrus moins loin du Tibre. Le nom d'Œnotrie ne s'appliqua qu'à la partie de l'Italie qui est au sud de ce fleuve. Tels sont, en effet, les résultats qu'on peut tirer de quelques textes de Strabon et

de Pausanias; mais il n'y a dans tout cela que des traditions variables et incertaines. Les Aborigènes venaient-ils des Grecs amenés par OEnotrus, ou bien doit-on les considérer comme les habitants originaires et naturels du pays où il descendit? Cette seconde hypothèse me semblerait la plus vraisemblable, la mieux fondée sur le nom même de ce peuple; aussi a-t-elle été adoptée par la plupart des savants modernes, malgré l'autorité de Denys d'Halicarnasse. Ce qu'on dit de l'usage introduit chez les Aborigènes d'envoyer chaque année une partie de leur jeunesse chercher une autre patrie est fort admissible encore, et s'accorde parfaitement avec l'état inculte de l'OEnotrie de ces temps primitifs. Cependant l'expression de printemps sacré, *ver sacrum*, a été quelquefois appliquée non aux jeunes gens que l'on expatriait ainsi, mais aux animaux que l'on vouait aux dieux, et que l'on choisissait dans le bétail né entre les calendes de mars et la fin d'avril. C'est un sujet assez peu éclairci, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant les mémoires de Boivin l'aîné, de Couture et de La Nauze, où il est traité.

Lors même qu'avec M. Clavier, on retarderait jusque vers l'an 1500 avant J. C. l'arrivée d'OEnotrus, elle aurait toujours précédé, de cent ou deux cents ans, celle de Janus, qui était aussi né en Grèce. L'image du vaisseau qui transporta Janus en Italie est longtemps restée empreinte sur les monnaies romaines. J'écarte les détails purement fabuleux qui remplissent la légende de ce Janus. Il avait laissé une réputation de justice et de bonne foi, qui l'a fait confondre par quelques mythologistes avec la divinité nommée Dius Fidius. On l'invoquait particulièrement pour obtenir d'heureux voyages, tels

qu'avait été le sien. Les auteurs s'accordent à retrouver son nom dans celui du mont Janicule qu'il habita. Il survécut à Saturne, qu'il mit au rang des dieux, et en l'honneur duquel il institua les Saturnales. Ce culte rendu à Saturne est peut-être le seul fond réel de la tradition qui concerne l'hospitalité offerte et le domaine du mont Capitolin cédé à ce dieu par Janus. Quant au nom de Saturnie que Denys indique comme l'un de ceux qui désignaient l'Italie, les Latins ne l'ont guère employé que comme une simple épithète, *saturnia tellus*, qui rappelait poétiquement l'une de leurs croyances nationales. Je ne reviens pas sur Évandre et sur Hercule, parce qu'il n'y a presque rien qui puisse passer pour historique dans ce qu'on dit de l'établissement du premier et du passage du second au Latium.

L'Italie est une presqu'île jointe au reste de l'Europe par la chaîne des Alpes, qui n'offre qu'un fort petit nombre de passages faciles. Fréret est cependant persuadé que les premières colonies ne sont point venues par mer, la navigation n'ayant pas fait assez de progrès, mais par terre de proche en proche; qu'étant composées de chasseurs, elles occupaient chacune un grand espace, avec une faible population; qu'elles passaient d'un canton en un autre, lorsqu'elles avaient épuisé le premier; qu'à l'arrivée de colonies nouvelles, les anciennes, au lieu de se défendre, abandonnaient le terrain pour s'établir au delà; que, de cette manière, celles qui étaient venues les premières s'avancèrent insensiblement des Alpes au midi, et finirent par occuper les extrémités méridionales de la presqu'île. Fréret distingue cinq nations qui pénétrèrent ainsi en Italie : des Illyriens, des Ibères ou Espagnols, des Celtes ou

Gaulois, des Pélasges ou Grecs, et des Toscans. Premièrement donc, vers le seizième siècle avant l'ère chrétienne, les Vénètes, peuple d'Illyrie et non de Paphlagonie, vinrent, par les gorges qui communiquent de la Carniole au Frioul, s'établir au nord du Pô, et fonder *Patavium*, Padoue. Une vaine ressemblance de noms les a fait confondre avec les Hénètes de l'Asie Mineure; et la tradition d'une colonie amenée par Anténor n'a pas d'autre fondement que cette trompeuse homonymie. C'était aussi plus de quatre siècles avant Anténor que les Sicules, autre colonie illyrienne, pénétraient dans l'Italie septentrionale : depuis, ils descendirent aux bords du Tibre, et de là en Sicile. L'Illyrie a fourni, en troisième et dernier lieu, une colonie de Liburnes, qui peu à peu gagna les territoires de l'Apulie et de la Calabre. Ces immigrations, indiquées et distinguées par Strabon et par Pline, n'en font qu'une seule dans Virgile, qui en rassemble pêle-mêle les noms et les circonstances, et en retarde l'époque d'environ quatre cents ans :

> Antenor potuit, mediis elapsus Achivis,
> Illyricos penetrare sinus atque intima tutus
> Regna Liburnorum, et fontem superare Timavi....
> Hic tamen ille urbem Patavi sedesque locavit
> Teucrorum, et genti nomen dedit, armaque fixit
> Troïa.

Ces admirables vers offrent un exemple de la manière dont la poésie altère et intervertit l'histoire.

Par les Pyrénées et par les passages des Alpes limitrophes du Piémont, d'antiques Ibériens ou Espagnols, qu'avait distingués dans leur pays le nom de Sicaniens, se répandirent sur les côtes occidentales

de l'Italie, et furent successivement poussés jusque dans la Sicile, qu'ils occupaient, et qui avait pris d'eux le nom de Sicanie, quand les Sicules, Illyriens d'origine, y arrivèrent. A une époque aussi fort ancienne, des Gaulois ou Celtes, spécialement appelés Ombriens ou Ambrons, descendirent par les gorges du Tyrol et du Trentin jusqu'au pays qui a reçu d'eux le nom d'Ombrie, ainsi que l'ont indiqué Pline et Solin. A l'égard des colonies grecques ou pélasgiques, ce sont celles dont Denys d'Halicarnasse nous a parlé selon des traditions plus ou moins inexactes. Les Arcadiens, renfermés en Grèce au milieu des terres, n'avaient encore ni ports, ni vaisseaux, au temps d'Homère, plusieurs siècles avant l'époque assignée par Denys à Œnotrus. Ils n'ont donc pu pénétrer que par les Alpes orientales jusqu'aux rives du Pô d'abord, puis en des cantons de plus en plus méridionaux. Fréret enfin démêle, entre les colons établis dans l'ancienne Italie, des Étrusques ou Tyrrhéniens, tout à fait distincts des Pélasges. « L'ancienne Étrurie, dit-il, coupée en deux parties presque « égales par l'Arno, allait d'un côté jusqu'aux portes de « Rome, de l'autre jusqu'aux limites de la Ligurie. Elle « contenait plusieurs peuples, mais dont aucun ne pro- « venait de la prétendue colonie lydienne dont parle Hé- « rodote. » L'hypothèse qu'adopte Fréret est celle qui considère le nom de Rasènes, *Rasenæ*, comme le nom générique de la nation étrusque, et qui fait de ces *Rasenæ* le même peuple que les *Rhæti*, anciens habitants du Trentin et d'une partie du Tyrol. Nous trouverons, Messieurs, cette opinion confirmée ou autorisée par un passage du cinquième livre de Tite-Live. Mais ce ne serait que vers l'an 1000 avant notre ère, et par

conséquent après Énée, que les *Rasenæ* ou *Rhæti* auraient chassé les Ombriens de la Toscane, et formé en ce pays douze cités gouvernées chacune par un lucumon ou chef électif. Véies et Céré furent du nombre de ces républiques; et les auteurs grecs donnent particulièrement aux habitants du territoire de Céré le nom d'Agylliens, en étendant d'ailleurs sur eux la dénomination plus générique de Tyrrhéniens ou Tyrrhènes. Comme nous ne nous occupons encore que de l'état de l'Italie avant la ruine de Troie, nous n'avons point à suivre en ce moment l'histoire des colonies grecques survenues depuis cette époque. A l'égard des précédentes, je n'ai pu que recueillir les résultats des anciens textes et des conjectures modernes. Encore une fois, c'est une matière où l'on ne peut aspirer à des connaissances certaines, et sur laquelle pourtant il nous était utile, presque indispensable, d'acquérir les notions les plus admissibles. Pour compléter ces notions, nous jetterons quelques regards encore tant sur la totalité de la presqu'île italienne, que sur chacune de ses parties, telles qu'on peut supposer qu'elles existaient, onze cent quatre-vingt-quatre ans avant notre ère.

Cette contrée, prise dans son ensemble, a été désignée par les noms d'Hespérie, d'OEnotrie, de Terre saturnienne, d'Ausonie, de Tyrrhénie, d'Italie ou Vitalie. La première de ces dénominations n'énonçait qu'une position occidentale par rapport aux Grecs, c'est ce que Servius et Macrobe nous attestent : *Græci*, dit Macrobe, Ἑσπέραν *a stella Hespero dicunt; unde et Hesperia Italia, quod occasui subjecta sit, nominatur.* Quoique Servius rapproche le mot d'OEnotrie du grec οἶνος, et y aperçoive l'expression de l'abon-

dance du vin, il est plus naturel de n'y voir qu'un dérivé du nom propre d'OEnotrus : au surplus, ce nom d'OEnotrie n'a guère été appliqué qu'à l'Italie méridionale au-dessous du Tibre. OEnotrus ayant précédé Saturne dans le Latium, j'ai peine à croire avec M. Micali, auteur d'un très-bon ouvrage intitulé *L'Italia avanti il dominio dei Romani,* j'ai peine à croire, dis-je, que le nom de Saturnie, *Saturnia tellus*, soit le plus ancien de tous; il a été l'un des moins usités. Celui d'Ausonie ne serait pas très-ancien non plus, s'il venait d'Auson, fils d'Ulysse et de Calypso : c'est de toutes ces appellations celle qu'on a le moins heureusement expliquée. Le nom de Tyrrhénie a été quelquefois étendu sinon à la presqu'île entière, du moins à toute la partie centrale. Le nom même d'Italie n'embrassait pas d'abord toute la contrée qu'il désigne aujourd'hui. Aristote le restreint à l'extrémité méridionale habitée par les Brutiens; mais il répond dans Polybe à toute la presqu'île depuis les Alpes. Vous connaissez, Messieurs, les deux étymologies qu'on a données de l'*Italia*, autrement *Vitalia*, comme le remarque Servius, et comme l'attestent des monnaies samnitiques citées par M. Micali. Ce nom viendrait plus probablement du roi œnotrien Italus, que de la prétendue multitude des veaux que nourrissait ce pays, au temps d'Hercule. Au reste, il est fort à croire qu'à l'époque de la prise de Troie, on ne faisait guère usage d'une dénomination générale pour indiquer une contrée mal connue des Grecs, et partagée entre beaucoup de peuplades illyriennes, ibériennes, celtiques, pélasgiques et tyrrhéniennes, qui étaient venues successivement s'y établir.

Les Brutiens, que je viens de nommer, habitaient le pays que nous appelons Calabre. Bochart les considère comme un peuple très-antique; mais les romanciers grecs ne les font descendre que d'un Brettius, fils d'Hercule. Selon Diodore de Sicile, leur nom signifie errants, fugitifs ; et, selon d'autres, il rappelle la poix, dont ils faisaient un grand trafic. Ils étaient, avant l'époque iliaque, déjà belliqueux et formidables, et avaient pour voisins les Messapiens et les Peucétiens : ceux-ci passaient pour la colonie établie par Peucétius, frère d'OEnotrus. Les territoires actuels de Cerenza et de Venosa étaient occupés par les Lucaniens; ceux de Salerne et de Sorrento, par les Picentins; de Naples, par les Campaniens; de Bénévent et de Conza, par les Hirpins. Tous ces peuples avaient appartenu à une confédération générale de Samnites, et s'en étaient de temps en temps détachés. Leur histoire est fort difficile à débrouiller, non-seulement à cause de cette circonstance, mais parce qu'ils ont plusieurs fois changé de demeure, et parce que des races étrusques se sont accidentellement mêlées avec eux. On retrouvait surtout chez les Campaniens les mœurs et les arts de l'Étrurie. Le nom des *Apuli* n'est peut-être pas très-antique : on croit qu'ils provenaient des Iapyges, colonie grecque, fondée au temps de Minos, suivant Hérodote et Athénée; colonie illyrienne, suivant Pline, Festus et Nicandre : quoi qu'il en soit, les *Apuli* ont possédé, entre l'Apennin et l'Adriatique, treize villes, dont quelques-unes, comme Luceria et Ascoli, conservent encore leurs anciens noms. Les *Frentani* n'étaient, à ce qu'il semble, qu'une petite partie de la nation samnite. Il paraît que ces Samnites étaient originairement une colonie, un

ver sacrum des Sabins, mais les développements qu'ils ont pris les ont rendus le principal peuple de l'Italie méridionale; ils occupaient le pays que nous nommons les Abruzzes; et les ligues dont ils devenaient les chefs étendaient quelquefois le nom de Samnites à plusieurs des peuplades que nous venons de désigner. Les Volsques habitaient les environs des marais Pontins, depuis Terracine jusqu'à Antium, ou même jusqu'à Ardée. On ne les confond point avec les Osques, qui étaient un peu plus méridionaux, et plus anciens. Le nom des Osques ne s'attachait déjà plus à aucun peuple particulier, dans les temps où commence l'histoire romaine. Ils s'étaient dès lors confondus et pour ainsi dire perdus dans des associations nouvelles. Cependant leur antique renommée subsistait encore; leurs institutions religieuses et civiles se perpétuaient; et leur langue a été le premier fonds de celle des Latins. Tout nous autorise à voir dans ces Osques les plus antiques habitants soit des Abruzzes, soit de la Campanie, soit du Latium, mais plus spécialement des territoires compris entre Terracine et Naples. Les Aurunces, qui faisaient partie de la nation des Osques, ont longtemps conservé le nom qui les distingue, et se sont maintenus en des lieux voisins de Terracine ou Anxur : Ausona était une de leurs villes. Servius dit qu'ils s'appelaient en grec *Ausones*, et c'est dans Strabon, dans Pline, dans Eustathe, comme dans Servius, une tradition commune que les Ausones ou Ausoniens avaient les premiers habité l'Italie. De là sans doute, bien plutôt que d'Auson, fils d'Ulysse, la dénomination générale d'Ausonie étendue des Aurunces à tous les Osques et même à l'Italie entière.

Les Herniques étaient placés autour d'Anagni entre Palestrine et Sora; les Èques entre Subiaco et Tivoli; les Marses, sur les bords du lac Celano. Ces trois peuples et quelques autres demeuraient distincts de ceux du Latium; et l'âpreté des lieux qu'ils occupaient entretenait leurs habitudes austères et guerrières. Virgile a dit des Èques :

Horrida præcipue cui gens, assuetaque multo
Venatu nemorum, duris Æquicola glebis :
Armati terram exercent, semperque recentes
Convectare juvat prædas, et vivere rapto.

Le nom de Latium s'appliquait aux villes situées au midi de Rome entre Aquino et Ardée. Mais que pourrions-nous dire de ces antiques Latins, qui n'avaient point de fastes, qui se divisaient en plusieurs cités, et qui, malgré la prétendue instruction que leur avaient apportée Janus et Saturne, étaient restés fort incultes? Les accroissements et les démembrements accidentels de la confédération qu'ils formaient rendent difficile et variable l'énumération de leurs villes, presque toutes situées sur des hauteurs. Ferguson les compare aux îles de la mer du Sud, où chaque hauteur est une espèce de fort, et où chaque bourgade qui peut défendre ses possessions est un État séparé. Sur une surface à peine longue de vingt-cinq lieues et large de huit, on a compté quelquefois jusqu'à quarante-sept cités indépendantes, entre lesquelles on a principalement nommé Préneste, Tusculum, Laurentum, Lavinium, Lanuvium, Gabies, Aricie, Albe, et Tibur ou Tivoli, bien antérieure à Rome, comme l'a remarqué Pline : *Tiburtes... originem multo ante urbem Romam habent.* C'est aux extrémités septentrionales de ce Latium que

s'établira et que demeurera longtemps resserrée cette république romaine dont nous avons à étudier l'immense histoire.

A l'ouest de l'Apennin et jusqu'à la mer de Toscane, se trouvaient au nord de Rome, d'une part les Sabins, et de l'autre les Étrusques ou Tyrrhéniens. La position des Sabins peut se prendre, du sud au nord, entre Tivoli et Narni, de l'ouest à l'est, entre la rive droite du Tibre et l'Apennin. Malgré la rigidité de leurs mœurs, ils étaient, après les Étrusques, le peuple le plus civilisé de l'Italie. Leur origine est fort controversée. On les a fait venir d'une colonie lacédémonienne, dont le chef se nommait Sabo. D'autres les ont pris pour des Iapyges ou des Samnites remontés plus au nord, tandis qu'au contraire, dans une autre hypothèse plus vraisemblable que j'indiquais, il y a peu d'instants, ce sont les Samnites qui viennent d'une colonie sabine. Une opinion assez accréditée fait descendre les Sabins des Celtes ou Gaulois, et les considère comme une peuplade détachée de la colonie ambrone ou ombrienne, qui s'était établie entre le Picénum et l'Étrurie. A son tour, le Picénum, qui répond à peu près aux Marches de Fermo et d'Ancône, a reçu, selon Strabon, une colonie sabine; et il y a peu d'apparence, quoi qu'en ait dit Silius Italicus, qu'il tienne son nom de Picus, fils de Saturne.

A l'égard des Étrusques ou Tyrrhéniens, vous avez vu comment Fréret les supposait issus des *Rhæti* ou *Rasenæ*, qui, après l'époque d'Énée, vinrent du Tyrol et du Trentin occuper les bords de l'Arno, et se répandre dans tout le pays compris entre le Latium et la Ligurie. Ce système n'est pas à l'abri d'objections graves;

car l'ensemble des textes classiques relatifs aux Étrusques les représente comme plus anciens; et les progrès que les arts avaient faits chez eux donnent lieu de croire que leur civilisation a précédé de plusieurs siècles celle des autres Italiens antiques. Ce n'est point assurément qu'il y ait lieu de les déclarer Chananéens, Phéniciens, ou Égyptiens d'origine, comme l'ont prétendu Bochart, Maffei, Mazzochi, Guarnacci et d'autres savants : de si vaines hypothèses montrent seulement à quel point on peut abuser de l'érudition étymologique et de quelques traits de ressemblance entre les peuples les plus divers. Il n'y a jamais rien à conclure de ces similitudes fugitives que tant de causes naturelles et accidentelles concourent à produire; et, si c'était là la science historique, je pense qu'il y aurait des manières plus agréables et moins inutiles d'employer ce qu'on a d'imagination ou de mémoire. J'aimerais encore mieux dire que les Toscans étaient originairement Lydiens; car on pourrait, du moins, invoquer, à l'appui de ce sentiment, l'autorité d'Hérodote et une tradition assez généralement admise dans l'antiquité. Horace la rappelle, lorsqu'il dit :

... Lydorum quidquid Etruscos
Incoluit fines...

Et Virgile dans ces vers :

Ad terram Hesperiam venies, ubi Lydius, arva
Inter opima virum, leni fluit agmine Tibris.

Strabon dit que les Romains donnaient le nom d'Étrusques et de Tusques aux Tyrrhéniens, ainsi appelés parce que Tyrrhénus les avait conduits de Lydie en Italie. Ce Tyrrhénus était l'un des deux fils du roi Atys, qui,

en un temps de famine, retint l'un, savoir Lydus, dans son palais, et envoya l'autre chercher fortune avec une grande partie du peuple. Velléius Paterculus rapporte le même fait, mais sans parler du roi Atys, et en disant que les deux frères, qui régnaient ensemble, tirèrent au sort, et que Tyrrhénus fut désigné pour sortir du royaume avec une partie des habitants. *Per hæc tempora Lydus et Tyrrhenus fratres, cum regnarent in Lydia, sortiti sunt uter cum parte multitudinis patria decederet. Sors Tyrrhenum contigit. Pervectus in Italiam et loco et incolis et mari nobile ac perpetuum a se nomen dedit.* Tacite raconte qu'au temps où onze villes d'Asie se disputaient l'honneur d'élever un temple à Tibère, les habitants de Sardes se prévalurent d'un acte où les Étrusques reconnaissaient le Lydien Tyrrhénus pour leur fondateur. *Sardiani decretum Etruriæ recitavere... Tyrrhenum Lydumque, Atye rege genitos, ob multitudinem divisisse gentem; Lydum patriis in terris resedisse; Tyrrheno datum novas ut conderet sedes; et ducum e nominibus indita vocabula, illis per Asiam, his in Italia.* Plutarque aussi croit les Toscans Lydiens d'origine, il le dit non-seulement dans les *Questions romaines*, mais encore dans la Vie de Romulus. Voilà, Messieurs, plus de textes qu'il n'en a fallu pour admettre bien d'autres traditions. Cependant celle-ci a été rejetée, non sans raison, par les plus habiles critiques, spécialement par Fréret et par Clavier. Comment les Lydiens, en un temps de famine, auraient-ils trouvé assez de vivres pour embarquer tant de monde? Ils n'avaient point de vaisseaux, même à des époques moins anciennes, au temps de leur plus grande puissance,

sous Alyatte et sous Crésus. Smyrne, où, selon Hérodote, s'opéra l'embarquement, n'existait pas encore au temps d'Homère, qui ne nomme nulle part ni cette ville, ni les Lydiens, qu'il ne connaît que sous le nom de Méoniens. Enfin, l'historien Xanthus de Lydie ne parlait pas, Denys d'Halicarnasse nous l'assure, de cette prétendue colonie conduite en Italie par un fils d'Atys.

Si, parmi les peuples de l'Italie antique, il en est un qui offre dans ses mœurs, dans son industrie, dans son langage, des indices, sinon d'une origine purement grecque, du moins d'un très-ancien mélange avec des Pélasges, c'est le peuple d'Étrurie. Ce que Lanzi a écrit pour prouver que la langue étrusque était en quelque sorte un dialecte de la langue grecque, porte, aux yeux de Clavier, le caractère d'une démonstration rigoureuse, et ne laisse aucune raison de rejeter la tradition d'une colonie pélasgique très-anciennement établie en Toscane, tradition fondée sur l'autorité d'un historien de la plus haute antiquité, Hellanicus, et confirmée par plusieurs passages d'auteurs classiques, tels que Thucydide et Plutarque, qui donnent indifféremment à ces peuples les noms de Tyrrhéniens ou de Pélasges, comme le fait aussi Sophocle, dans un fragment que Denys d'Halicarnasse nous a conservé. Virgile nomme des Tyrrhéniens parmi les ennemis et parmi les auxiliaires d'Énée; il les croit donc établis en Italie avant le siége de Troie. Dans quelques autres anciens textes, des pirates tyrrhéniens s'opposent à l'entrée des Argonautes au Pont-Euxin : ainsi le nom de ce peuple serait antérieur au fils d'Atys, Tyrrhénus, que Velléius Paterculus fait contemporain d'Oreste, fils d'Agamemnon, et encore plus à l'arrivée de ces *Trazænæ* que Fréret

ne conduit du Tyrol en Étrurie que bien après le siége de Troie. J'avoue qu'il n'est pas facile d'assigner l'époque plus ancienne de l'établissement des Pélasges en Toscane, ni de rendre compte de leur nom de Tyrrhéniens. Toutefois, je le croirais pris de celui d'un de leurs chefs, Tyrrhénus ou Tyrrhébus, plutôt que de le faire venir de Τύρσεις, lieu fortifié, sous prétexte que ces colons habitaient des lieux forts, plutôt surtout que de soutenir avec M. Heyne que les Grecs ont transformé le mot *Rasænarum* ou *Trusænarum* en Τυρσηνῶν ou Τυρρηνῶν : car supposer arbitrairement de pareilles métamorphoses, c'est abaisser les discussions historiques au niveau des puérilités grammaticales. Non sans doute aucun témoignage, aucune tradition assez connue, n'aide à reconnaître le siècle où ces Tyrrhéniens Pélasges vinrent occuper l'Italie occidentale, ni à tracer la route qu'ils ont suivie pour y descendre. Je suis loin de regarder l'origine grecque des Toscans comme incontestable, mais leur mélange avec des Grecs à une époque très-reculée est d'une probabilité qui approche de la certitude. Ce qui n'est aucunement douteux, c'est que l'ancienne Tyrrhénie, plus étendue que la Toscane moderne, descendait au midi jusque dans le territoire des Véiens. La ville de Veii n'était qu'à une distance d'environ quatre lieues au nord-ouest de Rome, vers un endroit, dit d'Anville, aujourd'hui nommé Isola. M. Micali adopte la même opinion, et la confirme par deux inscriptions trouvées, en 1811, près de *Isola Farnese*, dans lesquelles se lit le nom de Véies. Les autres lucumonies étrusques ou tyrrhéniennes remplissaient le pays borné au midi par les Véiens et les Sabins, à l'est par l'Ombrie, où sont aujourd'hui Spoleto, Foligno,

Assise, Pérouse, à l'ouest par la Méditerranée, au nord par la Ligurie ou pays de Gênes.

Quelques anciens auteurs ont étendu le nom de Ligurie à des cantons, et de l'Italie méridionale, et de l'Espagne, et de la France actuelle : il n'en a pas fallu davantage à des savants pour imaginer diverses transmigrations des Liguriens. Car, toutes les fois qu'on rencontre les mêmes noms ou des noms à peu près pareils sur différents points du globe, on ne manque pas de mettre en mouvement une portion du peuple qui le portait. Le plus souvent, il n'en aurait fallu conclure que l'extrême imperfection des connaissances géographiques chez les anciens, surtout avant Ératosthène et Hipparque. Pline a remarqué l'ignorance d'Eschyle, qui plaçait l'Éridan en Ibérie, d'Euripide qui le confondait avec le Rhône, d'Apollonius qui parlait du confluent de ces deux fleuves non loin de l'Adriatique. Au surplus, Rome n'ayant eu, durant plusieurs siècles, aucune sorte de relation pacifique ou hostile ni avec les Liguriens ni avec les Vénètes dont elle était à peine connue, nous n'avons encore aucun besoin d'examiner l'état antique de l'Italie septentrionale. Seulement, pour compléter le tableau que je viens, Messieurs, de vous présenter, j'ajouterai que Pline place les Orobes au pied des Alpes, vers le lac de Côme; il est le seul auteur latin qui fasse mention de ce peuple. Il cite Caton, qui considérait les Orobes comme ayant de longtemps précédé les *Galli Cenomani* établis en ce pays au second siècle de Rome. Les Euganéens habitaient les environs de Brescia, de Vérone et de Vicence : ils y étaient déjà, quand ces territoires furent envahis par les Vénètes, dont Fréret reporte la descente au seizième siècle avant notre ère.

Voilà, Messieurs, les principaux résultats des recherches que l'on a faites sur l'état de l'Italie avant l'époque où l'histoire romaine commence. Voilà plus particulièrement ce qu'on sait, ou ce qu'on suppose, concernant les antiques peuples qui étaient voisins du Tibre, et que nous verrons souvent en guerre avec Rome. Tel est le théâtre des événements vrais ou douteux que nous raconteront les historiens. « Tous les peuples d'I-« talie, dit Montesquieu, n'étaient pas également bel-« liqueux. Les Toscans étaient amollis par leurs riches-« ses et par leur luxe; les Tarentins, les Capouans, « presque toutes les villes de la Grande Grèce languis-« saient dans l'oisiveté et dans les plaisirs. Mais les La-« tins, les Herniques, les Sabins, les Èques et les Vols-« ques aimaient passionnément la guerre; ils étaient « autour de Rome : ils lui firent une résistance incon-« cevable, et furent ses maîtres en fait d'opiniâtreté. »

Ces observations de Montesquieu sont fort justes, mais elles n'embrassent réellement pas l'Italie entière; et d'ailleurs elles ne s'appliquent point assez à l'époque reculée que nous devons spécialement envisager en ce moment. Le père Catrou affirme, sans alléguer aucun texte, qu'au temps du débarquement d'Énée, « l'Italie « avait un peu rabattu de la barbarie et de la férocité « de ses premiers habitants. Ceux-ci, ajoute-t-il, s'ap-« pelèrent Aborigènes, parce que, de toute antiquité, « ils avaient, dit-on, peuplé cette contrée, et qu'ils « paraissaient y avoir été formés avec le monde. Le « long intervalle, continue Catrou, qui s'était écoulé « depuis le déluge et la répartition des fils de Noé dans « les divers climats de la terre, avait fait perdre la « trace du pays d'où le plus ancien peuple d'Italie était

« sorti. » C'était, Messieurs, afin de retrouver cette trace que Bochart avait donné aux Italiens une origine chananéenne. Ils seraient issus de Gomer, l'aîné des sept fils de Japhet, si l'on admettait, d'une part, que Gomer est le père de la nation celtique, et de l'autre que les premiers habitants de toutes les contrées de l'Europe, y compris l'Italie, étaient des Celtes. Or, de ces deux propositions, la première a été soutenue par dom Pezron, et la seconde par Pelloutier. En parlant d'un passage de Josèphe, où il est dit que les Galates s'appelaient jadis Gomériens, parce qu'ils descendaient de Gomer, Pezron explique comment ce même peuple a porté successivement le nom de Gomérites, de Saques, de Titans, de Celtes, de Galates et de Gaulois. Ce système, quoique développé avec beaucoup d'érudition, n'a plus aujourd'hui de partisans. Dom Bouquet, Voltaire et d'autres écrivains en ont trop fait sentir l'absurdité. Mais la seconde proposition, savoir, que le nom de Celtes était commun à presque tous les peuples primitifs de l'Europe, a été si habilement exposée par Pelloutier, qu'elle a entraîné plusieurs esprits éclairés, par exemple Condillac, et dans ces derniers temps M. de Ségur, qui s'énonce en ces termes : « Beaucoup « de peuples modernes tirent leur origine des Scythes, « que plusieurs savants regardent comme une partie de « l'ancienne nation des Celtes qui a peuplé toute l'Eu- « rope. » Ces paroles semblent faire descendre les Scythes des Celtes; l'opinion inverse est plus commune, et peut-être aussi plus plausible. Mais nous sortirions de notre sujet, si nous nous engagions plus avant dans l'examen de ces hypothèses générales. Il me paraît fort probable que l'Italie, au dix-huitième siècle avant no-

tre ère, antérieurement à toute immigration de colons grecs, orientaux, septentrionaux, avait déjà des habitants, entre lesquels s'était formée ou ébauchée la société, autant que des habitudes grossières et une extrême ignorance le pouvaient permettre. A s'en tenir aux indications fugitives données par les anciens auteurs, il y avait, entre ces populations primitives de divers pays européens, une assez grande ressemblance d'idées et de mœurs, pour qu'on soit autorisé à les comprendre toutes sous une dénomination commune; et peut-être le nom de Celtes, pris à la plus haute antiquité, n'a-t-il pas d'autre sens : il s'est depuis appliqué plus particulièrement à certains peuples.

Ainsi que je vous l'annonçais en commençant, Messieurs, les notions que nous venons de rassembler se divisent en deux ordres; d'une part, les traditions qu'il faut connaître, de l'autre, les opinions qu'on en peut déduire.

Au dix-huitième ou seulement au seizième siècle avant J.C., descente d'Œnotrus et de son frère Peucétius dans les parties méridionales de l'Italie. A une époque postérieure mais indéterminée, établissement des Pélasges dans l'Italie occidentale. Au quatorzième siècle, règne de Janus, qui habite le Janicule, et qui reçoit Saturne. Au siècle suivant, arrivée de l'Arcadien Évandre, qui accueille et divinise Hercule. Cinquante ou soixante ans plus tard, établissement du Lydien Tyrrhénus en Toscane, d'Anténor en Vénétie, d'Énée au Latium. Voilà l'idée sommaire des principales traditions.

Ce qu'on en peut croire, c'est qu'au seizième et au quinzième siècle, Œnotrus ou d'autres Grecs ont pénétré dans l'Italie méridionale ou Grande Grèce, et dans la Toscane, soit par terre et en descendant par

les Alpes orientales, comme Fréret le suppose, soit plutôt en traversant le détroit qui séparait Corcyre ou les monts Cérauniens du territoire salentin; qu'ils se sont mêlés aux anciens Celtes ou aux indigènes quelconques, et qu'ils ont avancé les progrès de la civilisation; que les récits qui concernent le règne de Janus, celui de Saturne, le passage d'Hercule, n'ont de réel que l'indication des époques où s'est introduit en Italie le culte de ces personnages; que les narrations relatives à Évandre, à Anténor, à Énée et au Lydien Tyrrhénus, sont purement fabuleuses.

Depuis quelques années, Messieurs, on donne le nom de science, en histoire comme en métaphysique, à des classifications idéales, qu'à la vérité les faits ne fournissent point, mais que l'on croit suffisamment recommandées par leur symétrie parfaite et par leur extrême commodité. C'est ainsi qu'un savant allemand a découvert dans l'Italie antique trois races distinctes: la tyrrhénienne au nord, l'ausonienne au midi, la sabellienne à l'orient. La première, originairement rhétique, comme l'a dit Heyne après Fréret, comprenait avec les Toscans, les Ombriens, les Vénètes et les Liguriens: elle ne provenait en aucune manière des Grecs ou des Pélasges. C'était, au contraire, la Grèce qui avait formé la seconde, savoir, l'ausonienne, composée d'OEnotriens et de Peucétiens, et successivement sousdivisée en un grand nombre de peuplades. La sabellienne, à l'est de l'Apennin, était indigène. A elle appartenaient les Sabins primitifs, puis les divers peuples compris dans la confédération samnitique. Voilà sans doute un système extrêmement facile à saisir; et l'on ne devrait pas hésiter à le préférer, s'il se conciliait avec les do-

cuments que l'antiquité nous a laissés, et que je vous ai tous exposés dans cette séance. Mais d'abord les traditions relatives aux Ombriens ou Ambrons, aux Vénètes et aux Ligures, ne permettaient pas de les confondre en une seule race avec les Étrusques. Tel est, en second lieu, le caractère des institutions de l'antique Étrurie, du moins autant que nous les pouvons connaître, que tous les savants ont cru y apercevoir des traces de colonies pélasgiques. D'un autre côté, la dénomination d'Ausonienne, imposée à la race méridionale, est, comme vous l'avez vu, la moins éclaircie de toutes celles qui ont été appliquées à l'Étolie ou à des parties de cette contrée. Il est vrai que l'Italie méridionale a été, dans la suite, appelée Grande Grèce; et l'on ne peut guère douter qu'à des époques plus reculées, des Grecs n'y eussent formé des établissements. Mais comment prouver qu'ils n'en avaient pas fondé ailleurs? Pourquoi surtout ne veut-on reconnaître de population indigène que dans la race sabellique? Et par quel hasard enfin, la distinction des trois races avait-elle pu se maintenir si positive et si sensible, après une si longue suite de transmigrations et de mélanges? Je vous prie d'observer, Messieurs, qu'à l'appui de ce nouveau système, on ne cite pas d'autres textes que ceux que nous venons de recueillir; c'est à vous de voir s'ils peuvent donner lieu à de pareilles conséquences. Seulement on imagine trois systèmes politiques qui correspondaient aux trois origines : chez les Tyrrhéniens, la théocratie et l'aristocratie; chez les Ausoniens, le régime démocratique et fédératif des Grecs; chez les Sabelliens, la discipline militaire. Mais, à mesure que nous étudierons historiquement les ins-

titutions de ces peuples, nous verrons qu'elles étaient bien moins distinctes et plus compliquées. Je crois, Messieurs, que le meilleur ouvrage sur les matières difficiles dont je viens de vous entretenir est celui de M. Micali : les résultats n'en sont pas si simples, si catégoriques, et il en est qui peuvent être contestés; mais l'ensemble en est puisé dans les monuments et dans les textes qui tiennent lieu de sources, et ne consiste point en divinations ni en combinaisons imaginaires.

Notre séance prochaine sera principalement consacrée à l'examen des traditions relatives à la descente d'Énée au Latium.

HUITIÈME LEÇON.

ÉNÉE ET SES SUCCESSEURS JUSQU'A ROMULUS.

Messieurs, je vous ai exposé, dans notre dernière séance, les résultats des traditions anciennes et des hypothèses modernes sur l'état de l'Italie avant l'époque assignée à la descente d'Énée. Six siècles ou dix-sept générations auparavant, cette contrée, appelée jusqu'alors Hespérie ou Ausonie, prit, dit-on, le nom d'Œnotrie, quand Œnotrus y vint fonder une colonie. C'est à la population formée ou de ces Œnotriens ou des indigènes avec lesquels ils se mêlèrent qu'on applique le nom d'Aborigènes, peuple originaire, ou d'Aberrigènes, peuplades errantes. Des environs du Tibre, ces peuples envoyaient, chaque année, une partie de leurs jeunes gens chercher fortune et s'établir en d'autres lieux. Selon M. Clavier, ce furent les ravages du déluge de Deucalion qui, vers l'année 1500 seulement et non 1800 avant l'ère vulgaire, donnèrent lieu à l'émigration d'Œnotrus et de son frère Peucétius. Ils abandonnèrent leur héritage à Nyctimus, né, comme eux, de Lycaon, roi d'Arcadie, et vinrent fonder des colonies dans l'Italie méridionale; Peucétius, près de la Sicile, Œnotrus non loin des bords du Tibre. D'après des textes de Strabon et de Pausanias, Fréret pense que, vers l'époque assignée à Œnotrus ou même auparavant, on vit descendre en Italie 1° les Vénètes, les Sicules et les Liburnes, tous venus d'Illyrie par les gorges qui communiquent de la Carniole au Frioul;

2° les Sicaniens, partis d'Espagne, arrivant par les Pyrénées, par les Alpes et l'Apennin dans l'Italie moyenne, et de là poussés jusqu'en Sicile; 3° des Gaulois ou Celtes, spécialement appelés Ombriens ou Ambrons, venant par les gorges du Tyrol et du Trentin, et quelque temps fixés, après l'expulsion des Sicaniens, dans le territoire qui à retenu le nom d'Ombrie. Fréret amène ensuite par terre des Grecs ou Pélasges, qui traversent les Alpes orientales, et s'établissent sur les rives du Pô, puis en des contrées inférieures. L'arrivée de ces Pélasges, à une époque ancienne mais indéterminée, est l'une des traditions les plus répandues dans l'antiquité. Originaires du Péloponnèse, ils avaient, disait-on, successivement habité l'Achaïe et l'Hémonie ou la Thessalie, lorsque enfin ils pénétrèrent chez les Ombriens, s'allièrent aux Aborigènes, et chassèrent de l'Italie continentale les Sicules, qui se réfugièrent dans l'île depuis lors appelée Sicile. Elle avait porté primitivement le nom de Trinacrie, ensuite celui de Sicanie, quand les Sicaniens l'habitaient. Ces établissements d'Œnotrus, des Illyriens, des Ibériens, et des Gaulois, ont précédé les règnes de Janus et de Saturne; car Érechthée, dont Janus était le petit-fils, était roi d'Athènes au quinzième siècle avant J. C. Ce serait donc seulement au quatorzième que Janus aurait quitté la Grèce pour venir s'établir sur le mont qui a conservé le nom de Janicule, et qu'il aurait établi sur le mont Cronien Saturne fugitif. On raconte que Picus, fils de Saturne, donna le jour à Faunus, qu'on identifie quelquefois avec le dieu Silvain ou avec le dieu Pan, et sous le règne duquel l'Arcadien Évandre aborda l'Italie. Ceci ne laisserait qu'un intervalle de

deux générations entre Saturne et Évandre, qui accueillit Hercule, et qui ne précède que d'environ soixante ans l'époque iliaque. A Faunus succéda son fils Latinus, qui régnait quand Énée arriva aux bords du Tibre, peu de mois après qu'Anténor s'était établi dans l'Italie septentrionale, et vers le temps où Tyrrhénus conduisait des Lydiens dans la Toscane. Cette colonie de Tyrrhénus, malgré la mention qu'en ont faite Hérodote, Velléius Paterculus, Tacite, Plutarque et d'autres classiques, est rejetée par plusieurs savants modernes : les uns croient le nom des Tyrrhéniens et leur établissement en Toscane beaucoup plus anciens que la guerre de Troie, et ils confondent les Tyrrhéniens avec les Pélasges, que je viens de rappeler. Les autres, à la tête desquels est Fréret, veulent que les Tyrrhéniens ne soient que des *Rasenæ* ou *Rhæti*, qui sont venus du Trentin et du Tyrol occuper l'Étrurie, environ deux siècles après celui d'Énée. Voilà, Messieurs, dans leur ordre chronologique, toutes les traditions et toutes les hypothèses relatives aux plus antiques colonies fondées en Italie.

Le nom d'Hespérie, donné d'abord à cette contrée, n'indiquait qu'une position occidentale par rapport aux Grecs. Celui d'Ausonie ne serait pas très-ancien, s'il venait d'Auson, fils d'Ulysse et de Calypso ; mais on remarque bien auparavant un peuple appelé Ausones dans l'Italie méridionale. Les autres noms appliqués à la presqu'île entière ou à plusieurs de ses parties sont ceux d'OEnotrie, de Tyrrhénie et de terre Saturnienne ; mais il est probable qu'avant le temps d'Homère, on ne faisait guère usage d'une dénomination générale pour une contrée mal connue des Grecs, et partagée

entre beaucoup de petites peuplades celtiques, ibériennes, illyriennes et pélasgiques. En parcourant ces divers peuples, nous avons distingué au midi les Brutiens, les Messapiens, les Peucétiens, les Lucaniens, les Picentins, les Campaniens, les Hirpins, qui presque tous avaient appartenu à une confédération générale des Samnites, et s'en étaient de temps en temps détachés. Au nord de Naples, nous avons trouvé les Osques, les Volsques, les Aurunces, les Herniques, les Èques, les Marses, et les Latins ou peuples du Latium. C'est aux extrémités septentrionales de ce Latium que les Romains s'établirent et restèrent longtemps resserrés. Au nord de Rome se trouvaient, d'une part, les Sabins; de l'autre, les Étrusques, Toscans ou Tyrrhéniens. Ces derniers étaient bornés à l'est par l'Ombrie, au nord par la Ligurie. Pline fait mention des Orobes situés au pied des Alpes, où ils avaient, selon Caton, précédé les *Galli Cenomani*. Les Euganéens habitaient les environs de Brescia, de Vérone et de Vicence; et ils y étaient déjà établis, quand ces territoires furent envahis par les Vénètes, dont Fréret reporte la descente au seizième siècle avant l'ère vulgaire.

Il est fort probable qu'au dix-septième et aux précédents, l'Italie était habitée par des peuplades grossières, qu'on peut regarder comme indigènes, et comprendre sous la dénomination de Celtes, alors commune à la plus grande partie de la population primitive de l'Europe; que, depuis le seizième siècle jusqu'au douzième, l'Italie a reçu des colonies illyriennes, germaniques, gauloises, ibériennes, et surtout des colonies grecques ou pélasgiques, qui ont avancé la civilisation, et qui se sont plus particulièrement établies au midi et à l'oc-

cident de la presqu'île; au midi, dans les pays appelés depuis Grande Grèce; à l'occident, dans l'Étrurie, Tyrrhénie ou Toscane. On a imaginé, depuis quelques années, un système plus simple, qui divise toute l'Italie primitive en trois races : au nord, la tyrrhénienne ou rhétique; au sud, l'ausonienne, la seule originairement grecque; au milieu et vers l'est, la sabellienne, la seule indigène. Cette hypothèse commode est malheureusement peu conciliable avec les textes et les documents antiques qui ont été mis sous vos yeux. Mais, d'un autre côté, ce qu'on raconte du règne de Janus, de Saturne, de Faunus et d'Évandre, et du passage d'Hercule, n'a de réel que l'introduction du culte de ces dieux ou héros; et les traditions relatives à Anténor et à Tyrrhénus semblent purement fabuleuses. Nous allons reconnaître aujourd'hui qu'il en est de même de celles qui concernent Énée et ses successeurs jusqu'à Romulus.

Cinquante-cinq ans après le départ d'Hercule pour la Sicile, deux ans après la ruine de Troie, le fils d'Anchise aborda en Italie, si nous en croyons Denys d'Halicarnasse et Tite-Live. Quand les Grecs, soit par le stratagème du cheval de bois, soit par la trahison d'Anténor ou de quelque autre, eurent pris Ilion, tous les Troyens, hors un fort petit nombre, furent égorgés dans leurs lits. Énée et ses compagnons, venus de la ville de Dardane, s'emparèrent de la citadelle de Pergame, où l'on avait rassemblé les statues des dieux et les trésors; ils s'y défendirent assez longtemps avec succès; il la fallut abandonner enfin. Ils s'évadèrent par des chemins secrets, tandis que les Grecs en continuaient le siége. La troupe fugitive gagna le mont Ida, et s'accrut bientôt des Troyens qui échappèrent à

l'incendie de leur cité, d'un grand nombre d'habitants de Dardane, et de quelques autres villes troyennes, jusqu'à ce qu'enfin les Grecs permirent au pieux Énée de sortir de la Troade, avec tous ses compagnons et toutes les richesses qu'il avait pu emporter, à condition que toutes les places fortes seraient livrées aux vainqueurs. Ascagne resta dans la Troade : les autres fils d'Énée suivirent leur père à travers l'Hellespont, et descendirent dans la presqu'île de Pallène, habitée par des Thraces Cruséens. Tels sont les détails les plus probables aux yeux de Denys d'Halicarnasse, qui expose néanmoins quelques traditions différentes, particulièrement celle qui accuse Énée d'avoir, par inimitié contre Pâris, livré Ilion aux Grecs, et acheté ainsi les faveurs des ennemis de sa patrie. C'est ce que raconte Ménécrate de Xanthe dans son histoire de la Lycie ; c'est ce que nous lisons encore dans les livres, d'ailleurs fort apocryphes, qui portent les noms de Dictys de Crète et de Darès de Phrygie. Là Énée, après avoir été le complice de Pâris enlevant Hélène, devient celui d'Anténor trahissant Priam ; et, quand la ruine d'Ilion est consommée, il finit par trahir Anténor lui-même. Les anciens ont parlé fort diversement des voyages d'Énée. Les uns, comme Céphalon et Hégésippe, ne le conduisaient qu'en Thrace, et l'y faisaient mourir ; d'autres le menaient en Arcadie et l'établissaient à Orchomène. Denys, en avouant que ces auteurs sont dignes de foi, s'en tient aux témoignages des Romains, confirmés, dit-il, par leurs fêtes et leurs cérémonies sacrées, par les livres de la Sibylle et par les oracles d'Apollon ; comme si de pareils monuments pouvaient ajouter quelque poids à des traditions superstitieuses! Voilà donc Énée qui, de

la presqu'île de Pallène, et après y avoir donné son nom à une ville nouvelle, passe à Délos, où régnait Anius, puis à Cythère, où il élève un temple à sa mère Vénus, ensuite à Zacinthe ou Zanthe, à Leucade, à Ambracie, à Buthrote en Épire, et à Dodone, où il consulte l'oracle. Il laisse partout des vestiges de son passage, surtout des temples dédiés à Vénus Énéade. Il traverse la mer Ionienne, et prend terre au cap de Minerve, depuis lors appelé de Vénus. Plusieurs de ses compagnons abordèrent le cap Salentin ou d'Iapygie; et tous firent voile le long du rivage jusqu'au détroit, puis autour de la Sicile. Ils descendirent à Drépane, où ils retrouvèrent des compatriotes qu'un vent favorable avait plus rapidement conduits jusque-là, et qui déjà s'étaient établis auprès du fleuve Crimise. Énée bâtit en Sicile les villes d'Égeste et d'Élyme, et y laisse une partie de son armée. Était-ce de son plein gré, ou parce que les Troyennes, fatiguées de ces navigations, avaient brûlé plusieurs de ses vaisseaux? Denys incline pour la première explication. Embarqué sur la mer Tyrrhénienne, le héros arrive au port de Palinure, ainsi nommé parce que Palinure, l'un des Troyens, y périt. Un rocher appelé aujourd'hui Licosa et dans Denys Leucasia tient ce nom d'une parente d'Énée qui y termina ses jours. Le pays des Opiques n'offrit à la flotte que le port dangereux auquel l'infortuné Misène laissa son nom; de là on gagna l'île de Prochyta et le promontoire d'Épityque, ou plutôt de Gaëte, en lisant avec Henri Estienne Καιήτῃ au lieu de καὶ Ἐπιτύχῃ. Gaëte et Prochyta sont encore les noms d'une parente et de la nourrice d'Énée. Laurente fut le terme du voyage; et l'on appela Troie le lieu où l'on campa à quatre

stades de la mer, non loin du port actuel d'Ostie.

Pour s'excuser de tant de détails et de bien d'autres que je crois, Messieurs, devoir vous épargner, Denys déclare qu'il a voulu réfuter ceux qui prétendent qu'Énée n'est jamais venu en Italie, et qui s'autorisent des vers d'Homère, où Neptune prédit que ce prince et ses descendants régneront sur les Troyens durant plusieurs siècles. Au dire des historiens de Rome, c'était en Italie que Neptune promettait à Énée et à sa postérité un long empire, qui renouvellerait celui de Troie. Voilà, Messieurs, comme on ne manque jamais d'expédients pour expliquer les oracles; mais la signification immédiate de celui-ci n'est assurément pas celle-là. Une autre difficulté vient de ce qu'on montrait dans la Troade un tombeau d'Énée; il en avait aussi plusieurs en Arcadie, en Sicile, en Italie, partout où l'on avait conservé la mémoire de son passage, de ses exploits, de ses établissements. Quoi qu'il en soit, dès qu'il est une fois débarqué à Laurente, les dieux se déclarent en sa faveur par des miracles, que les gens du pays ont continué d'attester d'âge en âge. Aussitôt que les Troyens ont soif, de nouvelles sources jaillissent de la terre. Un jour qu'ils mangeaient des gâteaux sur lesquels ils avaient d'abord posé d'autres aliments, un fils d'Énée, non pas Ascagne qui était resté en Phrygie, mais quelque autre s'écria : « Voilà nos tables mangées. » C'était l'accomplissement d'un oracle qui leur avait été rendu à Dodone. Après ce prodige, ils n'avaient plus qu'à se laisser conduire par un quadrupède et qu'à bâtir une ville où il s'arrêterait. Une truie qu'on allait sacrifier s'échappa. On la suivit, mais de loin pour ne pas la dérouter. A vingt-quatre stades de la mer, elle

s'arrêta sur une colline; la place ne semblait pas commode, on eût préféré un lieu maritime où l'on aurait pu avoir un port; mais il n'était pas permis de choisir; et, d'ailleurs, une voix divine sortit d'un bois, et ordonna de ne pas aller plus loin, de commencer là sans délai la construction de la cité, laissant espérer pourtant qu'après un nombre d'années égal à celui des petits que la truie mettrait au monde, les descendants d'Énée obtiendraient la permission de fonder une autre ville. Comment ne pas obéir? Le lendemain, la truie fit trente petits, que le magnanime Énée immola ainsi que leur mère; et l'on ne douta plus des succès qu'on allait obtenir. Cependant Latinus, le fils de Faunus ou d'Hercule, marche en diligence contre les Troyens. Vaine résistance. Les dieux apparaissent en songe à Latinus, et lui prescrivent de contracter une alliance avec Énée. Ils ont ensemble une entrevue, et chacun d'eux prononce un de ces longs discours qui embellissent tant les histoires. Un traité se conclut, portant que les Aborigènes céderont aux Troyens quarante stades de terrain autour de la colline où la truie s'est arrêtée, et que les deux peuples uniront leurs armes contre les Rutules. Ceux-ci ayant bientôt succombé, on acheva la construction de la ville nouvelle, et on l'appela Lavinium, soit du nom de la fille d'Anius, roi de Délos, habile prophétesse qui s'était attachée à Énée et qui venait de mourir, soit du nom de la fille de Latinus, laquelle devint peu après l'épouse du héros troyen. Pendant qu'on bâtissait Lavinium, quelques branches d'une forêt voisine s'enflammèrent d'elles-mêmes; un loup vint y apporter du bois sec, et un aigle soufflait le feu par le mouvement de ses ailes, tandis qu'un renard

s'efforçait de l'éteindre en jetant de l'eau avec sa queue mouillée dans le fleuve. Le renard eut beau faire, l'aigle et le loup demeurèrent vainqueurs, et la forêt continua de brûler. Énée en conclut que sa colonie troyenne jetterait un grand éclat dans le monde, et que ses ennemis, quelque rusés renards qu'ils fussent, ne pourraient obscurcir sa gloire. Tels furent, dit sérieusement Denys, les présages évidents des brillantes destinées de la nouvelle Troie. Les histoires de tous les grands peuples commencent par de semblables puérilités; et le premier fait à observer partout est le crédit que ces fictions ont obtenu.

A l'exemple d'Énée, ses Troyens épousèrent des femmes latines, et quelques Latins, des Troyennes. Ce ne fut donc plus qu'un seul peuple où se confondaient des races aborigènes venues jadis du Péloponnèse, des familles pélasgiques sorties de la Thessalie ou Hémonie, la tribu arcadienne qu'Évandre avait amenée de Palantium, enfin la colonie troyenne d'Énée. Voilà de quel mélange est sortie, nous dit-on, la nation romaine. Tout, selon Denys, y avait une origine grecque. Car les Troyens aussi venaient d'ancêtres arcadiens qui jadis, à la suite d'un déluge, s'étaient réfugiés dans la Samothrace, et de là, sous la conduite de Dardanus, avaient pénétré en Phrygie. Idæus, fils de Dardanus, conduisit une armée sur les monts appelés depuis Idéens; et Dardanus bâtit dans la Troade la ville de Teucris, sur un terrain que lui avait cédé Teucer, roi du pays. Or Énée descendait de ce Dardanus; en effet, Dardanus, ayant épousé Batée, fille de Teucer, donna le jour à Érichthon, qui, héritant des domaines de son père et de son aïeul, réunit sous ses lois toute cette contrée. D'Érichthon et de Calliroé, fille de Sca-

mandre, naquit Tros, qui laissa son nom aux Troyens; de Tros, Assaracus; d'Assaracus, Capys; de Capys et de la nymphe Naïs, Anchise; d'Anchise et de Vénus, Énée, qui par conséquent était Grec : ce qu'il fallait démontrer. Vous avez, Messieurs, dans cette généalogie, un exemple de celles sur lesquelles on a prétendu établir l'histoire et la chronologie des temps antérieurs aux olympiades et même à la guerre de Troie. M. Cuvier les a comparées, avec beaucoup de justesse, à celles qui ont cours chez les Arabes et chez les Tartares, à celles aussi que forgeaient, au moyen âge, nos vieux moines chroniqueurs, pour ajouter quelques siècles à l'ancienneté des maisons souveraines de l'Europe. Il y a même ici cette différence, que les moines ne remontaient point à des distances aussi lointaines, et qu'ils pouvaient s'autoriser de quelques débris de titres ou de vieilles légendes, au lieu qu'Apollodore, Denys d'Halicarnasse, Pausanias, sont à mille ou douze cents ou quinze cents ans des personnages dont ils osent tracer la filiation, et qu'ils n'ont à citer, à l'appui de ces tableaux généalogiques, que des auteurs tous postérieurs au siècle de Pisistrate, et dont les écrits d'ailleurs ont depuis longtemps disparu : tout ici repose sur l'hypothèse gratuite et invraisemblable de registres tenus et d'inscriptions gravées et conservées dans le cours des dix ou douze siècles fabuleux ou héroïques qui s'étendent depuis Inachus jusqu'à l'olympiade de Corœbus; siècles dont il ne subsistait, selon Varron, aucun souvenir réellement historique. Denys a compté aussi cinq générations de Phoronée, fils d'Inachus, à Œnotrus, et dix-sept d'Œnotrus à la guerre de Troie; et les modernes ont bâti sur ces nombres et

sur les noms qui s'y sont rattachés des systèmes que je crois avec M. Cuvier non moins inutiles qu'imaginaires.

Quoi qu'il en soit, après avoir établi la généalogie d'Énée, Denys d'Halicarnasse s'applique à fixer l'époque de la fondation de Lavinium. Troie avait été prise dix-sept jours avant le solstice d'été, le 8 du mois que les Athéniens appellent Thargélion; et, après ce solstice, il fallait encore vingt jours pour achever l'année. Ces trente-sept jours furent employés aux négociations d'Énée avec les Grecs et aux préparatifs de son départ. Ce ne fut donc qu'au commencement de l'année suivante, la première après la ruine d'Ilion, et vers l'équinoxe d'automne, qu'Énée et les siens traversèrent l'Hellespont; ils passèrent l'hiver en Thrace, se rembarquèrent au printemps, et gagnèrent la Sicile, où ils bâtirent des villes. Ils n'ont pu reprendre leur route qu'après l'hiver suivant. Leur arrivée à Laurente est à placer au milieu de l'été ; et la construction de Lavinium n'a dû être achevée que dans les premiers mois de la troisième année après la catastrophe de Troie.

Tant que Latinus vécut, Énée ne fut roi que des Troyens. Latinus mourut en l'an 4; Énée régna sur la nation entière. Il venait d'aider son beau-père à soumettre les Rutules de nouveau révoltés. Un combat sanglant s'était livré, où avait péri d'une part Latinus, de l'autre le chef des Rutules, Turnus. Trois ans après, ces Rutules se soulevèrent encore, et associèrent leurs armes à celles de Mézence, roi des Tyrrhéniens. A la suite d'une grande bataille, Énée ne se retrouva plus; on chercha vainement son corps : on en conclut qu'il s'était rejoint aux dieux, ou bien noyé dans le fleuve auprès duquel on combattait. On lui érigea un

monument portant l'inscription : « Au dieu indigète qui « règle le cours du fleuve Numique. » Ce Numique est un petit ruisseau, voisin de Lavinium, et que les Italiens appellent encore Numico ou Rivo di Nemi. Denys avertit qu'au rapport de certains auteurs, ce monument fut érigé par Énée à Anchise.

Il nous importait, Messieurs, de recueillir tout ce que Denys d'Halicarnasse raconte des voyages d'Énée et de son établissement en Italie; car il ne nous reste en prose aucun récit plus ancien ni plus détaillé de cette histoire ou de cette fable. Virgile y a joint plusieurs épisodes, et surtout le séjour d'Énée à Carthage, auprès de la reine Didon. Au lieu de laisser Ascagne dans la Troade, il l'a conduit jusqu'au Latium, et lui a donné de plus le nom d'Iulus ou Jules. Mais, sauf ces différences et quelques autres dans les détails, il y a tant de ressemblance entre l'Énéide et le premier livre de Denys, qu'on s'est demandé quelquefois si le poëte n'avait pas profité du travail de l'historien. Voltaire, dans son Essai sur la poésie épique, a remarqué cette conformité, mais pour en inférer seulement que Virgile avait tiré son sujet de traditions fabuleuses, et rassemblé différents matériaux épars en plusieurs livres. Cependant, Messieurs, nous avons reconnu que Denys d'Halicarnasse ne mit son histoire au jour que l'an 8 ou 7 avant J. C.; Virgile était mort environ dix ans auparavant, ainsi que l'ont prouvé plusieurs écrivains modernes et particulièrement Bayle; c'était donc à d'autres sources que Virgile avait puisé ces mêmes détails. Ce qui peut surprendre, c'est que Denys ne fasse aucune mention de l'Énéide; mais, apparemment, cet admirable poëme, que son auteur avait condamné aux flammes, était encore peu répandu.

Quant à Tite-Live, il ne s'est point engagé dans la recherche des différentes peuplades ou colonies qui avaient primitivement habité le Latium ou les diverses parties de l'Italie : apparemment il estimait que ces antiquités étaient devenues fort difficiles à éclaircir. Il ne remonte qu'à la prise d'Ilion. De tous les Troyens, Énée et Anténor sont seuls épargnés par les Grecs, soit à cause d'anciennes relations d'hospitalité, soit parce qu'ils ont toujours conseillé la paix, toujours blâmé l'enlèvement d'Hélène (Darès et Dictys disent le contraire). Anténor, avec une troupe d'Hénètes chassés de la Paphlagonie, pénètre au fond du golfe Adriatique, expulse les Euganéens répandus entre cette mer et les Alpes, et fonde la nation appelée Hénète ou Vénète, *Gens universa Veneti appellati.* Cette étymologie du nom des Vénitiens est indiquée aussi dans le recueil biographique attribué à Cornélius Népos, et a été rappelée par M. Daru. Mais vous savez que, selon Fréret, les véritables Vénètes seraient une des trois colonies illyriennes descendues en Italie bien avant Anténor; une vaine ressemblance de noms les aurait fait confondre par Tite-Live et plusieurs autres avec les Hénètes de l'Asie Mineure; et la tradition de la colonie amenée par le Troyen n'aurait pas d'autre fondement que cette homonymie fortuite. Ainsi tous les faits, tous les noms, toutes les époques seraient confondus aussi dans les vers de Virgile sur Anténor :

Antenor potuit, mediis elapsus Achivis,
Illyricos penetrare sinus, atque intima tutus
Regna Liburnorum, et fontem superare Timavi...
Hic tamen ille urbem Patavi sedesque locavit
Teucrorum, et genti nomen dedit, armaque fixit
Troïa.

Tite-Live dit que le premier lieu où aborda la troupe d'Anténor fut nommé Troie : *In quem primum egressi sunt locum, Troja vocatur, pagoque inde Trojano nomen est.* Un *pagus* était à peu près ce que nous nommons un canton composé de plusieurs villages, *vici;* et la réunion de plusieurs *pagi* se qualifiait nation ou peuplade, *gens.* Mais revenons à Énée. Après qu'il eut vainement tenté, dit Tite-Live, de s'établir d'abord en Macédoine, ensuite en Sicile, il descendit au pays des Laurentins, fit la guerre, puis la paix avec le roi Latinus, dont il épousa la fille; et, par ce second mariage, il devint père d'Ascagne : *Stirps quoque virilis ex novo matrimonio fuit; cui Ascanium parentes dixere nomen.* En ce point, Tite-Live ne s'accorde ni avec Virgile, qui fait d'Ascagne un fils de Créuse, ni même avec Denys d'Halicarnasse, qui, tantôt laisse cet Ascagne dans la Troade, tantôt en reproduit un en Italie comme fils de Créuse encore. Au surplus, Tite-Live ne décide point si l'Ascagne, qui a succédé sur le trône du Latium à Énée, était l'Iule fils de Créuse, ou le fils de Lavinia. Car, dit-il, peut-on rien savoir de certain sur des histoires si lointaines? *Quis enim rem tam veterem pro certo affirmet?* Ce doute de l'historien s'étend à ce qu'il raconte des victoires d'Énée sur Turnus, roi des Rutules, et sur Mézence, roi des Étrusques. Quels sont ces Étrusques et ces Rutules? Tite-Live ne nous l'explique point; mais il compose le peuple latin qu'Énée gouverne, de Troyens et d'Aborigènes, originaires du pays : seulement il ajoute que la capitale du roi Mézence était Céré, ville située, selon M. Micali, au lieu aujourd'hui nommé Cerveteri, à quatre lieues au nord de Rome. Il faut, Messieurs,

en lisant ces premiers récits de Tite-Live, nous souvenir de l'idée qu'il nous en a donnée lui-même dans son excellente préface : il ne nous a point promis plus de recherches qu'il n'en pourra faire, plus d'exactitude que n'en comporteront des traditions demi-poétiques, qu'il n'entreprendra ni de soutenir ni de réfuter. *Quæ ante conditam condendamve urbem, poeticis magis decora fabulis, quam incorruptis rerum gestarum monumentis, traduntur, ea nec affirmare nec refellere in animo est.... Hæc et his similia, utcumque animadversa aut existimata erunt, haud in magno equidem ponam discrimine.*

Les autres historiens latins ont parlé fort sommairement d'Énée. Salluste se borne à dire : *Urbem Romam, sicuti ego accepi, condidere atque habuere initio Trojani, qui, Ænea duce, profugi, sedibus incertis vagabantur; cumque his Aborigenes, genus hominum agreste, sine legibus, sine imperio, liberum atque solutum. Hi postquam in una mœnia convenere, dispari genere, dissimili lingua, alius alio more viventes, incredibile memoratu est quam facile coaluerint.* Voilà les Troyens qui bâtissent Rome, quatre cents ans avant Romulus, et qui s'y associent parfaitement avec les Aborigènes, malgré toutes les différences de races, de mœurs et de langage. Énée n'est point nommé dans ce qui nous reste du premier livre de Velléius Paterculus, non plus que dans le *Liber memorialis* qui porte le nom d'Ampélius. Florus place incidemment au nombre des familles rassemblées par Romulus dans le bois d'asile quelques hommes d'outre-mer, tels que des Phrygiens venus avec Énée et des Arcadiens avec Évandre : *Erat in proximo*

lucus : hunc asylum facit; et statim mira vis hominum, latini tuscique pastores, quidam etiam transmarini, Phryges qui sub Ænea, Arcades qui sub Evandro duce, influxerant. Il dit pourtant aussi qu'Albe fut bâtie par Iulus, qui dédaignait Lavinium fondée par son père : *Alba,... Iuli opus : nam Lavinium patris Æneæ contempserat.* Ni Sextus Rufus, ni Eutrope ne font mention d'Énée; mais d'assez longs articles le concernent dans les épitomes mal à propos attribués à Messala Corvinus et à Aurélius Victor. Le premier de ces abrégés ayant été, comme nous le disions dans la dernière séance, fabriqué au moyen âge, il n'y a pas lieu de s'y arrêter longtemps : c'est un insipide commentaire sur quelques vers de l'Énéide; et l'on n'y apprend aucune particularité nouvelle, sinon qu'Énée avait sur son vaisseau une truie destinée à être mangée par l'équipage, et que, d'après le conseil d'un oracle, il la mit à terre sur les rivages de la Campanie, non loin du lac Averne, parce que le lieu où il la retrouverait serait celui où il devrait bâtir sa ville : elle ne s'arrêta qu'aux bords du Tibre. On doit plus d'attention aux détails fournis par Aurélius Victor, ou plutôt par un écrivain plus ancien, qui pourrait être, comme je l'ai dit, Asconius Pedianus. Voici la substance de ce récit : c'est Anténor qui a trahi les Troyens, et livré Ilion; Énée n'a été épargné par les Grecs qu'à raison de sa piété, dont sa fuite offrait le spectacle; car il portait ses dieux et son père Anchise, en même temps qu'il tenait et traînait par la main son jeune fils. Ainsi l'atteste Alexandre d'Éphèse. Cependant Lutatius assure qu'Énée concourut à livrer sa patrie. Ayant obtenu d'Agamemnon la permission d'emporter ses biens les

plus précieux, il ne prit que ses pénates, son vieux père, et ses deux petits enfants, ou bien un seul appelé Iule et depuis Ascagne. Touchés d'un désintéressement si magnanime, les Grecs l'en récompensèrent par de riches concessions. Il partit avec des trésors et des compagnons, vint en Thrace, où il bâtit la ville d'Énus, puis à Délos, où il épousa Lavinie, fille d'un prêtre d'Apollon; il perdit son pilote Misène, auprès du promontoire qui a conservé ce nom. Toutefois Jules César, dans le premier de ses livres pontificaux, disait que Misène n'était pas pilote, mais musicien. Virgile réunit les deux traditions, puisqu'il dit :

> At pius Æneas ingenti mole sepulchrum
> Imponit, suaque arma viro, remumque tubamque.

Le prétendu Aurélius Victor, qui transcrit ces deux vers de l'Énéide, en aurait pu citer de plus positifs encore :

> Misenum Æolidem, quo non præstantior alter
> Ære ciere viros, Martemque accendere cantu...

Mais l'auteur de l'épitome ajoute, d'après Homère et d'autres écrivains, que l'usage de la trompette était inconnu en ce temps-là. Cette remarque critique est suivie de plusieurs détails de la navigation d'Énée. Il enterre la femme d'Euxin, l'un de ses compagnons, près du *sinus Euxinus ;* il va consulter la Sibylle, dans la ville de Cimbarion ; elle lui défend surtout d'enterrer en Italie sa parente Prochyta. Il avait laissé cette femme en parfaite santé; à son retour, il la trouve morte, et la fait porter dans l'île qui s'est appelée Prochyta; c'est ce qu'écrivent Vulcatius et Acilius Pison. Quant au nom de Gaëte, César et Sempronius le tirent du mot

grec καίειν, brûler : ce fut là que les Troyennes, lasses de tant de voyages, incendièrent la flotte. On parvint comme on put à Laurente, où l'on retrouva la truie, échappée quelque temps auparavant des mains du sacrificateur, et où d'ailleurs on mangea ses tables de la manière qui nous a été déjà expliquée. César et Lutatius adoptent ces traditions; Domitius tient qu'on mangea des gâteaux de miel, sur lesquels on avait d'abord posé d'autres aliments; mais enfin c'était là qu'il s'agissait de s'établir. La flotte d'Ulysse apparut durant un sacrifice, qu'on n'interrompit pourtant pas; on se voila la tête pour n'être pas reconnu. Il y avait là deux étangs d'eau salée, que les oracles avaient aussi indiqués, sous le nom de deux mers, comme le terme du pèlerinage. On s'y lava; et *Lavinium* devint en conséquence le nom destiné à la ville qu'on allait bâtir : ce nom ne vient plus de Lavinie, épouse d'Énée, et fille, soit d'un prêtre de Délos, soit du roi Latinus, qui céda aussi cinq cents arpents de terrain. Ce lieu ne plaisait pas infiniment; mais la truie y mit bas trente petits; et, selon Caton, après un égal nombre d'années, il devait être permis aux Troyens de choisir un séjour plus agréable et plus fertile. Latinus, avant d'accueillir si bien les nouveaux débarqués, s'était mis contre eux en campagne. Mais, s'apercevant que leurs troupes étaient mieux équipées, mieux armées que les siennes, averti de plus par des songes et par les entrailles des victimes de ne point se mesurer avec eux, il prit le parti de négocier, et donna en mariage au pieux Énée sa fille Lavinie, promise à Turnus Herdonius. Maintenant c'est de cette Lavinie que la ville de Lavinium tient son nom : *Cœptum muniri locum... Æneas ex nomine uxoris*

suæ, Latini regis filiæ,... Lavinium cognominavit. L'auteur de l'épitome ne se souvient-il plus qu'il nous a déjà présenté deux autres explications de ce nom dans les quatre pages précédentes? Mais alors il copiait César et Domitius; à présent Lutatius est son guide. La reine mère Amata, indignée de l'affront qu'on faisait à son cousin Turnus, auquel on préférait un aventurier, excita ce prince à prendre les armes : il fallut vaincre les Rutules dans les champs de Laurente. Latinus et Turnus y périrent; et le vainqueur Énée monta sur le trône. Pison dit qu'Amata se tua de désespoir. Les Rutules demandèrent des secours à Mézence, roi d'Agylla en Étrurie. Énée, qui se sentait inférieur en forces, différa le combat; et, quand il crut le moment opportun, laissant son fils Euryléon dans le camp près de Lavinium, il s'avança dans la plaine. Au milieu d'une bataille sanglante, l'air s'obscurcit, la pluie épaissit les ténèbres, le tonnerre gronda, des éclairs brillèrent, et le roi Énée disparut, soit englouti dans les eaux du Numique, soit emporté vivant dans les cieux. Ascagne et d'autres assurèrent qu'ils l'avaient aperçu près du fleuve, encore armé et resplendissant comme dans le combat. Leur témoignage acheva de prouver son immortalité. *Quæ res immortalitatis ejus famam confirmavit.* On lui dédia un temple; on l'appela père indigète; et son fils Ascagne, le même qu'Euryléon, fut salué roi par tous les Latins.

Je ne sais pas, Messieurs, de meilleur moyen de montrer la futilité de ces fictions, que de les exposer telles qu'elles se présentent immédiatement dans les auteurs originaux, avec toutes leurs variantes, leurs incohérences et leurs détails romanesques. Cependant

la question de savoir si Énée est jamais venu en Italie a été prise au sérieux : l'abbé Vatry l'a traitée dans un mémoire académique sur la famille Julia. D'abord Vatry rappelle les vers de l'Iliade où Neptune annonce qu'Énée et ses descendants régneront sur les Troyens, c'est-à-dire sans doute sur la Troade, car Homère n'a aucune idée d'un empire d'Énée en Italie. Ce même poëte, ou l'auteur, quel qu'il soit, de l'hymne à Vénus qui lui est attribué, met dans la bouche de cette déesse une prédiction toute semblable à celle de Neptune. Voudrons-nous, pour faire venir Énée en Italie, donner un démenti et au dieu des ondes et à la reine de Cythère? L'Énée d'Homère est le plus religieux des princes : Vénus est sa mère; Apollon, Neptune, Jupiter se déclarent ses protecteurs. Quoique parent et gendre de Priam, il n'est point, à proprement parler, Troyen; il est de Dardanie et Grec d'origine. S'il combat contre les Grecs, c'est malgré lui; il n'aime pas Priam, dont il sait qu'il est haï; il se flatte de régner un jour sur les Troyens; et, comme Bochart l'observe, il faut bien qu'il ait régné sur eux, puisque ses descendants les gouvernaient encore au temps d'Homère. Ce poëte donne à Énée tant d'éloges que le père Hardouin soutenait que le fils d'Anchise était le véritable héros de l'Iliade; opinion très-bizarre sans doute, mais que l'on rendrait moins déraisonnable, si on la réduisait à dire que l'une des fins de ce poëme est de montrer comment l'empire de Priam est tombé dans la famille Énéade. C'était l'idée d'Acusilaüs, très-ancien historien, cité par Didyme en des scholies sur Homère. Strabon, après avoir rappelé la prédiction de Neptune, en conclut expressément qu'Énée est resté dans la Troade; qu'il y est devenu le

chef d'une dynastie nouvelle. Quand les Romains se sont avisés de prendre ce héros pour le fondateur de leur ville, il leur a fallu imaginer un long enchaînement d'oracles, de miracles, de songes et d'absurdités. Denys d'Halicarnasse a eu la complaisance de recueillir toutes ces fables; il nous les débite sérieusement, mais sans y croire lui-même, à ce qu'assure l'abbé Vatry. Ce point n'est pas aisé à vérifier; et, par égard pour l'historien grec, nous aimons mieux le supposer crédule qu'imposteur. L'académicien français le soupçonne d'avoir laissé tout exprès Ascagne en Troade, afin de tenir en réserve un moyen d'expliquer au besoin l'empire conservé en ce pays aux descendants d'Énée selon la prophétie homérique de Neptune. Quant au soin que prend Denys de citer les livres de la Sibylle, les réponses de la Pythie, les cérémonies, les fêtes, les temples, les noms de villes et d'autres monuments de l'arrivée des Troyens en Italie, Vatry soutient avec raison que toutes ces prétendues preuves ne peuvent résister à une critique tant soit peu éclairée. Du reste, il écarte plusieurs des arguments employés par Bochart, pour prouver qu'Énée n'a jamais paru dans le Latium : par exemple, Bochart admettait comme une donnée positive qu'Énée était fils de Vénus; et considérant que le culte de cette déesse ne s'est établi que fort tard à Rome, il en concluait que la fondation de cette ville par un fils de Vénus était une fiction démentie par les faits. Au fond, Messieurs, Hésiode dit seulement qu'Anchise eut un fils d'une princesse établie dans les vallées du mont Ida, et c'est l'imagination de quelques autres poëtes qui a introduit là Vénus; mais il me semble que l'argument de Bochart n'en conserve pas moins toute sa force

contre Denys d'Halicarnasse. Car cet historien couvre le Latium de temples érigés à Vénus par Énée, monuments évidemment supposés, puisqu'ils seraient inconciliables avec l'époque si tardive où le culte de cette divinité a commencé chez les Latins. J'avoue qu'ensuite Bochart étale beaucoup trop d'érudition pour montrer que la langue et les institutions des Romains n'avaient rien de commun avec celles des Phrygiens. Bochart méconnaît ici un fait assez vraisemblable, savoir, que les Troyens étaient réellement un peuple distinct des Phrygiens, qui, selon Strabon, ne sont venus de la Thrace dans la Troade qu'après la catastrophe de Troie. Cette discussion était au moins superflue : assez d'autres raisonnements repoussaient la tradition adoptée par Virgile et par Denys; tradition indiquée dans le poëme de Lycophron, qui écrivait deux cents ans avant Auguste, et qui la tenait probablement de quelque poëte un peu plus ancien. Le premier historien romain, Fabius Pictor, s'empara de cette fable, et bientôt les familles dont les noms pouvaient ressembler de loin ou de près à ceux de quelques héros troyens prétendirent en être issues. La famille Julia voulut descendre d'Iulus.

Hic Cæsar, et omnis Iuli
Progenies...
Julius a magno deductum nomen Iulo.

Denys d'Halicarnasse et Tite-Live ont soin, tout aussi bien que Virgile, de faire observer cette descendance. Mais dans Caton l'Ancien, Ascagne n'est encore nommé qu'Iobus ou Job; et il a fallu dans la suite quelque façon pour en faire Jules. On y a réussi; et il a été reconnu que le sacerdoce suprême avait été de tout temps héréditaire dans cette famille, bien qu'au pre-

mier siècle avant J. C., elle n'en possédât encore d'autre que celui de Vénus, qui ne remontait pas bien haut. Jules César se donne cette origine, il se qualifie né de Vénus; et Cicéron dit de lui : *Florem œtatis a Venere orti, in Bithynia contaminatum;* trait de satire qui atteste la prétention dont il s'agit. Dans Plutarque, Pompée, avant la bataille de Pharsale, a un songe où il se voit occupé à parer le temple de Vénus; ce qui veut dire qu'il va bientôt, par sa défaite, augmenter l'éclat de César. Suétone, Dion Cassius, Appien et presque tous les annalistes des âges suivants rappellent la même tradition. Accréditée par l'ambition et la puissance d'une maison trop fameuse, elle a, comme tant d'autres fables, pris place enfin dans l'histoire.

En preuve de cette attention des Césars à se donner pour issus d'Iule et d'Énée, l'abbé Vatry aurait pu citer, outre les textes des historiens, quelques monuments numismatiques : une médaille, où César avait joint à sa propre image celle d'Énée et d'Anchise; plusieurs autres, qui retracent l'entrevue de Vénus et d'Anchise au pied du mont Ida; celle d'Auguste, où Énée, conduit par Mercure, porte son père et un coffre, tient Ascagne de la main droite, et se fait suivre par Créuse. Ces figures se retrouvent dans la table isiaque, dans un médaillon d'Antonin le Pieux et sur plusieurs médailles du même empereur. On aperçoit dans quelques-unes la truie avec douze petits (et non pas trente). Des lampes antiques reproduisent les mêmes symboles. Mezzabarba cite deux médailles de Trajan sur lesquelles le mot *Æneas* sert d'explication à de semblables figures. Mais Ovide, au cinquième livre de ses Fastes, parle d'une statue d'Énée portant Anchise, et qu'on admirait dans un temple de Mars Vengeur, érigé par Auguste :

Ultor ad ipse suos cœlo descendit honores,
 Templaque in Augusto conspicienda foro...
Hinc videt Æneam oneratum pondere sacro,
 Et tot Iuleæ nobilitatis avos...

Il est vrai que, sur une des médailles qui retracent cette statue, le père Hardouin n'a vu qu'une figure qui portait un soldat estropié, et en a conclu qu'il s'agissait d'un hôpital militaire, fondé par César et entretenu par Trajan; mais les autres monuments analogues à celui-là repoussent une pareille explication.

Vous voyez donc, Messieurs, quels soins a pris l'ambitieuse politique des empereurs pour accréditer, par des images mensongères, la fiction puérile de la descente d'Énée en Italie; et vous pouvez juger, par cet exemple, combien est vaine l'autorité des médailles à l'égard des faits antérieurs de plusieurs siècles à leur fabrication. Je ne puis m'empêcher d'observer aussi que l'abbé Vatry aurait pu faire plus d'usage, dans sa dissertation, tant des contradictions qui fourmillent entre les auteurs qui font descendre Énée en Italie, que des traditions tout à fait différentes qui se rencontrent dans plusieurs autres écrivains. Par exemple, Conon, qui a écrit, vers le temps de Jules César, cinquante narrations grecques conservées par Photius, parle d'Énée dans la quarante-sixième. Durant le siége de Troie, dit-il, Priam prit la précaution d'envoyer en Lydie les deux fils d'Hector, Oxynius et Scamandre. Vous remarquerez, Messieurs, que, dans Homère, Hector n'a pas d'autre fils qu'Astyanax. Mais celui-ci se nommait aussi Scamandre; et, selon d'autres écrivains, il avait un frère appelé Laodamas par Dictys, Amphineus par Xénocrate, et Oxynius enfin par Conon. Ce dernier auteur ajoute qu'a-

près la ruine d'Ilion, Énée, fils d'Anchise et de Vénus, se retira d'abord sur le mont Ida; mais que le retour des fils d'Hector, qui se mirent en possession du pays à titre d'héritage, obligea le fils d'Anchise de chercher fortune autre part. Il partit avec son père et ses compagnons; et, suivant le conseil de sa mère, il se dirigea vers l'orient (à l'opposé de l'Italie), passa l'Hellespont, et entra dans le golfe de Therme. Là mourut Anchise. Vous noterez, Messieurs, que Pausanias dit que ce fut en Laconie, où l'on montrait aux voyageurs comme lui le mont Anchisias. Ayant rendu les derniers devoirs à son père, Énée, sans écouter les vœux des peuples qui voulaient se soumettre à lui, continua sa route, parvint à Bruside, et y gagna les cœurs des habitants. Une vache, qu'il avait amenée du mont Ida par ordre de sa mère, se mit à mugir : il comprit qu'il fallait s'arrêter là; il accepta l'empire que les Brusidiens lui offraient, sacrifia la vache, et bâtit la ville Énéia, que d'autres appellent par corruption Énus. Voilà, dit Conon, l'une des manières dont les Grecs racontent les aventures d'Énée; car il y a bien d'autres versions; sans compter, ajoute-t-il, celle qui le transforme en fondateur de l'empire romain. C'en est assez, Messieurs, pour comprendre combien il s'en fallait que cette tradition fût la seule ou parût la plus plausible avant le poëme de Virgile. L'abbé Vatry a fait, sur la fable de ce poëme, une autre dissertation, où il s'attache à prouver que le but principal de l'Énéide était d'inspirer aux Romains une opinion que la plupart d'entre eux n'avaient pas encore assez au gré d'Auguste : savoir, qu'il leur importait de se soumettre à celui que sa naissance, sa fortune et ses qualités personnelles venaient de leur

donner pour maître. Énée est un emblème d'Auguste son descendant. Ces filiations divines étaient alors communes, et la religion les autorisait. D'ailleurs, l'orgueil des familles patriciennes, et même de tous les Romains, trouvait aussi son compte à descendre des Troyens antiques ; et, comme il est souvent arrivé, les illusions de leur vanité allégeaient le poids de leurs chaînes. « Puisqu'il s'agissait, dit Vatry, d'adoucir des es« prits aigris et révoltés, et d'amener à la soumission le « plus fier et le plus indépendant de tous les peuples, « il fallait que ce poëme ne respirât que l'humanité, « la justice et la religion.... La partie brillante d'Au« guste n'avait jamais été la valeur guerrière ; il eût « été mal de rendre Énée recommandable par des ver« tus qui eussent manqué à Auguste ; car alors l'Énéide « eût été une satire de ce prince, au lieu d'être un « monument élevé à sa gloire. »

La fiction de l'établissement d'Énée en Italie avait, Messieurs, pour suites nécessaires, et de le constituer chef d'une dynastie, et de remplir d'une liste de rois énéades les quatre siècles, les quatre cent trente ans compris entre la prise de Troie et l'avénement de Romulus. Ces rois sont, après Énée et avant Romulus, au nombre de quatorze dans Denys d'Halicarnasse : savoir, Ascagne, Sylvius, Æneas Sylvius, Latinus Sylvius, Alba, Capetus, Capys Sylvius, Calpetus, Tibérinus, Agrippa, Alladius, Aventinus, Procas et Amulius. Virgile n'a extrait de cette liste que cinq noms, dont il a fort dérangé l'ordre :

Sylvius, Albanum nomen, tua proxima proles...
Proximus ille Procas, trojanæ gloria gentis,
Et Capys, et Numitor, et qui te nomine reddet
Sylvius Æneas...

Le catalogue est moins incomplet dans Ovide : toutefois ce poëte supprime Æneas Sylvius, il change Capetus en Épytus, Calpetus en Capetus, il écrit Romulus au lieu d'Agrippa, et pour Alladius, Acrotas. Tite-Live reproduit la liste de Denys d'Halicarnasse, en substituant néanmoins Atys, Capetus et Romulus Sylvius à Capetus, Calpetus et Alladius. On remarque précisément les mêmes variantes dans le livre attribué à Messala Corvinus. Aurélius Victor, ou l'auteur que l'on prend pour lui, ne compose la dynastie des Énéades que de huit rois, qui sont Ascagne, Sylvius Posthumus, Latinus Sylvius, Tiberius Sylvius, Aremulus Sylvius, Aventinus Sylvius, Procas et Amulius. Mais on en retrouve quatorze dans Eusèbe; et ce sont ceux de Tite-Live, sauf deux ou trois différences purement orthographiques. Toujours est-il vrai que, dans les cinq auteurs qui viennent d'être cités, le nombre des successeurs d'Énée varie de quatorze à treize et à huit, et qu'à peine y a-t-il quatre ou cinq noms qui demeurent partout constamment les mêmes. Jugez, Messieurs, quel fond vous pouvez faire sur une pareille nomenclature, à laquelle d'ailleurs on ne rattache qu'un très-petit nombre de faits diversement racontés.

Denys d'Halicarnasse dit qu'Énée eut pour successeur son fils Euryléon, qui, dans la suite, prit le nom d'Ascagne. Ce fut lui qui vainquit Lausus, fils du roi tyrrhénien Mézence. Ascagne régnait encore, quand se terminèrent les trente années figurées par les trente petits de la truie merveilleuse. Il fallait bâtir une ville nouvelle : Ascagne l'appela Alba ou la Blanche; et, comme il existait déjà une cité de ce nom, il la surnomma la Longue. Mais les dieux qu'on y avait trans-

portés de Lavinium, retournèrent deux fois d'eux-mêmes dans leur ancienne demeure, malgré le soin qu'on prenait de les garder et de les enfermer étroitement dans la nouvelle. Ce prodige, sur lequel l'historien grec ne jette aucun doute, parut un avertissement céleste, qui ordonnait de rétablir ces statues dans leur temple de Lavinium, et d'y renvoyer six cents familles. Ces dieux sont ceux que les Romains appellent Pénates, mot que les Grecs traduisent par πατρώους ou γενεθλίους, paternels ou originaires, présidant à la naissance. Denys n'en indique point l'étymologie latine. Cicéron dit : *Penates sive a penu ducto nomine (est enim omne quo vescuntur homines penus), sive ab eo quod penitus insident, ex quo etiam penetrales a poetis vocantur.* Macrobe explique *Penates* par *per quos penitus spiramus.* Ainsi, Messieurs, ce mot viendrait ou de *penitus* et de *penetrales*, dieux intérieurs, dieux intimes, ou de *penus*, dieux gardiens des biens domestiques. D'autres l'ont interprété *penes nos nati*, *penes nos stantes*, dieux qui naissent chez nous et demeurent à notre disposition. Avant de décrire les statues de ces dieux, Denys s'arrête, et se prescrit de ne point révéler indiscrètement les mystères. Voici, ajoute-t-il, ce que la religion me permet de dire, et ce que je sais pour l'avoir vu. Un petit temple est situé à Rome, près de la place publique, vers le chemin le plus court pour aller au quartier des Carènes, c'est-à-dire au quartier où les toits des maisons ont la forme de vaisseaux renversés. Ce temple, environné d'oliviers, offre des figures des dieux troyens; et, sur chacun de ces dieux, l'inscription ΔΕΝΑΣ. On écrivait *Denates* au lieu de *Penates*, parce que, dit Denys, les anciens

n'ayant pas encore inventé la lettre Πῖ, la remplaçaient par le Δέλτα. Il est probable que c'était un véritable Pi, mais qu'on prenait pour un Delta, parce que la figure en était grossièrement tracée. Du reste, ces dieux étaient deux jeunes hommes assis, en habits de guerre, apparemment Castor et Pollux, ainsi que le conjecturent Vivès et Vossius. Mais Denys se garde bien d'écrire leurs noms; ce serait trahir le secret dû aux choses saintes; sa circonspection scrupuleuse laisse, sur toute cette description, une obscurité qui la rend presque inutile. Il ose penser néanmoins, avec plusieurs auteurs, que les statues des grands dieux et le Palladium, statue de Pallas, avaient été apportés d'Ilion par Énée. Voilà ce qui, chez cet écrivain, compose toute l'histoire du règne d'Ascagne-Euryléon, qui mourut l'an 45 après la ruine de Troie. Tite-Live nous en apprend beaucoup moins encore. Dans le prétendu Aurélius Victor, Mézence et son fils Lausus s'arment contre les Latins. Mézence prétend les obliger à lui apporter tout le vin du Latium; Ascagne est d'avis qu'il vaut mieux périr que de renoncer à la liberté et au bon vin. La guerre se rallume; Lausus est tué, et Mézence mis en fuite. Les Latins, persuadés qu'un aussi grand homme que leur roi Ascagne est né de Jupiter, l'appellent Iobus : de là la famille Julia, selon César et Caton. Cependant Énée avait laissé Lavinie enceinte : elle eut peur d'Iobus, se réfugia dans une forêt, chez un pasteur nommé Tyrrhus, et y mit au monde un fils qu'on appela Sylvius, *a qualitate loci*. Le vulgaire croyait Lavinie morte, et soupçonnait Ascagne de l'avoir tuée; il jura qu'il n'en était rien, demanda un délai pour prouver son innocence, fit chercher Lavinie,

et promit de grandes récompenses à celui qui la retrouverait; on la ramena, et le roi la traita avec des égards qui le remirent en possession de la faveur populaire. C'est ce qu'écrivent César et Sextus Gellius. Mais d'autres disent que Tyrrhus, après s'être assuré qu'on ne ferait aucun mal à Lavinie ni au jeune Sylvius, les fit paraître aux yeux du peuple. César, Cincius, Tubéron et les annales des pontifes sont cités à l'appui des traditions relatives à la construction d'Albe et à l'obstination des dieux qui retournaient toujours à Lavinium. Pour compléter l'histoire d'Ascagne, ou du moins pour achever de montrer combien elle est incertaine, il importe de recueillir aussi les débris des notices qu'avaient laissées, sur les fils d'Énée, Céphalon, Démagoras, Agathocle, Agathylle, Apollodore, Xénagoras, Galatas, Alcimus, Denys de Chalcide, et d'autres anciens auteurs, dont les écrits sont perdus. Or on y lisait, au rapport de Denys d'Halicarnasse et de Festus, qu'Énée avait eu quatre fils, Ascagne, Euryléon, Romulus et Romus ou Rémus; que ce dernier était le chef de la colonie troyenne qui vint fonder Rome; ou bien qu'Ascagne, institué unique héritier, partagea le royaume des Latins avec ses deux frères Romulus et Romus; ou bien qu'Énée, par le conseil du devin Hélénus, amena en Italie sa petite-fille Roma, née d'Ascagne, laquelle a laissé son nom à la ville des Romains; ou bien que Romulus et Romus, fils ou petits-fils d'Énée, avaient été laissés par lui en otage à Latinus, roi des Aborigènes, qui leur légua une partie de ses domaines; ou bien que les fils d'Énée et de Lavinie s'appelaient Maylle, Mulus et Romus; ou bien encore que Romus, Antias et Ardéas, fondateurs de Rome, d'Antium et d'Ardée, étaient

nés d'Ulysse et de Circé; ou bien enfin qu'après la mort d'Énée, roi d'Italie, Latinus, fils de Circé et de Télémaque, épousa la Troyenne Romé, dont il eut Romulus et Romus; quoique pourtant ce Romus soit ailleurs fils d'Émathion, ailleurs fils d'Italus et d'Électra, fille de Latinus. On ne sauroit, Messieurs, imaginer plus de variantes; et vous aurez observé surtout que plusieurs de ces traditions rapprochent si fort Romus, Romulus et la fondation de Rome de l'époque d'Énée et d'Ascagne, qu'on ne sait plus que faire de ces quatre cent trente ans remplis ailleurs par une succession de quatorze, treize, ou huit rois Énéades. L'extrême diversité de ces traditions ne laisse aucune sorte de consistance à l'histoire de ces rois.

En reprenant leurs annales dans Denys d'Halicarnasse, nous lisons qu'après la mort d'Ascagne-Euryléon, le trône échut à Sylvius, fils posthume d'Énée et de Lavinia. C'est celui dont Virgile a dit :

Sylvius, Albanum nomen, tua postuma proles;
Quem tibi longævo serum Lavinia conjux
Educet sylvis regem, regumque parentem.

Il faut noter qu'Euryléon avait laissé un fils, qui s'appelait Jules, et qui aspirait au trône, mais qu'on força de se contenter du sacerdoce, resté, dit-on, dans la famille Julia. Sylvius régna vingt-neuf ans jusque vers l'an 1109 avant notre ère. Après lui, son fils Sylvius Æneas règne dix-neuf ans; puis Latinus, cinquante et un; Alba, trente-neuf; Capetus, vingt-six; Calpetus, treize; et Tiberinus huit. Ce dernier, le seul au nom duquel Denys attache le souvenir de quelque fait, périt dans une bataille qui se livrait près du fleuve Albula; il s'y noya, et, à cette occasion, le fleuve prit le

nom de Tiberinus ou Tiberis, le Tibre. Les rois suivants sont Agrippa durant quarante et un ans, Alladius pendant dix-neuf. Cet Alladius était un tyran, haï des dieux, dont il avait voulu imiter la foudre : ils l'en punirent en écrasant son palais sous les coups du véritable tonnerre. Les eaux du lac auprès duquel il demeurait s'enflèrent, et l'ensevelirent lui et sa famille. On montrait encore, au premier siècle avant notre ère, les prétendus débris de ses portiques, lorsque les eaux étaient basses. Alladius fut remplacé par Aventinus, qui régna trente-sept ans, et dont le nom est resté à l'une des sept collines. Les derniers rois Énéades sont Procas durant vingt-trois ans, et Amulius durant quarante-deux. Amulius, qui avait usurpé la couronne sur son frère aîné Numitor, périt sous les coups de Romulus et de Rémus, comme nous le verrons dans la prochaine séance. Je n'ai plus à vous offrir, dans celle-ci, que l'exposé bien succinct de ce que disent de la dynastie des Énéades, Tite-Live et les deux auteurs auxquels on a donné les noms de Messala Corvinus et d'Aurélius Victor.

Tite-Live, loin de rien ajouter à la notice déjà si courte que je viens d'emprunter à Denys d'Halicarnasse, resserre en quinze lignes toute cette histoire de quatre siècles. Il dit aussi que le fleuve Albula, où se noya Tiberinus, reçut le nom de Tibre; mais il ne fait pas mention de l'impiété d'Alladius, dont il change le nom, comme je l'ai dit, en Romulus Sylvius. Chez lui c'est Aventinus qui est foudroyé sur le mont appelé depuis Aventin. Dans Messala, Ascagne a pour successeur son frère Sylvius, autrement dit Iulus, quoiqu'il y ait des auteurs qui appliquent ce dernier nom

à Ascagne lui-même. A Sylvius succède son fils Sylvius Æneas, père de Latinus, qui a donné son nom à la nation. Vous avez vu, Messieurs, qu'elle le portait auparavant, et qu'il y avait eu, avant l'arrivée d'Énée, un roi Latinus. Le surplus de la notice de Messala est conçu en ces termes : *Genuit hic Sylvius Albam, Atym Alba, Capym Atys, Capys Capetum, Capetus Tiberinum, qui, in Albula flumine demersus, mutavit fluvio nomen.... Ex Tiberino superfuit Agrippa, ex quo Romulus Sylvius, qui, sine prole, fulmine ictus, stirpis ejusdem Aventinum in regno reliquit. Is decedens, in quo sepultus fuerat, colli nomen dedit. Huic successit Procas; quo defuncto, duo ejus filii, Numitor et Amulius, superstites fuere; quorum alter Amulius Numitorem fratrem majorem e solio dejecit.* Le livre classique latin qui renferme le plus de renseignements sur cette dynastie est celui qu'on a intitulé : *Sexti Aurelii Victoris origo gentis romanæ.* Là, aussitôt après la mort d'Ascagne, s'élève un débat entre son fils Iulus et Sylvius, fils posthume d'Énée. Le trône appartenait-il au fils ou au petit-fils du chef de la race? Le peuple décida la question en faveur de Sylvius. Sous le règne de son successeur Latinus, des colonies latines s'établissent à Préneste, à Tibur, à Gabies, à Tusculum, à Cora, à Pométia, à Locres, à Camérie, à Crustumerium, à Bovilles. Les historiens Cincius et Lutatius sont cités à propos de Tiberius ou Tiberinus qui se noie dans l'Albula. Ensuite, Aremulus Sylvius, le même que Denys a nommé Alladius, est frappé de la foudre en punition de son impiété : sa manière d'imiter le tonnerre, était de battre des boucliers, de s'en servir comme de tambour, quand Jupiter tonnait. Tout

cela se lisait, nous dit-on, au sixième livre des Grandes Annales et dans l'épitome de Pison; mais Aufidius et Domitius rapportaient qu'Aremulus avait péri par un tremblement de terre, et non d'un coup de foudre. Suit Aventinus, qui, enveloppé et tué par les ennemis, au milieu d'une bataille, fut enterré au pied du mont Aventin, ainsi que l'écrit Jules César. On ne dit rien de Procas, sinon qu'il donna le jour à Numitor et Amulius, et qu'il les institua ses héritiers avec des droits égaux. Amulius, quoique le plus jeune, voulut conserver la couronne. Il fit deux parts, dont l'une était l'empire, et l'autre la totalité des biens meubles et immeubles du feu roi. L'option fut laissée à Numitor, qui préféra la propriété au pouvoir. Plutarque dit précisément tout le contraire : « Numitor choisit le royaulme pour sa part; « mais Amulius se trouvant l'or et l'argent entre mains, « et, à cause d'iceluy se sentant le plus fort, luy osta fa« cilement le royaulme. »

Vous devez vous attendre, Messieurs, à trouver, presque à chaque pas, des contradictions semblables, dans les prétendues histoires de Romulus, dont je me propose de vous entretenir dans notre prochaine séance.

NEUVIÈME LEÇON.

ROMULUS.

En vous exposant, Messieurs, tout ce que les poëtes et les historiens de l'antiquité racontent de la descente d'Énée en Italie, du royaume qu'il y fonda, et des princes de sa race qui lui succédèrent durant quatre siècles jusque vers l'olympiade de Corœbus, où commencent, selon Varron, les temps historiques, je n'ai eu à vous offrir que des fables incohérentes, contradictoires, et d'ailleurs trop peu nombreuses pour remplir le long espace auquel on les fait correspondre. Mais, en de telles matières, la véritable instruction consiste à rassembler et à comparer toutes les traditions, quelles qu'en soient la confusion et la rivalité; c'est l'unique moyen de les apprécier avec justesse, et de les séparer de l'histoire proprement dite, qu'elles ont trop longtemps décréditée en se mêlant avec elle. L'histoire des sept rois de Rome, quoiqu'elle appartienne à des siècles moins obscurs, puisqu'elle est comprise entre l'an 753 et l'an 509 avant J. C., a paru aussi très-fabuleuse à plusieurs savants; d'autres en ont prétendu prouver la vérité. Vous pourrez, Messieurs, juger ce procès autrefois fameux; car j'en vais mettre sous vos yeux toutes les pièces, en puisant cette histoire dans ses sources, ou plutôt, puisque les sources n'existent plus, dans les plus anciens livres grecs et latins où se trouve aujourd'hui cette histoire.

Numitor, détrôné, comme nous l'avons vu, par son

frère Amulius, avait une fille nommée Ilia ou Rhéa, qu'au sortir de l'enfance, Amulius consacra au service du temple de Vesta. Ilia, dans le bois sacré, rencontra un de ses amants, ou son oncle Amulius lui-même, ou, selon la plupart des auteurs, le dieu Mars : elle devint enceinte; elle mit au monde deux jumeaux. Leur aïeul Numitor prouva, par un long plaidoyer, qu'ils étaient fils d'un dieu, et que, par conséquent, leur mère ne méritait aucun reproche; mais un discours véhément d'Amulius décida les juges à la condamner à mort. La sentence portait de plus que les deux enfants seraient jetés dans le Tibre. Les uns disent qu'Ilia fut, en effet, enterrée vive; les autres qu'Amulius, fléchi par les prières de sa propre fille, se contenta de renfermer sa nièce dans une étroite prison. Denys d'Halicarnasse vous permet, Messieurs, de choisir entre ces deux opinions celle qui vous plaira davantage. Mais à l'égard des deux nouveau-nés, Fabius Pictor, Lucius Cincius, Porcius Cato, Calpurnius Piso, et plusieurs autres s'accordent à dire qu'ils furent jetés dans le fleuve; que leur berceau, qui leur servait de nacelle, rencontra une grosse pierre, qui les renversa et les laissa dans la boue; qu'une louve qui passait par là lécha le limon qui les couvrait, et leur présenta ses mamelles; que des bergers survinrent et les emportèrent; que l'un de ces pâtres, Faustulus, homme de bien et de sens, qui savait l'aventure d'Ilia, comprit que c'étaient les deux jumeaux nés d'elle, se les fit remettre, les porta à sa femme, qui venait d'accoucher d'un enfant mort, et qui se félicita d'en retrouver deux vivants. Faustulus les éleva, les nomma Romulus et Rémus, admira la rapidité de leurs progrès, et surtout leur habileté à

construire des cabanes. De mon temps, dit Denys, on en voyait encore une sur le chemin du mont Palatin au cirque. Ils avaient atteint l'âge d'environ dix-huit ans, lorsqu'ils eurent une querelle avec les bergers de leur aïeul Numitor. Il se livra des combats : Rémus tomba dans une embuscade, fut pris et emmené à Albe. Romulus était impatient de l'aller délivrer; mais Faustulus le détourna de cette résolution téméraire; et, à cette occasion, il lui dévoila le secret de sa naissance. Il s'agit, lui dit-il, de concerter une bien plus vaste entreprise; il faut vous entendre avec votre aïeul Numitor, vous venger d'Amulius, et le détrôner. Amulius mit Rémus entre les mains de Numitor, qui avait à venger ses bergers, mais dont les entrailles s'émurent à la vue d'un jeune homme que ses traits nobles et son courage intrépide semblaient élever fort au-dessus de la condition d'un pâtre. « Rémus, lui dit-il, on me demande « à grands cris ta mort; il ne tient qu'à moi de l'ordon« ner. Veux-tu vivre pour servir mes ressentiments et « pour seconder mes desseins? » C'était aussi le détrônement d'Amulius que méditait Numitor. L'ardent Rémus brûle de tenter cette expédition à l'instant même; mais Numitor exige qu'avant tout Romulus soit invité à se rendre sans délai auprès d'eux. Romulus arrive; il raconte ce qu'il vient d'apprendre de Faustulus; la conjuration s'ourdit; les deux jeunes gens, Faustulus et Numitor entrent dans le palais; des paysans armés se joignent à eux; Amulius tombe sous leurs coups. Denys d'Halicarnasse nous avertit que certains auteurs retranchent de ce récit les circonstances les plus intéressantes, surtout le dieu Mars et la louve; ils disent que les deux jumeaux furent, au moment de leur nais-

sance, adroitement soustraits et remplacés par deux autres enfants qu'Amulius fit périr; que Faustulus, frère du premier berger de Numitor, se chargea d'élever les deux fils d'Ilia; qu'ils furent allaités par la femme de ce Faustulus, laquelle s'appelait Laurentia, et avait été surnommée Lupa (louve), parce que c'était le nom que les Romains donnaient aux femmes de mauvaise vie comme elle. Sortis des mains de cette nourrice, les deux élèves furent envoyés à Gabies, où ils firent leurs études. Après avoir appris les belles-lettres, la musique et l'art militaire, ils revinrent chez Faustulus. Ce fut de concert avec Numitor qu'ils attaquèrent ses bergers; il fallait exciter du trouble et faire naître l'occasion de les amener devant Amulius : ils le tuèrent, secondés par les bergers qu'on avait appelés comme témoins ou comme complices de leur délit.

Numitor devint roi d'Albe; et, pour que ses petits-fils eussent aussi un royaume, il les mit à la tête d'une partie de la population, et leur céda un territoire où ils se disposèrent à fonder une cité. Mais les deux jumeaux ne s'accordèrent pas longtemps. Romulus voulait bâtir la nouvelle ville sur le mont Palatin; et Rémus, trente stades plus loin, au lieu appelé Rémurie. Numitor leur conseilla de s'en rapporter aux dieux, c'est-à-dire d'observer les augures : celui des deux frères qui en aurait le premier aperçu de favorables, devait rester maître du choix de l'emplacement. Par l'inspiration d'un dieu peut-être, dit l'historien grec, Romulus mentit; il prétendit avoir aperçu des oiseaux qu'en effet il n'avait point vus. La supercherie était si grossière que Rémus n'en put être dupe : la dispute recommença; on en vint aux mains. Faustulus, qui s'entremit pour

concilier les combattants, fut tué, et Rémus eut le même sort. Romulus en avait des remords; mais Laurentia Lupa lui fit reprendre courage; et quoiqu'il ne lui restât que trois mille hommes, le surplus ayant péri dans la bataille, il entreprit sur le mont Palatin la construction de Rome. Après avoir sacrifié, vu des aigles, allumé des feux, et ordonné au peuple de sauter à travers les flammes afin de se purifier, il décrivit autour du mont un quadrilatère avec une charrue attelée d'un bœuf et d'une vache, qui furent aussitôt après immolés aux dieux, ainsi que plusieurs autres victimes; et l'on jeta les premiers fondements de la ville immortelle. Cela se passait le 21 avril, jour consacré par la fête dite *Palilia*. Denys écrit *Parilia*. Suivant Plutarque, la fête de Palès était dès lors instituée; mais Solin propose l'étymologie : *Palilia* ou *parilia*, *a partu Iliæ*, *a die quo parit Ilia*.

Une question, souvent agitée chez les anciens et chez les modernes, est de savoir en quelle année la fondation de Rome fut entreprise. Denys indique l'an 432 après la ruine de Troie, premier de la septième olympiade, où Daïclès remporta le prix de la course. En additionnant les nombres par lesquels cet historien mesure la durée de tous les règnes depuis Énée jusqu'à Numitor, on trouverait plutôt que c'est en l'année 433 après la chute d'Ilion que les murs de Rome s'élèvent. C'était, ajoute Denys, la première année de l'archontat décennal de Charops : ceci est encore inexact : Charops était archonte depuis cinq ans, lorsque Daïclès fut couronné. Il y avait d'anciens auteurs, entre autres Céphalon de Gergithe, qui disaient que Rome avait été fondée par Rémus, l'un des quatre fils d'Énée, et que cette ville avait pris le

nom de l'une des dames troyennes qui accompagnaient le fils d'Anchise. Aristote a eu connaissance d'une tradition à peu près semblable. Divers écrivains avaient attribué cette fondation aux Aborigènes, à des Grecs, aux Œnotriens, à un Romus fils de Jupiter, à des Achéens, à un fils d'Ulysse ou de Télémaque, à d'autres personnages encore. Denys aime mieux s'en rapporter aux auteurs romains, en avouant toutefois qu'aucun d'eux n'est très-ancien. Entre différentes opinions qu'il rappelle, il préfère celle de Caton, qui ne compte point par olympiade, et qui désigne seulement l'année 432 depuis Troie, année qui correspond, selon Ératosthène cité par Denys, à la première de l'olympiade septième, 75[illegible] avant Jésus-Christ. Vous savez, Messieurs, combien il reste de difficultés sur ce point : nous n'avons adopté que par pure convention le système ou plutôt le langage qui désigne la première année de notre ère, comme la sept cent cinquante-quatrième de Rome, ce qui reporte la fondation de cette cité à l'an 753, troisième de la cinquième olympiade. A cet égard, il n'existe aucun texte, aucun renseignement, qui puisse mériter le nom de preuve. Rome n'aurait été fondée, suivant Polybe, qu'en 751, et suivant Fabius Pictor, qu'en 747 ; en sorte que l'ère de Rome se confondrait à peu près avec celle de Nabonassar. On aurait plusieurs autres nombres, si l'on avait égard aux traditions qui donnent à Rome un autre fondateur que Romulus, ou qui rapprochent l'époque de ce personnage de celle d'Énée. Nous parlerons le langage convenu entre la plupart des chronologistes, et nous supposerons toujours que l'an 1er de Rome correspond aux derniers mois de l'an 754 et aux premiers de 753 avant J. C.

De tous les détails précédents Denys d'Halicarnasse conclut qu'on ne doit point écouter, ou, selon la traduction un peu familière de Bellenger, qu'on peut envoyer promener ceux qui font de la première population de Rome un amas de barbares, de fugitifs, de gens sans aveu. C'étaient tous des Grecs, puisque les Aborigènes venaient des Œnotriens, et que les Pélasges sortaient de la Thessalie; la colonie d'Évandre, de l'Arcadie; et les compagnons d'Énée, de familles dardaniennes primitivement grecques. Ce système a été fort contesté : il contredit ce que les Romains eux-mêmes racontaient de leur propre origine; « car ils croyaient, dit M. Léves- « que, descendre de pasteurs du pays d'Albe, et de ban- « dits que Romulus avait rassemblés. C'est ce que Tite- « Live répète deux fois. Mais Denys annonce qu'il « écrit son histoire pour les Grecs, et que son objet est de « leur montrer que les Romains ne devaient point leur « origine à des hommes qu'on pût mépriser. Il veut con- « soler les Grecs tombés sous le joug de Rome, en leur « donnant une haute idée de la nation souveraine; mais « pour les consoler, il les trompe; et cette tromperie, il « a la maladresse de la faire pressentir. » Ce reproche, Messieurs, n'est point le seul que M. Lévesque adresse à Denys d'Halicarnasse : il le signale comme l'auteur qui a le plus altéré l'histoire des premiers siècles de Rome. Il relègue au rang des fables non-seulement la descente d'Énée en Italie et la succession des quatorze rois Énéades, mais aussi les aventures de Rémus et de Romulus. Au fond, aucune de ces traditions ne soutient un examen sérieux. M. Micali les a écartées du tableau historique qu'il a essayé de tracer de l'Italie avant la domination des Romains. L'un des chapitres de cet ou-

vrage (dont la deuxième édition a paru en 1721) est intitulé : *Favole introdotte nella storia d'Italia.* Ce sont des Grecs qui ont les premiers écrit des annales italiennes : peut-être nous aurions trouvé des notions précieuses dans les plus anciens de ces livres, s'ils nous avaient été conservés, dans ceux, par exemple, de Théagène ou d'Hippis, tous deux antérieurs à Hérodote. Mais, avant l'époque de ce grand historien, Hécatée de Milet s'était déjà plaint de l'extravagante vanité des Grecs, et des fables qu'ils inventaient pour s'attribuer l'honneur de la fondation de toutes les cités. Voilà aussi comment, après Hécatée et Hérodote, beaucoup d'auteurs grecs, Timée, Callias, Philiste, Alcime, ont écrit l'histoire de la Sicile et de l'Italie. Les fictions ont passé de leurs livres dans le premier de ceux de Denys. Un Dioclès de Péparèthe a fourni à Fabius Pictor le roman des voyages d'Énée, de son arrivée au Latium, et de ce qui s'ensuivit jusqu'à la naissance et aux exploits de Romulus. Ce chapitre de M. Micali et celui qui est intitulé *Fondazione di Roma* ne laissent à peu près rien subsister de tout ce qui nous a été jusqu'ici exposé par Denys d'Halicarnasse. Déjà le judicieux Ferguson, en commençant son Histoire de la république romaine, avait évité de nommer Énée et même Romulus, et s'était contenté de dire que les pâtres et les guerriers, premiers habitants de Rome, ne formaient qu'un amas d'hommes sauvages, barbares, ignorants.

A la suite d'un discours de Romulus sur les trois formes de gouvernement, la démocratie, l'aristocratie et la monarchie, le peuple se détermine pour la troisième. Proclamé roi, Romulus n'accepte cet honneur que parce qu'un éclair de gauche à droite manifeste la

volonté des dieux. Pour expliquer ce présage, l'historien grec dit que la meilleure situation, quand on veut prendre des auspices, est de se tourner vers l'orient, par où la machine de l'univers commence son mouvement circulaire. Dans cette position, vous avez la partie méridionale du monde à droite, et à gauche, la septentrionale. Or celle-ci est la plus honorable, puisque le pôle et le cercle arctique s'y trouvent; au lieu qu'il n'y a au midi que l'antarctique. Aujourd'hui donc, ajoute Denys, ceux qui entrent en charge passent encore la nuit dans les tentes, et en sortent au point du jour pour aller prier dans un lieu découvert. Des augures sont apostés, qui viennent à leur rencontre, et qui annoncent qu'ils ont vu un éclair du côté gauche. Qu'ils l'aient aperçu ou non, leur déclaration suffit pour que les dignités soient acceptables. Mais malheur à qui les reçoit malgré des auspices contraires, et par conséquent malgré les dieux! il en arrive toujours des revers ou des fléaux : c'est ainsi que les généraux perdent des batailles, ainsi que périssent des flottes et que naissent des séditions. Le désastre de Crassus ne vient-il pas évidemment de ce qu'il avait, au mépris des plus sinistres présages, entrepris son expédition contre les Parthes? Cette épithète *sinistres*, que j'emploie ici, Messieurs, selon l'usage établi dans notre langue, est réellement très-impropre : car non-seulement les présages gauches étaient regardés comme les plus favorables, mais d'anciens auteurs prétendent que le mot latin *sinere*, permettre, vient de *sinister* ou bien *sinister* de *sinere*. Un présage sinistre n'est, dans le sens primitif de cette expression, qu'un présage encourageant. Ce qui est encore plus certain, c'est l'absurdité de ces

superstitions. Il est déplorable de voir un historien grave s'arrêter à les exposer, sans y mêler une seule réflexion critique. Bien au contraire, il accuse d'irreligion ceux de ses contemporains qui avaient conçu, pour ces croyances, une partie du mépris qu'elles méritaient; il ne tient pas à lui qu'on ne les poursuive comme des ennemis de la morale et des lois.

Romulus partagea le peuple en trois tribus, et chaque tribu en trente curies. Une tribu avait pour chef un tribun, et une curie un curion, sous lequel dix décurions étaient préposés chacun à une décurie, dixième partie d'une curie. Grævius soupçonne ici une inexactitude : les curies n'étaient point immédiatement divisées en décuries, mais, comme disent Polybe et Varron, en groupes, en bataillons, *turmæ ;* et chaque *turma* se distribuait ensuite en décuries. Le territoire fut divisé en trente portions, qui correspondaient aux trente curies; mais il restait, hors de ce partage, autant de domaines qu'il en fallait pour les besoins du culte et du gouvernement. Une distinction encore plus importante est celle de la société en deux ordres, les patriciens, pères ou patrons, et les plébéiens ou clients: aux premiers étaient réservées les dignités religieuses et civiles; aux seconds, les travaux de l'agriculture. Longtemps une heureuse harmonie subsista entre ces deux ordres, dont Romulus, avait, selon Denys, trouvé le modèle dans certaines républiques grecques; rapprochement qui ne serait point à l'abri de toute contestation. Parmi les patriciens, Romulus institua cent sénateurs, vieillards ou *gérontes*, γέροντας; chacune des trente curies en avait élu trois, et chacune des trois tribus, trois : c'étaient en tout quatre-vingt-dix-neuf;

Romulus nomma le centième, qui devait tenir, après le monarque, le premier rang dans l'État. Trois cents jeunes hommes formaient, sous le nom de *celeres*, la garde du roi. C'est l'origine de l'ordre équestre et des chevaliers. Quant à la distribution des pouvoirs publics, au roi appartenaient le souverain pontificat, l'exécution des lois, le soin de veiller à l'exacte observation du droit naturel, du droit civil, des traités et des conventions; le jugement immédiat des grandes causes, la révision des sentences moins importantes que rendaient les sénateurs; le droit d'assembler le peuple, de convoquer le sénat; l'initiative des résolutions, la promulgation des décrets et le commandement général des armées. Les sénateurs étaient investis de fonctions tant judiciaires qu'administratives qui ne sont point ici déterminées. Les plébéiens élisaient les magistrats, votaient les lois, décidaient en certaines occasions les affaires relatives à la guerre. Mais, premièrement, les voix se comptaient par curies et non par têtes; secondement, ce qu'avaient résolu plus de quinze curies était rapporté au sénat pour y être confirmé ou annulé. Denys admire cette constitution, fort régulière en effet pour une époque si antique. Un détail que nous ne devons pas omettre est celui qui concerne les rapports établis entre les patrons et les clients. Le patron devait protéger le client, l'aider de ses conseils, le défendre absent ou présent, lui tenir lieu de père : le client devait soutenir son patron, pourvoir à son entretien, l'aider à marier ses filles, le racheter s'il tombait entre les mains des ennemis, payer pour lui s'il était condamné à l'amende.

Romulus obligea les Romains à élever tous les enfants

mâles et les premières nées entre leurs filles : il n'était permis d'exposer un garçon, ou de le tuer, avant l'âge de trois ans, que lorsqu'il était difforme, monstrueux, estropié; et, en ce cas encore, il fallait prendre l'avis de cinq voisins. Le droit d'asile fut institué à la même époque, et l'on défendit de passer au fil de l'épée ou de vendre les habitants des villes conquises. Le roi bâtit des temples, institua des fêtes, réprouva les fables qui attribuaient aux dieux des actions ignobles c[illegible] minelles. Par exemple, il ne voulait pas qu'[illegible] ue Saturne avait dévoré ses enfants, ni que J[illegible] fils, l'avait détrôné. Il interdisait les extravag[illegible] corybantes et des bacchantes : il s'efforçait d'imprimer au culte divin un caractère sérieux et moral, qu'il n'avait ni chez les Grecs ni chez les barbares. A ce propos, l'auteur élève la question de savoir si l'erreur est utile aux hommes; et il pense que les fables ne profitent qu'à un très-petit nombre de personnages; mais je laisse, dit-il, ce sujet à examiner à ceux qui étudient la philosophie spéculative. Les prêtres étaient élus par les curies, deux par chacune : ils devaient être âgés de cinquante ans, n'avoir aucune difformité corporelle, et posséder une fortune suffisante à tous leurs besoins. Certaines fonctions religieuses étaient exercées par des femmes. Chaque tribu entretenait un devin ou aruspice, hiéroscope, inspecteur des victimes. Tout sacrifice amenait un festin public, où l'on était admis par curies, et dans lequel régnait une honorable frugalité.

Rome, si nous en croyons Denys, devait à Romulus ses plus sages règlements, au nombre desquels l'historien place ceux qui étendaient l'autorité paternelle jusqu'au droit de vendre, d'enchaîner, de mettre à mort

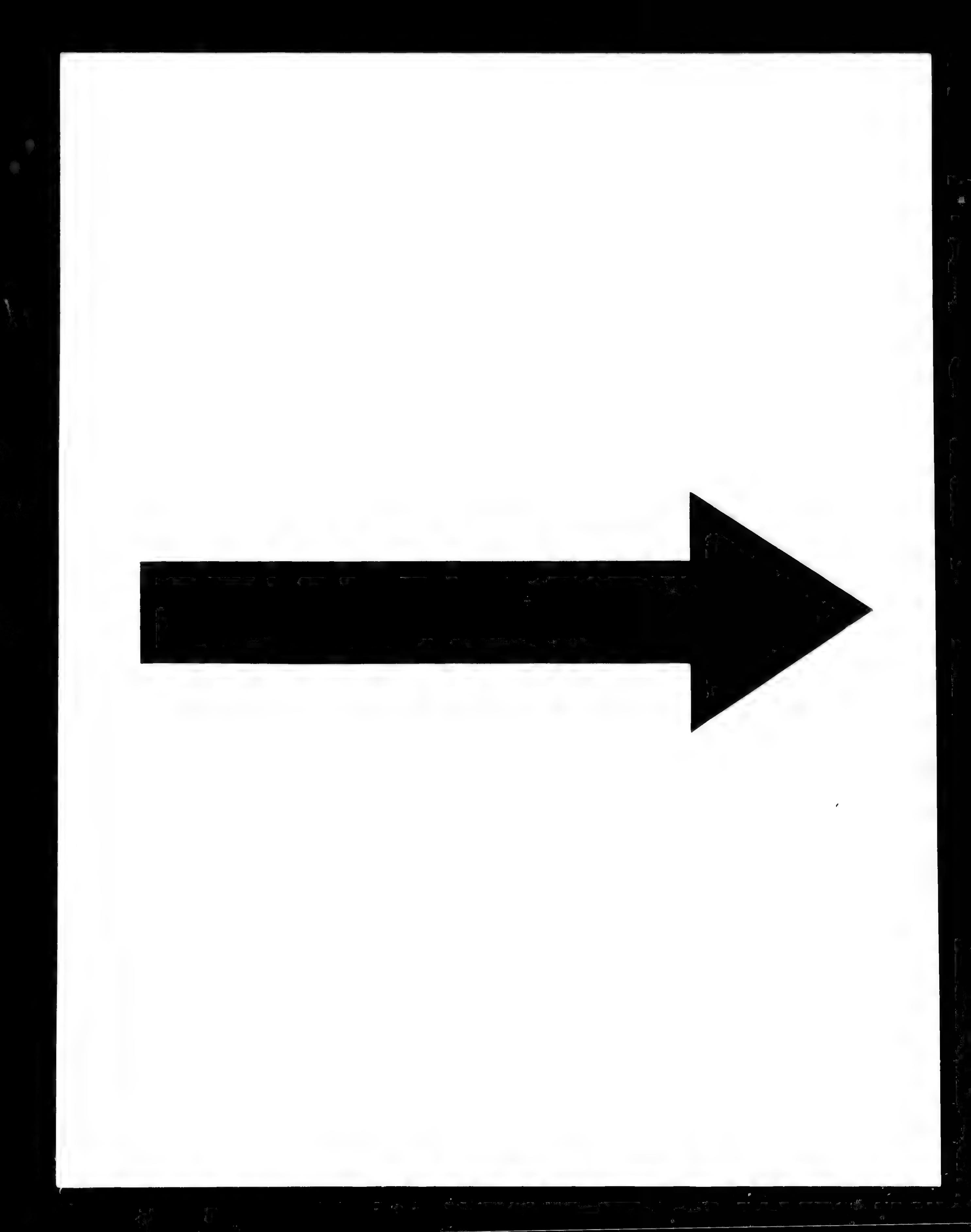
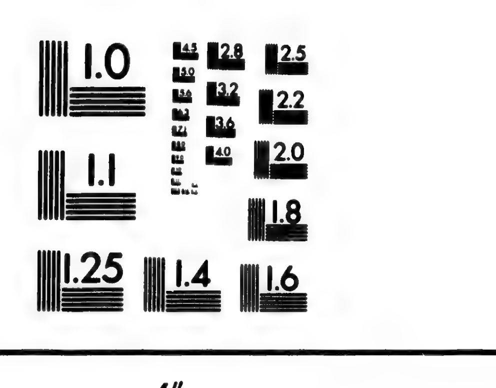
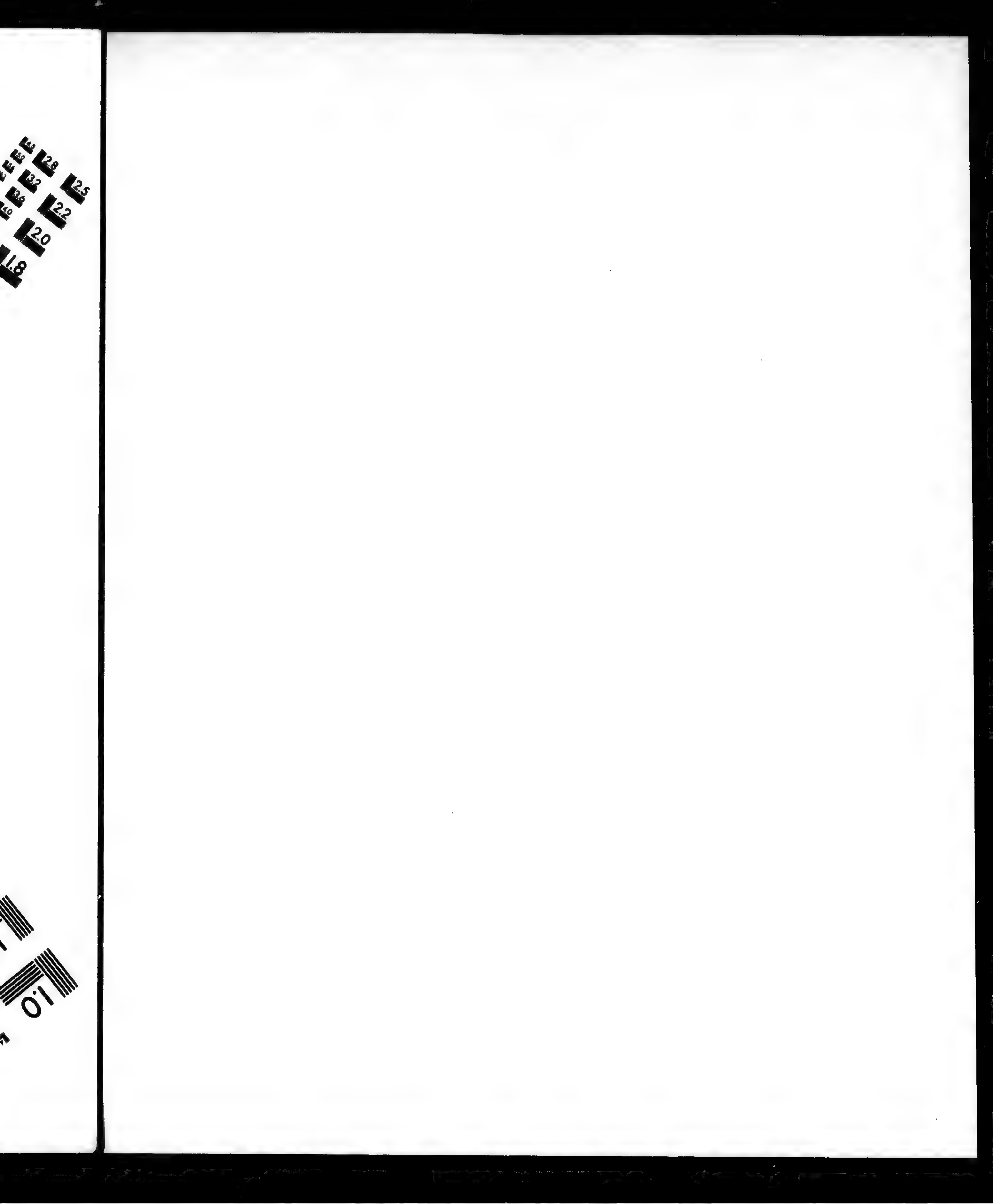


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6″


2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.0

des enfants mineurs et majeurs. Deux professions seulement, la guerre et l'agriculture, étaient permises aux personnes libres, qui de plus avaient la faculté de se rendre tous les neuf jours aux foires ou marchés. Les arts mécaniques, les métiers sédentaires devaient rester abandonnés aux étrangers et aux esclaves. Ils étaient interdits aux citoyens. Beaufort, qui conteste cette interdiction, ne se fonde que sur des exceptions prises à des époques fort postérieures à celle dont nous parlons ici : il est trop certain que tous les métiers, hors l'agriculture et la guerre, avaient paru méprisables. Cela néanmoins est encore admirable aux yeux de Denys; mais il se prosterne surtout devant Romulus, assis au milieu de la place publique sur un tribunal, environné des trois cents *celeres* et de douze licteurs. Ceux-ci exécutaient à l'instant même les sentences qu'il avait expéditivement prononcées; car il ne laissait pas languir les affaires : en moins d'une heure, on était arrêté, interrogé, condamné, décapité. Lévesque doute avec raison qu'une peuplade guerrière ait pu se soumettre à un despotisme si brusque et si absolu.

Cependant Romulus annonça des jeux publics en l'honneur de Consus, dieu que l'on identifie avec Poséidon ou Neptune, comme si les Romains eussent dès lors connu des divinités grecques! Les peuples voisins accoururent; et, à un signal donné par le roi, conformément au conseil de son aïeul le vieux Numitor, les Romains enlevèrent les femmes étrangères venues à ce spectacle, et les amenèrent toutes à Romulus, qui le lendemain les leur distribua en mariage, établissant entre elles et eux une parfaite communauté du

feu et de l'eau. Si cet événement est de l'an 1er ou de l'an 4 du règne de Romulus, Denys ne le décide point; et il ne tranche pas non plus la question de savoir si les Romains enlevèrent ces filles, parce qu'ils manquaient de femmes, ou parce qu'ils cherchaient une occasion de faire la guerre à leurs voisins, ou parce qu'au contraire ils désiraient s'unir à eux par des liens de famille. Denys incline à regarder ce troisième sentiment comme le plus probable : cependant cette manière de contracter une alliance parut un peu brusque aux habitants de Cénine et d'Antemne, qui prirent les armes pour s'en venger : Romulus les vainquit, et rentra dans Rome en triomphe; c'est le premier exemple de ce genre de solennité. Dès le lendemain, l'on commença sur le mont Capitolin la construction d'un temple à Jupiter Férétrien ou porte-dépouilles; on y consacra au dieu les dépouilles des Céninates. Le roi harangua leurs filles et celles des Antemnates : elles se résignèrent à leurs destinées nouvelles, s'en réjouirent même, et attirèrent à Rome la plupart de leurs parents, si bien que cette ville compta dès lors six mille combattants. Il fallait soumettre aussi les Crustumériens ou Crustumins, *Crustuminos*, comme dit Tite-Live; car on avait pareillement enlevé leurs filles, et ils se disposaient à les reconquérir : ils furent défaits en bataille rangée, et leur ville prise d'assaut; mais on les traita comme ceux d'Antemne et de Cénine; on les incorpora dans l'État romain, dont ils renforcèrent la population et l'armée. Cluvier n'a jamais pu retrouver la position de Cénine. Pour Antemne, ainsi nommée, selon Varron, parce qu'elle était devant la rivière, *ante amnem*, on croit qu'elle était située sur la rive

gauche du Teverone, entre la voie Tiburtine et la voie Nomentane.

Les Sabins n'avaient point encore pris les armes, quoiqu'ils eussent à venger le même outrage. Enfin ils s'assemblèrent à Cures, leur principal ville, et ils élurent pour commander leurs troupes Titus dit Tatius, roi des Curites ou Quirites. Pour leur résister, Romulus exhaussa les murs et les tours du mont Palatin : il fortifia d'un rempart les monts Aventin et Capitolin. Lucumon (nous examinerons dans la suite si c'est bien là un nom propre), Lucumon, ami de Romulus, lui amena de Solone (on ne sait où était Solone) des troupes auxiliaires. Numitor, toujours roi d'Albe, lui fournit aussi des secours. L'armée romaine s'éleva ainsi à vingt mille hommes d'infanterie, et huit cents cavaliers : elle se divisa en deux corps, commandés, l'un par Romulus sur le mont Esquilin, l'autre par Lucumon sur la colline appelée depuis Quirinale. Mais Tatius s'avançait à la tête de vingt-cinq mille hommes de pied et mille chevaux. Tarpéia, fille du commandant de la citadelle capitoline, vit les mouvements des Sabins. L'envie lui prit d'avoir de leurs bagues et de leurs bracelets d'or ; car, en ce temps-là, les Sabins étalaient un très-grand luxe dans leur costume militaire. D'autres disent que Tarpéia conçut un dessein plus noble, plus patriotique : elle voulait dépouiller les ennemis de leurs boucliers. Quoi qu'il en soit, elle dépêche secrètement une de ses servantes à Tatius, et le prie de venir lui parler en particulier. Le roi des Curites ne manque point à ce rendez-vous ; et Tarpéia lui déclare que, gardienne durant l'absence de son père des clefs de la citadelle, elle en ouvrira les portes aux Sabins,

si l'on veut lui donner pour récompense ce qu'ils portent à leur bras gauche. La suite de cette aventure est diversement racontée : Lucius Pison dit que Tarpéia, en bonne citoyenne, s'empressa d'avertir Romulus, mais que le messager fut infidèle et alla découvrir à Tatius le piége qu'on lui tendait. Au contraire, Fabius et Cincius accusent Tarpéia d'avoir trahi Rome, et livré le mont Capitolin aux ennemis. De part et d'autre, on s'accorde à dire que les Sabins entrèrent sans résistance dans la citadelle, qu'ils s'y établirent, et que Tarpéia mourut accablée sous le poids de leurs boucliers, qu'ils lui jetèrent à la tête. On lui érigea un tombeau au lieu où elle périt sur la colline sacrée, et les Romains y font tous les ans des libations; ce qui prouve, selon Denys d'Halicarnasse, qu'elle n'avait point eu l'intention de trahir. Tatius, maître du Capitole, des provisions et du bagage qu'il renfermait, livra deux batailles. Métius Curtius, qui commandait une division de l'armée sabine, se distingua dans ces actions, et surtout dans la seconde. Poursuivi par Romulus, il se retirait percé de traits; il rencontra un marais profond, dont il ne pouvait faire le tour sans tomber entre les mains des Romains. Le voilà qui se précipite avec ses armes dans une eau fangeuse; on n'ose pas l'y suivre; il réussit à s'en tirer, et regagne son camp. Aujourd'hui ce marais est comblé, ajoute Denys, ce qui n'empêche pas que le milieu du Forum ne porte encore le nom de lac Curtien. Varron rapporte deux autres traditions. L'une consiste à dire que le consul Curtius, trois cents ans après Romulus, fit combler ce lac ou l'entoura de murs, à l'occasion d'un coup de foudre qui avait frappé ce lieu. Mais, le plus communément, le nom de lac Cur-

tien passe pour un monument du dévouement d'un Curtius, qui, plus tard encore, vers l'an de Rome 392, se précipita dans un gouffre, parce que, la terre s'étant entr'ouverte, les aruspices avaient répondu que, pour sauver Rome des malheurs dont ce prodige la menaçait, il fallait que le plus brave des citoyens s'ensevelît dans cet abîme.

Revenons à Romulus : une pierre vigoureusement lancée l'avait atteint ; il était blessé, à demi-mort. Au même instant Lucumon tombait percé d'un trait mortel. C'en était fait de Rome, si Romulus, malgré sa blessure, n'avait tout à coup reparu dans le combat et rétabli l'équilibre. Les pertes qu'on avait essuyées des deux parts disposaient à négocier. Hersilie et les autres femmes sabines s'entremirent entre les deux peuples, et les réconcilièrent. Ce n'est pas le fait le plus avéré des annales anciennes, mais c'est le sujet de l'un des chefs-d'œuvre de la peinture française. Un traité fut conclu, dit-on, portant que Romulus et Tatius seraient tous deux rois ; qu'ils jouiraient des mêmes honneurs, d'une égale puissance; que la ville s'appellerait toujours Rome; mais que le corps des habitants prendrait le nom de *Quirites*, en mémoire de Cures, patrie de Tatius. Cette réunion des deux peuples obligea de doubler l'ordre des patriciens, d'élever le nombre des sénateurs à deux cents, ou, suivant certains auteurs, à cent cinquante seulement. Toujours curieux de rechercher les origines, Denys s'engage dans une digression sur celle des Sabins : il raconte qu'au pays de Réaté, quand les Aborigènes l'habitaient, une fille noble entra dans le temple d'Ényale pour danser. Qu'est-ce que le dieu Ényale? Le même que le Kurinus

ou Quirinus des Romains et des Sabins, le même peut-être que Mars; mais on n'est pas d'accord sur ce dernier point. La jeune fille, en dansant, fut saisie d'une fureur divine, entra dans le sanctuaire, y rencontra le génie du lieu, et devint enceinte de Modius Fabidius ou Modius Fidius. Celui-ci, parvenu à l'âge viril, se distingua parmi les guerriers, et bâtit la ville de Cures. Ce mot signifiait pique en langue sabine; peut-être aussi était-ce le nom du génie père de Modius. Il est dit ici que les Sabins étaient originairement Ombriens : Caton pense qu'ils tiennent leur nom de Sabinus, fils de Sancus, dieu du pays, qui pourrait n'être pas distinct de Dius Fidius, le dieu de la bonne foi. Les Sabins, chassés du canton de Réaté (Rieti) par les Pélasges, vinrent s'établir à Testrine près d'Amiterne, et en sortirent pour reconquérir Réaté, d'où ils envoyèrent des peuplades en différents lieux et particulièrement à Cures. Ils reçurent, au temps de Lycurgue, une colonie lacédémonienne dont ils tenaient, on le présume, leurs habitudes guerrières, leur frugalité, leurs mœurs sérieuses.

Romulus et Tatius agrandirent la ville de Rome, enveloppèrent dans son enceinte le mont Quirinal et le mont Cœlius, bâtirent le temple de Jupiter Orthosius ou Stator, qui arrêta les fuyards. Des autels furent érigés au Soleil, à la Lune, à Saturne, à Rhéa, à Vesta, à Vulcain, à Diane, à Énayle, à Junon Quiritienne. Durant cinq ans, les deux rois vécurent dans une parfaite concorde : ils vainquirent les Camériens, et en incorporèrent quatre mille dans les curies. En la sixième année, des grands conspirèrent contre Tatius; il périt sous leurs coups au pied d'un autel, à Lavinium.

Romulus ne le regretta pas très-amèrement. A la vérité, il cita en jugement les assassins; mais il trouva leurs excuses valables, et les renvoya absous. Il n'avait plus à redouter que les Étrusques. Leur fédération eût été formidable; heureusement pour lui, ils ne se liguèrent point; les Fidénates seuls tentèrent une première agression, qui ne tourna qu'à leur perte. Les Véiens voulurent les venger, et vinrent dévaster la campagne de Rome; mais, repoussés bientôt par Romulus, ils se virent forcés d'implorer sa clémence, et de lui céder une partie de leur territoire. Tant de succès avaient inspiré trop d'orgueil à Romulus. Il disparut : les uns disent qu'un jour, tandis qu'il haranguait ses soldats, l'air se couvrit tout à coup d'épaisses ténèbres, et qu'au milieu d'une grosse pluie, d'un bruyant orage, son père Mars l'enleva; d'autres, que Denys trouve plus croyables, assurent que les sujets de Romulus le tuèrent dans le sénat, fatigués de sa tyrannie arrogante. Les assassins déchirèrent, dit-on, son corps, et en emportèrent chacun un morceau pour l'enterrer en secret. Au moment de sa naissance, le soleil s'était éclipsé : à l'instant de sa mort, le jour se changea en une nuit profonde : il était donc un demi-dieu. Il avait régné trente-sept ans; et, comme on lui en donne dix-huit à son avénement au trône, il en a vécu cinquante-cinq. Sa disparition étant de l'an 715 avant notre ère, il s'ensuit qu'il était né en 770, six ans après la première olympiade.

Tite-Live, qui a fort abrégé toute cette histoire, n'a pu supprimer néanmoins toutes les traditions merveilleuses qui la composent. Chez lui, Rhéa Sylvia, fille de Numitor, et consacrée par Amulius au culte de Vesta,

déclare que Mars est le père des jumeaux qu'elle vient de mettre au monde, soit qu'elle en fût persuadée, soit qu'elle voulût expliquer honorablement sa maternité, *seu quia deus auctor culpæ honestior erat.* Les deux enfants sont déposés au bord du Tibre, non loin du lieu où l'on vit depuis le figuier Ruminal ou de Romulus; leur berceau demeure à sec. Une louve, attirée par leurs cris et par une soif ardente, accourt des montagnes voisines, et leur présente ses mamelles. Le berger Faustulus les porte à sa femme Larentia, qu'à cause de ses mauvaises mœurs, on avait surnommée Lupa : *Sunt qui Larentiam, vulgato corpore, Lupam inter pastores vocatam putent, inde locum fabulæ ac miraculo datum.* Ce fut, selon l'historien latin, durant les Lupercales que Rémus fut pris, enchaîné, conduit à Numitor : ces fêtes étaient déjà instituées; elles se célébraient sur le mont Palatin, nom dérivé de celui de Pallantium, ville d'Arcadie, d'où jadis était venu Évandre. La chute d'Amulius est racontée plus brièvement, mais à peu près de la même manière que dans l'historien grec. Numitor monte sur le trône d'Albe; et, quand Rémus et Romulus s'occupent du projet de fonder une cité nouvelle, l'ambition, vice héréditaire dans leur famille, *avitum malum*, sème entre eux la discorde. Ils étaient jumeaux; il n'y avait pas moyen de discerner l'aîné; ils consultent les oiseaux : on dit que Rémus vit le premier six vautours, mais que Romulus, peu d'instants après, en aperçut douze. Chacun de ces princes fut proclamé roi par son parti, l'un à raison de la priorité, l'autre à cause du nombre : *Tempore illi præcepto; at hi numero avium, regnum trahebant.* Une querelle s'engage; Rémus tombe mort

dans la mêlée, et Romulus donne son nom à la ville. Il sacrifie à Hercule suivant le rit grec établi par Évandre, aux autres dieux suivant le rit albain : *Sacra diis aliis albano ritu, græco, Herculi, ut ab Evandro instituta erant, facit.* M. Dureau de la Malle traduit : « Dans tous les sacrifices qu'il offrit aux dieux, « il se conforma aux rites des Albains; il n'y eut d'ex« ception que pour Hercule, demi-dieu de la Grèce. Ro« mulus suivit les rites institués par Évandre. » Outre que cette version un peu prolixe ne représente point assez l'élégante concision du texte, elle semble rapporter le mot *græco* à *Herculi*, tandis que, selon toute apparence, c'est à *ritu* qu'il se rattache. La plupart des commentateurs et le traducteur Guérin en ont jugé ainsi; Doujat et Crevier ont eu l'attention de séparer, par une virgule, *Græco* de *Herculi*. Mais ceci a peu d'importance; et nous ne nous arrêterions pas non plus à ce que Tite-Live raconte ici du séjour d'Hercule dans le Latium, s'il n'y était question des deux familles Pinaria et Potitia. Après la mort du brigand Cacus, et lorsque Évandre, proclamant d'avance l'apothéose d'Hercule, lui offre un sacrifice, Tite-Live ajoute que les *Potitii* et les *Pinarii*, races dès lors illustres, furent admis à cette cérémonie et au festin qui la suivit; que les *Potitii*, arrivés les premiers, eurent les meilleurs morceaux; que les *Pinarii*, venus trop tard, se contentèrent des restes; qu'en conséquence l'usage se conserva de n'admettre jamais les Pinariens aux prémices du banquet; que les Potitiens, au contraire, jouirent constamment de ce privilége jusqu'au moment où cette famille périt tout entière, pour avoir laissé passer ce ministère à des officiers publics payés par

l'État, ainsi que Tite-Live nous le dira dans son neuvième livre. Nous avons remarqué des vestiges de cette tradition dans Diodore de Sicile; elle a été connue de Denys; et, au quatrième siècle de l'ère vulgaire, Claude Mamertin dit encore : *Hodieque testatur Herculis ara maxima, et herculei sacri custos familia Pinaria.*

Retournant à Romulus, Tite-Live dit que ce prince donna des lois à son peuple, *jura dedit*, ainsi que Tacite dit d'Auguste investi du pouvoir suprême, *deditque jura*. Hooke en conclut que Romulus était un monarque absolu, et que le peuple n'avait encore aucune part à la puissance législative. Cependant, Messieurs, dans Tite-Live, les mots *jura dedit* sont précédés de *vocata ad concilium multitudine;* et M. Dureau de la Malle, en renversant cet ordre, traduit : « Romulus s'occupa des lois. Ces lois furent adoptées « dans l'assemblée générale. » Peut-être n'est-il point à propos qu'une version tranche de cette manière une question que le texte ne résout pas. Guérin disait simplement : « Romulus assembla ses sujets, et leur donna « des lois. » C'était beaucoup mieux; mais, au fond, je crois avec M. Dureau de la Malle qu'aucune loi n'était en effet promulguée qu'après le consentement du peuple. Denys d'Halicarnasse nous l'a dit expressément. Reste ensuite à savoir si Romulus a publié réellement un code. Après avoir dit que ce prince s'entoura de douze licteurs, et que, selon plusieurs auteurs, il choisit ce nombre parce que c'était celui des vautours auxquels il devait la royauté, le judicieux Tite-Live ajoute : « Pour moi, j'adopterais volontiers l'opinion de « ceux qui pensent que nous avons emprunté ces douze

« licteurs aux Étrusques, nos voisins, qui nous ont fourni « la chaise curule, la prétexte, les appariteurs, d'autres « officiers publics, et chez lesquels le chef des douze « peuples confédérés est environné d'un égal nombre de « licteurs. » Romulus ouvrit un asile entre deux bois sacrés : *Locum qui nunc septus descendentibus inter duos lucos est, asylum aperit.* Ce texte a donné lieu à de très-longs commentaires : des manuscrits, au lieu de *descendentibus*, portent *densis sentibus*; d'autres, *qui nunc aquis septus descendentibus*; ailleurs, on a écrit bien plus inexactement *septus densis apris descendentibus sentibus*; ailleurs encore *in asylum*, et non pas simplement *asylum*. A vrai dire, *locum asylum aperit* n'est pas une construction très-ordinaire. D'un autre côté, Plutarque dit que ce refuge ouvert dans Rome aux étrangers s'appela le temple du dieu Asyle; et le père Catrou établit en conséquence chez les Romains un dieu Asyle; mais l'académie des Inscriptions a recherché ce que c'était que ce dieu, et l'a déclaré chimérique. Quoi qu'il en puisse être, Romulus passe pour avoir attiré dans Rome un grand nombre d'étrangers, gens sans aveu, libres ou esclaves; et ce fut là, selon notre historien, le commencement de la grandeur romaine : *Idque primum ad cœptam magnitudinem roboris fuit.*

Il y avait pourtant pénurie de femmes, *penuria mulierum* : on en demanda par des ambassadeurs aux peuples voisins qui répondirent par des refus outrageants. « Pourquoi donc, disaient-ils, n'avoir point ouvert « aussi un asile aux femmes? c'était le moyen de bien assortir les mariages. » Piqué de cette incivilité, Romulus employa la ruse et la violence. Une fête en l'honneur

du dieu Consus attire à Rome tout ce qu'il y a de curieux et de curieuses dans les villes voisines. A un signal donné, toutes les jeunes étrangères sont enlevées. La plus belle échut à Thalassius; ceux qui la lui conduisaient allaient répétant le nom de ce patricien : *Thalassio.* De là la formule, à Thalassius, usitée depuis dans les cérémonies nuptiales. Les femmes s'accoutumèrent à leur nouvelle condition : *Accedebant blanditiæ virorum, factum purgantium cupiditate atque amore : quæ maxime ad muliebre ingenium efficaces preces sunt.* Mais les ressentiments des pères, des frères, des amants, à qui on les avait enlevées, étaient profonds et implacables. En traçant le tableau de la guerre qui s'ensuivit, et à propos des dépouilles *opimes* (c'est-à-dire riches, opulentes, du nom de la déesse *Ops*), dépouilles que Romulus, vainqueur du roi de Cénine, offrit à Jupiter Férétrien, l'historien latin remarque que l'honneur de présenter une offrande si solennelle n'a été obtenu depuis que par deux triomphateurs qui avaient tué des rois de leurs propres mains. Il s'agit de Cossus, sous les coups duquel tomba le roi des Véiens, l'an 436 avant J. C., et de Cornélius Marcellus, qui, en 224, tua le roi des Gaulois Britomare. Après la défaite des Antemnates, Romulus cède aux prières de son épouse Hersilie, qui intercède pour les vaincus. Tarpéia, qui a livré la citadelle aux Sabins, et qui tombe accablée sous le poids de leurs boucliers, est expressément accusée ici d'avoir trahi Rome, et il n'est fait aucune mention de l'avis que, selon l'historien grec, elle avait donné au roi des Romains. Tite-Live applique le nom de lac Curtien au marais où s'enfonça Curtius; mais, dans son septième

livre, il indiquera une autre origine de ce nom. Quant à celui de *Quirites*, il le fait prendre aux Romains quand ils se réconcilient et se confondent avec les Sabins, dont la ville capitale s'appelait Cures : *Quirites a Curibus*. Le grammairien Festus prétend que le nom de Curies vient aussi de Cures ; mais Tite-Live n'énonce point positivement cette étymologie; il dit seulement que chacune des trente curies eut le nom de l'une des trente femmes enlevées aux Sabins ; et, toutefois, il observe que le nombre de ces femmes était indubitablement, *haud dubie*, plus considérable. Et en effet, Plutarque, en citant Juba, le porte à six cent quatre-vingt-trois. Tout cela, Messieurs, demeure fort obscur : il n'est pas même certain, quoi qu'en dise Tite-Live, qu'Hersilie ait épousé Romulus : Denys l'a mariée à un patricien nommé Hostus, duquel descend Tullus Hostilius, le troisième roi de Rome.

En même temps, dit Tite-Live, se formèrent trois centuries de chevaliers, savoir, les *Rhamnenses*, du nom de Romulus; les *Titienses*, de Titus Tatius, roi des Sabins, et les *Luceres*, mot dont on ne sait pas expliquer l'origine. Dès lors les deux rois vécurent dans une parfaite concorde : *Non modo commune, sed concors etiam regnum duobus regibus fuit;* ce que M. Dureau de la Malle traduit ainsi : « Le royaume, qui était resté « *indivis*, fut tranquille sous les deux rois, dont rien ne « parut troubler l'union. » Il est nécessaire, Messieurs, d'ajouter quelques observations sur les trois centuries de chevaliers. Elles étaient probablement extraites, chacune, des trois tribus déjà formées, et auxquelles appartenaient proprement les trois noms *Rhamnenses*, *Titienses* ou plutôt *Tatienses*, et *Luceres ;* c'est ce que

nous apprend Varron en se fondant sur l'autorité d'Ennius. Soit que le mot *tribus* vienne du nombre trois, comme Varron semble le dire et comme Plutarque l'assure formellement, soit qu'avec Tite-Live, nous le rapprochions de *tributum*, tribut ou contribution, la division par tribus devait exister avant la formation des trois centuries ou compagnies de chevaliers; mais le nom de *Tatienses*, donné à l'une de ces tribus, pourrait induire à penser que cette distribution ne remonte qu'à l'époque de l'accord entre Romulus et Tatius. Au lieu de *Rhamnenses*, dont Horace a fait *Rhamnes* :

Celsi prætereunt austera poemata Rhamnes...

on lit quelquefois *Romenses*, qui rappelle un peu plus immédiatement le nom de Romulus. Ceux qui ont voulu expliquer *Luceres* l'ont fait venir ou de *lucere*, briller, ou de *lucus*, du bois sacré qui servit d'asile aux étrangers dont se renforça la population romaine, ou de *Lucumon*, c'est-à-dire du chef d'une peuplade toscane. C'est l'hypothèse que Varron préfère. Ainsi les trois tribus serviraient à distinguer les trois parties de la population romaine, la primitive, la sabine, et celle qui se forma ou de familles étrusques ou d'un amas d'étrangers fugitifs et sans aveu. Peut-être y avait-il une première division en tribus, sous d'autres noms et avec d'autres éléments, avant l'association de Tatius et Romulus. Denys d'Halicarnasse l'affirme; et Boindin le suppose dans un mémoire académique, où l'histoire des tribus romaines sous les rois, sous les consuls, sous les empereurs, est exposée avec beaucoup de méthode. Nous reviendrons un jour sur cet article.

Tatius fut tué; Romulus régna seul, vainquit d'a-

bord les Fidénates, que Denys déclare Sabins et Tite-Live Étrusques, *Fidenates quoque Etrusci fuerunt*, puis les Véiens, qui demandèrent et obtinrent une trêve de trente ans, laquelle devait être bien mal observée. Le roi de Rome établit pour ses gardes du corps trois cents *celeres*, ainsi appelés ou à cause de la célérité de leurs mouvements, ou du nom propre *Celer*, leur premier chef, ou du mot grec κέλης, sauteur, cheval de guerre; mais Tite-Live n'indique aucune de ces étymologies. Les *celeres* ne préservèrent point Romulus des embûches des sénateurs, qui le mirent en pièces. On publia qu'il avait été enlevé au ciel; et cette croyance s'accrédita parmi le vulgaire.

Un troisième historien, Plutarque, a écrit la vie de Romulus : nous n'aurons à recueillir dans ses récits que les détails où ils diffèrent de ceux de Denys et de Tite-Live. Plutarque commence par écarter une fable racontée par Promathion, auteur d'une histoire d'Italie, et qui faisait naître les jumeaux Romulus et Rémus d'une servante de Tarchétius, roi d'Albe. Le cruel Tarchétius les livra au nommé Tératius, qui, au lieu de les tuer comme il en avait reçu l'ordre, les déposa sur le bord du fleuve, où une louve et des oiseaux les nourrirent. Un bouvier les éleva; et, quand ils furent grands, ils *coururent sus* à Tarchétius, et le renversèrent. Plutarque préfère la narration de Dioclès de Péparèthe, qui est, pour le fond, celle que Tite-Live et Denys nous ont offerte. Seulement il est dit ici de plus qu'un pivert contribua à nourrir les deux jumeaux; que les anciens Romains appelaient une mamelle *ruma;* que de là venait le nom de la déesse Rumilia ou Rumina, qui présidait à l'allaitement, qu'ainsi les mamelles ou *rumæ*

de la louve pourraient bien être l'origine du nom de la ville de Rome; qu'il y a eu deux Larentia, toutes deux surnommées louves à cause de leur mauvaise vie; que celle qui fut l'amie d'Hercule s'associa depuis à Tarrutius, homme très-riche, qui, n'ayant point d'enfants, la fit son héritière; qu'elle disparut soudainement, mais laissant un testament par lequel elle léguait tous ses biens au peuple romain; que Romulus et Rémus avaient été jetés dans une auge, *bandée de lames de cuivre*, sur lesquelles se lisaient des lettres qui devaient servir un jour, et qui servirent en effet, à les faire reconnaître; que Rémus reçut le coup mortel de la main de son propre frère ou de celle de Céler, l'un des officiers de Romulus, et celui duquel les *celeres* tenaient leur nom. Voici dans la traduction d'Amyot le récit de la fondation de Rome : « Romulus ayant enterré son frère et « ses deux nourriciers (Faustulus et Plistinus) au lieu « que l'on appelle Rémonia, se meist à bastir et fonder « sa ville, envoyant quérir des hommes en Thoscane, qui « luy nommèrent et enseignèrent de poinct en poinct « toutes les cérimonies qu'il avoit à y observer selon les « formulaires qu'ilz en ont, ne plus ne moins que si c'es- « toit quelque mystère ou quelque sacrifice. Si feirent « tout premièrement une fosse ronde au lieu qui mainte- « nant s'appelle Comitium, dedans laquelle ilz meirent « des primices de toutes les choses dont les hommes « usent légitimement comme bonnes, et naturellement « comme nécessaires : puis y jettèrent un peu de la terre « dont chascun d'eulx estoit venu, et meslèrent le tout « ensemble. Ceste fosse en leurs cérimonies s'appelle le « Monde, du mesme nom que les Latins appellent l'u- « nivers. Et à l'entour de ceste fosse tracèrent le pour-

« pris de la ville qu'ilz vouloyent bastir, ny plus ne « moins que qui descriroit un cercle à l'entour d'un « centre. Et cela faict, le fondateur de la ville prent « une charrue, à laquelle il attache un soc d'arein, et « y attelle un thoreau et une vache, et luy-mesme con« duisant la charrue tout à l'entour du pourpris, faict « un profond sillon, et ceulx qui le suyvent, ont la charge « de renverser au dedans de la ville les mottes de terre « que le soc de la charrue enlève, et de n'en laisser pas « une tournée en dehors. Ceste trace du sillon est le « circuit que doit avoir la muraille, ce qu'ilz appellent « en latin *pomœrium* par un racourcissement de syl« labes, comme qui diroit *post murum*, derrière les « murs. Mais au lieu où ilz ont pensé de faire une « porte ilz ostent le soc, et portent la charrue en lais« sant un espace de la terre non labouré; d'où vient que « les Romains estiment toute l'enceinte des murailles « saincte et sacrée, exceptées les portes... Or tient on « que ceste cérimonie de fondation fut certainement « faicte le vingt et uniesme jour d'avril. »

Après avoir parlé de l'institution des légions, expliqué ce qu'étaient le peuple, les patriciens, le sénat ou conseil des anciens, les patrons et les clients, Plutarque raconte l'enlèvement des Sabines, au nombre de trente selon quelques-uns, de cinq cent vingt-sept selon Valérius Antias, de six cent quatre-vingt-trois selon Juba. Hersilie épousa Hostilius, ou, comme d'autres disent, Romulus, dont elle eut une fille, nommée Prima parce qu'elle était la première, et un fils appelé Aollius ou Abillius. Tarpéius, commandant du Capitole, est ici le complice de sa fille Tarpéia, qui livra cette forteresse aux Sabins, et non pas aux Gaulois, quoi qu'en ait dit le poëte grec

Simylus qui s'exprimait en ces termes : « Sur le sommet « du Capitole demeurait Tarpéia, qui fit prendre Rome; « car, dans l'espérance d'épouser le roi des Celtes, elle lui « livra la maison de son père. Les Boïens et les Celtes ne « l'enterrèrent point au delà du Pô, et ne se coupèrent pas « les cheveux sur son sépulcre; mais ils jetèrent sur cette « malheureuse leurs boucliers, qui furent les seuls orne- « ments de son tombeau. » Le lieu où se conclut l'accord entre les Sabins et les Romains prit le nom de *comitium*, parce que, dit Plutarque, *coire* ou *cum ire* signifie en latin s'assembler. Comme cet accord était l'ouvrage des femmes, on établit en leur honneur la loi ou la coutume de leur céder le pas dans les chemins publics. On déclara qu'elles ne pourraient être citées devant les juges des causes criminelles; que leurs robes seraient bordées de pourpre, et que leurs enfants porteraient au cou une *bulla*, ornement semblable aux bulles d'air qui se forment dans l'eau. Chacun des deux rois présidait une assemblée de cent sénateurs : Tatius au lieu où l'on a bâti depuis le temple de Junon Moneta; Romulus à l'endroit nommé les Degrés, à la descente du mont Palatin. Un jour Romulus lança du mont Aventin au Palatin un javelot, dont le fer entra si avant dans la terre, que le bois y prit racine, et devint un magnifique cormier, qu'on entoura de murailles; mais, au temps de Jules-César, des ouvriers, travaillant autour de cet arbre miraculeux, en offensèrent les racines, et il se dessécha. Aux fêtes qu'avaient jusqu'alors célébrées tant les Romains que les Sabins, on ajouta les *Matronalia* en l'honneur des Dames, et les *Carmentalia* en mémoire de Carmenta, femme ou plutôt mère d'Évandre. Plutarque rapporte l'étymologie qui fait venir

Carmenta et *carmen* de *carens mente*, parce que l'esprit prophétique ou poétique est une sorte de délire. A propos des lupercales ou de la fête des loups, instituée par Évandre, il dit qu'on y tue des chèvres ; qu'on amène deux jeunes garçons de familles nobles, à qui on touche le front avec le couteau teint du sang de ces victimes, et qu'ils doivent se mettre à rire aussitôt qu'on leur a essuyé le visage avec de la laine trempée dans du lait ; qu'ensuite on coupe les peaux des chèvres, et que les deux jeunes gens parcourent la ville armés de ces courroies, dont ils frappent toutes les personnes qu'ils rencontrent. On finit par immoler un chien. Quelques-uns attribuent à Romulus l'établissement des vestales et l'invention du *lituus* ou bâton augural.

Le ciel vengeait la mort de Tatius et d'autres assassinats, par une peste qui désolait Rome et Laurentium. Romulus mit les assassins en justice ; le fléau cessa, et des sacrifices purifièrent les deux villes. Dans une bataille près de Fidènes, les Véiens perdirent quatorze mille hommes, dont plus de sept mille furent occis, dit-on, de la propre main de Romulus, ce que toutefois Plutarque estime une *vaine vanterie*. Après tant de triomphes, « Romulus commencea à devenir présomptueux, et à tenir « plus de gravité qu'il ne souloit auparavant, sortant « des termes de prince courtois et accointable à tout « le monde, et se desvoyant ès façons de faire de mo- « narchie superbe et odieuse à chascun.... Il distribua « luy-mesme de son authorité privée à ses soudars les « terres conquises sur les ennemis.... Adonc sembla « il manifestement qu'il faisoit grande injure au sénat. « A l'occasion de quoy les sénateurs furent depuis souspe-

« çonnez de l'avoir faict mourir, quand peu de jours après (le septième jour du mois de juillet, alors Quintilis) « il disparut si estrangement que l'on ne sceut jamais ce « qu'il devint. » Plutarque relègue parmi les contes l'assomption de Romulus et son apparition à Julius Proculus.

Voilà donc, Messieurs, ce que nous apprennent sur le premier roi de Rome, ses trois principaux historiens, et ce que réduisent en fort peu de lignes les abréviateurs Velléius Paterculus, Florus, Aurélius Victor, Eutrope. On lit dans Paterculus : *Sexta olympiade, post duos et viginti annos quam prima constituta fuerat, Romulus, Martis filius, ultus injurias avi, Romam urbem Parilibus in Palatio condidit, a quo tempore ad vos consules anni sunt septingenta octoginta duo; id actum post Trojam captam annis quadringentis triginta septem. Id gessit Romulus adjutus legionibus Latini, sui avi; libenter enim his qui ita prodiderunt accesserim, quum aliter firmare urbem novam, tam vicinis Veintibus, aliisque Etruscis ac Sabinis, cum imbelli et pastorali manu vix potuerit; quanquam eam, asylo facto inter duos lucos, auxit. Hic centum homines electos appellatosque patres, instar consilii habuit publici. Hanc originem nomen patriciorum habet; raptus virginum sabinarum.* Là commence dans le traité de Velléius Paterculus une lacune qui s'étend jusqu'à l'époque de Paul Émile. Juste Lipse substitue avec raison *latinis* à *Latini*, dans la phrase, *adjutus legionibus Latini avi sui*; car il y a peu d'apparence que Velléius entende rappeler le roi Latinus : probablement il veut parler des légions latines de Numitor. Quant à la date, si l'on part du consulat de

Vinicius, sous lequel écrit Paterculus et qui est de l'an 30 de J. C., et si l'on remonte à sept cent quatre-vingt-deux ans auparavant, on tombe sur l'an 752 avant notre ère, selon le système de Caton ; mais ce n'est plus la vingt-deuxième année après l'olympiade de Corœbus, c'est la vingt-quatrième ; et, pour dire qu'il y a quatre cent trente-sept ans de distance entre la prise de Troie et la fondation de Rome, il faut placer le premier de ces événements à l'an 1189 avant l'ère chrétienne. Il y a donc de l'inexactitude dans cette chronologie. Le premier chapitre de Florus concerne Romulus, et ne contient rien que ce que nous savons déjà. Le livre intitulé *Origo gentis romanæ* dit que le nom de Romulus et de Rome vient du grec Ῥώμη, vertu, force; celui de Rémus, du caractère lent et inactif de ce prince : *Quippe talis naturæ homines ab antiquis remores dicti;* celui du figuier Ruminal, de ce que les troupeaux viennent ruminer à midi, sous l'ombre de cet arbre : *Quod ejus sub umbra pecus acquiescens meridie ruminare solitum sit.* Nous lisons aussi dans cet opuscule que les sujets de Rémus étaient distingués par le nom de *Fabii* de ceux de Romulus qui s'appelaient *Quintilii.* Nous y apprenons encore qu'Egnatius, dans son livre Ier, affirmait que Rémus, loin d'avoir été tué par Romulus, lui avait, au contraire, survécu. Aurélius Victor, à qui ce traité de l'origine de Rome est attribué, parle de Romulus dans les deux premiers chapitres de son livre plus authentique *De viris illustribus urbis Romæ;* mais il ne fait guère qu'abréger le récit déjà succinct de Tite-Live; il nomme aussi Hostus Hostilius, qui périt en combattant à la tête des Romains contre les Sabins, et il termine cette notice en disant que, sur la

déclaration de Julius Proculus, qui avait eu un entretien avec Romulus divinisé, on bâtit à ce roi un temple sur le mont Quirinal; qu'on le proclama le dieu Quirinus, et qu'on lui rendit un culte. Eutrope donne à Romulus dix-huit ans, lorsqu'il bâtit Rome l'an 3 de la sixième olympiade, 394 au moins après la ruine de Troie. La première de ces dates désigne l'an 754 avant J. C.; et la seconde ne reporterait la prise qu'à l'an 1148. L'auteur du livre *De progenie Augusti*, qui porte le nom de Messala Corvinus, fait Romulus âgé de vingt-deux ans lorsqu'il fonda Rome, le onzième jour avant les calendes de mai de l'an 433 après la catastrophe des Troyens.

Je vous ai parlé, Messieurs, des narrations ou fables de Conon. La quarante-huitième concerne la naissance et l'éducation de Romulus et de Rémus; et elle est à peu près conforme au récit de Tite-Live, jusqu'au moment où Faustulus élève chez lui les deux jumeaux. Alors ce Faustulus rencontre par hasard le berger qui les a exposés, apprend de lui qu'ils sont fils de Mars, et victimes d'Amulius. Quand Faustulus a révélé ces secrets aux deux jeunes princes, ils se munissent de poignards, vont droit à Albe, massacrent le tyran, et délivrent leur mère. Tout le peuple les proclame rois d'Albe; mais Albe ne peut plus contenir tous les habitants que leur réputation y attire; ils bâtissent Rome, qui est aujourd'hui la maîtresse du monde, dit Conon, qui écrivait environ soixante ans avant l'ouverture de l'ère vulgaire.

Entre toutes ces traditions diverses énoncées par d'anciens auteurs, grecs et latins, les modernes historiens de Romulus ont choisi celles qui convenaient le

mieux à leurs goûts, à leurs systèmes, ou qu'ils jugeaient les plus propres à intéresser leurs lecteurs. Quelques-uns ont essayé d'en apprécier la probabilité et de démêler les plus croyables. Par exemple, la Curne de Sainte-Palaye a comparé les récits de Plutarque à ceux de Denys d'Halicarnasse; et celui-ci lui a paru mériter ordinairement plus de confiance. Je ne saurais, Messieurs, partager cette opinion; nous manquons tout à fait des données positives qui nous seraient nécessaires pour discerner, dans cet amas de fictions, des articles véritablement historiques. Les anciennes histoires de Romulus ne s'accordent qu'à raconter des merveilles, qui ne supportent pas l'examen, et auxquelles les plus judicieux écrivains de l'antiquité, particulièrement Tite-Live, s'abstiennent, tant qu'ils peuvent, d'ajouter foi. Hors de ces prodiges, il ne reste qu'un petit nombre de faits naturels, de dates et de noms propres, qui en eux-mêmes seraient admissibles, mais sur lesquels les variantes fourmillent, sans qu'aucun monument, aucun texte contemporain ou voisin de ces événements antiques, puisse diriger nos recherches et nos jugements. La vie de Romulus est donc à compter, à peu près comme celle d'Énée, parmi les récits mythologiques ou héroïques, qu'un homme instruit ne peut ignorer, qu'un homme éclairé ne peut admettre; et je crains bien qu'il n'en soit de même de celle de Numa, dont j'aurai à vous entretenir dans notre prochaine séance.

DIXIÈME LEÇON.

NUMA POMPILIUS. — TULLUS HOSTILIUS.

Messieurs, la vie de Romulus, telle que nous l'ont présentée Denys d'Halicarnasse, Tite-Live, Plutarque, d'autres historiens classiques, grecs et latins, ne nous a paru qu'un tissu de fictions traditionnelles, entremêlées de quelques articles qui seraient plus admissibles, s'ils étaient authentiquement et uniformément attestés. Cicéron, qui, dans son traité des Lois, s'est moqué de l'une de ces traditions, savoir, de la réapparition de Romulus, divinisé, les a recueillies presque toutes au commencement du second livre de sa République. Mais ce morceau ne s'est pas retrouvé tout entier; et ce qui en a été publié en 1823 ne contient guère que ce que nous ont appris déjà les historiens, sinon pourtant des réflexions sur la position de la ville de Rome. Selon Cicéron ou l'interlocuteur Scipion qu'il met en scène, on ne pouvait pas choisir un plus heureux emplacement; un port de mer eût beaucoup moins convenu; et la future capitale de l'univers ne pouvait être mieux située que sur les bords d'un fleuve, et à peu de distance de son embouchure. A vrai dire, Messieurs, on est plus frappé, en lisant ce fragment, de l'élégance du style que de l'exactitude des observations et de la rigueur des conséquences : il serait permis de penser que Rome a dû à de tout autres causes, moins anciennes et plus efficaces, les pro-

grès de sa fortune, sa grandeur tardive et son énorme puissance.

Son premier roi mourait sans laisser d'enfants; c'est un point assez convenu, quoique des auteurs, cités par Plutarque, lui aient donné une fille et un fils. Il y eut un interrègne d'un an, pendant lequel des patriciens désignés par le sort gouvernaient l'État chacun durant cinq jours. Cette succession de monarques éphémères est d'autant moins vraisemblable que Denys, Tite-Live, Plutarque, Appien et Eutrope le conçoivent ou l'énoncent de différentes manières. Selon Plutarque, chaque sénateur régnait, non pendant cinq jours, comme le rapporte Denys, mais seulement douze heures, six de jours et six de nuit. Tite-Live dit *decem imperitabant... quinque dierum spatio finiebatur imperium*, dix sénateurs gouvernaient, et leur empire ne durait que cinq jours; ce qui donnerait lieu de conclure, ou qu'ils administraient tous les dix ensemble pendant les cinq jours, ou que chacun d'eux ne régnait qu'une demi-journée; qu'ainsi, de cinq en cinq jours, on formait un collége de dix sénateurs, entre lesquels un seul à tour de rôle avait les licteurs et les marques de l'autorité suprême. Quel était alors se nombre des sénateurs? deux cents, répond Denys; cent cinquante, dit Plutarque; pas plus de cent, suivant Tite-Live. Ni Florus ni Aurélius Victor ne s'arrêtent à expliquer l'interrègne; et Eutrope se borne à ces expressions vagues : *Deinde Romæ per quinos dies senatores imperaverunt, quibus regnantibus annus unus completus est.* Vopisque, en commençant l'histoire de l'empereur Tacite, rappelle l'interrègne qui suivit la mort de Romulus, et s'exprime en ces termes : *Jam primum,*

quum interregnum initum est post Romulum, interreges tamen facti sunt : totusque ille annus per quinos et quaternos dies sive ternos, centum senatoribus deputatus est, ita ut qui valerent, interreges essent singuli duntaxat. Quare factum est ut et plures annos interregnum iniretur, ne aliquis sub æquali dignitate Romani expers remaneret imperii. Ainsi voilà l'interrègne qui dure plusieurs années, parce que chacun des sénateurs est monarque à son tour, pendant trois, quatre ou cinq jours. Nous concluons, Messieurs, qu'il n'y avait point de tradition précise sur cet article.

Enfin, l'an 714 avant notre ère, on élut un roi, le Sabin Numa Pompilius, fils du nommé Pomponius ou Pompius ou Pompon; car chaque auteur écrit ce nom à sa guise. Numa, Noma, Nouma ou Noumas était d'un âge mûr, quand le dernier *interrex* le proclama roi. Quelques-uns disent qu'il avait été disciple de Pythagore; c'est, répond Denys d'Halicarnasse, un énorme anachronisme, car Pythagore est postérieur à Numa de cinq générations. Tite-Live fait la même observation : les historiens de Numa, dit-il, lui ont donné pour maître à défaut d'autres, *quia alius non esset*, Pythagore le philosophe; tradition inconciliable avec l'ordre des temps. Cicéron, au second livre de sa République, et, chez les modernes, Catrou, Rollin et plusieurs autres ont réfuté fort au long cette erreur grossière, qui néanmoins se reproduit encore aujourd'hui en quelques livres. Longtemps le sage Numa refusa la couronne; les Romains en conclurent qu'il en était digne; son père et ses frères le déterminèrent à l'accepter. Les devins ayant attesté que les augures étaient favorables, il prit les rê-

nes du gouvernement. S'il n'a jamais fait la guerre, s'il a régné en pleine paix, si Rome lui dut les plus recommandables institutions, on attribue cette sagesse aux instructions qu'il recevait de la nymphe Égérie ou de l'une des neuf Muses. Pour convaincre les incrédules, qui traitaient de chimères ses communications surnaturelles, il les rassembla chez lui, et, après leur avoir montré toute sa maison, dont la simplicité était extrême, il les invita à revenir y souper; et, lorsqu'en effet ils y rentrèrent quelques heures après, ils y trouvèrent tant de lits magnifiques, tant de vases précieux, tant de tables somptueusement servies, un festin si délicat et si riche, qu'il leur fut démontré qu'une déesse s'en était mêlée. Toutefois Denys avoue que certains auteurs écartent tout ce merveilleux, et prétendent que Numa, en feignant d'avoir des entretiens avec une divinité, usait d'un artifice qui avait déjà réussi à Minos et à Lycurgue.

Il existait des germes de mésintelligence entre les anciens et les nouveaux patriciens. Le premier soin de Numa fut d'apaiser ces troubles, et de concilier tous ces intérêts. Quand il eut mis tout le peuple d'accord comme un instrument de musique, ἁρμοσάμενος δὲ τὸ πλῆθος ἅπαν, ὥσπερ ὄργανον, il agrandit la ville, érigea des autels, institua des fêtes, dédia un temple à Quirinus ou Romulus, et composa un code religieux divisé en huit titres. Dans le premier, certaines fonctions sacrées étaient attribuées aux trente curions. Le second titre établissait les stéphanophores ou porte-couronnes, que les Romains appellent flamines. Le troisième concernait les cérémonies religieuses que devaient accomplir les commandants des *Celeres*. Ici Denys

d'Halicarnasse s'accorde mal avec Plutarque, qui dit qu'une des premières opérations de Numa fut de casser cette garde. Le quatrième titre était relatif aux augures, hommes habiles dans tous les genres de divinations, quoique leur nom semble n'indiquer, que l'inspection des oiseaux. En cinquième lieu, Numa institue les vestales, gardiennes du feu sacré, prêtresses de Vesta, à laquelle il bâtit le premier un temple. Cependant, Messieurs, s'il est vrai que Romulus soit né d'une femme consacrée au culte de Vesta, s'il faut comprendre un temple de Vesta au nombre de ceux que Romulus et Tatius élevèrent, deux choses que Denys nous a dites lui-même, quelle est donc la fondation toute nouvelle, toute primitive, qu'il vient maintenant attribuer à Numa? Il se propose cette objection, mais en l'affaiblissant le plus qu'il peut; et il y répond fort mal. Du reste il croit qu'il n'y avait d'abord que quatre vestales; que, depuis, leur nombre a été porté à six, mais jamais au delà. Dans Plutarque, il n'y en a d'abord que deux, puis quatre et six enfin. C'est aussi dans Plutarque, plutôt que dans Denys, qu'il faut lire les détails relatifs au ministère des vestales, aux honneurs qu'on leur rendait, aux supplices par lesquels on punissait leurs fautes. Denys pourtant s'arrête à raconter les miracles opérés par Vesta pour manifester l'innocence de certaines vestales injustement accusées : l'une, nommée Tucia, puisa de l'eau dans un crible percé, qu'elle porta jusqu'à la place publique, sans qu'il en échappât une seule goutte : pouvait-elle mieux confondre ses dénonciateurs? Au temps de Denys, certains philosophes s'avisaient de contester ces prodiges : mais il faut voir comme il les réprimande,

comme il les appelle athées, impies, ennemis de Dieu et de la morale!

La sixième institution de Numa est celle des prêtres Saliens (du mot *salire*, sauter), prêtres sauteurs ou saltimbanques, qui, au mois de mars, dansaient par les rues de la ville en chantant des hymnes. Ils portaient des tuniques bigarrées, une plaque de cuivre sur la poitrine, des robes ou trabées attachées avec des agrafes, des bonnets pointus en forme de cônes, un sabre à leur ceinture, une lance ou une baguette à la main droite, un bouclier à la gauche. Cet étrange ministère fut attribué par Numa à douze jeunes gens, qu'il choisit dans des familles patriciennes. Entre leurs boucliers, on en distinguait un qui était tombé du ciel. Numa en fit faire onze tout semblables à celui-là. La septième partie des lois sacrées réglait les fonctions des hérauts de paix appelés *feciales* : ils étaient chargés d'empêcher que Rome ne fît injustement la guerre à une ville alliée. Si une de ces villes manquait la première aux conditions de l'alliance, ils allaient, comme ambassadeurs, demander justice, et, en cas de refus, déclarer la guerre. Ils jugeaient les causes de droit public. Dans ces diverses circonstances, le fécial, député par ses collègues, s'avançait, revêtu d'habits magnifiques et d'ornements religieux, s'arrêtait sur les frontières du pays allié ou ennemi, invoquait Jupiter et les autres dieux, et se dévouait lui-même à tous les malheurs, au cas qu'il proférât une seule parole mensongère. Le premier homme qu'il rencontrait au delà de la frontière romaine, il le prenait à témoin de la justice de sa mission, en répétant les mêmes protestations et imprécations. Il en faisait

autant devant la sentinelle qu'il trouvait aux portes de la ville étrangère, autant sur la place publique. S'il n'obtenait point aussitôt ce qu'il venait réclamer, il accordait dix jours pour en délibérer, et revenait après ce délai, qu'il étendait jusqu'au vingtième jour, puis jusqu'au trentième, quand on le lui demandait. A ce dernier terme, s'il n'avait encore rien obtenu, il repartait, après avoir pris à témoin les dieux du ciel et des enfers, et venait faire son rapport au sénat. Dans le huitième et dernier livre du code de Numa, il s'agissait des pontifes, ainsi appelés, parce que l'une de leurs premières fonctions avait été de raccommoder un pont de bois. Plutarque rejette cette étymologie, plus plausible pourtant que celle qu'il tire du mot *potens*, puissant. Les pontifes étaient juges de toutes les affaires religieuses. Ils élisaient eux-mêmes les successeurs de ceux d'entre eux qui venaient à mourir. Ni Denys d'Halicarnasse ni Tite-Live ne déterminent le nombre des pontifes. On a prétendu qu'il n'y en avait qu'un sous Numa; en effet à cette époque, Tite-Live ne fait mention que d'un seul; mais on en voit bientôt après quatre pris dans l'ordre des patriciens, puis quatre plébéiens, ensuite davantage.

Numa fit arpenter les terres et poser les bornes qui limitaient les propriétés : de là la fête nommée *Terminalia*. Il érigea un temple à la foi publique; il créa, en chaque canton, un inspecteur, qui, en faisant sa tournée, rédigeait un inventaire des terres bien ou mal cultivées, et en rendait compte au roi. Tels sont, Messieurs, les détails recueillis par Denys d'Halicarnasse sur le règne de Numa; il ne les étend que par des réflexions ou explications superflues; il les termine par

un court éloge de ce prince, dont la mort fut la plus douce du monde, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, et après quarante-trois ans de règne. Le génie tutélaire, qui lui avait été donné à l'instant de sa naissance, ne l'abandonna jamais. Cnéus Gellius dit que Numa ne laissa qu'une fille, d'autres lui donnent quatre fils.

Son histoire est beaucoup plus succincte dans Tite-Live; néanmoins on y lit quelques nouveaux détails. Le dernier entre-roi convoque l'assemblée générale des Romains, à l'effet d'élire un monarque. *Quod bonum, faustum felixque sit*, dit-il, *Quirites, regem create; ita patribus visum est. Patres deinde, si dignum qui secundus ab Romulo numeretur, crearitis, auctores fient.* Pour le bien, le salut et la félicité de l'empire, Romains, créez un roi, c'est l'avis du sénat, qui, si vous donnez un digne successeur à Romulus, confirmera votre choix. Ce texte a servi à prouver que les monarques de Rome étaient électifs, et que cette élection appartenait au peuple, sauf la ratification par les sénateurs. Toutefois le peuple, content qu'on eût reconnu son droit, et ne voulant pas se laisser vaincre en générosité, *ne victi beneficio videantur,* remit au sénat le soin de donner un chef à la cité. En ce point, Tite-Live n'est pas d'accord avec Cicéron, qui, dans son traité de la République (L. II), dit que ce roi fut nommé par les curies assemblées. Quoi qu'il en soit, voilà le pouvoir suprême déféré à Numa Pompilius, qui demeurait à Cures, et qui était renommé pour sa justice, sa piété, sa science profonde des lois divines et humaines. Un augure le conduisit au Capitole, et le fit asseoir sur une pierre, la face tournée au midi. L'augure, à la gauche du prince, avait la tête couverte et tenait de sa

main droite le *lituus*, bâton sans nœuds et recourbé à l'extrémité en forme de crosse. Après avoir déterminé divers points de vue sur la ville et sur la campagne, désigné un point fixe en face, au bout de l'horizon, étendu son bras droit du côté du midi, et le gauche vers le nord; après avoir aussi adressé des prières aux dieux, l'augure fit passer le *lituus* dans sa main gauche, et, sa main droite étant ainsi devenue libre, il l'étendit sur la tête de Numa, en suppliant Jupiter de vouloir bien déclarer par des signes certains, dans l'enceinte déterminée, si, oui ou non, l'élection du nouveau roi lui était agréable. Tous les signes furent heureux; mais Tite-Live ne nous apprend point en quoi ils consistaient. Numa bâtit le temple de Janus, dont la clôture était le signe d'une pacification générale. *Bis post Numæ regnum*, (Janus) *clausus fuit: semel Tito Manlio consule, post primum punicum perfectum bellum; iterum, quod nostræ ætati dii dederunt ut videremus, post bellum actiacum, ab imperatore Cæsare Augusto pace terra marique parta.* «Deux fois, depuis la règne de Numa, le temple de «Janus a été fermé : d'abord, sous le consulat de Man-«lius, après la fin de la première guerre punique; puis «de nos jours, lorsque par un bienfait des dieux «nous avons vu l'empereur César Auguste, après la «guerre d'Actium, établir la paix, sur terre et sur mer.» Cette seconde clôture du temple de Janus eut lieu sous le dixième consulat d'Auguste l'an de Rome 730 (24 avant J. C.); et l'on en conclut, comme je vous l'ai dit, qu'à cette époque Tite-Live habitait Rome. Cet historien ne parle des entretiens nocturnes de Numa avec la nymphe Égérie, que pour les repré-

senter comme un artifice, dont le succès était garanti par l'ignorance et la grossièreté de la multitude. L'une des plus sages institutions attribuées à Numa, serait d'avoir réglé, quoique bien imparfaitement, l'année civile. Il la partagea en douze mois lunaires; mais il observa qu'une lunaison n'était pas tout à fait de trente jours : douze révolutions synodiques de la lune n'équivalent qu'à 354 jours, onze de moins que l'année solaire tropique. Le second roi de Rome s'efforça de remédier à ces inégalités par des mois intercalaires, tellement disposés, que la correspondance de l'année civile et de l'année naturelle devait se trouver rétablie au bout de vingt-quatre ans : *Ita dispensavit ut quarto et vigesimo anno, ad metam eamdem solis, unde essent orsi... dies congruerent.* On essayait ainsi de réparer une erreur de onze journées, ou même de soixante et une, si l'année de Romulus n'avait que dix mois lunaires, comme Ovide et d'autres l'ont cru. Cependant la réforme de Numa laissait encore l'année bien vague, tant parce qu'il ne tenait aucun compte du quart de jour qu'il faut ajouter à trois cent soixante-cinq pour compléter l'année tropique, que parce que le nombre et la longueur des mois intercalaires, dans cette période de vingt-quatre ans dont parle Tite-Live, restaient indéterminés. Suivant Plutarque, l'année de Romulus était de trois cent soixante jours, mais inégalement répartis entre les mois, tellement qu'il y avait des mois de vingt jours ou moins même, et d'autres de trente-cinq ou plus. Numa établit douze mois lunaires, en y ajoutant tous les deux ans un mois embolismique de vingt-deux jours, équivalant à deux fois la différence des douze mois lunaires aux douze solai-

res. Ce mois supplémentaire, nommé Mercédinus ou Mercédonius, se plaçait après février, qui devenait le second de l'année, parce que Numa la commençait, pour honorer Janus, par janvier, qui jusqu'alors avait été le onzième. Toutefois Plutarque expose, sans trop la combattre, l'opinion de ceux qui pensent que les premiers Romains ne comptaient que dix mois de mars à décembre, et que Numa y ajouta les deux premiers, janvier et février. C'est ce que disent expressément Aurélius Victor : *Annum in duodecim menses distribuit, additis januario et februario*; et Eutrope : *Annum descripsit, in decem menses prius confusum.* La première distinction des jours fastes et néfastes remonte au même règne.

Prévoyant qu'au sein d'une cité belliqueuse, on verrait sur le trône plus de Romulus que de Numa, *in civitate bellicosa plures Romuli quam Numæ similes fore*, le second roi de Rome créa, sous le nom de flamine, un prêtre qui ne devait jamais s'éloigner du temple de Jupiter, et lui adjoignit deux autres flamines, l'un pour Mars, l'autre pour Quirinus ou Romulus déifié. Il institua aussi des vestales, des prêtres saliens, et un grand pontife intendant général des sacrifices; il consacra sur l'Aventin un temple à Jupiter Élicius (qui fait sortir avec effort), plus loin un bois aux neuf Muses, ailleurs un temple à la Bonne Foi, d'autres lieux appelés Argées (*Argæos pontifices vocant*) au culte de diverses divinités. Voilà, Messieurs, toutes les notions que Tite-Live ajoute à celles que nous avons recueillies dans Denys d'Halicarnasse. Quant à la vie de Numa par Plutarque, j'ai déjà eu occasion de vous en exposer quelques articles; je vais extraire

du surplus, les notions que les deux historiens précédents ne nous ont point offertes.

Après la mort de Romulus et l'interrègne, il y eut débat entre les Romains et les Sabins, à qui ferait et fournirait le nouveau roi : on convint que l'un des deux peuples le choisirait au sein de l'autre; et les Romains aimèrent mieux l'élire parmi les Sabins, que de laisser à ceux-ci le choix entre les candidats romains. Ils élurent donc Numa de Cures, né le jour même de la fondation de Rome, et qui avait épousé Tatia, fille de Tatius. Cette femme était morte après treize ans de mariage; et Numa, resté veuf, n'avait plus voulu d'autre société que celle de la nymphe Égérie, « avec laquelle siene amie il vivoit heureusement, comme « celuy qui, par la fréquentation ordinaire qu'il avoit avec « elle, estoit inspiré de l'amour et de la cognoissance des « choses célestes. » Il avait quarante ans, lorsque les ambassadeurs de Rome vinrent lui offrir la couronne. Quand il entra dans cette ville, le peuple et le sénat allèrent à sa rencontre : ensuite on procéda régulièrement à l'élection; et il reçut des mains de Spurius Vettius, dernier entre-roi, les marques de la dignité royale. Avant de s'en revêtir, il voulut connaître la volonté des dieux, qui la manifestèrent par des oiseaux de bon présage. Il cassa la compagnie des trois cent *celeres*, et institua des prêtres, des flamines ou pilamines, ainsi nommés à cause du chapeau étroit qu'ils portaient, et qui se nomme *pilos* en grec. Le nouveau monarque avait des révélations, qu'il disait tenir de l'une des muses, appelée *Tacita* ou Muette. Au nom de cette déesse, il défendit de représenter Dieu sous aucune forme d'homme ou d'animal. Il ne laissait pas

sacrifier de victimes, et, en tous ces points, il se conformait à la doctrine de Pythagore, dont Plutarque le croit l'élève. Les premières vestales furent gania et Vérania, puis Canuléia et Tarpéia. Denys nous dit seulement que les vestales criminelles étaient enterrées vives près de la porte Colline. Plutarque décrit ce supplice en des termes qu'Amyot traduit ainsi : « (A cette porte) « là où il y a au dedans de la ville une motte de terre « qui s'estend assez en long, et l'appellent les Latins par « un mot qui signifie autant comme levée, soubs ceste « levée on creuse un petit caveau, et laisse l'on une « ouverture par laquelle on y peult dévaler, et au « dedans y a un petit lict dressé, une lampe ardente, et « quelque peu de vivres nécessaires à soustenir la vie de « l'homme, comme un peu de pain, d'eau et de laict en « un pot, et un peu d'huile, par manière de descharge et « acquit de conscience, à fin qu'il ne semble que l'on « face mourir de faim un corps qui a esté sacré par « les plus dévotes et plus sainctes cérimonies du monde. « Cela fait, on prend la criminelle, et la met on de« dans une littière, que l'on couvre fort par dehors, et « la serre l'on avec des courroyes, de sorte que l'on n'en « scauroit pas seulement ouyr la voix, et la porte l'on « ainsi enfermée à travers la place. De tout loing qu'on « voit venir ceste littière, chascun se retire pour luy « faire place, et va l'on après avec une chère basse « et morne sans mot dire. Il ne se fait chose en toute « la ville, qui soit si effroyable à veoir que cela, ne n'y « a jour auquel les personnes soyent si tristes qu'à « celuy-là. Puis, quand elle est arrivée au lieu de ce ca« veau, les sergens incontinent deslient les fermans « de la littière; et alors le grand pontife, après avoir

« fait certaines prières secrettes aux dieux, et levé ses « mains au ciel, tire la patiente, toute voilée, hors de « la littière, et la met dessus l'eschelle par laquelle on « descend dedans le caveau. Cela fait, il se retire et « tous les autres presbtres aussi : puis quand la cri- « minelle est descendue, on retire amont l'échelle, et « jette l'on force terre dedans l'ouverture, de sorte que « l'on la comble au niveau du reste de la levée. » Assurément, Messieurs, avec quelque sévérité qu'on doive juger la faute des vestales ainsi condamnées, l'invention et la pratique d'un tel supplice étaient des crimes bien plus horribles.

Le mont Aventin n'était pas encore habité ni renfermé dans la ville; mais il y avait des fontaines et des bocages où venaient s'ébattre les dieux-satyres, Picus et Faunus. Numa, ayant mis du miel et du vin dans l'eau qu'ils buvaient, les surprit tous deux; ils tentèrent de lui échapper, en se transformant en divers fantômes; mais, quand ils se sentirent pris sans ressource, ils lui révélèrent l'avenir et lui enseignèrent à se purifier ou se préserver de la foudre, au moyen de cheveux, d'oignons, et de petits poissons blancs appelés sardelles. D'autres disent que Faunus et Picus firent descendre Jupiter, qui, troublé dans son repos par leurs évocations magiques, répondit dans l'accès de son courroux, que la purification dont il s'agissait devait se faire avec des têtes; *d'oignons*, ajouta prestement Numa inspiré par Égérie. Plutarque méprise ces contes; mais il les rapporte, afin qu'on sache quelles idées les Romains avaient, et des dieux, et du culte qui leur était dû. Pour effacer la division de la nation en deux races, la romaine et la sabine, Numa

distribua tous les habitants par profession : comme ménétriers (ce sont les premiers nommés dans Plutarque), orfévres, charpentiers, teinturiers, cordonniers, mégissiers, tanneurs, fondeurs, potiers. Il en fit autant de corporations ou confréries, dont chacune avait ses assemblées, ses fêtes, ses statuts; en sorte qu'on ne pouvait plus dire, Celui-ci est Romain, celui-là Sabin; ceux-ci bourgeois de Romulus, ceux-là de Tatius. Chacun était désigné par son métier, non par sa race; mais ce récit s'accorde trop mal avec les traditions et les textes, qui nous apprennent que toutes les industries, excepté la guerre et l'agriculture, étaient interdites aux citoyens romains dès premiers siècles.

Nous savons aussi par Plutarque, qu'il y avait des contradictions entre les historiens, au sujet des femmes et des enfants de Numa. Les uns ne lui donnaient qu'une seule épouse, Tatia, qu'une seule fille, Pompilia; les autres, quatre fils : Pomponius, Calpus, Mamercus et Pinus, desquels sont venus les familles Pomponia, Calpurnia, Mamercia et Pinaria, quoique nous ayons vu cette dernière remonter au temps d'Évandre. On ajoutait que Numa, devenu roi, avait épousé en secondes noces Lucretia, et que sa fille Pomponia, mariée à Martius, était devenue mère d'Ancus Martius, que nous verrons le quatrième roi de Rome. Enfin, Plutarque nous décrit les circonstances des funérailles de Numa. Tous les peuples voisins y assistèrent; des patriciens portèrent le corps sur leurs épaules, au milieu de la multitude des citoyens, des femmes, des enfants, qui tous le pleuraient comme un père et comme un ami. On ne brûla point son corps; il l'avait défendu par son testament; mais on fit deux coffres de pierre, qu'on enterra au

pied du Janicule. On avait déposé dans l'un son corps, dans l'autre des livres sacrés écrits par lui-même. Selon Valérius Antias, douze de ces livres concernaient l'office des prêtres, et les douze autres contenaient la philosophie des Grecs. En l'an de Rome 573, ces livres furent, dit-on, déterrés; le préteur Pétilius les lut; et, sur son rapport, on crut à propos de les brûler sur la place publique. Vous continuez d'observer, Messieurs, de quels contes on a composé l'histoire ancienne.

Si vous ôtez du règne de Numa, d'une part les fables, de l'autre les articles sur lesquels les auteurs se contredisent entre eux, il ne restera, je crois, rien du tout. Qui peut croire aujourd'hui aux communications de ce prince avec la nymphe Égérie, avec une muse, avec Jupiter, au bouclier qui tombe du ciel, aux évocations magiques pratiquées par Faunus et Picus, et à je ne sais combien d'autres aventures miraculeuses? Il faut, pour mettre fin à une peste qui désole l'Italie, que les dieux fassent tomber du ciel un bouclier de cuivre. Numa veut qu'on en fabrique onze autres, qui lui soient si semblables, qu'on ne puisse plus le discerner; c'est, selon lui, le plus sûr moyen de déconcerter les entreprises de ceux qui voudraient enlever à Rome ce gage de la félicité publique. Il propose ce travail à tous les forgerons de son royaume; aucun ne réussit, sinon Véturius Mamurius; mais cet habile ouvrier imite si bien le modèle, que, lorsque les onze boucliers qu'il a faits sont mêlés avec le véritable, Numa lui-même ne peut plus le reconnaître. Aussi les prêtres saliens n'ont-ils jamais cessé de célébrer dans leurs cantiques Véturius Mamurius, à moins pourtant, dit Plutarque, qu'on ne prenne mal à propos pour ce nom propre les mots *veterem memo-*

rium (ancienne mémoire), qui, selon quelques-uns, sont la vraie leçon dans cet hymne. L'histoire des satyres-magiciens Picus et Faunus est bien plus merveilleuse encore. Ovide s'en est emparé; ce n'était réellement qu'à un poëte qu'il appartenait de la raconter :

Ecce deûm genitor rutilas per nubila flammas
Spargit, etc.

Saint-Ange traduit ainsi ce morceau :

Voilà que Jupiter tonne dans les nuages,
Et du ciel en torrents épanche les orages,
Jamais dans aucun temps la foudre aux longs éclairs
De feux plus répétés ne sillonna les airs.
Numa tremble; et le peuple est saisi d'épouvante.
« Rassure-toi, lui dit son épouse savante :
On peut de Jupiter apaiser le courroux,
Expier le tonnerre et conjurer ses coups.
Le dieu Faune et Picus t'apprendront ces mystères,
Tous deux des monts latins sont les dieux tutélaires;
Mais s'ils n'y sont forcés, ils ne t'instruiront pas.
Tâche de les saisir, et d'enchaîner leurs bras.... »
Au pied d'une montagne un bois religieux
Semble à sa sombre horreur habité par les dieux.
Là d'un rocher couvert de mousse et de verdure
S'échappe entre des fleurs une onde qui murmure.
Le dieu Faune et Picus, hôtes de ces forêts,
Se désaltéraient seuls dans ces flots toujours frais.
Numa porte ses pas sous cette ombre profonde.
Il immole une chèvre à la nymphe de l'onde,
Et, sur l'herbe plaçant des coupes d'un vin pur,
Se cache avec sa suite au fond d'un antre obscur.
Les dieux, venus au bord de l'onde accoutumée,
Y boivent à longs traits la liqueur parfumée.
La vapeur du nectar les endort dans le bois.
Numa sort de son antre, et dans des nœuds étroits
Les serre, et les enchaîne au moment qu'ils sommeillent.
Interdits, en sursaut les demi-dieux s'éveillent;
Pour rompre leurs liens ils font de vains efforts;
Leur lutte est inutile, et rend leurs nœuds plus forts.
« Pardonnez, dit Numa, ma fraude est légitime :

Vous le savez, ô dieux, mon cœur est loin du crime;
Mais daignez m'enseigner par quels nouveaux secrets
Je puis calmer la foudre et conjurer ses traits.
— Tu veux, lui répond Faune, une faveur bien grande.
Ce n'est pas de nous seuls que dépend ta demande :
Notre pouvoir se borne à nos monts, à nos bois.
Jupiter tient la foudre, et sur elle a des droits.
Seul, tu ne peux du ciel interroger le maître,
Mais par notre secours tu le pourras peut-être. »
Faune a parlé; Picus approuve son avis :
« Ote-nous nos liens, dit Picus : à ce prix
Tu sauras par quel art Jupiter peut descendre;
Je t'en fais le serment et le Styx peut l'entendre. »
Une fois délivrés, ce que firent les dieux,
Par quels charmes puissants de la voûte des cieux
Jupiter devant eux fut forcé de paraître,
Nul mortel ne l'a su, nul ne le peut connaître.
Je dirai ce que peut redire à l'univers
Un poëte sacré, prêtre du dieu des vers.
Jupiter fut par eux attiré sur la terre;
Et ton surnom l'atteste, ô maître du tonnerre.

Ce dernier vers français n'est pas intelligible; le latin porte:

Eliciunt cœlo te, Jupiter, unde minores
Nunc quoque te celebrant Eliciumque vocant.

Ils t'attirent du ciel, ô Jupiter, et de là vient ton surnom d'*Elicius*, ou sorti par force. Le traducteur continue en s'adressant à Jupiter :

Tu parus; tout le bois s'ébranle avec fracas;
La terre avec respect s'abaisse sous tes pas.
Numa pâlit d'effroi; ses cheveux se dressèrent;
Mais il reprit ses sens, et ses craintes cessèrent.
« O des dieux immortels père et souverain roi,
A détourner la foudre instruis mon peuple et moi,
Si de dons solennels mes mains t'ont fait l'offrande,
Si ma voix d'un cœur pur t'exprime la demande. »
Jupiter lui répond. Ses mots obscurs et courts
Embarrassent le roi qu'étonne son discours :

« Tranche une tête. — O dieu, votre victime est prête.
D'un lis de mon jardin je trancherai la tête. —
Non, une tête humaine. — Ah! j'entends, ses cheveux?
— Non, j'exige une vie, obéis, je le veux. —
Eh bien donc, un poisson vous donnera sa vie. »
Le souverain du ciel rit de la repartie.
« C'est assez, lui dit-il, mortel sage et pieux,
Digne de converser avec le roi des dieux.
Sitôt qu'à l'horizon, dans sa splendeur entière,
Demain sera monté l'orbe de la lumière,
Tu verras de l'éther plein de son vaste éclat
Tomber un gage sûr du salut de l'État. »

Ce gage est le bouclier dont la chute est racontée dans les vers qui suivent. Mais Plutarque ne fait point ce rapprochement; chez lui, au contraire, l'histoire du bouclier précède celle de Faunus et Picus et de Jupiter évoqué.

Ainsi les auteurs ne s'accordent pas même sur l'ordre à donner à ces fictions, pas plus que sur les circonstances de la vie, de l'élection et du règne du Numa; sur le nombre de ses épouses et de ses enfants. Les institutions civiles et même religieuses, dont la plupart lui font honneur, sont attribuées par les autres ou à Romulus, ou à l'un des cinq derniers rois de Rome, et l'on ne s'étonne pas de ces variantes, lorsqu'on observe que tous ces auteurs écrivent cinq ou six cents ans après l'époque qu'ils assignent à Numa, sans avoir d'autres guides que des traditions populaires et quelques historiens aujourd'hui perdus, mais postérieurs eux-mêmes de trois ou quatre siècles aux événements qu'ils racontaient. Le seul point convenu entre les anciens écrivains est qu'il n'y eut pas de guerre durant tout le règne de Numa; et cette paix si profonde, si constante pendant quarante-trois ans, ou quarante-deux, ou trente-

neuf (car on varie aussi sur la durée de ce règne : Cicéron dit quarante-deux en citant Polybe), cette paix étonne avec raison saint Augustin, lorsqu'il voit que, depuis et sous l'influence des prétendues lois de ce prince, à peine remarque-t-on, jusqu'à Auguste, une seule année où les Romains aient déposé les armes : *Quid ergo est quod illi quadraginta tres, vel, ut alii volunt, triginta novem anni in tanta pace transacti sunt, regnante Numa; et postea sacris institutis diisque... eisdem præsidentibus atque tutoribus, vix post tam multos annos usque ad Augustum, unus pro magno miraculo commemoratur annus post primum bellum punicum, quo belli portas Romani claudere potuerint?* Ne serons-nous pas, Messieurs, autorisés à conclure de toutes ces observations que l'histoire du second roi de Rome ne se compose, comme celle du premier, que de traditions ou romanesques ou fort incertaines? De toutes les narrations dont il est le héros, celle de Florian est la plus intéressante, sans être au fond la plus fabuleuse.

Il n'y eut, après la mort de Numa, l'an 671 avant J. C., qu'un très-court interrègne. On élut pour lui succéder Tullus Hostilius, petit-fils de la Sabine Hersilie. Tite-Live dit *Tullum Hostilium regem populus jussit;* et ce texte est l'un de ceux qu'on emploie à prouver que les rois de Rome étaient élus par le peuple. Cicéron, au livre II *de Republica,* s'exprime en termes plus positifs encore; il dit que l'élection du troisième roi se fit en comices par les curies. Tullus commença par distribuer au peuple des terres que Romulus et Numa avaient possédées comme domaines de la couronne. Mais il aimait la guerre; et voilà qu'un peuple, qui de-

puis quarante-trois ans était resté paisible, redevient tout à coup belliqueux. Les Romains et les Albains avaient à se reprocher réciproquement quelques menus pillages. On se plaignit de part et d'autre; l'alliance se rompit; et, par l'adresse de Tullus, les Albains parurent les agresseurs. Cluilius, leur général ou leur roi, qui apparemment avait succédé à Numitor, les conduisit dans la campagne de Rome; il y mourut avant qu'aucune action mémorable se fût engagée. Albe élut un dictateur, Métius Fufétius, grand discoureur au moins dans Denys d'Halicarnasse. Ses longues harangues, qui, non plus que celles de Tullus, ne jettent aucun jour sur cette partie de l'histoire romaine, aboutissent à une convention, qui remet la décision du différend et le sort des deux cités à un combat entre un petit nombre de guerriers à choisir de part et d'autre. D'abord il était question d'un combat singulier entre Tullus et Fufétius : c'était le parti le plus simple, et Tullus le proposait; mais Fufétius aima mieux qu'on armât trois Albains autres que lui contre trois Romains. Nous voici, Messieurs, au célèbre combat des Horaces et des Curiaces : c'est à la poésie et à la peinture, bien plus assurément qu'à l'histoire, qu'il appartient de le célébrer; et je ne m'y arrêterais point, s'il ne nous importait de remarquer les circonstances particulières sur lesquelles le récit de Denys d'Halicarnasse diffère de celui de Tite-Live. Dans Denys, non-seulement les trois Horaces sont trois frères jumeaux, ainsi que les trois Curiaces, mais ils sont nés les uns et les autres de deux sœurs jumelles, qui ont été mariées le même jour, à la même heure, et qui, en même temps encore, ont mis au monde les six combattants, tous

six les plus beaux, les mieux faits, les plus forts et les plus valeureux qu'on pût trouver dans les deux royaumes. Après de nouveaux et interminables discours de Fufétius et de Tullus, discours apparemment destinés à tenir le lecteur en suspens le plus longtemps possible, la trêve de dix jours expire; les deux armées se rassemblent dans la plaine : au milieu d'elles s'avancent les trois Horaces et les trois Curiaces ou Coraces, Κοράτιοι. Ils se saluent, s'embrassent, déplorent leurs destinées, reprochent à leurs généraux, se reprochent à eux-mêmes la bataille impie qu'ils vont se livrer, le sang fraternel qu'ils vont répandre. Ils se rangent, chacun selon son âge, καθ' ἡλικίαν, quoiqu'ils soient jumeaux. L'aîné des Horaces tombe le premier, puis l'aîné des Curiaces, ensuite le second Romain; il ne reste que le troisième, non plus contre trois Albains, mais contre deux, dont l'un a le jarret coupé, et l'autre une blessure moins grave. L'Horace fait semblant de fuir; et, se retournant tout à coup, il frappe et renverse l'Albain le moins blessé, qui le suit de plus près; bientôt, se précipitant sur l'autre déjà mort à demi, il l'immole sans résistance. Après avoir dépouillé les cadavres de ses trois cousins germains, le vainqueur court à Rome porter à son père la première nouvelle de ce triomphe. Il rencontre hors de la ville sa sœur, accourant comme une bacchante; il ne comprend pas comment une fille bien élevée a pu quitter sa mère et sa nourrice, et venir si loin de ses foyers se mêler aux rangs confus de la populace. Il veut bien pourtant ne l'accuser que de curiosité; il ne sait pas qu'elle prend intérêt à l'un des Albains. Mais, dès qu'elle aperçoit parmi les dépouilles une tunique qu'elle a cousue elle-même, trop sûre

d'avoir perdu l'amant auquel elle s'était promise, elle accable son frère d'imprécations. Il lui répond par de bien plus longues invectives; et, pour conclusion, il la tue et poursuit sa route jusqu'à la maison paternelle. Le vieil Horace applaudit à ce fratricide; il ne permet pas qu'on rapporte le corps de sa fille; ce corps reste étendu sans funérailles; et les paysans le couvrent de pierres. Le jeune Horace est accusé, jugé, absous; mais Tullus le soumet pourtant à des sacrifices expiatoires, et le fait passer sous un chevron, ou morceau de bois transversal soutenu par deux autres, machine que les Romains appelaient joug. Denys cite plusieurs autres prétendus monuments de ces mêmes faits; mais les invraisemblances dont son récit fourmille décréditent même celui de Tite-Live, qui étincelle de beautés.

L'historien latin dit aussi qu'il y avait dans chacune des armées trois frères jumeaux, *trigemini fratres*. Les latinistes modernes ont critiqué cette expression : ils ont prétendu que *fratres* était superflu après *trigemini;* et il est certain que Quintilien, sans citer expressément cet endroit de Tite-Live, a fait la même critique : *Quædam ordine permutato fiunt supervacua, ut* fratres gemini; *nam, si præcesserint* gemini, fratres *addere non est necesse*. Ce serait un exemple de la macrologie que ce rhéteur reproche à Tite-Live. Du reste, celui-ci déclare qu'il ne sait trop auquel des deux peuples appartenaient les Horaces, auquel les Curiaces : *In re tam clara nominum error manet, utrius populi Horatii, utrius Curiacii fuerint.* Mais la plupart des auteurs faisant les Horaces romains, il incline pour cette opinion. Le fécial, Marcus Valérius, s'approche du roi et lui dit : « Prince, m'autorisez-vous

« à traiter avec le père patrat du peuple albain, *cum pa-*
« *tre patrato populi albani?* » Le roi y ayant consenti, le fécial demande les herbes sacrées : « Prenez-en de fraî-
« ches, » réplique le roi. Le fécial en alla cueillir au Capitole ; et, s'adressant encore au prince : « Me reconnais-
« sez-vous, lui dit-il, pour le royal messager du peuple
« romain? Voilà mes apprêts, voilà mes assistants : les
« approuvez-vous? — Oui, répond le monarque, sauf
« mon droit et celui du peuple. » Alors le fécial, en touchant avec la verveine la tête et les cheveux de Spurius Fusius, le déclara père patrat. L'historien interrompt ici sa narration pour nous apprendre que patrat vient de *patrare*, et désigne le garant qui jure et achève un traité : *Pater patratus ad jusjurandum patrandum.* Le fécial reprend la parole : « Écoute, Jupiter ; écoutez,
« Albains ; et toi, leur père patrat, écoute : le peuple ro-
« main s'engage à observer fidèlement la convention qui
« remet ses intérêts au sort du combat entre trois guer-
« riers de Rome et trois guerriers d'Albe. Si par de vains
« subterfuges, si par un décret public les Romains la vio-
« lent les premiers, ô Jupiter, frappe-les comme je vais
« frapper ce porc, et bien mieux encore, puisque ton bras
« est plus puissant que le mien. » Il dit et frappe la victime : *Porcum saxo silice percussit.* Apparemment il s'agit d'une pierre aiguisée, qui servait de couteau. De leur côté, les Albains, par le ministère de leur dictateur et de leurs prêtres, contractèrent le même engagement. Il reste dans ces préliminaires un point qui n'est pas assez éclairci. Spurius Fusius est-il créé par le fécial père patrat du peuple romain, ou bien établi par fiction pour représenter le père patrat des Albains? J'ai indiqué ce dernier sens, en plaçant, comme ont fait Gué-

rin et M. Dureau de la Malle, dans la bouche du fécial, l'imprécation : « Écoute, Jupiter, etc. » Tite-Live dit seulement *inquit;* et le père Catrou, en racontant ces mêmes détails, suppose que c'est le père patrat des Romains qui la prononce, hypothèse que le texte latin n'exclut pas. Il est à propos de remarquer ici que Cicéron, dans le second livre de sa République, attribue au roi Tullus Hostilius, non à Numa, l'institution du ministère des féciaux.

Le traité conclu, les jumeaux (*trigemini*, cette fois il n'y a plus *fratres*) prennent les armes. Le signal se donne : les six combattants s'avancent, trois contre trois, comme des phalanges ; ils portent dans leur sein le courage de deux grandes armées : *Velut acies, terni juvenes, magnorum exercituum animos gerentes, concurrunt.* Aucun d'eux ne songe à ses propres périls; la patrie, son triomphe ou son asservissement occupent leurs pensées; la patrie aura désormais le sort qu'ils vont lui faire : *Nec his nec illis periculum suum; publicum imperium servitiumque obversatur animo, futuraque ea deinde patriæ fortuna, quam ipsi fecissent.* Leur premier choc, le retentissement de leurs armes, l'éclat de leurs épées glacent d'effroi les deux peuples qui les contemplent. Tant que l'espoir n'incline d'aucun côté, la voix, la respiration manquent à tous les spectateurs. Mais déjà les guerriers sont aux prises; on n'avait encore observé que les mouvements de leurs corps, que la douteuse agitation de leurs armes : on voit enfin des plaies et du sang. Les trois Albains sont blessés; deux des Romains expirent, et tombent l'un sur l'autre. Leur chute excite l'allégresse et les acclamations de l'armée albaine; les légions de Rome ont perdu

toute espérance, et presque tout sentiment, sinon le tendre intérêt qu'elles conservent au dernier Horace, que les trois Curiaces enveloppent. Heureusement il n'a rien perdu de ses forces; et, s'il est trop faible contre les trois, il serait formidable à chacun d'eux. Il va donc diviser le combat; il prend la fuite, sûr qu'en le poursuivant, ils seront bientôt séparés par l'inégalité de leurs blessures. Dès qu'il a parcouru quelque espace, il se retourne, les voit assez éloignés l'un de l'autre, et fond avec impétuosité sur celui qui le suit de plus près. L'armée d'Albe presse les deux autres Curiaces de secourir leur frère : Horace l'avait déjà immolé, et marchait à une seconde victoire. Alors, par un cri soudain, tel qu'en arrache un bonheur inespéré, les Romains encouragent leur guerrier : il était de lui-même assez impatient de vaincre. Avant que le troisième Curiace, qui n'est pas loin, ait pu le rejoindre, il a terrassé le second. Voilà les combattants redevenus égaux en nombre, mais non pas en confiance et en forces. L'un, intact encore et fier d'une double victoire, vole à la troisième; l'autre, épuisé par sa blessure, épuisé par sa course, et se traînant à peine, *fessum vulnere, fessum cursu trahens corpus*, vaincu d'avance par la défaite de ses deux frères, se présente comme une victime au fer du vainqueur. Ce n'est plus un combat; le Romain proclame son triomphe :

J'en viens d'immoler deux aux mânes de mes frères ;
Rome aura le dernier de mes trois adversaires :
C'est à ses intérêts que je vais l'immoler,

dit-il, et saisissant un ennemi qui ne soutient plus le poids de ses propres armes, il lui plonge le glaive dans la gorge, l'étend par terre, et le dépouille : *Duos, in-*

quit, fratrum manibus dedi; tertium causæ belli hujusce, ut Romanus Albano imperet, dabo. Male sustinenti arma gladium superne jugulo defigit, jacentem spoliat.

Tite-Live ajoute que, de son temps, on montrait encore les cinq tombeaux : ceux des deux Romains plus près d'Albe, ceux des trois Albains plus près de Rome; chaque tombeau au lieu même où chacun des cinq guerriers avait péri. Cependant le vainqueur rentrait dans Rome à la tête de l'armée; et l'on portait devant lui son triple trophée : à la porte de Capène, il est rencontré par sa sœur, qui, fiancée à l'un des Curiaces, s'abandonne aux mouvements de sa vive douleur, dès qu'elle reconnaît parmi les dépouilles une tunique qu'elle a tissue de ses mains. L'orgueil du jeune guerrier s'indigne de ces larmes qui insultent à son triomphe, et, dans le transport de sa colère, il tue sa sœur. « Va, « s'écrie-t-il, rejoindre ton Curiace, amante insensée, « qui oublies tes frères morts, ton frère vivant, ta patrie « victorieuse. Ainsi périsse toute Romaine qui pleurera « un ennemi de Rome ! » Assassin de sa sœur, Horace est traîné devant le roi Tullus, qui le livre aux duumvirs, à deux juges par lesquels il est condamné au dernier supplice. Le licteur allait le saisir, lui lier les mains, lorsque, par le conseil du roi, il s'écria *provoco*, j'en appelle. Cet appel est porté devant le peuple. Là se présente le vieil Horace; c'est lui qui plaide pour son fils. Il proteste, dans la traduction de M. Dureau de la Malle, que sa fille a mérité la mort, et que, si son fils l'eût épargnée, il aurait sévi de sa main paternelle contre un fils indigne de lui. Je crois, Messieurs, que le texte n'en dit pas tant : *Se filiam jure cæsam judicare :*

ni ita esset, patrio jure in filium animadversurum fuisse. S'il n'en était ainsi, *ni ita esset,* ne signifie point s'il l'eût épargnée, mais si ce n'était pas justement qu'il l'eût frappée, *ni jure cæsa esset,* il eût été puni par moi-même d'un si détestable assassinat. C'est ainsi que l'a entendu Corneille :

Et ce bras paternel
L'aurait déjà puni s'il était criminel.

Corneille a fait une étude profonde de tout ce morceau de Tite-Live; il a traduit les plus grands traits du discours du vieil Horace :

Si tu veux qu'il périsse,
Où penses-tu choisir un lieu pour son supplice ?
Sera-ce entre ces murs, que mille et mille voix
Font retentir encor du bruit de ses exploits?
Sera-ce hors des murs, au milieu de ces places
Qu'on voit fumer encor du sang des Curiaces,
Entre leurs trois tombeaux, et dans ce champ d'honneur
Témoin de sa vaillance et de notre bonheur ?
Dans les murs, hors des murs, tout parle de sa gloire.

Les larmes du père et l'intrépidité du fils, qui affrontait ce nouveau péril comme ceux des combats, entraînèrent les suffrages du peuple. On exigea pourtant des sacrifices expiatoires, dont le trésor public fit les frais. Le vieillard, après des purifications, dont l'usage s'est maintenu dans la famille des Horaces, fit dresser dans la largeur de la rue un morceau de bois transversal, espèce de joug, sous lequel son fils passa, la tête voilée, et qu'on a conservé comme un monument sous le nom de *tigillum sororium*, le chevron de la sœur. Un tombeau en pierre fut érigé à cette infortunée au lieu même où elle avait reçu la mort. Tous ces tombeaux, tous ces monuments sont, aux yeux de quelques savants modernes, autant de preuves de la vérité des faits qui

viennent de nous être exposés. Mais, outre qu'il est difficile de nous faire concevoir comment ces antiques vestiges pouvaient exister encore, après les ravages des Gaulois, ne savons-nous pas avec quelle crédulité, avec quelle aveugle complaisance, les peuples attachent partout à des monuments mutilés, insignifiants ou inexplicables, les souvenirs quelconques que l'orgueil national, la politique, la superstition veulent perpétuer? Vous venez de voir que Tite-Live et Denys d'Halicarnasse ne sont pas d'accord sur les circonstances de ce merveilleux événement; et je vous prie de remarquer d'ailleurs que presque aucun détail de ce récit ne manque à celui qui, dans un ancien texte, concerne les trois fils jumeaux de Démostrate et les trois fils jumeaux de Rheximaque combattant, les uns au nom et au profit des Tégéates; les autres, des Phénéates. C'est, selon toute apparence, une ancienne fable grecque transportée, comme tant d'autres, dans les annales romaines. Mais le talent de Tite-Live l'a consacrée et, pour ainsi dire, élevée au rang des faits qu'il n'est ni permis ni presque possible d'ignorer. Machiavel, en l'acceptant comme une sorte de donnée historique, y a trouvé le sujet ou l'occasion de deux réflexions importantes. D'abord il blâme le roi de Rome et le dictateur d'Albe d'avoir hasardé ainsi le sort de leurs États, en le remettant à la valeur ou au bonheur d'un si petit nombre de guerriers. « Rien, dit-il, n'était « plus mal vu que de s'exposer à perdre, en un seul com« bat entre quelques hommes, le fruit de toutes les « peines que l'on avait prises jusqu'alors pour fonder, or« ganiser, affranchir et fortifier les deux cités. » Cette première réflexion est si juste qu'on la peut joindre, Messieurs,

à toutes celles qui tendent à révoquer en doute une si étrange histoire. En second lieu, Machiavel blâme l'absolution d'Horace assassin de sa sœur. Selon lui, le service éminent que ce Romain venait de rendre ne pouvait, en aucune manière, compenser un crime affreux, inexcusable aux yeux de la loi. Récompenser qui a bien fait, punir quiconque s'est rendu coupable, sans distinction, sans compensation, sans égard à des actions précédentes, voilà, selon Machiavel, des maximes dont une république ne doit jamais se départir, si elle veut conserver sa liberté. C'en est fait de la puissance des lois, et par conséquent de la liberté publique, si un citoyen, fier des services qu'il a rendus et de la célébrité qu'ils lui ont acquise, peut impunément s'affranchir de toutes les obligations domestiques et sociales, attenter avec une confiante audace à l'honneur, aux biens, à la vie de ses compatriotes et de ses parents mêmes. Pour nous, Messieurs, nous observerons seulement qu'on a fort altéré la morale par le vain éclat, par la fausse grandeur de ces prétendus traits d'histoire. C'est l'un des dangers de ces innombrables fictions qu'on a semées au milieu des annales humaines. La véritable et authentique histoire fournit bien moins de ces leçons d'iniquité; elle ne décore ni n'absout le crime; elle ne pardonne aux égarements de la bravoure et du patriotisme que lorsqu'ils sont expiés par un profond repentir. Mais Horace ne se repent point : ce qu'il a fait, il le ferait encore; peu s'en faut qu'il ne se glorifie de son forfait autant que de ses exploits; quand il le commet, il le déclare raisonnable, au moins dans Corneille :

C'est trop; ma passion à la fureur fait place.

Il veut parler de sa tendresse pour sa sœur. Ne devrait-il pas plutôt dire ?

C'en est trop ; ma raison à la fureur fait place.

Car enfin qu'a fait sa sœur et comment a-t-elle mérité la mort? Dans Tite-Live, elle n'a proféré aucune imprécation ; elle s'est arraché ou dénoué les cheveux, *solvit crines;* elle a pleuré, nommé, redemandé son époux, *et flebiliter nomine sponsum mortuum appellat.* Ce sont les larmes d'une sœur qui blessent l'orgueil, allument la colère, arment la main du jeune vainqueur : *Movet feroci juveni animum comploratio sororis.* Et il nous faudrait excuser, honorer un si exécrable attentat! Non, Messieurs, on calomnie la vraie bravoure, le patriotisme, l'amour de la liberté, quand on suppose qu'ils inspirent une si honteuse frénésie; qu'ils donnent des mœurs si farouches; qu'ils éteignent dans les âmes les sentiments que la nature y a gravés. La nature, la liberté, la patrie sont les divers noms d'une même source de toutes les affections pures et tendres, de tous les penchants honnêtes, de toutes les vertus sociales.

Tullus Hostilius, qui ne pouvait rester en repos, attaqua les Fidénates, et enjoignit aux Albains de joindre leurs armes aux siennes. Mettus Fuffétius lui amène en effet des guerriers d'Albe, mais avec l'intention de trahir Rome. Dès qu'on s'est rangé en bataille, les Albains abandonnent leur poste; et leur défection subite met l'armée romaine en péril. Tullus cependant ranime le courage de ses soldats, et bientôt les Fidénates sont en pleine déroute. Fuffétius, dès qu'il voit que le destin s'est déclaré pour Rome, se hâte de revenir, et se range avec les siens du parti de la victoire. Mais Tullus découvrit que, même avant le combat, Fuffétius s'était ligué

avec les Fidénates. Le sénat s'assemble, la destruction d'Albe est résolue : Horace est chargé de raser cette ville; et Fuffétius subit un supplice que Denys d'Halicarnasse décrit ainsi : « Les licteurs saisissent le dictateur des « Albains, le déchirent à coups de verges, puis l'atta-« chent par les mains d'une part, par les pieds de l'autre, « à deux chars attelés chacun de deux chevaux (Tite-« Live, Virgile et Aurélius Victor disent quatre). Pous-« sés en des sens opposés, les deux chars distendent et « disloquent les membres sanglants du malheureux Fuf-« fétius. » Tite-Live dit que toute l'assemblée détourna les yeux de cet affreux spectacle, et que ce fut, chez les Romains, le premier et le dernier exemple d'une si horrible férocité : *Avertere omnes a tanta fœditate spectaculi oculos. Primum ultimumque illud supplicium apud Romanos exempli parum memoris humanarum legum fuit. In aliis gloriari licet, nulli gentium mitiores placuisse pœnas.* Vous voyez, Messieurs, que le sensible et judicieux Tite-Live regarde la cruauté des supplices comme un signe de la dépravation des mœurs publiques. Denys, au contraire, semble applaudir à cette barbarie, à laquelle il s'est efforcé de préparer ses lecteurs par une longue suite de harangues imaginaires. Cependant Horace était entré dans Albe; et, sans se laisser fléchir par les prières des habitants, il renversait les murs, les édifices publics, les maisons particulières, permettant seulement aux citoyens d'emporter leurs meubles et d'aller s'établir à Rome. Tite-Live peint la désolation des familles albaines. Ce n'était point, dit-il, cette agitation tumultueuse qui se répand au sein des villes prises d'assaut, mais une affliction silencieuse, une sombre douleur absorbant tous les esprits. On ne

savait ce qu'il fallait laisser ou emporter; on s'adressait mutuellement mille questions : tantôt on restait immobile sur le seuil des portes, tantôt on errait dans les appartements pour les revoir une dernière fois. Mais, lorsqu'on entendit les cris des chevaliers romains qui pressaient le départ et le fracas des murs démolis, quand on se vit enveloppé de nuages de poussière, chacun emportait précipitamment quelques débris de sa ruine, et quittait pour toujours ses foyers, ses pénates, ses toits paternels. Tous ces expatriés remplissaient les rues, et la pitié qu'ils s'inspiraient l'un à l'autre redoublait leurs larmes. Des voix lamentables retentissaient dans ces ruines, celles des femmes surtout, qui, en passant près des temples investis par les soldats, croyaient laisser leurs dieux en captivité. On épargna pourtant les temples, ainsi que l'avait ordonné Tullus. Suivant Denys, cette catastrophe s'accomplissait l'an 487 après qu'Albe avait été fondée par Ascagne, fils d'Énée et de Créuse. Denys ne se souvient plus qu'il a laissé cet Ascagne dans la Troade, et qu'il a fait bâtir Albe par un autre fils d'Énée, par Euryléon, qui prit ensuite le nom d'Ascagne. Du reste, ce prétendu nombre exact de 487 satisfait extrêmement Bellenger et d'autres modernes, qui s'en servent pour arranger la chronologie de ces premiers siècles de Rome : ils en concluent que la destruction d'Albe est précisément de l'an 665 avant J. C., et par conséquent le combat des Horaces de l'an 666. Mais Tite-Live se contente de dire, en nombre rond, qu'Albe avait duré quatre cents ans; et Virgile en compte trois cents entre la fondation de cette ville et la naissance de Romulus :

Hic jam ter centum totos regnabitur annos

Gente sub Hectorea, donec regina sacerdos,
Marte gravis, geminam partu dabit Ilia prolem.

Or de la naissance de Romulus au terme où nous sommes arrivés, il n'y a, selon les calculs de Denys, que cent quatre ans; ce qui ne laisserait qu'une durée de quatre cent quatre ans, et non de quatre cent quatre-vingt-sept, à la ville d'Albe. Il n'est donc pas raisonnable d'aspirer à établir quelque précision dans une telle chronologie.

La transmigration des Albains doubla le nombre des habitants de Rome; la surface de cette ville s'accrut du mont Cœlius, où le roi fixa sa demeure dans un nouveau palais. Il admit dans le corps des patriciens plusieurs familles albaines, les Tullius, les Servilius, les Quinctius, les Géganius, les Clélius, les Curiaces. Le sénat plus nombreux eut besoin d'une salle plus v[illegible] on lui construisit celle qui a continué de porter le [illegible] d'*Hostilia*. On créa dix nouvelles compagnies de chevaliers, tous pris parmi les Albains. Après une nouvelle campagne pour réprimer les Fidénates encore une fois révoltés, Tullus attaqua les Sabins, à l'occasion d'une rixe à la foire de Féronie. Ce nom, que Denys trouve équivalent à Anthéphore ou Porte-fleurs, ou à Perséphone ou Proserpine, était celui d'un temple consacré à cette déesse sur la frontière des deux États. Un premier combat resta indécis. Mais, l'année suivante, Tullus fit tant de vœux à Saturne et à Rhéa, il promit d'instituer tant de fêtes et tant de prêtres, il s'engagea si positivement à doubler le nombre des Saliens, qu'il remporta une victoire éclatante. Les Sabins n'obtinrent la paix qu'en se soumettant à payer des tributs; mais à peine eurent-ils conclu ce traité, qu'ils le violèrent, parce qu'ils

voyaient que Rome s'attirait beaucoup d'autres ennemis. Les Sabins furent de nouveau vaincus; Tullus en fit un carnage horrible. Les autres ennemis de Rome étaient trente villes latines, qu'elle entendait traiter en sujettes, depuis qu'Albe, dont ces villes étaient, disait-on, des colonies, avait été détruite. Elles se réunirent en assemblée générale à Férente, élurent deux généraux, et soutinrent une guerre de cinq ans, qui ne fournit à l'histoire presque aucun fait, parce qu'on évitait de combattre en batailles rangées : on se bornait à des incursions, à des escarmouches, à des pillages. Point de ville rasée : aucune même ne fut prise, excepté Médullie dont s'empara Tullus. La paix se conclut à des conditions qui ne sont pas rapportées, mais qui laissaient à toutes ces cités leur indépendance. Dans le cours de la trente-deuxième année de son règne, Tullus mourut, brûlé dans son palais avec sa femme, ses enfants et ses domestiques. Les dieux l'ont-ils frappé de leurs foudres, pour le punir d'avoir négligé certaines cérémonies sacrées? ou bien fut-il tué par son successeur Ancus Martius? Denys préfère la première hypothèse; « car, dit-il, si Ancus avait été un assassin, « jamais les suffrages des Romains, jamais surtout des « augures favorables ne l'eussent élevé au trône. Quel « dieu ou quel génie eût souffert qu'un homme souillé « de sang s'approchât des autels pour immoler des victimes? » Je crains, Messieurs, que cet argument ne vous paraisse pas décisif. Tite-Live ne fait point mention de la tradition qui imputait la mort de Tullus Hostilius à son successeur; mais il dit que cette mort avait été précédée de prodiges, tels que des pluies de pierres, une voix surnaturelle qui reprochait aux Romains d'a-

voir mis en oubli leurs anciennes pratiques religieuses, une maladie contagieuse enfin, qui atteignit le roi lui-même, et qui l'asservit au joug des superstitions vulgaires, lui qui jusqu'alors les avait jugées indignes de la majesté royale, *qui nihil ante ratus esset minus regium quam sacris dedere animum*. En feuilletant les mémoires de Numa, il trouva quelques renseignements sur des sacrifices secrets qu'il voulut essayer au fond de son palais; mais, ayant omis dans les préparatifs ou dans la célébration je ne sais quelle formalité, il n'obtint aucun signe de la faveur céleste; tout au contraire, Jupiter, irrité, le foudroya. Tite-Live ne nous donne ces derniers détails que pour des traditions, *tradunt*. Virgile a dit de Tullus :

> Otia qui rumpet patriæ, residesque movebit
> Tullus in arma viros...

Il passe, en effet, pour avoir retrempé les armes et le courage des Romains, après les quarante années paisibles de Numa; et Machiavel le loue d'avoir su recomposer une armée nationale. En montant sur le trône, il ne retrouvait plus de guerriers dans Rome; et cependant il ne songea point, quand il entreprit la guerre, à prendre des soldats toscans ou samnites; il ne s'aida que de ses propres sujets; et son exemple prouve, selon Machiavel, que, lorsque les princes ou les républiques n'ont point d'armée levée dans le pays même, ce ne sont pas les hommes qui leur manquent, mais le talent d'en faire des guerriers.

Les règnes d'Ancus Martius et de Tarquin l'Ancien nous occuperont dans notre prochaine séance.

ONZIÈME LEÇON.

ANCUS MARTIUS. — TARQUIN L'ANCIEN. — SERVIUS TULLIUS.

Messieurs, nous avons rassemblé dans notre dernière séance tous les détails traditionnels ou fabuleux dont Tite-Live et Denys d'Halicarnasse composent l'histoire de Numa et de Tullus Hostilius. On attribue au premier de ces princes des institutions civiles et religieuses ; au second, des exploits et des triomphes militaires, dont néanmoins le plus mémorable ne lui appartiendrait pas, mais bien à l'Horace vainqueur des trois Curiaces. Il est à remarquer qu'Eutrope n'a daigné faire aucune mention de ce combat si renommé. Voici tout ce qu'il dit du règne de Tullus : *Bella reparavit, Albanos vicit, qui ab urbe Roma duodecimo milliario sunt; Veientes, et Fidenates quorum alii sexto milliario absunt, alii octavo decimo, bello superavit; urbem ampliavit, adjecto Cœlio monte. Quum triginta duobus annis regnasset, fulmine ictus, cum domo sua arsit.* Florus, Aurélius Victor et le prétendu Messala joignent à un sommaire à peu près pareil quelques lignes sur le combat des Horaces et sur le supplice de Mettus. Deux médailles, dont l'une représente une tête avec des cheveux hérissés, une bouche ouverte, et des yeux où l'effroi se peint; l'autre, une face maigre et allongée, des cheveux abattus et un regard fixe, ont été frappées par Hostilius Saserna, qui se disait descendant de Tullus Hostilius, et qui vi-

vait au temps de Jules César. Elles retracent la Peur et la Pâleur, auxquelles le roi Tullus voua des temples, quand il vit ses légions romaines épouvantées de la défection des Albains : *In re trepida duodecim vovit Salios, fanaque Pallori ac Pavori,* dit Tite-Live; ou bien, ce qui s'accorderait mieux avec les récits de Denys d'Halicarnasse, lorsque les Romains s'effrayèrent des succès de l'armée sabine. Lactance, Minucius Félix et saint Augustin ont eu connaissance, sans doute par Tite-Live, de ces temples élevés à ces deux étranges divinités : *Hostilius dedicavit Pallorem atque Pavorem*, dit saint Augustin, *teterrimos hominis affectus, quorum alter mentis territæ motus est, alter corporis ne morbus quidem, sed color.*

Le quatrième roi de Rome, Ancus Martius, monta sur le trône, l'an 638 avant notre ère. Le peuple l'avait élu : Cicéron énonce le fait en ces termes : *Rex a populo est constitutus, itemque de imperio suo legem curiatam tulit :* c'est-à-dire, selon la version de M. Villemain, il eut soin de faire sanctionner son pouvoir par une loi curiate. *Ancum Martium regem populus creavit*, dit Tite-Live; le sénat confirma l'élection; du moins on traduit ainsi l'expression *patres fuere auctores*, qui, prise en elle-même et en d'autres circonstances, pourrait signifier que le sénat avait exercé l'initiative et désigné le candidat. Petit-fils de Numa, dit-on, Ancus était fort disposé à remettre en vigueur les institutions religieuses de son aïeul fort négligées sous le règne précédent. Les pontifes lui en apportèrent le code sacré; il le fit graver sur des tables, afin, dit Denys d'Halicarnasse, que chacun pût le lire; mais le nombre des Romains qui savaient lire n'était pas consi-

dérable en ce temps-là. On n'élevait point encore de colonne d'airain, ajoute l'historien grec; en sorte que les lois de Numa, inscrites seulement sur des planches de chêne, n'ont pas résisté aux ravages du temps. Denys a raconté néanmoins, quelques pages plus haut, que les Sabins avaient érigé dans leurs temples des colonnes d'airain, et y avaient gravé le traité conclu entre eux et Tullus. La contradiction est formelle, à moins qu'on ne dise que les arts avaient fait chez les Sabins beaucoup plus de progrès qu'à Rome. Ancus, qui s'annonçait comme un roi pacifique, déterminé pourtant à repousser les agressions injustes, emprunta des Équicoles quelques usages, qui enrichirent le code particulier des féciaux. Ces Équicoles ou Équicules passent pour le même peuple que les Èques; et leur nom semble indiquer leur inviolable équité. Tite-Live expose ici, sur la mission des féciaux, à peu près les mêmes détails que Denys a rattachés au règne de Numa; mais c'est de l'historien latin que nous apprenons ce qui se pratiquait au sein du sénat, après le rapport d'un fécial dont les réclamations solennelles n'avaient obtenu aucun succès chez l'étranger. Alors le roi de Rome consultait les sénateurs. « Vous connaissez, leur disait-il, les con-
« ditions du traité conclu par le père patrat des Ro-
« mains-Quirites avec le père patrat des anciens Latins;
« vous savez quelles choses devaient nous être données,
« livrées, payées; vous savez que ces engagements
« n'ont pas été remplis. Qu'en pensez-vous? *quid cen-*
« *ses?* — Je pense, répondait le premier opinant, que,
« par une guerre pure et sainte, nous devons mainte-
« nir nos droits; j'y consens donc, et c'est mon vote :
« *Puro pioque duello quærendas censeo; itaque con-*

« *sentio, consciscoque.* » Si la majorité se rangeait à cet avis, la guerre était décrétée; et le fécial, portant une javeline ferrée, ou un pieu durci au feu et ensanglanté, se présentait aux confins du territoire étranger, et disait : « Parce que les anciens Latins ont délinqué envers le peuple romain, peuple des Quirites, parce « que le peuple de Rome a voulu faire la guerre aux « anciens Latins, parce que le sénat du peuple ro- « main, peuple des Quirites, a proposé, résolu, voté la « guerre; par ces raisons, moi je la déclare et je la « commence au nom du peuple de Rome. » Après avoir prononcé cette formule, le fécial lançait sa javeline sur le territoire ennemi.

Ce roi Ancus, qui se promettait un règne si paisible, se vit bientôt obligé à prendre les armes : des guerres avec les Latins, avec les Fidénates, les Véiens, les Sabins, les Volsques, l'ont occupé durant les vingt-quatre années qu'il a passées sur le trône. Il prit, rendit, reprit la ville latine de Politorium, et finit par la brûler. Il assiégea Médullie, Tellêne, Fidènes, et remporta partout des victoires, d'ailleurs peu éclatantes. Il transporta les habitants de Politorium dans Rome; en quoi il suivait l'exemple de ses prédécesseurs, qui incorporaient ainsi les vaincus à la cité; politique dans laquelle Cicéron reconnaît l'une des premières causes de la grandeur des Romains : *Illud sine ulla dubitatione maxime nostrum fundavit imperium, et populi romani nomen auxit, quod... docuit etiam hostibus recipiendis augeri hanc civitatem oportere.* Le mont Palatin et ses environs étaient occupés par les anciens habitants; le Capitole et la citadelle par les Sabins; le mont Cœlius par les citoyens d'Albe. On établit sur

l'Aventin ceux de Politorium, et dans la suite ceux de Tellène et de Ficane; enfin ceux de Médullie, dans le terrain qui environne le temple de Vénus Murcia (ou Myrtéa, la Vénus du myrte). Ce terrain joignait le mont Aventin au Palatin. On enferma aussi dans l'enceinte de la ville le Janicule, non pour le peupler, mais afin que les ennemis ne vinssent plus l'occuper. On jeta sur le Tibre le pont Sublicius, construit en bois, sans fer; pont sacré dont l'entretien fut confié aux pontifes. Le fossé des Quirites passait encore pour un ouvrage d'Ancus. Mais comme les crimes se multipliaient avec la population, il construisit aussi une prison qui frappait tous les regards, au milieu de la ville, sur le Forum. Hors des murs, le territoire romain commençait à s'agrandir; on enleva aux Mæsiens la forêt Mæsia; on bâtit Ostie; on y creusa un port accessible aux plus forts vaisseaux, à ceux de trois mille, dit Denys d'Halicarnasse. Sylburge entend trois mille hommes; Porto et le Jay, trois mille muids ou tonneaux, ce qui semble plus raisonnable. Non loin d'Ostie, ou de l'embouchure du Tibre, on forma des salines. C'est ainsi que, pour recommander le nom d'Ancus, les historiens l'attachent, le plus qu'ils peuvent, à des constructions ou à des fondations fameuses. Cicéron dit qu'Ancus, après avoir vaincu les Latins, les admit au droit de cité dans Rome; qu'il joignit à la ville le mont Aventin et le mont Cœlius; qu'il distribua les terres labourables récemment conquises, en réservant au domaine public les forêts voisines de la mer; qu'il bâtit une ville (Ostie) à l'embouchure du Tibre, et la peupla d'une colonie. Mais l'enceinte tracée par Romulus renfermait l'Aventin selon Varron, et même les sept collines selon des auteurs cités par Ser-

vius. C'est à Tullus Hostilius que l'adjonction du mont Cœlius est attribuée par Eutrope, par Denys d'Halicarnasse et même par Tite-Live. Vous voyez, Messieurs, que les variantes ne discontinuent pas, et Cicéron est obligé d'avouer qu'on ne sait guère de ces anciens rois que leurs noms. Pline fait honneur au quatrième de la construction de l'aqueduc qui apporte à Rome l'eau Marcia. Mais ce nom pourrait tout aussi bien venir ou du pays des Marses que cette eau traverse, ou d'un préteur appelé Quintus Martius Rex, qui, bien plus tard, restaura cet aqueduc, ainsi que nous l'apprenons du même Pline. Le roi Ancus mourut, on ne sait trop comment (Eutrope dit de maladie), après vingt-quatre ans de règne (Cicéron dit vingt-trois), laissant deux fils, l'un enfant, et l'autre ayant atteint l'âge de puberté, selon Denys; tous deux impubères, selon Tite-Live. Tarquin, dont nous allons parler, leur était donné pour tuteur.

Après quelques mois d'interrègne, le sénat, le peuple et les dieux, par l'organe des augures, décernèrent la couronne à Lucius Tarquin, fils de Démarate. Ce Démarate était un Corinthien de la famille des Bacchiades, famille longtemps dominante, mais qu'abattit et dispersa l'usurpateur Cypsélus. Démarate se livra au commerce; il fit des voyages en Italie. A force d'y porter des marchandises grecques et d'en rapporter des marchandises étrusques, il acquit d'immenses richesses, et, renonçant pour toujours à Corinthe, s'établit en Étrurie, dans la ville de Tarquinies. Il y épousa une femme noble, qui lui donna deux fils, Aruns et Lucumon. Il les éleva l'un et l'autre avec un grand soin. Quand ils eurent appris toutes les sciences des Tyrrhéniens et des Grecs, ils se marièrent à des filles de la plus haute distinction.

Aruns mourut; et son père Démarate en fut si vivement affligé qu'il ne lui survécut que peu de jours. Lucumon hérita seul d'une fortune immense, et y voulut joindre l'éclat des fonctions publiques. Mais il était d'origine étrangère : les Étrusques aimaient mieux être administrés par leurs compatriotes. Il vint donc à Rome, où l'on était moins difficile, parce que les hommes de mérite y étaient plus rares. Tanaquil, son ambitieuse épouse, lui avait conseillé cette transmigration; elle trouvait plus de chances d'élévation et de fortune au sein d'un peuple nouveau, où l'on pouvait, avec quelque habileté, s'illustrer soudainement : *In novo populo, ubi omnis repentina atque ex virtute nobilitas sit*, dit Tite-Live, qui avoue ainsi que Rome était alors fort en retard sur l'Étrurie. Au moment où Lucumon arrivait au Janicule, un aigle s'approche de lui, lui enlève son chapeau, vole autour de son char, s'élance au plus haut des airs, redescend tout à coup, et replace le chapeau sur la tête du prince. Celui-ci, malgré son instruction profonde, ne savait trop ce que cela voulait dire; sa femme Tanaquil, bien plus habile, comprit quelles destinées un tel présage annonçait, et tirant à part son époux l'embrassa, et lui prédit qu'un jour les Romains lui offriraient la couronne. Encouragé par cette prophétie, il se rendit à l'audience du roi Ancus, qui l'accueillit avec une bienveillance extrême, et le déclara citoyen romain. Le nouveau venu, voulant se conformer aux usages de Rome, changea son nom de Lucumon en Lucius, et y ajouta celui de Tarquin ou Tarquinius, parce qu'il venait de la ville de Tarquinies. On lit dans Tite-Live que Lucumon, dès qu'il eut une maison à Rome, prit le nom de Tarquinius Priscus; mais, comme il y a des manuscrits qui ne

portent point ici ce surnom de *Priscus*, nous avons droit de supposer qu'il a été ajouté dans les autres par des copistes inattentifs; car il est naturel de penser que cette qualification d'ancien, *Priscus*, n'a été donnée au premier Tarquin qu'au temps de Tarquin le Superbe, et pour les distinguer l'un de l'autre. J'ai à vous rappeler, Messieurs, une observation plus importante sur le nom de Lucumon : savoir, que ce n'est réellement point un nom propre; que c'était dans l'ancienne langue des Toscans un titre honorifique, équivalent à celui de prince ou souverain. On le retrouve employé ainsi dans plusieurs inscriptions étrusques; et Servius lui donne ce sens dans son Commentaire sur Virgile. La Tyrrhénie était divisée en douze principautés ou lucumonies. Il s'agit donc d'un seigneur toscan, qui, ayant pris à Rome le nom de Lucius Tarquinius, gagna les bonnes grâces du roi Ancus, devint, en l'an 615 avant notre ère, le tuteur de ses enfants, et, en 614, son successeur.

Pour s'élever au trône, il donna, dans Rome, le premier exemple de la brigue publique d'une éminente dignité : il adressa au peuple une harangue, où il réclamait, en qualité du plus digne, le pouvoir suprême. Le peuple le lui conféra d'un consentement unanime : *Ingenti consensu populus romanus regnare jussit.* Voilà encore le peuple qui décerne la couronne. Le nouveau roi, pour fortifier son parti, augmenta de cent le nombre des sénateurs, lesquels cent ont été depuis appelés *patres minorum gentium*, pères des races inférieures. Plutarque n'admet point cette distinction des sénateurs *majorum* et *minorum gentium*; Tacite, qui la reconnaît, en fixe l'origine au temps où Brutus,

après l'expulsion des rois, introduisit de nouveaux membres dans le sénat. Outre cette incertitude sur l'époque d'une telle distinction, il n'est pas très-aisé de savoir en quoi elle consistait. Par sénateurs *minorum gentium*, faut-il entendre ceux qui étaient pris dans les peuplades latines, sabines, albaines, incorporées à l'État romain, ou bien ceux qui sortaient de familles moins illustres ou plébéiennes? Quoique cette seconde explication soit préférée par plusieurs modernes, on manque de textes anciens pour la justifier; et, comme nous aurons occasion de le voir un jour, l'histoire et l'organisation du sénat romain sont difficiles à éclaircir. Paul Manuce, Middleton, Chapman ont fait sur ce sujet des recherches qui n'aboutissent pas aux mêmes résultats. Mais nous avons besoin de recueillir encore beaucoup de faits ou de récits, pour discuter utilement les questions de cette espèce.

Les Latins ayant de nouveau pris les armes, Tarquin marche contre eux, s'empare d'Apioles, soumet Crustumérie, Nomente et Collatie. Il installe dans cette dernière place son neveu Aruns, fils posthume du premier fils de Démarate. Ce jeune homme était surnommé Égérius, c'est-à-dire pauvre, selon l'explication de Denys d'Halicarnasse. Tite-Live dit aussi : *Ab inopia Egerio inditum nomen.* On conteste néanmoins cette étymologie; on ne fait dériver du verbe *egere* qu'*egens* et *egenus* : Égérius viendrait d'*egerere*, selon saint Augustin, et par conséquent signifierait *mis dehors*. Au surplus, Tarquin-Aruns étant sans biens, sans États, sans titres, son oncle Lucius Tarquinius lui donna la seigneurie de Collatie et le surnom de Collatin. Cornicule, autre ville latine, fut ensuite

prise et pillée par le roi de Rome, qui gagna plusieurs batailles contre tous les Latins coalisés; mais il ne triompha que par un stratagème de la résistance opiniâtre des Sabins. Il jeta sur l'Anio ou le Teverone de petits bateaux chargés de bois sec, de soufre et de résine; vers la quatrième veille de la nuit, il y mit le feu; et ces brûlots, emportés par le courant, embrasèrent le pont auprès duquel les Sabins étaient campés. Pour arrêter cet incendie, ils quittèrent leur camp, qui, laissé presque sans défense, devint aisément la proie des Romains. Tel est l'exposé de Denys; mais Tite-Live raconte un peu différemment cette catastrophe: *Ea quoque res in pugna terrorem attulit Sabinis; effusis eadem impediit; multique mortales, quum hostem effugissent, in flumine ipso periere: quorum fluitantia arma ad urbem cognita in Tiberi prius pœne quam nuntiari posset, insignem victoriam fecere.* Cet incendie épouvanta les Sabins au milieu de la bataille, leur fit prendre la fuite, y mit obstacle : plusieurs, échappés au fer des Romains, périrent dans les eaux du fleuve; et leurs armes, reconnues dans Rome où le Tibre les porta, y annoncèrent la victoire presque avant l'arrivée des courriers qui en apportaient la nouvelle. On lit de même dans le livre attribué à Messala Corvinus : *arma cruenta hostium... ex Aniene in Tiberim devecta, summæ victoriæ nuntium Romæ detulere.*

Dans Tite-Live, la reddition de Collatie n'a lieu qu'après le combat; les Sabins n'obtinrent la paix qu'en cédant cette place et son territoire : *Collatia, et quidquid circa Collatiam agri erat, Sabinis ademptum.* L'historien latin rapporte la formule de cette cession : « Êtes-vous, dit Tarquin, les députés et les orateurs que

« m'envoie le peuple collatin pour se livrer à moi ? — Oui. « Le peuple collatin peut-il disposer de lui-même ? — Il « le peut. — Vous livrez-vous, vous, le peuple collatin, « la ville de Collatie, son territoire, ses eaux, ses con- « fins, ses temples, son mobilier, toutes les possessions « des dieux et des hommes, à ma puissance et à celle du « peuple romain ? — Nous nous livrons. — Je vous ac- « cepte. » Tarquin rentra dans Rome en triomphe : puis, tournant ses armes contre les Latins, il assiégea et prit, sans livrer de grandes batailles, Cornicule, Camérie, Crustumérium, Nomente, Amériola, villes que l'historien grec fait tomber au pouvoir des Romains avant l'incendie du pont de l'Anio. Il est impossible, surtout à l'égard de l'ordre des faits, de concilier les deux auteurs. Si nous reprenons les récits de Denys, nous y lirons qu'à l'époque de la victoire remportée près de ce pont, les Étrusques, du sein desquels était sorti Tarquin, venaient de se liguer avec ses ennemis : il lui fallut de grands efforts pour échapper à tant de périls. Denys nous le montre partout vainqueur, en Tyrrhénie, sur le territoire véien, dans le pays des Sabins, près de la ville d'Érète. Les douze principautés ou lucumonies de l'Étrurie se virent forcées de subir ses lois, et de le reconnaître pour souverain. On lui apporta de leur part une couronne d'or, un trône ou une chaise d'ivoire, un sceptre surmonté d'un aigle, une tunique, une toge, et douze haches. Tous ces ornements, tous ces insignes étaient donc d'origine étrusque. Depuis longtemps, il y avait en Tyrrhénie des licteurs qui marchaient armés de haches et de faisceaux devant les rois (ou lucumons). Cependant Denys d'Halicarnasse, pour ne pas compromettre par cette remarque l'antiquité

de Rome, a soin d'ajouter que tout le monde ne convient pas que ces usages aient été empruntés des Toscans : il insinue qu'ils ont pu être établis ou introduits chez les Romains dès le temps de Romulus. Mais, parmi les Romains eux-mêmes, les hommes les plus instruits reconnaissaient l'origine toscane de ces institutions. Florus emploie à le faire observer un tiers du très-court article qu'il consacre à Tarquin l'Ancien : *Duodecim Tusciæ populos frequentibus armis subegit : inde fasces, trabeæ, curules, anuli, phaleræ, paludamenta, prætexta : inde, quod aureo curru, quatuor equis triumphatur; togæ pictæ, tunicæque palmatæ; omnia denique decora et insignia, quibus imperii dignitas eminet.*

Denys distingue deux guerres de Tarquin l'Ancien contre les Sabins, celle dont nous avons déjà parlé, et une seconde, qui éclata en l'année 585 avant notre ère. Les Sabins avaient repassé le Teverone, et recommençaient à ravager le territoire romain. Trois ans s'écoulèrent sans qu'on pût mettre un terme à leurs incursions. Enfin ils perdirent, en 582, une grande bataille, où se distinguèrent également le roi Tarquin, son neveu Égérius, et son successeur Servius Tullius. Ni Denys ni Tite-Live ne font mention d'un fils du roi, enfant de treize ans, qui tua un ennemi dans ce combat ou dans quelque autre, et qui en fut récompensé par le don de la prétexte et de la bulle. Nous apprenons cela d'Aurélius Victor : *Filium tredecim annorum, quod in prælio hostem percussisset, prætexta bullaque donavit; unde hæc ingenuorum puerorum insignia esse cœperunt.* Baudelot, dans le recueil de l'académie des Inscriptions, conclut de là qu'à partir de ce fils de

Tarquin l'Ancien, les enfants de qualité commencèrent à porter, dès l'âge de quatorze ans, la bulle et la prétexte. Aurélius Victor ne dit point en quelle guerre le jeune Tarquin mérita cette récompense; mais Macrobe assure qu'elle fut décernée par le roi triomphant des Sabins : *De Sabinis egit triumphum; quo bello filium suum, annos quatuordecim natum, quod hostem manu percusserat, et pro concione laudavit et bulla aurea prætextaque donavit, insigniens puerum ultra annos fortem præmiis virilitatis et honoris*. Du reste, Macrobe et Aurélius Victor sont les seuls auteurs qui nous apprennent ce fait. Il y a aussi des difficultés sur les triomphes solennels de Tarquin l'Ancien. Denys d'Halicarnasse et les Fastes capitolins en comptent trois, l'un sur les Latins, le second sur les Étrusques, le troisième sur les Sabins, mais sans donner les dates des deux premiers; Plutarque n'en connaît que deux, et Tite-Live qu'un seul.

La paix fut conclue l'an 581 avant l'ère vulgaire, et Tarquin ne s'occupa plus que d'institutions religieuses et civiles. Déjà, comme nous l'avons vu, il avait créé cent nouveaux sénateurs, promus par lui de l'ordre des plébéiens à celui des patriciens; le sénat eut dès lors trois cents membres au lieu de deux cents. Dans la suite et après ses triomphes, il entreprit d'autres réformes ou innovations: il modifia la religion celtique de Numa par celle des Étrusques et des Grecs. Voilà du moins ce qu'on a voulu conclure des premières lignes, d'ailleurs fort obscures, du chapitre Ier de Valère Maxime, où il est dit que l'art de détourner les présages funestes fut enseigné à la manière étrusque,

portentorum depulsiones hetrusca disciplina explicari; que Cérès reçut un culte pareil à celui qui était usité en Grèce, *Cererem græco more venerari*, et qu'on envoyait les jeunes princes chez les peuples d'Étrurie, pour s'y former dans la science des choses sacrées, *ut principum filii, singulis Hetruriæ populis, percipiendæ sacrorum disciplinæ gratia, tradeentur.* Tarquin institua deux vestales de plus, en sorte qu'il y en eut six : on lui attribue même l'invention du supplice qui punissait la plus grave de leurs infidélités ; et Denys désigne comme l'ayant subi la première, sous ce règne, Pinaria, fille de Publius. Les dieux avaient, dans un songe, ordonné au monarque d'établir ce supplice horrible, dont cependant Plutarque et d'autres historiens font remonter l'invention aux règnes précédents, comme nous l'avons vu dans notre dernière séance. Tarquin a beaucoup mieux mérité de la société, lorsqu'il a embelli le Forum en l'environnant de boutiques, rebâti en pierres de taille les murs de la ville et fait le premier creuser les égouts par lesquels les eaux des rues s'écoulaient dans le Tibre, admirable ouvrage, qui, aux yeux de l'historien grec, surpasse toutes les autres merveilles de cette cité. Caylus trouve dans ces égouts une grandeur, une solidité et une justesse de niveau dignes des plus grands éloges. « Il est à présumer, dit-il, que les Étrusques ont fourni « aux Romains les moyens de cette exécution ; et, quoi- « que ces égouts aient été réparés un grand nombre de « fois, et qu'il n'y ait peut-être plus rien aujourd'hui « de leur première bâtisse, il est constant (ou du « moins croyable) qu'ils ont été construits sous le rè-

« gne de Tarquin l'Ancien, dans la forme et dans la dis« position où nous les voyons aujourd'hui, et dans la« quelle ils subsisteront longtemps. »

Le cirque entre le mont Palatin et le mont Aventin fut agrandi : jusqu'alors les spectateurs avaient été placés debout sur des échafauds ; on leur construisit des siéges couverts, partagés en trente divisions, qui correspondaient aux trente curies. Bien plus vaste au temps de Denys, le cirque avait trois stades et demi de long sur sur quatre plèthres (environ quatre cents pieds) de large. Un canal l'environnait, qui avait dix pieds de largeur et une profondeur égale. Cent cinquante mille hommes étaient commodément assis dans les amphithéâtres. A l'un des petits côtés, on voyait des barrières en forme d'arcades, d'où partaient ceux qui se disputaient le prix à la course aux chevaux. Suivant Tite-Live, Tarquin commença de faire travailler au cirque. Dès les premières années de son règne, il employa, tant à cette construction qu'à la célébration des jeux, les richesses qu'il avait trouvées dans la ville d'Apioles qu'il venait de prendre d'assaut ; mais il tirait de l'Étrurie le plus grand nombre des chevaux et des athlètes, *equi pugilesque ex Etruria maxime acciti*.

On convient assez que ce fut après la guerre contre les Sabins, et pour accomplir un vœu qu'il avait fait dans la dernière bataille, ou bien pour tenir le peuple en haleine durant la paix, qu'il entreprit d'ériger un temple à Jupiter, à Junon et à Minerve ; mais il mourut avant d'avoir jeté les fondements de cet édifice, qui ne fut achevé que sous les consuls. Il en désigna du moins la position sur le mont Tarpéien ou Capitolin, ou plutôt il interrogea les augures, et obéit à leurs réponses.

Il y avait sur cette colline un grand nombre d'autels consacrés aux dieux et aux génies : il fallait que ces génies et ces dieux consentissent à être transférés ailleurs, afin qu'on pût disposer de tout l'espace. Jamais le dieu Terme ne voulut quitter sa place; et, ce qui est plus étonnant, la déesse appelée Jeunesse se piqua de la même immobilité; on fut obligé de les laisser, et d'enfermer leurs autels dans l'enceinte du nouveau temple.

Le plus illustre des augures consultés en cette grave circonstance était Accius Navius, qui n'eut jamais son pareil dans l'art de la divination. Fils d'un pauvre campagnard, il avait, dans ses jeunes ans, gardé les pourceaux, puisqu'il faut le dire. Un jour, s'étant endormi, et ne trouvant plus à son réveil le compte de son troupeau, il se mit à pleurer, craignant d'être battu par son père. Désespéré, il court à une chapelle voisine, et promet aux demi-dieux que, s'ils lui font retrouver ce qu'il a perdu, il leur offrira la plus grosse grappe de raisin de tout le canton. En effet, ses porcs lui reviennent; il s'agit d'accomplir son vœu; que va-t-il faire? Par une inspiration céleste, il divise le vignoble en deux parts, l'une à droite, l'autre à gauche; examine de quel côté voleront les oiseaux, et, reconnaissant par leur vol la partie où doit se trouver ce qu'il cherche, il la sous-divise en deux, et observe encore les oiseaux. Procédant toujours ainsi par sous-divisions en deux, il est conduit jusqu'au quartier, au rang, au cep où pend la plus belle grappe de raisin : elle est énorme. Il la cueille, et la porte aux demi-dieux. Son père le rencontre, lui demande où il a trouvé cette merveille, et, instruit de tous les détails de l'aventure, en conclut que le jeune homme est un sujet du premier mérite,

qui possède naturellement les principes de l'art des devins. Pour cultiver un si beau talent, il le mène à la ville, le confie aux plus habiles maîtres de littérature, et ensuite à l'augure le plus savant de la Tyrrhénie. Les progrès de l'élève furent si rapides, qu'avant même qu'il eût pu être inscrit dans le collége des augures, ils l'appelaient à leurs consultations, et ne rendaient de réponses que celles qu'il leur dictait.

Navius était à Rome, un jour qu'il prit fantaisie à Tarquin de créer trois nouvelles curies, ou tribus, ou centuries de chevaliers; car Denys ne sait trop de quoi il s'agissait. L'augure osa s'opposer à ce projet, et, malgré la grande colère du roi, n'en voulut jamais autoriser l'exécution. Le prince eut l'impolitesse de le traiter de charlatan, et la hardiesse de le citer à son tribunal. Là, devant tout le peuple assemblé, Tarquin interpella Navius, et lui dit : « J'ai conçu un grand dessein; « allez apprendre des oiseaux si l'accomplissement en « est possible; je vous attends ici. » Navius sort, observe, revient, et déclare que les auspices sont favorables. « Vil « imposteur, s'écrie le monarque, tu outrages les dieux, « en leur faisant dire qu'une chose impossible va s'opérer; « car le dessein sur lequel je t'ai interrogé, et que je « viens d'annoncer à tout ce peuple, est de couper une « pierre d'un coup de ce rasoir. — Eh bien! tranchez, ré- « pond Navius, et le caillou va s'ouvrir. » Le roi prend en main la pierre, y applique le tranchant du rasoir, et à l'instant le fer la coupe avec une partie de la main royale qui la soutient. Confus de reconnaître à ses dépens l'infaillibilité de l'augure, le roi renonce au projet des trois tribus nouvelles, et s'empresse d'élever à Navius, sur la place publique, une statue de bronze,

qu'on y voit encore, dit Denys d'Halicarnasse. Elle est placée devant la salle du sénat, auprès du figuier sacré. Lévesque soupçonne que ce miracle était un jeu concerté entre l'augure et le prince, qui voulait entretenir et accroître la crédulité publique. Je croirais plus volontiers que c'est un pur conte, qui n'avait eu, même en apparence, aucune sorte de fondement, et qui n'a été inventé que beaucoup plus tard. La statue qui se voyait au temps de Cicéron et de Denys d'Halicarnasse, et même encore de Pline, n'était pas plus celle de Navius, ni d'un augure quelconque, que de tout autre personnage; elle ne représentait qu'un homme qui se couvrait la tête d'un pan de sa robe : on y avait attaché, comme à tant d'autres statues pareilles, le nom qu'on avait voulu qu'elle portât. On disait, à la vérité, que jadis elle avait eu pour accessoires le rasoir et le caillou, mais que, depuis, on les avait enterrés sous un autel voisin, appelé Puits, où les fouilles étaient interdites. *Cotem autem illam et novaculam defossam in comitio, supraque impositum puteal accepimus*, dit Cicéron, qui d'ailleurs observe que le succès de ces impostures est si commun chez tous les peuples, qu'on n'en doit jamais être étonné.

Dans Tite-Live, le projet de Tarquin est de créer trois nouvelles centuries de chevaliers, à joindre à celles qui portaient les noms de *Rhamnenses*, *Tatienses* et *Luceres*. Il en est empêché par l'augure Navius et par le miracle du rasoir coupant le caillou; mais il double en chacune des trois anciennes centuries le nombre des chevaliers, ce qui revient à peu près au même. Il y eut donc dès lors dix-huit cents chevaliers en tout, ajoute l'historien latin. Cependant il ne nous en a en-

core indiqué que six cents, savoir, trois cents créés par Romulus, et trois cents par Tullus Hostilius. Vous voyez, Messieurs, que dix-huit cents auraient été plus que le double; mais il faut observer qu'en plusieurs manuscrits, au lieu de dix-huit cents, on ne lit ici que treize cents, ce qui se rapproche de douze cents, qui seraient le nombre véritablement double de celui qu'on suppose avant Tarquin : selon cette idée, on ferait mieux de préférer dans les éditions la leçon *mille et trecenti*, ou même *mille et ducenti*, comme le voulaient écrire de Glaritz et Saumaise. Vous noterez, Messieurs, que, dans les manuscrits, ces nombres ne sont indiqués que par les lettres appelées chiffres romains. Mais il se pourrait aussi que le nombre dix-huit cents fût très-exact, que l'erreur fût dans les calculs précédents, et qu'en effet il y eût avant Tarquin neuf cents chevaliers. C'est un point sur lequel nous reviendrons un jour, quand nous examinerons tout le système de la classification des citoyens romains. En ce moment, remarquons seulement que Tite-Live place l'aventure d'Accius Navius avant les triomphes de Tarquin et avant la construction des égouts et des temples. Aurélius Victor, qui suit le même ordre, inverse de celui de Denys d'Halicarnasse, dit que le roi doubla les centuries de chevaliers, *equitum centurias numero duplicavit*, et n'en put pas changer les noms, *nomina mutare non potuit*, à cause de l'obstacle qu'y apporta l'augure. Ce point est devenu plus litigieux encore depuis 1823 par la publication d'un texte de Cicéron, que M. Villemain traduit ainsi : « Aux premières compagnies équestres « Tarquin en ajouta de nouvelles, qui portèrent le nom« bre des chevaliers à mille trois cents; et il doubla ce

« nombre après avoir soumis les Éques. » D'abord, Messieurs, le palimpseste, après le signe équivalent à mille, porte ACCC; et il se pourrait que le premier de ces trois C fût la seconde lettre du mot *ac*, en sorte qu'il fallût lire *mille ac ducentos*, mille deux cents. Ensuite il n'est pas bien certain que, par les mots *numerumque duplicavit*, Cicéron ait voulu dire que Tarquin doubla ce nombre de douze cents ou treize cents, et fit ainsi, après la défaite des Éques, deux mille quatre cents, ou deux mille six cents chevaliers. Ce doublement pourrait n'être qu'une nouvelle expression de l'opération qui portait le nombre de six cents à douze cents; il n'y a pas *huncque numerum mille et ducentorum duplicavit*, mais seulement *numerum*. Je m'arrête sur ces difficultés et ces variantes, afin de montrer combien toute cette matière est restée vague et obscure.

Tarquin octogénaire va bientôt périr, tué par les fils de son prédécesseur Ancus Martius. L'augure Navius n'avait point prévu cela. Que dis-je! il avait disparu lui-même peu auparavant; et l'on ignora toujours ce qu'était devenu son corps : on ne sait pas bien, dit Denys d'Halicarnasse, si l'on doit imputer sa mort à ses rivaux en divination, ou aux piéges de ses ennemis, ou à quelque accident. Le peuple le regretta fort et soupçonna tous les hommes puissants, l'un après l'autre, d'avoir attenté à ses jours. Tarquin avait eu des démêlés avec lui, il n'ordonnait aucune perquisition sur les circonstances et les causes d'un événement si extraordinaire; il n'en fallait pas plus pour qu'on osât le désigner comme l'assassin de l'incomparable augure. Les fils d'Ancus accréditèrent le plus qu'ils purent cette imputation; des patriciens ambitieux et des plébéiens

soudoyés la propagèrent, et parvinrent à rendre odieux à tout le peuple un roi étranger, dont la main souillée par cet assassinat, après tant d'autres crimes, profanait les choses saintes. Tarquin se justifia dans l'assemblée commune. Tullius, son gendre, plaida aussi en sa faveur. Pourquoi ne lisons-nous pas ici ces discours? Comment Denys laisse-t-il échapper une si belle occasion de composer des harangues? Il nous apprend que les fils d'Ancus parurent se réconcilier avec le roi, mais qu'ils avaient juré sa perte. Ils habillèrent en bergers deux jeunes hommes entreprenants, qui, armés de serpettes, vinrent devant le palais royal en feignant de se quereller. Un combat s'engagea entre eux; les autres conjurés accoururent, prenant parti pour l'un ou pour l'autre. Le roi les fit venir en sa présence; et, après une explication ridicule de leur prétendu démêlé, après des gesticulations grotesques, ils profitèrent d'un instant où tous les spectateurs éclataient de rire pour tuer le monarque à coup de serpe; Tite-Live dit d'un grand coup de hache. On les arrêta; on les tortura; on les conduisit au supplice; mais Tarquin était mort après trente-huit ans de règne, l'an 377.

Vous le voyez, Messieurs, l'histoire de ce cinquième roi de Rome n'est guère moins surchargée de fictions que celle de ses quatre prédécesseurs; et cependant, s'il fallait adopter quelque conjecture sur le commencement des annales romaines, c'est à ce règne qu'on serait tenté de rapporter les premiers essais de la civilisation de ce peuple. Cicéron nous indique cette époque comme celle où les sciences et les arts de la Grèce pénétrèrent dans Rome, non plus par ruisseaux, mais en quelque sorte par torrents : *Influxit... non tenuis*

quidam e Græcia rivulus, sed abundantissimus amnis illarum disciplinarum et artium. Mais il faudrait, en écartant Démarate, Égérius, Tanaquil, et Navius, réduire tous ces récits à l'établissement d'un personnage tyrrhénien et de sa suite au bord du Tibre, et par là expliquer comment les institutions des Toscans, leurs superstitions, leurs jeux scéniques, leurs ornements royaux, leur chaise curule, leurs licteurs avec les faisceaux et les haches, se sont introduits à Rome. Des Étrusques seuls, en Italie, ont pu construire ces cloaques célèbres, vantées par Tite-Live et par Pline et dont on admire encore les débris. Ferguson croit même que de pareils ouvrages supposent des arts plus florissants que ne pouvaient l'être ceux des Étrusques au temps de Tarquin l'Ancien : il veut absolument les rapporter à une époque plus reculée, antérieure à Romulus; à un âge antique et inconnu, où la société avait fait de très-grands progrès. Mattei partage à peu près cette opinion, qui n'est pourtant qu'une conjecture très-hasardée, trop démentie par l'ensemble des traditions et des documents positifs.

Tarquin l'Ancien laissait deux filles, dont l'une avait épousé Servius Tullius, qui s'était distingué dans les batailles contre les Sabins. La naissance de ce Servius est racontée d'une façon miraculeuse. Sur le foyer d'un autel, un dieu parut au-dessus des flammes. Ocrisia, qui la première vit ce prodige, courut en informer le roi Tarquin et la reine Tanaquil, qui vinrent s'en assurer de leurs propres yeux. Tanaquil, la plus savante devineresse de cette époque, prédit qu'un enfant du plus rare mérite allait naître d'un dieu et de la femme qui serait jugée digne de cet honneur. Le roi désigna Ocri-

sia, qui, revêtue d'habits nuptiaux, fut enfermée dans la chapelle. Là, Vulcain selon la tradition commune,

Namque pater Tulli Vulcanus, Ocrisia mater...

dit Ovide, ou, si ce n'était Vulcain, quelque génie domestique apparut à Ocrisia, qui, dix mois après, mit au monde Servius Tullius. Tite-Live ne daigne pas faire mention de ce conte : il s'arrête seulement à la question de savoir si Servius était né dans l'esclavage. C'est ce que l'historien latin ne saurait croire; il préfère la tradition qui lui donne pour père un citoyen très-distingué de Cornicule. Aurélius Victor le déclare fils de Tullius de Cornicule et d'Ocrisia esclave : *Tullii cornicularis et Ocrisiæ captivæ filius*. Quoi qu'il en soit, un jour que Servius encore enfant était assis dans la salle du palais, sa mère et la reine et une foule de témoins aperçurent et contemplèrent longtemps une flamme qui luisait autour de sa tête. A la vérité, Denys d'Halicarnasse ne répète qu'à regret ce récit, qui lui semble tenir tant soit peu de la fable : il a pourtant recueilli bien d'autres contes qui valent assurément celui-là, et il n'explique point les motifs de l'incrédulité inusitée dont il s'arme en cette occasion. Dans la suite, Tullius, pour récompense de ses exploits guerriers, obtint la confiance du roi, la main de sa fille et la faveur du peuple. Tanaquil l'avait fait élever avec ses propres enfants : elle le chérissait comme son gendre, et surtout parce qu'elle savait que les destins l'appelaient au trône. A la nouvelle de l'attentat commis sur la personne de Tarquin l'Ancien, le peuple s'émeut et s'attroupe. Averti par Tanaquil, Servius accourt, et prend la direction des affaires. Le bruit se répandit que le roi vivait encore; la reine tenait sa mort cachée, pour avoir le temps de

s'assurer des suffrages du sénat. Quand elle fut certaine du succès, elle déclara le trône vacant ; et Servius y fut appelé par les sénateurs. Voilà, dit Tite-Live, le premier exemple d'un roi nommé par le sénat seul sans intervention du peuple : *Primus injussu populi, voluntate patrum, regnavit.* Cicéron dit de même : *Primus injussu populi regnavisse traditur;* ajoutant néanmoins que Servius fit ensuite confirmer son pouvoir par une loi curiate. Denys, au contraire, nous raconte qu'on se contenta des acclamations populaires ; que les sénateurs prétendaient casser cette élection, à laquelle on ne leur avait pas permis de prendre part ; que, pour déjouer leurs manœuvres, Tullius offrit sa démission ; que le peuple, assemblé par curies, le proclama roi une seconde fois ; que le sénat refusa de ratifier cette nomination ; et que le nouveau monarque, sûr d'être soutenu par les plébéiens, ne tint plus aucun compte de la résistance des pères conscrits. Entre ces deux récits diamétralement opposés, lequel choisir? Laurent Échard, Hooke et la plupart des modernes ont adopté celui de Denys, entraînés par le préjugé général qui attribuait plus d'exactitude à cet historien grec. Beaufort, qui a le premier combattu cette opinion, est persuadé que Servius Tullius avait pour lui le sénat, contre lui le peuple, ainsi que Tite-Live l'énonce, et comme on a droit de le conclure des réformes ou institutions aristocratiques par lesquelles ce premier monarque de Rome a signalé son règne. Ces changements, qui ne laissèrent au peuple que l'apparence de pouvoir dont il avait jusqu'alors joui, et qui plaçaient toute la puissance entre les mains des grands, étaient sans doute la récompense de la chaleur avec laquelle les patriciens

avaient épousé sa cause au moment de son installation illégale. Tite-Live, il est vrai, reconnaît que Servius conçut le dessein d'abdiquer la couronne, et d'instituer un gouvernement républicain; mais ce n'était point là, dans les circonstances de ce temps, un projet populaire : républicain ne signifiait point du tout démocratique. Il s'agissait de ne rien laisser au-dessus du patriciat, et de lui subordonner plus que jamais la multitude. Il est bon que nous sachions, dès ce moment, que Tite-Live, dans la suite de ses récits, nous apprendra qu'en etablissant deux consuls et en les faisant élire par les centuries, Brutus suivit le plan tracé dans les mémoires de Servius : *Duo consules inde conciliis centuriatis... ex commentariis Servii Tullii creati sunt.* Brutus ne fera que ce que Servius avait projeté; et, selon toute apparence, c'est Denys d'Halicarnasse qui s'abuse et nous trompe, lorsqu'il nous représente ce monarque comme un fauteur et un allié de la démocratie. Tout reste inconcevable dans les narrations de l'auteur grec : Servius règne malgré le sénat; il s'autorise de la qualité de tuteur des fils de Tarquin, comme si le royaume était héréditaire. Il déclare ensuite que ses pupilles n'ont aucun droit à la couronne; puis il dit aux sénateurs qu'il n'a point usé de toute l'autorité qu'ils lui ont confiée ; enfin, il bouleverse, au détriment du peuple qui l'a élu, au profit des grands qui l'ont repoussé, les lois fondamentales de l'État. Peut-on accumuler plus de contradictions? Tout se tient, au contraire, dans la narration de Tite-Live. Hésiterons-nous à la préférer au moins comme la seule vraisemblable, dénués que nous sommes de tout moyen de vérifier ces faits par l'examen de témoignages contemporains?

Il nous importait, Messieurs, de bien saisir cette différence essentielle entre le récit de l'historien grec et celui de l'historien latin, en ce qui concerne l'avénement de Servius Tullius : car elle doit influer nécessairement sur la manière dont nous seront présentés plusieurs détails de l'histoire de ce règne. Chez Denys, quand Tanaquil assure que le feu roi, en mourant, a désigné Tullius pour lui succéder, c'est qu'elle est persuadée que celui-ci restituera la couronne aux deux petits-fils de Tarquin, lorsqu'ils seront avancés en âge, et qu'en attendant il les délivrera de leurs ennemis. En effet, le premier usage qu'il fit du pouvoir fut de bannir les enfants d'Ancus Martius et de confisquer leurs biens. Les deux jeunes princes, au nom desquels il allait régner, s'appelaient Lucius Tarquin et Aruns Tarquin. Quelques auteurs, Tite-Live par exemple, disent que Tarquin l'Ancien était non leur aïeul, mais leur père. Denys s'arrête longtemps à réfuter cette opinion : des rapprochements de dates lui donnent lieu de penser que ces enfants n'avaient, l'un que six ans, l'autre que quatre, lorsque l'époux de Tanaquil mourut plus qu'octogénaire. Sachant bien que son élection n'était pas très-régulière, Servius s'efforça, selon Denys, de s'attacher de plus en plus la multitude par des largesses, par des promesses, et, ce qui était bien moins nécessaire, par d'interminables harangues. Il paya les dettes des pauvres, il remit en vigueur d'anciennes lois agréables au vulgaire.

Dans Tite-Live, Servius, après avoir obtenu des succès brillants dans une guerre contre les Véiens, entreprend une réforme politique de la plus haute importance. Les anciens historiens applaudissent à ce grand

changement, que Lévesque trouve aussi fort digne d'éloges. Les autres écrivains modernes en ont porté des jugements très-divers. Montesquieu, qui, au onzième livre de l'*Esprit des lois*, dit que Servius Tullius, en affaiblissant la puissance royale et l'autorité du sénat, augmentait le pouvoir du peuple, s'est exprimé en de tout autres termes au second livre du même ouvrage. « Servius Tullius, dit-il, suivit, dans la composition de « ses classes, l'esprit de l'aristocratie. Nous voyons, dans « Tite-Live et dans Denys d'Halicarnasse, comment il « mit le droit de suffrage entre les mains des principaux « citoyens. Il avait divisé le peuple de Rome en cent « quatre-vingt-treize centuries, qui formaient six clas- « ses; et, mettant les riches, mais en plus petit nombre, « dans les premières centuries, les moins riches, mais en « plus grand nombre, dans les suivantes, il jeta toute « la foule des indigents dans la dernière; et, chaque « centurie n'ayant qu'une voix, c'étaient les moyens et « les richesses qui donnaient le suffrage plutôt que les « personnes. » Pour fixer nos idées, Messieurs, sur la nature de cette mémorable réforme, et avant d'en porter aucun jugement, écoutons les deux historiens qui en ont le mieux exposé tous les détails.

La première classe comprenait quatre-vingts centuries; et par conséquent elle avait à elle seule plus des deux cinquièmes de la puissance politique. Il est probable que, dans cette classe, chaque centurie n'était pas composée de cent hommes effectifs, mais que Servius donnait par fiction le nom de centurie à un nombre quelconque de citoyens payant ensemble la cent quatre-vingt-treizième ou cent quatre-vingt-douzième partie du total des contributions publiques, et que la pre-

mière classe, dans laquelle il n'admettait que des citoyens possédant au moins cent mines ou dix mille drachmes, payait quatre-vingts de ces contingents ou cent quatre-vingt-douzièmes. Les armes offensives et défensives qui la distinguèrent étaient, d'une part le javelot, la pique et l'épée; de l'autre, le casque d'airain, les cuissards et le bouclier à l'argienne. Mais, aux quatre-vingts centuries de cette classe, Servius en adjoignit dix-huit autres, composées d'une riche et noble cavalerie. De cette manière la première classe renfermait quatre-vingt-dix-huit centuries, c'est-à-dire plus de la moitié des cent quatre-vingt-treize. On en comptait, dans la seconde, vingt seulement, ou bien vingt-deux par l'adjonction de deux centuries d'ingénieurs militaires. Il fallait, pour appartenir à cette classe, posséder soixante-quinze mines au moins : elle portait les mêmes armes que la première, excepté la cuirasse et le bouclier, *clypeus*, qui était remplacé par le *scutum* ou écu. Les vingt centuries de la troisième classe n'avaient ni cuirasses ni cuissards : pour y être admis, on devait posséder au moins cinquante mines. Vingt centuries encore composaient la quatrième classe : on n'y entrait qu'en vertu d'une possession de vingt-cinq mines : les armes étaient la pique, l'épée et le bouclier long. La cinquième classe, où Servius n'exigeait que douze mines et demie, était armée de frondes et de dards; elle combattait hors des rangs : trente centuries y étaient comprises. A l'égard du surplus des citoyens, possédant moins de douze mines et demie, Servius n'en fit qu'une centurie, qui formait à elle seule la sixième et dernière classe, exempte de services militaires, et même aussi de tributs; et voilà pourquoi nous n'avons divisé qu'en

cent quatre-vingt-douze parties au lieu de cent quatre-vingt-treize la somme totale des contributions. Vous voyez, Messieurs, que la distribution qu'expose ainsi Denys d'Halicarnasse est à considérer sous trois aspects : l'impôt, le service militaire et l'exercice des droits de cité. Sous le premier rapport, les classes inférieures y trouvaient un avantage sensible qui leur déguisait le préjudice qu'elles devaient éprouver d'ailleurs; les riches payaient beaucoup plus qu'à raison de leurs propriétés; l'impôt n'était pas proportionnel, mais progressif, ou plutôt si arbitrairement réparti, qu'on pourrait soupçonner quelque erreur dans cette partie des récits de l'historien. Sans doute les impôts ne doivent nulle part réduire la médiocrité à la pénurie, le malaise à l'indigence; mais il n'est pas bon que les classes inférieures soient dispensées de contribuer, selon la mesure de leurs facultés, aux dépenses publiques. Ces exemptions, ces prétendues faveurs sont toujours pour un peuple des acheminements à la servitude. Vous en direz sans doute autant, Messieurs, du service militaire : le réserver à certaines classes, le rendre pour elles plus étendu, plus actif et plus brillant, c'est leur aplanir la voie de toutes les usurpations politiques. Quant au droit de suffrages, écoutons encore Denys : « Lorsqu'il s'agissait d'élire « des magistrats, de délibérer sur une loi ou de déclarer la guerre, Tullius convoquait les comices par « centuries et non par curies, comme on l'avait pratiqué jusqu'alors : il recueillait d'abord les suffrages « de la première classe, composée de quatre-vingt-dix-« huit centuries, y compris les dix-huit de la cavalerie; « et, lorsque quatre-vingt-dix-sept d'entre elles (moitié « plus une demie de cent quatre-vingt-treize) avaient

« exprimé le même vœu, l'affaire était décidée, on « n'allait pas plus loin. Si ce nombre de suffrages n'é- « tait pas obtenu, on recevait ceux des vingt-deux « centuries de la seconde classe; puis, à défaut de « cette même majorité de quatre-vingt-dix-sept, et jus- « qu'à ce qu'elle fût acquise, ceux de la troisième « classe, de la quatrième, de la cinquième et enfin de « l'unique centurie qui formait la dernière classe. Mais « ces cas étaient rares, et presque impossibles : le plus « souvent la première classe suffisait; et presque jamais « on ne descendait à la quatrième. Par ce règlement, « Tullius, comme je l'ai dit (c'est toujours Denys d'Ha- « licarnasse qui parle), Tullius trompa les pauvres; et, « sans même qu'ils s'en aperçussent, il leur ôta la « part qu'ils avaient dans les délibérations publiques. « Comme on continuait de convoquer les comices, et de « recueillir les suffrages jusqu'à ce qu'on eût un même « vœu exprimé par quatre-vingt-dix-sept centuries, « chacun se croyait toujours admis à délibérer. En « quoi le peuple s'abusait fort, puisqu'une centurie « composée d'un nombre quelconque petit ou grand « de citoyens, avait un suffrage, n'en avait qu'un seul, « et que les riches, distribués dans les cent vingt cen- « turies des deux premières classes, avaient sur les deux « classes moyennes et les deux classes inférieures, dis- « tribuées dans les soixante-treize séries suivantes, l'a- « vantage qu'exprime le rapport de cent vingt à « soixante-treize. » Il faut noter, Messieurs, que l'on continua d'élire par curies les prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus, le grand curion et quelques magistrats subalternes; mais, dans les autres affaires publiques, la domination était assurée à l'aristocratie.

L'exposé de Tite-Live diffère assez de celui que vous venez d'entendre, pour qu'il soit à propos d'en prendre une connaissance particulière. En voici une traduction littérale : « De ceux qui possédaient cent mille « as ou davantage, Servius forma quatre-vingts centuries : savoir, quarante des vieux et quarante des jeunes. Tous ensemble, ils composaient la première « classe. Les vieux étaient destinés à la garde de la ville, « les jeunes à la guerre extérieure. Ils devaient « avoir pour armes défensives le casque, le bouclier, « les bottines, la cuirasse; pour armes offensives la « lance et le glaive : à cette première classe étaient « adjointes deux centuries d'ouvriers non armés, et « chargés du transport des machines de guerre. « La deuxième classe était déterminée par un cens « limité entre cent mille et soixante-quinze mille as : « elle comprenait, tant en vieux qu'en jeunes citoyens, vingt centuries devant porter l'écu au lieu « du bouclier, *scutum pro clypeo*, et, à cette différence « près, les mêmes armes que la première classe. Pour « la troisième, le cens exigé était de cinquante mille « as; même nombre de centuries, même distinction « d'âges, et, sauf la suppression des bottines, mêmes « armes que dans la précédente. Pour la quatrième, « cens de vingt-cinq mille as, encore vingt centuries, « mais d'autres armes; il n'y avait de maintenu que la « lance et l'écu ou *verutum*. La cinquième classe fut « portée à trente centuries, armées de pierres et de « frondes; des surnuméraires, cors et trompettes, étaient « distribués en trois centuries; et il fallait un cens de « onze mille as. Tout le reste, toute la multitude qui « possédait moins, fut réuni en une seule centurie,

« exempte du service militaire. Après avoir ainsi équipé « et distribué l'infanterie, Servius forma douze cen« turies de chevaliers, pris parmi les plus nobles citoyens, « et en ajouta six autres sous les mêmes noms que les « trois de Romulus. Pour l'achat des chevaux, dix « mille as furent fournis par le trésor public; et, pour « la nourriture de ces chevaux, on imposa sur des veu« ves une taxe annuelle de deux mille as. Toutes ces « opérations reportaient des pauvres sur les riches le « fardeau des tributs et des services; les riches en « étaient dédommagés par l'honneur. Car, au lieu que, « selon l'usage transmis par Romulus et maintenu par « les autres rois, les suffrages se prenaient par têtes, « ce qui assurait à tous indistinctement la même force, « le même droit, une gradation s'établit, qui, sans pa« raître exclure personne du nombre des votants, don« nait tout l'ascendant aux principaux citoyens. On ap« pelait d'abord les chevaliers, puis les quatre-vingts « centuries de la première classe : s'il y avait partage « d'opinion, ce qui arrivait rarement, la seconde « classe était appelée; presque jamais on ne descendait « aux dernières. Il ne faut pas s'étonner si l'ordre qui « existe maintenant, à savoir, que le nombre des tribus « s'élève à trente-cinq (continue Tite-Live), et que « dans chacune on a doublé le nombre des centuries de « jeunes et de vieux citoyens; il ne faut pas s'étonner « si cet ordre actuel ne s'accorde plus avec l'institution « de Servius Tullius. De son temps, la ville n'était divi« sée qu'en quatre régions et collines; il les appela tri« bus, mot qui vient, je crois, de *tributum;* car il « établit aussi une échelle de contribution d'après les « revenus : cette division par tribus n'avait aucun rap-

« port avec la distribution et le nombre des centuries. »

Divers points de ce récit de Tite-Live, et surtout ceux où il diffère de celui de Denys, ont besoin d'explication. D'abord quelle était la valeur de l'as ? Ceux qui le considèrent comme une monnaie réelle rapprochent le mot as de *æs* et en font une pièce d'airain. M. Garnier n'y voit qu'une monnaie de compte, que l'unité monétaire; et, dans cette hypothèse, as viendrait plutôt du grec *ais*, qui, dans le dialecte dorique, tenait la place de *eis*, un. On s'accorde à dire que l'as valait sous les rois une livre ou douze onces de cuivre; les six onces ou la demi-livre s'appelait *semis*, les quatre onces ou tiers de livre, *triens*; les trois onces ou quart de livre *quadrans*; les deux onces ou la sixième partie de l'as *sextans*. La question la plus importante pour nous, et la plus difficile, est de fixer la somme de notre monnaie actuelle à laquelle l'as pouvait correspondre du temps de Servius. On a dit longtemps environ seize sous ou quatre-vingts centimes : Paucton a trouvé cette explication trop faible, et y a substitué celle de vingt-huit sous à peu près, ou un franc quarante centimes. Dans ce système, qui ne saurait être bien rigoureusement démontré, mais qui semble le plus probable, les cens indiqués par Tite-Live pour chacune des six classes seraient cent quarante mille cinq cents francs, cent cinq mille trois cent soixante-quinze, soixante-dix mille deux cent cinquante, trente-cinq mille cent vingt-cinq, quatorze mille quatre cents, et enfin moins de quatorze mille quatre cents. Denys d'Halicarnasse, qui n'était point au fait du cours que les monnaies romaines avaient eu avant les guerres puniques, a compté par mines et par drachmes; et l'on tire de ses indications des valeurs très-

inférieures à celles que je viens d'énoncer. Ce ne serait plus que dix mille francs, sept mille cinq cents, cinq mille, deux mille cinq cents, douze cent cinquante et une moindre somme. En s'en tenant aux as de Tite-Live et à l'évaluation de Paucton, il est fort naturel de penser que, par le mot *census*, l'historien latin entend le capital et non le revenu, quoique ce dernier terme soit partout employé dans la traduction de M. Dureau de la Malle. Pour ne pas trancher la question d'avance, j'ai traduit littéralement *censum* par *cens*. Mais je pense qu'il s'agit du capital; c'était ce que chaque particulier avait dû déclarer dans le dénombrement que Servius avait préalablement opéré, et en conséquence duquel il avait ensuite établi ses classes et ses centuries. Nous pourrions donc supposer que les Romains de la première classe avaient un revenu de sept mille vingt-cinq francs ou au-dessus; ceux de la deuxième, un revenu compris entre sept mille vingt-cinq et cinq mille deux cent soixante-dix; ceux de la troisième, entre cinq mille deux cent soixante-dix et trois mille cinq cent treize; ceux de la quatrième, entre trois mille cinq cent treize et dix-sept cent cinquante-sept; ceux de la cinquième, entre dix-sept cent cinquante-sept et sept cent vingt; ceux de la sixième, enfin, un revenu inférieur à sept cent vingt francs. Mais ces sommes sont encore trop fortes, parce que le revenu n'était point, à beaucoup près, égal au vingtième du capital; excepté néanmoins pour ceux qui prêtaient leur argent à des nécessiteux, et qui en retiraient d'énormes intérêts, par exemple un pour cent par mois. Il doit donc nous suffire d'avoir pris une idée approximative des capitaux qui déterminaient la distinction des six classes. Comme il y

avait peu d'industrie, et beaucoup d'usure, ces capitaux n'étaient productifs qu'entre les mains des plus riches et ne donnaient aux deux dernières classes, qui formaient à elles seules bien plus de la moitié de la population, que des revenus très-disproportionnés et très-modiques.

Quand Tite-Live dit que, dans les curies, les suffrages se prenaient par têtes, cela peut demander aussi quelque éclaircissement; car il est dit ailleurs que, lorsque sur les trente curies sei[illegible]imaient le même vœu, cette majorité consomm[illegible]élibération. Le recensement définitif se faisait [illegible]es trente votes généraux des curies, et non su[illegible]votes individuels donnés en chacune de ces divisions; on ne comptait par têtes que pour établir le vote de chaque curie. Mais, comme le nombre des citoyens était à peu près le même en chacune, il s'en suivait que tous les suffrages individuels avaient la même valeur, et non, comme dans les centuries de Servius, des valeurs fort inégales. Voilà probablement tout ce que Tite-Live a voulu dire; et je crois que Vertot et d'autres modernes se sont trompés en prenant trop à la lettre ce texte de l'historien latin. Dans aucun genre de comices, ni par curies, ni par centuries, ni par tribus, il ne sera jamais dit qu'il y ait eu un tel nombre de citoyens votants pour ou contre; il ne sera jamais question que du nombre des sections exprimant l'un ou l'autre vœu. C'était une méthode fort vicieuse; car un avis adopté à la plus faible majorité dans chacune des seize curies, et rejeté à la presque unanimité dans les quatorze autres, aurait prévalu, quoique réellement repoussé par la volonté générale, c'est-à-dire par plus des deux tiers des votants. Mais Tite-Live ne parle ici que du droit de suffrage abstrai-

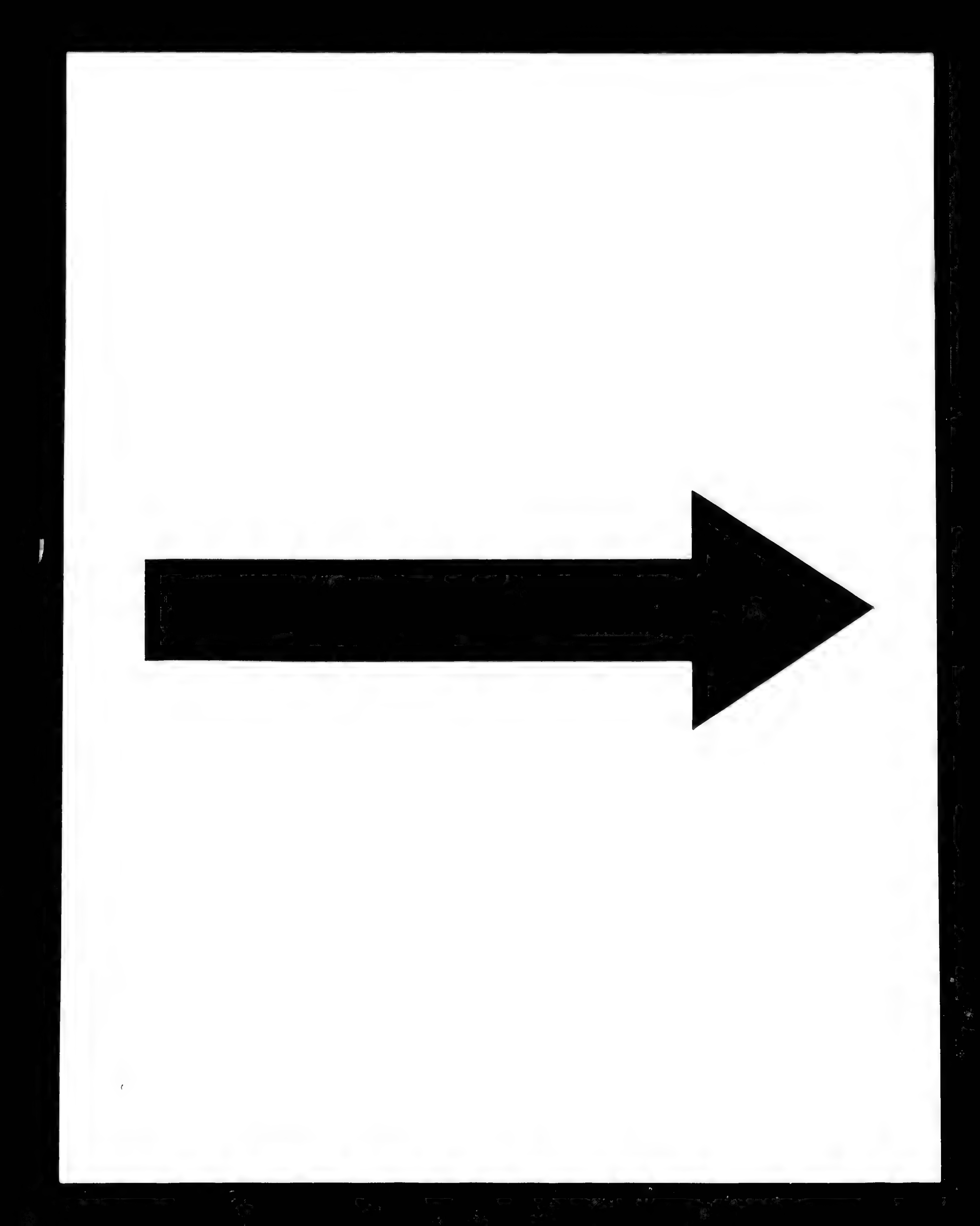
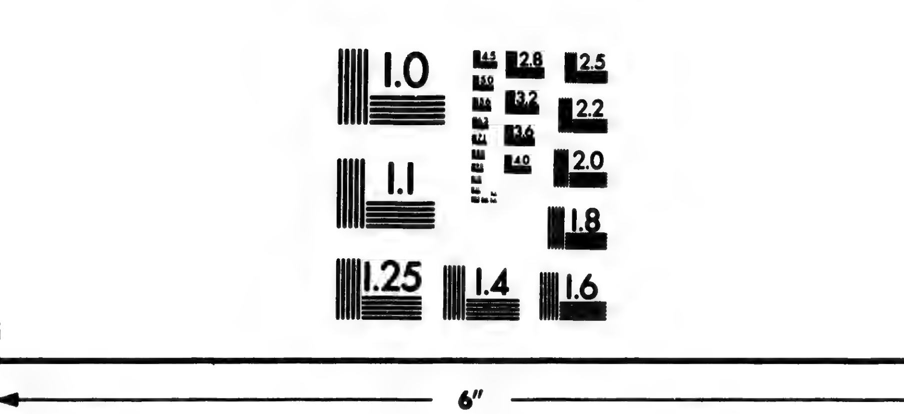
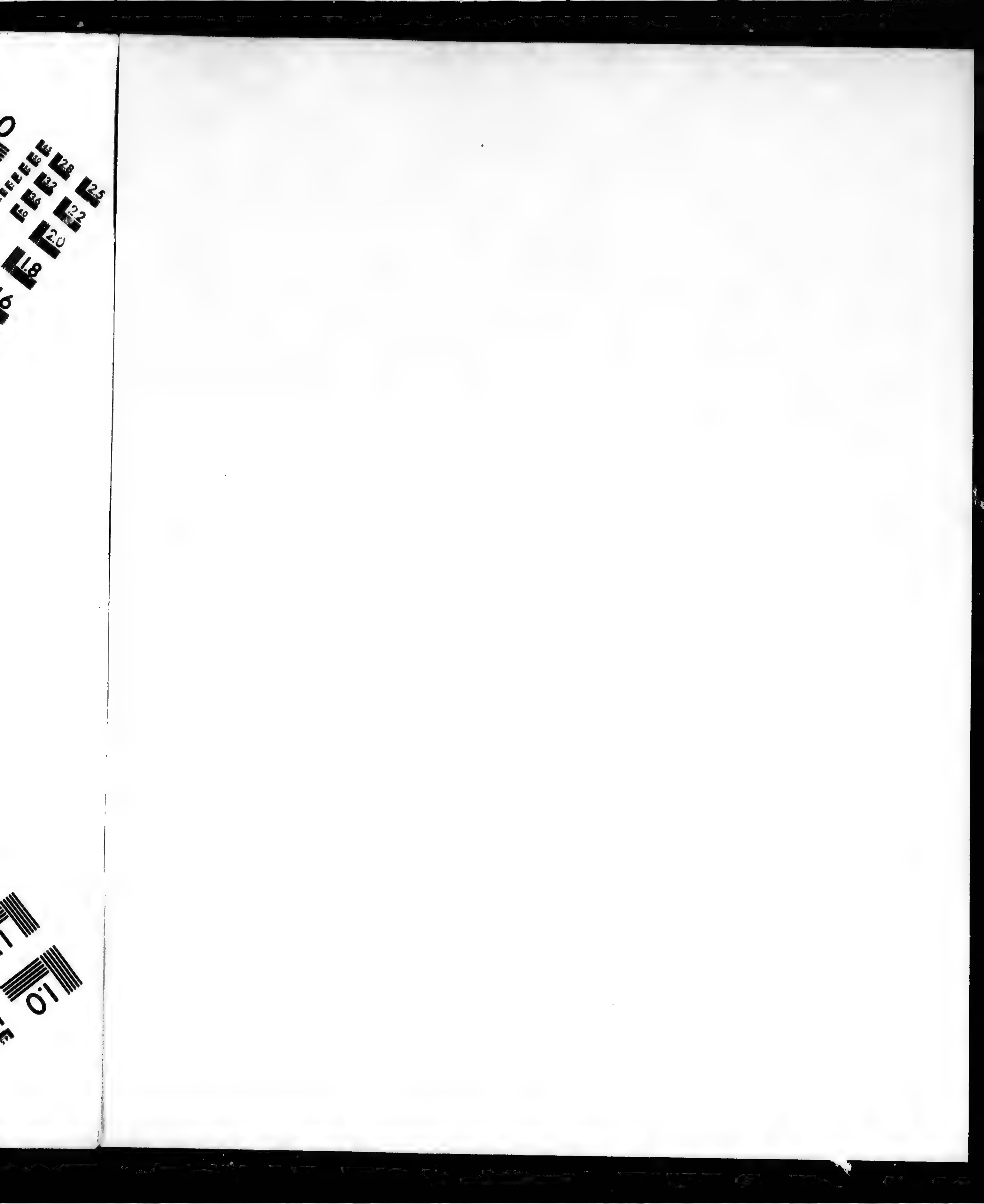


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





2.8
2.5
2.2
2.0
1.8
1.0

tement considéré ; et il trouve avec raison que, d'égal qu'il était pour les riches comme pour les pauvres dans les comices par curies, il a été, par l'institution des centuries, démesurément accru en faveur des uns, atténué et presque annulé pour les autres.

Je laisse les difficultés relatives aux noms des armes. Le *clypeus*, le *scutum*, le *verutum* étaient des boucliers de différentes formes. Crevier et d'autres pensent, non sans raison peut-être, que *verutum* est une faute de copiste, au lieu de *scutum*. Le *clypeus* était rond et petit. L'écu ou *scutum* avait quatre pieds de hauteur, sur deux et demi de largeur : il convenait à ceux qui n'avaient pas de cuirasses. Tite-Live n'énonce point le nombre total de cent quatre-vingt-treize centuries; mais ce total se retrouve et même augmenté d'une centurie par l'addition des nombres partiels. Ces nombres sont les mêmes que dans Denys d'Halicarnasse à l'égard des quatre-vingt-dix-huit centuries de la première classe, y compris dix-huit de cavalerie, des vingt de la deuxième classe, des vingt de la troisième, des vingt de la quatrième, des trente de la cinquième et de l'unique centurie formant la classe dernière. Jusqu'ici c'est en tout cent quatre-vingt-neuf, quoiqu'à vrai dire, il y ait quelque obscurité dans le texte latin à l'égard des dix-huit centuries de chevaliers. Mais il y a de plus deux centuries d'ingénieurs, ouvriers ou machinistes, que Denys adjoint à la seconde classe et Tite-Live à la première; plus deux centuries de joueurs d'instruments attachés par Denys à la classe quatrième : voilà les cent quatre-vingt-treize. Dans Tite-Live, les cors et trompettés forment trois centuries, attachées à la cinquième classe; et, de cette manière, le total serait de cent qua-

tre-vingt-quatorze, ce qui n'est guère admissible. Il est plus simple de supposer ici une erreur légère dans l'historien latin, que d'en trouver dans un très-grand nombre d'anciens textes, qui tous supposent que le nombre des centuries de Servius était de cent quatre-vingt-treize, ni plus ni moins. Toujours pouvons-nous conclure de ces variantes, que les détails de cette ancienne réforme n'étaient pas connus avec une précision parfaite au siècle d'Auguste, où s'était fort accru, comme Tite-Live nous l'a fait observer, le nombre des tribus et des centuries. Cicéron a parlé de cette classification dans son traité de la *République;* mais ce morceau ne nous est parvenu qu'incomplet et altéré : on y retrouve toutefois le nombre total de cent quatre-vingt-treize centuries; et il y est dit que Servius qualifia les riches *assiduos*, et les pauvres *proletarios;* ce dernier terme n'a pas besoin d'explication. L'autre est interprété par Cicéron lui-même : *Assiduos ab asse dando ; assiduus* est celui qui donne beaucoup d'as ; *qui assem dat* ou *duit*, selon l'ancien langage.

Maintenant, Messieurs, que nous avons recueilli tous les renseignements relatifs à cette réforme de Servius Tullius, c'est à vous de juger si Mably n'a pas eu raison de l'appeler une pernicieuse nouveauté. Pour moi, je pense qu'elle a été la véritable cause de l'abolition de la royauté, et de toutes les dissensions qui, après l'expulsion des Tarquins, se sont élevées entre les patriciens et les plébéiens, entre les riches et les pauvres.

Nous achèverons dans la prochaine séance l'histoire du règne de Servius Tullius, et nous étudierons celui de son successeur, Tarquin le Superbe.

DOUZIÈME LEÇON.

SERVIUS TULLIUS ET TARQUIN LE SUPERBE.

Messieurs, Tullus Hostilius, troisième roi de Rome, avait été un monarque guerrier, comme Romulus : Ancus Martius, le quatrième, voulait régner pacifiquement, comme Numa, dont on le disait le petit-fils; mais vous l'avez vu engagé, malgré lui, dans plusieurs guerres avec les peuples voisins, dont il fallait repousser les agressions. Ses exploits militaires n'ont pas un très-vif éclat : pour rehausser sa gloire, on lui attribue des fondations et des constructions d'édifices ; du pont Sublicius par exemple, et de la première prison qui ait existé dans l'enceinte de Rome. On ne sait pas comment il mourut, après vingt-quatre ans de règne. Le tuteur de ses deux fils s'empara du trône. Ce tuteur était Tarquin l'Ancien, dont l'histoire n'est guère moins surchargée de fictions que celle de ses quatre prédécesseurs. Cependant, après en avoir écarté ce qui concernait son père Démarate, son épouse Tanaquil, son neveu Égérius, son augure Navius, nous avons cru trouver dans le surplus le véritable commencement des annales romaines. Tarquin apportait de l'Étrurie des institutions qui, selon toute apparence, ont été le premier fonds de celles que les Romains ont conservées durant plusieurs siècles. Il avait régné trente-huit ans, quand des assassins, armés par les fils d'Ancus, lui donnèrent la mort. Il laissait aussi deux fils ou deux petits-fils; mais le trône n'était point héréditaire. Ser-

vius Tullius lui succéda, élu par le peuple malgré les patriciens, selon Denys d'Halicarnasse ; par le sénat, sans l'intervention du peuple, selon Tite-Live. Nous avons préféré ce second système, comme le plus conciliable avec toute la suite de l'histoire de ce roi, et surtout avec la réforme politique, qui est le principal événement de son règne. Nous avons recueilli dans les deux historiens tous les détails de cette mémorable distribution du peuple romain en six classes et en cent quatre-vingt-treize centuries. L'effet immédiat de ce règlement était de laisser presque sans valeur les suffrages des quatre dernières classes, qui ne formaient que soixante-treize ou soixante-quinze centuries, tandis que les deux autres en composaient cent dix-huit ou cent vingt, et que, dans ce nombre, la seule première classe, celle des citoyens les plus riches, comptait pour quatre-vingt-dix-huit. Les votes se prenant par centuries, il s'ensuivait que la multitude, rassemblée tout entière dans la sixième classe ou cent quatre-vingt-treizième centurie, n'avait qu'un seul suffrage à opposer aux quatre-vingt-dix-huit de la classe éminente.

C'est après avoir exposé cette classification que Tite-Live parle de l'agrandissement de la ville. Servius en étendit l'enceinte, en y comprenant d'abord les collines Viminale et Quirinale, puis l'Esquiline, où il établit sa demeure. Il prolongea le *Pomœrium*, mot qui signifie le terrain au delà des murs : *Pomœrium, vim verbi solam intuentes postmœrium interpretantur esse.* C'était, ajoute Tite-Live, un espace vide que les Étrusques laissaient autour des murailles d'une ville tant au dedans qu'en dehors. Denys a placé, avec plus de raison peut-être, ces mêmes détails, avant la division

des citoyens en cent quatre-vingt-treize centuries et en six classes. Servius compléta le nombre des sept collines; et, depuis, Rome n'a plus été agrandie. Les oracles divins ne le permettaient pas, dit l'historien grec; mais, dans l'intérieur des murs, la population et les habitations se sont plus ou moins multipliées. Servius partagea la ville en quatre quartiers, le Palatin, le Subure, le Collatin et l'Esquilin; et il fit correspondre à ce nombre celui des tribus jusqu'alors borné à trois. L'ordre dans lequel Denys d'Halicarnasse nomme ces quatre quartiers, ces quatre tribus, ne répond point à leur position locale, mais à leur ancienneté, ainsi que l'a fort bien expliqué Boindin dans un mémoire académique. Servius institua les fêtes des carrefours, *Compitalia*, qui devaient se célébrer quelques jours après les Saturnales. Hors des murs, le territoire romain fut partagé en dix-sept régions ou tribus, ce qui portait à vingt et une le nombre total de ces divisions de l'État: chaque bourg ou village eut son syndic, ses dieux, ses autels et ses fêtes. Nous lisons ensuite que le roi ordonna un recensement général des habitants, et exigea une déclaration des biens de chacun; il est à croire que ces déclarations avaient précédé l'organisation des classes et des centuries; cependant ce n'est qu'à la suite de cette réforme que Denys, aussi bien que Tite-Live, parle du dénombrement qui donna quatre-vingt-quatorze mille sept cents citoyens de Rome selon l'auteur grec, quatre-vingt mille seulement selon Tite-Live, quatre-vingt-trois mille selon Eutrope. Quoi qu'il en soit, Servius Tullius, ayant ainsi compté les Romains, leur ordonna de prendre les armes, et de s'assembler dans la plaine entre la ville et le Tibre. Là il disposa

la cavalerie par escadrons, l'infanterie en un seul corps, et les soldats légèrement armés dans leurs rangs. Puis il purifia l'armée par un *suovetaurile*, c'est-à-dire par le sacrifice d'un porc, d'une brebis et d'un taureau; Denys dit d'un taureau, d'un bélier et d'un bouc. Ces animaux furent immolés au dieu Mars, à qui cette plaine était consacrée; mais, avant d'égorger ces victimes, le pieux monarque avait eu soin de les promener trois fois autour de la plaine. Il fit avec leur sang des lustrations solennelles; et cette purification, qui s'est toujours pratiquée depuis chez les Romains, à chaque dénombrement, s'appelait *Lustrum* dans leur langue. En même temps, Servius accorda les droits de cité à ceux des esclaves affranchis qui ne retournaient point dans leur pays natal; et, à ce propos, Denys nous apprend comment les Romains acquéraient des esclaves, et comment ils leur rendaient la liberté : ils les acquéraient, dit-il, par des moyens très-légitimes, κατὰ τοὺς δικαιοτάτους τρόπους. Car ou bien ils achetaient des prisonniers de guerre vendus à l'encan avec le butin, ou ils obtenaient du général d'armée la permission de s'approprier les captifs qu'ils avaient eux-mêmes pris à la guerre, ou enfin ils leur étaient cédés par ceux qui les possédaient à l'un des titres précédents. Ainsi tout était en règle, d'autant mieux que les esclaves pouvaient mériter leur affranchissement à force de probité, de talents et de bons services, ou se racheter en livrant à leur maître un pécule honnêtement amassé. Denys ne se plaint que du trop grand nombre d'affranchissements qui avaient lieu dans les derniers siècles de la république.

Après avoir renoncé au jugement des causes civiles,

pour se borner désormais aux sentences en matière criminelle, Tullius songeait à illustrer de plus en plus son règne par des institutions durables. Il faisait peu de cas des monuments matériels; c'était par des conceptions politiques qu'il voulait s'immortaliser. Sur le modèle du conseil amphictyonique des Grecs, il lui prit envie de former un congrès des villes latines; il les fit toutes contribuer aux frais de la construction d'un temple, qu'il dédia à Diane sur le mont Aventin. Les peuples d'Asie avaient jadis consacré dans Éphèse un temple célèbre à cette déesse. Quand les Latins choisissaient Rome pour le lieu d'un pareil édifice, c'était, selon Tite-Live, reconnaître la suprématie de cette cité : *Ea confessio erat caput rerum Romam esse*. A cette occasion, voici le conte que nous fait l'historien latin : Une génisse énorme, vrai prodige de grandeur et de beauté, venait de naître dans le domaine d'un Sabin (Aurélius Victor dit d'un Latin, mais il n'importe). Les devins assuraient que l'empire du monde appartiendrait à la cité dont un habitant aurait immolé cette victime à Diane. Le Sabin s'achemine vers Rome, et vient présenter sa génisse à l'antistès ou grand prêtre romain. Celui-ci savait de quelle conséquence allait être ce sacrifice. « Quoi! dit-il à l'étranger, vous prétendez « sacrifier à Diane sans vous y être préparé par une ablu« tion! Allez vous purifier dans le Tibre. » Jaloux d'être bien en règle, le Sabin se rend aux bords du fleuve; et voilà que, durant sa courte absence, le prêtre romain immole la victime, et assure par là les futurs triomphes de sa patrie : le roi, la cour et la ville furent enchantés d'un si bon tour. Au temps de Denys, on voyait encore, dans le temple de Diane, une colonne sur la-

quelle se lisait, en anciens caractères, le traité d'alliance conclu entre les peuples latins, sous les auspices de Tullius. Toutefois la discorde ne tarda point à se rallumer entre Rome et ces peuplades. Tullius eut à soutenir aussi contre les douze lucumonies tyrrhéniennes une guerre de vingt ans, qui ne fournit aucun détail à l'histoire, et qui se termina par une paix dont il dicta les conditions. En signe de sa reconnaissance pour ces succès, il éleva deux temples à la Fortune. Cependant il allait perdre bientôt les faveurs de cette divinité: il touchait au moment de sa propre catastrophe.

Pour n'avoir pas d'ennemis dans les fils de Tarquin comme Tarquin en avait eu dans ceux d'Ancus, pour assurer sa puissance par des arrangements domestiques autant que par des mesures générales, Servius Tullius avait marié ses deux filles aux deux petits-fils de son prédécesseur, lesquels s'appelaient, comme nous l'avons dit dans notre dernière séance, Aruns et Lucius. Aruns était vertueux et paisible; mais sa femme Tullia, princesse ambitieuse et fille dénaturée, aspirait à détrôner le vieux roi son père. Tout au contraire, Lucius, homme entreprenant et cruel, avait une épouse recommandable par sa douceur et sa piété filiale. Chacun de ces ménages était troublé par une même querelle : il s'agissait de savoir si l'on permettrait à Tullius d'arriver naturellement au terme de la carrière, ou si l'on prendrait des moyens d'abréger son règne. De chaque côté, l'un des époux voulait en attendre la fin, et l'autre l'accélérer. Ce dissentiment amène dans l'ouvrage de Denys plusieurs longs discours. Lucius et Tullia concertent leurs manœuvres, et se débarrassent en même temps, Lucius de sa femme, Tullia de son

mari Aruns. Dès qu'ils sont ainsi devenus veufs, ils s'épousent, et se liguent avec ceux des Romains qui n'aimaient pas Servius. On contestait toujours la légitimité de son élection, faite, redit ici Tite-Live, sans la participation du peuple, *injussu populi*. Pour Denys d'Halicarnasse, il persiste à représenter les patriciens comme les ennemis du monarque : c'est parmi eux que Lucius cherche et trouve ses complices; il prononce dans le sénat une virulente diatribe, à laquelle Tullius répond avec plus d'art que de dignité. « Si, dit-il en finissant, mon « gendre vous paraît plus capable que moi de vous gouver- « ner, je n'empêche pas les Romains de se donner un « meilleur roi que celui qu'ils ont depuis quarante ans. « Je remettrai entre les mains du peuple le pouvoir dont « il m'a confié le dépôt; et, s'il me réduit à la condition « privée, il verra que je sais obéir aussi bien que comman- « der. » Tullius convoque, en effet, l'assemblée générale du peuple; il y est accueilli par des témoignages de respect et de dévouement. Lucius, contre qui s'élèvent de bruyantes clameurs, semble d'abord céder à cet orage; il feint de se réconcilier avec son beau-père; mais bientôt il se revêt des ornements de la royauté, court au sénat, s'y installe sur le trône; et, quand Tullius accourt pour l'en arracher, Lucius s'élance sur ce vieillard, le saisit par le milieu du corps, l'emporte hors de la salle, et le précipite du haut des degrés dans la place publique. Dans Tite-Live, Lucius, environné d'une troupe armée, se rend au Forum, non pas au sénat, et s'assied sur un trône en face de la salle où les sénateurs sont assemblés. Servius accourt de cette salle au Forum; Tarquin le repousse, et déclare qu'il reprend, par droit d'héritage, le trône usurpé par un esclave : saisissant

le roi par le milieu du corps, il l'enlève et le précipite.

Servius se relève couvert de sang, à demi mort; il cherche autour de lui des amis, des sujets fidèles; à peine trouve-t-il quelques domestiques, qui le soutiennent et l'aident à reprendre le chemin de son palais. Avant qu'il y parvienne, il est rencontré et poignardé par des affidés de Lucius, au bout de la rue Cypria; ils laissent par terre son corps étendu et palpitant. « Tullia arrive sur ces entrefaites, dit l'historien grec « traduit par le Jay; le chemin par où elle devait pas- « ser était fort étroit, et se trouvait bouché par le cada- « vre de Tullius. Les mules qui traînaient le char se « cabrèrent de frayeur; et le cocher qui les conduisait, « frappé de cet horrible spectacle, n'eut pas le cœur « de passer outre, et tourna les yeux du côté de sa maî- « tresse. Elle demanda le sujet qui l'arrêtait. Ne voyez- « vous pas, madame, lui répondit-il, le corps de votre « père qui ferme le passage? Cette fille dénaturée, qui « fut piquée de cette remontrance, prit en main l'ap- « pui qui soutenait ses pieds; et, en frappant rudement « le cocher : Malheureux, lui cria-t-elle, que crains-tu? « Fais passer le char par-dessus son corps. Le cocher « obéit en gémissant... Cette rue, qu'on appelait Bien- « heureuse, fut nommée depuis la rue Scélérate, du « crime qui s'y était commis. » Tite-Live ne rapporte pas tant de détails, et il affaiblit par le mot *fertur* la certitude de ceux qu'il énonce; mais il joint cette réflexion, qu'il fallait que Rome vît ces forfaits pour se lasser des rois, et se préparer à la liberté : *Ut tædio regum maturior veniret libertas, ultimumque regnum esset quod scelere partum foret.*

Servius Tullius avait régné quarante-quatre ans;

l'autorité royale, dont il usait avec tant de modération, lui déplaisait à lui-même, parce qu'elle résidait en un seul homme, et il allait, dit-on, l'abdiquer : *Tam moderatum imperium tamen, quia unius esset, deponere eum in animo habuisse quidam auctores sunt.* Denys d'Halicarnasse, bien qu'il demeure persuadé que l'élection de ce monarque n'était pas légitime, n'ayant point été confirmée par le sénat, avoue néanmoins qu'il a régné sagement; il lui attribue aussi le projet d'abolir la royauté; il le représente comme chéri des dieux; il rapporte enfin un miracle arrivé en son honneur : le temple de la Fortune fut consumé par les flammes, mais la statue de Tullius, placé au milieu de cet édifice, statue de bois doré, demeura seule debout et intacte. On la voit encore, dit l'auteur grec, et on la reconnaît à ses formes antiques, au milieu du nouveau temple qu'on a rebâti depuis. Dans toute l'histoire de ce règne, la critique n'a guère élevé de doutes que sur l'excessive cruauté de Tullia faisant passer son char sur le corps de son père. Cependant, Messieurs, plusieurs autres détails ont une teinte romanesque, qui peut inspirer de la défiance. Ils sont tirés de Fabius Pictor. C'était cet auteur qui, le premier, avait parlé des deux mariages de Lucius et d'Aruns, de l'opposition des caractères des époux en chacun de ces ménages, de la mort simultanée d'Aruns et de la femme de Lucius; mais il ajoutait qu'Aruns avait été enseveli par sa mère Tanaquil, veuve du Tarquin l'Ancien, circonstance que Denys rejette par deux raisons, d'abord parce que Tanaquil aurait eu alors cent quinze ans, ensuite parce qu'Aruns et Lucius étaient les petits-fils et non les fils de Tanaquil et de Tarquin. Vous savez que sur

ce dernier point Tite-Live n'est pas de l'avis de Denys d'Halicarnasse : il incline pour la tradition suivie par Fabius Pictor. Ces observations continuent de nous montrer, Messieurs, combien toute cette partie des annales de Rome est incertaine. L'article le plus constant, comme le plus important, dans le règne de Servius Tullius, est l'établissement des six classes et des cent quatre-vingt-treize centuries.

Lucius Tarquinius ou Tarquin le Superbe (sa conduite lui valut ce nom) monta sur le trône l'an 532 avant J. C., à l'âge de cinquante et un ans. Il commença par refuser la sépulture à son beau-père et proscrivit ceux des sénateurs qu'il soupçônnait d'abhorrer le crime auquel il devait la couronne. Il en condamna plusieurs à mort, en exila un plus grand nombre, confisquant les biens des uns et des autres. Ni le sénat ni le peuple ne l'avaient appelé à gouverner l'État : il savait bien qu'il ne devait compter sur aucune affection, il régnait par la terreur, décidant seul de la vie et de la mort des citoyens, de la conservation ou de la perte des propriétés, de la paix et de la guerre, faisant et défaisant à son gré les traités et les alliances, sans plébiscites ni sénatus-consultes. Il n'épargna point les plébéiens ; il les accabla d'impôts, de corvées ou travaux publics, et ce qui les révoltait davantage, il les environna d'espions distribués dans tous les quartiers de la ville: ἦσαν δ' αὐτῷ πολλαχῇ διεσπαρμένοι... *Passim autem*, dit le traducteur latin de Denys, *speculatores dispersos et plane incognitos habebat, qui scrutabantur ea quæ dicebantur, et ea quæ fiebant; et se aliorum colloquiis immiscentes et interdum ipsimet tyranno maledicentes*, *singulorum civium animos*

pertentabant : deinde quos cognovissent rerum præsentium statum ægre ferre, eos ad tyrannum deferebant. Sur ce point Denys d'Halicarnasse s'exprime en des termes que Bellenger traduit ainsi : « Des mouchards, qui n'étaient point connus pour « tels, se glissaient dans les compagnies et dans les « conversations : souvent ils parlaient contre le « tyran pour découvrir ce qu'un chacun en pensait; « ensuite ils lui dénonçaient ceux qui avaient lâché « quelques paroles contre l'état présent des affaires; « et quiconque était atteint et convaincu devait s'atten- « dre à des châtiments également rigoureux et inévi- « tables. »

Cherchant chez l'étranger un appui contre ses sujets, *ut peregrinis quoque opibus,* dit Tite-Live, *tutior inter cives esset,* le roi de Rome maria sa fille à Octavius Mamilius, qui tenait un rang éminent chez les Latins et qui descendait, disait-on, de Télégone, fils d'Ulysse et de Circé. Invité à une conférence entre les députés des villes latines dans le bois de Férentina, Tarquin se fit attendre pendant une journée entière : son absence, que Mamilius s'efforça d'excuser, provoqua les plaintes de Turnus Herdonius, citoyen d'Aricie. « Fallait-il « s'étonner, disait Turnus, qu'on eût donné à ce roi le « nom de Superbe? » Car, ajoute Tite-Live, déjà on l'appelait ainsi tout bas dans Rome, *jam enim ita clam mussitantes appellabant.* Turnus lui reprochait le parricide qui l'avait conduit au trône, les massacres, les exils, les confiscations qui l'y avaient affermi. Tarquin avait déjà commis assez de crimes pour que Turnus en pût parler durant tout ce temps. Cet orateur en était à l'un des morceaux les plus véhéments de sa harangue,

lorsqu'enfin le roi arriva. Tarquin daigna se justifier, en disant qu'ayant été choisi pour arbitre entre un père et un fils, il avait été retenu pendant plusieurs heures. Turnus trouva l'excuse fort mauvaise; mais l'assemblée s'en contenta respectueusement; et le roi, après avoir déclaré qu'il était trop tard pour entreprendre la délibération, la remit au lendemain. Il employa ce délai à corrompre un esclave de Turnus, lequel esclave cacha une grande quantité d'armes dans l'hôtellerie où logeait son maître. Dès le point du jour, Tarquin rassemble plusieurs chefs des cités latines, leur apprend que Turnus se dispose à les égorger, qu'il l'eût fait dès la veille, sans l'absence de la principale des victimes qu'il avait résolu d'immoler. Voilà pourquoi Turnus s'était plaint si amèrement d'un retard qui déconcertait le complot. Les Latins se transportent chez l'Aricien encore endormi, recherchent les armes, les trouvent, et, sans entendre l'accusé, le précipitent dans les eaux de Férentina. Tarquin, au sein de l'assemblée, qui s'ouvrit quelques instants après, les félicita d'une si juste sévérité, et leur proposa un traité, dont Tite-Live ne rapporte pas le texte, mais qui subordonnait les cités latines au roi de Rome. Il fallut bien y consentir; et, en conséquence, tous les Latins en état de porter les armes, reçurent l'ordre de se trouver au bois sacré de Férentina, où on les incorpora aux centuries romaines sous le commandement des centurions romains. Tel est le récit de Tite-Live; celui de Denys en diffère par quelques circonstances : Tarquin n'arrive à la conférence que le lendemain de la harangue de Turnus; et c'est en présence de celui-ci qu'il dénonce le prétendu projet d'assassinat. Turnus répond qu'on

peut à l'instant même visiter sa demeure; qu'il se condamne lui-même à la mort, si l'on y trouve des armes. Dès qu'on les découvre, on précipite Turnus dans un abîme; et Tarquin est remercié d'avoir sauvé la patrie. On le proclame généralissime; il élève sur une colline voisine d'Albe un temple à Jupiter Latiaris ou Latialis (du Latium), et y fonde un sacrifice annuel : c'est la fête qui a pris le nom de Féries latines. Quarante-sept cités y assistaient; les unes y apportaient des agneaux, les autres des fromages; celles-ci du lait, celles-là d'autres denrées; et chacune en rapportait un morceau du taureau qu'on y avait immolé.

Affermi par son alliance avec les Latins, avec les Herniques et avec une partie des Volsques, Tarquin fit la guerre aux autres Volsques et aux Sabins, prit Suessa Pométia, et rentra victorieux dans Rome, rapportant un butin de la valeur de quarante talents, qu'il réserva pour la construction du temple de Jupiter. Il triompha moins facilement des Gabiens; ils lui résistèrent pendant sept années, et l'alarmèrent assez pour le décider à fortifier Rome d'un large fossé, de hauts remparts, et de tours d'espace en espace. Tous les environs de cette ville avaient été dévastés; la disette y devenait extrême, et les habitants demandaient à grands cris la paix. Alors Tarquin usa d'un stratagème, qui, selon Tite-Live, n'avait rien de romain, *arte minime romana* : Sextus, son troisième fils (c'est l'aîné chez Denys), feignit d'avoir été maltraité par lui, se réfugia chez les Gabiens, et leur inspira tant de confiance, qu'ils lui confièrent quelques troupes, avec lesquelles il remporta sur les Romains des avantages concertés avec son père. Bientôt le commandement général lui fut déféré

par les imprudents Gabiens; il était déjà dans leur [illegible] le personnage le plus puissant. Prévoyant néanmoins quelques difficultés, il dépêcha vers Rome un émissaire chargé de demander à Tarquin ce qu'il fallait faire. Pour toute réponse, Tarquin mena le messager dans un jardin, et se mit à abattre des têtes de pavots. Sextus, pénétrant à merveille le sens de ce langage d'action, se défit des principaux citoyens de Gabies. Il commença par Antistius Pétron, qu'il dénonça comme traître, ce qui parut prouvé par des lettres de Tarquin, qu'on découvrit chez ce Pétron, et que Sextus y avait fait déposer clandestinement par des serviteurs infidèles. Les Gabiéns condamnèrent eux-mêmes à mort l'un de leurs plus recommandables compatriotes. Beaucoup d'autres eurent le même sort ; et, quand Gabies eut ainsi perdu tous ses chefs, elle se vit réduite à subir le joug de Rome. Le roi Tarquin conclut avec elle un traité, qui fut écrit sur la peau d'un bœuf sacrifié à cette occasion; traité qui se lisait dans le temple de Jupiter Sancus. Sextus devint roi de Gabies. Je ne puis m'empêcher, Messieurs, de remarquer que la fourberie employée pour perdre Pétron ressemble beaucoup à celle dont Tarquin avait usé contre Turnus; il convenait peut-être de varier un peu plus ces contes. Deux autres circonstances de cette histoire de Gabies ont des conformités sensibles avec deux récits d'Hérodote : dans le premier, Zopire se prétend outragé, mutilé par le roi de Perse Darius; il passe comme transfuge chez les Babyloniens dont il obtient et trahit la confiance, tout comme Sextus celle des Gabiens. Denys d'Halicarnasse a la bonne foi de rappeler lui-même l'autre fait : quand Périandre, tyran de

Corinthe, envoya consulter Thrasybule de Milet, celui-ci ne répondit qu'en menant le messager dans un champ de blé, où il coupa les épis les plus élevés. Bien d'autres fables ont passé ainsi de l'histoire des Grecs dans celle des Romains.

Maître de Gabies, Tarquin fit la paix avec les Èques, renouvela un ancien traité avec les Gabiens, et s'occupa de la construction du temple de Jupiter, commencée par Tarquin l'Ancien. Il fallait déplacer quelques petits autels, érigés çà et là par Tatius sur le mont Tarpéien. Le dieu Terme demeura inébranlable; ce qui parut un pronostic de la stabilité de la puissance romaine. Denys d'Halicarnasse a rapporté ce conte du règne de Tarquin l'Ancien, comme vous l'avez vu dans notre dernière séance et il vous a dit que la déesse de la Jeunesse ne voulut pas non plus changer de place. Tite-Live, au contraire, assure que le dieu Terme fut le seul des dieux, *unum deorum*, qui resta immobile; mais ce même historien, en son cinquième livre, fait prononcer par Camille un discours, où il est dit qu'au temps de la fondation du temple capitolin, les Romains avaient vu avec une joie inexprimable que la Jeunesse et le dieu Terme ne s'étaient pas laissé déplacer : *Juventas Terminusque, maximo gaudio patrum nostrorum, moveri se non passi.* Voilà pourquoi de Boze, dans une dissertation sur le dieu Terme, nomme Tite-Live parmi les auteurs qui attestent la fermeté que montra la Jeunesse en cette occasion. Seulement de Boze aurait dû citer ce passage du cinquième livre; car le livre Ier dit tout le contraire. Saint Augustin ajoute, on ne sait sur quelle autorité, que Mars refusa aussi de céder le lieu qu'il occupait, et tint bon contre

Jupiter; d'où les Romains concluaient que leurs armes seraient toujours victorieuses, et qu'une jeunesse invincible soutiendrait à jamais la puissance et la gloire de leur empire. Cependant, Messieurs, Ovide, au second livre de ses Fastes, n'attribue qu'à Terme l'honneur de l'immobilité: on fit de tous les autres dieux ce qu'on voulut. A Jupiter Tonnant tous cédèrent leur place :

> ...Nempe deorum
> Cuncta Jovi cessit turba, locumque dedit.
> Terminus, ut veteres memorant, conventus in æde
> Restitit...

Ainsi nous ne rencontrons pas une seule tradition qui n'ait été variable.

Mais voici bien un autre conte. Pour jeter les fondements du temple de Jupiter, on creuse fort avant le mont Tarpéien; et l'on trouve une tête d'homme toute fraîche et toute sanglante. Les devins, interrogés, confessent que ce prodige dépasse leur science, et qu'il ne faut pas moins que le plus habile des Tyrrhéniens pour l'expliquer. Une ambassade, composée des plus illustres patriciens, se rend en Tyrrhénie : arrivés à la demeure du grand devin, les députés rencontrent son fils. « Je devine, leur dit-il, que vous cherchez mon « père; il est en ce moment fort occupé. En attendant, « dites-moi votre affaire et je vous apprendrai comment « vous devez le questionner et comment lui répondre; « car, en fait de divination, l'essentiel est de bien interroger et de bien répliquer. » Quand le jeune homme sut de quoi il s'agissait, « Écoutez, Messieurs, leur dit-il, « mon père vous expliquera ce prodige; n'ayez pas peur « qu'il vous trompe, il en est incapable. Mais prenez-y « garde; il vous dira qu'il n'entend pas bien ce que vous ra-

« contez ; il vous tracera des lignes sur le sable, vous y « montrera l'orient, l'occident, le midi, le septentrion, « et vous demandera de quel côté on a trouvé la tête. « Si vous vous pressez de répondre *c'est ici*, vous per- « dez tous les avantages du miracle, ils seront transpor- « tés ici, au lieu même que vous aurez désigné près de « mon père. Soyez donc attentifs à répéter toujours *à « Rome*, toujours *sur le mont Tarpéien* ; n'en démordez « point. Quand il verra que vous ne vous laissez pas abu- « ser par des questions, et qu'il ne peut intervertir le « destin, il vous découvrira sincèrement le sens de votre « prodige. » Admis à l'audience du vieillard vénérable, les ambassadeurs le virent, en effet, tracer avec sa baguette des lignes courbes et des lignes droites ; mais, lorsque, attirant leurs regards sur ces figures, il les pressa d'indiquer le côté où la tête avait apparu, ils se gardèrent bien de donner dans le panneau, et s'obstinèrent à répondre toujours, non pas *ici*, mais à *Rome, sur le mont Tarpéien*. « Point de supercherie, ajoutaient-ils, « renoncez à vous approprier le prodige et dites-nous « rondement ce qu'il signifie. » Pline raconte plus au long les mêmes détails : il nomme le devin Blénus Calénus ; il cite les annales qui attestent que la fortune de Rome aurait été transférée à l'Étrurie, si les ambassadeurs eussent répondu « C'est ici que nous avons trouvé la « tête ; » mais tout fut sauvé par leur attention à répondre : « Non ce n'est point ici, mais à Rome que nous disons « qu'on l'a trouvée. — Eh bien ! répliqua le devin, allez « dire à vos concitoyens que le lieu où l'on a découvert « cette tête, sera un jour le chef-lieu, la capitale de toute « l'Italie. » Depuis ce temps, le mont Tarpéien a pris le nom de Capitolin, parce que, dit Denys d'Halicarnasse,

les Romains appellent les têtes *capita*, *κάπιτα γὰρ οἱ Ῥωμαῖοι καλοῦσι τὰς κεφαλάς*. Selon Arnobe, le mot *capitolium* se compose de *caput* et de *Tolus*, nom propre de l'homme dont la tête fut trouvée en ce lieu. Quoi qu'il en soit, Tarquin y entreprit un édifice qui ne fut achevé que longtemps après, et qui sous un même toit renfermait trois temples, un à Jupiter au milieu, des deux côtés un à Junon et un à Minerve.

Tite-Live, qui s'abstient de rapporter les ridicules détails de la consultation du grand devin d'Étrurie, rejette comme exagéré le calcul de Calpurnius Pison, qui évaluait à quatre-vingt mille marcs d'argent les frais de la construction du temple capitolin; il s'en tient aux quarante talents rapportés de Suessa Pométia, ainsi qu'il nous l'a déjà dit d'après Fabius Pictor. Tarquin avait fait venir des ouvriers d'Étrurie; et cependant il exigeait aussi du peuple romain des travaux par corvées. Pour se débarrasser de la partie de la population qu'il n'occupait point, il établit des colonies à Circeii et à Signia.

On était dans un temps de prodiges; et Rome eut un autre grand bonheur, reprend Denys d'Halicarnasse. Une femme étrangère vint trouver le roi pour lui vendre neuf livres d'oracles rendus par les sibylles. Varron, Aulu-Gelle et d'autres anciens disent aussi neuf livres; Pline et Solin parlent de trois tomes, dont chacun apparemment contenait trois livres. Tarquin ayant refusé d'acheter les neuf livres, la femme en brûla trois et vint proposer les six autres pour un prix égal à celui qu'elle avait demandé des neuf. On la traite de folle; elle en brûle encore trois, et revient offrir les trois qui restent, sans rien rabattre du premier prix. Tarquin,

surpris de ce procédé, fit des réflexions sérieuses, et consulta les augures, qui le réprimandèrent vivement, et lui conseillèrent d'acquérir sans délai ces trois livres; c'était déjà un assez grand dommage que les six autres fussent perdus. L'étrangère reçut son argent et disparut; on ne l'a jamais revue depuis. Le trésor, que l'on tenait d'elle, fut confié à deux des plus illustres citoyens, auxquels on adjoignit deux officiers publics. Jusqu'à la guerre des Marses, ces livres ont été conservés dans un coffre de pierre, en un caveau du temple de Jupiter Capitolin. On les consultait par ordre du sénat, dans les circonstances graves. Depuis que les flammes les ont consumés avec ce temple, d'autres livres sibyllins, qui subsistent encore, dit Denys, ont été apportés de divers lieux, les uns de villes d'Italie, les autres de l'Asie. Des imposteurs ont supposé des vers sibyllins; mais les véritables se reconnaissent aisément, continue l'auteur grec, par les initiales qui forment des acrostiches. Ce passage, auquel j'attache le sens que lui a donné le Jay, est si obscur, que Vossius, Van Dale et Dacier l'ont interprété d'une manière toute contraire, savoir, comme si les acrostiches avaient caractérisé et décelé les faux livres. La version de Bellenger est équivoque, ainsi que la traduction latine : *Deprehenduntur ex iis quæ nuncupantur acrostichides*, ce qui répond littéralement au texte grec : Ἐλέγχονται δὲ ταῖς καλουμένοις ἀκροστιχίσι. Mais Cicéron dit expressément que les vers des sibylles sont acrostiches : *In sibyllinis ex primis versuum cujusque sententiæ litteris, illius sententiæ carmen omne prætexitur.* Il me semble que ce texte nous autorise à entendre dans le même sens celui de Denys d'Halicarnasse. D'ailleurs, il n'est pas

croyable que les faussaires aient pris, tout exprès pour se déceler, la peine de chercher des initiales qui composassent un ou plusieurs mots ; on conçoit bien mieux qu'en ne s'apercevant pas que les sibylles s'étaient imposé ce travail, et en s'en dispensant eux-mêmes, ils aient fourni un moyen de reconnaître leurs fraudes. Mais, au surplus, en une telle matière, tout était fraude ; et il n'y avait pas lieu à distinguer le vrai du faux, l'apocryphe de l'authentique.

Tandis que Tarquin s'occupait de constructions et de colonies, un nouveau prodige le frappa de terreur. C'était un serpent échappé d'une colonne de bois ; il n'en fallut pas plus, selon Tite-Live, pour mettre la cour en alarmes et en fuite. Mais, suivant la relation de Denys, des vautours apparurent, qui vinrent tuer des aiglons et maltraiter des aigles sur un palmier voisin du palais royal. Effrayé de ce présage et d'une épidémie qui désolait Rome, le roi envoya deux de ses fils consulter l'oracle de Delphes, et leur donna pour compagnon Junius Brutus. Ce mot de Brutus correspondait au grec ἠλίθιος, sot, stupide ; et le personnage ainsi surnommé avait pour mère Tarquinie, fille de Tarquin l'Ancien, pour père Marcus Junius, qui descendait de l'un des Troyens compagnons d'Énée. Tarquin le Superbe, dans le cours de ses proscriptions, avait fait périr ce Marcus, pour s'emparer de ses biens, et son fils aîné, dont la magnanimité lui portait ombrage. Restait Junius, qui, afin de se soustraire au même péril, contrefaisait l'insensé. Il était garanti par le mépris qu'il inspirait, *contemptu tutus*, et par le surnom même de *Brute* qu'il consentait à porter, *Bruti haud abnuit cognomen*. Tarquin le réputa imbécile ;

et, se contentant de lui ravir son patrimoine, il le garda chez lui, et pourvut à son entretien. Là Brutus vivait avec les fils du roi, et les divertissait par ses extravagances. A Delphes, il n'offrit au dieu qu'un bâton de sureau ou de cornouiller, mais creusé, et renfermant une baguette d'or. Les jeunes princes voulurent savoir lequel d'entre eux posséderait l'empire romain : « Celui, « répondit l'oracle, qui le premier donnera un baiser à « sa mère. » A ces mots Brutus se laissa tomber, et baisa la terre. Nous voilà, Messieurs, retombés dans les contes. Ceux-ci sont embarrassés de difficultés chronologiques, dont l'une a été exposée par Bayle. Si Brutus, né vers l'an 550 avant J. C., était fils de Tarquinie, fille de Tarquin, il faut que cette Tanaquil, qui, vers l'an 624, arrivait à Rome avec Tarquin l'Ancien, dont elle était depuis plusieurs années l'épouse, ait été mariée à douze ou quinze ans, et que Tarquinie sa fille ait, à l'âge d'environ cinquante ans, mis Brutus au monde. Or, dit Bayle, c'est ajuster assez mal ses comptes, que de s'obliger à marier les filles avant leur quinzième année, et à les retrouver fécondes quand elles sont quinquagénaires. Bayle préfère donc ici, à la tradition suivie par Denys d'Halicarnasse, celle qu'énonce Tite-Live, et qui fait de la Tarquinie, mère de Brutus, une sœur et non pas une tante de Tarquin le Superbe : *Junius Brutus Tarquinia sorore regis natus*. Bellenger, qui rejette cette dernière hypothèse, s'engage, pour soutenir celle de Denys, dans une discussion interminable, et qui, à mon avis, ne prouve rien, sinon que, sur deux points différents, Denys et Tite-Live se sont trompés chacun une fois et en sens inverse. D'une part, Tite-Live croit que Tarquin le Superbe était fils de Tarquin l'Ancien et

de Tanaquil; il fallait dire petit-fils, comme a fait Denys. De l'autre, Denys nous donne la mère de Brutus pour une tante du second Tarquin; il fallait dire, comme Tite-Live, une sœur. Tout ceci nous montre que les deux historiens travaillaient sur des mémoires très-inexacts, et qu'ils n'apportaient pas toujours une attention bien profonde aux détails de leurs récits.

Tite-Live n'attribue qu'au désir de se conserver la folie simulée de Brutus : Machiavel croit y découvrir un dessein plus profond, celui de délivrer sa patrie à la première occasion qui s'en offrirait. Quel exemple, s'écrie l'auteur italien, pour ceux qui sont mécontents d'un usurpateur! Ils doivent bien mesurer leurs forces : s'ils se trouvent assez puissants pour n'avoir pas besoin de se déguiser, une guerre ouverte est la plus honorable. Mais, s'ils n'ont pas les forces nécessaires pour attaquer leur ennemi, ils emploieront leur adresse à se concilier son amitié; ils épieront ses goûts; ils s'étudieront à l'amuser et à lui plaire; ils vivront avec lui dans une intimité qui leur servira de sauvegarde, et ils partageront sa bonne fortune tant qu'elle durera. A la vérité, quelques-uns pensent qu'il convient de se tenir assez éloigné des princes pour n'être pas enveloppé dans leur ruine. Machiavel approuve cette prudence, pourvu qu'on se tienne aussi assez près d'eux pour profiter de leurs prospérités et de leurs débris. Cette position moyenne est la meilleure, quand il est possible de s'y maintenir. Mais d'ordinaire les circonstances obligent ou à s'éloigner tout à fait ou à se serrer tout près de la puissance; et presque toujours un personnage important s'expose, s'il n'opte pas pour l'un de ces deux partis extrêmes. En vain dira-t-il qu'il ne désire rien,

qu'il ne demande ni biens ni honneurs, qu'il veut vivre tranquille. Il y a, sous un prince absolu, tel que l'était devenu Tarquin le Superbe, des rangs éminents, où l'on ne peut plus choisir une si douce manière d'exister. Quand on n'aurait pas réellement d'autre ambition, l'on ne parviendrait point à le faire croire; et d'ailleurs le repos dont on voudrait jouir est un bonheur que ne souffre point autour de lui un tyran qui y a renoncé lui-même. Que faire donc? Imiter Brutus, feindre l'imbécillité, c'est-à-dire paraître dupe, et prendre l'habit de courtisan. Car, après tout, que font ceux qui flattent le despote, qui applaudissent à ses caprices? Cette apparente folie est leur manière d'être ses ennemis, jusqu'à ce que le moment arrive d'en choisir une autre. Ces réflexions de Machiavel sont fondées sans doute sur une parfaite connaissance des cours; mais la morale ne conseille aucune fraude, et n'excuse aucun mensonge. Resterait d'ailleurs à savoir quel fond l'on peut faire sur cette tradition de la feinte stupidité de Junius Brutus. Les traits qu'on en rapporte, et que je viens de rappeler, ne sont aux yeux du père Catrou lui-même que des fables puériles.

Ardée, capitale des Rutules, offrait une riche proie à Tarquin, qui, épuisé par ses entreprises, avait besoin d'argent; il assiégea cette place. Le siége traînant en longueur, les princes du sang royal se désennuyaient par des divertissements et des banquets. Un jour qu'ils étaient rassemblés chez Sextus, Collatin, fils d'Égérius et parent des Tarquins, fit un très-grand éloge de la sagesse de Lucrèce, son épouse. « Montons à cheval, « dit-il, et allons reconnaître par nous-mêmes la con- « duite de nos femmes, qui ne nous attendent point. » On

court à Rome à bride abattue; on trouve la plupart des dames passant le temps en joyeux festins, *in convivio luxuque cum æqualibus tempus terentes*. A Collatie où l'on se rend ensuite, Lucrèce, retirée dans l'intérieur de ses appartements, est occupée à filer. Ses travaux et ceux de ses servantes se sont prolongés fort avant dans la nuit. Le prix de sagesse lui est décerné, et son époux triomphant retient à souper les Tarquins. Fatal repas, où Sextus conçut pour Lucrèce une passion criminelle! Tant de beauté et tant de vertu enflammaient ses désirs, *tum forma, tum spectata castitas incitat*. Peu de jours après, il revient à Collatie, accompagné d'un seul homme. Et, vers le milieu de la nuit, il entre armé de son épée dans la chambre de Lucrèce: *Cum stricto gladio ad Lucretiam venit: « Tace, inquit; Sextus Tarquinius sum; ferrum in manu est: moriere, « si emiseris vocem. » Ad metum addit dedecus; cum mortua jugulatum servum nudum positurum ait, ut in sordido adulterio necata dicatur*. Si elle résiste, elle va mourir; et, quand il l'aura poignardée, il placera à côté de son cadavre celui d'un esclave; et sa mort passera pour le châtiment d'un vil adultère. Lucrèce, puisqu'il faut périr, préfère un opprobre qui ne sera point ineffaçable. Dès que Sextus est parti tout fier d'une horrible victoire, elle adresse un message à son père Lucrétius et à son mari; elle les presse de se rendre auprès d'elle, chacun avec un ami sûr, parce qu'un affreux événement réclame leur présence. Lucrétius arrive de Rome avec Publius Valérius: Collatin et Brutus, qui étaient partis d'Ardée, sont rencontrés par le messager de Lucrèce, et accourent à Collatie. Tous quatre écoutent le récit du crime, et promettent

de ne point le laisser impuni. Mais ils veulent en vain calmer le désespoir de Lucrèce, et lui conseiller de vivre. « Vous déciderez, leur dit-elle, du sort de Sextus, je « me suis chargé du mien. » Elle tenait sous sa robe un poignard, qu'elle enfonce dans son sein. Voilà le récit de Tite-Live; mais Denys d'Halicarnasse fait partir Lucrèce de Collatie; il la conduit à Rome, où elle entre les yeux baissés, ne saluant personne, et ne répondant rien à ceux qui l'interrogent. C'est à Rome, chez son père Lucrétius, surnommé Tricipitinus dans Cicéron, et en l'absence de Collatin, qu'elle assemble tous ses amis, tous ses parents. Collatin et Brutus n'arrivent que lorsqu'elle s'est donné la mort. Ainsi, même dans les articles les plus célèbres de l'histoire de Rome, nous retrouvons encore des variantes; et, si nous voulons étudier sérieusement les détails qui suivent, nous allons être obligés d'écouter successivement les deux historiens.

Dans Tite-Live, la scène est encore à Collatie; là, Brutus, tandis que les autres se livrent à la douleur, retire de la blessure de Lucrèce le fer ensanglanté : « Par ce sang, dit-il, si pur avant que le fils d'un roi « l'eût souillé; par vous, dieux témoins du forfait, je « jure que j'exterminerai Tarquin le Superbe, et avec « lui son exécrable épouse, son fils, toute sa race; que « j'emploierai, pour consommer leur ruine, le fer, le « feu, tous les moyens qui seront en ma puissance; que « je ne souffrirai plus de roi dans Rome, ni ceux-là, « ni aucun autre, *nec illos, nec alium quemquam* « *regnare Romæ passurum.* » Il dit, et présente le poignard à Collatin, puis à Lucrétius, à Valérius. Cet élan soudain d'un homme qu'ils ont pris jusqu'a-

lors pour un insensé est à leurs yeux un prodige qui les frappe d'étonnement. Ils prêtent le serment que Brutus leur a commandé; il a changé leur douleur en indignation; ils le suivent où il les appelle, et marchent sous sa conduite à la destruction de la royauté. Par eux, le corps de Lucrèce est transporté de sa maison sur la place publique de Collatie. A ce spectacle horrible, inouï, la multitude s'émeut d'elle-même : chacun se plaint, pour son propre compte, d'un si indigne attentat, et en accuse le trône. La douleur du père atteint tous les cœurs; mais Brutus ne veut point de larmes, point de plaintes : selon lui, ce qui convient à des hommes, à des Romains, c'est de s'armer contre d'audacieux ennemis. Et en effet des braves se présentent, déjà sous les armes; et toute la jeunesse suit leur exemple. On en laisse la moitié à Collatie, pour défendre la ville, pour en garder les portes, afin que personne n'aille annoncer aux Tarquins la nouvelle de ce mouvement. Brutus conduit à Rome les autres guerriers. Ils arrivent; et, partout où cette armée se montre, elle inspire d'abord l'épouvante; mais, quand on voit qu'elle a pour chefs les premiers citoyens de l'État, on conçoit que cette entreprise, quelle qu'elle puisse être, n'est pas sans doute inconsidérée; et, lorsqu'on apprend quel crime affreux l'a provoquée, l'émotion générale n'est pas moins vive à Rome qu'à Collatie. De tous les quartiers de la ville, on court au Forum : là, un héraut a rassemblé le peuple autour du tribun des *Celeres* : c'était Brutus; il exerçait alors cette charge. Dans un discours qui dément l'insensibilité stupide affectée par lui jusqu'à ce jour, il

retrace l'odieux attentat de Sextus, l'outrage et la déplorable fin de Lucrèce, les malheurs d'un père survivant à sa fille unique, et plus inconsolable encore de la cause qui la lui a ravie. Il ajoute à ce tableau celui de l'orgueil tyrannique de Tarquin, de la misère et des travaux du peuple, plongé, enseveli dans les fossés et les cloaques. Les Romains, les vainqueurs de toutes les cités qui les environnent, ont été réduits à la condition de manœuvres et de forçats. Il rappelle aussi la mort du roi Servius Tullius indignement massacré, son corps fracassé sous le char de sa fille impie : il invoque les dieux vengeurs des pères. Ces détails, de plus horribles encore, présents par leur nouveauté à l'esprit de l'orateur et qui échappent aux recherches de l'historien, *haudquaquam relatu scriptoribus facilia*, enflammèrent à tel point la multitude, qu'elle résolut le détrônement de Tarquin, et bannit avec lui sa femme et ses enfants. Brutus lève, équipe de jeunes volontaires, et part avec eux pour le camp d'Ardée, afin de soulever l'armée contre le roi. Il laisse, pour commander dans Rome, Lucrétius, déjà établi préfet de la ville par le monarque. Au milieu de ce tumulte, Tullia s'enfuit, poursuivie, dans tous les lieux qu'elle traverse, par les imprécations des hommes, des femmes, qui la dévouent aux furies vengeresses. Cependant la nouvelle de cette révolution était parvenue au camp; et le roi, épouvanté, accourait à Rome pour la réprimer : Brutus, instruit de la marche de Tarquin, se détourna de la sienne pour ne pas le rencontrer; ils arrivèrent, presque en même temps, par deux chemins différents, Brutus à Ardée, Tar-

quin à Rome. Mais, tandis que Tarquin trouvait les portes fermées, et qu'on lui signifiait son bannissement, l'armée accueillait avec transport le libérateur de la patrie, et chassait les fils du monarque. Deux suivirent leur père à Céré, chez les Étrusques. Sextus partit pour Gabies, qu'il regardait comme son propre royaume : il y fut tué par d'anciens ennemis, qui se vengeaient de ses proscriptions et de ses rapines. Tarquin le Superbe venait de régner pendant vingt-cinq ans. La royauté avait duré, depuis la fondation de la ville jusqu'au jour de la délivrance, deux cent quarante-quatre années. Les centuries, assemblées en comices par le préfet de Rome, nommèrent, conformément aux instructions contenues dans les mémoires de Servius Tullius, deux consuls, qui furent Lucius Junius Brutus, et Lucius Tarquinius Collatinus.

Ce récit de Tite-Live est bien plus animé sans doute que celui de Denys d'Halicarnasse; mais il nous reste à recueillir dans l'historien grec quelques particularités fort instructives. Chez lui, Lucrèce arrive, comme je l'ai dit, de Collatie à Rome, dans la maison de son père Lucrétius. C'est là qu'après avoir conjuré ses parents et ses amis de la venger, elle se plonge un poignard dans le cœur. Aussitôt l'un des assistants, Publius Valérius, part pour le camp, où il trouvera Collatin; ils travailleront ensemble à soulever l'armée contre les tyrans. En chemin Valérius rencontre Collatin accompagné de Junius Brutus, et revient avec eux à Rome. A l'aspect du corps de l'héroïne, Collatin gémit, toute la famille fond en larmes. « Vous aurez, s'écrie Brutus, tout « le temps de pleurer cette femme; il s'agit de la venger. » Il déclare que la folie dont il a donné tant de signes

n'a été qu'une feinte; et, saisissant le fer dont s'est frappé Lucrèce, il jure par le dieu Mars, par toutes les divinités, qu'il délivrera Rome de la tyrannie des Tarquins : il se dévoue à la mort lui-même et ses enfants, si jamais ils deviennent parjures. « Portons, dit-il, ce « corps ensanglanté sur la place publique; exposons-le « aux yeux des citoyens; assemblons le peuple. Que Lu« crétius et Collatin paraissent et racontent leurs mal« heurs : nous fendrons la presse; les Romains verront « les patriciens donner le signal de la liberté publique. « Quand nous aurons disposé le peuple à renverser la « royauté, καταλῦσαι τὴν μοναρχίαν, nous nous servirons « de ses suffrages pour détrôner Tarquin, et nous enver« rons ce plébiscite à l'armée déjà disposée à le recevoir « avec transport. » Publius Valérius, qui tenait aux formes, fit une objection : « Aucun de nous, dit-il, n'est ma« gistrat : qui pourra convoquer légalement les comices? « — Moi, répliqua Brutus; car je suis commandant des « *Celeres* : Tarquin, me prenant pour un imbécile, m'a « confié cette charge importante, dont il a supposé que « je ne pourrais jamais connaître ni exercer les droits : « il va voir quel usage j'en sais faire. » Il n'est point parlé ici de Lucrétius, qui, dans Tite-Live, est magistrat, préfet de la ville, et en cette qualité convoque les comices. Chez l'historien grec, Brutus met en délibération la question de savoir comment Rome sera gouvernée, quand on l'aura délivrée des rois. Quelques-uns, entre les conjurés, réclamèrent le maintien de la royauté; d'autres demandèrent un gouvernement démocratique pareil à celui d'Athènes. La plupart proposaient un gouvernement purement aristocratique, où l'autorité suprême serait décernée à un sénat. Brutus conseilla

d'établir deux magistrats suprêmes, qu'on renouvellerait tous les ans; il consentit à laisser le nom de roi à un intendant des sacrifices, qui jouirait de cette dignité pendant toute sa vie, mais qui ne se mêlerait d'aucune autre affaire. « Je vais donc, ajouta-t-il, convoquer l'as-« semblée générale par curies; je proposerai le bannis-« sement perpétuel de Tarquin, de sa femme, de ses « enfants, de sa postérité; le peuple approuvera mon « avis, et aussitôt je lui parlerai du nouveau gouverne-« ment à établir. Puis je nommerai un entre-roi, et je « me démettrai de ma charge de commandant des *Cele-« res*. L'entre-roi convoquera les comices par centuries; « il désignera les deux magistrats suprêmes; les suffra-« ges des citoyens consommeront cette élection; elle « sera confirmée par d'heureux auspices; et, sur l'heure, « les deux élus prendront les faisceaux, et s'investiront « du pouvoir. Car il ne faudra pas perdre un instant : les « Tarquins, n'en doutez pas, prodigueront l'argent et « les promesses pour regagner la faveur du peuple. « Nos deux nouveaux magistrats obtiendront la confiance « publique, en consultant le sénat sur toutes les affai-« res importantes, et en proposant les décrets aux ci-« toyens assemblés. » Les conjurés, d'accord sur tous ces points, convinrent de plus que Brutus élirait pour entre-roi le père de Lucrèce; que celui-ci désignerait pour magistrats suprêmes, Brutus et Collatin; et que ces deux chefs de la république prendraient le titre de consuls.

Les choses étant ainsi prédisposées, il ne restait plus qu'à répéter ces délibérations sur la place publique. On y transporte donc le corps de Lucrèce; et Brutus y prononce un discours où nous apprenons qu'il a persévéré pendant vingt-cinq ans à feindre la stupidité. Du

reste, il retrace tous les crimes de Tarquin le Superbe, l'empoisonnement de sa première femme et de son frère Aruns, puis l'assassinat du roi Tullius et de la reine Tarquinie, ensuite l'envahissement du pouvoir royal, sans entre-roi, sans suffrages publics, sans déclaration de la volonté des dieux par les augures, enfin la proscription des meilleurs citoyens, l'abrogation des plus sages lois, le peuple condamné à d'ignobles travaux, à tailler des pierres, à scier du bois, à porter des fardeaux énormes dans des cloaques, dans des souterrains, dans des abîmes épouvantables. « Jusqu'à quand « souffrirons-nous de tels excès? Attendrons-nous sa « mort? Trois fils, dignes d'un tel père, sont là pour « lui succéder; et, si quelqu'un de vous ignore de quels « attentats l'aîné d'entre eux est capable, il suffit de « jeter les yeux sur ce cadavre de l'infortunée et ma« gnanime Lucrèce. Puisqu'il a fallu qu'une femme « nous donnât l'exemple du courage et le signal de la « liberté, sachons en profiter du moins, et saisissons « cette occasion fugitive de briser nos fers. Demain il « ne sera plus temps; mais la résolution généreuse que « nous prendrons tout à l'heure aura pour elle les suf« frages des alliés, de l'armée et des dieux. » Le peuple, assemblé par curies, confirme la sentence qui bannit les Tarquins. Lucrétius, déclaré entre-roi par Brutus, désigne pour consuls Brutus et Collatin, qu'élisent en effet les centuries, au champ de Mars.

Tarquin le Superbe était campé devant Ardée; à la nouvelle de ce qui se passe à Rome, il y accourt, trouve les portes fermées, et regagne son camp, qui le repousse. Accompagné d'une faible escorte, il se réfugie, non plus à Céré, comme dans Tite-Live,

mais à Gabies, auprès de son fils Sextus. Une trêve de cinq ans est conclue entre les consuls et les Ardéates; et les troupes de la république rentrent dans Rome.

A mon avis, Messieurs, ce n'est point sans vraisemblance que Denys d'Halicarnasse vient de supposer une conférence secrète, où les entrepreneurs de cette révolution s'étaient distribué tous les rôles, et avaient préparé toutes les scènes qui devaient s'exécuter en public. Tite-Live, entraîné par ses sentiments républicains, attribue au peuple beaucoup trop de part à un changement, qui profitait bien plus à l'aristocratie qu'aux classes plébéiennes. Au fond, tout se passait dans l'intérieur de la famille Tarquinienne, à laquelle appartenaient et Brutus et Collatin, et Lucrétius même par le mariage de sa fille avec le fils d'Égérius. Ce n'était guère qu'une révolution de cour, à laquelle on intéressait, le plus qu'on pouvait, les grands par l'établissement de dignités électives, le peuple par le souvenir des travaux pénibles dont Tarquin venait de l'accabler imprudemment. Ces vexations n'étaient qu'éphémères : le dommage opéré par l'institution des six classes et des cent quatre-vingt-treize centuries était bien plus profond, bien plus durable; et, loin qu'il fût question d'y porter remède en abolissant la royauté, on affermissait, au contraire, la constitution aristocratique introduite par Servius Tullius, et l'on puisait des instructions dans les mémoires de ce roi : on achevait son ouvrage. Les classes inférieures et les moyennes perdaient de plus en plus leurs droits politiques, et ne les devaient reconquérir qu'au sein des troubles et des orages. Ce qu'il y a de plus louable dans l'entreprise de Brutus, Lucrétius et Collatin, c'est qu'ils l'ont accom-

plie sans effusion de sang, du moins jusqu'au moment du départ de Tarquin et de ses fils. Machiavel leur sait gré de n'avoir attaqué ni menacé personne, hors de la maison du roi qu'ils détrônaient. Le changement qu'ils avaient projeté s'opéra paisiblement, bien différent de ceux qu'entreprennent des factions avides de vengeances. Ils eurent aussi la sagesse de conserver ceux des anciens usages qui étaient compatibles avec la nouvelle forme de gouvernement. Ils ne voulurent pas que le peuple eût à regretter les institutions auxquelles il était accoutumé : ils portèrent cette circonspection jusqu'à créer un roi des sacrifices, afin de maintenir le sacrifice annuel et solennel, dont un roi seul pouvait, suivant l'opinion vulgaire, être le ministre. En cela encore, Machiavel les propose pour modèles à quiconque veut transformer un gouvernement despotique en un régime tempéré; alors il faut, selon lui, changer le moins possible les coutumes, les magistratures, et surtout les dominations, tandis qu'au contraire, pour établir la tyrannie au sein d'un pays qui était libre, on a besoin d'extirper tous les restes, d'effacer tous les vestiges de ce qui existait.

Machiavel indique une dernière cause du succès qu'obtint à Rome l'expulsion des rois : c'est que les Romains n'étaient point assez corrompus pour avoir besoin de garder un tyran; ils ne s'étaient point encore façonnés à l'esclavage. Un peuple longtemps habitué à porter des fers risque, en les secouant, de retomber sous un joug plus dur. Brutus saisit l'instant favorable; plus tard, la même occasion se serait en vain présentée; on n'en eût pas su profiter, ou bien l'on n'aurait recouvré un instant la liberté que pour devenir

plus indigne de la conserver. Il est certain, Messieurs, qu'aux temps de Jules César et d'Auguste, il était bien difficile, peut-être impossible d'affranc les Romains subjugués par leurs victoires, leurs richesses et leurs vices. Mais, outre qu'au temps du premier Brutus, l'abolition de la monarchie et l'établissement du consulat n'ont pas été fort utiles à la plus grande partie de la population romaine, il entre, dans les causes et les effets de ces catastrophes, tant de circonstances particulières, locales, personnelles, qu'il y a toujours quelque témérité à vouloir établir des règles générales, des résultats invariables, sur une matière si mobile. Du reste, Machiavel a parfaitement connu toutes les causes qui avaient ébranlé le trône des Tarquins : c'étaient, à remonter au siècle précédent, l'assassinat de Tarquin l'Ancien par les fils d'Ancus Martius, le système aristocratique des centuries, l'assassinat de Servius Tullius, puis l'installation illégitime de Tarquin le Superbe, sa tyrannie odieuse, et occasionnellement, enfin, l'attentat commis par Sextus. Nous disons occasionnellement, car, si le père eût été un roi sage, le fils n'aurait pu être impunément licencieux. D'où Machiavel conclut que les princes, qui n'ont pas été reçus ou établis comme les maîtres absolus d'un peuple, commencent leur propre détrônement dès qu'ils veulent étendre et dénaturer leur propre pouvoir. Les institutions qu'ils violent ne les protégent plus. Ils n'ont plus d'autres ressources que d'entreprendre des révolutions hasardeuses, pour conquérir une puissance illimitée. Il est fort aisé, il est plus sûr, ajoute l'auteur italien, de se faire aimer des bons citoyens que des mauvais, et d'exécuter les lois que de commander aux lois. Les peuples, quand ils sont

bien gouvernés, ne désirent aucune autre liberté.

Avant d'entamer l'histoire des consuls, nous examinerons d'abord quelles avaient été dans Rome l'étendue et les formes du pouvoir royal, ensuite quel système d'institutions religieuses avait commencé de s'y établir. Cette étude nous occupera durant notre prochaine séance et les deux suivantes.

TREIZIÈME LEÇON.

ÉTAT DE LA ROYAUTÉ ET DE LA RELIGION A ROME JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DES CONSULS.

Messieurs, nous avons terminé l'histoire des sept rois de Rome. Vous avez vu comment le dernier, Tarquin le Superbe, fut détrôné par des patriciens, comment du moins le racontent Tite-Live et Denys d'Halicarnasse. Il nous a fallu jusqu'ici confronter sans cesse les récits de ces deux historiens, y joindre même, quand nous l'avons pu, ceux de Plutarque; recueillir aussi quelques textes de divers auteurs latins, pour acquérir des notions saines sur cette première partie des annales romaines. Car elle se compose de traditions variables qu'on ne saurait bien apprécier qu'après les avoir toutes rassemblées. J'ai tâché de n'en omettre aucune, de remonter à l'origine de chaque récit, et d'en réunir toutes les variantes. Malheureusement le résultat de cet examen est d'écarter comme fabuleux la plupart des articles de cette histoire, et de jeter beaucoup d'incertitude sur presque tous les autres. En général, ce sont des fictions tantôt empruntées de romans grecs, tantôt imaginées par les Latins pour donner plus d'éclat à leur origine. De Pouilly, Hooke, Algarotti, Beaufort ont assez montré combien il est peu vraisemblable que sept rois électifs aient rempli un espace de deux cent quarante-quatre ans; sept rois surtout qui, à l'exception d'un seul, ne sont montés sur le trône qu'à un âge très-mûr; sept rois dont le premier a été enlevé au ciel ou

mis en pièces, le troisième frappé de la foudre, le cinquième et le sixième assassinés, le septième forcé de prendre la fuite. Les calculs de Newton, fondés sur les parties les mieux connues de l'histoire universelle, ne donneraient à ces sept règnes qu'une durée totale d'un siècle et demi. On demandera si cet espace suffit pour que Rome, au moment de l'expulsion des Tarquins, ait acquis ce que dès lors on lui attribue d'institutions et de puissance. Je le crois, Messieurs, si l'on réduit à leur juste valeur les faits et les détails rapportés par Denys, Tite-Live et Plutarque, sur la foi des traditions que Fabius Pictor et d'autres écrivains fort peu éclairés avaient recueillies confusément et sans examen. Une bourgade, appelée Rome, existait sur les bords du Tibre; et sa population pouvait bien être déjà divisée en trois tribus, en trente curies, avant l'époque où Tarquin l'Ancien, l'un des seigneurs ou lucumons de la Tyrrhénie, vint apporter aux Romains des arts, des usages, des lois, qu'ils ne connaissaient point encore. Leur civilisation fit alors quelques progrès; et Rome put être comptée au nombre des petites cités que l'Italie comprenait. S'il est vrai qu'elle ait eu, avant l'époque du premier Tarquin, un sénat, un chef ou monarque, ainsi qu'on en trouve au commencement de la plupart des sociétés, les formes de cette administration étaient restées, comme ailleurs, bien imparfaites, bien indécises. Tarquin y introduisit un peu plus d'ordre, et fit prendre au système politique de premiers développements. Des nobles et des plébéiens, des esclaves au-dessous de ces deux classes, un chef de l'État qui réunit au commandement des armées un pouvoir judiciaire et des fonctions sacerdotales, un con-

seil composé de vieillards ou de personnages distingués, une assemblée générale du peuple qui se réserve les délibérations estimées les plus importantes, ce sont là des traits communs à presque toutes les nations qui commencent, et dont la Grèce antique avait fourni des exemples à la Tyrrhénie, aussi bien qu'à toute l'Italie méridionale et à la Sicile. Ce mélange de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, que Rome vient de nous présenter, s'est auparavant offert à nos yeux dans les cités grecques antérieures aux temps d'Homère et de Lycurgue. Des augures et des devins sont aussi des personnages qui ne manquent nulle part dans l'antiquité païenne, même après des progrès qui semblent exclure de si grossières impostures.

Les premiers Romains, occupés seulement de guerre et d'agriculture, dédaignèrent les travaux des arts sédentaires. C'était un moyen de rester plus longtemps barbares, de n'être jamais complétement civilisés; mais les orgueilleux Spartiates avaient commis la même erreur, et l'avaient portée au dernier excès, puisque l'agriculture même leur paraissait indigne de leurs nobles mains. Comme à Lacédémone, on vit bientôt à Rome l'aristocratie prédominer sensiblement sur les deux autres éléments politiques : elle menaça de très-bonne heure la royauté, assassina trois ou quatre rois, et réduisit, tant qu'elle put, les plébéiens à la condition de clients. Ce fut bien pis quand Servius Tullius eut rompu l'équilibre par l'institution des six classes et des cent quatre-vingt-treize centuries. Dès lors tout homme éclairé eût prédit à coup sûr le prochain renversement du trône. Cette dernière révolution fut, en effet, l'ouvrage des seuls patriciens; le peuple n'a été

appelé qu'à y applaudir. Elle lui était indifférente, ou plutôt il y perdait un protecteur et un allié naturel, mais qui, par la réforme de Tullius, s'était rendu impuissant, et qui, depuis l'avénement de Tarquin le Superbe, dégénérait en ennemi. On attribue à des rois de Rome, particulièrement à Romulus et à Numa, certaines lois civiles et pénales. Comme elles ont presque toutes passé dans les Douze Tables, il est difficile d'éclaircir si elles avaient été plus anciennement promulguées à Rome. Cependant j'aurai, dans l'une des prochaines séances, à vous entretenir des lois royales de Rome ou du code Papyrien. En attendant, vous observerez, Messieurs, qu'en général, les codes, à moins qu'ils ne soient transportés de pays étrangers, n'apparaissent guère dans l'histoire d'un peuple que bien après l'établissement des pouvoirs publics : presque nulle part la législation civile n'a d'avance sur l'état des arts, du commerce et des lettres. Or, les Romains, privés encore de toute industrie, avaient besoin d'appeler chez eux des artistes étrangers : ce sont des Tyrrhéniens qui, sous le premier Tarquin, construisent les cloaques, le cirque et les fortifications de Rome. Les arts n'étaient cultivés qu'en Étrurie et dans certaines cités latines. Les Sabins, quoiqu'ils sentissent un peu mieux le prix de l'instruction et des talents, prenaient l'habitude de les repousser par ce genre de barbarie qui se pare du nom d'austérité. Du reste, Messieurs, il est assez entendu entre nous que je ne vous présente ces résultats généraux que comme des conjectures, puisqu'il s'agit d'une partie d'histoire qui nous est fort mal connue. Nous ne la lisons qu'en des ouvrages composés six cents ans plus tard, d'après des livres aujour-

d'hui perdus, et qui étaient un peu plus anciens que ceux qui nous restent, mais postérieurs encore de trois ou quatre siècles aux événements qui viennent de nous être racontés; obscurs et défectueux souvenirs, dans la plupart desquels nous n'avons trouvé, je le répète, que des fictions puériles, que des traditions superstitieuses, indignes aujourd'hui de tout examen sérieux. Ainsi, Messieurs, sans prétendre nier l'existence des quatre premiers rois de Rome, en avouant au contraire que, selon toute apparence, quelques essais de formes politiques avaient précédé, au sein de cette cité, l'avénement du premier Tarquin, nous n'admettrons au nombre des faits qui conservent quelque consistance, que le règne et les établissements de ce prince tyrrhénien, la fatale réforme opérée par son successeur Tullius Servius, et les actes tyranniques qui ont amené la chute de Tarquin le Superbe.

Il est triste de réduire à si peu de chose quatre livres de Denys d'Halicarnasse, un livre de Tite-Live et deux vies de Plutarque; mais il y a du profit à ne pas se croire plus instruit qu'on ne peut l'être en effet, et à ne point accepter une fausse science. Nous sommes assurément fort loin d'avoir les données nécessaires pour prononcer des jugements sur le caractère et la conduite politique des sept monarques romains. A la vérité, Montesquieu dit qu'une des causes de la prospérité de Rome est que ses rois furent tous de grands personnages : il prétend qu'on ne trouve point ailleurs, dans les histoires, une suite non interrompue de tels hommes d'État et de tels capitaines. Mais d'abord avons-nous véritablement leur histoire? et, secondement, à la prendre telle qu'on nous l'offre, est-elle assez précise,

assez claire, pour qu'il y ait lieu de décerner à chacun de ces rois de si grands hommages? Pour ne parler que des trois derniers, qui nous sont les moins inconnus, les éloges qu'à certains égards pourrait mériter Tarquin l'Ancien seraient-ils également dus à son successeur Servius Tullius? Le seraient-ils surtout à Tarquin le Superbe? Il est assez probable que le premier Tarquin fit ce qu'il put pour transporter dans Rome, bien inculte encore, les institutions, les mœurs et les arts de l'Étrurie où il était né; qu'il établit des magistratures; qu'il commença plusieurs constructions; qu'il eut quelques succès à la guerre, et qu'il agrandit l'État romain. Quant à Servius Tullius, qui régna, selon Denys d'Halicarnasse, malgré le sénat; selon Tite-Live, malgré le peuple, ce qui est sûr, c'est qu'il réduisit à une vaine apparence les suffrages de plus des deux tiers des citoyens, et qu'il prépara l'abolition de la monarchie, ainsi que Bossuet l'a remarqué. On aperçoit parfaitement dans la classification politique dont il est l'auteur l'une des principales causes des progrès de l'aristocratie, de la dégradation du peuple et du renversement du trône. Ce monarque n'est intéressant que par sa fin déplorable : il succomba sous les coups de son successeur, dont la mémoire est restée à jamais odieuse, malgré les efforts que certains modernes, Larcher par exemple, ont faits pour la réhabiliter. Larcher ne fortifie d'aucune juste observation historique l'opinion si favorable qu'il lui plaît de concevoir du dernier Tarquin : c'est un amour gratuit du despotisme.

Quel fut donc dans Rome le pouvoir royal jusqu'à l'an 509 avant notre ère? Quelles étaient ses conditions, ses attributions, ses limites? Tous les faits d'après les-

quels ces questions peuvent se résoudre ont passé sous vos yeux, Messieurs. Quoique plusieurs fils de ces rois aient réclamé leurs droits héréditaires, il est incontestable que cette royauté n'était qu'élective; sur ce point Tite-Live ne laisse et ne permet aucun doute. A ses yeux, Servius Tullius est un monarque illégitime, parce qu'il a, le premier, pris possession du trône sans y avoir été appelé par les suffrages du peuple. Le sénat confirmait cette élection; et il se peut qu'il l'ait quelquefois préparée en désignant le candidat. Mais l'intervention d'une assemblée générale des citoyens était réputée une condition nécessaire. C'était aussi au nom du peuple et par son consentement que se faisaient les lois : les guerres ne s'entreprenaient, les traités de paix ou d'alliance n'étaient conclus, qu'en vertu des délibérations prises dans les comices. Le roi commandait les armées; il convoquait et présidait le sénat; il exerçait un pouvoir judiciaire presque illimité, et que l'extrême imperfection des lois devait rendre probablement formidable. Les jugements, les sentences capitales qu'il prononçait s'exécutaient à l'instant même. Cependant il est dit que Tullus Hostilius fit juger Horace par deux magistrats, par des duumvirs, et qu'il y eut appel au peuple de l'arrêt qu'ils avaient rendu. Sénèque cite Fenestella assurant, d'après les livres des pontifes, qu'on appelait des sentences royales à l'assemblée des citoyens : *Provocationem ad populum etiam a regibus fuisse*. On a besoin de penser qu'il en était réellement ainsi, si l'on veut supposer qu'il restait quelques garanties personnelles. Ce que les historiens nous apprennent le mieux, c'est le détail des ornements royaux, la couronne d'or, le sceptre d'ivoire

surmonté d'un aigle, la chaise d'ivoire ou curule, la robe blanche bordée de pourpre, les douze licteurs avec des faisceaux et des haches. Ces insignes, qui ne datent que du règne de Tarquin l'Ancien, étaient empruntés aux Toscans : ils ont tous passé aux consuls, à l'exception de la couronne. Il paraît bien que la première dignité, après celle du monarque, était celle du commandant des *Celeres*, comme depuis, sous les dictateurs, celle de *Magister equitum*. Vous avez remarqué aussi des indices d'un gouverneur de la ville qui administrait en l'absence du roi : mais Tacite en a parlé incidemment plus au long que les auteurs qui ont écrit l'histoire des premiers siècles de Rome. Autrefois, dit-il, les rois, et après eux les consuls, quand ils sortaient de la ville, pour ne la point laisser sans chef, chargeaient un magistrat temporaire de rendre la justice, et de remédier aux accidents imprévus; ainsi furent établis, dit-on, Romulius Denter par Romulus; Numa Marcius par Tullus Hostilius, et Spurius Lucrétius par Tarquin le Superbe : *Namque antea, profectis domo regibus, ac mox magistratibus, ne urbs sine imperio foret, in tempus deligebatur qui jus redderet ac subitis mederetur; feruntque ab Romulo Dentrem Romulium, post ab Tullo Hostilio Numam Marcium, et ab Tarquinio Superbo Spurium Lucretium, impositos.* Tite-Live et Denys vous ont assez parlé, Messieurs, des entre-rois qui, après la mort de chaque monarque et jusqu'à l'élection de son successeur, gouvernaient l'empire, et prenaient les marques de l'autorité royale. Quand l'interrègne se prolongeait, plusieurs entre-rois se succédaient l'un à l'autre; et chacun d'eux ne gardait le pouvoir que durant

fort peu de jours; ils étaient nommés par le sénat, et pris dans son sein.

Mais l'une des principales attributions de la royauté et la plus indéfinie était la direction suprême des choses sacrées. Cicéron, parmi les exemples qu'il puise dans l'histoire de presque tous les anciens, pour montrer comment le sacerdoce se confondait avec la souveraine puissance, cite particulièrement les rois de Rome: *Omnino apud veteres, qui rerum potiebantur, iidem auguria tenebant; ut enim sapere, sic divinare regale ducebant; ut testis est civitas nostra in qua et reges augures.... sacerdotio præditi, rempublicam religionum auctoritate rexerunt.* Je vais, Messieurs, vous offrir un exposé des institutions religieuses de l'ancienne Rome. J'envisagerai d'abord les divinités, en second lieu les sacerdoces, troisièmement les actes et les cérémonies du culte.

Pelloutier, dont les recherches tendent à prouver l'origine celtique des anciens habitants de l'Italie, est persuadé que les premières divinités des Romains n'ont été que celles des Celtes. Tel était d'abord *Dis* ou *Deus*, le Dieu suprême, celui qui aurait dû rester l'unique, et que les Celtes avaient appelé *Tis* ou *Teut*. Chez eux, ce dieu avait pour symbole de sa puissance une épée; et cet attribut devenant, comme il est souvent arrivé, un personnage, les Romains en ont fait le dieu Mars. Leur Diane était aussi empruntée des Celtes, qui la confondaient avec la Terre, et qui lui offraient des sacrifices humains dans les forêts. S'il a existé une nymphe Égérie, peut-être était-ce une prêtresse de cette Diane celtique? Il se peut aussi que le culte de Vesta, si recommandé par Numa, vînt des Celtes, qui adoraient

le feu. Ce culte paraît avoir été, chez plusieurs peuples, la plus ancienne dégénération du théisme. On a donc lieu de penser que la religion de Numa n'était que celle des Celtes, modifiée seulement par quelques institutions propres aux Sabins ses compatriotes. Il aurait introduit à Rome des cérémonies nouvelles bien plutôt que de nouveaux dieux. L'un des premiers noms dont s'est grossie la liste des divinités romaines est celui du dieu Terme. On divinisa les pierres qui marquaient les limites des propriétés; on adora, sous ce nom de Terme ou sous celui de *Jupiter Lapis*, l'équité divine qui garantissait les héritages. Polybe dit que de temps immémorial, les Romains honoraient Dieu-Pierre, Δία Λίθον. L'expression *Jovem Lapidem jurare* se rencontre dans une épître de Cicéron. Aulu-Gelle emploie le serment *Jovem lapideum* comme l'un des plus sacrés, *quod sanctissimum jusjurandum est;* et Apulée le déclare le plus ancien de tous chez les Romains : *Jurabo per Jovem Lapidem, Romano vetustissimo ritu.* Mais l'époque où se forma réellement le premier catalogue des dieux de Rome est le règne du premier Tarquin. Je vous ai cité, Messieurs, un passage, d'ailleurs assez obscur, de Valère Maxime, où il est dit que ce prince étendit la religion des Latins, en y mêlant celle des Étrusques. Dès lors on eut une idolâtrie à peu près complète, qui n'a reçu, depuis, que des additions accidentelles; on posséda, sauf quelques variantes, la brillante mythologie des Grecs. « La religion de Numa parut trop simple, dit Beaufort, « pour un peuple qu'on voulait plonger dans les su« perstitions les plus grossières. On lui en donna une « qui l'éblouissait par une multitude de cérémonies

« bizarres, par des mystères affectés, par des oracles « obscurs, dont les grands étaient les seuls dépositai- « res et les seuls interprètes, et qu'ils ne mettaient au « jour que d'une manière propre à en imposer à un « peuple crédule... Cette religion, l'ouvrage de la poli- « tique d'un roi qui voulait accoutumer les peuples au « despotisme, continue Beaufort, fut adoptée dans son « entier par les fondateurs de la république, qui trou- « vèrent qu'elle favorisait également leur tyrannie aris- « tocratique. » Beaufort conclut que la religion qui se maintint à Rome durant plusieurs siècles est celle qu'établit Tarquin l'Ancien, et point du tout celle de Numa, ni celle des Celtes, quoiqu'il soit resté de l'une et de l'autre quelques vestiges qu'on a beaucoup de peine à démêler. Je n'ai point à discuter ce système, puisque je vous ai présenté le règne du premier Tarquin comme le véritable commencement des annales romaines.

Si pourtant nous nous en tenions aux traditions fabuleuses répandues chez les Romains, nous trouverions qu'avant Tarquin, ils ont connu Jupiter, Vesta, Diane, les dieux Pénates, Terme, Consus, Semo-Sancus ou Dius Fidius, Mars, Quirinus, et Janus, soit qu'ils tinssent, en effet, le culte des dieux ou des Celtes ou de Numa, soit plutôt qu'il leur ait convenu d'attribuer aux institutions de Tarquin une origine plus antique que le règne de ce prince. Toujours pouvons-nous distinguer à Rome, depuis ce règne, deux ordres de divinités : les supérieures ou *majorum gentium,* les inférieures ou *minorum gentium*.

Apulée nous a conservé deux vers d'Ennius qui contiennent la liste des douze grandes divinités :

Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars, Mercurius, Jovi', Neptunus, Volcanus, Apollo.

On les appelait quelquefois *consentes*, parce qu'ils formaient, dit Varron, le conseil de Jupiter, *quia in consilium Jovis adhibebantur*. Sénèque dit *consentes a consensu quasi consentientes*, ou bien *a consulendo*. On les trouve qualifiés dans Cicéron, dans Virgile, dans Ovide, dans Vitruve, *Dii Magni*, *Cœlestes*, *Nobiles*.

Vous vous souvenez, Messieurs, des diverses circonstances qui ont fait donner à Jupiter les surnoms d'*Elicius*, de *Tarpeius* ou *Capitolinus*, de *Latialis* : Tarquin Ier entreprit de lui bâtir un temple. Jupiter était originairement l'Être suprême; mais vous savez à quel point on avait altéré, dans l'histoire de ce premier des dieux, la notion naturelle de la divinité. Neptune était, chez les Grecs, le frère de Jupiter et le dieu des eaux : il paraît que les anciens Romains le confondaient avec leur Consus ou dieu des Conseils, qui leur venait peut-être des Latins. Mars, fils de Jupiter et de Junon, passait pour le père de Romulus, et recevait des hommages sous le nom de Quirinus au sein de Rome, sous celui de Gradivus hors de la ville. Né de Maia et de Jupiter, Mercure, dieu de l'éloquence et patron des voleurs, était assez peu connu à Rome avant l'abolition de la royauté. On en doit dire autant d'Apollon; mais le culte de Vulcain remonte au règne de Tarquin l'Ancien. Voilà donc six grands dieux, auxquels l'on associait six grandes déesses : Vesta, la déesse du feu, souvent confondue avec Ops ou Cybèle, et considérée comme antérieure à Jupiter, parce qu'elle avait été honorée avant lui; Diane, prise tantôt

pour la Terre, tantôt pour la Lune, et qui est comptée de très-bonne heure parmi les principales divinités ; Cérès, dont le culte aurait été introduit par Évandre, s'il en fallait croire Denys d'Halicarnasse ; Minerve, ou Pallas, qu'on jugerait aussi fort ancienne, si l'on s'en tenait aux traditions relatives à la statue appelée *Palladium* ; Vénus, la prétendue mère d'Énée, et qui n'a eu pourtant de temple dans Rome qu'au cinquième siècle de cette ville ; Junon enfin, la reine des cieux, qualifiée *Pronuba* quand elle protége les mariages, *Lucina* quand elle préside aux enfantements, et qui semble être, après Vesta et Diane, la plus ancienne déesse romaine. Son culte est antérieur à l'époque de Junius Brutus, ce qu'on ne saurait guère supposer à l'égard de Cérès, Minerve et Vénus, non plus que de Mercure et d'Apollon, quoiqu'il y ait des textes classiques qui favorisent ces hypothèses. Vous comprenez, Messieurs, que nous n'avons point à retracer ici l'histoire mythologique de tous ces dieux. Diodore de Sicile a exposé les traditions égyptiennes et grecques qui les concernent ; en ce moment nous n'envisageons que l'établissement de leur culte chez les Romains.

Entre les douze divinités supérieures et les inférieures, on en peut remarquer d'intermédiaires, quelquefois nommées *dii selecti*, dieux choisis. Tels étaient Saturne, Rhéa, Janus, Pluton, Bacchus, le Soleil, la Lune, le Génie ou Génius, auxquels on peut joindre les Parques, et surtout les dieux Lares ou Pénates. Macrobe, qui assure que Saturne était honoré aux bords du Tibre avant l'avénement de Romulus, attribue ailleurs à Tullus Hostilius la fondation du premier temple consacré à ce dieu ; et Tite-Live ne date la dédi-

cace de ce temple et l'institution des fêtes saturnales que de la treizième année après l'expulsion des rois. Quoi qu'il en soit, la tradition du séjour de Saturne en Italie est fort antique; et son épouse Rhéa paraît souvent se confondre avec Cybèle, Ops ou Vesta. Janus est à Rome leur contemporain; son culte est du même âge que le leur. Pluton n'a été connu que longtemps après; sa légende s'est mêlée à celle de Cérès, de Proserpine et de Bacchus. Priape est fils de ce dernier. Les Parques et les Furies sont des déités infernales, dont nous apercevons peu de traces dans l'histoire des sept monarques romains. Le Soleil et la Lune correspondent à Phœbus ou Apollon et à Diane. Le Génie ou les Génies étaient les démons par lesquels chacun se croyait individuellement dirigé ou égaré. Vous avez vu combien est incertaine l'étymologie du nom des Pénates; mais l'idée de ces dieux domestiques apparaît dès les premiers temps de Rome. Cicéron les confond avec les Lares; on s'est figuré que Tite-Live avait voulu les distinguer en écrivant, dans son premier livre, *Larem ac Penates;* et, en conséquence, on a prétendu que l'origine des Pénates était divine, et celle des Lares, purement humaine. Cette distinction a bien peu de fondement dans l'histoire.

Les divinités inférieures, *dii minorum gentium*, se sous-divisaient en *Indigetes* et *Semones*. Les *Indigetes* étaient les héros que leurs exploits, leurs vertus avaient élevés au rang des dieux, comme Hercule, Castor et Pollux, Énée, Romulus. Probablement, ce dernier nom et son synonyme Quirinus sont entrés avant celui d'Énée dans le système des traditions historiques de Rome. Cette cité n'a pas tardé non plus à se croire

particulièrement protégée par les Dioscures, et à prendre l'habitude de jurer par Pollux et par Castor. Elle a, plus anciennement encore, honoré un Hercule, soit sous ce nom même, soit sous celui de Sancus ou de Medius Fidius. De là d'autres formules de serments; sans doute parce qu'on avait conçu une haute idée de la loyauté, de la bonne foi de ce héros. L'académicien Massieu, dans une dissertation sur les serments antiques, s'est efforcé d'éclaircir ce qui concerne Dius Fidius. « Ce qu'on en sait de plus sûr, dit-il, c'est qu'il « présidait à la religion des serments; du reste on ignore « sa véritable généalogie, la valeur de ses différents noms, « et même la manière dont ils doivent être lus. Denys « d'Halicarnasse semble vouloir le confondre avec Ju- « piter; car en plusieurs endroits où il est obligé de « traduire le *Dius Fidius* des Romains, il le rend par « le Ζεὺς Πίστιος des Grecs; mais il est abandonné sur ce « point par les meilleurs critiques. La plupart croient que « ce dieu était le même qu'Hercule, et que les deux mots « *Dius Fidius* ne signifient autre chose que *Jovis filius*. « Nos anciens, dit Festus, se servaient souvent de la « lettre *d* au lieu de la lettre *l*, et disaient *fidius* au lieu de « *filius*; c'était aussi le sentiment d'Élius, au rapport de « Varron. Quelques-uns prennent ce dieu pour Janus, « d'autres pour Sylvanus, le dieu des forêts, d'autres « pour un dieu étranger que les Romains avaient em- « prunté des Sabins. » Vous avez vu, Messieurs, comment Denys d'Halicarnasse le fait naître miraculeusement à Reate ou Rieti, d'une fille qui était entrée à la tête d'une troupe de jeunes danseuses dans le temple d'Ényalius ou de Mars. Devenu grand, il bâtit Cures, et fut, selon saint Augustin le premier roi des Sabins

qui doivent leur nom à Sabus, fils de Medius Fidius. Ovide trouvait difficile la question de savoir si *Fidius*, *Sancus* et *Semipater* étaient trois personnages distincts, ou trois noms d'une même personne. Au lieu de Sancus, on a écrit quelquefois *Sangus* ou *Sanctus*, et ceux qui tiennent pour cette dernière leçon citent le vers de Phèdre :

Quidam immolasset verrem quum sancto Herculi.

De même, au lieu de *Semipater*, il y en a qui lisent *Semicaper*, et qui, en conséquence, identifient Fidius avec Sylvain. Enfin quelques inscriptions et un texte du huitième livre de Tite-Live portent *Semo Sancus*; et, d'après cela, saint Justin le Martyr se figura que ce dieu n'était autre que Simon le Magicien, dont il est parlé dans les Actes des apôtres, et, s'abandonnant à son zèle, dit l'abbé Massieu, il ne manqua pas de charger vigoureusement les Romains sur ce qu'ils n'avaient point honte d'admettre parmi leurs dieux un imposteur avéré; plusieurs autres Pères de l'Église en firent autant, et le copièrent, comme c'est assez la coutume entre écrivains, dit toujours Massieu. Quoi qu'il en soit, Fidius avait, sur le mont Quirinal, un temple bâti par les antiques Sabins, suivant Ovide, et seulement par Tarquin le Superbe, selon Denys d'Halicarnasse; deux opinions que l'on a tâché de concilier, en disant que les Sabins n'avaient consacré à Fidius qu'une chapelle, et qu'un temple magnifique lui fut érigé par Tarquin.

Les syllabes *semo*, placées avant le mot *Sancus*, permettraient de ranger ce dieu dans la seconde classe des divinités inférieures, qui est désignée par le nom de *semones*, équivalant, disent quelques interprètes, à *semihomines*, demi-hommes. A cette classe apparte-

naient d'abord Pan, puis Faune et Sylvain, lesquels peut-être n'étaient pas distincts de Pan lui-même; ensuite Vertumne, Flore, Palès, Averruncus, qui détournait les calamités; Fascinus, qui empêchait l'effet des sortiléges; Robigus, qui préservait le blé de la nielle; Méphitis, la déesse des mauvaises odeurs; un très-grand nombre de Nymphes, les juges infernaux, Minos, Æacus et Rhadamante, le nautonier Caron, et bien d'autres demi-dieux. On a classé aussi, mais avec moins de raison, le dieu Terme parmi les *Semones*.

Quelque nombreuses que soient les divinités supérieures, intermédiaires et inférieures tant de l'ordre des *Indigetes* que de celui des *Semones*, je n'en ai pas encore complété le catalogue. Vous avez remarqué des temples élevés par des rois de Rome à la Fortune et à la Peur. Peu à peu les Romains ont divinisé les maladies, les vices, les vertus, les éléments physiques et lesa bstractions morales; par exemple, la fièvre, la santé, la tempête, le repos, la guerre, la paix, la victoire, le bonheur, la liberté. Plus tard, ils ont eu un dieu *Aius Locutius*, à cause d'une voix miraculeuse qu'ils croyaient avoir entendue, un dieu *Rediculus*, par lequel ils supposaient qu'Annibal avait été effrayé, et je ne sais combien d'autres divinités qu'ils empruntèrent des Égyptiens et des Grecs. Mais ils distinguèrent toujours leurs douze grands dieux, leurs dieux *nobles*, de la foule ou populace des personnages célestes :

> Dextra lævaque deorum
> Atria nobilium valvis celebrantur apertis.
> Plebs habitant diversa locis...

dit Ovide en décrivant le ciel.

Encore une fois les légendes mythologiques de la

plupart des dieux que je viens de nommer appartiennent à l'histoire de l'Égypte ou de la Grèce, et point du tout à celle de Rome, ville où ils ne s'introduisent que comme des étrangers qui obtiennent les droits de cité. Le seul but de l'exposé que je vous ai offert, Messieurs, était d'indiquer, autant qu'il est possible, les époques où se sont établis à Rome les cultes particuliers de ces différentes divinités, genre de questions qu'on ne peut guère résoudre ou éclaircir qu'en joignant aux détails fournis par les historiens certaines considérations générales.

L'idée naturelle d'un dieu suprême a dû commencer toutes les religions; et nous la retrouvons en effet exprimée aux bords du Tibre par le mot *dis* ou *deus*, soit que les premiers habitants de ce pays aient été des Celtes adorateurs de Theus, soit qu'ils aient appartenu à quelque autre race primitive. Mais presque partout aussi cette idée simple et pure n'a point tardé à s'altérer. Nous voyons, chez plusieurs anciens peuples, le culte de quelque élément, du feu surtout, modifier ou dénaturer le culte raisonnable; et le théisme dégénérer en sabisme ou sabéisme. Tout annonce que cette première altération s'est opérée chez les Romains dès le siècle où l'on suppose que Romulus et Numa ont régné. Ils ont appris ou des Celtes ou des Sabins à révérer Vesta; et il y a lieu de croire que le besoin d'attacher aux limites des propriétés une garantie religieuse leur suggéra l'idée de Terme, qui, avant d'être une divinité particulière, n'avait été, à ce qu'il semble, que Dis ou Jupiter lui-même, considéré comme le garant des possessions. L'idolâtrie n'avait guère pris chez eux d'autres développements avant le premier Tarquin,

qui leur apporta de la Tyrrhénie ce qu'on y savait de mythologie grecque. Dès lors, par la politique des grands et par la superstitieuse crédulité du peuple, le nombre des dieux s'accrut sans mesure, mais non pas aussi rapidement qu'on a coutume de le supposer. Il est des divinités inférieures, et même plusieurs grands dieux, comme Apollon, Mercure, Cérès, Minerve et Vénus, que les Romains n'ont bien connus qu'après le renversement du trône. Deux causes ont multiplié leurs dieux durant les siècles suivants : l'une consiste dans leurs rapports plus étendus avec les peuples étrangers, l'autre dans leur propre vanité, qui les entraînait à diviniser et à reculer de plus en plus l'origine de leurs institutions.

Si nous écoutons leurs historiens et leurs écrivains postérieurs à la première guerre punique, nous croirons que le culte de tous leurs dieux remonte aux plus anciens temps de leurs annales traditionnelles : Évandre, Énée auront introduit toutes les divinités de la Grèce dans le Latium. Mais je crois avoir assez montré par la discussion des faits et des témoignages que ces hypothèses sont de pures fictions, de grossières impostures. C'est depuis l'avénement du premier Tarquin que les Romains ont successivement reçu, conquis leurs superstitions, leurs lois et leurs arts : il leur a fallu cinq ou six siècles pour achever leur mythologie; si elle avait été sitôt complète, leur littérature n'eût pas commencé si tard; et, pour peu qu'on réfléchisse sur la marche naturelle de toute civilisation, il sera fort aisé de comprendre qu'un peuple qui n'a eu de poëtes qu'au troisième siècle avant notre ère ne possédait point, au septième, un si riche système de croyances religieuses.

Nous avons, Messieurs, à examiner en second lieu l'état des sacerdoces. Le roi, comme je l'ai dit, avait été le pontife suprême; et voilà pourquoi, au moment de l'abolition de la monarchie, on maintint un roi des sacrifices, *rex sacrificulus*, afin de ne pas offenser les idées et les habitudes du peuple, qui avait vu certains sacrifices solennels réservés à des mains royales. Ce roi, dont la femme prenait le titre de reine, était toujours choisi dans l'ordre des patriciens; on avait scrupuleusement restreint ses fonctions, même sacerdotales, de peur qu'il ne conçût l'ambition de rétablir une véritable royauté : il ne pouvait exercer aucun autre pouvoir ni civil ni militaire; et c'était un autre personnage que lui qui portait le nom de Grand Pontife. Celui-ci était le chef du conseil pontifical composé par Numa, dit-on, de quatre membres seulement. Le souverain pontificat avait une si haute importance qu'il n'était conféré que par les suffrages du peuple entier. Longtemps cette dignité fut réservée aux patriciens : Tibérius Coruncanius est le premier plébéien qui l'ait remplie vers le milieu du second siècle avant l'ère vulgaire. Elle était perpétuelle, inamovible; on ne la perdait qu'avec la vie : Lépide, dépouillé de toutes ses autres dignités, la conserva jusqu'à sa mort. Depuis, elle demeura réunie à l'empire. L'État fournissait une maison, un palais au grand pontife. Mais il est difficile de bien déterminer l'étendue des pouvoirs personnels de ce magistrat; car les fonctions que certains auteurs semblent lui attribuer à lui seul sont ailleurs représentées comme appartenant au collége qu'il présidait.

Le nombre des membres de ce conseil resta borné à quatre jusqu'à l'an de Rome 453; alors on le doubla

pour y faire entrer quatre plébéiens; depuis, Sylla le porta à quinze ou seize. Quoi qu'ait dit Denys d'Halicarnasse de la puissance absolue du collége pontifical en matière religieuse, on appelait de ses jugements à l'assemblée du peuple. Sauf cet appel, le collége des pontifes et surtout son chef avaient réellement une très-grande autorité sur tous les prêtres inférieurs, spécialement sur les vestales. Il réglait les cérémonies et les formules, décidait les questions relatives à la dédicace des temples et à la consécration des autels, jugeait plusieurs causes matrimoniales, autorisait les adoptions, tenait des registres sacrés ou livres d'annales, et déterminait enfin le calendrier, en indiquant les jours de fête et le nombre des jours intercalaires qui devaient rétablir la concordance de l'année civile et de l'année naturelle. Sur tous ces points, on ne s'adressait qu'au grand pontife : il répondait au nom de son collége; mais, quand il avait prononcé lui seul, il y avait lieu d'appeler au collége entier, comme de ce collége au peuple. Un pontife n'était remplacé qu'à sa mort; et la nomination de son successeur appartenait à ses collègues : dans la suite, néanmoins, cette élection fut quelquefois déférée aux comices, qui, ainsi que je l'ai dit, nommaient toujours le pontife suprême. Les ornements pontificaux étaient une robe bordée de pourpre (*toga prætexta*) et un bonnet de laine, de forme conique, terminé au sommet par une touffe appelée *apex*. Sulpicius Galba fut obligé de se démettre de son pontificat, parce qu'à l'instant d'un sacrifice, il avait laissé tomber son bonnet, *apex prolapsus*. Il y a beaucoup de traits de ce genre dans l'histoire de la grandeur romaine. Quant au nom de pontife, vous

savez que les uns le font venir de *posse*, et les autres de *pontem facere*, ce qui est plus vraisemblable, les plus anciens pontifes de Rome ayant été employés à diriger la construction des ponts.

On ne sait pas trop bien ce qu'étaient des pontifes inférieurs, *pontifices minores*, dont parlent Cicéron et Tite-Live : on se croit fondé à ne les prendre que pour les secrétaires ou greffiers du collége dont je viens de vous entretenir; Tite-Live dit en effet : *L. Cantilius, scriba pontificis, quos nunc minores pontifices appellant.*

Aucune autorité sacerdotale, aucune puissance proprement dite n'était attribuée aux augures; mais le vulgaire avait en eux une confiance aveugle, qui leur donnait beaucoup d'influence sur les affaires publiques. La divination, usitée sans doute chez les premiers habitants du Latium, avait fait bien plus de progrès en Étrurie; cet art s'enrichit donc à Rome, comme tous les autres, sous Tarquin l'Ancien. Longtemps on conserva l'usage d'envoyer et d'entretenir dans les villes étrusques dix ou douze jeunes Romains des meilleures familles, pour y étudier la science divinatoire. Le nombre des augures de Rome n'avait encore été que de trois, quand Servius Tullius en créa un quatrième. On les prenait tous dans la classe patricienne. Un temps vint où les plébéiens voulurent en fournir; et dès lors il y en eut neuf. Sylla porta ce nombre à quinze. Les premiers augures avaient été nommés dans les comices par curies : depuis, ils obtinrent, ainsi que les pontifes, le privilége d'élire eux-mêmes les successeurs de celui d'entre eux qui venait à mourir. Plus d'une fois néanmoins le peuple réclama et reconquit le pouvoir de les choisir, mais seulement dans une liste de candi-

dats présentée par leur collége. D'ailleurs ils étaient indestituables, et ne perdaient leurs fonctions qu'avec la vie. Ils portaient une robe rayée de pourpre, un bonnet conique pareil à celui des pontifes, et un *lituus* ou bâton dont l'extrémité supérieure était recourbée, à peu près, dit Beaufort, comme la crosse des évêques. Rien, dans l'État, ne s'entreprenait *inauspicato*, c'est-à-dire sans qu'on eût consulté les augures: leurs réponses sanctionnaient, consacraient les guerres, les traités, les constructions d'édifices, les élections et installations de magistrats. C'eût été là un pouvoir énorme et supérieur à tous les autres, s'il n'avait été secrètement convenu que ces réponses seraient concertées avec les chefs de l'empire; moyennant cette connivence, c'était un ressort du gouvernement, et une arme de plus entre les mains des grands contre les droits ou les caprices du peuple. Les augures tiraient leurs présages de cinq sources principales: 1° du chant ou du vol des oiseaux, du chant des corbeaux, des corneilles ou des hiboux; du vol de l'aigle ou du vautour; 2° de l'appétit des poulets sacrés; 3° de la marche de certains quadrupèdes, traversant un chemin ou apparaissant en des lieux où il n'était pas ordinaire de les rencontrer; 4° du tonnerre, des éclairs et autres signes atmosphériques ou célestes; 5° de certaines circonstances inusitées ou funestes, appelées *diræ*, telles que des chutes imprévues, des rencontres malheureuses, des accidents fâcheux, à moins qu'on n'eût l'esprit de les interpréter aussitôt à son avantage, ainsi que fit Jules César, lorsqu'étant tombé le visage contre terre à Adrumète, il s'écria: « Afrique, je m'empare de toi, *Teneo te, Africa.* » Nous aurions ici, Messieurs, bien d'autres détails à

parcourir; mais ils se rattachent tous à ceux que vous venez d'entendre; et d'ailleurs ils ne sont propres qu'à inspirer de la pitié, ou du mépris peut-être, pour l'intelligence humaine, susceptible d'un si déplorable égarement, au sein de l'une des plus illustres nations du monde. Comment la liberté pouvait-elle s'affermir, environnée de tant de préjugés puérils et d'erreurs grossières? Tout ce système d'impostures reposait sur l'antique et fatale idée du prétendu besoin de tromper les peuples pour les gouverner. Ajoutons que l'augure, dans l'exercice de sa fonction, se plaçait sur une chaise curule, et désignait avec son *lituus* une partie du ciel, qui, en cette circonstance, recevait le nom de temple. On appelait cela prendre le tabernacle, *tabernaculum capere;* et il y avait des règles à suivre pour le bien prendre. C'était de là que l'augure observait ou les oiseaux ou l'état de l'atmosphère ou des signes quelconques; et, en général, ceux qui paraissaient à gauche passaient pour favorables. On s'était réservé la faculté de recommencer les observations autant de fois qu'il était nécessaire pour obtenir des résultats convenables; et il arrivait assez souvent que des signes devenaient de funestes heureux, ou de propices menaçants. Quelques savants se sont efforcés, avec fort peu de succès, d'assigner une différence entre *augur* et *auspex*, *augurium* et *auspicium*. Le même mot simple, *avis*, oiseau, semble avoir servi à former l'un et l'autre de ces mots composés, *augurium ab avium garritu vel gestu*, *auspicium ab avium inspectione.*

Mais on ne confond point les augures avec les aruspices. Le nom de ces derniers vient du vieux mot *haruga*, synonyme de *victima*, *hostia*. La fonction des

aruspices était d'examiner les entrailles des victimes, et en même temps les caractères et les directions de la flamme et de la fumée des sacrifices; ils observaient aussi si l'animal faisait résistance, s'il tombait du premier coup, si son sang sortait à gros bouillons, présages que l'on estimait favorables. Les aruspices n'étaient point, comme les augures, des personnages révérés : on méprisait leur profession vénale; et Cicéron reprochait à Jules César d'avoir avili le sénat en y introduisant quelques-uns de ces diseurs de bonne aventure. C'étaient en général des étrangers, surtout des Toscans. Un Tyrrhénien, nommé Tage, avait inventé ou enseigné le premier en Italie ce genre particulier de divination. Il existait déjà, au temps des rois, un collége d'aruspices, du moins selon Denys d'Halicarnasse, qui d'ailleurs ne sait pas de combien de membres ce collége était composé. Cicéron s'étonne qu'un aruspice puisse en regarder un autre sans rire : *Mirabile videtur quod non rideat aruspex, quum aruspicem viderit.* Il aurait bien pu en dire autant des augures; mais, encore une fois, les augures tenaient un rang distingué dans la république.

Après les pontifes, tant supérieurs qu'inférieurs, les augures et les aruspices, les quindécemvirs formaient un autre collége sacerdotal; mais ils n'ont eu ce nom de quindécemvirs que sous Sylla; car auparavant ils n'étaient pas quinze, mais seulement dix, cinq patriciens et cinq plébéiens; et, sous les rois, on n'en trouve que deux, l'un et l'autre de la classe patricienne. L'un des Tarquins, on ne sait trop lequel, les avait chargés du dépôt des livres sibyllins. La manière de les élire a varié, comme à l'égard des augures et

des pontifes; et ils étaient pareillement inamovibles. Il paraît qu'ils avaient quelque inspection sur certains sacrifices, et qu'ils se vouèrent spécialement au culte d'Apollon.

Septemviri epulonum est le titre qui désigne sept prêtres, qui faisaient les honneurs du festin que l'on donnait à Jupiter, en des occasions solennelles, et même tous les ans à la suite des jeux publics. Mais je ne vous en parle ici, Messieurs, que pour compléter la liste des colléges sacerdotaux de Rome. L'institution de celui-ci est fort postérieure à l'expulsion des Tarquins. Ce ne fut que l'an 197 avant notre ère qu'on créa trois officiers chargés du soin de ces festins religieux, *triumviri epulones*, dit Tite-Live : Sylla voulut qu'il y en eût sept; et de là ce nom de septemvirs. Alors on compta quatre grands colléges de prêtres; les seize pontifes et leurs secrétaires ou adjoints, les quinze augures, les quindécemvirs sibyllins, et les sept épulons. Suétone les réunit tous sous la dénomination de *sacerdotes summorum collegiorum*; on ne tenait pas compte des aruspices.

A la suite de ces colléges, il en faut remarquer quatre d'un ordre inférieur, savoir, ceux des douze frères *arvales* ou *ambarvales*, des trente curions, des vingt féciaux, et des *sodales Titientes* au nombre de vingt-cinq. Les premiers présidaient aux fêtes ambarvales, conduisaient les processions qui se faisaient autour des champs, et immolaient la victime qu'on avait ainsi promenée. On prétend que cette institution remonte à Romulus, qui aurait conféré ce sacerdoce aux onze fils de sa nourrice Acca Larentia Lupa, en se substituant lui-même au douzième qu'elle venait de perdre. C'est

d'Aulu-Gelle que nous tenons cette tradition : *Acca Larentia corpus in vulgus dabat pecuniamque emeruerat ex eo questu uberem... Ea mulier ex duodecim filiis maribus unum morte amisit. In illius locum Romulus Accæ Larentiæ sese filium dedit; seque et cæteros ejus filios fratres arvales appellavit. Ex eo tempore collegium mansit fratrum arvalium numero duodecim; cujus sacerdotii insigne est spicea corona et albæ infulæ.*

Chacune des trente curies avait son prêtre particulier, qui faisait le service divin et les sacrifices de la curie. C'étaient, dit Beaufort, comme autant de paroisses, dont chacune avait son curé, sans doute élu par elle-même. Toutes concouraient à l'élection du grand curion, *maximus curio*, chef de cet ordre de prêtres. Les patriciens, qui étaient longtemps restés en possession de ce sacerdoce, furent obligés d'admettre des plébéiens l'an de Rome 544. Je ne reviens point sur les féciaux; tout ce qui les concerne vous a été exposé dans les histoires traditionnelles des règnes de Numa et de Tullus Hostilius. Ils déclaraient la guerre avec des formules religieuses; et leur ministère était si solennel, qu'on ne les a jamais choisis, à ce qu'il semble, que parmi les citoyens les plus distingués. Quant aux *sodales Titii* ou *Titienses*, on ne les connaît guère que par deux passages de Tacite, où il est dit qu'ils ont été institués par Tatius, ou bien par Romulus en l'honneur de Titus Tatius, et qu'ils ont servi de modèles aux *sodales augustales* créés en l'honneur d'Auguste. *Addito sodalium Augustalium sacerdotio, ut quondam Titus Tatius, retinendis Sabinorum sacris, sodales Titios instituerat. Sorte ducti e primoribus ci-*

vitatis unus et viginti; Tiberius, Drususque et Claudius et Germanicus adjiciuntur.— Facem Augustales subdidere : quod sacerdotium, ut Romulus Tatio regi, ita Cæsar Tiberius Juliæ genti sacravit.

Jusqu'ici, Messieurs, les quatre grands colléges et les quatre inférieurs, non compris les aruspices, nous fourniraient, en les prenant aux époques où ils ont été complétés, un total d'environ cent quarante prêtres; il n'y en avait pas tant, à beaucoup près, dans ces huit colléges, sous le règne de Tarquin le Superbe. Mais nous avons à compter encore les prêtres consacrés au culte spécial de certaines divinités, c'est-à-dire ceux que désignaient les noms de Flamines, de Saliens, de Luperques, de Potitiens et Pinariens, de *Galli* ou prêtres de Cybèle, et les prêtresses de Vesta.

On croit que le nom des Flamines ou Pilamines vient du filet ou du chapeau, a *filo vel pileo*, qu'ils portaient sur la tête; Varron donne cette étymologie. Tite-Live et Denys d'Halicarnasse parlent du *flamen dialis* ou de Jupiter, du *flamen martialis* ou de Mars, et du *flamen quirinalis* ou de Romulus; tous trois institués, dit-on, par Numa : dans la suite on créa un flamine de Carmenta, un de César, et dix autres, à ce qu'il semble; car Festus dit que le *flamen dialis* était le plus digne entre les quinze flamines, *maximæ dignationis inter quindecim flamines*. Les trois premiers devaient être pris parmi les patriciens; mais, plus tard, le peuple se mit en possession de les élire entre trois candidats présentés, pour chaque place, par le souverain pontife. Ils avaient quelquefois entrée dans le grand collége pontifical. Le *flamen dialis*

était surtout très-considéré ; sa charge lui donnait droit d'entrée au sénat. Il avait un licteur, la chaise curule et la toge prétexte. Tous trois portaient le bonnet conique, et un double vêtement, *duplex amictus*, dit Festus, savoir la *læna*, ou robe de pourpre sur la toge.

L'institution des douze prêtres saliens, attribuée à Numa Pompilius, vous est assez connue par le récit que vous en a fait Denys d'Halicarnasse ; ils étaient consacrés à Mars. Les *Galli*, ou prêtres de Cybèle, n'étaient qu'une troupe d'énergumènes, mendiants et mutilés, qui amusaient le peuple par des gesticulations insensées et quelquefois indécentes. Le nom de Luperques fut donné aux prêtres de Pan, parce que ce dieu était considéré comme le défenseur des brebis contre les loups. Ces prêtres, aux fêtes lupercales, couraient presque nus par la ville, frappant de courroies les hommes et les femmes qu'ils rencontraient. Il y avait trois confréries, *sodalitates*, de luperques ; la troisième ne fut instituée que par Antoine en l'honneur de Jules César, mais on fait remonter au règne d'Évandre la première, qui a subsisté jusqu'à l'an 518 de notre ère. On rapporte à ce même règne la prérogative accordée aux familles Pinaria et Potitia, de présider aux sacrifices offerts à Hercule. Vous savez enfin, Messieurs, comment Numa établit deux ou quatre vestales. Tarquin l'Ancien selon Denys, Servius Tullius selon Plutarque, en ajouta deux autres. Elles veillaient à l'entretien du feu sacré ; et l'infraction de l'une des obligations qu'elles avaient contractées était expiée par un supplice horrible, qui vous a été décrit. Elles furent choisies par les rois, puis par les grands pontifes, en-

tre les filles de six à seize ans, exemptes de tout défaut corporel, et nées au sein de familles honnêtes. Quand le peuple acquit le droit de faire cette élection, ce fut à la condition de choisir entre vingt filles présentées par le pontife souverain. Les vestales portaient une longue robe blanche bordée de pourpre, une chevelure tressée et des bandelettes. Un licteur les accompagnait en public, ou abaissait les faisceaux devant elles; elles avaient des places distinguées aux théâtres et le droit de tester quoique encore mineures. Si elles rencontraient par hasard un criminel conduit au supplice, elles pouvaient le délivrer. Ce sont là, Messieurs, les principaux et les plus constants résultats d'une longue histoire des vestales composée par l'abbé Nadal, et publiée d'abord dans le Recueil de l'académie des Inscriptions et belles-lettres. Tous les détails qu'elle contient se sont présentés ou se présenteront dans le cours des annales de Rome.

Je n'ai voulu vous offrir aujourd'hui qu'un tableau général, que les classifications de tous les sacerdoces romains. En ajoutant aux quatre colléges supérieurs et aux quatre secondaires, quinze flamines, douze saliens, six vestales, et un nombre indéterminé de luperques, de *Galli*, de *Potitiens*, et d'aruspices, vous trouveriez dans les derniers siècles de la république plus de deux cents personnes préposées dans Rome au culte public; mais, sous les rois, il en faut bien retrancher un tiers. La plupart de ces prêtres se faisaient aider dans leurs fonctions, soit par leurs propres fils, soit par des enfants de l'un et de l'autre sexe, que l'on choisissait dans les familles d'origine libre, et que l'on appelait *Camilli* et *Camillæ;* mais il y avait, auprès des

ministres du culte, trois autres classes de serviteurs ou adjoints : premièrement, des sacristains ou gardiens des temples, qualifiés *Æditui*, *Æditumni ;* secondement, ceux qui, sous les noms de *Victimarii*, *Cultrarii*, assommaient les victimes et les égorgeaient; troisièmement, des chantres et des musiciens, *Tibicines*, *Fidicines*. Vous voyez que le système sacerdotal ne laissait pas d'être assez vaste et assez compliqué.

Après avoir recherché quels dieux supérieurs, intermédiaires et inférieurs, étaient adorés dans Rome, et quels prêtres employés dans les temples, nous devons recueillir encore les notions relatives au matériel du culte, si je puis parler ainsi, c'est-à-dire aux temples, aux fêtes, aux sacrifices, et aux diverses pratiques religieuses. Auparavant même, il serait à propos de savoir quels fonds, quels revenus, quels tributs servaient aux dépenses que la religion publique exigeait. Denys d'Halicarnasse assure que Romulus, avant de distribuer les terres entre les citoyens, en consacra une partie aux établissements sacrés; et Tite-Live, que Numa pourvut pareillement à l'entretien des vestales, et aux frais des sacrifices que le grand pontife et ses collègues devaient célébrer. Ces textes et plusieurs autres ne laissent aucun doute sur ces deux points. En faut-il conclure avec Beaufort que l'État fournissait des traitements aux prêtres de tous les colléges? Je crois qu'à cet égard, on est réduit à de simples conjectures; on manque de renseignements précis. Les textes de Tacite et de Suétone, d'où Beaufort tire des conclusions si générales, ne concernent directement que les vestales et les sacrifices, et se rapportent d'ailleurs à des époques très-postérieures à celle que nous étudions. Il

est probable que la plupart des personnages éminents qui exerçaient des pontificats, des sacerdoces, n'en retiraient d'autre avantage que la considération et l'influence attachées à ces fonctions, qui d'ailleurs n'exigeaient point, à ce qu'il semble, des services très-assidus. Les dépenses matérielles étaient supportées par l'État, par les grandes familles, par les particuliers qui offraient des sacrifices.

Vous avez vu les temples, les autels, les idoles, se multiplier déjà beaucoup sous les rois. Au commencement et à la fin de la construction d'un édifice sacré, il s'en faisait une dédicace solennelle, et le peuple nommait le citoyen qui, assisté d'un pontife, devait présider à chacune de ces cérémonies; c'était un honneur dont on se montrait fort jaloux, et qui n'était point réservé aux prêtres. Seulement un pontife et les augures y intervenaient d'ordinaire, comme assistants, pour indiquer les rites à suivre, et pour observer et déclarer les présages. Les temples offraient chez les Grecs comme chez les Romains des lieux de refuge aux criminels, aux débiteurs insolvables, aux esclaves contre la cruauté de leurs maîtres. Les autels étaient couverts de feuilles et ornés de fleurs liées avec des bandelettes de laine. On croit qu'*altare* vient d'*altus*, et désigne le lieu élevé sur lequel s'offraient les sacrifices.

On immolait à Jupiter des bœufs, à Neptune des taureaux, à Latone des vaches, à Bacchus des sangliers, à Cérès des truies; et, en général, des victimes blanches aux dieux célestes, des noires aux infernaux. Avant de frapper les premières, on les forçait de lever la tête, et on leur enfonçait le couteau de haut en bas; les secondes baissaient la tête, et le fer enfoncé de bas en

haut faisait couler leur sang dans un fossé, non sur l'autel. Pour sacrifier aux divinités du ciel, il fallait être vêtu en blanc, s'être baigné, faire les libations avec la main renversée ; ceux qui sacrifiaient aux dieux infernaux s'habillaient de noir, jetaient dans le feu la coupe qui avait servi aux libations, et priaient en tenant la paume de la main tournée vers la terre, qu'ils frappaient de leurs pieds. Toutes les victimes devaient être sans tache ; en les conduisant à l'autel on tenait la corde lâche ; et, lorsqu'elles y étaient arrivées, on les laissait libres : quand elles s'enfuyaient, c'était un mauvais présage. L'animal paré, arrosé, et enfin égorgé, était ensuite coupé par morceaux et brûlé. Lorsqu'on le brûlait tout entier, c'était un holocauste ; lorsqu'on n'en brûlait qu'une partie, le surplus était découpé et partagé entre les prêtres et les personnes qui avaient présenté la victime ; mais, avant cette distribution, survenaient les aruspices, pour consulter les entrailles, et particulièrement le foie. On divisait ce foie en deux parties, appelées l'une *familiaris* et l'autre *hostilis* : la première pronostiquait ce qui devait arriver à ceux qui offraient le sacrifice, et la seconde le sort de leurs ennemis. Tout étant terminé, le prêtre se lavait les mains, récitait certaines prières, faisait des libations nouvelles, et congédiait le peuple par la forme *ilicet*, ou *ire licet*. On se rendait ensuite au festin du sacrifice, *epulæ sacrificales*, dont une part était quelquefois distribuée au peuple. S'il faut déplorer la puérilité de ces superstitions, il est bien plus affreux d'ajouter que les Romains ont, dans plusieurs circonstances, immolé aussi des victimes humaines. Macrobe dit que, durant les premiers siècles de la république, ces hor-

ribles sacrifices se renouvelaient tous les deux ans; et Pline rend hommage à l'humanité du sénat, qui les abolit l'an 657 de Rome. Cependant quelques historiens nous parleront de deux hommes immolés ainsi au temps de Jules César, et de quatre cents ou, selon Suétone, trois cents sénateurs, partisans d'Antoine, livrés par Auguste aux sacrificateurs.

Les auteurs classiques nous donnent assez peu de détails sur les autres parties de la liturgie romaine. Ils nous apprennent toutefois qu'en priant, les Romains se couvraient la tête, répétaient une à une les paroles qu'un prêtre avait prononcées, tournaient circulairement de gauche à droite, touchaient les genoux des statues des dieux, et portaient la main droite à la bouche, *ad os*, ce qui était proprement l'adoration. Quelques-uns s'agenouillaient sur le seuil de la porte, le baisaient, et se traînaient dans l'intérieur. Jules César, revenant d'Afrique, se mit à genoux sur la première marche du temple de Jupiter Capitolin, et monta dans cette posture toutes les autres marches. Les passagers échappés d'un naufrage suspendaient au temple de Neptune leurs habits et un tableau votif; les soldats aussi allaient suspendre leurs armes au temple de Mars; les gladiateurs, leurs épées à celui d'Hercule; et les poëtes, des tresses de leurs cheveux à celui d'Apollon. On rendait grâce aux dieux de tous les événements heureux; mais aussi on leur reprochait quelquefois les revers qu'on avait essuyés; Suétone raconte que, lorsqu'Auguste eut perdu des vaisseaux dans une tempête, il voulut en punir Neptune, en défendant de porter l'image de ce dieu avec celles des autres divinités dans une procession solennelle.

Je n'ai encore rien dit des fêtes religieuses des Romains, et c'est un article que nous ne pouvons entamer aujourd'hui, parce qu'il entraîne de longs détails. Il nous occupera dans notre prochaine séance.

QUATORZIÈME LEÇON.

SUITE DE L'ÉTAT DE LA RELIGION A ROME. — FÊTES DES SIX PREMIERS MOIS.

Messieurs, avant de passer de l'histoire des rois de Rome à celle des consuls, nous avons cru à propos de nous arrêter à des considérations générales, d'abord sur les attributions et les limites qu'avait eues le pouvoir royal, puis sur l'état où les Tarquins laissaient les institutions religieuses. Ce second examen embrassait trois genres de détails, savoir, le nombre et les noms des dieux, le système des sacerdoces, et le tableau des pratiques ou cérémonies du culte. *Dis* ou *Deus* ou *Diespiter* était le dieu suprême des plus anciens Romains, qui paraissent avoir connu aussi Mars et Diane. Il se peut que Numa ou quelque autre Sabin leur ait communiqué le culte du feu ou de Vesta; et ils n'ont point tardé à y joindre celui du dieu Terme ou de Jupiter-Pierre. Mais c'est de l'Étrurie que leur est venue la mythologie grecque : les Tarquins la leur ont apportée. De là les douze grands dieux, dont quelques-uns pourtant, comme Apollon, Mercure, Cérès, Minerve et Vénus, n'ont été bien connus dans Rome qu'après l'expulsion des rois. Le titre de *dii selecti* désignait des divinités intermédiaires, dont le culte semble remonter encore à l'âge des Tarquins : tels étaient Saturne, Rhéa, Janus, Pluton, Bacchus, le Soleil, la Lune, les Parques, les Génies, les Lares ou Pénates. Les dieux inférieurs ont été sous-divisés en *indigetes* ou *semones* : on range

dans la première classe Hercule, Castor et Pollux, Énée, Romulus ou Quirinus; dans la seconde, Pan, Vertumne, Flore, Palès, Averruncus, Robigus, beaucoup de nymphes, les trois juges et le nautonier des enfers. Le nom de Semo Sancus semblerait désigner aussi l'un des *Semones*, si ce dieu appelé autrement *Dius Fidius* avait des rapports avec Hercule. Pour compléter le catalogue des divinités romaines, il faudrait nommer encore la Fortune, la Peur ou la Pâleur, Aius Locutius, des êtres moraux, des éléments physiques, je ne sais combien d'autres dieux empruntés des Égyptiens et des Grecs, ou accidentellement introduits. Mais on s'abuserait beaucoup si l'on s'en rapportait aveuglément aux auteurs classiques sur les époques où se sont établis à Rome les cultes particuliers de ces différentes divinités : en même temps que les relations des Romains avec des peuples étrangers multipliaient leurs dieux, leur vanité les entraînait à reporter toutes leurs institutions religieuses aux temps les plus reculés ou même les plus fabuleux de leur propre histoire. Nous avons tâché, dans notre dernière séance, de discerner les dieux et demi-dieux qu'ils révéraient déjà, avant de détrôner Tarquin le Superbe. Nous nous sommes prescrit le même soin à l'égard des sacerdoces. Le *rex sacrificulus* n'a été créé que pour accomplir certains actes religieux jusqu'alors réservés au roi lui-même. Ce n'était qu'un roi et un prêtre de simple apparat, fort inférieur en autorité réelle au *Pontifex maximus*. Nous avons distingué quatre grands colléges sacerdotaux : savoir, ceux des pontifes, des augures, des quindécemvirs et des épulons; mais l'institution de ces derniers est fort postérieure à l'abolition de la royauté,

et, dans les trois autres, le nombre des prêtres s'est successivement accru. Les aruspices, devins peu considérés, n'étaient compris ni dans les quatre grands colléges, ni dans les quatre inférieurs que désignaient les noms d'*Arvales*, de *Titienses*, de *Féciaux* et de *Curions*. D'autres compagnies sacerdotales étaient spécialement vouées au culte de certains dieux. C'est l'idée qu'il convient de prendre des flamines, des saliens, des luperques, des *Galli*, des Potitiens et des vestales. Dans l'exercice de leurs fonctions, ces divers ordres de prêtres étaient aidés par des secrétaires ou greffiers, par des sacristains, des sacrificateurs ou égorgeurs, des musiciens, et des enfants de l'un et de l'autre sexe appelés *Camilli* et *Camillæ*. La juridiction du grand pontife s'étendait sur toutes ces classes de ministres du culte divin : il présidait le premier collége; et chacun des autres colléges avait aussi son chef particulier ou *Magister*. La plupart des sacerdoces étaient confiés à des citoyens distingués; longtemps ils ont été réservés aux patriciens; les plébéiens ne sont parvenus à s'introduire dans les colléges sacerdotaux que lorsqu'on y a augmenté le nombre des prêtres. Tout ce système pontifical était d'ailleurs fortement rattaché à l'ordre politique; il tendait à garantir les intérêts de l'État, ou plus souvent les intérêts particuliers de la caste patricienne. Après avoir considéré ainsi les dieux et les prêtres de Rome, nous avons jeté quelques regards sur le matériel du culte, c'est-à-dire sur les temples et les autels, sur les sacrifices et les autres actes religieux; mais, pour compléter ce genre de notions, nous avons besoin de parcourir les fêtes du calendrier romain, c'est ce qui va nous occuper aujourd'hui.

L'étude du calendrier des Romains suppose avant tout des idées précises sur la manière dont ils mesuraient et partageaient le temps en jours, en mois, en années. Cette connaissance préliminaire nous est indispensable, non-seulement pour bien retracer le tableau de leurs institutions religieuses, mais aussi pour éclairer le cours de leur histoire, pour établir les bases et reconnaître les difficultés de leur chronologie.

Le jour ou plutôt le νυχθήμερον, le nycthémère (l'espace d'une nuit et d'un jour) commençait et finissait, à Rome comme chez nous, à minuit, et se divisait grossièrement en plusieurs parties, que Censorin appelle l'après-minuit, le chant du coq, le *conticinium*, quand le coq cesse de chanter, le *diluculum* ou point du jour, le lever du soleil, l'avant-midi, midi, l'après-midi, le coucher du soleil, le soir, le crépuscule, *prima fax* ou *primæ tenebræ*, c'est-à-dire le moment d'allumer les flambeaux, celui de se coucher, l'*intempesta nox* ou heure indue, ou nuit commencée, et enfin l'avant-minuit. Excepté minuit et midi, tous ces termes sont vagues et mobiles selon les saisons. Sous les rois, les Romains ne connaissaient pas les heures, dont le nom ne se trouve pas même encore dans la loi des Douze Tables. Le premier cadran ne fut placé à Rome que par Papirius Cursor, l'an de cette ville 447; et lorsque ensuite le mot *hora* s'y introduisit, il ne fut d'abord employé qu'à diviser en douze portions, non le νυχθήμερον, mais seulement l'intervalle compris entre le lever et le coucher du soleil; en sorte que les heures étaient plus ou moins longues dans les diverses saisons. Depuis, on trouva, dans les clepsydres ou horloges d'eau, le moyen de mesurer aussi le temps durant la

nuit; et celle-ci se partagea en quatre veilles, dont chacune était de trois heures, si bien qu'il fallait encore que ces heures nocturnes fussent variables, plus longues en hiver, plus courtes en été. Toute cette distribution nous est à peu près représentée par les noms donnés dans l'Église aux offices ou prières liturgiques. Prime, tierce, sexte et none, correspondent à quatre des douze heures du jour romain, savoir à la première, à la troisième, à la sixième et à la neuvième, que par termes moyens nous appellerions aujourd'hui six heures du matin, neuf heures, midi et trois heures après midi. Vêpres n'est que *vesperus* ou *hesperus*, le soir; c'est le onzième des seize intervalles désignés par Censorin; complies peut se prendre pour le douzième; et l'on croit enfin que les trois nocturnes ou vigiles et leur complément appelé laudes répondent aux quatre veilles de la nuit romaine.

Les mots *festi* et *profesti* distinguaient à Rome deux espèces de jours : les premiers étaient consacrés à des fêtes religieuses. On offrait des sacrifices; on célébrait des jeux, des solennités; on suspendait, au moins pendant quelques heures, les occupations ordinaires. Lorsque les affaires domestiques et civiles étaient interdites pendant la journée entière, le jour de fête prenait le nom de férie. On distinguait des jours *festi* et *profesti*, les demi-fêtes ou jours *intercisi*, dont la moitié seulement s'employait au culte des dieux. Quant aux jours *profesti* destinés aux affaires privées et publiques, ils se sous-divisaient en deux classes : les *fasti*, où il était permis, *fas*, de rendre la justice, et les *nefasti*, où cela était défendu, *nefas*, comme dans les temps de moisson ou de vendange. La qualification de *nefasti*

a été dans la suite appliquée aux jours que la superstition déclarait malheureux. Puisque j'ai parlé des *féries* romaines, il est à propos d'observer que ce mot de férie a pris un sens tout contraire dans la chronologie ecclésiastique : à Rome, c'était une solennité; dans l'Église, c'est un jour ordinaire ou, comme on dit, ouvrable, qui n'est point chômé.

Le νυχθήμερον, c'est-à-dire un tour de rotation de la terre sur son axe, ou une révolution apparente du soleil au-dessus et au-dessous de l'horizon, est l'unité de temps la plus naturelle; mais les usages de la vie ont bientôt obligé à la répéter, pour en former des sommes plus ou moins considérables, prises à leur tour comme unité. Les anciens Romains n'ont point compté par semaines; cependant le mot *hebdomada* s'est introduit dans leur langue; Suétone parle d'un grammairien qui ne donnait de leçons que le septième jour, et qui, en conséquence, renvoya l'empereur Tibère, qui s'était, en un autre jour, présenté pour l'entendre. Mais, outre que ceci se rapporte à une époque fort postérieure à celles que nous envisageons, Suétone parle aussi d'un rhéteur, qui donnait des leçons chaque jour, et ne déclamait que le neuvième: *Ita ut quotidie præcepta eloquentiæ traderet, declamaret vero non nisi nundinis*. C'étaient donc là des arrangements particuliers, accidentels, qu'il est déraisonnable de vouloir transformer en une institution publique et ancienne, comme certains savants l'ont tenté. Nous voyons trop, par des textes formels d'Ovide, de Sénèque, de Tacite, de Rutilius Numatianus, que les Romains avaient conçu les préventions les plus injustes contre la période et le repos hebdomadaire :

Nec te peregrina morentur
Sabbata.
Culta palæstino septima festa viro...
Septima quæque dies turpi damnata veterno;
Tanquam lassati mollis imago Dei.

Le nom de mois exprime une plus longue série de jours; et, chez plusieurs peuples, il tend à correspondre à une lunaison, c'est-à-dire à une révolution synodique de la lune autour de la terre; mais cette révolution ne se compose point d'un nombre pur de jours sans fraction. Elle est de vingt-neuf jours douze heures quarante-quatre minutes et à peu près trois secondes : de là des difficultés et des inexactitudes que nous n'avons point à considérer ici, parce que ce n'est pas à une lunaison que les Romains ont attaché le nom de mois : ils ont appelé ainsi une série tantôt de trente et un jours, tantôt de trente, quelquefois de vingt-neuf ou vingt-huit, qu'ils partageaient en trois portions inégales. Le premier jour du mois portait invariablement le nom de *kalendæ;* on appelait nones et ides tantôt le cinquième et le treizième jour, tantôt le septième et le quinzième; et tous les autres jours se dénommaient par les rangs rétrogrades qu'ils occupaient avant chacun de ces trois termes. Ainsi, par exemple, le vingt-cinquième jour d'un mois de trente et un jours se nommait le huitième avant les calendes du mois suivant. M. Delambre s'étonnait avec raison qu'un arrangement qui sentait à ce point l'ignorance et la barbarie eût pu subsister si longtemps; on n'a pourtant pas encore renoncé partout à cette bizarre nomenclature.

Une bien plus nombreuse suite de jours a reçu, chez les Latins, le nom d'*annus*, an ou année, mot qu'il faut rapprocher sans doute d'*annulus*, anneau ou cercle.

L'année répond à la révolution naturelle de la terre ou en apparence du soleil autour de l'écliptique. Malheureusement cette révolution n'est pas non plus d'un nombre pur ni de jours ni de lunaisons, et elle est de trois cent soixante-cinq jours, plus une fraction évaluable à cinq heures et un peu moins de quarante-neuf minutes; elle est de douze lunaisons, plus dix jours et huit cent soixante-quinze millièmes de jour. Ces nombres irréguliers et fractionnaires sont les causes premières des erreurs et des diversités qui se rencontrent dans les calendriers des peuples, et par conséquent des difficultés qui embarrassent la chronologie et souvent l'histoire. Cependant les Romains, dont les mois n'étaient point lunaires, n'auraient eu besoin que d'une connaissance précise de la durée de l'année solaire, pour établir et diviser convenablement leur année civile; de telle sorte que la différence entre l'une et l'autre n'excédât jamais un jour, et que les mois fussent égaux entre eux, sauf cinq ou six jours supplémentaires ajoutés à la fin du douzième, ou répartis entre cinq ou six de ces douze mois. Mais ils manquaient de cette connaissance, et ils n'aspiraient point à tant d'exactitude. Censorin est persuadé, contre l'avis de Licinius Macer et de Fenestella, que les plus anciens Romains ne comptaient que dix mois; et il cite à l'appui de cette opinion Junius Gracchanus, Varron et Suétone. C'étaient les dix derniers de nos mois actuels depuis mars jusqu'à décembre. Seulement juillet et août s'appelaient quintilis et sextilis, le cinquième et le sixième. Mars, mai, quintilis et octobre avaient chacun trente et un jours, et les six autres chacun trente; les premiers étaient qualifiés mois pleins, et les seconds caves : *Quo-*

rum quatuor majores pleni, cæteri sex cavi vocabantur. Le total des jours ne montait qu'à trois cent quatre. Voilà une année si défectueuse, que Scaliger, Pétau et d'autres modernes prétendent qu'elle n'a jamais existé. L'absurdité de cette institution serait l'unique raison de la révoquer en doute; car, si l'on balance les autorités, Fenestella et Licinius Macer ne sauraient prévaloir sur Varron et sur la plupart des classiques. Nous trouverons bientôt dans Ovide une description de cette informe année de Romulus. J'avoue que ce n'est là qu'une tradition ; mais on en reçoit dans l'histoire de bien plus invraisemblables. Si l'on nous disait que ce calcul de trois cent quatre jours en dix mois s'est maintenu fort longtemps, nous pourrions nous refuser à croire que l'expérience n'en eût pas fait sentir les inconvénients et la fausseté. Avons-nous le même droit de nier la réalité de cet essai malheureux? S'il n'est pas prouvé, il est du moins possible; et nous avons déjà reconnu que le développement de toutes les institutions romaines ne s'est opéré que par degrés et avec lenteur.

Les auteurs anciens et modernes qui ont admis ces dix mois primitifs des Romains pensent, pour la plupart, que ce calendrier n'a duré que jusqu'au règne de Numa. Quelques-uns néanmoins l'étendent jusqu'à l'époque du premier Tarquin. Nous avons assez dit combien l'histoire des quatre premiers rois de Rome doit inspirer de défiance; et, quoique celle de Tarquin l'Ancien ne soit pas toujours très-vraisemblable, il nous a été permis de croire que, sorti de l'Étrurie, où la civilisation était beaucoup plus avancée qu'aux bords du Tibre, ce prince pourrait bien être le véritable au-

teur des premières ébauches de toutes les institutions de Rome. Au surplus, soit par Numa, soit par Tarquin, cinquante et un jours furent ajoutés : il y en eut ainsi trois cent cinquante-cinq, un de plus que dans les douze mois lunaires des Grecs. Cet excès d'un jour venait, dit Censorin, d'inadvertance ou plutôt de superstition; le nombre impair semblait plus heureux, plus agréable à la divinité : *Sed, ut unus dies abundaret, aut per imprudentiam accidit, aut, quod magis credo, ea superstitione, qua impar numerus plenus et magis faustus habetur.* On faisait une année à peu près égale à douze lunaisons; et cependant on ne cherchait à établir aucune correspondance entre les mois et les révolutions synodiques de la lune. Les cinquante et un jours qu'on ajoutait aux trois cent quatre ne suffisant pas pour donner deux mois de plus, il fallut retrancher des jours aux anciens mois; et ce fut aux six mois caves qu'on fit supporter ce dommage, afin d'obtenir le plus de nombres impairs qu'il était possible. Les quatre grands mois, mars, mai, quintilis et octobre, conservèrent chacun leurs trente et un jours. Les nones y étaient fixées au septième, et les ides au quinzième; tous les autres mois en eurent vingt-neuf, dont le cinquième s'appelait nones, et le treizième ides. Février seul n'en obtint que vingt-huit; c'était le mois malheureux; il avait le double désavantage d'être le plus court de tous, et de se composer d'un nombre pair de journées : *Ob hoc cæteris infaustior est habitus.* Telle était, au temps de Tarquin ou du divin Numa, la sagesse romaine. Bientôt cependant l'on comprit qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à faire correspondre l'année au cours des saisons; on s'aperçut

que l'année civile de trois cent cinquante-cinq jours était plus courte de dix jours et quelques heures que l'année solaire; et, en doublant cette quantité, on imagina un mois intercalaire de vingt-deux jours, qui, tous les deux ans, s'introduirait entre le 23 et le 24 février. Le malheur de février voulait qu'il fût ainsi coupé, de deux années l'une, par le mois mercédonius, ou merkédonius ou merkédinus. Ce petit mois, pour rétablir la correspondance de l'année civile avec l'année astronomique, n'aurait dû avoir que vingt et un jours, et quelquefois même que vingt; on lui en donna vingt-deux ou vingt-trois; en sorte qu'après deux ans, et plus encore après quatre, six, huit etc., il occasionna, dans l'année romaine, un retard notable sur l'année naturelle. Ce désordre étant devenu de plus en plus sensible, on conféra aux pontifes le pouvoir de donner au mois intercalaire le nombre de jours qu'ils jugeraient à propos : *Pontificibus datum est negotium, eorumque arbitrio intercalandi ratio permissa*, dit Censorin. Cicéron et d'autres écrivains nous apprennent que les pontifes usèrent de ce pouvoir discrétionnaire selon leurs intérêts, au profit de leurs amis, au préjudice de leurs ennemis. Ils ajoutaient ou supprimaient, allongeaient ou raccourcissaient mercédonius, selon qu'il leur convenait qu'un magistrat demeurât en place plusieurs jours de plus ou de moins, ou qu'un fermier du fisc gagnât ou perdît davantage; ils avançaient ou retardaient les échéances dans le cours entier de l'année. *Horum plerique*, écrit Censorin, en abrégeant ce que des auteurs plus anciens avaient dit de ces pontifes, *horum plerique, ob odium vel gratiam, quo quis magistratu citius abiret, diu-*

tiusve fungeretur, aut publici redemptor ex anni magnitudine in lucro damnove esset, plus minusve ex libidine intercalando, rem sibi ad corrigendum mandatam ultro depravarunt. Un tel pouvoir devait entraîner des abus dans un pays où les magistratures étaient électives, les impôts affermés, la plupart des recettes et dépenses proportionnelles au nombre des jours.

Vous savez, Messieurs, à quel point l'ordre des temps était dérangé chez les Romains, quand Jules César, aidé des lumières de Sosigène, habile astronome d'Alexandrie, fut obligé de donner quatre cent quarante-cinq jours à l'an 708 de Rome, 46 avant J. C. Outre le mercédonius qui tombait cette année, on ajouta deux autres mois, l'un de trente-trois jours, l'autre de trente-quatre, entre novembre et décembre. L'année où s'opéra cette réforme s'appelle l'année de confusion; et, par l'effet même du désordre qui avait précédé, il reste quelque incertitude sur l'époque précise et sur l'étendue de la rectification. La Nauze soutient que l'année de confusion n'a été que de quatre cent vingt-deux jours; qu'elle n'a point eu de mois mercédonius; qu'elle n'a été allongée que de deux autres mois extraordinaires, formant ensemble un total de soixante-sept jours seulement. L'opinion qui donne à cette année quatre cent quarante-cinq jours, y compris un mercédonius de vingt-trois jours, est celle de Scaliger, de Pétau, de Fréret, de la plupart des chronologistes; et je la crois beaucoup mieux fondée : c'était celle des anciens qui avaient le mieux étudié ce sujet; elle est expressément énoncée par Censorin : *Adeoque aberratum est ut Cæsar... quo*

retro delictum corrigeret, duos menses intercalarios dierum sexaginta septem in mensem decembrem et novembrem interponeret, quum jam mense februario dies tres et viginti intercalasset faceretque eum annum dierum quater centum et quadraginta quinque. Comme nous n'étudions en ce moment que l'histoire des premiers siècles de Rome, nous n'avons point à discuter les circonstances de cette réforme de Jules César, à expliquer comment il régla que, dans la suite, février aurait vingt-neuf jours en chaque quatrième année, laquelle s'appellerait bissextile, parce qu'on y dirait deux fois *sexto calendas martii*, ni comment les pontifes, comprenant mal cette disposition, firent bissextile chaque troisième année au lieu de la quatrième; en sorte qu'au bout de trente-six ans, il y avait une erreur de trois jours, à laquelle Auguste remédia, ni enfin comment, ces rectifications reposant sur l'hypothèse inexacte d'une année astronomique de trois cent soixante-cinq jours sans fraction, il s'ensuivit une différence d'environ dix-huit heures et demie par siècle, qui, l'an 1582 de notre ère, s'élevait à dix jours entiers, quand Grégoire XIII opéra la réforme qui règle notre calendrier actuel, où la bissextile manque en trois années séculaires sur quatre. Ce qui nous importe en ce moment est de reconnaître à quel point l'année civile de l'ancienne Rome était défectueuse : trois cent quatre jours sous Romulus, du moins on le suppose; sous Numa ou sous les Tarquins, trois cent cinquante-cinq jours d'abord, puis sept cent trente ou davantage en deux ans, par l'intercalation irrégulière d'un mercédonius. Il en résulta qu'en leur année 708, les Romains donnaient le nom de 1[er] janvier à ce qui était réelle-

ment le 13 octobre de l'année solaire. Cette erreur, qui se répartit inégalement et confusément sur tout le cours de leurs annales, rend l'étude de leur chronologie fort difficile : il faut des recherches laborieuses et minutieuses pour attacher des idées précises aux dates que leurs historiens énoncent, et pour les mettre en rapport avec celles qui appartiennent à l'histoire des autres anciens peuples dont les calendriers n'étaient guère mieux entendus. Je dois ajouter cependant que, sur la foi de Fenestella et de Licinius Macer, cités et contredits par Censorin, plusieurs modernes se sont figuré que l'année de Romulus était de trois cent soixante jours, comme le cercle est de trois cent soixante degrés. Cette idée, que Scaliger, des Vignoles et Court de Gibelin ont adoptée, tient au système général d'une année primitive de trois cent soixante jours, commune, disent-ils, à plusieurs nations antiques, et qui même avait été l'année naturelle ou astronomique avant les catastrophes essuyées par le globe terrestre. Sans entrer dans une telle discussion, je crois que nous avons pu préférer, en ce qui concerne seulement les plus anciens Romains et leur Romulus, la tradition suivie par Cicéron, Tite-Live, Ovide, Pline, Macrobe et Censorin, et trop conforme d'ailleurs aux autres vestiges de l'extrême ignorance où Rome était plongée au temps de ses premiers rois.

En nous reportant à Romulus, le mois de mars se présenterait le premier; et c'est par lui que nous aurions à commencer l'énumération des fêtes religieuses. Je suivrai néanmoins, pour plus de clarté, l'ordre qui est devenu le plus ordinaire, et dans lequel ce mois n'est que le quatrième. Quoique, dans un cercle, il n'y ait pas

un seul point qui puisse être, plutôt qu'un autre, considéré comme le premier, cependant les intersections de l'écliptique par les colures aux deux points équinoxiaux et aux deux points solstitiaux désignaient de préférence ces quatre points pour ceux entre lesquels il convenait de choisir le commencement de la révolution annuelle. Les diverses nations se sont décidées pour l'un ou pour l'autre d'après des motifs qui ont été exposés par plusieurs écrivains, et particulièrement par l'empereur Julien. « Tantôt, dit-il, l'on s'est fixé à l'époque la plus favorable à l'agriculture, quand la terre se « couvre de verdure et de fleurs : tantôt l'on a préféré « l'instant où le soleil atteint dans le ciel le point le plus « élevé. D'autres ont attendu la maturité de la nature, le « complément du grand ouvrage de la végétation, le « moment après lequel tout s'altère et se dégrade ; et ils « ont attaché le premier mois à l'équinoxe d'automne. « Nos ancêtres, ces hommes sages et presque divins (Ju- « lien parle des Romains), n'ont considéré que l'astre « puissant dont ils tenaient tous les biens ; ils ont saisi le « moment fortuné où le roi Soleil, le dieu Soleil, se pré- « parait à revenir chez eux, quand son char, après avoir « doublé la borne qui termine sa carrière aux terres aus- « trales, le ramenait aux contrées boréales de la terre « pour y répandre ses bienfaits et ranimer la nature. » Toutefois, Messieurs, il paraît que les plus anciens Romains avaient, ainsi que la plupart des peuples de l'Asie, regardé l'équinoxe du printemps comme l'époque de la création ou du renouvellement de l'univers, et qu'ils avaient eu l'intention d'ouvrir leur année près de ce terme. Les Grecs voulurent partir du solstice d'été ; c'était à peu près à la première lune après ce solstice que

répondait leur premier mois nommé hécatombæon. Des quatre points cardinaux de l'écliptique, l'équinoxe d'automne est celui qui a été le moins employé comme ouverture de l'année civile ; cependant les Égyptiens partaient d'un terme assez voisin de celui-là. Enfin le solstice d'hiver est devenu, à quelques jours près, le commencement de l'année romaine, fort longtemps avant Jules César. Mais, lorsqu'on suppose qu'il en était ainsi dès le temps de Numa, on contredit d'anciens auteurs, et surtout Ovide, qui nous apprend, d'une part, qu'il n'y avait eu d'abord à Rome que dix mois dont le premier était mars, de l'autre, que février a été le dernier avant d'être le second :

> Qui sequitur Janum veteris fuit ultimus anni.

C'est comme le dernier des mois, que février a été le plus court, le plus irrégulier, le plus maltraité de tous. Ovide veut savoir comment janvier a été choisi enfin pour ouvrir le calendrier : il demande à Janus

> D'où vient que dans l'hiver l'an nouveau recommence,

plutôt qu'au printemps qui, ce semble, conviendrait davantage :

> Dic, age, frigoribus quare novus incipit annus
> Qui melius per ver incipiendus erat.

Le dieu lui répond que c'est au solstice d'hiver que le soleil achève et reprend son cours ; que, descendu au terme le plus bas, il remonte et semble renaître :

> Bruma novi prima est, veterisque novissima solis ;
> Principium capiunt Phœbus et annus idem.

« Je ne sais, dit Voltaire, par quelle condescendance « pour les anciennes coutumes romaines, Jules César « commença l'année au temps où elle ne commence point,

«dix jours après le solstice d'hiver ; il eût été plus con-«venable de partir du point précis d'un solstice ou d'un «équinoxe.» Mais il est fort rare, Messieurs, que l'on rencontre cette régularité dans les institutions humaines. Avant César, l'année consulaire aussi bien que l'année civile tendait à s'ouvrir au jour que nous appelons premier janvier. Ce jour-là, plusieurs magistrats entraient en charge; on envoyait des présents à ses amis, on se souhaitait réciproquement tous les biens du monde, *omnia fausta*. Janus, à qui ce mois était consacré, passait, selon certaines traditions, pour le plus ancien dieu ou pour le plus ancien roi de l'Italie, pour le fondateur des temples et des cérémonies sacrées. Son nom signifie, suivant Macrobe, qu'il garde les portes (*januæ*) du ciel et de la terre. Quelques-unes de ses statues le représentent offrant d'une main le nombre trois cents et de l'autre le nombre soixante-cinq. Il eut d'abord quatre faces, qui correspondaient aux quatre saisons, puis deux, qui se rapportaient aux deux parties de l'année comprises de l'équinoxe du printemps à celui d'automne, et de l'équinoxe d'automne à celui du printemps. On lui éleva douze autels, autant qu'il y avait de mois ou de signes du zodiaque. Il y aurait donc lieu de le considérer comme le Dieu-Soleil de l'antique Italie. Le 9 de son mois, on célébrait, probablement en son honneur, la fête des Agonales. Mais elle est si peu connue qu'Ovide rapporte jusqu'à cinq opinions différentes sur l'étymologie du nom qu'elle porte. Le mot *Agonales* vient peut-être, dit ce poëte, de ce que le sacrificateur, le *victimarius* ou *cultrarius*, demande au pontife s'il doit agir : *agone?* peut-être de ce qu'il fallait pousser les victimes, *quod pecudes*

agantur : ceux-ci pensent qu'on disait primitivement *agnalia;* qu'on y a substitué *agonalia* par altération; qu'ainsi c'était dans l'origine le sacrifice d'un agneau ou d'un bélier; ceux-là qu'il faut recourir au mot grec ἀγών, combat; et cette explication, Messieurs, n'est pas invraisemblable; car il paraît que des exercices gymnastiques se pratiquaient dans cette solennité. Mais Ovide ajoute que, dans le langage primitif des Latins, *agonalia* signifiait bétail, et c'est à cette dernière étymologie qu'il accorde la préférence.

Qui calido strictos tincturus sanguine cultros,
Semper, Agone? rogas, nec nisi jussus agis;
Pars, quia non veniant pecudes, sed agantur, ab actu
Nomen Agonalem credit habere diem.
Pars putat hoc festum priscis Agnalia dictum,
Una sit ut proprio littera demta loco.
Pars etiam, fieri solitis ætate priorum
Nomina de ludis Graia tulisse diem.
Et pecus antiquus dicebat Agonia sermo,
Veraque judicio est ultima causa meo.

Par tant d'incertitude sur un tel point, vous pouvez juger, Messieurs, des ténèbres qui couvrent les origines de plusieurs anciennes institutions. L'avant-veille des ides de janvier, c'est-à-dire le onzième jour, était une demi-fête (*intercisa*). On y honorait jusqu'à midi la mère d'Évandre, la prophétesse Carmenta ou Carmentis, à qui l'on recommençait d'offrir des hommages le 15 du même mois. Ovide place aux ides de janvier une fête de Jupiter, le maître et la lumière du monde; mais l'éclat de cette solennité fut éclipsé depuis par celle que la flatterie institua et fixa au 16 en l'honneur d'Octave. Ovide, banni par ce prince, ne manque pas cette occasion de diviniser son oppresseur. «Octave, quand les héros qui l'ont précédé ne reçoi-

vent que des honneurs humains, seul avec Jupiter a le surnom d'Auguste.

Sed tamen humanis celebrantur honoribus omnes;
Hic socium summo cum Jove nomen habet.

Heureusement la flatterie elle-même a fait justice de ce vain titre d'Auguste, en le prodiguant à de bien plus vils ou plus obscurs tyrans. C'est à partir du règne d'Octave que les calendriers profanes sont devenus des réceptacles d'apothéoses, et qu'ils ont commencé de perdre par là le caractère astronomique que la haute antiquité leur avait profondément imprimé. Toutefois nous distinguons encore, dans ce premier mois romain, la fête mythologique et sidérale de Castor et Pollux; et nous devons encore plus y remarquer les solennités, si véritablement religieuses, de la Concorde et de la Paix.

Quelques antiquaires placent vers la fin de janvier la cérémonie des Ambarvales; d'autres la rejettent en avril, et pensent qu'elle se répétait en juillet. Nous n'avons aucun moyen d'en déterminer le jour, le mois, la saison; mais on sait, et le nom d'Ambarvales le dit assez, que cette cérémonie consistait à faire le tour des campagnes, pour obtenir des moissons abondantes. Les Romains y sacrifiaient aux dieux, particulièrement à Cérès, une truie, une brebis et un taureau : de là vient le nom de *Suovetaurilia* donné aussi à ces fêtes. On pense que Virgile avait eu en vue les antiques Ambarvales, lorsqu'il disait :

Imprimis venerare deos, atque annua magnæ
Sacra refer Cereri, lætis operatus in herbis
Extremæ sub casum hiemis, jam vere sereno.
Tunc agni pingues et tunc mollissima vina;
Tunc somni dulces, densæque in montibus umbræ.

Cuncta tibi Cererem pubes agrestis adoret,
Cui tu lacte favos et miti dilue Baccho,
Terque novas circum felix eat hostia fruges,
Omnis quam chorus et socii comitentur ovantes;
Et Cererem clamore vocent in tecta; neque ante
Falcem maturis quisquam supponat aristis,
Quam Cereri, torta redimitus tempora quercu,
Det motus incompositos et carmina dicat.

Surtout aux dieux des champs présente un pur hommage.
Quand l'ombrage au printemps invite au doux sommeil,
Lorsque l'air est plus doux, l'horizon plus vermeil,
Les vins plus délicats, les victimes plus belles,
Offre des vœux nouveaux pour des moissons nouvelles.
Choisis pour temple un bois, un gazon pour autel,
Pour offrandes du vin, et du lait et du miel.
Trois fois autour des blés on conduit la victime;
Et trois fois, enivré d'une joie unanime,
Un chœur nombreux la suit en invoquant Cérès.
Même, avant que le fer dépouille les guérets,
Tous entonnent un hymne; et, couronné de chêne,
Chacun d'un pied pesant frappe gaîment la plaine.

Si ces vers concernent en effet les Ambarvales, ainsi que Delille et la plupart des interprètes l'ont pensé, il n'est guère possible de laisser cette cérémonie au mois de janvier; mais il n'est pas aisé non plus de lui assigner une autre place, certaine et précise, dans l'année. Virgile semble indiquer deux époques, et par conséquent deux fêtes, l'une à la fin de l'hiver, *extremæ sub casum hiemis*, et l'autre un peu avant la moisson, *ante* (quam) *falcem maturis quisquam supponat aristis*. Ovide ne parle point des Ambarvales dans ses livres de *Fastes*, qui vont jusqu'à la fin de juin; d'où l'on pourrait conclure qu'elles tombaient dans l'autre semestre.

En février, Ovide s'arrête au jour des nones, où reparaissait Auguste, proclamé père de la patrie par les

sénateurs qui l'aidaient à la subjuguer. A ce propos le poëte nous déclare qu'il succombe sous le poids de son sujet, *deficit ingenium*; il regrette d'écrire en vers élégiaques; il aurait besoin de la pompe du vers héroïque :

> Quid volui, demens elegis imponere tantum
> Ponderis? Heroi res erat ista pedis.

Voilà, Messieurs, de bien déplorables erreurs du talent : quelque lugubres que soient les plus anciennes fêtes du second mois romain, elles n'ont du moins rien d'abject; et la fatale puissance dont elles retracent l'image est l'une des lois suprêmes de la nature : c'est la mort, à laquelle nous sommes promis, dus, alloués, nous et tout ce qui nous appartient. L'austère pensée de la mort instruit et fortifie nos âmes : en nous familiarisant avec l'idée d'un terme où les illusions finissent, nous apprenons à résister à nos propres vices et à ceux d'autrui, à secouer toutes les chaînes que la nature et la raison n'imposent pas. Les Romains, plus qu'aucune autre nation peut-être, s'étaient pénétrés de cette pensée éminemment morale, dans laquelle il serait permis de chercher l'une des sources de l'héroïsme qui les a souvent distingués. Leurs solennités funèbres, *feralia*, étaient fixées au 7, au 18 et au 21 février; mais elles s'étendaient sur un plus grand nombre de journées : l'année semblait mourir avec ce mois, qui avait été le dernier de tous. Malgré les superstitions qui s'étaient mêlées à ces cérémonies, on y découvre de profondes empreintes d'idées et d'affections véritablement religieuses. Ovide en a peint quelques détails :

> Les tombeaux ont leur culte. O vous, enfants pieux,
> Apaisez en ces jours l'ombre de vos aïeux;

Apportez à leur cendre une légère offrande :
Ce sont des dons légers que la tombe demande.
Pour honorer les morts le cœur est riche assez ;
Et leurs dieux ne sont pas des dieux intéressés.
De couronnes de fleurs une tuile couverte,
Dans un vase laissé sur la route déserte
Un peu de lait, des fruits et quelques grains de sel,
Des gâteaux détrempés et de vin et de miel,
Et quelques brins épars de l'humble violette,
Voilà tout ce qu'il faut : leur ombre est satisfaite.
Je ne vous défends pas de plus riches présents ;
Mais de ces simples dons les mânes sont contents.

Il n'est point, [illegible] de sentiments honorables, d'actions honnê[illegible] ne doive attendre de ceux qui savent révérer et chérir la mémoire des parents et des amis qu'ils ont eu le malheur de perdre ; les Romains nous en ont donné l'exemple ; mais cette partie de leurs coutumes religieuses est remarquable par son extrême simplicité, par sa modestie austère. Ce désintéressement des dieux des morts dont parle Ovide s'étendait à leurs prêtres ; et la piété filiale ne payait de tributs qu'aux mânes paternels.

Février passait en général pour un mois si malheureux, que le treizième jour, ou jour des ides, quoique voué à Jupiter et au dieu Faune, était réputé funeste. Néanmoins, quelques fêtes de ce mois avaient un autre caractère. Le 15, on célébrait en l'honneur de Pan les Lupercales, abolies depuis par le sénat à cause de leur indécence grossière, et rétablies, peut-être pour cette raison même, par les empereurs ; le 17, les Quirinales instituées, disait-on, par Numa pour honorer la mémoire de Romulus, et quelquefois appelées fêtes des Fous, *Stultorum*, mais dans un sens bien différent de celui qu'a eu depuis ce nom, appliqué à une

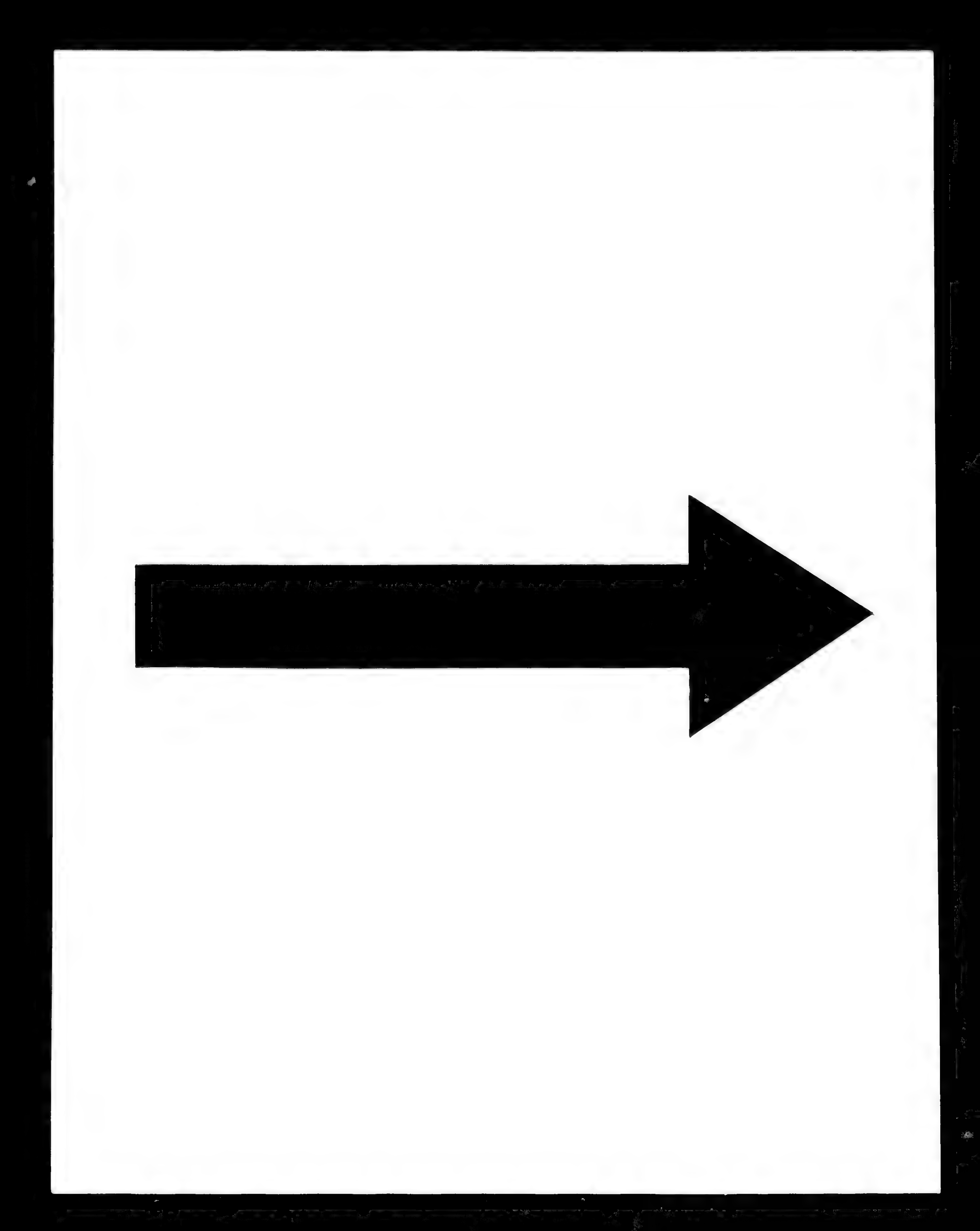
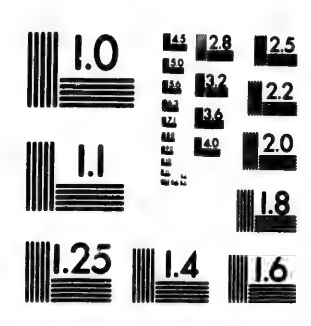


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

fête du moyen âge. Les Romains entendaient par fous, ceux qui venaient réparer, ce jour-là, par un sacrifice à Quirinus, les omissions et les négligences qu'ils avaient à se reprocher. On fêtait, le 23, le dieu Terme; et quelques jours plus tard, le *Regifugium*, la fuite ou l'expulsion des rois; et c'était entre les Terminales et le Régifuge que s'intercalait, quand il y avait lieu, le mois mercédonius, auquel on n'avait attaché aucune solennité particulière.

Le mois de mars mérite une attention spéciale, parce qu'il avait jadis commencé l'année romaine à l'équinoxe du printemps, dit-on. A vrai dire, cette correspondance était fantastique dans des années de trois cent quatre jours, ou même de trois cent cinquante-cinq, et ne se rétablissait que fort imparfaitement par l'intercalation trop irrégulière de mercédonius. Dans Ovide, Romulus consacra le mois de mars au dieu dont il se prétend le fils :

Arbiter armorum, de cujus sanguine natus
  Credor; et ut credar, pignora certa dabo :
A te principium romano ducimus anno,
  Primus de patrio nomine mensis eat.

C'est ici que le poëte expose en quelques vers le tableau de toute l'année de Romulus :

Quand le roi Romulus régla l'ordre des temps,
En dix mois primitifs il partagea les ans.
Il faut bien l'avouer, ce fondateur de Rome,
Plus habile guerrier que savant astronome,
Mit sa plus grande étude à vaincre ses voisins.
Cependant le motif qui régla ses desseins
Semble de son année excuser la mesure;
Il suivit la coutume autant que la nature.
Au terme de dix mois un enfant vient au jour.
L'épouse, de son deuil quittant le noir atour,

N'est plus, après dix mois, condamnée au veuvage.
Quirinus conforma sa règle à cet usage,
Quand, soumettant aux lois des peuples ignorants,
Il divisa l'année en dix mois différents.
Il assigne au premier le nom de Mars, son père;
Au second, de Vénus, aïeule de sa mère.
Le troisième aux vieillards doit son nom révéré;
A l'aimable jeunesse un autre est consacré.
Le reste est à son rang désigné par les nombres.

Roucher, dans son poëme des *Mois*, a suivi cet ancien ordre : il commence par mars, conformément à l'année de Romulus et à celles de plusieurs peuples de l'Asie orientale, qui avaient fixé, comme je l'ai dit, le renouvellement du mois à l'époque où le soleil, atteignant l'équateur, semblait sortir de l'hémisphère inférieur ou infernal dans lequel l'hiver l'avait retenu. Et voici comment Roucher développe cette idée :

Les voilà donc ces jours si riants, si prospères,
Ces jours qui tarissaient les larmes de nos pères.
Tous les ans, quand l'hiver, dans son obscurité,
Engloutissait leur dieu, le dieu de la clarté,
Un long deuil sur les murs des sacrés édifices
S'étendait; et l'autel, privé de sacrifices,
Sans brasiers, sans parfums, sans lampes, sans flambeau,
Figurait le Soleil éteint dans le tombeau.
Durant trois jours entiers consacrés aux ténèbres,
Aux lamentations, aux pleurs, aux chants funèbres,
Ils craignaient que leur dieu, brisé par un géant,
N'entraînât avec lui l'univers au néant.
Mais sitôt que, vainqueur de cette nuit funeste,
Il rallumait ses feux sous le bélier céleste,
Les brasiers, les flambeaux, éteints sur les autels,
Brillaient renouvelés aux regards des mortels :
Des nuages d'encens remplissaient les portiques;
Et le prêtre et le peuple, en de joyeux cantiques,
S'écriaient : « Notre dieu renaît à la clarté.
Célébrons son triomphe, il est ressuscité. »

Le mois de mars s'ouvrait à Rome par les Matrona-

les, fête des femmes et du ménage; les célibataires n'y prenaient point part, c'est du moins ce qu'on peut conclure de ces mots d'Horace :

> Martiis cælebs quid agam calendis, miraris.

L'un des premiers jours de ce mois appartenait à Vesta; et le jour des nones à Jupiter. Voilà deux fêtes astronomiques, comme en février celles de Jupiter et de Pan; en janvier, celles de Janus et de Jupiter.

Aux ides de mars, à ces ides que la mort de Jules César a depuis rendues si fameuses, on fêtait Anna Perenna, dont le nom a paru l'équivalent d'*annus perennis* : c'était la déesse de l'année. Les Romains lui offraient des sacrifices très-solennels. Toutefois sa légende admet beaucoup de variantes. On a diversement confondu Anna Perenna avec la Lune, avec Thémis la mère des Saisons, avec Io, avec Isis, avec celle des Atlantides qui avait nourri Jupiter, même avec l'Anna sœur de Didon dans l'Énéide, et surtout avec la vieille Anne de Boville, célèbre par son zèle à porter des aliments au peuple réfugié sur le mont Sacré, et par une autre aventure qu'Ovide raconte avec complaisance. Ce poëte incline à croire que c[illegible] là la véritable Anna Perenna; en ce cas cette fête n'aurait été instituée qu'après l'expulsion des Tarquins. On la jugerait plus ancienne, à considérer son nom, son caractère astronomique, sa fixation aux premières ides du calendrier primitif des Romains. Ce mot d'*ides* vient-il d'*edulium*, viande, repas, victime, ou de l'ancien mot toscan *iduare*, diviser, ou du grec εἶδος, ἰδέα, figure, image? Selon cette dernière étymologie, *ides* signifierait *pleine lune, face entière de la lune;* mais les mois ro-

mains n'étaient pas lunaires, et il devait arriver assez rarement qu'il y eût, en effet, pleine lune le 13 ou le 15 : il serait plus vrai de dire que l'un de ces termes, et surtout le second, divisait le mois en deux parties à peu près égales; et cela semblerait plus naturel que de chercher dans *edere*, manger, l'étymologie d'*idus*. On a lieu de croire que le nom des nones vient de ce qu'elles précèdent les ides de neuf jours. Quant au mot kalendes, on a cru en trouver l'origine dans la syllabe orientale *kal*, dans le verbe grec καλέω, dans l'ancien verbe latin *calo*, qui tous signifient crier, proclamer, appeler, nommer, ainsi que l'anglais *call* et les mots septentrionaux *Kalla*, *Cale*, etc. L'application de ce nom au premier jour du mois viendrait de ce que l'on proclamait l'apparition de la nouvelle lune, ou bien de ce que l'on convoquait à grands cris les assemblées publiques. D'autres prétendent avec infiniment moins de vraisemblance que *kalendæ* dérive de *clam*, en cachette, et veut dire que la lune en conjonction est cachée et ne nous réfléchit plus de lumière.

En quittant les ides de mars, nous rencontrons aux 17 et 18 du même mois les *Liberalia*, fêtes de Bacchus, autre divinité solaire. Les jeunes citoyens prenaient la robe virile durant ces solennités. Les cinq jours suivants, consacrés à Pallas, s'appelaient *Quinquatries :*

Nominaque a junctis quinque diebus habent.

On honorait Pallas par des jeux athlétiques, comme la déesse des combats; mais on révérait aussi en elle la mère de tous les arts et la directrice de tous les talents. Le nom d'*Hilaries* désignait les réjouissances par lesquelles on célébrait, au 25 mars, les bienfaits de Cybèle ou de la terre, la mère des dieux. Ovide ne

parle point de cette fête; et l'on en conclut qu'elle n'a été instituée qu'après lui. Plusieurs écrivains, l'envisageant comme équinoxiale, l'ont rapprochée de celle qui avait lieu, à cette même époque de l'année, chez différents peuples. La journée précédente était remplie par des cérémonies lugubres, par des chants lamentables. Le 25, on se livrait à l'allégresse qu'inspirait le renouvellement (ἀνάβασις) de la nature. Ovide indique sommairement les hommages que recevaient à la fin de ce mois Janus, la Concorde, la Paix, la déesse Salus, et Diane ou la Lune.

> Janus adorandus, cumque hoc Concordia mitis,
> Et romana Salus, araque Pacis erit.
> Luna regit menses : hujus quoque tempora mensis
> Finit, Aventino Luna colenda jugo.

Avril, *aprilis*, a paru venir d'*aperire*, ouvrir. C'est le temps où s'ouvre la terre, où le Taureau ouvre, dans le ciel, la route du soleil :

> Candidus auratis aperit cum cornibus annum
> Taurus,

dit Virgile. Mais Ovide revendique ce mois pour Vénus, et retrouve dans avril, 'Αφροδίτη.

> Sed Veneris mensem graio sermone notatum
> Auguror; a spumis est dea dicta maris.

Que n'ose pas l'envie? s'écrie-t-il. Elle a voulu ravir ce mois à Vénus, et en rapporter le nom à l'ouverture de l'année rurale; mais la déesse l'a ressaisi de sa main puissante :

> Nam, quia ver aperit tunc omnia, densaque cedit
> Frigoris asperitas, fœtaque terra patet,
> Aprilem memorant ab aperto tempore dictum :
> Quem Venus injecta vindicat alma manu.

Le culte de Vénus commence, en effet, dès les calendes d'avril, et se reproduit le 3 et le 21. Mais l'institution de ces fêtes est certainement très-postérieure au renversement du trône. En effet, Messieurs, le premier et le troisième jour de ce mois n'avaient d'abord été consacrés qu'à la fortune, qui a continué d'y partager avec Vénus les hommages publics, et qui les recevait seule au jour des nones. Une plus brillante solennité avait lieu le 5, sous le nom de jeux mégalésiens, jeux consacrés aux grands dieux, et particulièrement à Cybèle. On y représenta, dans les derniers siècles avant notre ère, des pièces de théâtre; toutes les comédies de Térence, excepté les *Adelphes*, ont été jouées dans ces fêtes: *Acta ludis megalensibus*, disent les inscriptions antiques qui les précèdent. On distingue à Rome au 10 et au 19 avril des fêtes Céréales ou de Cérès, mais bien moins anciennes, moins renommées et moins mystérieuses que celles qui se pratiquaient dans la Grèce. Toutefois les jeux du cirque y attiraient la multitude. Le culte de Jupiter Vainqueur marquait les ides fixées en ce mois au 13; et, dans les dix-sept jours suivants, se distribuaient les fêtes Vinaliennes, Paliliennes, Robigales et Floriales. On ne sait trop si aux Vinalies, que Plutarque appelle Vénéralies, les libations se faisaient à Vénus ou à Jupiter; mais il paraît qu'il n'y était point question de Bacchus. Les fêtes antiques de la déesse Palès avaient un très-grand éclat dans les campagnes. Aux Robigales, le dieu Robigus était supplié de préserver le blé de la nielle : *Ne Robigo occupet segetes, huic deo sacrificatur*, dit Varron. Ovide n'explique pas très-clairement comment les fêtes de Flore, de Phœ-

bus et de Vesta se divisaient ou se confondaient à la fin d'avril :

Mille venit variis florum dea nexa coronis ;
   Scena joci morem liberioris habet :
Exit et in maias sacrum florale calendas.
   Tunc repetam : Nunc me grandius urget opus.
Aufert Vesta diem : cognato Vesta recepta est
   Limine ; sic justi constituere patres.
Phœbus habet partem : Vestæ pars altera cessit.
   Quod superest illis, tertius iste tenet.

Voici la traduction de Saint-Ange :

Le front ceint de festons de diverses couleurs,
S'avance en souriant la déesse des fleurs ;
La scène ouvre ses jeux pour la fête de Flore ;
Les calendes de mai la célèbrent encore.
J'y reviendrai. Vesta s'empare de ce jour ;
Par Énée apportée en son premier séjour,
Elle habite aujourd'hui dans le palais d'Auguste,
Ainsi le décréta le sénat toujours juste.
Apollon, près de toi, Vesta, réside ici ;
César, son allié, près d'elle habite aussi.

Ainsi donc, Messieurs, le troisième dieu, *tertius*, réuni dans le même palais avec Phœbus et Vesta, est l'empereur Auguste :

...Domus æternos tres habet una deos,

ajoute Ovide; mais c'est une flatterie nouvelle qu'il plaît au poëte d'insérer dans la description de ces solennités : il eût bien mieux fait de nous les expliquer un peu plus clairement. Nous y voyons du moins que les floréales ont été étendues ou transférées aux calendes de mai :

Exit et in maias sacrum florale calendas.

C'est, en effet, au cinquième livre de ses *Fastes* qu'Ovide a décrit ces jeux licencieux de Flore qu'interrompit un jour la présence de Caton. Les femmes commençaient aussi, dès les calendes de mai, les mystères

de la Bonne Déesse ou Cybèle. De savoir si Vesta et Cybèle sont toujours un même personnage, ou s'il n'y a pas deux Vesta, dont l'une, divinité du feu, n'a rien de commun avec la déesse de la terre, c'est une question sur laquelle les mythologistes sont fort partagés, et le seront toujours sans doute, puisqu'on manque de textes et de documents précis pour la résoudre. Le tableau des solennités antiques offrirait beaucoup de questions pareilles, qui, à mon avis, ne sont guère que des questions de mots; car, au fond, toutes ces divinités n'étaient que des noms dont les sens, les acceptions, les traductions, se multipliaient indéfiniment selon les traditions de chaque peuple, selon les fictions des poëtes, selon le génie ou les caprices des langues. On est toujours ramené par ces recherches à un très-petit nombre d'idées primitives, de types originaux, qui sont le soleil, la lune et la terre, soit isolément considérés, soit combinés entre eux ou avec les autres corps célestes, avec les substances que les anciens appelaient éléments, et avec l'histoire traditionnelle et défigurée de certains personnages.

L'annuaire romain attache au 2 mai les fêtes Compitales; au 9, les Lémuries; au 23, la fête de Vulcain. Les premières étaient célébrées dans les carrefours, *per compita*, par les affranchis ou les esclaves. Sous les rois, on y sacrifiait des enfants aux dieux Lares ou Pénates : Brutus substitua des têtes de pavots aux têtes humaines que les oracles avaient demandées. Il pourra vous sembler assez remarquable que ce républicain sévère, qui n'épargna point ses propres enfants, se soit empressé d'abolir un usage barbare. On attribue l'invention des Lémuries ou Lému-

rales au fratricide Romulus : il voulait se délivrer de ses remords, du fantôme de Rémus, par lequel il se croyait poursuivi. A cet effet, il ordonna des cérémonies qui, dit-on, s'appelèrent d'abord *Remuria*, et ensuite par corruption *Lemuria*. Elles consistaient en exorcismes et conjurations puériles. On jetait derrière soi des fèves, en disant : « Par ces fèves, je me délivre, moi « et les miens. » De quel étrange alliage de terreur, de niaiserie et de mauvaise conscience, la superstition se compose ! Que pouvait-on imaginer de plus contraire à la saine morale que ces expiations ridicules, substituées au profond repentir et à de véritables réparations ? Aux ides de mai, les vestales, accompagnées de pontifes, jetaient du pont Sublicius dans le Tibre trente mannequins de joncs, *simulacra virorum scirpea*. C'était un grand progrès de la sagesse romaine ; car auparavant on précipitait trente vieillards dans le fleuve. C'est du moins ce que plusieurs historiens racontent traditionnellement ; mais Ovide invite les Romains à ne pas croire que leurs aïeux se soient jamais rendus coupables de cet excès de barbarie. Le même jour, les marchands révéraient leur dieu Mercure ; et, le 23, à la fête de Vulcain, on purifiait les trompettes sacrées.

Déjà paraît le Chien, compagnon d'Érigone ;
Le jour luit ; c'est pour toi que la trompette sonne,
Vulcain, dieu de l'enclume. On lave, on rend plus purs
Les clairons, reforgés dans tes antres obscurs.

Ovide vient de marquer le lever d'une étoile ; il en fait ailleurs autant à l'égard de la Lyre, du Dauphin, du Corbeau, de la Coupe, de Pégase et de plusieurs autres dont les apparitions et les aspects se combinaient avec les détails du calendrier des Romains.

Nous n'apercevons dans le mois de mai aucune trace d'une fête de Maia, mère de Mercure, déesse à laquelle on attribue quelquefois l'honneur d'avoir donné son nom à ce mois. Ovide, qui, à l'égard d'avril, a défendu si vivement la cause de Vénus, prend beaucoup moins à cœur les intérêts ou les droits de Maia. Tout au contraire, il adopte l'opinion qui fait de mai le mois *major*, et qui l'affecte aux aïeux ou vieillards :

Hinc sua majores posuisse vocabula maio...
...da, Romule, mensem.
Hunc senibus...

Il trouva ensuite le jeune âge, *junior ætas*, dans juin, *junius*, que d'autres pourtant regardent comme une abréviation de *Junonius*, mois de Junon. Une fête de Junon était fixée aux calendes de juin, jour auquel Ovide attache la solennité de Carna, Carné, ou Cardinéa, la déesse des gonds : *Dea cardinis hæc est.* Selon d'autres traditions, Carna présidait à la santé, à l'embonpoint; ou bien elle veillait à la sûreté des enfants en écartant de leurs berceaux les esprits follets. On devait aussi, dans les trois premiers jours de ce mois, quelques hommages à Mars, à Bellone; le 4, à Hercule; et le 5, jour des nones, à Dius Fidius. Ovide s'arrête à ce personnage et l'interroge en ces termes :

Sancus, ou Fidius, ou Semon, de vous trois,
Dites-nous, qui préside aux nones de ce mois?
Apprends, me dit Sancus, si le Romain l'ignore,
Que sous ce triple nom c'est moi seul qu'on adore.
Sur le mont Quirinal, où tu vois mon autel,
Le Sabin consacra mon culte solennel.
C'est la fête de ceux qui tendent aux poissons
Le piége de leurs rets et de leurs hameçons.

Il faut convenir que cette déclaration de Sancus ne

nous instruit guère sur l'origine, la nature et les caractères de ce dieu. Nous avons remarqué des rapports entre lui et Hercule, qui était fêté à plusieurs reprises dans le cours de juin; d'abord le 4, comme je le disais tout à l'heure; puis le 5, si c'est lui qu'il faut reconnaître sous le nom de Dius Fidius; et enfin le 29 et le 30. Mais auparavant, il convient de faire mention des sacrifices qui s'offraient le 8 et le 9 à Vesta et à Jupiter Boulanger, *Jovi Pistori*. Ce jour, des boulangers intervenaient spécialement dans les cérémonies religieuses; et l'on suspendait des pains au cou des mulets et des ânes, qu'on amenait couronnés au milieu des temples. Il y eut aussi une fête des ânes au moyen âge, mais elle ne tombait pas en juin. Le 10 était à Rome le jour des Matralies ou de Matuta, déesse du matin. Suivaient les petites *Quinquatries* en l'honneur de Minerve, puis des supplications à la Fortune, qualifiée en cette occasion du surnom de Forte. Les conquérants ont toujours eu une grande dévotion à cette divinité; les Romains attendaient tout de sa munificence et de sa puissance :

Ite, deam læti Fortem celebrate, Quirites :
In Tiberis ripa munera regis habet.

Le retour de l'une de ses fêtes (car elle en avait plusieurs autres), ce retour, dis-je, arrivant sept jours avant la fin de juin, avertissait de la rapidité du temps, de la précipitation du cours de l'année :

Tempora labuntur, tacitisque senescimus annis;
Et fugiunt, freno non remorante, dies.
Quam cito venerunt Fortunæ Fortis honores!
Post septem luces junius actus erit.

Le mois de juin se terminait par le culte d'Hercule

Musagète, conducteur des Muses, surnom qui peut sembler un indice des rapports d'Hercule avec Apollon ou le Dieu-Soleil. Ceux qui font ce rapprochement ne manquent pas d'observer que cette fête touche de fort près au solstice d'été. On remarquait vers les mêmes jours le lever du Serpentaire ou de l'Esculape céleste.

Dans notre prochaine séance, nous parcourrons les six autres mois de l'année romaine, et nous continuerons de prendre connaissance des institutions religieuses de Rome, en distinguant, autant qu'il nous sera possible, celles qui remontent au temps des rois de celles qui n'appartiennent qu'aux siècles postérieurs.

QUINZIÈME LEÇON.

SUITE DE L'ÉTAT DE LA RELIGION A ROME. — FÊTES DES SIX DERNIERS MOIS.

Messieurs, pour connaître et apprécier, le mieux qu'il nous était possible, la religion de l'ancienne Rome, nous avons dû rechercher d'abord quels dieux elle adorait; en second lieu, quels ordres ou colléges de pontifes administraient les choses sacrées; troisièmement, en quoi consistaient les pratiques du culte divin. Nous avons recueilli les renseignements qui concernaient les temples et les sacrifices; et, afin d'atteindre plus de détails, nous avons commencé de nous tracer un tableau des principales fêtes de chaque mois de l'année romaine. Après avoir pris connaissance de la manière dont les Romains divisaient le temps en jours, en mois, en années, nous nous sommes engagés dans l'examen de leurs solennités religieuses depuis les calendes de janvier jusqu'au 30 juin. Durant ces six mois, Ovide surtout nous a servi de guide; il avait tracé, dans son poëme des *Fastes,* la route que nous avions à parcourir. Mais il nous abandonne au 1er juillet; car nous n'avons pas les six derniers livres de cet ouvrage, soit qu'ils aient péri dans le cours des siècles, soit qu'ils n'aient jamais été composés. Cette seconde opinion, adoptée par Papire Masson et par plusieurs autres savants, se fonde particulièrement sur ce que les écrivains ecclésiastiques et profanes des cinq premiers siècles de notre ère citent sou-

vent les six premiers livres, et ne font jamais mention des autres, quoiqu'ils en aient des occasions assez fréquentes. On a cherché à éclaircir cette question par un morceau du second livre des *Tristes*, où Ovide énumère lui-même ses propres écrits; mais les deux vers qui concernent les *Fastes* ont été interprétés dans les deux sens contraires :

Sex ego Fastorum scripsi totidemque libellos;
Cumque suo finem mense volumen habet.

Les uns soutiennent que *sex totidemque libellos* est une expression poétique qui équivaut à *duodecim*, douze livres; les autres prétendent que le poëte a voulu dire *scripsi sex menses Fastorum in totidem libellis*, j'ai écrit six mois de fastes en autant de livres. Quoi qu'il en soit, on s'aperçoit trop de l'absence de ces six derniers livres, lorsqu'on examine le travail des érudits modernes sur la seconde partie du calendrier romain. Les *Fastes* d'Ovide sont, aux yeux de Rapin, le meilleur ouvrage de ce poëte; celui où sa raison, son esprit, son goût, ont acquis le plus de maturité. Dom d'Argonne, ou Vigneul de Marville dit plus encore, il y trouve plus d'érudition qu'en aucun autre ouvrage de l'antiquité; c'est, ajoute-t-il, le chef-d'œuvre de ce poëte. Je crois, Messieurs, que vous n'adopterez pas sans restrictions ces jugements, et que vous rendrez plus de justice aux *Métamorphoses*. Mais les *Fastes*, poëme instructif, riche de descriptions, animé par de brillants récits, méritent en effet beaucoup d'éloges. A mon avis, le principal défaut de cet ouvrage consiste dans les compliments qu'Ovide a le malheur d'adresser de livre en livre à ses oppresseurs implacables. On voit avec peine un illustre banni compromettre et rabaisser à ce point

la gloire de son talent et la dignité de son infortune. Des poëtes proscrits en des temps modernes se sont montrés plus Romains. La Harpe lui-même reproche à Ovide d'adorer l'auteur de son exil, et de porter l'idolâtrie jusqu'à lui élever un autel où il sacrifie tous les jours : son encens fut perdu, et ses deux divinités, Auguste et Tibère, restèrent sourdes à ses prières. Du reste, quoiqu'en jugeant avec trop de sévérité le mérite littéraire des *Fastes,* la Harpe y reconnaît un ouvrage utile, où les cérémonies religieuses, rapprochées de leurs origines, historiques ou fabuleuses, forment un ensemble, un tableau de la religion des Romains, toujours lié à leurs annales. Sous ce rapport, Messieurs, et sans examiner jusqu'à quel point Ovide y offre encore le mérite d'un style élégant, gracieux, facile, je crois pouvoir en recommander la lecture, comme l'une des plus agréables et des plus profitables qu'on puisse faire en étudiant la chronologie de l'histoire de Rome.

Un poëte latin moderne (Claude Morisot de Dijon) a osé publier, en 1649, une continuation des *Fastes* d'Ovide ; il en a fait les six derniers livres. C'était une entreprise fort téméraire à tous égards, et particulièrement à cause de la disette des matériaux. Aucun ancien auteur classique ne nous a laissé un tableau général des six derniers mois de l'année des Romains : il a fallu, pour connaître bien imparfaitement la distribution des fêtes durant cette demi-année, rassembler des indications fugitives éparses dans les écrits de Varron, de Cicéron, de Martial, de Macrobe, et de quelques autres.

Cicéron nous apprend que les calendes de quintilis ou juillet étaient le terme des loyers, l'époque des

déménagements. Le 6, veille des nones, commençaient les jeux Apollinaires, nouvelle fête du Dieu-Soleil. Ces nones avaient été surnommées *Caprotines* : on y offrait sous un figuier sauvage, *sub caprifico*, un sacrifice à Junon, et l'on y rappelait la mémoire d'un service éminent rendu par les femmes esclaves ou servantes. Car l'amour de la patrie, en ces temps de vertu et de gloire, avait pénétré dans tous les rangs de la société. Mais il s'agit là d'un fait arrivé, dit-on, à l'époque de l'occupation de Rome par les Gaulois. Le 17 quintilis était un jour funeste, anniversaire du désastre essuyé près de la rivière d'Allia. L'on place enfin au 22 ou au 23 les jeux de Neptune. Les chevaux et les mulets, couronnés de fleurs, passaient cette journée sans travailler et dans un repos absolu, que personne n'eût osé troubler; et, si nous en croyons Denys d'Halicarnasse, ce culte de Neptune avait été transporté à Rome par les Arcadiens.

Une autre fête du dieu des eaux tombait le 18 sextilis, depuis mois d'Auguste, ou, comme nous disons, d'août. Cette solennité s'appelait *Consualia* du nom de *Consus* qu'on donnait à Neptune, apparemment, du moins les antiquaires le disent ainsi, parce qu'on le regardait comme un dieu de bon conseil : on supposait que c'était lui qui, à pareil jour, avait conseillé aux Romains d'enlever les Sabines. Il y avait d'ailleurs une fête lunaire ou de Diane le 8 août, une de Vulcain le 23; et, dans les *Vinalia* du 19 et des journées suivantes, on faisait des libations de vin nouveau à Jupiter et à Vénus. Quelques auteurs disent à Jupiter seulement; ils soutiennent que Vénus n'y avait aucune part. A la vérité, l'on célébrait, le

19, la dédicace de l'un de ses temples ; mais cette cérémonie, instituée seulement dans les derniers siècles de la république, était étrangère aux Vinalies ou Vinales, ainsi que le font entendre Varron et Festus. Les *Vinalia rustica* s'observaient, de temps immémorial, dans tout le Latium ; et d'anciennes lois sacrées défendaient de voiturer le vin nouveau, avant d'avoir accompli ces pratiques.

A partir du 4 septembre, veille des nones, plusieurs journées étaient remplies par les grands jeux ou jeux romains, en l'honneur des trois grandes divinités protectrices de Rome, Jupiter, Junon et Pallas. On ne négligeait rien de ce qui pouvait en accroître l'éclat, la magnificence; et, comme aux jeux mégalésiens d'avril, les représentations théâtrales s'y joignaient aux exercices gymnastiques du cirque. Cicéron, dans sa seconde Verrine, désigne ces jeux de septembre comme les plus anciens de tous, et nomme les trois divinités auxquelles ils étaient consacrés : *Ludos antiquissimos, qui primi Romani appellati sunt, maxima cum dignitate et religione, Jovi, Junoni, Minervæque esse faciendos*. Il les distingue des jeux Floraux, des mégalésiens et de ceux de Cérès, de tous ceux enfin que nous avons rencontrés dans les mois d'avril et de mai. Voilà, Messieurs, quels étaient, dans le cirque et les lieux publics de Rome, les principaux jeux annuels, tous en avril, mai et septembre. On y joint toutefois ceux du dieu Mars, les jeux Apollinaires, les jeux Capitolins; mais ils n'ont pas été constamment célébrés à des points fixes du calendrier; et quelques-uns, comme les Capitolins, sous les empereurs, ont été seulement quinquennaux, réservés à chaque cinquième

année. En général, les solennités auxquelles s'appliquait, chez les anciens, le nom de jeux, avaient un caractère plus populaire, plus national, et tenaient, plus que les simples fêtes, aux progrès et aux intérêts de la société.

Comme fêtes purement religieuses, nous avons à remarquer encore en septembre, vers la fin de ce mois, les féries de *Venus Genitrix,* et les *Meditrinalia,* que certains auteurs fixent au 30 et que d'autres rejettent au commencement d'octobre. Dans tous les cas, il s'agissait du culte de la déesse *Meditrina,* qui présidait aux guérisons, à la médecine : on lui adressait des hommages, afin de boire ensuite, en toute sûreté, du vin nouveau.

Cinq siècles après les Tarquins, l'adulation institua en octobre des jeux Augustaux, que continuaient ceux des Fontaines et de Jupiter Libérateur. Mais une très-vieille superstition avait attaché aux nones de ce mois une sorte de formule consistant en ces deux mots : *mundus patet,* le monde est ouvert ; et Varron nous apprend que, lorsque le monde est ouvert, quand s'ouvre la porte des dieux tristes et infernaux, la religion défend d'engager un combat, d'enrôler des soldats, de les mettre en marche, de s'embarquer et de se marier : *Mundus quum patet, deorum tristium atque inferûm quasi janua patet ; propterea non modo prælium committi, verum etiam delectum rei militaris causa habere, ac militem proficisci, navem conscendere, uxorem liberûm quærendorum causa ducere, religiosum est.* Macrobe ajoute qu'en certains jours on ne tenait pas de comices, et qu'on s'abstenait de tout acte d'administration publique, hors le cas d'une extrême né-

cessité : *Nec comitia habebantur, nec aliud quicquam in republica, nisi quod ultima necessitas admonebat, administrabatur.*

Une autre pratique insensée était, aux ides d'octobre, d'immoler au dieu Mars un cheval qu'on appelait *equus october;* et l'une des explications de cette cérémonie, l'explication que fournit Plutarque, consiste à dire que la ville de Troie avait été prise ce jour-là, ou l'un des jours voisins, par l'introduction du cheval de bois dans ses murs. Sans doute il convient d'admirer la sagesse et la grandeur du génie antique; mais il est trop vrai que les anciens ont payé d'énormes tributs à la superstition; et l'équité veut que nous en tenions compte, en compensation de nos inepties modernes. Du reste, si l'*equus october* avait quelques rapports avec le cheval de bois des Troyens, ce qui est assez vraisemblable, on en peut conclure que cette cérémonie ne remonte point aux premiers temps de Rome; car les Romains n'ont songé que bien plus tard à tirer d'Ilion leur origine.

Novembre s'ouvre par un banquet de Jupiter, *epulum Jovis;* mais il y en avait un plus solennel le 13, jour des ides. C'était un Lectisterne, un repas splendide, où l'on invitait Jupiter, Junon et Minerve. Il faut distinguer de ce *Lectisternium* annuel ceux qui se pratiquaient extraordinairement à l'occasion des calamités publiques. Alors, comme au 13 novembre, les pontifes, ou magistrats particuliers que je vous ai désignés sous le nom d'épulons, faisaient descendre les statues des dieux de leurs niches, les couchaient sur des lits autour des tables dressées dans les temples, et leur servaient des festins magnifiques, dont profitaient les étran-

gers, les pauvres et un grand nombre de personnes. On prétendait obtenir par ces moyens la fin des afflictions communes : c'était toujours une manière d'y faire diversion, d'en distraire les esprits, d'en consoler la multitude. Quand d'ailleurs on choisissait bien le moment de ces cérémonies, elles pouvaient toucher en effet de fort près au terme naturel des fléaux qu'elles devaient avoir l'honneur d'éteindre. Mais, encore une fois, le Lectisterne de novembre dont nous parlons était une solennité fixe. D'autres jours de ce même mois ramenaient le culte de Neptune, de Pluton, et de Cybèle, en l'honneur de laquelle les pontifes faisaient ensemble un grand souper le 19. Bacchus ou Dionysius avait aussi, sous les noms de Bromius ou Brumus, des fêtes particulières qui s'appelaient Brumaires ou Brumales.

De toutes les fêtes de décembre, les plus connues sont les Saturnales, qui commençaient le 17. Elles ont de la ressemblance avec les Chronies des Athéniens; mais celles-ci tombaient en hécatombæon, qui correspondait tant bien que mal au juillet ou à l'auguste des Romains. Vous savez qu'on croyait ou qu'on disait à Rome que Janus avait reçu Saturne en Italie, l'avait mis au rang des dieux, avait fondé une fête en son honneur. Néanmoins il paraît que cette solennité n'était pas établie d'une manière constante et positive avant le règne de Tullus Hostilius; et il y a des auteurs qui, avec plus de raison encore, en attribuent l'institution à Tarquin le Superbe. Discontinuée après ce tyran pendant trois siècles, elle fut rétablie durant la seconde guerre punique. César, en réformant le calendrier, augmenta décembre de deux jours, qu'il consacra aux

Saturnales. Dès lors elles en occupèrent trois. Auguste leur en donna un quatrième, et Caligula un cinquième, sous le nom de *Juvenalia*. Dans ces cinq jours se trouvait compris celui des Opales, destiné au culte d'Ops ou Rhéa. Les deux journées suivantes se nommaient Sigillaries, à cause de certaines petites figures en relief que l'on y offrait à Saturne : de cette manière, le cours de fêtes saturnales a fini par s'étendre sur sept jours : *Saturni septem dies*, dit Martial. Il serait superflu de vous parler, Messieurs, de la liberté ou de la licence qui régnait dans ces fêtes. Des écrivains politiques y ont vu une sorte de tempérament ou de contre-poids à l'inégalité des conditions; mais cette idée se fonde sur une particularité qui ne semble pas suffisamment attestée. Il est vrai que deux auteurs grecs, Lucien et Athénée, affirment que, durant les Saturnales, les esclaves étaient servis par leurs maîtres; mais les auteurs latins n'en disent pas tant. Ils nous apprennent seulement que les hommes de tout ordre et de toute condition y mangeaient à la même table :

> Una vescimur, omnis ordo, mensa,
> Parvi, fœmina, plebs, eques, senatus.

C'est ce que nous lisons dans une pièce de vers de Stace, intitulée : *Mois de décembre*. Macrobe a composé, sous le titre de *Saturnales*, un ouvrage ou, si l'on veut, un recueil divisé en sept livres, qui renferme un grand nombre de notions importantes, relatives à la littérature, à l'histoire, à la philosophie et à la théologie, spécialement aux calendriers de l'antiquité. Le premier livre surtout appartient à la chronologie technique. Ce livre, celui de Censorin, *de Die Natali*, les *Fastes* d'Ovide, le poëme de Manilius, et la traduc-

tion de celui d'Aratus, sont, dans la littérature latine, les ouvrages où l'on peut le mieux étudier ce qui concerne la division du temps, la distribution de l'année chez les Romains ou en général chez les anciens; et c'est dans ces sources que j'ai puisé, Messieurs, les notions que je viens de vous présenter.

Je n'ai guère pu appeler jusqu'ici votre attention que sur celles des fêtes romaines qui occupaient des places fixes dans le calendrier, et qu'on désignait par le terme de *feriæ statæ;* mais il y en avait aussi de mobiles, et de plus, d'extraordinaires. Les mobiles étaient indiquées annuellement à certains jours, *feriæ indictæ* ou *conceptivæ*. Les extraordinaires, accidentellement commandées par les magistrats, s'appelaient *feriæ imperativæ*. Du premier genre étaient la fête des semailles, celle des tribus rustiques, *Paganalia*, et les féries latines, qui sont, dans le recueil de l'académie des Inscriptions et belles-lettres, le sujet d'une dissertation de Couture. Denys d'Halicarnasse vous a parlé de celles qu'institua Tarquin le Superbe, après le traité d'alliance conclu entre les peuples latins. D'autres furent établies à l'occasion de prétendus prodiges. Tite-Live nous apprendra que, vers l'an de Rome 410, une pluie de pierres donna lieu de créer un dictateur et des féries : *Nuntiatum est in monte Albano lapidibus pluisse... Dictatorem feriarum constituendarum causa dici placuit.* Peut-être était-ce des aérolithes, pareils à ceux qu'on a observés depuis quelques années, et pour lesquels on n'a point établi de fêtes ni de dictateur. Les féries latines duraient trois ou quatre jours; on y révérait Jupiter *Latiaris*, ou *Latialis*, protecteur du Latium.

C'était, dans l'origine, une sorte de solennité fédérative, à laquelle prenaient part plusieurs peuplades, et qui semblait leur garantir les droits que la métropole ne leur avait pas encore enlevés. Sous ce rapport, elles avaient de l'intérêt; et l'on voulut en avoir d'annuelles, soit qu'il y eût, soit qu'il n'y eût pas de prodiges. Seulement il appartenait aux consuls d'en fixer le jour. Voilà pourquoi on les qualifiait *conceptivæ* ou *indictæ*. Quant aux féries *imperativæ*, il n'était pas réglé qu'il y en aurait chaque année. Les magistrats les ordonnaient à volonté, à propos d'un succès ou d'un revers, d'un prodige ou d'une calamité. Ils en déterminaient la durée; mais le plus souvent ils la portaient à neuf jours, à une neuvaine, *sacrum novendiale*. Les Lectisternes éventuels, dont nous parlions il y a peu d'instants, étaient du genre des féries impératives.

Les noms latins des douze mois, les noms bizarres que nous avons empruntés et conservés, remontent aux siècles des Tarquins, à l'exception de juillet et d'août, substitués à quintilis et sextilis. Après que Jules César eut réformé le calendrier, Marc-Antoine, alors consul, déclara que, pour conserver la mémoire de ce bienfait, le cinquième mois, *quintilis*, devenu le neuvième depuis que janvier et février étaient les deux premiers, s'appellerait désormais jules, *julius*. Un autre décret, dont Macrobe nous a transmis le texte, et qui est daté de l'an de Rome 730, porte qu'attendu qu'au mois *sextilis* (sixième ou plutôt huitième), Auguste a commencé son premier consulat, obtenu trois fois les honneurs du triomphe, soumis l'Égypte et terminé la guerre civile, il plaît et il plaira au sénat que ce mois si heureux pour l'empire, *ob has causas hic mensis*

huic imperio felicissimus, soit dorénavant appelé auguste. Ce décret devint ensuite un plébiscite, sur la proposition du tribun Sextus Pacuvius, *Sexto Pacuvio tribuno plebem rogante*; mais il était originairement, comme l'observe Macrobe, un sénatus-consulte, *ex senatusconsulto*, mot qui n'a jamais servi d'intitulé, sous aucun empereur, qu'à des actes de servitude ou de tyrannie. C'est ainsi que *sextilis* est devenu auguste; et vous savez, Messieurs, que Voltaire s'est vainement efforcé de rétablir ce nom d'auguste dans notre almanach, où il est défiguré par le mot barbare août, quelquefois prononcé *oût* par contraction. Il a toujours été fort difficile de rectifier, et à plus forte raison de changer, ces nomenclatures; le despotisme lui-même n'y réussit pas. Tibère n'a pu imposer son propre nom à septembre et celui de Livie à octobre. On n'est point parvenu non plus à nommer l'un de ces mois germanicus et l'autre domitien. En vain Néron voulut qu'avril s'appelât néron, et mai, claude : en vain Commode distribua ses prénoms, noms et surnoms personnels entre les cinq derniers mois de l'année. Aucune de ces dénominations impériales ne s'est maintenue; et certes il n'y a pas lieu de les regretter. Mais il n'en est pas moins vrai que la nomenclature qui subsiste est formée d'éléments hétérogènes, dont l'ensemble est aussi étrange qu'inexact. Les trois premiers noms sont ceux d'un personnage mythologique, Janus; d'une cérémonie païenne, *Februalia;* et de l'un des douze grands dieux de la fable, Mars. Les trois noms suivants sont tellement indécis qu'on ne sait trop s'ils rappellent trois déesses, Vénus Aphrodite, Maïa et Junon, ou s'ils sont pris dans le vocabulaire commun

et signifient ouverture, vieillesse et jeunesse. Suivent deux empereurs romains, Jules César et Auguste; et quatre nombres... ordinaux (septembre, octobre, novembre et décembre), qui par leur valeur assignent le septième, le huitième, le neuvième et le dixième rang à des mois qui sont réellement le neuvième, le dixième, le onzième et le douzième. Il est difficile de rien imaginer de plus déraisonnable; mais ce sont là les choses qui se maintiennent le plus fermement chez les peuples de tous les âges.

La distribution, les parties, les détails de l'année civile, ses rapports avec l'année solaire, avec les coutumes religieuses, et avec les institutions politiques, par conséquent avec l'histoire : tels sont les objets du calendrier, mot dérivé de celui des calendes, et qui est quelquefois remplacé par ceux d'almanach, de ménologe, d'hémérologe, d'éphémérides et de fastes. Ménologe vient de μὴν, mois, et de λόγος : c'est le tableau des mois; et il y a toute apparence que le mot oriental *almanach* a le même sens, quoiqu'on en propose quatre ou cinq autres explications. Hémérologe et éphémérides signifient tableaux des jours, du grec ἡμέρα. Mais éphémérides, où ἡμέρα est précédé de la préposition ἐπί, indique particulièrement les calendriers astronomiques, où sont marqués, pour chaque jour de certaines années, les lieux des planètes et les circonstances de tous les mouvements célestes. Nous devons plus d'attention au mot *fastes*, parce que les Romains l'ont beaucoup plus employé. Il a eu, chez eux, trois significations diverses. Premièrement, ils le prenaient pour des annales, pour des registres où se consignaient leurs faits historiques; c'est en ce sens que le courtisan

Horace veut que les *fastes* éternisent les vertus d'Auguste :

> ...tuas,
> Auguste, virtutes, in ævum,
> Per titulos memoresque fastos,
> Æternet...

En second lieu, ce mot désigne quelquefois de simples tables chronologiques de la succession des magistrats. Tels sont les fastes consulaires, dont l'usage est extrêmement précieux en chronologie. Enfin ce terme s'applique à des tableaux retraçant les fêtes, les jeux, les cérémonies, les jours fastes et néfastes de l'année romaine. On croit, ainsi que nous le disions dans notre dernière séance, que *fastes* vient de *fas*, permis, et Varron, remontant plus haut, fait venir *fas* de *fari*, parler, *quia jus fari licebat*. Les *Fastes* d'Ovide vous ont offert, Messieurs, une explication, une description de l'année civile et religieuse des Romains, ou du moins des six premiers mois. Avant Ovide, on avait rédigé des livres ou mémoriaux qui contenaient ces mêmes détails, et qui longtemps étaient restés presque secrets entre les mains des pontifes, quand l'édile Cnéius Flavius, l'an de Rome 450, en fit graver une partie sur une colonne d'airain. Avant Ovide aussi, Hémina, Quadrigarius, Afranius, Ennius et Pison avaient traité cette matière, les uns en prose, d'autres en vers, mais tous avec plus de sécheresse ou de simplicité. Ovide a exposé les causes historiques ou fabuleuses de toutes les fêtes, et les traditions attachées à chaque constellation zodiacale. Il ne faudrait pas s'en rapporter toujours à ce qu'il dit de ces origines; il choisit les plus poétiques, celles qui s'adaptent le mieux à la

tournure de son esprit, au caractère de ses idées; mais personne, je ne crains pas de le redire, n'a répandu plus de lumière sur cet important sujet.

Il ne faut point espérer de pénétrer dans l'histoire des peuples antiques, si l'on n'étudie pas leurs fêtes tant solaires que lunaires. Les premières étaient fixes de leur nature, et seraient toujours demeurées telles, si l'on n'avait pas conçu l'idée de les concilier avec les secondes. Presque partout la lune est entrée dans le système de l'année, et l'on a travaillé à rétablir des coïncidences entre les mouvements de ces deux astres. Il s'ensuivit, chez les nations peu avancées en études astronomiques, une confusion extrême dans les calendriers, le plus grand désordre dans le tableau des fêtes. Quelques peuples plus habiles sont venus à bout de rattacher des solennités annuelles aux conjonctions et oppositions de certaines lunes. Ces problèmes ont été compliqués en plusieurs pays par des éléments d'un troisième genre, je veux dire par des périodes particulières, telles que la semaine, qui ne divisaient exactement ni l'année ni le mois. Il y a eu ainsi des fêtes hebdomadaires, des néoménies et d'autres observances relatives aux lunaisons, outre les cérémonies héliaques ou solaires, tantôt fixées à certains jours de l'année, tantôt adaptées au cours d'une lunaison ou d'une semaine. Il n'est aucun calendrier, ancien ou moderne, dont l'étude n'exige plus ou moins l'observation et la distinction de ces différentes pratiques; et, quoique les Romains n'aient pas compté les jours par semaines, quoique leur année, depuis les rois Tarquins, n'ait été réellement ni lunaire ni luni-solaire, cependant comme ils avaient emprunté des Celtes, des Sabins, des Étrus-

ques et des Grecs la plupart de leurs solennités religieuses, on a besoin, pour les bien comprendre, de les rapprocher des croyances et des pratiques de ces peuples, et du système général de mythologie qui dominait dans l'antiquité.

Plusieurs calendriers antiques offraient immédiatement l'image de six soleils et de six lunes, respectivement représentés par autant de dieux et de déesses. Chez les Grecs et chez les Romains, des dédicaces particulières, indépendantes des noms imposés aux douze mois, en consacraient six à Jupiter, Neptune, Apollon, Mars, Vulcain et Mercure; six autres à Junon, Cérès, Minerve, Vénus, Diane et Vesta. C'étaient les douze grandes divinités, dites *consentes*, ou harmoniques, contribuant toutes à la perfection de l'année. Vesta, déité astronomique et physique, joue un si grand rôle dans les anciennes liturgies profanes, qu'on prétend que son nom a servi à former le mot *festum*, fête, par le changement fort ordinaire de la consonne *v* en *f*; étymologie plus plausible que celle qui rapproche de Vesta, *vestibulum*, parce que Vesta ouvrait les fêtes, et que son mois était le vestibule de l'année, quand celle-ci commençait au solstice d'hiver.

Le partage de l'année en deux parties limitées par les solstices correspond à plusieurs articles de la mythologie païenne. Le soleil y est envisagé, d'une part, dans les signes ascendants, de l'autre, dans les signes descendants; et toute son histoire, toutes ses métamorphoses, tous les personnages qui le représentent se modulent sur cette division. Toutefois les équinoxes ont fourni une autre manière de former deux parts de l'année : la première, plus riche et plus brillante durant

le printemps et l'été; la deuxième, plus triste et plus sombre pendant l'automne et l'hiver. Sous ce point de vue, on a distingué, entre les douze signes, les six qui produisaient la lumière, le bien, le bonheur, et les six qu'on accusait d'être les auteurs du mal et des ténèbres. La doctrine antique et si souvent renouvelée des deux principes tient à cette distinction; et une assez grande partie du système mythologique consiste dans les images des biens et des maux que le cours naturel des saisons amène. Cependant, comme s'il eût été trop simple et trop monotone de consacrer six mois consécutifs au bonheur et six au malheur, on s'est bientôt avisé de répandre çà et là sur tout le cours de l'année des motifs de joie et d'affliction, d'espérance et de crainte. De là, chez les Romains, les jours *nefasti*, *infausti*, *atri*, *ominosi*. Dans la suite, ces jours malheureux, ou de mauvais augure, prirent le nom d'Égyptiens, sans doute parce que cette superstition était, comme beaucoup d'autres, originairement égyptienne. Il faut dire, pour l'honneur de l'esprit humain, que, nulle part, ces déplorables erreurs n'ont été durables que lorsque les gouvernements ont pris plaisir à les entretenir.

Les sentiments religieux que la nature inspire aux hommes ont été sans contredit les premières causes de l'institution des fêtes. Honorer Dieu, lui rendre grâce, rattacher à l'idée de sa justice et de sa bonté tous les préceptes de la morale, voilà sous quels aspects honorables devaient se présenter ces fêtes religieuses; et voilà quelles furent, en effet, celles du christianisme, après l'ouverture de l'ère vulgaire. Mais, chez les peuples païens, la politique, abusant de ces dispositions naturelles des peuples, voulut consacrer par des solen-

nités toutes les opinions et toutes les habitudes que des intérêts, bien ou mal conçus, l'entraînaient à propager. Pour compliquer les observances, elle multiplia les divinités; tous les phénomènes célestes et terrestres devinrent des puissances, dont il fallut, à des jours réglés, solliciter les bienfaits, implorer la clémence, apaiser le courroux. Bientôt le culte embrassa toutes les notions astronomiques et physiques, toutes les traditions nationales, tous les intérêts publics, tous les souvenirs d'hommes et d'événements célèbres. Il représenta plus ou moins grossièrement la nature et l'histoire, marqua, d'une part, les commencements des lunes, des mois, des saisons, les équinoxes et les solstices, les époques de l'année tropique; de l'autre, les origines vraies ou fausses des institutions, des lois et des arts. Il y eut donc, et fort au delà des besoins, des jours de repos pour le peuple, d'exercice et d'autorité pour les pontifes. Les solennités devinrent si nombreuses qu'à Rome, après qu'Auguste et ensuite Antonin en eurent supprimé une quarantaine, il en restait encore cent trente-cinq, ce qui excédait un tiers de l'année. Nous verrons même que, dans les douze mois, il ne restait que cent quatre-vingt-un jours comitiaux, c'est-à-dire où l'on pût tenir des comices.

Pour concevoir à quel point le culte païen a dénaturé la religion, qui en elle-même est un lien sacré entre les hommes et la divinité, il suffit d'observer que ce culte a établi des rapports entre la terre et les cieux, en prenant ce mot de *cieux* dans un sens matériel, c'est-à-dire pour l'ensemble des espaces et des corps célestes. Les aspects des astres ont paru être des influences; et le globe terrestre a été soumis à l'empire du ciel

entier, en même temps qu'on peuplait ce ciel des personnages dont la présence sur la terre avait été signalée par des actions mémorables. On accoutuma les hommes à exprimer ainsi leur manière de concevoir les causes des grands biens et des grands maux qu'ils éprouvaient. Dès qu'ils ne concentrèrent plus la puissance divine en un seul Dieu, suprême régulateur du monde, on la leur fit distribuer entre une multitude d'agents célestes et terrestres ayant entre eux des relations imaginaires. Tout ce qui s'exerçait de forces, soit physiques, soit morales, sur la terre, vint des cieux et y retourna. Le soleil, dont l'action était immédiatement sensible, fut le centre des premières doctrines mythologiques; et le sabéisme commença l'idolâtrie. Autour de cet astre, la lune, les autres planètes et les constellations d'étoiles s'érigèrent en autant de puissances, et se personnifièrent en se revêtant d'attributs humains. On leur assigna des fonctions et en quelque sorte des domaines sur la terre. On répartit entre elles les éléments, les substances, les phénomènes que présentait sa surface; et la terre, quoique devenue elle-même une divinité, demeura, dans chacune des parties qui la composaient, sous la dépendance des dieux célestes. Les grands hommes qui s'élevaient dans son sein, tous ceux qui l'étonnaient par leurs bienfaits ou par leurs ravages, semblaient descendus de ces régions supérieures, d'où émanait la puissance : on leur y trouvait des pères, des frères, des aïeux qu'ils allaient rejoindre, quand ils arrivaient au terme de leur carrière mortelle. Ainsi tout ce qu'on savait d'astronomie, de physique et d'histoire, se fondait par une sorte de mnémonique en un seul système; et l'imagination, s'empa-

rant des observations et des souvenirs, parvenait, à force d'emblèmes et d'apothéoses, à remplir de dieux, de demi-dieux, de vertus, de génies et de héros, tous les espaces que les regards de l'homme pouvaient atteindre. Le culte fut sans bornes, comme l'univers, et les douze mois de l'année ne suffirent plus au nombre des fêtes.

Quelques anciens peuples n'ont distingué que deux saisons limitées par les solstices; ils ne tenaient compte que de l'augmentation et de la diminution progressive des jours : *Quibus alternis dies augescerent aut senescerent*, dit Censorin. Thucydide, dans son *Histoire du Péloponnèse*, ne partage l'année qu'en été et hiver; mais il opère cette division aux équinoxes; en sorte que son été va de notre 21 mars au 21 septembre, et son hiver de septembre à mars. Toutefois, plusieurs siècles auparavant, Hésiode avait donné pour filles à Thémis les trois Heures ὧραι, Dicé, Eunomie et Irène; et ces trois Heures étaient les trois saisons de l'année. Le mot latin *hora* a cette signification dans Horace :

Qui mare ac terras, variisque mundum
Temperat horis...

et dans Pline, qui, pour dire qu'un arbre d'Assyrie porte des fruits en toute saison, s'exprime en ces termes : *Arbor ipsa omnibus horis pomifera est.* Si Thémis n'a eu que trois filles, si même certains peuples n'ont compté que deux saisons, d'autres, au contraire, en ont compté jusqu'à huit, ainsi que nous l'apprend Varron. Mais en général on s'est conformé au système naturel ou astronomique; et l'on a divisé la révolution annuelle en quatre arcs, limités par les points équinoxiaux et solsticiaux. Quelquefois deux saisons ont été regardées comme

le jour et les deux autres comme la nuit de l'année. Plus souvent, le printemps parut être l'enfance de la nature annuelle; l'été, sa jeunesse; l'automne, son âge mûr; l'hiver, sa vieillesse. Les Romains, et généralement les anciens, faisaient les saisons un peu inégales; ils donnaient au printemps quatre-vingt-onze jours, à l'été, quatre-vingt-quatorze, à l'automne, quatre-vingt-onze, et à l'hiver, quatre-vingt-neuf seulement. Au fond, les oleil se meut plus lentement depuis l'équinoxe de mars jusqu'à celui de septembre que de l'équinoxe d'automne à celui du printemps; la différence est d'environ sept jours. C'est au solstice d'été que la vitesse apparente de cet astre est la plus petite; c'est au solstice d'hiver qu'elle est la plus grande.

L'ouverture de chaque saison n'a pas été constamment fixée aux mêmes termes de l'année civile. Entre plusieurs déterminations, Columelle préfère celle qui place l'équinoxe du printemps au 25 mars, jour indiqué par Macrobe pour la célébration des Hilaries ou du triomphe du dieu Jour sur la Nuit; le solstice d'été au 24 juin, l'équinoxe d'automne au 24 septembre, et le commencement de l'hiver au 25 décembre. Ces termes étaient inexacts; mais il fallait, ainsi que Columelle l'observe, s'accommoder aux usages civils, aux institutions religieuses, aux calendriers rustiques et sacrés. Les anciens, il en faut convenir, n'ont parlé des saisons que d'une manière un peu vague. Les poëtes les personnifiaient et les déifiaient: ils en faisaient, non-seulement les filles de Thémis, mais aussi les filles ou bien les femmes du dieu Temps. Dans la mythologie phénicienne, Chronos épouse Hora; chez les Égyptiens, Horus ou le Soleil tient les heures et les saisons sous sa

dépendance; il règle leur cours; il les tempère pour les besoins des mortels; c'est lui qui les dispense au monde, comme l'a dit Saint-Lambert :

Il prodigue au printemps la grâce et la beauté;
Du trésor des moissons il enrichit l'été.
L'automne les enlève aux campagnes fertiles;
Et l'hiver en tribut les reçoit dans nos villes.

Quand les Romains ont-ils acquis l'idée de nos quatre saisons actuelles? L'avaient-ils conçue au temps de leurs rois? C'est un point assez difficile à éclaircir. Il est probable qu'ils n'étaient pas plus avancés que ne l'avaient été les anciens Grecs, qui ne connaissaient que trois saisons. Celle qui manquait était l'automne, qui se fit reconnaître enfin, sinon comme la plus dure, du moins comme la plus malsaine : *Libitinæ quæstus acerbæ.*

Ce n'est pas non plus chez les Romains des quatre premiers siècles qu'il conviendrait de chercher une notion bien précise du zodiaque, c'est-à-dire de la zone céleste qu'on a divisée en douze constellations ou maisons du soleil, successivement parcourues par cet astre dans son apparente révolution annuelle. Sénèque dit bien qu'au temps où il écrivait, il y avait déjà quinze cents ans que les Grecs avaient imposé des noms aux étoiles et en avaient essayé le dénombrement, ce qui reporte au quinzième ou seizième siècle avant notre ère l'invention du zodiaque ou son introduction dans la Grèce. Mais ces connaissances ont pénétré fort tard chez les Romains. Le mot de zodiaque n'était pas encore établi dans leur langue au temps de Cicéron, qui, en traduisant Aratus, dit que les Latins appelleront *orbis signifer* ce que les Grecs nomment zodiaque :

Zodiacum Græci vocitant, nostrique Latini
Orbem signiferum perhibebunt nomine vero.

Il est pourtant possible qu'ils aient commencé d'en avoir quelque notion trois ou quatre cents ans avant notre ère vulgaire; cela est même assez vraisemblable; et nous voyons qu'au temps d'Ovide on était fort accoutumé à rapporter aux différentes époques de l'année les levers héliaques des étoiles zodiacales. Ces rapports entre les apparitions des astres occupent beaucoup de place dans les poëmes de Manilius et d'Ovide. Columelle a jeté des notions du même genre dans l'annuaire agronomique; et Pline en a aussi recueilli un grand nombre. Ainsi, chez les Romains, comme auparavant chez les Grecs et les Égyptiens, le calendrier zodiacal offrait une sorte de résumé de tout ce qu'on savait d'histoire ancienne ou de mythologie, d'astronomie ou d'astrologie, de théogonie et de physique, et composait, avec la liturgie, une seule et même science.

Cette explication générale des croyances et des fêtes de l'antiquité païenne est due à des écrivains chrétiens des premiers siècles de l'ère vulgaire; et je la crois fort juste, dans les termes où ils l'ont conçue. Ils ne pouvaient être tentés de l'étendre jusqu'à dire que le zodiaque avait été inventé plus de douze mille ans avant notre ère, savoir à l'époque où le signe de la Balance répondait à l'équinoxe du printemps, hypothèse inconciliable avec tout ce que nous savons d'histoire. Si cette discussion n'était pas trop étrangère aux fêtes romaines, il ne serait peut-être pas très difficile de prouver que l'invention du zodiaque ne remonte qu'au temps où le soleil entrait, vers le commencement du printemps, dans le signe du Taureau, et sortait,

vers la fin de l'été, des serres du Scorpion, qui jadis ont tenu la place de la Balance. Cela ne suppose, depuis l'origine égyptienne ou asiatique du zodiaque jusqu'à nos jours, qu'environ quatre mille ans, c'est-à-dire à peu près un sixième de la révolution céleste appelée précession des équinoxes. Dans ce système, les Grecs auraient reçu, quinze cents ans avant Sénèque, ce zodiaque, imaginé cinq ou six siècles auparavant en Égypte ou dans l'Inde; et il ne faudrait chercher la date d'aucun monument de ce genre plus de deux mille ans avant J. C. On commettrait aussi une erreur bien grave, si l'on prétendait exclure du tableau de l'année antique les histoires traditionnelles; elles sont visiblement au nombre des éléments du calendrier mythologique. La fiction s'est emparée des anciens souvenirs et de tous les noms illustres pour peupler et animer les espaces célestes au dedans et au dehors du zodiaque. Les apothéoses ont achevé le tableau poétique de l'univers. Avec ces restrictions, le système qui trouve dans les premières descriptions des cieux l'origine de l'idolâtrie, le centre commun de toutes les croyances et pratiques païennes, n'est plus susceptible d'aucune contradiction raisonnable. Il sort de tous les livres et de tous les monuments antiques; il a frappé de son évidence les meilleurs esprits; et il a été victorieusement objecté par les premiers Pères de l'Église aux défenseurs du paganisme vieilli.

Quelle était donc, Messieurs, cette puissance qui disposait à ce point des opinions et des habitudes de l'espèce humaine? Par quel art avait-on pu rattacher aux cieux les chaînes qui devaient si longtemps entraver, sur la terre, l'intelligence et la volonté des

mortels? Il n'existait assurément dans le ciel étoilé aucune figure d'hommes ni d'animaux; mais l'imagination et la crédulité des peuples ignorants n'a pas eu de bornes; et il n'a jamais fallu une très-grande habileté pour en abuser. Parmi les astres, il en est un par lequel, en effet, tout s'anime, naît, vit et se reproduit sur le globe terrestre. On a donc réclamé d'abord pour le soleil des hommages qui bientôt se sont étendus à la lune, aux planètes, aux étoiles. Quelque grossières que soient des fictions, quand une fois elles sont consacrées par des usages religieux et civils, leur empire s'affermit de jour en jour; les arts, le talent, le génie même s'emploient à les propager, et les premiers progrès de la civilisation contribuent à leur donner plus d'éclat et de puissance. Les lumières propres à dissiper ces illusions sont toujours tardives; dès qu'elles commencent d'éclore, on les déclare pernicieuses. L'ignorance et l'hypocrisie, la crédulité et le charlatanisme, le fanatisme et la tyrannie forment contre la raison une ligue formidable; et il s'écoule une longue suite de siècles avant que les idoles les plus fantastiques tombent enfin de vétusté.

Le plus simple exposé des fêtes romaines a suffi, Messieurs, pour vous montrer à quelles erreurs est condamné l'esprit humain, quand l'habitude seule le conduit, quand des études méthodiques ne le ramènent pas dans la route ouverte devant lui par la nature. Mais, à ne considérer que la multitude des fêtes et demi-fêtes qui surchargeaient le calendrier romain, on gémirait encore sur l'énorme quantité de temps qu'elles enlevaient à la vie active et productive. J'ai déjà dit qu'après plusieurs réductions, elles absorbaient plus d'un

tiers de l'année civile. Il y a eu des temps où, sur trois cent soixante-cinq jours, le peuple était, en plus de deux cents, détourné ou distrait de ses travaux. Il ne faut point s'étonner si, chez lui, les arts industriels et le commerce n'ont pas fait de très-grands progrès. Ce régime qui, pendant quelques siècles, avait pu convenir à une nation guerrière et ambitieuse, opprimant ses voisins et envahissant le monde, a fini par l'affaiblir elle-même, et par la vouer à une abjecte servitude. Les beaux-arts, transportés enfin au milieu d'elle, ne l'ont pas garantie, parce que leur influence n'est salutaire qu'au sein d'une population laborieuse, qui sait pourvoir à tous les besoins de la vie, en mettant à profit tous les instants qui la composent, et assurer la liberté personnelle et l'indépendance nationale, par le renouvellement rapide, le perfectionnement et l'abondance de tous les produits. Heureux le peuple qui mesure le temps par ses travaux, et qui peut dire, à la fin d'une année, non combien il a offert de sacrifices à Mars, à Pluton, à Robigus, mais combien il a fertilisé de terres, construit d'édifices, équipé de vaisseaux, exploité, fabriqué et voituré de marchandises !

Une dernière observation à faire sur le calendrier romain est qu'il y règne une confusion déplorable, que les éléments de la mythologie antique y sont tellement épars, qu'on a besoin d'en rétablir l'enchaînement, d'en recomposer le système. Les dieux, grands et petits, arrivent à l'aventure dans cet annuaire, et s'y entremêlent sans ordre et sans harmonie. La Fortune, l'une de ces divinités et la plus aveugle, semble y avoir assigné les rangs de toutes les autres. Il faut des recherches pour y ressaisir les traces des caractères primitifs

de chaque mois et de chaque saison; et, si l'on excepte certaines solennités dominantes qui se reproduisent sur divers points, tout le reste porte l'empreinte d'institutions purement éventuelles, amenées par des occasions ou conjonctures fortuites. Plusieurs de ces fêtes n'ont été, comme je vous l'ai fait remarquer, établies qu'après les Tarquins; et cependant j'ai cru devoir vous offrir, dès ce moment, un tableau général de la religion romaine; d'abord parce que le fond de ce culte et la plupart de ses pratiques ont réellement des origines antérieures à l'installation des premiers consuls, et, de plus, parce que ces notions nous devenaient indispensables pour éclairer la route que nous avons à poursuivre dans les annales romaines depuis l'an 509 avant notre ère.

Il est même à propos que nous nous formions une idée des sommes ou séries d'années usitées dans l'ancienne Rome. Dodwell a composé une très-longue dissertation sur les cycles des Romains; mais le résultat le plus constant de cette recherche est que les Romains n'ont pas eu de périodes proprement dites, déterminées et régulières. Le cycle biennal, que Dodwell et La Nauze veulent composer de deux années inégales, formant ensemble un total de sept cent trente jours, nombre double de trois cent soixante-cinq, serait extrêmement difficile à reconnaître dans toute la suite des annales romaines. Censorin ne parle pas de ce cycle de deux ans, et ne fait mention que de la période appelée *lustre* : *Tempus anni magni Romanis fuit quod lustrum appellabant.* Le mot de *lustre* nous représente aujourd'hui cinq années, et l'on en conclut généralement qu'il avait cette même valeur dans l'ancienne Rome.

Prenons garde pourtant que, chez les Grecs, les mots *triétérides*, *tétraétérides* ne signifiaient quelquefois que le nombre d'années immédiatement inférieur à celui qu'ils énoncent matériellement, et que l'olympiade de quatre ans a été désignée par le terme de *pentaétérides* : Πενταετηρίδας *notandis temporibus Græci observant, id est, quaternum annorum circuitus, quas vocant olympiadas.* Ainsi s'exprime Censorin; et Pindare, dans sa troisième olympiade, emploie pentaétéride dans ce même sens, quoique nous sachions très-bien que les olympiades n'étaient que de quatre années au temps de ce poëte. A Rome, Servius Tullius, l'avant-dernier roi, institua, dit-on, le lustre, afin que, chaque cinquième année, *quinto quoque anno*, on fît le recensement des citoyens. Censorin ne dit pas que le lustre de Servius Tullius fût de cinq ans; il ne dit pas non plus qu'il fût de quatre; on peut remarquer seulement qu'après avoir parlé des olympiades, c'est l'expression *idem tempus* (le même espace de temps) qui lui sert de transition pour en venir aux lustres. Varron définit le lustre un temps quinquennal, parce que, poursuit-il, les tributs se payaient la cinquième année; et peut-être y a-t-il encore ici quelque ambiguïté. Mais lorsque Ovide, expliquant la réforme du calendrier opérée par Jules César, dit qu'un trois cent soixante-sixième jour fut ajouté à la dernière année de chaque lustre,

....in *lustrum* accedere debet
Una dies....

il est évident que *lustrum* équivaut ici à *quadriennium*, puisque c'était chaque quatrième année que César augmentait d'un jour; et Saint-Ange n'a pas craint

de donner le même sens à notre mot *lustre* dans sa traduction française. Ce même Ovide, en se plaignant avec trop de raison de la longueur de son exil, s'exprime en ces termes :

> In Scythia nobis quinquennis olympias acta est,
> Jam lustri tempus transit in alterius.

« Depuis que nous sommes relégués en Scythie, une « olympiade quinquennale s'est écoulée, et déjà notre exil « commence à se prolonger dans un second lustre. » Y avait-il quatre ans, ou cinq ans qu'Ovide était en Scythie, quand il écrivait ces deux vers? On manque de renseignements précis sur ce point. Les commentateurs se décident pour cinq ans, à cause du mot *lustrum* et de l'épithète *quinquennis* appliquée à *olympias*. Je crois qu'ils se trompent, et qu'en cette occasion, comme en plusieurs autres, leur erreur vient de ce qu'ils attachent d'avance, *à priori*, un sens invariable à un mot dont la signification ou les significations diverses ne doivent être établies qu'en conséquence de l'examen approfondi de tous les textes où ce mot se présente. *Quinquennis olympias* correspond au terme grec πενταετηρίς, qui servait à désigner la pure et simple olympiade de quatre ans. On comptait comme première année celle même où s'ouvrait une olympiade qui en avait quatre; en sorte que l'année où arrivait l'olympiade suivante semblait la cinquième. C'est à peu près ainsi que nous disons familièrement huit jours, une huitaine, pour indiquer une semaine ou sept jours; et c'était ainsi encore que les Romains appelaient *nundines* les marchés qui revenaient réellement chaque huitième et non neuvième jour. Car nous verrons que, lorsqu'il y avait *nundines* le 1er d'un mois par exemple, les

marchés suivants tombaient le 9, le 17, le 25; nombres qui sont ici les premiers d'une période de huit jours et non de neuf. Comme il était donc permis d'employer le nombre cinq à exprimer un espace quadriennal, Ovide profite de cette métonymie établie dans le langage pour attribuer le plus de durée possible à son exil déjà trop prolongé, *quinquennis olympias*, deux longs mots qui lui conviennent ici à merveille. Or si, dans ce premier vers, l'olympiade, bien que qualifiée quinquennale, n'est réellement que celle des Grecs, équivalente à quatre ans, il est fort probable que le lustre n'a aussi que cette valeur dans le second,

Jam lustri tempus transit in alterius...

surtout quand nous savons que c'est bien celle qu'il a dans le vers du même poëte qui concerne le bissexte introduit par Jules César :

... In lustrum accedere debet
Una dies...

D'après cette explication, c'est à vous de juger, Messieurs, s'il n'y a pas lieu de penser que le mot *lustrum* n'a exprimé d'abord qu'une durée de quatre ans. Qu'il en ait aussi représenté quelquefois cinq, je ne le conteste point; c'était l'effet naturel de l'extension et de l'équivoque dont je viens de parler. Assurément, lorsque Horace dit

... Fuge suspicari,
Cujus octavum trepidavit ætas
Claudere lustrum.
... Desine
Circa lustra decem flectere mollibus
Jam durum imperiis,

le huitième lustre désigne l'âge de quarante ans, non de trente-deux ; et les dix lustres valent cinquante ans,

et non pas seulement quarante. Il suit de là, ce me semble, que *lustrum* a eu deux sens dans la langue latine. L'usage chronologique de ce mot n'est pas non plus exempt de difficulté : le cens ou le recensement ne se faisait point à des intervalles régulièrement égaux ; c'est un article sur lequel nous nous arrêterons, lorsque nous serons parvenus à l'époque de l'établissement des censeurs. Varron trouve l'origine du mot *lustrum* dans *luere*, expier; d'autres, dans *lustrare*, purifier; mais, en suivant l'idée de Varron, *lustrare* même viendrait de *luere*.

Le terme de siècle, dont nous faisons un fréquent usage, et qui a pris chez nous la signification précise de cent ans, n'avait point d'équivalents si déterminés dans les anciennes langues. Chez les Grecs, αἰών, γενεά, avaient d'abord exprimé un temps considérable bien plutôt que le nombre exact de cent ans; et il en a été de même de *seculum* chez les Romains, si ce mot vient de *senex*, comme Varron le suppose. Cette étymologie est au moins douteuse, aussi bien que celles que l'on tire de *sequor*, sous prétexte que les siècles se suivent, ou bien de *seco*, parce qu'ils sont des coupures ou sections du temps. Les étymologistes s'accordent du moins à réclamer contre l'usage d'écrire *æ* au lieu d'*e* simple dans la première syllabe de *seculum*; ils attribuent cette orthographe à l'ignorance de quelques graveurs d'inscriptions, ou des copistes du moyen âge. Quoi qu'il en soit, Censorin distingue les siècles naturels des siècles civils. Les premiers correspondent à la vie humaine; ils ont été fort diversement mesurés. Hérodicus les bornait à vingt-cinq ans, Héraclite et Zénon à trente, Épigène les élevait à cent douze,

Bérose à cent seize, d'autres à cent vingt et au delà. Les antiques rituels des Étrusques prescrivaient de tenir note de tous les enfants qui naissaient au moment de la fondation d'une cité, et de prendre pour la mesure du premier siècle la vie de celui qui survivait à tous les autres. On devait successivement recourir au même procédé; et il en résulta, selon Varron, que les siècles toscans furent inégaux, les uns de cent cinq ans, les autres de cent dix-huit, de cent vingt-trois, etc. Quant aux siècles civils romains, on les croirait d'abord déterminés par la célébration des jeux séculaires qui, selon Varron et Tite-Live, avaient lieu en chaque centième année : *Ludos seculares centesimo quoque anno* (*is enim terminus seculi*) *fieri mos*. Mais, dans le fait, nous ne savons guère combien de fois ni à quels intervalles, ils ont été ou dû être célébrés. Cette incertitude est avouée par Censorin, dont les recherches s'étaient particulièrement dirigées vers ce genre d'antiquités. Il ne trouvait aucun accord, relativement à ces époques, entre les registres publics et les récits soit d'Antias soit de Tite-Live. On les dit institués par Valérius Publicola, après l'expulsion des rois, l'an de Rome 245; puis célébrés, pour la seconde fois, en 305; ensuite en 505, 605, 737, 800, etc. Il n'y a là d'intervalles égaux à cent ans qu'en 305, 505, 605, sauf encore l'omission de l'année 405. Toutes les autres dates présentent des distances diversement inégales. Nous remarquerons ces solennités à mesure qu'elles s'offriront dans l'histoire; mais nous voyons déjà qu'elles ne prouvent point que les Romains aient eu une idée parfaitement exacte du siècle, surtout sous leurs rois, temps où ils n'avaient pas encore de jeux séculaires.

Ils employaient aussi quelquefois l'expression de *grande année*. Quel sens y attachaient-ils? C'est une question que nous ne pouvons entamer aujourd'hui. Ce que nous en dirons dans la prochaine séance complétera l'examen des institutions et des croyances religieuses de l'ancienne Rome[1]. Nous reprendrons ensuite son histoire à l'installation des deux premiers consuls Brutus et Collatin, après toutefois que nous aurons pris aussi connaissance des plus anciennes lois romaines, de celles qui portent le nom de lois royales ou curiates ou de code Papirien.

[1] M. Daunou a déjà traité la question du calendrier romain dans la partie de la Chronologie technique, t. IV, p. 103—136; cette même question est ici exposée de nouveau, mais avec quelques modifications et plus de développement : c'est ce qui nous a décidé à reproduire intégralement le manuscrit du savant professeur.

SEIZIÈME LEÇON.

GRANDE ANNÉE DES ROMAINS. — LEURS LOIS ROYALES OU CODE PAPIRIEN.

Messieurs, l'étude de la religion, des fêtes et du calendrier des Romains nous a conduits à rechercher quel sens ils attachaient à l'expression de *grande année;* et je vous ai annoncé que j'aurais aujourd'hui quelques observations à vous offrir sur cet article de leurs croyances. La pure et simple année tropique de trois cent soixante-cinq jours est appelée grande année dans ce vers du troisième livre de l'*Énéide :*

Interea magnum sol circumvolvitur annum...

et Macrobe remarque sur ce texte que l'année solaire y est qualifiée grande par opposition à la révolution lunaire, qui en est à peine le douzième; c'est un commentaire que je ne voudrais pas garantir; car on ne donnait pas, du temps de Virgile, le nom de petite année à une lunaison. Censorin nous apprend que les Romains ont employé quelquefois l'expression de grande année pour désigner un lustre, ou le terme de quatre ans, qui ramenait la célébration des jeux capitolins, et qui ressemblait à l'olympiade grecque : *Idem tempus anni magni Romanis fuit quod lustrum appellabant... Rursus tamen annus idem magnus per capitolinos agonas cœptus est diligentius servari.* Mais, en général, cette expression s'appliquait à de bien plus longues périodes. Cicéron, après avoir distingué des étoi-

les fixes, le soleil, la lune et cinq planètes, ajoute *quarum ex disparibus motionibus magnum annum mathematici nominaverunt, qui tum efficitur quum solis et lunæ et quinque errantium ad eamdem inter se comparationem, confectis omnium spatiis, facta est conversio.* « Des divers mouvements des planètes résulte la « grande année des mathématiciens : elle s'accomplit « quand le soleil, la lune et les autres astres errants, après « avoir parcouru tous les espaces, sont revenus aux mêmes « positions entre eux. » Cicéron n'assigne point numériquement le terme de cette révolution générale : elle est, dit-il, certaine et définie; mais quelle en est la durée? c'est une question indécise. Ailleurs pourtant il propose de fixer le commencement de la grande année à l'éclipse arrivée au moment de la naissance de Romulus; et il prétend que cette période n'est encore parvenue, quand il écrit, qu'à la trentième partie de son cours, et qu'elle se terminera par une autre éclipse accompagnée des mêmes circonstances célestes. D'après cet aperçu, ce serait un cycle d'environ quatorze mille ans. Virgile, dans sa quatrième églogue, a chanté la grande année, non plus celle de trois cent soixante-cinq jours, mais celle qui se compose de plusieurs siècles :

Magnus ab integro seclorum nascitur ordo.
Jam redit et virgo, redeunt saturnia regna...
Alter erit tum Tiphys, et altera quæ vehat Argo
Delectos heroas; erunt etiam altera bella;
Atque iterum ad Trojam magnus mittetur Achilles.

On conclut de ces derniers vers que dans le système adopté par les anciens, la grande année devait ramener les mêmes événements, les mêmes personnages; que c'était là l'effet nécessaire de l'apocatastase, c'est-à-

dire de la période de restitution, qui, en replaçant les sphères dans leur premier état, recommençait le cours de leurs aspects, et par conséquent de leurs influences. Voici le commentaire de Servius sur ces vers : *Dixit etiam, finitis omnibus seculis, rursus eadem renovari; quam rem etiam philosophi hac disputatione colligunt, dicentes, completo magno anno, omnia sidera in ortus suos redire, et referri rursus eodem motu. Quod si est idem siderum motus, necesse est ut omnia, quæ fuerunt, habeant iterationem : universa enim ex astrorum motu pendere manifestum est. Hoc secutus Virgilius dicit aurea secula reverti, et iterari omnia quæ fuerunt : Alter erit tum Tiphys, etc.* Vous savez, Messieurs, que cette églogue héroïque est une sorte d'énigme : les interprètes y ont vu, les uns un éloge du siècle d'Auguste; d'autres, un chant généthliaque, l'horoscope de quelque enfant illustre, Marcellus, Drusus, ou le fils de Pollion. Il y règne un ton d'adulation qui semble exclure une pure doctrine palingénésiaque; et cependant, de très-anciens manuscrits de cette pièce l'intitulent *De interpretatione novi sæculi* ou *Novi sæculi interpretatio*. Vous avez sans doute remarqué cet étrange dogme de Servius, que toutes les choses de ce monde dépendent manifestement du cours des astres : *Universa ex astrorum motu pendere manifestum est*; c'est l'antique base de l'astrologie; c'était le motif de chercher la période de restitution : car, si on l'eût trouvée, on aurait cru tenir la clef de tout l'avenir. L'histoire du grand cycle précédent eût été le programme du nouveau; il eût suffi de bien connaître cette histoire, et de la traduire en prophétie. Mais cette connaissance même eût été déjà inaccessible

aux hommes les plus studieux de l'antiquité; car ils manquaient de monuments historiques ; nous avons eu trop d'occasions de le remarquer. Quoi qu'il en soit, la crédulité populaire, plus avide encore de recueillir des mensonges que les imposteurs ne sont empressés d'en répandre, a vaguement attribué quelque connaissance de la grande période à tous les devins, aux sibylles et à Virgile. Ce poëte a conservé, dans tout le cours du moyen âge, la réputation d'un très-grand sorcier, non pas à cause de la magie enchanteresse de son style, mais à raison de cette églogue, de la huitième et de plusieurs applications que l'on faisait de ses vers ainsi que des vers sibyllins.

Toutes ces idées d'une grande année, d'une période de restitution, les Romains les tenaient des Grecs et des peuples de l'Asie. Sénèque cite un passage de Bérose, où il est dit que la terre sera réduite en cendres, quand tous les astres, qui suivent aujourd'hui des routes diverses, correspondront tous ensemble à la première étoile du Cancer, de telle sorte qu'une même ligne droite, aboutissant à cette étoile, puisse passer par tous leurs centres; et qu'il y aura inondation universelle, quand ils répondront de même tous à la fois au Capricorne : *Berosus... arsura terrena contendit, quando omnia sidera, quæ nunc diversos agunt cursus, in Cancrum convenerint, sic sub eodem posita vestigio, ut recta linea exire per orbes omnium possit ; inundationem futuram, quum eadem siderum turba in Capricornum convenerit.* Combien de temps faut-il pour ramener ces coïncidences universelles? c'est ce que ne déterminent ni Bérose ni Sénèque. On a souvent prétendu qu'une vie du phénix était la mesure du grand

cycle ou de la grande année. Quelques-uns assurent, nous dit Tacite, que la période d'un phénix à l'autre est de quatorze cent soixante et un ans (c'est la période sothiaque des Égyptiens); que le premier phénix parut sous le règne de Sésostris, le second sous Amasis, le troisième sous Ptolémée Évergète; qu'on le vit s'abattre à Héliopolis, accompagné d'une multitude d'oiseaux surpris de trouver cet inconnu au milieu d'eux : *Sunt qui adseverent annos mille quadringentos sexaginta unum interjici; prioresque alites, Sesostride primum, post Amaside dominantibus, deinde Ptolemæo qui ex Macedonibus tertius regnavit, in civitatem cui Heliopolis nomen advolavisse, multo cæterarum volucrum comitatu, novam faciem mirantium.*

L'opinion commune, rapportée par Pline, par Solin et d'autres auteurs, n'accordait au phénix que cinq cents ans de vie à chaque fois; mais il n'y a pas moyen de chercher dans une telle fable un système uniforme et constant. C'est néanmoins ce qu'a entrepris un savant du dix-septième siècle nommé Gryphiander, qui a publié sur ce sujet un ouvrage fort érudit, dont voici les étranges résultats. En donnant de la réalité à certaines traditions étrusques, qui probablement avaient pénétré chez les Romains, Gryphiander est persuadé qu'à partir de l'achèvement de la création, le monde doit durer six mille ans, ni plus ni moins; et, associant à cette idée la doctrine de quelques théologiens juifs et chrétiens, il divise ces six mille ans en trois parties égales, savoir, deux mille sous la loi de nature, deux mille sous la loi écrite, deux mille sous la loi de grâce. Il sous-divise ensuite chacune de ces trois

parties en quatre âges de cinq cents ans chacun : ce sont les âges d'or, d'argent, d'airain, et de fer. A son avis, l'erreur des anciens consistait à borner la vie du phénix à un seul de ces âges, c'est-à-dire à cinq siècles; ils ont confondu un âge avec une révolution qui en est quadruple; le phénix vit deux mille ans ou une grande année. Le premier renouvellement de cette période, à la fin de l'empire de la loi de nature, a été marqué par un cataclysme ou déluge : le second, à la fin de la loi écrite et au commencement de notre ère vulgaire, l'aurait été par une conflagration, sans l'avénement de J. C., qui a préservé le monde de cette catastrophe, et ajourné à la fin de la troisième révolution, c'est-à-dire à l'an 2000 de notre ère, l'embrasement universel. Nous n'en sommes plus, en 1823, Messieurs, qu'à une distance de cent soixante-dix-sept ans tout juste : c'est ce qui nous reste de notre âge de fer, qui a commencé en 1501. L'âge d'airain avait été, de 1001 à 1500, celui des croisades; auparavant, de 501 à 1000, quand les Goths envahissaient l'Europe, c'était l'âge d'argent; et, au premier siècle de notre ère, l'âge d'or avait commencé par les règnes de Tibère, Caligula, Claude et Néron. Les deux mille ans avant J. C. s'étaient partagés de même en quatre âges, ainsi que les deux mille avant le déluge; l'histoire universelle devient ainsi on ne peut plus symétrique. Mais je n'ai pas besoin de dire que ce système est purement imaginaire, quelque effort que fasse Gryphiander pour y rattacher tout ce que nous savons, bien ou mal, des grands cycles employés dans l'antiquité, particulièrement de ceux qui ont porté chez les Chaldéens les noms de Sossos, de Néros et de Saros.

Il semblerait plus naturel de rapprocher la grande année des anciens de la révolution équinoxiale, qui, dans un espace de vingt-cinq mille huit cent soixante-huit ans, ramène l'équinoxe du printemps à l'entrée du soleil dans le signe du Bélier. C'est l'idée que semble d'abord offrir un texte de Macrobe, où le mouvement imperceptible des fixes est compris dans la période parfaite. L'année de la lune est d'un mois, dit cet auteur; celle du soleil, de douze; celle de Vénus et de Mercure, d'à peu près autant (*pæne par*, cela n'était pas fort exact); celle de Mars est de deux ans; celle de Jupiter, de douze; et celle de Saturne, de trente. (On a aujourd'hui des mesures plus précises de ces révolutions.) Mais, poursuit Macrobe, ces années sont celles des astres errants, et il y en a une plus grande, une année du monde (*annus mundanus*) qui s'accomplit par la révolution de tout l'univers (*conversione plenæ universitatis efficitur*). Les étoiles, qui nous paraissent fixes, se meuvent en effet : *Stellæ omnes et sidera, quæ infixa cœlo videntur... moventur tamen ;* et l'année du monde est révolue, quand elles sont toutes de retour aux lieux d'où elles sont d'abord parties, et qu'elles correspondent aux astres errants de la même manière qu'au commencement des choses : *Quum stellæ omnes ad eumdem locum ita remeaverint, ut lumina quoque cum erraticis... in iisdem locis et partibus sint, in quibus, incipiente anno mundano, fuerunt*. Or, selon Macrobe, et, à ce qu'il dit, selon les physiciens, cette révolution s'achève en quinze mille ans, *hoc autem, ut physici volunt, post annorum quindecim millia peracta contingit ;* voilà l'année du monde. Cependant, Messieurs, ces quinze mille ans n'étaient pas la

moitié de la durée que les astronomes, contemporains de Macrobe, croyaient nécessaire, pour qu'un équinoxe eût fait tout le tour du zodiaque, et par conséquent pour que les fixes eussent terminé leur révolution apparente d'occident en orient. Les calculs de Ptolémée allaient à trente-six mille ans; c'était trop presque d'un tiers; mais Macrobe se trompait, en moins, de plus des deux cinquièmes. Nous sommes donc en droit de conclure que ce mouvement des étoiles fixes n'entrait pour rien dans la composition du grand cycle, même depuis qu'Hipparque avait découvert la précession des équinoxes, à plus forte raison lorsqu'on ne l'avait pas encore observée. En général, les anciens n'ont attaché que des idées extrêmement vagues à ces expressions de grande année, d'année parfaite, d'année du monde, que nous rencontrons dans Platon, dans Cicéron, dans Plutarque et dans plusieurs autres classiques.

Mais sans doute tous les peuples, et les Romains peut-être, soit après, soit avant l'expulsion de leurs rois, ont eu quelque notion d'une révolution indéterminée qui embrassait plusieurs siècles. La nature elle-même suggérait aux hommes l'idée des cycles. Les contours que nous présente le spectacle de l'univers, les mouvements circulaires ou elliptiques qui s'accomplissent ou nous apparaissent dans les cieux, sont les types des périodes que nous avons établies dans l'espace des temps. L'empreinte cyclique s'aperçoit dans la plupart des doctrines, des fictions et des emblèmes de l'antiquité. Les heures forment un cercle autour de l'astre du jour; cet astre lui-même parcourt la ceinture du monde; et, chez les Romains, le monde entier (*orbis*) emprunte son nom de la forme orbiculaire; l'année est un cycle, un

grand anneau, comme l'a dit Varron. L'idée des renouvellements, des retours périodiques, a poursuivi l'esprit humain dans presque toutes les routes où il s'est engagé; et la nature s'est offerte à la pensée de l'homme comme un vaste enchaînement où tout ce qui a commencé s'achève, où tout ce qui s'est achevé recommence; où rien ne survient, ou tout procède; où rien ne périt, où tout se transforme et se renouvelle; où jamais les vicissitudes ne sont que des successions régulières, que des alternats déterminés; où enfin l'ordre général consiste dans la correspondance des mouvements, dans l'isochronisme des oscillations, dans un système unique et constant de progrès et de décadence, de dissolutions et de reproductions. Le temps, qui assiste à toutes ces révolutions circulaires, n'a pu les suivre et les mesurer qu'en décrivant aussi des orbites, qu'en tournant sur lui-même comme le monde. Le temps, à vrai dire, n'est que l'idée la plus générale des périodes de tous les degrés, depuis la rotation diurne de la terre, depuis même les fractions de cette unité, jusqu'au retour commun de plusieurs astres ou de tous les astres à des points fixes, d'où on les suppose partis au même signal.

Entre ces astres, les deux qui nous servent le plus à mesurer le temps, le soleil et la lune, ont été, par cela même, les deux idées fondamentales de tous les calendriers. L'observation de leurs révolutions a donné lieu de les considérer dans leurs rapports, soit entre eux, soit avec la terre, soit avec les planètes que nous appelons Mercure, Vénus, Mars, Jupiter, et Saturne, soit avec les étoiles fixes, et spécialement avec les constellations zodiacales. Ces combinaisons, ces aspects di-

vers, et les figures sous lesquelles l'imagination des peuples antiques s'est représenté les différents groupes d'étoiles, ont multiplié indéfiniment les noms, les attributs, les situations, les caractères des deux astres principaux; et il est devenu facile de trouver en chacun d'eux plusieurs personnages. Pour achever et développer ces personnifications, aussi bien que celles des constellations et des planètes, on a transporté dans les cieux les hommes qui s'étaient le plus distingués sur la terre, et dont on avait conservé de lointains souvenirs. Des traditions historiques, déjà altérées par leur cours naturel, se sont prêtées d'elles-mêmes à toutes les modifications, à toutes les additions nécessaires pour transformer les héros en astres, l'admiration en culte, les hommages en apothéoses. Ainsi, de deux idées génératrices, primordialement astronomiques, est sortie toute la mythologie païenne, toute la théorie des calendriers. Celui des Égyptiens nous présente le culte d'Osiris et d'Isis étendu sur l'année entière par plusieurs autres dénominations de ces deux divinités, et par les différents ordres de ministres ou de dieux secondaires qui leur ont été adjoints. Le sabéisme est resté plus simple et plus pur dans la Perse, où néanmoins quelques sectes anciennes ont introduit et modifié certains détails de la mythologie égyptienne. Les Grecs n'ont guère fait que la traduire dans leur langue : ils ont réparti dans leurs douze mois le culte du soleil sous les noms de Jupiter, de Bacchus, d'Hercule, d'Adonis, d'Apollon ou Phœbus; le culte de la lune sous les noms de Phœbé, Diane ou Hécate; et peu à peu tous leurs autres dieux sont nés de ceux-là par l'abstraction et le développement de quelques attributs particuliers; par le mélange des no-

tions astronomiques et physiques avec des traits défigurés de leur propre histoire traditionnelle. Vous avez vu les Romains composer leur annuaire des mêmes éléments : les divinités qu'ils y ont ajoutées sont en petit nombre ; et, à l'exception de Janus, elles sont assez obscures ; mais les annales et les institutions nationales de Rome ont contribué à multiplier, sans ordre et sans mesure, les fêtes, les demi-fêtes, les jeux, les sacrifices, les grandes et petites solennités.

En vous en offrant le tableau, Messieurs, j'ai tâché d'en montrer l'esprit et l'ensemble ; j'ai écarté plusieurs détails, ceux surtout qui sont restés indécis et ténébreux après beaucoup d'éclaircissements et de savantes hypothèses. En général, ce qui n'est pas immédiatement expliqué par des textes classiques, ne devient jamais clair par les hypothèses, les conjectures et les prétendues découvertes de l'érudition. Ce qui vous importait c'était de connaître les véritables fêtes romaines, celles qui sont employées comme dates dans les livres d'histoire, toutes celles qui peuvent représenter les idées, les opinions, les traditions et les pratiques que ramenait le cours des mois, et que perpétuait l'annuaire. Le calendrier d'un peuple est une partie fort essentielle de son histoire : c'est un précis de ses institutions, une ébauche du tableau de ses habitudes et de ses mœurs. L'année civile et religieuse a partout plus de stabilité que les lois, que les constitutions mêmes ; et il a toujours été plus aisé de changer les gouvernements que les calendriers. De toutes les innovations, c'est la plus hardie peut-être, à moins qu'on n'y procède par des réformes partielles, graduées et insensibles. En ce genre, je ne connais point d'exemple d'une rénovation géné-

rale et soudaine qui ait pleinement réussi : en effet, une telle entreprise attaque le système entier des habitudes populaires; et, si elle n'a pas été précédée, amenée par le progrès et la dissémination réelle des lumières, elle provoque l'opiniâtre résistance de toutes les routines.

Après avoir reconnu que la distribution des mois, des jours et des fêtes chez les Romains remontait aux notions primitives d'astrologie et de mythologie, écloses dans l'enfance des sociétés humaines; que Rome les tenait des Étrusques et des Grecs, comme ceux-ci les devaient aux Égyptiens, qui les avaient puisées peut-être à une source plus orientale et plus antique; après avoir recherché, dans les livres et les monuments qui subsistent, les éléments du système religieux, soit esquissé par Numa, soit plutôt apporté de la Tyrrhénie par la famille des Tarquins, nous devons reprendre l'histoire des faits qui ont suivi l'expulsion du dernier roi de Rome. Mais nous y trouvons d'abord qu'en même temps que Brutus et Collatin furent proclamés consuls, on déféra la dignité de roi des sacrifices à Manius Papirius; et ce premier fait donne lieu à une discussion que nous ne saurions omettre. En effet, le nom de *Papirius* se présente à cette même époque de l'histoire romaine, précédé de prénoms divers, *Manius*, *Lucius*, *Sextus*, ou *Caius*; et il nous importe de les expliquer, s'il se peut, avec justesse. Que *Manius Papirius* ait été le premier créé roi des sacrifices, Denys d'Halicarnasse l'assure, πρῶτος ἱερῶν βασιλεύς Μάνιος Παπίριος, et c'est sans doute un autre personnage que le même historien indique ailleurs, lorsqu'il dit qu'après l'expulsion des rois, les lois de Numa furent recueillies et remises en vigueur par *Caius Papirius*,

grand pontife, ὑπ᾽ ἀνδρὸς ἱεροφάντου Γαΐου Παπιρίου. D'un autre côté, dans les *Pandectes*, le jurisconsulte Pomponius parle d'un *Sextus Papirius*, qui avait rassemblé en un livre les lois de Romulus et des monarques suivants : *Et ita leges quasdam et ipse* (Romulus) *curiatas ad populum tulit : tulerunt et sequentes reges quæ omnes conscriptæ extant in libro Sexti Papirii, qui fuit illis temporibus, quibus Superbus, Demarati Corinthii filius, ex principalibus viris.* Si ailleurs Pomponius cite *Publius* et non *Sextus* Papirius, c'est évidemment à un même personnage qu'il entend appliquer ces deux prénoms ; mais vous aurez observé, Messieurs, que Pomponius fait Tarquin le Superbe, *Superbus*, fils du Corinthien Démarate, et par là semble le confondre avec Tarquin l'Ancien. Ce n'est point la seule inexactitude, la seule méprise qui se rencontre dans les morceaux de ce jurisconsulte qui se lisent au [illegible]te ; et Antoine Terrasson est obligé de convenir que Pomponius, n'étant pas assez instruit de l'histoire de sa patrie, confond souvent ensemble les objets les plus distincts, et fait perpétuellement des anachronismes. On pourrait donc désirer d'être informé par quelque auteur plus attentif et plus ancien, de la nature et de l'époque du travail de Sextus ou Publius Papirius : Denys d'Halicarnasse n'en parle pas ; Tite-Live non plus ; Plutarque pas davantage ; et les deux derniers historiens ne font même aucune mention ni de Manius ni de Caius. Il faudrait donc s'en rapporter au seul Pomponius, qui n'a certainement pas vécu avant le règne de Marc Aurèle, et qui pouvait bien n'être que du troisième siècle de notre ère, ainsi que plusieurs critiques l'ont pensé ; on ne sait aucune circonstance de

sa vie ; Terrasson en convient encore : jugez par là s'il pouvait être un garant très-sûr d'un fait aussi important que celui de la rédaction d'un premier code de lois romaines. Quoi qu'il en soit, les hypothèses aujourd'hui reçues sont que le Manius Papirius, roi des sacrifices, n'est pas le rédacteur de ce code ; que Caius Papirius n'a recueilli que les lois religieuses de Numa ; et que l'antique compilation des lois royales de Rome était due à Publius ou Sextus Papirius : ce point, quoique bien faiblement établi, semble généralement convenu. Nous pourrions bien demander encore si ce Papirius a travaillé sous Tarquin l'Ancien, ou sous le Superbe, ou même sous les premiers consuls ; car il y a des savants qui ont soutenu cette dernière opinion. Mais Terrasson décide que le code Papirien appartient au règne du second Tarquin, attendu que, selon Pomponius, toutes les lois royales tombèrent avec le trône, et que le peuple romain resta vingt ans sans législation certaine : *Exactis deinde regibus lege tribunitia, omnes leges hæ exoleverunt ; iterumque cœpit populus romanus incerto magis jure et consuetudine ali, quam per latam legem, idque viginti prope annis passus est.* Nous ne manquerions pas non plus de difficultés à élever sur ce passage. Pourquoi ces mots *lege tribunitia* à propos de l'expulsion des rois, et de la décadence des lois royales ? Sur quelles données historiques repose cet espace de vingt ans durant lequel on suppose que Rome manquait tout à fait de lois ? Celles de Servius Tullius sur les classes et les centuries avaient-elles cessé d'être en vigueur ? Beaucoup d'autres statuts royaux n'ont-ils pas subsisté jusqu'au temps où furent rédigées les Douze Tables, et ne

s'y sont-ils pas introduits? Écartons pour un moment ces questions, et prenons d'abord une idée des fragments du code Papirien qui nous ont été conservés.

Les anciens auteurs avaient cité les lois royales, ou en avaient fait mention : il s'agissait de rassembler toutes les lignes qui pouvaient en offrir le texte ou le sens ou en rappeler l'objet. Ce soin a occupé plusieurs savants modernes, Guillaume Forster, Antoine Augustin, Fulvio Orsini, Juste-Lipse, Paul Mérula, François Baudouin, Pardoux Duprat, Gravina et Antoine Terrasson. Baudouin et Duprat publièrent, le premier dix-huit articles et le second six autres, d'après une vieille table trouvée au Capitole; on prit aussitôt ces vingt-quatre articles pour des textes originaux du code de Papirius; car on est toujours pressé de croire qu'on a trouvé des antiquités. Ce n'étaient, ainsi que le démontra Cujas, que des passages de Varron, de Cicéron, de Denys d'Halicarnasse, de Tite-Live, de Plutarque, et de Festus, où ces lois sont indiquées et traduites par Denys et Plutarque en grec, par les autres en un latin moins ancien que celui qu'on parlait à Rome sous les rois. Le nombre de ces citations s'est élevé, depuis, de vingt-quatre à trente-six; c'est l'état où Terrasson a laissé ce travail dans son *Histoire de la jurisprudence romaine*. Là il donne quinze de ces articles en langue osque, ou langue primitive des Romains; et les vingt et un autres en latin classique; nous verrons bientôt si cette distinction est réelle. D'ailleurs il les distribue, selon leur matière, en quatre titres : 1° droit sacré, 2° droit public, 3° droit privé ou domestique, 4° contrats, procédures et funérailles.

Sous le titre de droit sacré se lisent treize disposi-

tions relatives à la religion, aux fêtes et aux sacrifices. La première défend de faire aucune statue, aucune image, de quelque forme que ce soit, pour représenter la divinité : ce sera un crime de croire que Dieu ait la figure soit d'une bête soit d'un homme. Vous savez, Messieurs, combien il s'en faut que les Romains aient persévéré dans une religion si pure; mais il s'agit de savoir d'où est tiré cet article. « Je suis le premier, dit « Terrasson, qui ai inséré cette loi parmi celles dont le « code Papirien fut composé; mais j'y ai été autorisé « par Plutarque, qui prétend que Numa Pompilius fut « l'auteur de cette loi; d'où je conclus qu'elle doit faire « partie des lois papiriennes. » Telle est, Messieurs, la logique avec laquelle on fait des compilations. Parce que Plutarque attribue bien ou mal une loi à Numa, voilà qu'il faut de nécessité que Sextus ou Publius Papirius l'ait insérée dans le code dont le jurisconsulte Pomponius le déclare le rédacteur. A-t-elle été citée par quelque ancien, ou par Pomponius lui-même, comme extraite du code Papirien? jamais; et Plutarque même ne connaît pas ce Papirius; mais il n'importe : tout ce que Numa sera dit avoir ordonné, Papirius aura dû le transcrire. C'est de cette manière aussi qu'on a retrouvé les articles deux, trois, quatre, et cinq, où il est statué qu'on adorera les dieux de ses ancêtres; qu'on n'empruntera les fables, les superstitions d'aucun peuple étranger (ce qui s'accorde encore assez mal avec ce qui s'est pratiqué dans Rome); ensuite qu'on n'entreprendra rien d'important sans avoir consulté les dieux (ce qui s'est mieux observé); que le roi présidera aux sacrifices et en réglera les cérémonies (pouvoir exercé en effet par les monarques de

Rome); enfin, que les patriciens seuls parviendront aux dignités sacerdotales (privilége qu'ils ont conservé fort longtemps). Mais comment est-il prouvé que Papirius avait recueilli ces quatre lois? C'est uniquement parce que Denys d'Halicarnasse les attribue à Romulus. L'article six porte qu'à l'imitation de la grande table qui est dans le temple de Junon Populonia ou adorée par le peuple, il sera permis de faire des libations sur une table consacrée qui tienne lieu d'autel. Terrasson traduit ainsi un texte que cette fois il rapporte en langue osque : *Mensam deicatam asæ vicem præstare jous estod ut in templo Junonis Populoniæ augusta mensa est.* Ces paroles sont-elles littéralement transcrites de quelque ancien livre? Pas précisément. Terrasson juge à propos d'écrire *deicatam* pour *dicatam*, *asæ* pour *aræ*, *jous* pour *jus*, *estod* pour *esto*, parce que telle est, dit-il, la langue osque dans sa pureté. Mais le fond de l'article est fourni par Macrobe : *In papiriano enim jure evidenter relatum est aræ vicem præstare mensam dicatam, ut in templo* (inquit) *Junonis Populoniæ augusta mensa est.* On croit que *Juno Populonia* équivaut à *Juno quam populus colit.* A ce mot près, il n'y a rien d'osque dans le texte de Macrobe; et il est au moins douteux que l'expression *vicem præstare* ait appartenu à ce langage barbare, quoique Terrasson l'y maintienne.

Les fragments sept, huit, neuf, et dix, portent que les vestales entretiendront le feu sacré, et que, si elles manquent à leur vœu de chasteté, on les punira de mort, en faisant expirer sous les coups ceux qui les auront séduites; que les travaux des esclaves et les procès seront suspendus durant la célébration des fêtes,

et que des calendriers publics indiqueront ces solennités ; qu'on ne s'assemblera la nuit pour aucun acte religieux ; qu'en suppliant les dieux de préserver l'État des malheurs qui le menacent, on leur offrira des fruits et un gâteau salé. Cicéron, Denys d'Halicarnasse, Tite-Live et les autres écrivains classiques qui fournissent ces dispositions, les rapportent au temps des rois, sans faire aucune mention du recueil de Sextus Papirius, et sans citer aucun ancien texte. Mais les trois derniers articles (onze, douze et treize) du titre premier sont donnés par Terrasson en langue osque : ils signifient que le vin provenant d'une vigne non taillée ne doit jamais être employé dans les libations, ni un poisson sans écailles dans les sacrifices ; qu'on pourra offrir tout poisson ayant des écailles, à l'exception toutefois du scare ; que le guerrier qui aura tué de sa main un général ennemi en offrira la dépouille à Jupiter Férétrien, lui sacrifiera un bœuf, et recevra trois cents livres d'airain pour sa récompense ; que les secondes dépouilles seront placées dans le champ de Mars, où l'on immolera un taureau, ou un bélier, ou un porc, en donnant deux cents livres d'airain à celui qui aura conquis ces dépouilles sur des officiers ennemis ; que les troisièmes dépouilles, prises sur des soldats, vaudront une récompense de cent livres d'airain, et seront consacrées à Janus Quirinus, à qui un agneau mâle sera immolé ; et que tous ces divers sacrifices se feront par forme d'expiation. Nous tenons de Pline et de Festus la connaissance de ces règlements. Pline, après avoir parlé d'une loi de Numa dit : *Eadem lege, ex imputata vite libari vina diis, nefas statuit* ; et Terrasson en conclut que Papirius, dont Pline ne parle pas, avait écrit

en osque : *Sarpta vinea nei siet*, c'est-à-dire *nisi sit*, *ecs ead* (pour *ex ea*) *vinom diis leibarier nefas estod*. C'est Pline encore qui rapporte l'article relatif aux poissons avec ou sans écailles : *Numa constituit ut pisces qui squamosi non essent ne pollucerent*, etc. Et, en conséquence, on a restitué pour le code Papirien un texte osque conçu en ces termes : *Pisceis quei squamosi non sunt, nei polluceto : squamosos omneis præter scarum polluceto. Pollucere* équivaut à *porrigere*, présenter. L'article qui distingue les trois genres de dépouilles est rapporté par Festus, qui cite, non pas encore Papirius, mais la loi royale *opimorum spoliorum*. Ce texte, quoiqu'en assez vieux langage dans Festus, n'a paru ni assez complet, ni assez osque aux savants modernes ; ils y ont ajouté les trois cents livres d'airain à donner au premier vainqueur ; et ils ont changé *cujus* en *quojus*, *capiuntur* en *capiuntor*, *capit* en *cepet*, *aram* en *asam*, etc. Voilà, Messieurs, les treize fragments dont on compose le premier titre du code Papirien.

Le second en a sept, qui concernent le droit public et la police. Les magistratures sont réservées aux patriciens, patrons des plébéiens : un patron, convaincu d'avoir trahi son client, est indigne de vivre; on peut le tuer impunément; il est voué aux dieux infernaux. On prend cela dans Servius, qui, en commentant les mots de Virgile, *fraus innexa clienti*, rappelle une ancienne loi qui disait *si patronus clienti fraudem fecerit, sacer esto ;* ce que Terrasson transforme en, *sei patronos clientei fraudem facsit, deiveis* (divis) *sacer estod*. Nous retrouverons cette loi dans les Douze Tables. Un autre article, dont le sens est

donné par Denys d'Halicarnasse, garantit au peuple le droit d'élire ses magistrats, de faire des plébiscites, de ratifier les déclarations de guerre et les traités de paix. Il est ensuite question des décemvirs chargés de condamner les homicides, sauf l'appel au peuple : quand la sentence est confirmée, le coupable est pendu à un arbre, après avoir été battu de verges dans la ville ou hors de la ville: *Doumvisei perdoellione joudicent*, etc., ou en langage moins barbare *duumviri perduellionem judicent. Si a duumviris provocaverit, provocatione certato. Si vincent, caput obnubito, infelici arbore veste suspendito, verberato vel intra pomœrium vel extra pomœrium.* Terrasson dit qu'on convient généralement que la loi était conçue en ces termes-là. Qui ne croirait, à entendre Terrasson, que cet article est ainsi énoncé dans quelque ancien ouvrage? Point du tout; il n'est fondé que sur les détails du procès d'Horace, assassin de sa sœur, racontés par Denys et Tite-Live. L'article n'est que ce récit même, rédigé en forme de loi. Nous lisons ensuite que celui qui a tué à dessein un homme libre sera puni de mort; mais, s'il l'a tué par hasard ou par imprudence, il en sera quitte pour immoler un bélier par forme d'expiation. Festus et Servius fournissent, toujours sans nommer Papirius, les éléments de cette loi royale; et, de leurs textes fondus en un seul et traduits en osque, on a tiré : *Si quois hominem liberom sciens dolo malo mortei dueit, paricida estod : sei im* (pour *eum*) *improdens se* (pour *sine*) *dolo malo occisit,... arietem sobicito* (c'est-à-dire *subjicito*). Vous vous souvenez, Messieurs, que Denys d'Halicarnasse raconte fort au long comment Romulus consacra les murailles

de Rome, et les déclara inviolables : on a fait du résultat de ce récit un article papirien. Un autre est dû à Festus, qui dit : *Numa Pompilius statuit eum qui terminum exarasset, et ipsum et boves sacros esse.* « Celui qui, en labourant la terre, aura dé-« placé les divines bornes des héritages, est dévoué aux « mânes, lui et ses bœufs. » Mais les savants de nos derniers siècles n'ont pas laissé passer cette ligne de Festus, sans lui imprimer une couleur plus osque. *Sei quius terminom exarasit, ipsos* (pour *ipsus*, et *ipsus* pour *ipse*) *boveisque sacrei sunto.* Pour composer un dernier article au second titre, article qui se trouve le vingtième dans la série générale, on s'est servi du passage du second livre de Denys d'Halicarnasse où il est dit que Romulus avait interdit tous les arts sédentaires capables d'introduire ou d'entretenir le luxe et la mollesse.

Nous arrivons, Messieurs, au titre trois, qui contient douze fragments sur le droit privé et domestique, c'est-à-dire sur les mariages et sur la puissance paternelle. Une femme, unie légitimement à un homme par la *confarréation*, participe à ses dieux et à ses biens. La confarréation consistait à manger d'un même pain ou gâteau, en présence de dix témoins et d'un pontife ou d'un flamine : c'était à Rome l'une des trois manières de contracter un mariage. Les deux autres s'appelaient *coemption* et *usucapion.* Par coemption on entendait une sorte de vente réciproque, figurée par la tradition mutuelle de petites pièces de monnaie. L'usucapion ou la prescription résultait de la cohabitation durant une année entière, avec le consentement des parents de la femme, et sans absence de trois nuits : mais il ne s'agit ici que de la confarréation et de la

communauté qui en résultait, selon Denys d'Halicarnasse, qui attribue cette institution à Romulus. Festus dit sur le mot *Pellex* : *Cui generi mulierum etiam pœna constituta est a Numa Pompilio hac lege : Pellex aram Junonis ne tangito ; si tanget, Junoni, crinibus demissis, agnum fœminam cædito.* Il a suffi de vieillir un peu la rédaction et l'orthographe de ce texte, pour le compter au nombre des fragments papiriens : c'est le vingt-deuxième. Le vingt-troisième, emprunté de Denys d'Halicarnasse, qui le donne pour une loi de Romulus, constitue le mari juge de la femme adultère, après toutefois qu'il en aura délibéré avec les parents de la coupable. Il la pourra tuer quand elle aura bu du vin; c'est encore une idée de Romulus, à ce que Denys assure; et, sur ce point, Pline et Aulu-Gelle disent que les parents d'une femme l'embrassaient pour sentir, à son haleine, si elle avait usé de ce breuvage. L'époux est autorisé à la répudier lorsqu'elle a commis un adultère, ou empoisonné ses enfants, ou fabriqué de fausses clefs : s'il la répudie sans qu'elle soit coupable, il sera dépouillé de ses biens, dont on adjugera une moitié à son épouse et l'autre à la déesse Cérès : c'est ce que nous apprend Plutarque dans la Vie de Romulus. L'article qui permet ou ordonne au père de tuer aussitôt un enfant qui naît difforme, reparaîtra dans la loi des Douze Tables. Il se rencontre ici, parce que Denys fait honneur à Romulus de cette barbarie. Le même historien indique aussi les dispositions qui investissent le père du droit de vie et de mort sur ses enfants légitimes, et du pouvoir de les vendre, quand tel sera son bon plaisir. Cependant, s'il a permis à l'un d'eux de contracter un mariage solennel, il ne

pourra plus le mettre en vente; et Romulus a voulu d'ailleurs, toujours selon Denys, que le fils vendu trois fois par son père échappât à la puissance paternelle. Cette restriction, reproduite dans les Douze Tables, a été citée par Ulpien en ces termes, *sei pater filium ter venumduit, filius a patre liber esto.* Dans le trentième fragment, le fils qui a battu son père est voué aux dieux infernaux, quand même il lui aurait ensuite demandé pardon, et la bru qui a frappé son beau-père encourt la même peine. La première partie de cet article est citée par Festus comme une loi de Servius Tullius : *Si puer parentem verberit, ast olle* (pour *ille*) *plorassit, puer diris parentum sacer esto.* On doit au jurisconsulte Marcellus le texte de l'article qui suit, et qu'il qualifie de loi royale : *Mulierem quæ prægnans mortua fuat, nisi exciso partu, humari ne liceto. Quoi secus faxit, quasi spem animantis cum gravida peremerit, ita jous estod.* « Si une femme est morte enceinte, qu'on ne l'enterre pas avant d'avoir retiré l'enfant; celui qui fera autrement, qu'il soit traité comme ayant détruit, avec la femme morte, l'espoir de la naissance d'un être animé. » On termine le troisième titre par la loi que rendit Tullus Hostilius en faveur du père de trois enfants mâles vivants; il pouvait les faire élever aux frais de l'État jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'âge de puberté. A propos de cet article, Terrasson fait une observation bien étrange; savoir, que Denys d'Halicarnasse, qui nous l'a indiqué, n'en rapporte point l'ancien texte : comme s'il était naturel que Denys insérât dans son ouvrage grec, des citations osques ou latines; il cite bien quelquefois un mot latin isolé, jamais une phrase entière, ni un membre de

phrase; et, lorsqu'il parle de lois romaines, ce n'est que pour en faire connaître l'objet et le sens général. Il ne songe aucunement à rédiger ni à transcrire les articles d'un code.

Il ne reste plus à placer dans le quatrième et dernier titre que quatre dispositions concernant les contrats, les procédures et les funérailles. Nous y lisons que la bonne foi doit présider aux contrats ; c'est une maxime de morale plutôt qu'une disposition législative. Elle s'offre ici, parce que Denys, après avoir dit que Tullius avait fait sur les engagements réciproques cinquante lois que nous n'avons plus, ajoute qu'elles étaient fondées sur la fidélité, base invariable de toutes les transactions. Nous rencontrerons un fragment des Douze Tables, qui n'énoncera non plus que cette règle générale d'équité. Le trente-quatrième fragment papirien signifie que, si, au jour indiqué pour un jugement, il survient un empêchement légitime au juge, à l'arbitre ou au défendeur, on remettra l'affaire à un autre jour. Autant à peu près nous en dira le code décemviral. Mais Numa Pompilius était le premier auteur de cette loi, si nous en croyons Festus : *Numa in secunda tabula, secunda lege, in quæ scriptum est : quod horum fuit unum judici, arbitrove, reove, eo die diffensus esto.* Je serais fort tenté de croire que Festus, quoiqu'il nomme Numa, ne cite en effet ici que la seconde des Douze Tables, où presque les mêmes termes se retrouvent. Pline, pour prouver que le vin était rare au temps du second roi de Rome, rappelle une loi de ce prince, où il était défendu d'en verser sur les tombeaux : *Numæ regis posthumia lex est, vino rogum ne respergito; quod sanxisse illum propter inopiam*

rei nemo dubitet. Ces quatre mots *vino rogum ne respergito* n'ont point échappé à la restitution : Fulvio Orsini et Terrasson en ont fait *vino rocon nei respersitod.* Pour trente-sixième et dernier fragment du code papirien, on a employé la citation faite par Festus d'une loi de Numa : *In Numæ Pompilii legibus scriptum est : Si hominem fulminibus occisit* (Jupiter est sous-entendu), *ne supra genua tollito ; et alibi, homo si fulmine occisus est, ei justa nulla fieri oportet.* « Si un homme est frappé de la foudre, on n'ira point à son secours pour le relever ; et, s'il en meurt, on l'enterrera à l'endroit même, sans cérémonie. » En restaurant presque tous les mots transcrits par Festus, les savants modernes n'ont pas même épargné le dernier *oportet ;* ils l'ont changé en *oportato* ou *oporteitod.* J'ignore s'il était nécessaire, ou si même il était raisonnable de mettre *oportet* à l'impératif. Ce mot n'a pas besoin de cette forme pour exprimer un commandement.

Quelque arides que soient les détails dont je viens de vous occuper, je n'ai point hésité à les considérer comme une partie essentielle de l'histoire des premiers siècles de Rome. Ils tendent immédiatement à éclaircir l'origine et la nature du code appelé Papirien. Ils peuvent nous donner une première notion du plus ancien état de la langue des Romains. Ils nous fournissent d'avance des données qui ne nous seront pas inutiles, quand nous arriverons à la loi des Douze Tables. Ils ont mis sous nos yeux la plupart des éléments primitifs de la législation romaine. Enfin ils ont dû contribuer, avec le tableau des institutions et des croyances religieuses de Rome, à nous faire pénétrer plus avant

dans la véritable histoire des premiers siècles de cette cité.

D'abord, Messieurs, quelle idée les détails où nous sommes entrés vont-ils donner de l'authenticité du code Papirien? Pomponius, qui pouvait bien être un des plus habiles jurisconsultes du second ou du troisième siècle de l'ère vulgaire, mais qui, de l'aveu de Terrasson, manquait de toute espèce d'instruction historique, Pomponius assure qu'un Papirius, dont il ne sait pas bien le prénom, Publius ou Sextus, et qu'il fait vivre sous le règne de Tarquin le Superbe fils de Démarate, avait recueilli les lois portées par les monarques de Rome et adoptées par les curies. En conséquence, il a été tenu pour certain que ce Papirius était un personnage distinct du pontife Caius Papirius, auteur d'un recueil des lois religieuses de Numa, et qu'il avait laissé un code plus considérable et à tous égards plus important. C'est à ce code que s'est attachée la dénomination de Papirien. Il ne s'agissait plus que de le retrouver; et cette recherche a peu embarrassé les érudits. Ils sont convenus de prendre pour lois royales de Rome et pour des fragments du code Papirien tout ce qu'ils trouveraient dans Denys d'Halicarnasse, dans Tite-Live, dans Varron et Cicéron, dans Pline, Macrobe, Festus, Servius et autres anciens écrivains, de passages relatifs à des lois romaines antérieures à l'expulsion des rois, soit que ces lois fussent textuellement citées, ou seulement indiquées, rappelées, rattachées au récit des événements. En tous ces textes nous n'avons remarqué qu'une seule mention expresse d'un code Papirien: *In jure papiriano*, nous a dit Macrobe; mais il y a peu d'apparence qu'il s'agisse du recueil indiqué par Pomponius; car c'était celui de Caius qui avait été com-

menté au temps de Jules César par un jurisconsulte, nommé Granius Flaccus, cité dans Macrobe : n'importe, on prétend toujours avoir retrouvé de bon compte trente-six articles d'un code réputé celui de Papirius que le prénom de Sextus ou de Publius désigne.

Lorsqu'on voit dans l'ouvrage de Terrasson tous les fragments rédigés en style de lois, et surtout lorsqu'on en distingue quinze écrits en langue osque, et conservés dans leur plus pure vétusté, comment ne pas croire qu'on a sous les yeux les véritables restes du code Papirien, *ious paipeisianom*, et n'être pas saisi d'un saint respect pour de si antiques monuments ! Au fait, cependant, il n'y a là de vénérable que la science et l'habileté des savants modernes, qui sont venus à bout de restaurer, ou, comme on dit, de restituer ces passages, et de leur redonner l'empreinte du plus vieux langage que les Romains aient parlé. Voulez-vous savoir comment ils ont procédé à cette restauration ? ils ont changé les *r* en *s*, les *g* en *c*, les *u* en *o*, quelquefois en *ou*, les *i* en *e*, les *e* en *ei*, les *in* en *endo* ; ils ont ajouté à la fin de plusieurs mots, après les voyelles *o* ou *e*, la consonne *d* ; enfin, ils ont fait prendre à toutes les phrases la construction et la forme impérative. Gardez-vous bien de trouver de la puérilité ou du charlatanisme dans ce travail. On vous dira qu'il se recommande par une scrupuleuse exactitude, qu'il est calqué sur le modèle du petit nombre de textes ou de lignes authentiques qui subsistent de la langue des Osques. Ces textes sont quelques mots extraits des hymnes que chantaient les prêtres saliens, cinq ou six articles des lois royales ou des Douze Tables conservés avec fort peu d'altération dans leur état primitif, l'inscription de

la colonne rostrale de Duilius, une inscription en l'honneur de Lucius Scipion, fils de Barbatus, enfin certaines expressions du poëte Ennius et des autres auteurs latins du troisième siècle avant notre ère. Je vous entretiendrai un jour plus au long de cette langue osque; car, en étudiant l'histoire d'un peuple, on doit une attention particulière à son premier idiome, comme à l'image la plus immédiate et la plus naïve du premier état de ses idées et de ses mœurs. Malheureusement nous n'avons point assez de monuments de ce langage; mais il était difficile de tirer plus de parti du petit nombre de ceux qui existent, que ne l'ont fait les savants qui ont composé et publié en osque quinze articles d'un code Papirien et plus de cent de la loi des Douze Tables.

Nous ne tarderons point à rencontrer cette loi célèbre, et l'on nous racontera que trois ambassadeurs romains étaient allés en recueillir les éléments chez les Athéniens et en différentes villes grecques. On fera intervenir un Éphésien, nommé Hermodore, pour aider ou diriger le travail des décemvirs. En un mot, on nous dira que Rome avait emprunté de la Grèce sa législation politique, civile et pénale. Il faudra nous souvenir alors que nous venons d'apercevoir déjà plusieurs de ces lois parmi celles qui sont attribuées à Romulus, à Numa et à leurs successeurs jusqu'à Tarquin le Superbe; et les notions que nous avons rassemblées aujourd'hui devront entrer dans la discussion de la question de savoir si le code décemviral était grec d'origine, ou si plutôt ce n'était pas un recueil et le complément des lois purement romaines promulguées sous les rois et sous les consuls jusqu'à l'an 450 avant l'ère vulgaire.

Tout en regardant comme factice le code Papirien, tel que nous l'offrent Antoine Augustin, Fulvio Orsini et Terrasson, nous devons avouer que leur travail a toujours l'utilité d'un recueil de toutes les lois royales indiquées par Denys, Tite-Live, Varron, Cicéron et plusieurs autres écrivains. Il ne s'agirait que d'en retrancher l'apocryphe et inutile nom de Sextus Papirius : il resterait encore un instructif résumé de tout ce que nous pouvons savoir de la plus ancienne législation de Rome Il s'y rencontre assurément des dispositions fort sages, comme il y en a dans presque tous les codes antiques. Mais c'est, à mon avis, une admiration bien gratuite que celle que certains écrivains conçoivent ou professent pour ce mélange informe d'institutions équitables et de pratiques inhumaines, d'idées sociales ou libérales et de croyances superstitieuses. Je n'ai pas besoin de vous en rappeler des exemples : le dernier fragment suffirait. Il faut avoir conçu une bien fausse idée de la religion, pour supposer qu'elle ordonne d'abandonner sans pitié un homme frappé de la foudre, de lui refuser tout secours, et de ne pas l'aider à se relever.

En recueillant, dans cette séance et dans les trois précédentes, tout ce qu'il nous était possible d'apprendre de la législation primitive des Romains, de leurs antiques institutions religieuses, de leurs fêtes et de leur calendrier, je crois que nous avons plus réellement étudié l'histoire de leur premier âge que nous ne l'avions fait auparavant, en écoutant les récits presque tous fabuleux qui concernent les aventures, les actions, les exploits de leurs sept monarques, et surtout des quatre premiers. Je vous ai néanmoins exposé tous ces

contes; et j'ai même tâché de n'omettre aucun de leurs détails ni de leurs variantes, parce que ce sont des croyances dont la propagation et l'influence sont des faits réellement historiques. C'est trop s'abuser que de ne composer l'histoire que d'une succession de rois et de guerres. Elle doit retracer le tableau des mœurs ou des habitudes des peuples, de leurs progrès et de leurs erreurs, et par conséquent se prescrire toutes les recherches nécessaires pour connaître, en chaque lieu et à chaque époque, l'état des lois ou des coutumes, du culte et de l'instruction, du système politique et des relations domestiques. A mesure que nous avancerons dans le cours des annales de Rome, nous nous arrêterons de même à examiner les autres institutions : la classification du peuple, l'exercice des droits de cité dans les comices, par curies, par centuries, par tribus, l'ordre des chevaliers, celui des patriciens, l'organisation et l'autorité du sénat, les attributions des consuls, des tribuns et de toutes les autres magistratures, les usages publics et ceux aussi de la vie privée. Mais ces études doivent s'entremêler à celle des faits; et, dans notre prochaine séance, nous reprendrons les narrations qui concernent les premier consulats depuis l'an 509 jusqu'à l'an 606 avant J. C.

TABLE ANALYTIQUE

DU TOME TREIZIÈME

DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Pages.

HISTOIRE ROMAINE.

Pages.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

ERRATA.

TOME IV, page 113, ligne 31, *au lieu de* 14, *lisez* 16.
— VIII, — 324, — 20, *au lieu de* la Syrie, *lisez* la Syrte.

